MGR L.-F. LAFLÈCHE

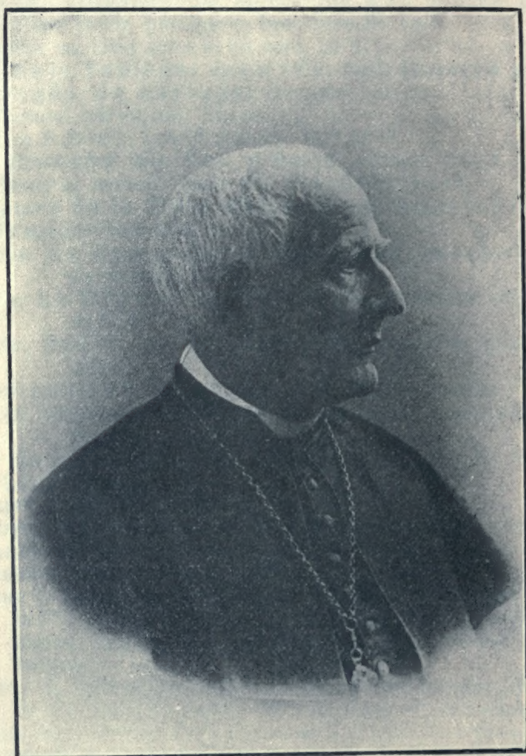
2e ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Ferriade, métamorphose fantastique d'un insecte politique (en vers), suivie d'essais poétiques, brochure ill. in-8 . . . 1 fr. 50
Odila, tragédie en cinq actes et en vers, in-8. . . . . . . 3 fr. 50
Le Crime de la Tablada, épuisé (Voir Coll. **Illustré pour tous**).
Les Naufragés de Kertugal (roman], in-12. . . . 3 fr. 50
Zuléma (roman héroïque), in-12. . . . . 3 fr. 50
Les Rivales Amies, grand roman, fort in-8. . . . . 5 fr. »
La Dame Blanche du Val d'Halid, roman, in-12. . 3 fr. 50
La Main Noire, roman (suite du précédent), in-12. . . 3 fr. 50
Les Vengeurs de la Main Noire, grand roman in-8 ill. 7 fr. 50
Soirées Franco-Russes :
1re Soirée. **Le Cygne des Wittelsbach,** assassinat de Louis II de Bavière, in-8. . . . . 2 fr. »
2e Soirée. **Le Drame de Meyerling,** version vraie de la mort de l'archiduc Rodolphe, in-8. . . . . . . 3 fr. 50
3e Soirée. **Boërs et Afrikanders,** avant la guerre sud-africaine, in-8. . . . . 3 fr. 50
Ces 3 soirées en un fort vol. avec portrait de l'auteur. . 8 fr. »
4e Soirée. **Choses d'Orient,** massacres d'Arméniens et **Sultan Rouge.** in-8. . . . . 5 fr. »
Le Futur Conflit Européen (épuisé, voir coll. de la « Revue du Monde Catholique »).
Etudes sur Joseph de Maistre, in-8. . . . . . 2 fr. »
Les Leçons de l'Histoire Contemporaine, attentats de la IIIe République contre les libertés, civiles et religieuses, in-8. 3 fr. »
Voix Canadiennes : Vers l'Abîme, 11 vol. in-8 . . 85 fr. »
— Tome I, Mémoires des Evêques Bourget et Laflèche à la S. C. de la P•; Trois Causeries Franco-Canadiennes; Biens des Jésuites, libéralisme, gallicanisme et questions brûlantes au Canada. . . . . 7 fr. 50
— Tome II, Difficultés politico-religieuses au Canada; Enseignement de l'Université Laval, Témoignages et Mémoires. 7 fr. 50
— Tome III, La Source du mal canadien; l'Influence Indue. 7 fr. 50
— Tomes IV et V, l'Université Laval de Québec et sa Succursale de Montréal contre l'Ecole de Médecine et de Chirurgie; Procès Landry et plaidoyers . . . . 15 fr. »
— Tome VI, Mgr L.-F. Laflèche et Division du Diocèse des Trois-Rivières . . . . 7 fr. 50
— Tomes VII et VIII, Historique documenté de la question des Ecoles du Nord-Ouest . . . . 15 fr. »
— Tome IX, Vie et Œuvres de Mgr I. Bourget. . . . 7 fr. 50
— Tome X, Vie de Mgr L.-F. Laflèche, ses contrariétés et ses Œuvres.
— Tome XI, *Œuvres* Oratoires de Mgr Laflèche, in-8 . . 7 fr. 50
Revue du Monde Catholique, années 1893 à 1913, 80 vol. in-8. . . . . 800 fr. »
Paraîtront prochainement : 1° Le Sauvage du Mont Pelé ; 2° La Lionne du Tigré; La Nuit Tragique de Belgrade, Causes lointaines de la guerre; 3° Le Crime de Sarajevo, Causes et Prétextes de guerre; 4° La guerre; Visions d'outre-tombe; 5° La Fille du Lépreux.

frontispice

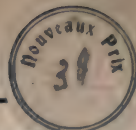


Mgr Louis-François LAFLÉCHE

2e Evêque des Trois-Rivières

(1818-1898)

COLLECTION ARTHUR SAVAÈTE A NET



VOIX CANADIENNES

VERS L'ABÎME

— TOME X —

Vie de Mgr L.-F. Laflèche, ses contrariétés et ses Œuvres

PAR

Arthur SAVAÈTE

« La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité. » (Léon XIII, lettre *Sæpe numero*, 18 août 1883).

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas pour ne pas offenser la dignité des Apôtres. » (Léon XIII à dom Gasquet : voir *Introduction des ouvrages du savant bénédictin.*)



PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE CATHOLIQUE
Arthur SAVAÈTE, Editeur
15, RUE MALEBRANCHE, 15

AVIS DE L'AUTEUR

Pour nous conformer aux prescriptions de l'Eglise, nous tenons à déclarer très expressément que notre ouvrage est simplement historique. Par conséquent, s'il nous arrive de qualifier plusieurs de nos personnages *éminents, vénérables* ou saints, il ne faut voir en ces termes élogieux que la manifestation de notre haute estime, motivée, sans la moindre intention de prévenir en rien les jugements de l'Eglise. Ce sont pourtant les échos fidèles de cette *Voix du peuple* qu'en certains milieux, en certaines matières et en faveur de certaines personnes méritantes on considère volontiers comme la *Voix de Dieu.*

CHAPITRE I

La Flèche. — Origine de la famille Richer-Laflèche. — Pierre Richer émigre au Canada. — Il s'y remarie et va se fixer à Sainte-Anne de la Pérade. — Généalogie. — Naissance de L.-F. Laflèche, son enfance, indices et désir de vocation sacerdotale. — Au Collège et au Séminaire de Nicolet. — Mgr Provencher, évêque de Saint-Boniface, obtient son concours pour les Missions du Nord-Ouest. — Il est ordonné prêtre à Québec.

La Flèche, petite ville du département de la Sarthe, en France, occupe sur le Loir un site pittoresque et charmant. C'est, en outre, une cité qui, si elle dut réellement son nom, soit à une disposition topographique particulière, soit à la forme élancée et gracieuse d'une de ses principales tours, ne manque pas cependant de souvenirs historiques capables de fixer l'attention. Mais pour d'autres causes, assurément, elle tient encore au cœur fidèle d'un grand nombre de Franco-Canadiens.

C'est que l'Ouest de la France : Normandie, Bretagne, Touraine, Poitou, Aquitaine et les provinces limitrophes, fut la source la plus abondante de l'ancienne émigration française vers l'Amérique du Nord. Nombreux sont donc les Canadiens qui, luttant aujourd'hui dans les collines et les plaines des Flandres, de l'Artois, de Picardie pour l'honneur et pour la liberté des Nations, se considèrent chez eux sur le sol meurtri de leur vieille mère-patrie, puisqu'ils y retrouvent sensible et douce, attirante toujours, la trace de leurs aïeux. Et parmi eux plus d'un, par la pensée, est allé vers la Flèche dont l'étoile brillait déjà d'un vif éclat au Xe siècle, pâlit sans doute au XIVe, mais pour retrouver un nouveau lustre sous Guillaume Fouquet de la Varenne qui obtint, en 1603, de la munificence d'Henri IV, des dons suffisants pour la fondation de son fameux collège des Jésuites.

Ce Collège, grâce à un personnel enseignant incomparable, devint rapidement un centre d'attraction si puissant

qu'on y vit affluer des élèves de toutes les parties du monde, même des Américains, des Tartares, des Russes et jusqu'à des Chinois.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le collège de La Flèche comptait 120 Jésuites et mille écoliers ; sa bibliothèque possédait 20.000 volumes et sa chapelle conservait les cœurs d'Henri IV et de Marie de Médicis.

L'expulsion des Jésuites en 1762, un an avant le déplorable Traité de Paris qui arrachait à la France ses belles possessions canadiennes, permit au triste Louis XV de changer le collège de La Flèche en une école militaire secondaire pour fils de gentilshommes et de Chevaliers de Saint-Louis. En 1808, Napoléon Ier en fit le Prytanée militaire de Saint-Cyr.

Les Canadiens Français ne retiennent guère des fastes de cette cité, surtout de cet établissement célèbre, que cette particularité : il compta parmi ses écoliers François Laval de Montmorency (1631-1637), qui y fut tonsuré à l'âge de neuf ans et devint le premier et immortel évêque de la Nouvelle France. Le philosophe Réné Descartes, qui compte au Canada tant d'admirateurs et de disciples, fut aussi un élève appliqué, toujours reconnaissant, du collège de La Flèche, de même que Mgr de Pontbriand, 6e évêque de Québec. Que d'autres gloires et souvenirs se rattachent à cette école, à cette cité qui perdit malheureusement ses archives en 1799. On en fit alors un lamentable bûcher sur la place Henri IV ; une foule surexcitée et stupide y mit le feu. C'est ce que Mgr Laflèche lui-même apprit au cours d'une visite qu'il fit au pays de ses ancêtres en revenant de Rome.

Ce fut encore un pieux laïque, originaire de La Flèche, Jérôme Le Royer de la Dauversière qui fonda l'Institut des Hospitalières de cette ville, religieuses qui établirent sous le vocable de saint Joseph le vieil et célèbre Hôtel-Dieu de Montréal.

En 1665, Pierre Richer, tailleur, probablement à la suite de la mort de sa femme Catherine Durand, de la paroisse de Saint-Eustache, à Paris, abandonnait les riants coteaux, les riches vignobles qu'arrose le Loir, et disait adieu à la ville de La Flèche elle-même. Car, sans esprit comme d'ailleurs sans espoir de retour, il s'en allait vers les terres lointaines, alors fabuleuses, du Nord américain, d'où des explorateurs prestigieux revenaient après de longues absences ; d'où des coureurs de prairies immenses et de forêts impénétrables, tous amateurs de gloire et d'aventures, rapportaient des toisons moelleuses, des fourrures de grands prix,

et dont on contait, l'hiver venu, au coin de l'âtre, les exploits merveilleux.

Il se rendait en Nouvelle-France. Dans l'inévitable déchirement que cause aux nobles cœurs l'abandon du sol natal, afin de se consoler de la perte d'un foyer cher dont il laissait la cendre se refroidir, il se disait: Là-bas, c'est aussi la France !

Il mit de longs jours pour franchir l'Océan. Il connut ainsi des tempêtes redoutables pour le lent navire dont la voile frémissante s'enflait de la crainte comme de l'espoir des voyageurs ; il connut aussi l'angoisse des brouillards qui enveloppent jalousement les bancs de Terre-Neuve avant d'atteindre le port, ou plutôt le vaste estuaire du Saint-Laurent, fleuve majestueux dont il remonta le cours jusqu'à Québec.

Les colons n'étaient pas abandonnés à leur sort sur cette rive dès lors hospitalière ; aussi bien avait-on grand besoin de bonnes volontés pour occuper ces lieux, pour pénétrer un arrière pays immense.

Pierre Richer fut donc dirigé d'abord sur la Rivière Saint-Charles. S'étant bientôt remarié à Québec avec Dorothée Brassard, il obtint une concession à Sainte-Anne de la Pérade et se rendit à Batiscan dans le voisinage de son futur établissement (1671).

Les frères jumeaux Volant, prêtres, furent les deux premiers desservants de cette nouvelle paroisse de Sainte-Anne de la Pérade ; le premier baptême inscrit sur le registre du lieu par P. Volant date du 8 janvier 1681 et c'est celui de Marie-Angélique Faure dont le parrain était Mathurin Gouin de Sainte-Anne, l'un des ancêtres paternels de Mgr Laflèche.

Ce n'est que onze ans auparavant, en 1670, que Pierre Gamelin, colon, alla le premier se fixer en ce lieu. Il précédait donc de peu le ménage Richer au milieu d'une belle nature, offrant, à des hôtes trop longtemps attendus, des forêts vierges, un sol fertile, des eaux poissonneuses sous un ciel bleu. Là, cependant, les colons devaient tout improviser, ayant à se servir alternativement de la hache, de la pioche et du fusil.

En 1681, Mgr de Laval était attendu à Sainte-Anne en visite pastorale. L'Evêque, accompagné de M. de Maizerets, supérieur du nouveau grand Séminaire de Québec, future Université-Laval, voyageait en canot fait d'écorces de bouleau. Sur son frêle esquif il faisait en peu de temps un long chemin. En effet, le 11 juillet Sa Grandeur confirmait à Varennes et à Longueil ; le 12 à Lavaltrie ; le 14 à Nicolet ; le 15 à

Bécancourt; le 16 à Gentilly; le 17 à Sainte-Anne de la Pérade, qui, avec moins de 100 communiants, était déjà avec Longueil la paroisse la plus peuplée parmi celles que nous venons de citer.

La visite ou mission de l'Evêque, commencée le 17 juillet, finit le 19, et nous nous figurons volontiers en ces jours bénis et ensoleillés, sous quelques bosquets d'arbres touffus, agenouillés sur le rivage qu'ils défrichaient, tous ces intrépides colons. Le canot de Mgr Laval devait glisser lentement à fleur des eaux torrentueuses, tandis que le saint homme bénissait ces chrétiens fervents, emportant leur souvenir vers Deschambault qui l'attendait.

Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, sieur de la Pérade, ayant comme co-seigneur son compagnon d'armes Edmond de Suève, commença vers 1677 la construction de la partie nord-est de son manoir sur la concession de terre que leur consentit Louis XIV, concession qui fut le noyau même de la belle paroisse de Saint-Anne. L'acte de concession est du 29 octobre 1672. Talon leur alloue : « l'étendue de terre qui se trouve sur le Saint-Laurent au lieu dit « Les Grondines », depuis celles appartenant aux religieuses de l'Hôpital jusqu'à la rivière Sainte-Anne, sur une lieue de profondeur avec la quantité de terres qu'ils ont acquise du sieur Pierre Gamelin, par contrat du 9 septembre 1670 ». Autour du manoir seigneurial apparaissaient les établissements des censitaires. La carte cadastrale de 1685-1709 nous les montre ainsi groupés; sur les bords du Saint-Laurent : MM. Rivard, Larue, Giasson, Orson, Lévêque; sur la rive gauche de la rivière Sainte-Anne : le domaine de M. Lemoyne, les terres de MM. Larue, Rocheleau, Leduc, Vaillant, Gendron, Lenseigné, Létourneau, Gouin, Osier, Guibeau, Dumoulin, Ch. Vaiet ; sur la rive opposée : les habitations de MM. Laquerre, Merle, Saint-Romain, Ricar, Châtellerault, Picard, Masson, Etienne, Gouin, Baribeault, Laperle.

Le manoir de la Pérade occupe la pointe formée par la rivière Sainte-Anne et le fleuve Saint-Laurent.

En remontant le fleuve le seigneur avait pour voisins : MM. Baril et Brisset; au-delà venaient les établissements de MM. Richer Laflèche, Loranger, Gariépy, Courtois, Richard, Baril, Montendre, Ricard, Juneau et Trottier ; autant de souches vigoureuses de familles franco-canadiennes.

Le fief de « Sainte-Marie », dans le voisinage de la rivière Sainte-Anne, retint l'attention de Champlain lui-même et ce beau site fit grande envie à Jean Lemoyne qui obtint la promesse de cette seigneurie dès 1669. Talon la lui accor-

da trois ans plus tard (1672). Cette concession comporte trois quarts de lieue sur le Saint-Laurent, entre la seigneurie de Batiscan et la rivière Sainte-Anne, sur une demi-lieue de profondeur. Jean Lemoyne était proche parent de Lemoine de Longueil, célèbre par nombre d'actions glorieuses ; sa femme, Madeleine de Chavigny, était de la famille de l'illustre Mme de la Peltrie. En abordant cette seigneurie nous entrons dans le domaine maternel de *Louis Richer Laflèche,* père de Mgr L. F. Laflèche ; et, en nommant les Lemoine, nous indiquons le premier anneau de six générations.

Louis-Joseph Gastineau, troisième seigneur du fief Sainte-Marie, connut un beau jour le goût des voyages aventureux. Il s'en alla avec de hardis coureurs de bois dans les plaines de l'Ouest ; il y vécut quelques années au milieu des tribus sauvages et en revint avec une fille, âgée de cinq ans, qu'il avait eue d'une mère sauvage. La petite métisse, Marie-Anne-Joseph-Françoise Gastineau, fut baptisée à Sainte-Anne le 18 juin 1753, ayant pour parrain M. de Rigaud, écuier, sieur de Vaudreuil, gouverneur des Trois Rivières et, pour marraine, sa tante Mlle Marie-Joseph Gastineau.

Cette héritière du domaine de Sainte-Marie reçut une éducation chrétienne soignée chez les Dames Ursulines des Trois Rivières. Elle épousa, le 11 avril 1774, Augustin Boisvert. Entre de gros in-folio de Vies de Saints et un crucifix impressionnant, fidèle à son tricot, Mme Boisvert coulait dans son castel retiré une existence volontairement monotone, mais paisible. C'est en cette atmosphère de sereine piété qu'elle élevait la mère d'un futur évêque.

La paroisse de Sainte-Anne d'une superficie de 47 milles carrés, avec son beau fleuve, sa rivière, ses îles, ses canaux, ses ponts et sa population de 3000 âmes, est surnommée aujourd'hui la *Venise canadienne.* Elle fut de bonne heure une paroisse-reine. On aime la contempler gracieusement appuyée à son joli coteau, contrefort des Laurentides, ayant à ses pieds le Saint-Laurent superbe qui roule inlassablement ses eaux pressées, alors que la rivière Sainte-Anne accourt et la partage du fil argenté de son flot pourtant limpide. Ses forêts se composent d'épinette, blanche et rouge, de mélèze, de pruche, de sapins, de cèdres mêlés à l'orme, à l'érable, au frêne, au tilleul, au hêtre et au mérisier ; elles sont riches d'ombrages et pleines de vie. La hache et la scie du colon attaquaient ces bois *debout,* qu'on couchait avec méthode sur un sol enrichi, aussitôt converti en des champs d'une prodigieuse fécondité. Aucune exigence ne lasse ja-

mais ces terres de produire abondamment les biens qui font l'aisance de l'homme, le bonheur de ceux dont les besoins sont limités et les goûts honnêtes.

Cependant, toutes ces eaux intarissables venant de l'Ouest mystérieux et s'en allant vers le gouffre des océans, ne fuyaient pas si rageusement sans mordre les bords du fleuve. Elles sapaient la falaise et, sous les pas des générations à venir, elles creusaient un abîme où s'embusquait déjà la mort. Mais avant de provoquer des catastrophes, elles charrient docilement les bois des forêts et les produits de la terre.

Quand donc, en 1683, treize ans après l'arrivée du premier colon à Sainte-Anne de la Pérade, Mgr de Laval fit au sujet de cette jeune paroisse un rapport au roi Louis XIV, il la disait déjà habitée par 17 familles comptant ensemble 92 âmes.

Comment, demandera-t-on, Pierre Richer de *La Flèche* s'était-il installé en ce lieu, au cadastre duquel nous avons vu figurer sa propriété ?

Nous serons renseignés par la *Généalogie des familles Richer de La Flèche et Hamelin*, établie par L. F. Desaulniers. Nous y trouvons d'abord, page 3, le contrat du second mariage de Pierre Richer, débarqué au Canada. Il est ainsi conçu :

« Par devant le notaire royal en la Nouvelle-France résidant à Québec et les témoins soussignés furent présents en leur personne PIERRE RICHER habitant de la Rivière Saint-Charles, fils de défunt Jean Richer et de Marie Galar, ses père et mère, de la paroisse de Thouarcé, évêché d'Angers, pour lui et en son nom, d'une part ; et DOROTHÉE BRASSARD, fille de défunt Antoine Brassard et de Françoise Esmery, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame de Québec, pour elle et en son nom, d'autre part. Lesquelles parties, en la présence de leurs parents et amis soussignés, scavoir : de la part du dit Richer, Jullien James, maître tailleur et habitant du dit lieu, et Jean Mérienne aussi habitant de la Rivière Saint-Charles ; et, de la part de la dite Dorothée Brassard, de Guillaume et Louis Brassard, ses frères, de Jacques Edouin sieur de la Forge, son beau-frère, à cause de Jeanne Brassard, sa femme, aussi présent, et de leur bon gré et volonté, reconnaissent et confessent avoir fait ensemble les traité et promesse de mariage, ainsi qu'il en suit : C'est à scavoir que le dit Pierre Richer a promis et promet prendre la dite Dorothée Brassard, par nom et loi de mariage, pour sa femme et légitime épouse, icelui mariage fera solenniser en face de notre mère Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entre eux, leurs dits parents et

amis, si Dieu et notre dite Sainte Eglise y consentent et accordent. Les dits futurs conjoints seront communs en tous biens meubles, argents et conquets immeubles, au jour des épousailles, suivant la Coutume de Paris, ne seront tenus des dettes créées avant le futur mariage et aucune ne seront payées et acquittées que par celui qui les aura faites et créées ; et sur son bien sera douée la future épouse de la somme de quatre livres tournois de douaire préfix pour une fois payé à prendre sur le plus clair des biens du dit futur époux. Le préciput sera égal et réciproque comme il est réglé entre les parties à prendre par le survivant sur les biens de la communauté avant partage Et a le dit futur époux pris la dite future épouse avec tous ses droits, noms, raisons et actions qu'elle a déjà ou qui pourrait lui écheoir, tant par succession, donation qu'autrement. Arrivant dissolution du futur mariage pourra la future épouse renoncer à icelle et remporter ce qu'elle aura apporté en mariage par donation, succession ou autrement, ses habits, bagues et joyaux, linge servant à son usage. Car ainsi, etc., et, promettant et obligeant et renonçant, etc. Fait et passé à Québec, en la maison du sieur Lemelin, après-midi le *cinquième jour de septembre l'an mil six cent soixante et onze*, en présence du sieur Jacques Bouchereat, Louis Edouin, Guillaume, Antoine et Louis Brassard, Jacques Edouin, sa femme, de la dit Marguerite Brassard a déclaré ne savoir ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance. (Signés) Z Gamy, Jean Lemelin, Bouchereat, Duquet, N. P ».

Le ménage Richer se débrouille comme savaient se débrouiller les rudes colons canadiens et, s'agrandissant, il s'établit définitivement. Cela résulte de l'achat de la terre familiale de Sainte-Anne, dont voici l'acte authentique :

Vente par René Daudelin à Pierre Richer, le 31 mai 1688.

« Ce jourd'hui *trente unième du mois de mai seize cent quatre vingt huit* par devant moi soussigné en présence des témoins sousnommés fut présent en sa personne René Daudelin, habitant du cap de Varaines, lequel a aujourd'hui vendu, cédé et délaissé, et, par ces présentes vend, cède, quitte et délaisse à perpétuité à *Pierre Richer habitant de Batiscan*, scavoir, une habitation de quarante arpents de profondeur sur quatre arpents de large laquelle est située dans la seigneurie de Sainte-Anne, au lieu nommé le Marigot laquelle confronte du côté du sud-ouest à celle de René Prévost et par-dessous à celle de Michel Roy, sans en rien retenir ni réserver et ce pour le prix et somme de quarante cinq livres tournois payables comptant, s'obligeant le dit Daudelin de lui acquitter les rentes jusques au jour présent comme aussi de la lui garantir de tous troubles et hypothèques,

comme aussi de lui remettre le contrat de concession et le contrat d'acquet passé entre lui et Pierre Cartier s'obligeant le susdit acquéreur de payer à l'avenir aux seigneurs de la susdite seigneurie les rentes et droits seigneuriaux comme il est porté parti au contrat de concession fait en présence de Mathurin Gouin et Joseph Gouin habitants de Sainte-Anne et de René Prévost habitant de Varaines lequel a signé avec le dit Joseph Gouin les parties ont déclaré ne savoir signer ny Mathurin Gouin lesquels m'ont requis de passer le présent écrit.

(Signés) *Desuève*, *Joseph G.*, *René Prévost.* »

Voici encore la quittance de cet achat :

« J'ai reçu de Pierre Richer dit Laflèche, la somme de quarante cinq livres en argent pour l'habitation que je lui ai vendue par le marché convenu en l'autre part dont je le tiens quitte ; fait en présence de Charles Lesieur et de Michel Fiset, témoins, lesquels ont signé et déclaré ne savoir écrire ny signer (*sic*). A Batiscan, ce 2 juin 1688.

(Signés) Charles Lesieur, Michel Fiset, René Prévost. »

Enfin voici l'acte de la consignation des titres de la propriété :

« Aujourd'hui vingt deuxième octobre 1712 a comparu par devant le notaire royal en la prévoté de Québec, soussigné y résidant *Dorothée Brassard*, femme du dit Pierre Richer acquéreur dénommé par l'écrit de vente ci-dessus laquelle nous a remis et déposé en les mains ledit écrit de vente sous seing privé ci-dessus pour être, par nous dit notaire, gardé et mis au rang de nos minutes pour y avoir recours toutes fois et quantes fois et lui en être délivré des expéditions à qui il appartiendra dont elle a requis acte à elle octroyé pour lui servir en temps et lieu ce que de raison. Fait au dit Québec, en l'étude du dit notaire, en présence des sieurs Etienne Mirambeau, marchand, et de François Boisseau, praticien, témoins demeurant au dit Québec qui ont avec nous dit notaire, signé, la dite Brassard ayant déclaré ne scavoir écrire ny signer de ce enquis.

(Signés) Boisseau, Mirambeau CHAMBALON, notaire. »

Le généalogiste souligne avec raison l'importance de ces documents qui furent retrouvés aux archives du greffe de la Cour Supérieure, à Québec. Ils établissent évidemment, dit-il, « *la prise de possession*, *dans la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade*, du coin de terre où sont nés et où ont vécu les enfants issus du mariage de Pierre Richer et de

Dorothée Brassard. Et, chose bien digne de remarque, depuis 1688, jusqu'à nos jours, par une chaîne ininterrompue, de père en fils, ce terrain n'a pas cessé d'appartenir aux descendants directs du colon Pierre Richer ».

Cependant, Mgr L. F. Laflèche est le premier des enfants de ces héritiers directs qui n'y soit point né ; nous verrons à la suite de quelles dispositions familiales.

Ce qui se démontre par les dates des mariages desdits héritiers, comme suit :

1671, (15 oct.) Québec.
I. RICHER, Pierre et BRASSARD, Dorothée.

1716, (12 oct.) Sainte-Anne.
II. RICHER, Pierre et HÉBERT, Marguerite.

1753, (22 janv.) Sainte-Anne.
III. RICHER, Joseph et BÉLAIR-LUPIEN, Marguerite.

1776, (20 oct.) Sainte-Anne.
IV. RICHER, Modeste et GOUIN, Scholastique.

Modeste Richer partage la terre ancestrale en deux parts et la succession de propriétaires, pour chacune des parties, continue ainsi :

1806, (15 juil.) Sainte-Anne. —	1807, (3 fév.) Sainte-Anne.
V. RICHER, Joseph et D'ORVILLIERS, Marguerite.	V. RICHER, Louis et JOUBIN BOISVERT, M.-Anne (mère de Mgr L. F. Laflèche).
1843, (21 nov.) Sainte-Anne. —	1818, (2 fév.) Sainte-Anne.
VI. RICHER, Alphonse et L'ÉVÊQUE, Emilie.	VI. RICHER, Pierre et BARIL, M.-Madeleine.
1877, (23 oct.) Sainte-Anne. —	1844, (16 juil.) Sainte-Anne.
VII. RICHER, Wilfrid et MATTÉ, Georgiana.	VII. RICHER, Antoine et DOLBEC, Philie.
1908, (20 oct.) Sainte-Anne. —	1878, (1er août) Sainte-Anne.
VIII. RICHER, Arthur et PERREAULT, M.-Alvanie.	VIII. RICHER, Elzéar et PARMELAN, Françoise.
	VII. RICHER, M. l'abbé Edouard R.-Laflèche.

Du côté de Joseph Richer et de Marguerite d'Orvilliers la succession est *directe*, de père en fils. Il n'en est plus de

même du côté de Louis Richer et de Marie-Anne Joubin-Boisvert. Pierre Richer a acquis la propriété ancestrale (maison et terres) de Louis, son frère (père de Mgr Laflèche) par échange « change pour change » (contre une propriété de trois arpents sise dans le village de Sainte-Anne et que Modeste Richer, grand-père de Mgr Laflèche, avait cédée à son fils Pierre contre une rente viagère). Antoine Richer, neveu de Pierre mort sans enfants, l'a eue par donation. Elzéar Richer, fils d'Hector, qui était cousin germain d'Antoine, l'a eue par achat. Enfin, M. l'abbé Edouard Richer-Laflèche, frère d'Elzéar, l'a également acquise par achat.

M. l'abbé Edouard-Laflèche et M. Wilfrid Richer-Laflèche sont cousins germains et propriétaires de toute la terre ancestrale.

En 1723, les statistiques pour le fief Sainte-Anne nous apprennent qu'après dix-sept années d'un dur labeur, le colon Pierre Richer avait défriché 25 arpents de terre labourable et 6 arpents de prairie ; qu'il s'était construit une maison, une grange, une étable et une écurie.

Vers 1777, d'après la statistique du seigneur Charles Tarieu de la Pérade, sieur de La Naudière, Joseph Richer possédait 130 arpents de terre en culture et autant de terrain en bois debout. A cette époque la terre ancestrale était donc à moitié défrichée.

M. Desaulniers ajoute :

Si l'on se reporte, par la pensée, à ce temps reculé de notre histoire, avec les instruments primitifs alors en usage pour défricher la terre, on peut se former une idée assez exacte du travail herculéen accompli par Pierre Richer et ses fils dans le but de mettre en valeur cette antique propriété.

Au commencement du XIXe siècle nous trouvons le patrimoine ancestral en possession de Modeste Richer, quatrième propriétaire depuis le colon Pierre Richer. Les souvenirs, conservés dans la famille, nous font connaître les diverses phases par lesquelles la propriété a passé pour arriver à M. l'abbé Edouard Richer-Laflèche et son cousin, M. Arthur Richer-Laflèche, possesseurs actuels.

Modeste Richer avait quatre fils à établir, savoir : Louis, marié le 3 février 1807 à Marie-Anne Joubin-Boisvert (père et mère de Mgr Laflèche) ; Joseph, marié le 15 juillet 1806 à Marguerite d'Orvilliers ; Joachim, marié le 23 octobre 1815 à Marie-Adélaïde Hamelin ; enfin Pierre, marié le 2 février 1818 à Madeleine Baril.

Voulant établir ses quatre fils, il divisa la terre paternelle

en deux parties et donna à *Louis* les deux arpents de l'est (où se trouve la maison ancestrale), et à Joseph, les deux arpents de l'ouest. Plus tard, vers 1816, Modeste Richer, se sentant vieillir et dans le but de se rapprocher tout à fait de l'église (où il faisait office de maître chantre depuis cinquante ans), acheta dans le village une terre de trois arpents sur laquelle il vint résider avec son fils Pierre, le quatrième, Joachim, s'était fait navigateur. Rendu à sa nouvelle résidence, Modeste Richer donna ce bien à Pierre contre une rente viagère. L'année suivante, le 22 juillet 1817, Modeste Richer devenait veuf, et il résolut de se remarier avec Marguerite Bigué, veuve d'Alexis Rocheleau.

Son fils Pierre, peu satisfait de l'aventure, décida de se marier de son côté, mais d'abord il vendait la moitié de son bien, acquis par viager, à son frère Joachim qui se chargea de loger son père Modeste chez lui. D'autre part, voulant encore se débarrasser de la demi-pension qui lui restait à payer à son père, Pierre offrit à son frère aîné *Louis* qui demeurait, nous l'avons vu, sur la terre des ancêtres, de changer de lieu « change pour change », ce qui fut accepté et exécuté le premier janvier 1818. Ces arrangements faits, Pierre Richer se maria, le 2 février 1818, et son père Modeste, le 20 septembre 1819.

Cet échange de terre survenu en février 1818, alors que Mgr L. F. Laflèche naissait le 4 septembre de la même année, explique comment ce dernier vit le jour sur la terre voisine de l'église, tandis que ses frères et sœurs plus âgés étaient encore nés sur la terre paternelle, au bas de Sainte-Anne.

En résumé, la moitié de la terre ancestrale donnée par Modeste Richer à son fils Louis vint successivement en la possession de Pierre Richer-Laflèche, d'Antoine Richer-Laflèche, d'Elzéar Richer-Laflèche, et enfin de M. l'abbé Edouard Richer-Laflèche, le propriétaire actuel (1918).

Et l'autre moitié de la même terre, donnée par Modeste Richer à son fils Joseph, passa successivement aux mains d'Alphonse Richer-Laflèche et de Wilfrid Richer-Laflèche et enfin d'Arthur Richer-Laflèche qui l'occupe aujourd'hui (1918).

C'est donc en 1671 que Pierre Richer et son épouse Dorothée Brassard plantèrent sur le sol canadien un arbre de vie qui prenait rapidement des proportions considérables, dont les branches puissantes sont touffues et dont l'ombrage s'étend sur de nombreux foyers. Que de fleurs, que de fruits cet arbre a déjà portés ; que de pleurs d'orage, que de perles

de rosée en sont tombés sur des terres qu'un passé laborieux a rendues fertiles, qu'un présent tout d'honneur vigilant entretient dans sa fécondité, préparant un avenir de plus en plus riche d'espérances.

C'est qu'en tenant la terre de l'ancêtre par des racines vigoureuses la famille Richer Laflèche s'est encore disséminée en une trentaine de localités voisines et lointaines, où le généalogiste l'a suivie pas à pas, soit que les descendants de PIERRE RICHER se font appeler simplement LAFLÈCHE, soit qu'ils se contentent d'être RICHER tout court, ou bien qu'ils se disent, en souvenir de leur origine, RICHER de LA FLÈCHE en un seul ou deux mots.

Le vrai nom de famille n'en reste pas moins RICHER.

A ceux qu'une curiosité minutieuse pousserait au-delà même de l'exode de Pierre Richer vers le Canada pour les conduire dans la cité de La Flèche, les documents intéressants ne feraient point défaut. Ils constateraient de quelle particulière estime jouissaient les Richer de France parmi leurs contemporains.

En Amérique, cette famille figure actuellement en nombre à Sainte-Anne de la Pérade ; elle a essaimé dans tout le comté de Champlain, davantage dans le diocèse de Saint-Hyacinthe ; elle a ramifié dans les comtés de l'Est de Québec, à Saint-Laurent de Montréal, à Montréal même, jusque dans Ottawa et ses environs. Elle a donné au pays des députés, des avocats, des financiers, un poète, des pionniers vaillants, et des prêtres distingués en nombre, et force religieuse. Rhod-Island lui doit un gouverneur remarquable en la personne d'Aram Pothier, petit-fils d'Elisabeth Richer d'Yamachiche. Néanmoins et sans contredit, celui de tous ses membres qui lui a valu jusqu'ici le plus de lustre et d'honneur, c'est bien Louis-François Richer Laflèche, second évêque des Trois Rivières, assistant au Trône Pontifical et comte romain.

Joseph Richer Laflèche occupait le domaine de Sainte-Anne lors des bouleversements qu'occasionna dans la Nouvelle France la conquête anglaise consommée en 1763 par le Traité de Paris. Le recensement fait en 1765 donne à cette paroisse une population de 563 âmes, avec 102 foyers, 11,664 arpents de terres possédées, 2,323 minots semés, 154 chevaux, 154 bœufs, 166 têtes de jeune bétail, 301 vaches, 401 moutons et 278 cochons. La noblesse et la bourgeoisie étaient rentrées en France, en général ; cependant à Sainte-Anne, M. Gastineau était resté dans sa seigneurie de Sainte-Marie et M. de Lanaudière était revenu de France en son manoir.

Le chroniqueur fait cette constatation : « que les dames franco-canadiennes sont de figure jolie, que leur constitution est forte, leur démarche gracieuse et qu'elles posent bien. Elles ont généralement beaucoup d'esprit, parlent un français pur sans le moindre accent. Polies, enjouées, elles ont une conversation agréable. Pleines d'attentions pour les étrangers, elles sont affectionnées à leurs maris et à leurs enfants ». Si Mme de Mézière de Maisoncelle, qui fit de ces dames ce portrait flatteur en 1752, nous les avait montrées aussi à l'église ou en visite chez les nécessiteux, elle les aurait trouvées pieuses et charitables, partant aussi bien partagées du côté du cœur que de l'esprit.

C'était là, il est vrai, le portrait des grandes dames ; mais les autres, relativement, ne leur faisaient point tort.

M. l'abbé Guay, curé de Saint-Antoine-du-Loup, avait été nommé pasteur de Sainte-Anne pendant la guerre qui mettait Français et Anglais aux prises sur le Saint-Laurent. Il y trouva parmi les syndics de son église Fr. Richer Laflèche ; le trésor de cette maison de Dieu est alors enrichi d'un ostensoir et d'un saint ciboire d'une valeur de 200 livres.

En 1767, Mgr Briand dans sa visite pastorale à Sainte-Anne engage les paroissiens à agrandir leur église ; mais, tout bien considéré, ceux-ci préfèrent en construire une nouvelle : Joseph Laflèche en fut l'un des entrepreneurs pour la somme de 2100 livres ; M. Antoine Mailou en fut le maçon et le Frère Louis, religieux récollet, l'architecte. Ce bon Frère récollet eut une histoire qui le signalait à la curiosité. Il était missionnaire à Saint-Jean-Deschaillons quand un jour son bedeau, homme assez pauvre d'esprit, se plaignit à lui de ce que son voisin ravageait son champ sans le moindre souci de ses avertissements. Que faire ?

Sans y prêter grande importance, pour se débarrasser du bedeau, le Père répondit : Si tu le prends encore en flagrant délit, tue-le !

Bien ! Dès le lendemain on criait au meurtre. C'était le bedeau qui déjà avait assommé son homme.

On mit la main sur ce bedeau expéditif qui se contenta de dire à l'instruction :

— J'ai fait ce que le curé m'a dit.

Il fallut toute la bonne renommée du Père Louis et la haute protection de son évêque pour le tirer de ce mauvais pas. Il put poursuivre la construction de l'église de Sainte-Anne, devenir supérieur des Récollets à Montréal et ne mourir lui-même de mort naturelle, à l'Hôpital-Général, qu'à l'âge de 82 ans (1813).

L'abbé Guay mourut en 1784. L'abbé Pierre Buot après lui ne fit que passer à la cure de Sainte-Anne en 1784, et c'est bien le vénérable abbé Joseph-Marie Morin qui lui succéda en réalité en cette même année.

A l'âge de 28 ans, l'abbé Morin se trouvait ainsi à la tête d'une paroisse qui comptait alors 991 âmes et il y resta trente-sept années, au bout desquelles les infirmités le réduisirent à la retraite.

A Sainte-Anne, on était procéduriers, frondeurs et gais lurons. On chicana le curé au sujet de son cimetière qu'il voulait assainir et agrandir. Il fallut l'intervention de l'évêque pour que l'abbé pût enfin écrire à Sa Grandeur : « Monseigneur, mes docteurs et perturbateurs se sont trouvés entièrement confus, battus et ont pris la fuite. S'ils ont murmuré, cela n'a été que dans l'obscurité de leurs foyers. »

C'était possible au commencement de 1794, date de cette lettre triomphale. Mais quelques semaines après la question du cimetière était derechef agitée et, cette fois, M. de Lanaudière, seigneur du lieu, intervient : il n'approuve pas la démarche des paroissiens qui ont présenté une requête à l'évêque ; il n'est pas complètement de l'avis du curé Morin dont il dit en finissant : « En voulant trop exiger on gâte tout. »

Il s'agissait encore d'agrandir le cimetière. A bout d'arguments, le bon curé pria avec ferveur et chanta une grand'messe pour calmer les esprits et il écrivit à Mgr Plessis : « Souhaitez-vous des nouvelles de la seconde persécution à sainte Catherine par quelques-uns de mes paroissiens ? En voici : le mercredi soir, l'avant-veille de ladite fête, on s'est assemblé au nombre de vingt à vingt-cinq personnes, tant vieux que jeunes, chez la.... et non ailleurs.... On y est resté jusque vers cinq heures du matin. On dit que la dépense seule de boisson pour le souper et le réveillon a coûté 20 dollars... Vos chers petits Laflèche, Gouin, Perrin n'ont pas été les derniers à s'y rendre.... Les bons paroissiens sont étonnés et gémissent de ce qu'un certain nombre d'entre eux vont s'amuser avec la balayure sortie de Québec et réfugiée dans nos cantons. » Il ne flattait pas l'évêque de ce que sa bonne ville exportait à Sainte-Anne !

Pour réparer l'injure faite à sainte Catherine M. Morin chante une autre grand'messe en l'honneur de la sainte outragée et trouve que « c'est un soufflet à plomb » pour les délinquants, qui, du reste, assistaient à la grand'messe, mais « dans la nef, et non au chœur où ils n'ont pas osé pénétrer ».

M. l'abbé Morin, s'il était sévère, avait fort bon cœur. En 1813, la disette sévissait à Sainte-Anne et le brave curé ne songeait qu'à distribuer son grain aux indigents ; et ce fut jusqu'en 1821 qu'il remplit auprès de ses paroissiens l'office, parfois ingrat, de bon Pasteur. A ce moment, une extinction de voix et une débilité générale l'obligèrent de se démettre de ses fonctions. L'évêque lui continua ses pouvoirs en lui accordant le tiers de la dîme. M. Morin ne pouvait se résoudre à s'éloigner de ceux qu'il aimait. Pendant 22 ans encore, avec des obligations réduites, il s'immolera pour son cher troupeau, au nombre duquel le jeune L. F. Laflèche, futur évêque des Trois-Rivières, venait d'être placé par ses soins.

Louis-François Richer-Laflèche naquit à Sainte-Anne de la Pérade, comté de Champlain, le 4 septembre 1818, et il y fut baptisé le même jour. C'était le sixième des sept enfants de Louis Richer-Laflèche. *Eléonore*, sa sœur aînée, épousa Uldoric Lanouette et elle eut onze enfants ; *Louis-Augustin*, *Pierre-Edouard*, *François-Augustin*, celui-ci marié à Marie des Neiges Charest dont il eut douze enfants ; *Marie-Anne*, mariée à Antoine Charest qui eut, de son côté, six enfants ; *Louis-François*, évêque des Trois-Rivières, et enfin *Michel-Archange*.

« Une des plus grandes merveilles de l'Eglise catholique en ces deux derniers siècles, nous n'hésitons pas à le dire, écrit dom Benoît dans la vie de Mgr Taché, tome I, page 2, est la *famille canadienne-française*. Etablie sur un vaste domaine qu'elle défriche souvent et cultive toujours, elle compte ordinairement un grand nombre d'enfants, 8, 12, 15 et même 25 ou 30, tous robustes et pieux. Le père travaille au dehors avec les fils les plus âgés ; la mère demeure au foyer, élevant ses plus jeunes enfants, préparant la nourriture et tissant le plus souvent les vêtements de toute la famille. Tous, le père et la mère, aussi bien que les petits enfants, vénèrent le prêtre comme le représentant de Dieu, se mettent à genoux, quand il les visite, pour recevoir sa bénédiction, lui parlent avec autant de confiance et d'aisance que de respect, habitués à chercher et à trouver en lui le guide et le conseiller de leur vie spirituelle et le plus souvent même de leurs entreprises temporelles. La religion préside à toute la vie, inspire les pensées, sanctifie les actions, dans les chefs de la famille comme dans tous les membres. Aussi ces familles, quelque nombreuses qu'elles soient, vivent dans une paix et une charité qui égalent celles des monastères ; et la pureté des mœurs est si grande que la jeune fille arrive souvent au mariage sans avoir connu auparavant les redoutables secrets de cet état. L'éducation profondément chrétienne donnée partout, les vertus aimables et austères

qui resplendissent dans le père et la mère, les habitudes de prière, de travail, d'économie, enfantent dans toutes ces familles, si éminemment religieuses et morales, de véritables héros, grands par l'intelligence, plus grands encore par le cœur, qui se distinguent à la tête de la patrie, dans toutes les carrières, mais surtout dans le corps le plus admirable de tous au Canada, le clergé. Pourquoi faut-il que la famille canadienne-française avec ses mœurs patriarcales et ses fruits de bénédiction, soit si tristement menacée aujourd'hui par l'invasion des doctrines libérales? Mais jusqu'en ces derniers temps, nous le répétons, elle a été une grande merveille, une merveille que nous admirons plus que les cathédrales gothiques, pourtant si magnifiques, de la vieille France ».

Telle était bien la famille Richer-Laflèche, au sein de laquelle le jeune Louis-François eut le bonheur de paraître sous les yeux de son père vaillant, de sa tendre mère ; il grandit réellement en sagesse comme en âge à l'ombre du clocher.

Selon la chronique qui le rapporte soigneusement : une foi vive, un ardent patriotisme sont de tradition dans la famille Laflèche, qui n'eut alors rien de plus à cœur que d'en pénétrer l'enfant de prédilection que la divine Providence venait de confier à sa sollicitude.

Cependant, le père, absorbé par de rudes travaux, se déchargeait volontiers du soin de l'éducation première de l'enfant sur sa brave épouse, Marie-Anne Boisvert, femme très énergique et fort vertueuse, qui avait été à bonne école ellemême, d'abord auprès de sa pieuse mère que nous avons vu familiarisée avec tous les Saints du paradis, ensuite au couvent des Dames Ursulines des Trois-Rivières, où elle reçut ainsi que sa mère, auparavant, une éducation solide et une instruction aussi étendue que le permettaient les temps et les circonstances. Mgr Laflèche, plus tard, ne manquera jamais l'occasion de répéter que, s'il avait mérité la grâce de l'épiscopat, il le devait en grande partie à la piété éclairée de sa bonne mère, à l'éducation qu'elle avait reçue chez les bonnes religieuses.

C'est que, en effet, dès ses plus jeunes ans, la digne mère avait dirigé les yeux de cet enfant vers l'autel saint, dont elle essayait de lui faire comprendre la haute signification et la céleste splendeur. Elle y montrait Dieu même offert en sacrifice par sa propre créature pour le salut des hommes coupables. Elle exaltait la gloire du prêtre que le Rédempteur associait à son œuvre de salut, élevait si haut pour perpétuer parmi les pauvres mortels le grand mystère de son amour. Elle parlait ainsi doucement, instamment, avec

une pénétrante ferveur, comme si son amour maternel, rivalisant avec l'amour du Dieu Rédempteur, avait voulu faire naître dans l'âme de son fils, avec toute la vénération due à ce foyer ardent et permanent du culte catholique, la volonté généreuse de s'y immoler un jour lui-même ! Et, de fait, cette vertueuse et diligente mère nourrissait déjà le secret et ferme espoir que, séduit par les beautés de ce culte divin, touché par la grâce de Dieu, son enfant allait un jour s'y consacrer tout entier.

Est-ce que, d'ailleurs, tout n'encourageait pas cette douce attente d'une mère qui s'efforçait de mériter du ciel cette insigne faveur ? Elle voyait son jeune Louis-François, bien qu'enjoué et pétulant, mais pas plus que ne le comportait son jeune âge, singulièrement réfléchi, fortement appliqué en toutes choses accessibles à ses efforts, aimant le curé, l'église, le chant, les exercices pieux auxquels il lui était donné de prendre part.

Modeste Laflèche, grand-père de l'enfant, fut de 1774 à 1834, le maître chantre très estimé et fort recherché de l'église de Sainte-Anne. Autant qu'il dépendait de lui, il se prêtait à rehausser l'éclat du culte dans le village ; il chantait vêpres, saluts, messes solennelles ; il accompagnait les morts aimés au champ du repos et les époux heureux à l'autel fleuri ; aux curés du voisinage, il rendait des services avec bonne grâce et cordialité. Modeste Laflèche, pas plus que son fils Louis, père de Louis-François, chantre également renommé, n'avait pas attendu les encouragements du Saint-Siège, ni les enseignements de dom Pothier pour restaurer le chant grégorien à Sainte-Anne : il l'y pratiquait tant et si bien que son petit-fils Louis-François, qui l'assistait à l'occasion, connaissait parfaitement ce chant dès l'âge de 12 ans (1).

Accompagnant tantôt sa mère dans ses exercices de piété,

---

(1) Une anecdote nous fera mieux connaître Modeste Laflèche.

Un dimanche de janvier 1815, remontant de Québec chez lui, en voiture, Modeste s'arrête à la petite église des Ecureuils, pour y entendre la grand'-messe. Comme étranger à la paroisse, il prend place au bas de l'église, près du bénitier. On venait d'entonner le chant de l'aspersion. A la reprise de ce chant, comme le curé passait près de lui, en aspergeant le peuple, Modeste Richer entonne lui-même l'*Asperges me*, mais de manière à couvrir complètement la voix des chantres du chœur. Grande sensation parmi les fidèles. De retour à la sacristie, M. le Curé de Courval s'empresse d'envoyer le bedeau prier M. Richer de venir prendre place au lutrin. Le vieux chantre de Sainte-Anne chanta une messe dont on parla longtemps, dans la paroisse des Ecureuils. Modeste mourut, en 1840, à l'âge de 86 ans. Mgr Laflèche et M. le Curé Hercule Dorion, alors séminaristes à Nicolet, assistèrent à ses funérailles.

tantôt son grand-père au lutrin, Louis-François s'était tout naturellement attaché à l'église paroissiale qu'il aimait à l'égal du toit paternel. Il s'y rendait à tout propos, pour prier, pour chanter, fréquemment pour servir la messe aux bons curés, MM. Morin et Mac Chauvin, qui lui témoignaient beaucoup d'affection, d'autant plus que le petit Laflèche les servait à l'autel avec cet angélique recueillement qui fait présager une vocation sacerdotale.

M. Chauvin surtout observait l'enfant avec intérêt, l'interrogeait parfois, lui donnait les premières notions des études qu'il pensait déjà lui proposer, parce qu'il le trouvait fort attentif et très doux, prévenant et laborieux. Il lui trouvait aussi une excellente mémoire et une intelligence très éveillée, si admirablement douée qu'autour de lui on se plaisait à reconnaître que : des dons si précoces, si précieux, avaient une haute signification, qu'ils ne pouvaient être mis convenablement en œuvre qu'au service du bon Dieu pour le seul salut des âmes.

C'était l'avis motivé du grand-père Modeste et la conviction sincère des deux curés ; c'était surtout l'ardent désir de la mère qui, aux pieds de sainte Anne, qu'elle affectionnait particulièrement, allait prier, soupirant au fond de son cœur : Ah ! bonne mère de la Mère du bon Dieu, soyez donc la voie, la sauvegarde du petit Louis ; conduisez-le à Jésus ; faites qu'il se donne à lui et obtenez-moi que cela plaise à Dieu !

Et elle faisait prier ainsi l'enfant.

Le 3 novembre 1821, l'abbé Claude Gauvreau, avait succédé à M. Morin à la tête de la paroisse de Sainte-Anne. C'était un jeune prêtre de 25 ans, rempli de bonnes intentions ; mais qui, comme Pierre Huot, ne fit guère que paraître dans la localité. Cependant, ayant visité les lieux et s'étant rendu compte de la situation de sa paroisse, il écrivait à Mgr Plessis, évêque de Québec, le 27 janvier 1822 : « Par un recensement aussi exact que possible que je viens de faire, il se trouve à Sainte-Anne 326 feux, 2141 âmes et 1248 communiants. Lors de sa dernière visite, V. G. avait autorisé les marguilliers à prendre, sur le coffre-fort de la fabrique, 10.000 livres pour la construction d'un quai devant l'église et d'un canal qui devait égoutter le cimetière. Ces travaux ont été faits, mais ils n'ont coûté qu'environ 6.400 livres ; il reste donc 3.600 livres que les marguilliers désirent avoir pour entourer le cimetière d'un mur de pierre et lambrisser le rond-point de l'église et les chapelles ».

A peine M. Gauvreau avait-il mis la main à la charrue que « les docteurs, les perturbateurs, — il n'en manquait jamais

à Sainte-Anne, — dont M. Morin eut à se plaindre, se levèrent encore contre lui. Ce fut Charles Gouin qui lui intenta un procès à propos d'un fossé mal creusé dans le cimetière, procès que Gouin perdit d'ailleurs avec charge d'en solder les dépens. La joie du succès obtenu fut de courte durée pour M. Gauvreau qui, la veille de la fête de saint Pierre (1822), en s'occupant de la décoration du maître-autel, tomba si malheureusement du haut d'une échelle qu'il se tua sur le coup.

Le jeune L. F. Laflèche garda le souvenir de cette catastrophe et de la consternation qu'elle jeta dans le pays.

L'abbé Moll succéda à l'infortuné Gauvreau. Ce digne prêtre, peu fait pour endurer les vexations qui firent le mérite, sinon l'agrément de ses devanciers, se fit remarquer surtout par une sorte de neurasthénie qui le rendait peu plaisant à lui-même et désagréable à quelques autres.

Mgr L. F. Laflèche se rappellera toute sa vie, d'abord de l'épouvante que sema dans les cantons une bande de sinistres gredins qui se fit une spécialité du cambriolage des églises dont certains coffres-forts, notamment celui de Sainte-Anne de la Pérade, excitaient les convoitises. Un chenapan de Sainte-Anne même était affilié à cette bande : il servait d'indicateur en ce qui concernait sa paroisse et celles des environs, et il trouvait qu'en son métier commode, si on courait quelque risque d'être pincé, « on avait parfois de bons morceaux pas cher ». Il arriva surtout à ce cynique bandit d'être pincé avant le jour où l'église de Sainte-Anne devait être dévalisée.

Quelques temps après cette intéressante capture, le dimanche 12 mai 1826, le petit L. F. Laflèche assistait à la messe avec sa mère, quand soudain, par un gros vent du Nord-Ouest, le feu prit dans la cheminée de l'église et en gagna la toiture. L'alerte fut vive parmi les fidèles présents, mais leur grand nombre suffit pour circonscrire le foyer menaçant et pour éteindre le feu sans trop de dégâts. Néanmoins cette aventure, qui fut précédée de deux autres semblables, décida les habitants de Sainte-Anne à demander de sérieuses précautions : ils voulaient, d'accord avec M. Moll, obtenir de l'évêque le renouvellement des clochers, la couverture de l'église en zinc, et la mise en bonne place de quelques paratonnerres.

L'évêque fit droit à la requête transmise par le curé et tout fut fait au gré de ce dernier qui ne cessait pourtant pas de répéter : « Ah que je me déplais ; que je m'ennuie ici ! »

Quelques paroissiens lui rendaient, il est vrai, la vie si

dure que M. Moll, en 1828, quitta la place pour s'installer à Saint-Timothée, sans éprouver le moindre regret de ce dérangement.

Les habitants de Sainte-Anne, de bonne heure, avaient saisi l'importance de l'éducation de l'enfance. Ils n'attendirent donc pas les débats législatifs de 1824 pour ouvrir une école à proximité de leur église. Il est vrai qu'en fait de maîtres il leur fallut d'abord se contenter de peu.

Vers 1823, leur instituteur était M. Graig Morris qui prenait pension dans la famille Laflèche. Mgr Laflèche disait de lui : il fallait voir le maintien respectueux qu'il exigeait à table de la part des enfants !

Quand donc son petit *Louis* eut atteint l'âge de cinq ans, le père Laflèche le conduisit à l'école. Graig Morris assigna à l'enfant une place vacante au bout d'un banc sans se soucier autrement de ce futur évêque. Les pieds du bambin n'arrivent pas à terre. Que faire de pieds pendants et du temps qui dure quand personne ne s'occupe de vous et qu'autour de vous on ne fait rien ! Le petit Laflèche était pétulant. Le premier étonnement passé, il se trouve accablé de son immobilité qu'il combat en balançant les pieds ; le mal n'était guère plus grand que le remède ne parut efficace contre l'ennui. Il va donc se débrouiller autrement, et si déjà ses pieds battent la mesure, il essaiera de siffler comme aux champs.

Du coup le maître se précipite sur l'enfant et « lui applique un fameux soufflet ».

— Je me dis en moi-même, racontait plus tard Mgr Laflèche : il ne faut pas siffler ici, et ce fut mon seul et unique essai dans le genre.

Il faut convenir que les procédés tapants du maître pouvaient alarmer un cœur compatissant. Ce cœur généreux vint au jeune Louis-François sous la forme d'un vieillard, nommé Julien, qui habitait un appartement attenant à l'école : c'était déjà l'ami du petit écolier, dont il apprit un soir, au sortir de la classe, que le maître, grand amateur de la férule, voulait corriger son petit ami.

Julien crut de son devoir d'intervenir. Il pensa le faire efficacement en se présentant lui-même pour recevoir les coups réservés au petit. Julien s'attendait naturellement à voir sa démarche aboutir à la grâce de son protégé.

Graig Morris consentit parfaitement à la substitution du patient, nullement à son effacement. Julien sollicitait les coups qui revenaient au gamin Laflèche, Julien les encaissera. Graig Morris se mit donc à battre Julien qui, offensé dans sa dignité, se jeta sur Graig Morris, cependant que

petit Louis s'éclipsait. De la fenêtre, racontait Mgr Laflèche, « je pus voir la scène amusante des deux vieux se poursuivant autour du poêle. »

Graig Morris tenait ferme pour les principes et imposait la considération qu'on lui devait. Ainsi, certain jour, un jeune Lanouette, qui avait achevé ses études à l'école Graig Morris, se trouva dans une réunion avec son ancien maître. Lanouette avait vite perdu la notion des distances respectueuses et celle des égards dus au magistère exigeant d'un instituteur primaire: Lanouette garda donc sa toque sur la tête, comme preuve d'émancipation, en face de Graig Morris qui lui enjoignit de l'ôter. Le jeune homme n'était pas précisément un impertinent; il allait même obtempérer au désir de son ancien maître; mais autour de lui on chuchotait: Otera, ôtera pas! Ne l'écoute donc pas! Et Lanouette, se raidissant, déclare qu'il ne se découvrira pas.

L'instituteur saisit la toque récalcitrante et l'envoie au fond d'un four ardent à quelques pas de Lanouette, tout étourdi par cette exécution sommaire.

Tel fut le premier maître de Mgr Laflèche qui n'en conserva pas moins un souvenir reconnaissant.

Cependant, en 1828, M. l'abbé Marc Chauvin, remplaça M. Moll à la cure de Sainte-Anne et l'année suivante la question des écoles, posée en 1824, était reprise et résolue. Pour se conformer à la loi promulguée, les paroissiens de Sainte-Anne élisent un syndicat et donnent 54 perches de terrain appartenant à la fabrique pour la construction d'une nouvelle école plus spacieuse. Parmi les marguilliers de cette année, qui consentirent cet arrangement, nous trouvons le père de Mgr Laflèche; et, parmi les habitants de la localité qui signèrent la requête à leur évêque, son grand-père, Modeste Laflèche, et ses deux oncles, Joseph et Joachim Laflèche.

L'évêque de Québec préférait que la nouvelle école fût bâtie par les soins de la fabrique elle-même et à ses frais, plutôt que par voie de cotisations; les paroissiens, étant par continuation animés par l'esprit de contradiction, voulaient les choses autrement que l'évêque, et ce fut la cause d'un nouveau conflit.

Le 29 mars 1829, MM. Dorion et Bochet, syndics, avisent l'évêque que l'école est prête à recevoir instituteur et institutrice; ils se plaignent en même temps de ce que le curé Marc Chauvin refusait non seulement de la bénir, mais aussi de chanter une messe en action de grâces.

Cette nouvelle école débuta avec M. Hippolyte Carbonnet

de Beaumanoir auquel Mgr Plessis avait octroyé des certificats d'instituteur primaire ; c'était un ancien major de cavalerie en retraite, originaire du Mans, département de la Sarthe, France. M. le curé Marc Chauvin le qualifia « d'être fort ambulant, pour ne pas dire un chevalier errant, dont il est bien difficile d'assigner un domicile. Dans ses besoins extrêmes, le chevalier dessine des paysages qu'il débite le long des côtes... »

C'était pour le moins un agitateur équivoque sinon un espion dangereux, affligé d'une haine féroce contre les prêtres français, les Sulpiciens surtout, qu'il avait hâte d'envoyer tous *ad patres*. Il prit en passant la place de Graig Morris et ne fut qu'un maître éphémère du jeune Laflèche, car son humeur vagabonde le porta bientôt vers de nouvelles aventures aux Etats-Unis.

Nous avons dit quelles étaient les supplications de Mme Laflèche auprès de la bonne sainte Anne, et la voie dans laquelle elle désirait ardemment voir son enfant s'engager. Il fut bientôt manifeste que ces vœux étaient exaucés.

L'enfant, en effet, écoutait sa mère avec respect et son âme fut sensible à ses enseignements. Mgr Laflèche en gardera toute sa vie l'empreinte profonde, fréquemment il les communiquera dans la suite, les proposant comme sujet d'édification pour les mères chrétiennes. Les années se seront déjà amassées sur sa tête en grand nombre, ses cheveux auront blanchi sous le souffle de mille contrariétés, son noble cœur aura abondamment saigné dans la persécution et son âme se sera élevée éminemment par la pratique austère des plus belles vertus, que les doux souvenirs de son heureuse enfance ne cesseront encore de hanter sa pensée charmée. Il évoquera ces souvenirs comme autant de consolations et sa piété filiale leur aura conservé pieusement une juvénile sensibilité avec leur première fraîcheur. Car, jusqu'au bord de sa propre tombe, il tressera des couronnes pour les têtes toujours chéries de ses bons parents disparus !

Louis-François fait sa première communion le 11 novembre 1831 avec une touchante ferveur ; à Dieu qui le visitait pour la première fois, il demanda lui-même la grâce d'être à lui toujours. Son grand-père, Modeste, venait de passer tout un hiver à lui enseigner le plain-chant. La voix du vieillard, naguère, si sûre d'elle-même, si juste et si mélodieuse, si pénétrée aussi des louanges de Dieu qu'elle exhalait sous les voûtes sacrées, se cassait un peu et s'accommodait des accents juvéniles de l'enfant auquel il disait dans une confiante intimité : Vois-tu, petit Louis, vois-tu

ces champs que j'ai cultivés, ces bois que j'ai embellis et que ton père tient de moi, ils iront à tes frères et tu n'en chercheras point d'autres ; car un autre et meilleur héritage te revient. Tu chanteras désormais avec moi et si Dieu écoute ta mère, s'il exauce tous mes vœux, tu ne chanteras pas seulement, comme moi, des hymnes saints ; mais à l'autel même tu feras entendre aux fidèles, tes frères, le concert des anges.

A cette époque, Mgr Panet, évêque de Québec, aidé par Mgr Signay, son coadjuteur et futur successeur, dépensait royalement ses grands biens pour agrandir et embellir le Séminaire de Nicolet. De grands travaux y avaient été entrepris en 1827 ; ils furent activement poursuivis en 1828 et 1829 sous l'habile direction de son supérieur, l'abbé Raimbault, qui était en même temps curé de Nicolet.

Mgr Signay ne cessait d'ailleurs de stimuler le zèle de M. Raimbault, lui rappelant sans cesse qu'il s'agissait de faire « quelque chose de grand, de beau et de durable ».

Le nouvel établissement prit bientôt des proportions gigantesques, protestants et catholiques y contribuant généreusement. En 1830, l'établissement, dédié à la Religion et aux Beaux-Arts, dressait au milieu de pins superbes et sur le ciel bleu sa façade majestueuse.

Pour fêter cet heureux événement, Mgr Panet ordonna qu'il fût célébré dans l'église paroissiale de Nicolet une messe solennelle d'actions de grâces, à laquelle assisteraient le Séminaire et tout le peuple, dont les vœux étaient enfin comblés.

Le 10 août 1831, Mgr Signay bénit la Maison au milieu d'une énorme affluence de prêtres et de laïques ; il profita de cette circonstance pour engager le clergé à développer l'œuvre si nécessaire, et alors si laborieuse, du recrutement des vocations sacerdotales.

Si ancienne qu'elle fût, si fervente que se montrât sa population, Sainte-Anne de la Pérade, avant M. Morin, n'avait encore donné à l'Eglise aucun de ses enfants. Ce bon vieux curé en avait été fort attristé. Il ne cessait de demander à Dieu de faire lever une moisson sur la terre que, dans sa retraite même, il se plaisait encore d'ensemencer ; de lui accorder la faveur d'y faire naître des ouvriers évangéliques. Le premier fut ordonné en 1826, ce fut Pierre-Damase Ricard ; M. Morin remarquait encore Louis-François Laflèche, le petit Bailet, Zéphyrin et Amable Charest et François Ricard ; mais si lourd était déjà le poids de ses ans qu'il ne pouvait plus espérer les voir pénétrer dans le sanctuaire ; du moins voulait-il encore leur en montrer le chemin. Et il pas-

sait ses loisirs à leur enseigner du latin, rendant le sacerdoce aimable par ses propres vertus.

M. Morin, en signalant au curé Chauveau Louis-François, disait qu'il le croyait appelé à travailler avec bonheur à la gloire de Dieu. C'était déjà la conviction du curé qui se rendit enfin chez les époux Laflèche pour leur faire comprendre que l'heure était venue pour eux de consentir un sacrifice dans l'intérêt de l'Eglise. Le père fronça les sourcils, songeant aux terres fertiles qui réclamaient des bras ; mais la mère, rayonnante de plaisir, trouva que ce serait pour toute la famille autant de bien que d'honneur.

Dès octobre de cette année 1831, âgé de 13 ans, Louis-François entra au collège de Nicolet.

Les élèves venaient justement d'évacuer leurs anciens locaux pour s'installer dans quelques autres aménagés pour eux dans les nouvelles constructions, le surplus de la récente bâtisse restant livré aux ouvriers ; car il s'agissait toujours, selon l'invariable formule de Mgr Signay, de faire « quelque chose de grand, de beau et de durable ». Cela se traduisait pour le moment à rendre l'intérieur du Séminaire aussi confortable que l'extérieur en était déjà imposant.

C'est ainsi que le jeune Laflèche verra se poursuivre et s'achever sous ses yeux les belles installations de l'établissement qui tiendra dans son existence de prêtre et d'évêque une place considérable.

Les débuts du jeune collégien furent ce que ses heureuses dispositions avaient laissé prévoir : par sa belle humeur et ses goûts sérieux, par son esprit discipliné et sa rare application, par sa piété et bonne volonté en toutes choses, il fit l'édification de ses condisciples et la joie de ses maîtres, tout en cueillant d'abondants lauriers.

Il passait à bon droit pour un élève d'élite par son bon sens, par l'élévation de sa pensée et la droiture de ses jugements ; par la franchise et la mâle résolution de ses actes, aussi bien que par la vivacité de sa foi plus intellectuelle que sentimentale, quoique ses sentiments eussent toujours l'empreinte d'une exquise délicatesse. Il était pourtant jovial d'humeur, saisissant le côté piquant des choses, prompt aux reparties, riant de bon cœur et sans malice, infatigable au jeu comme à l'étude. Il se distinguait par le respect qu'il témoignait à ses maîtres et par la reconnaissance qu'il leur témoignait et dont on le payait en retour par une pleine confiance et une grande affection.

En 1832, il reçut des mains de Mgr Signay le sacrement de confirmation et remporta ses premiers lauriers.

On remarqua bien vite que le jeune Laflèche s'ingéniait à s'imposer mille petits sacrifices divers que sa précoce charité rendait utiles à quelques-uns, agréables à un grand nombre, édifiants pour les rares initiés qui en devinaient les mobiles et l'effort.

Le collège de Nicolet, qui a formé tant d'hommes remarquables, a pu servir de modèle aux établissements similaires en Canada.

Il faut faire remarquer ici que tous les collèges de la catholique province française du Bas-Canada (Québec) ont été fondés et sont dirigés par des ecclésiastiques. La jeunesse canadienne s'y prépare aux carrières libérales sous des maîtres dévoués et expérimentés, recevant une forte éducation chrétienne, source des plus solides et des plus aimables vertus domestiques et sociales. Ces établissements continuent de nos jours à former, côte à côte, futurs prêtres, avocats, médecins, notaires, explorateurs et agriculteurs, sans que ce rapprochement ou ce mélange aient nui aux uns ou aux autres. Ces maisons sont aussi bien collèges que séminaires ; disons plutôt que ce sont des petits séminaires. Les élèves ecclésiastiques, à la fin de leurs humanités, s'attachaient à quelque pieux et savant curé, ou s'en allaient au grand séminaire soit de Québec, soit de Montréal, pour s'initier aux sciences de la religion : Théologie, Philosophie, Ecriture-Sainte, Droit Canon et Liturgie. Il y en avait, et ce sera le cas de Mgr Laflèche, qui restaient au collège, prenant la soutane et se chargeant de cours, de classes, de surveillance ou de quelque autre tâche utile, tout en s'adonnant aux sciences sacrées sous la direction de professeurs désignés pour former les jeunes clercs au service de l'Eglise et à la pratique des vertus que le sacerdoce exige.

A Nicolet, alors, toutes les branches des études étaient enseignées par degrés espacés sur huit années. C'est ce cycle que Louis-François Laflèche, comme les camarades persévérants, parcourut avec un constant succès de 1831 à 1838.

M. Raimbault, curé de Nicolet, étant supérieur, il eut successivement pour professeurs : MM. Martin, L. Noël, J. Réaux, Zéphirin Charest, Thomas Benjamin, J.-B. Pelletier, E. Lesieur Désaulniers qu'il retrouvera encore à Nicolet à son retour des missions du Nord-Ouest, O. H. Harkin, F. L. Désaulniers, A. M. et C. Harper et J. O. Leprobon, le très distingué directeur de l'établissement, en même temps celui de sa conscience et de sa vocation sacerdotale. Il eut comme condisciples : Ch. Ol. Caron, prot. apost. ; Bernard O'Reilly, prot. apost. ; Antonin-Aimé Dorion, juge

en chef; Thomas-Joseph Loranger, juge de la Cour supérieure ; Raphaël Bellemare, homme de lettres ; les abbés Hercule Dorion, Léon Provancher, David Martineau, etc.

Ses humanités terminées, L. F. Laflèche demanda son admission au Séminaire de Nicolet. Nous l'y trouvons en 1837-1838 élève de Théologie ; professeur de troisième en 1838-1839 ; professeur de Belles-Lettres en 1839-1840 ; économe en 1840-1841 ; de nouveau professeur de troisième en 1841-1842 pour redevenir professeur des Belles-Lettres en 1842-1843 ; et, puisqu'il enseignait la Littérature avec grâce et pratiquait l'éloquence avec succès, il finit professeur de Rhétorique en 1843-1844.

Ce faisant, il s'était perfectionné dans un entraînement continu et divers, se dépensant dans un labeur acharné dont il rendait bénéficiaire la jeunesse qu'il affectionnait.

L'heure approchait où la Providence allait manifester plus sensiblement qu'elle avait, sur ce jeune clerc, d'autres vues que celles des hommes qui fondaient sur son talent des espérances.

Louis-François, en fait de cléricature, avait reçu la tonsure le 3 septembre 1838 des mains de Mgr Turgeon, évêque de Québec ; les Ordres Mineurs le 28 mai 1840 ; le sous-diaconat et le diaconat le 27 et le 29 mai 1843. Il se préparait dès lors à la prêtrise par l'étude et la prière, demandant avec instance que Dieu daignât lui apprendre ce que, dans sa divine Sagesse, il attendait de son ministère saint auquel il voulait se consacrer avec toute la flamme de son cœur, avec toutes les forces de sa volonté soumise. N'oublions pas que Laflèche, comme son émule plus tard le P. Lacombe, avait du sang sauvage dans les veines par sa grand'mère maternelle. Sera-ce une indication, un attrait particulier dont il faudra tenir compte ?

C'était en octobre 1843.

Mgr Norbert Provencher, après avoir été le premier élève de l'école et puis du Séminaire de Nicolet, aussi le premier missionnaire de la Rivière-Rouge et finalement le premier évêque du diocèse du Nord-Ouest, dont il était d'ailleurs le fondateur, venait de reparaître au Séminaire. Le vaillant apôtre de saint Boniface aimait ainsi, et à chacun de ses voyages au Bas-Canada, renouveler à Nicolet les souvenirs de son jeune âge. Ce vétéran de tant de luttes héroïques semblait retrouver de nouvelles forces sous les ombrages de cet asile de la Science et de la Vertu. Il instruisait la jeunesse par le récit de ses labeurs ; il enflammait les imaginations par les visions de la Prairie et il attendrissait les cœurs en exposant les

indicibles misères physiques ou morales des Sauvages déjà desherités par la nature et encore abandonnés par les hommes qui se contentaient de les exploiter loin de leur venir en aide.

Les entretiens publics de l'évêque-missionnaire se complétaient par des causeries privées avec les hommes les mieux faits pour le comprendre et, qui sait, pour le seconder.

Car l'apôtre ne perdait jamais de vue les besoins de sa mission lointaine qui manquait de tout, et d'abord d'ouvriers compatissants, disposés à défricher ce coin isolé du monde, où tant d'âmes en détresse périssaient faute de secours.

Louis-François Laflèche s'intéressait aux sauvages, à la pensée de sa grand'mère.

Il allait donc rejoindre Mgr N. Provencher quand il le voyait dans la grande allée du collège, sous les pins séculaires et majestueux ; là, il l'interrogeait sur les choses et les gens de cette Prairie d'où venaient tant d'appels déchirants, où se trouvait une des sources de sa vie !

Le vaillant évêque qui avait multiplié ses voyages en Canada et en Europe, pour plaider la cause de sa mission ; qui avait fait entendre dans les plus accessibles asiles de la science et de la charité chrétiennes ses sollicitations pressantes, ses supplications, ses alarmes et n'était parvenu à obtenir au cours de 26 années d'efforts soutenus et d'instantes prières que le concours aléatoire de huit prêtres séculiers, dont la moitié, épuisés ou dégoûtés après une, deux ou cinq années d'essais laborieux, l'avaient abandonné ; cet évêque éprouvé, mais tenace, voyait avec une curiosité sainte venir à lui ce jeune ecclésiastique, et il le regardait avec une paternelle complaisance. Il éprouva de prime abord autant de plaisir à l'écouter qu'à le satisfaire, et, dans l'effusion d'entretiens répétés, ces paroles mélancoliques lui échappèrent : « Mon enfant, je ressemble à un chêne qui demeure seul debout au milieu d'une plaine où l'orage emporte tous les autres arbres » (1).

Une profonde pitié envahit alors l'âme généreuse de l'abbé Laflèche qui ressentit soudain avec une grande force, avec une parfaite clarté, comme un appel du ciel même, le désir de seconder cet admirable ouvrier de l'Evangile, de réduire au moins par sa présence le pénible isolement d'un serviteur si méritant de l'Eglise. Il osa confier sa résolution à l'apôtre qui, tout en bénissant Dieu de cette faveur inespérée, le serra longuement sur son cœur.

---

(1) Paroles rapportées par Mgr Laflèche lui-même.

Dieu venait d'élire un héros à l'honneur de la souffrance chrétienne.

L'abbé L. F. Laflèche, qui enseignait alors à Nicolet, à l'entière satisfaction des élèves et des maîtres ; qui jouissait de l'affection des uns comme de la confiance des autres, pouvait légitimement aspirer au plus brillant avenir. Mais cette âme d'élite n'avait jamais considéré dans le sacerdoce autre chose que la splendeur de la croix douleureuse qu'il personnifie. Il n'avait donc cure de l'avenir tel qu'on l'envisage ordinairement dans le monde, et même dans le sanctuaire. L'avenir, pour lui, c'était le nombre d'âmes qu'on pouvait atteindre et sauver ; c'était la diffusion de la Foi ; c'était le mérite obtenu au cours d'une existence éphémère à assurer la gloire de Dieu.

Il venait d'entrevoir tout un monde délaissé ; il voyait le sang du Rédempteur couler en vain sur l'immense Prairie et c'est en cultivant ces terres en friche, bien que reconnues fertiles, qu'il voulait désormais vivre et mourir !

Il fit part de ses intentions à M. Leprobon, qui l'approuva.

Pour suivre la nouvelle voie qu'il venait de choisir avec amour, avec un généreux abandon au bon plaisir de Dieu, le jeune diacre abandonne sans regret sa chaire de Rhétorique à M. Ch. O. Caron. Il se rend à Québec, afin d'y être ordonné prêtre au plus tôt, à la demande de Mgr Provencher.

Mgr Turgeon céda à son désir avec empressement, l'encourageant et le bénissant ; il l'ordonna avec une grande pompe le 4 janvier 1844, dans la cathédrale.

Le lendemain de son ordination, dans l'église de Saint-Roch, le futur missionnaire célébrait sa première messe en faveur de la Propagation de la Foi, à laquelle il se dévouait. La piété des uns, l'amitié des autres, l'admiration de tous firent de cette solennité une manifestation grandiose, dont les témoins émus gardèrent jusqu'à la fin de leurs jours le souvenir attendrissant.

Tandis que Mgr N. Provencher mettait ordre à ses affaires, faisait encore des démarches afin d'augmenter le nombre de ses collaborateurs, prêtres ou religieuses, également nécessaires à l'organisation de sa mission, M. Laflèche acceptait, provisoirement, le vicariat de Saint-Grégoire-le-Grand. Le curé de cette paroisse, M. Jean Harper, sous la direction de Mgr Provencher, fut l'un des premiers missionnaires de la Rivière-Rouge. Ce vétéran devait initier son jeune vicaire aux choses du Nord-Ouest, surtout lui donner quelques notions des langues sauvages, connaissance indispensable,

sans laquelle tous les efforts des missionnaires restaient relativement infructueux.

Néanmoins, impatient de conduire à pied d'œuvre ses nouvelles recrues, pour profiter aussi d'une offre de passage avantageuse reçue de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Mgr N. Provencher fixa le départ pour Saint-Boniface au 24 avril 1844.

Laflèche reparaît un instant à Nicolet, à l'ombre des vieux pins où se nouèrent les fortes amitiés qui l'unirent à jamais avec Thomas et Charles-Olivier Caron, amitiés que les épreuves et le temps resserrèrent, et que n'affaiblirent ni l'absence prolongée, ni la mort même. Il revoit ses collègues, ses anciens élèves qui l'entourent et l'admirent, qui l'accompagnent de leurs vœux. Il s'arrache enfin de leurs bras et, comme les instants qui lui restent à passer au pays sont comptés, il court à Sainte-Anne de la Pérade, sur la terre sacrée qui vit naître, prospérer et s'éteindre ses aïeux ; sur cette terre tant aimée où le moindre bouquet d'arbres, le plus petit ruisseau avait une voix, un murmure qui attendrissait son âme ; où le toit paternel et le domaine des ancêtres faisaient monter vers lui tout le concert harmonieux des joies, des douleurs, des espoirs, avec les parfums des vertus familiales de tant d'êtres chers et, cependant, en si grand nombre disparus ; mais dont les ombres fidèles hantaient encore ces lieux comme sa mémoire. Il va à l'église qui fut accueillante à son enfance, où s'envolèrent vers l'azur ses premiers rêves enchantés, d'où montèrent vers Dieu, qui le presse aujourd'hui, ses premiers désirs pieux. Il monte à l'autel. Au sacrifié divin il demande en grâce qu'il rende aux siens le sacrifice de tout son être supportable et joyeux. L'aïeul, Modeste, était mort ; mais son père le pressait, sa mère l'enlaçait de ses bras. Il se dégage doucement ; il est à leurs pieds, et lui, qui bénira tant de peuples, sollicite la bénédiction paternelle qui rendra ses pas plus fermes et son oblation plus agréable à Dieu.

Il s'éloigne avec une si céleste allégresse que les spectateurs n'osent plus regretter que ce prêtre quitte ainsi patrie, famille, amis, tout ce qui l'attachait, tout ce qui l'attirait, pour aller perdre dans des sollitudes lointaines sa jeunesse radieuse, sa rayonnante intelligence, toute sa vie illuminée par l'espérance... perdue !

Car, lui, on le voyait bien, s'attachait alors à la Croix qui couvre les fidèles, mais à laquelle les apôtres s'attachent tous, mourant comme leur Maître de cette soif ardente qui sauve les âmes et dont ils meurent eux-mêmes ici-bas.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'Ouest canadien passé et présent. — Origines de la colonie et de la mission de la Rivière-Rouge. — Intrigues et conflits sanglants. — Les protestants demandent des missionnaires catholiques et les installent au milieu d'eux.

Qu'était le Nord-Ouest canadien vers lequel allaient la pensée anxieuse et le cœur sensible de l'abbé Louis-François Richer Laflèche?

D'abord, gardons-nous bien de confondre la situation actuelle du pays qui est une merveille de progrès rapide, un miracle de prospérité illimitée, avec le passé encore peu éloigné qui fut une constante désolation, le dénuement fait homme dans les errants de la Prairie. Jadis, pour se rendre parmi les hôtes redoutés de cette plaine morne, de ces forêts vierges, que des optimistes incurables, disait-on à Québec et à Montréal, espéraient en vain arracher à la pire barbarie; pour atteindre ces loups méfiants et dévorants, seulement préoccupés de se torturer affreusement sur leurs sentiers de guerres éternelles, point d'autres moyens que de frêles embarcations en écorces de bouleau, pas d'autres voies que des fleuves immenses, des lacs monstrueux, des torrents étranglés entre des rochers menaçants et semés prodigieusement d'obstacles de toute nature, d'écueils effrontés ou sournois, de rapides, de tourbillons et de sauts périlleux; ou encore, par terre, que les pistes inextricables des bisons migrateurs. Une folle prodigalité de vivres périssables sévissait à la suite des troupeaux de buffalos ou sur les eaux poissonneuses durant l'été, abondance fatale suivie de la plus effroyable détresse pendant les rudes hivers que la souffrance faisaient paraître sans fin! C'était la nature montrée dans toute sa splendeur, ou c'était la pénible existence dans le Nord-Ouest canadien.

Cette immense contrée, hier encore simple prairie, dont on a fait déjà des provinces étendues comme des royaumes

et qui semblent devoir atteindre l'importance et la richesse que n'ont pas connues des empires florissants, montre aujourd'hui de magnifiques et populeuses cités, des industries nombreuses et prospères ; son commerce considérable intéresse maintenant l'Ancien comme le Nouveau-Monde ; ses banques sont aussi belles que puissantes, et ses champs, qu'aucune munificence n'épuise, sont devenus un grenier d'abondance, où vont puiser tous les peuples. Un flot d'émigrants intrépides, gagnés par la fièvre de l'or et de l'argent, s'y porte de toutes parts, au lieu des fleuves lents et des rivières encombrées, à travers cet Ouest plus de 17.000 kilomètres de chemins de fer écoulent un jeune peuple fort affairé et répandent vers tous les horizons les richesses incalcubles qu'il produit et multiplie. C'est le *Canadian Norther Ralway* ; le *Canadian Pacifique Ralway* ; le *Grand Trunk*, le *Great Norther Ralway* et autres voies ferrées reliant l'Atlantique au Pacifique. Saint-Boniface compte 9.000 âmes et Winnipeg, qui en est la récente extension, 140.000 ! Ainsi ce qui fut une mission languissante et vingt fois menacée de mort violente ou misérable, s'est converti en quelques lustres d'années en trois vastes provinces autonomes (Manitoba, Saskatchewan, Alberta), sans compter une portion annexée à l'Ontario, et une immense réserve de terres vagues : Assiniboïa, Athabaska-Mackenzie qui attendent beaucoup de l'avenir proche. Si les buffles ont disparu de la Prairie convertie en plaines couvertes de blés d'or, les innombrables troupeaux domestiques, qui ont pris leur place, affluent sur les marchés canadiens, alimentent les abattoirs de Winnipeg, fournissent aux besoins des Etats américains et des armées qui libèrent actuellement le monde de l'emprise de la barbarie germanique ! En somme, le Nord-Ouest canadien fut la grande révélation de la seconde moitié du XIXe siècle ; il est en passe de devenir le prodige réconfortant des temps nouveaux que prépare la conflagation du monde. Et tout ce travail fécond, cette prodigieuse transformation d'une terre trop longtemps dédaignée, d'ailleurs étonnamment barbare, fut, en sa majeure et meilleure partie, l'œuvre patiente des missionnaires catholiques, à la tête desquels il faut placer Mgr N. Provencher, Mgr Laflèche, Mgr Taché, Mgr Grandin, le P. Lacombe, leurs compagnons et continuateurs, également admirables dans cette œuvre prodigieuse, inspirée et protégée par la divine Providence.

Il ne faudrait pas, non plus, confondre cet Ouest canadien avec l'Ouest américain, limitrophe. Il ne faudrait pas davantage le confondre totalement avec ce qu'on appelle, en géné-

ral, le Nord-Ouest canadien, parce que ce Nord-Ouest est exclusif de la province du Manitoba qui n'est pas une quantité géographiquement négligeable, ni autrement.

On appelle tout l'ouest du Dominion nord américain, Ouest canadien, parce que ces régions immenses ont été découvertes par des Français ou des Canadiens Français ; parce qu'elles furent explorées par des Canadiens Français et finalement évangélisées et civilisées par des missionnaires français et canadiens.

Sans doute, aujourd'hui, les Anglais dominent dans les provinces du Manitoba, de Saskatchewan, de l'Alberta et dans les Territoires non encore incorporés, à l'état de Provinces autonomes, dans la Confédération canadienne ; sans doute, ils y font la loi et malheureusement aussi l'arbitraire ; sans doute encore ils y violent les privilèges de la minorité catholique franco-canadienne et les franchises constitutionnelles dont y jouissent, nominalement parfois, les catholiques romains ; sans doute aussi ils s'y comportent volontiers en maîtres ombrageux et parfois en tyrans farouches ; mais, malgré certaines apparences et toutes les prétentions contraires, les Canadiens Français, dans cet Ouest canadien, ne sont ni des ilotes taillables et corvéables à volonté, ni surtout des étrangers qu'il est loisible de tenir à l'écart ou à l'étroit. Il faut leur accorder ce qui leur revient et les tenir pour ce qu'ils sont : des précurseurs admirables, l'avant-garde héroïque de la civilisation européenne, du christianisme triomphant, qui était bien capable de façonner ce pays neuf et vide du Nouveau-Monde après avoir déjà engendré les puissances, petites et grandes, du vieux continent.

Oui, il y a trois siècles écoulés, le sieur de la Vérendrye et ses fils ont parcouru ces plaines, des grands lacs au pied des Montagnes Rocheuses ; ils en prirent possession au nom du roi de France. Il y a trois siècles que le premier missionnaire y planta la croix qui répand l'espérance et, depuis cette époque lointaine, les Canadiens Français n'ont pas cessé un seul instant de parcourir cet immense territoire abandonné, y faisant connaître Dieu et leur patrie, tout en s'y livrant à la chasse et au commerce, et faisant surgir une industrie embryonnaire appelée à prendre l'extension merveilleuse que nous avons fait entrevoir.

A juste titre donc, les Canadiens Français s'y considèrent toujours chez eux et là, comme dans les Provinces Maritimes, comme dans le Bas et le Haut-Canada, leur ténacité les fera respecter, leur nombre grandissant prodigieusement permettra toute confiance en l'avenir.

Cet Ouest prestigieux ; ce pays d'En-Haut, comme disent les gens de Québec et d'Ontario ; les territoires de la Rivière-Rouge, du grand Nord-Ouest ou seulement de l'Ouest, est un pays si haut, en effet, et si loin surtout vers le soleil couchant qu'il va de la mer Glaciale au Nord, aux confins des Etats de l'Union américaine au Sud et gagne les Montagnes Rocheuses vers le Pacifique et la Colombie britannique. Il a une superficie de 1.790.000 milles carrés, soit huit fois l'étendue de la France.

Cet Ouest canadien, avant la constitution de la Confédération des provinces canadiennes organisées, avait une existence particulière dont il faut tenir grandement compte, surtout lorsqu'on voudra élucider les questions d'Ecoles, de races et de langues qui provoquèrent et entretiennent encore au Canada de si graves conflits politiques et religieux.

En effet, cette portion du domaine de la Couronne Britannique, existant jadis dans un état d'abandon complet, fut le champ clos où se combattirent ardemment les intérêts ombrageux et réservés des Compagnies à fourrures : *Compagnies du Nord-Ouest* et de la *Baie d'Hudson*, qui usaient de leurs privilèges pour interdire jusqu'aux plus inoffensives velléités de colonisation.

En dehors de ces puissantes Compagnies, personne dans ce vaste enclos, monopolisé en vain, ne possédait ni droits, ni privilèges, encore moins des titres de propriété ; le pays lui-même ne connaissait point de lois ni de gouvernement : pas la moindre trace d'administration régulière ou de juridiction ; c'était une terre primitive où le sauvage semblait rester son maître, où les trappeurs dénués de timidité autant que de scrupule, ne connaissaient d'autre frein que leur bon plaisir, d'autre moyen que la force de leurs armes mise arbitrairement au service d'intérêts toujours jaloux, souvent féroces.

Nous avons dit que ces terres furent explorées et acquises pour la France dès 1623. Elles devaient être évangélisées et le furent ; mais chacun sait par suite de quelles mésaventures, surprises et défaillances, ces misérables *arpents de neige* devinrent la facile proie des Anglais.

Avec ces nouveaux maîtres survint l'abandon moral du pays. Ce fut l'âge héroïque de l'exploitation des pelleteries, donnant lieu à des compétitions ardentes, à des révoltes sanglantes, et à tout un cortège d'intrigues basses et de forfaits abominables.

Néanmoins, en cédant le Canada à la Couronne d'Angleterre, la France eut soin, par le traité de Paris (1763), de garantir aux Canadiens Français, *sur tout le territoire*, orga-

nisé ou non, leurs droits et leurs privilèges acquis avec la pleine liberté de leur culte, stipulant qu'ils « ne pouvaient être soumis à d'autres impôts qu'à ceux qui avaient été établis sous la domination française ».

Cet Ouest était le domaine spirituel de Mgr N. Provencher et de ses héroïques compagnons. Nous n'avons pas la prétention d'écrire la biographie édifiante, détaillée de Mgr L. F. Laflèche. Nous avons produit ou signalé dans les *Voix Canadienne, vers l'Abîme*, force documents qui le concernent, peu connus, sinon inconnus, généralement dissimulés par ses ennemis ou leurs partisans ; documents qui jettent sur l'œuvre apostolique et pastorale du grand évêque trifluvien, sur les conditions de son existence militante, un jour plus honnête qu'il ne leur en fut accordé jusque-là par une conspiration sectaire et libérale.

Nous faisions ainsi œuvre d'historien non d'apologiste, nous la continuerons ici en évitant de répéter l'irritation d'un débat épuisé.

Nous ne nous arrêtons donc pas à analyser les généreuses aspirations, les nobles sentiments qui poussèrent le jeune prêtre à quitter des parents, des frères, des sœurs tendrement aimés, des collègues aimables qui l'avaient pris en sincère amitié au cours d'un postulat *commun* ; nous ne cherchons pas non plus à tirer argument de l'abandon douloureux qu'il fit d'une patrie, qui tenait une si large place dans son cœur de Canadien Français, pour se rendre presque seul dans cet Ouest vaste, lointain qui, aux yeux des habitants du Haut comme du Bas-Canada, était et parut si longtemps un autre monde, peu digne d'intérêt.

Un dom Benoist inspiré écrira un jour, nous l'espérons, un livre pieux sur Mgr Laflèche comme il en parut un autre sur Mgr Taché, son admirable compagnon, sur Mgr Grandin, Mgr Langevin et le Père Lacombe, et ce sera tout profit pour les âmes en quête des émotions élevées, saines et fortes, qui rendent généralement meilleurs ceux qui les éprouvent.

Si nous donnons plus loin, détaillés comme ils furent réellement vécus, les premiers voyages du jeune apôtre, d'abord de Montréal à la Rivière-Rouge, puis de Saint-Boniface à l'Ile-à-la-Crosse, son principal champ de bataille apostolique ; si nous le montrons en cours de route et en dernier lieu dans l'aimable compagnie du séraphique P. Taché, c'est qu'il nous importera de faire entrevoir dans leur réalité poignante les énormes difficultés affrontées ; c'est que nous aurons à cœur de faire vivre par nos lecteurs, en leur compagnie et dès son origine, la tendre, généreuse et inébranlable amitié

qui unira toute leur vie Mgr Taché et Mgr Laflèche ; c'est qu'il importera pour la valeur et la clarté des faits, de connaître le mérite des hommes éminents qui les auront produits ou qui les firent valoir pour la défense de la vérité généralement méconnue, de la justice trop souvent outragée.

Ah ! certes, il était déjà admirable le jeune Laflèche, quand il se prosterna aux pieds de sa pieuse et tendre mère, et quand, mêlant ses larmes divinement joyeuses aux pleurs d'allégresse de cette digne femme, il se releva plus résolu à la quitter, plus enthousiaste pour réaliser au service du Maître, qui l'appelait, un idéal commun ! Qu'il était beau, quand il sacrifiait sans regret, mais pressé, jeunesse, espérances, charges flatteuses et profitables, et s'en allait vers la Prairie redoutée où la voie mystérieuse de l'Infini l'attirait ; qu'il était touchant, enfin, le spectacle qu'il procurait, quand, humble serviteur d'un évêque héroïque, il s'adonnait à tout labeur proposé, rebutant ou élevé, à seule fin de mieux valoir les grâces de Dieu pour ses entreprises généreuses ; qu'il se montrait ferme déjà et vraiment bon, et combien il justifiait dès lors, dans le désert même où il pensait bien finir ses jours sacrifiés, sa future devise épiscopale : *Suaviter et fortiter !*

Le voilà donc avec beaucoup de bonne volonté et une grande ardeur, mais encore avec un bien faible bagage linguistique, au milieu des tribus primitives et errantes qu'il fallait gagner ou ramener à Dieu : car, il ne faut pas oublier que des missionnaires avaient déjà passé sur la Prairie semant à la volée le grain divin qui ne s'était pas perdu totalement sur le roc aride, dans les buissons d'épines. Il y en eut peu, il est vrai, qui leva et grandit ; quelques fruits çà et là restaient encore apparents. Il s'agissait d'en recueillir une bien faible mesure pour en faire une nouvelle semence acclimatée.

A cette tâche, ingrate, M. Laflèche s'adonna de tout son cœur d'apôtre. Il parcourut d'immenses espaces, visita les camps de toutes les tribus accessibles, soulageant les corps, éclairant les âmes, se faisant aimer dans tous les wigwams, fussent-ils divisés entre eux, parfois en conflit sanglant.

En maints endroits où il se rendait, il relevait avec ferveur les faibles traces laissées par les apôtres qui l'avaient devancé : c'était des Pères de la Compagnie de Jésus qui, les premiers, s'étaient lancés en ces lieux à la poursuite de brebis dispersées. Le Roi de France, à le faire, les avait encouragés, tandis que la piété des fidèles ne les laissa pas en détresse.

Mais la France avait eu bientôt d'autres soucis. Un jour vint où l'Ouest canadien échappa à sa sollicitude. L'ennemi survint ; à sa suite la domination étrangère.

L'Ouest fut abandonné et l'œuvre des Jésuites périclita.

Alors, les cabanes qui tenaient lieu de chapelles furent déclarées *veuves* du *Visage-Pâle* : *Robe Noire*, homme de la Prière ; elles furent délaissées, mais respectées par les sauvages ; et le crucifix, accroché à de pauvres lambris, continuait seul à veiller sur les âmes qui retombaient, par ignorance, dans les vices d'ancêtres sauvés, dont les os blanchissaient la Prairie.

Les Peaux Rouges n'avaient donc pas complètement perdu le souvenir des hommes de Dieu qui répandirent quelque lumière dans leur pensée, donnèrent à leur misérable existence un but élevé et surent les conquérir à force de patience et de bienfaits.

Ces sauvages n'étaient pas exposés à confondre le *missionnaire* avec le *traitant*, le *trappeur* ou même le *pasteur*. Alors que ceux-ci, surtout quand ils étaient Anglais, ne considéraient en tous leurs rapports avec eux que le bénéfice immédiat qu'ils en pouvaient tirer habilement ou autrement, surtout par l'accaparement professionnel de pelleteries précieuses ; le missionnaire, par contre, ne leur demandait jamais rien. Il leur donnait au contraire et s'intéressait étonnamment à leur sort misérable qu'il rendait souvent meilleur. Avant tout, il leur parlait honnêtement de choses aimables, merveilleuses. Il leur promettait, après les grandes misères de la Prairie, une joie sans fin dans le Ciel, séjour de la Bonté, de la Justice, du Bonheur. D'ailleurs, ces Hommes de la Prière étaient eux-mêmes justes, humains. De plus, les sauvages observaient que même les traitants qui les accompagnaient, contrairement aux autres, pratiquaient leur commerce avec loyauté. C'est cette disposition heureuse, c'est la bienfaisante influence des missionnaires autant sur les tribus que sur les traitants, qui facilita la pénétration pacifique de l'Ouest canadien par une poignée d'hommes audacieux : elle assura à peu de frais, avec un minimum d'efforts, l'extension rapide de l'influence française et un progrès sensible de l'Eglise catholique dans le Nouveau-Monde.

Les *Hommes de la Prière*, devant l'Anglais envahisseur, persécuteur et rapace, avaient dû se retirer. Mais les sauvages en espéraient le retour. En attendant, ils continuaient donc de prier le Dieu des hommes Blancs dans les cabanes

solitaires, vestiges vénérés du passage regretté des Jésuites, huttes qui se retrouvaient alors disséminés dans tout l'Ouest jusqu'au Caribou, jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses.

D'ailleurs, les preuves ne manquent pas de ce que la constante préoccupation des Canadiens Français était de mener de front la conquête politique, économique et morale du Nord américain. Cet effort généreux, couronné dès le début d'un très appréciable succès, aujourd'hui même ne saurait passer inaperçu, ni les droits qui en découlent être contestés à l'encontre des descendants des découvreurs admirables de ces vastes territoires. Ils n'ont, du reste, ni dégénéré, ni toléré aucune prescription dont l'adversaire puisse se prévaloir encore contre eux.

C'est donc bien en vain, selon nous, que les protestants, devenus provisoirement, il faut le croire, maîtres par le nombre en ces lieux éloignés, voudraient mettre en doute et contester ces droits acquis par les ancêtres, droits confirmés par les Constitutions, les Capitulations et les Traités, comme ils le furent par l'usage et par le temps. C'est bien en vain aussi, certes, que des sectaires obstinés tentent aujourd'hui de refouler dans l'oubli les souvenirs glorieux de l'âge héroïque de l'Ouest canadien, tous les hauts faits dont la Forêt et la Prairie furent le théâtre, injustement dédaignés, mais néanmoins pure source de gloire et base solide de droits imprescriptibles. A ces privilèges, les dignes rejetons de ceux qui les devancèrent dans cette carrière, les Canadiens Français et leurs guides, les Taché, les Laflèche, les Langevin, n'ont pas renoncé ; ils n'ont jamais manqué au devoir, à l'honneur qui devaient garder intact l'héritage d'un peuple catholique qui ne veut pas plus mourir que faillir.

Au demeurant, les vestiges de la civilisation ébauchée vers laquelle nous reportons ici notre pensée, notre cœur, et qui sont l'origine comme la justification des revendications franco-canadiennes, sont-ils chimériques ? sont-ils ignorés ou contestés par le conquérant ? Non pas.

Les sauvages eux-mêmes, nous l'avons dit, ne dissimulèrent ni leur attachement aux *Hommes de la Prière,* ni leur regret de les voir éloignés. Ils montraient aux Anglais, à l'occasion, et avec quelles marques de respect ! les huttes où leurs pères assistèrent au sacrifice divin, entendirent la parole de Dieu, qui était pour eux une promesse de vie meilleure, de régénération. Bien qu'ils fussent retombés dans leurs vices grossiers, malgré l'absence prolongée du

missionnaire, ils redisaient aux voyageurs qui les interrogeaient (1) :

« *Là demeuraient les bons Pères blancs qui ne nous volaient jamais, ne nous trichaient jamais comme les autres blancs* ».

Hommage naïf autant que significatif, parce que le même sauvage, par l'arrivée de l'Anglais, put bientôt ajouter avec autant de véracité :

« Les Pères Blancs ne trichaient pas, ne volaient pas, comme souvent le faisaient les autres hommes blancs qui les accompagnaient ; du moins, ceux-ci ne nous enivraient pas pour s'emparer, à la faveur de l'ivresse brutale, querelleuse et parfois sanglante, du produit de nos chasses. »

En effet, les Canadiens Français veillèrent toujours à garder le sauvage de son irrésistible passion pour les alcools : car, le Peau Rouge contre l'eau de feu livrait tout, honneur et biens, et il se serait vendu lui-même. Les Anglais, au contraire, firent des spiritueux le principal objet de leur commerce d'échange, ce qui les enrichissait à coup sûr et à fort bon compte, en les rendant néanmoins justement odieux.

C'est de 1760 à 1810 que les missionnaires catholiques, en même temps que l'influence française et la domination franco-canadienne disparurent de l'Ouest, abandonné aux opérations des deux grandes Compagnies à Charte de la *Baie d'Hudson* et du *Nord-Ouest*, anglaises toutes les deux et qui se faisaient néanmoins guerre et concurrence jusqu'à se rendre coupables d'horribles forfaits, à seule fin de se supplanter mutuellement auprès des métis et des sauvages. L'influence salutaire des lois répressives était nulle dans ces solitudes reculées. Aussi la certitude de l'impunité faisait trop souvent qu'un trappeur devenait un aventurier, et les plus violents parmi eux, de véritables bandits.

Rappelons donc brièvement que la découverte et l'évangélisation de l'Ouest canadien comprend deux périodes. La première, toute française, voit le sieur de la Vérendrye et ses fils traverser la Prairie immense et aboutir au pied des Montagnes-Rocheuses. Au nom du roi de France, ils prennent possession du pays qu'ils explorent, et commencent à l'ouvrir au christianisme. Cette période va jusqu'à 1760. Ainsi, pendant un siècle et demi, Français d'abord, Franco-Canadiens ensuite, découvrent et parcourent ces régions, y faisant connaître le commerce, la Foi et la civilisation. Il y eut un intermède de 1760 à 1818 et c'est seulement depuis un

(1) Voir *Adventures of the Columbia river*, par Cox.

siècle que les missionnaires Français et Canadiens ont recommencé, avec Mgr Provencher et M. Dumoulin, à prêcher l'Evangile aux sauvages de l'Ouest.

Ce serait donc bien à tort, répétons-le toujours, que les protestants voudraient aujourd'hui considérer et traiter la race française comme étrangère en ces parages. Le conflit scolaire, que les évêques Taché, Laflèche et Langevin ont voulu réduire, n'est que la contestation persistante et motivée d'une pareille prétention, inadmissible.

La seconde période va de la conquête anglaise (1760) à nos jours. Dès le début de cette période et jusqu'à 1820, ce fut le règne des deux grandes Compagnies à fourrures, que la Providence semblait avoir suscitées comme les précurseurs des apôtres qu'elle-même tenait en réserve pour la conversion des peuplades sacrifiées jusque-là. Ces Compagnies veillèrent sur ces régions comme sur un domaine privé, écartant tout ce qui pouvait les entraver ou leur nuire. Ils agissaient, ces seigneurs *bourgeois*, en seigneurs *féodaux*, rapaces.

Ces puissantes associations créèrent pour leurs besoins de commerce, des routes, des forts ou comptoirs, des stations et des dépôts de ravitaillement ; tout ce qu'il fallait, en un mot, pour faciliter, peut-être malgré elles et même contre elles, la tâche des hommes de Dieu qui, la houlette seulement à la main, allaient comme la pauvreté incarnée et la charité en œuvre, s'aventurer au milieu des pires déshérités de ce monde sauvage.

Ce fut bien à la suite de la rivalité de ces Compagnies que la Providence ramena les missionnaires dans l'Ouest, d'où la méfiance au service de la cupidité les avaient tenus, depuis le Traité de Paris, rigoureusement éloignés.

« Depuis quelques années, rappelle l'honorable Masson dans son *Histoire des Bourgeois du Nord-Ouest*, le descendant d'une des plus grandes familles d'Ecosse, Thomas Douglass, comte de Selkirk, homme à idées larges et philanthropiques, en même temps que littérateur distingué, se préoccupait de ses compatriotes, les *Higlanders*, qui, au milieu de leurs montagnes, menaient une vie de privations et de misères, sans espoir de jours meilleurs. Il s'intéressait à leur faire trouver une existence moins pénible dans les colonies anglaises de l'Amérique et il avait déjà réussi, malgré de grandes difficultés et au prix de sacrifices personnels considérables, à en diriger plusieurs centaines vers l'Ile du Prince Edward.

« Après de pénibles commencements, la colonie prit de l'essor ; les colons prospérèrent et leurs descendants occupent encore aujourd'hui

les terres sur lesquelles leurs pères, en 1803, étaient venus se fixer, demandant au sol d'Amérique un adoucissement à leurs misères. »

M. Masson était un ami enthousiaste de la Compagnie du Nord-Ouest, dite Compagnie Française, parce que ses employés étaient généralement des Canadiens Français. Il rendit hommage au comte Selkirk dont il fit valoir les rares qualités d'esprit et de cœur, bien que des adversaires implacables aient tenté d'en faire simplement un égoïste, un ambitieux, un aventurier.

L'éloge est à retenir, parce qu'en ce moment la Compagnie du Nord-Ouest, après de rudes contestations, triomphait de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à l'acculer aux affres de la ruine totale, alors qu'elle-même, sans s'en douter, recevrait de la main d'un homme de bien, de ce comte de Selkirk, le coup de grâce qui la fera disparaître, comme une fée dans une apothéose... mortelle.

Lord Selkirk, en vérité, joua un rôle éminent dans la fondation de la colonie et de la mission de la Rivière-Rouge. A ce titre, il mérite ici une mention spéciale.

Thomas Douglass, 5e comte de Selkirk, 7e fils de Dunbar, 4e comte de Selkirk, naquit le 5 juin 1771 au château paternel, dans l'île Sainte-Marie Kirkenbrighshire en Ecosse.

Dès son enfance, il fit preuve de belles qualités qu'une excellente éducation perfectionna. Il aimait à parcourir les livres de voyages et les récits d'aventures, surtout ceux qui avaient trait à l'Amérique merveilleuse.

Il succéda à son père, en 1779, ayant perdu tous ses frères en bas-âge. Le 24 novembre 1807, le noble lord épousa Mlle Colville, fille de James Colville, d'Ocheltrie, gentilhomme très fortuné, membre influent de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Jouissant alors des dons de la fortune dans une mesure exceptionnelle, lord Selkirk songea à donner suite à ses projets coloniaux. En 1809, il visita les Etats-Unis et le Canada, où sa réputation d'homme entreprenant et généreux l'avait devancé. A Montréal, il fut l'hôte des puissants *Bourgeois du Nord-Ouest*, parmi lesquels dominait l'élément écossais.

Le noble lord ne pensait pas à s'amuser ; il préféra de beaucoup s'instruire. Comme le pays de la Rivière-Rouge l'intéressait, l'occasion lui parut bonne pour se renseigner. Il en profita.

Les « Bourgeois », ordinairement concentrés et méfiants, ne se gardèrent point contre un compatriote aussi distingué.

Ils lui conférèrent, en tout cas, assez de leurs secrets pour confirmer leur hôte dans ses idées colonisatrices, puisqu'il apprit d'eux que la vallée de la Rivière-Rouge était fertile, que son climat égalait celui du Canada, que la chasse comme la pêche y étaient productives.

Cela suffit à lord Selkirk, qui, retournant en Angleterre, mûrit à loisir ses plans d'émigration.

Ce qu'il voulait, à l'encontre de tout ce qu'on a bien voulu lui imputer de contraire, c'était tenter à la Rivière-Rouge ce qui lui avait déjà réussi dans l'Ile du Prince Edouard.

Bien entendu, dans une entreprise en laquelle il risquait le repos de sa vie et son immense fortune, lord Selkirk, en homme supérieurement doué, songeait à engager la forte partie avec la meilleure somme de garanties de succès. A cet effet, il voulait acquérir non seulement une grande étendue de terres fertiles, mais les choisir parmi les meilleures pour favoriser d'autant les compatriotes qu'il voulait expatrier.

Pour arriver à ses fins, il se fit puissant actionnaire de la Baie d'Hudson, dont il acheta 40 des 100 Parts bénéficiaires constituant son capital. De plus, son beau-père entra dans ses vues que la Compagnie du Nord-Ouest combattit, ne voulant pas avoir dans son domaine des témoins de ses forfaits, aussi parce que, de tout temps, l'établissement de colonies parut préjudiciable au commerce des pelleteries.

Cependant, devenu principal actionnaire de la Compagnie rivale du Nord-Ouest, lord Selkirk exposa à la Société ses vues sur la Rivière-Rouge, où il voulait acheter, disait-il, de vastes terrains et établir des compatriotes désireux de chercher ailleurs un meilleur sort. Mais les agents que la Compagnie du Nord-Ouest entretenait dans celle de la Baie d'Hudson firent échouer le projet Selkirk, tel qu'il fut proposé à l'assemblée des actionnaires. Le philanthrope ne tint pas moins à réaliser ses desseins.

Force fut bientôt à la Compagnie du Nord-Ouest de jeter le masque. En 1817, dans une brochure publiée à Londres par ses soins, elle essaya d'expliquer ainsi sa conduite : « La Compagnie du Nord-Ouest exposa franchement à celle de la Baie d'Hudson et au gouvernement les motifs de son opposition à la tentative de lord Selkirk et la ferme résolution où elle était de défendre ses droits et ses possessions ; elle ajouta que, malgré le déplaisir qu'elle ressentait des mesures adoptées par la Compagnie de la Baie d'Hudson, elle serait toujours disposée à adoucir le sort malheureux de ses infortunés compatriotes, destinés, comme colons, à devenir les

victimes des projets chimériques de lord Selkirk. Elle réitéra sa déclaration expresse de ne jamais reconnaître les droits de commerce exclusif que s'arrogeait la Compagnie de la Baie d'Hudson. »

A retenir d'abord qu'aucun colon à destination de la Rivière-Rouge n'avait encore quitté l'Ecosse ; ensuite que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait pas besoin de l'approbation de son droit exclusif par la Compagnie du Nord-Ouest, vu qu'elle la tenait de sa charte consentie par Charles II, roi d'Angleterre, en 1670. Personne, durant un siècle et demi, n'avait contesté l'effet pratique de cette charte, sinon finalement la Compagnie du Nord-Ouest. Celle-ci, ne possédant aucune charte du gouvernement, ne risquait guère à contester à son profit les privilèges d'autrui qu'elle accaparait, du reste, en attendant la solution laborieuse des conflits qu'elle faisait naître (1784-1810).

Mais, avant de conclure son marché, lord Selkirk eut soin de soumettre la charte de sa Compagnie aux jurisconsultes les plus compétents qui l'estimèrent valide et produisant ses effets sur tout le pays formant le versant de la Baie d'Hudson.

Fort de cette consultation, lord Selkirk passa sa transaction, tandis que la Compagnie du Nord-Ouest, de son côté, obtenait d'autres jurisconsultes des avis en faveur de ses propres prétentions. Il n'en fallut pas davantage pour que, arrogante et railleuse, la Compagnie des Bourgeois du Nord déclarât faire fi d'une charte aussi poudreuse que caduque, et n'en vouloir tenir aucun compte à l'avenir.

Toutefois, la validité de cette charte, contestée par des hommes que l'intérêt mettait au-dessus de l'honnêteté, fut reconnue par le gouvernement canadien lui-même, en 1810, lors de l'acquisition des territoires du Nord-Ouest.

Or, malgré toutes les oppositions jalouses et les accusations gratuites, en 1811, une vingtaine de familles irlandaises et écossaises étaient dirigées vers la Rivière-Rouge, sous la protection d'un certain Mac Donell, que lord Selkirk faisait gouverneur de la nouvelle colonie. Ce Mac Donell fut abominablement calomnié par les agents de la Compagnie du Nord-Ouest qui le représentaient comme un homme emporté, ambitieux, rapace, coupable de mille méfaits et surtout de la ruine de l'œuvre de lord Selkirk survenue en 1814, ruine à elle seule imputable.

Pourtant Mac Donell se faisait connaître plus avantageusement en écrivant à Mgr Plessis, évêque de Québec, lui demandant des missionnaires pour la Rivière-Rouge, en ces termes :

« ... Vous savez, Monseigneur, que sans la religion il n'y a pas de stabilité pour les gouvernements, les états ou les royaumes. La religion en doit être la pierre angulaire. Le principal motif pour lequel j'ai voulu coopérer de toutes mes forces à la louable entreprise de lord Selkirk, ç'a été de travailler à faire prévaloir la foi catholique dans cet établissement et l'espoir que je serais un instrument de la Providence pour aider à répandre ce bienfait. Nos besoins spirituels croissent avec le nombre; nous avons beaucoup de pauvres catholiques écossais et irlandais outre une centaine de canadiens errants avec leurs familles autour de la colonie. Tous sont dans le plus déplorable état et dans le besoin le plus pressant de secours spirituels; c'est une abondante moisson religieuse qui s'offre. Il y aurait aussi un grand succès à espérer parmi les infidèles dont le langage est presque le même que celui des Algonquins du Canada. J'ai appris que vous devez envoyer cet été deux missionnaires au lac de la Pluie. Je serais heureux d'offrir à l'un de ces messieurs un passage dans mon canot jusqu'à la Rivière Rouge qui n'est qu'à six jours de marche du lac de la Pluie. Le zèle de Votre Grandeur fera tous ses efforts, je n'en doute pas, pour étendre sur notre colonie naissante les bienfaits de la religion catholique. »

Voilà le langage et les sentiments du brigand que la Compagnie du Nord-Ouest a bien voulu vouer au mépris de ses propres admirateurs !

De fait, les débuts de la colonie furent ceux de la plupart des établissements semblables en des pays lointains, inconnus et sauvages; on souffre, on peine, on attend l'avenir en faisant son lit comme on désire s'y reposer. Ainsi, les mécomptes inévitables dans tout début laborieux ne sauraient être imputés à crime aux généreux initiateurs de ces essaimages désirés et profitables plus ou moins rapidement.

Si torts il y eut, c'est certainement du côté de la Compagnie du Nord-Ouest qu'il faut les chercher. C'est elle qui fit faire aux colons de lord Selkirk, par ses employés, engagés, et par les Indiens soudoyés, un accueil décevant; c'est elle qui raréfiait les vivres tendant à réduire ces étrangers par la famine, à les éloigner par le découragement, au besoin par la violence.

Bien avant l'arrivée des Ecossais à la Rivière-Rouge, nombre de trappeurs, coupeurs de bois et coureurs d'aventures, gagnés par les charmes de la vie libre et facile du sauvage, se portèrent très loin vers l'Ouest, se mêlèrent aux Indiens, adoptèrent leur vie, leurs mœurs, mêlèrent sang blanc à sang rouge et, par leur hardiesse, leur bravoure et leur ingéniosité, s'imposèrent à leurs nouveaux compagnons qui souvent les prirent pour conseils et les

désignèrent même assez fréquemment comme chefs de leurs campements. En se créant des intérêts et une famille dans la Prairie, dans la Forêt, beaucoup de ces chasseurs ne revinrent jamais à la vie civilisée. Ils furent la souche des fameux Métis qui jouèrent en plusieurs circonstances un rôle remarqué.

Les premiers missionnaires qui pénétrèrent dans l'Ouest, tels que les Pères Messaiger et Ausseau, jésuites, rencontrèrent fréquemment parmi les sauvages des types qui accusaient une origine blanche indiscutable : couleur des cheveux et des yeux, formes arrondies de la figure qui écartaient toute méprise sur la présence d'un sang mêlé.

Autour du fort Douglass ou à Pembina, les colons et les chasseurs à la façon indienne passaient l'hiver sous la tente ou dans des huttes. A Pembina surtout, les pâturages plantureux couverts de bisons et les eaux étonnamment poissonneuses assuraient des vivres en abondance. Métis et Canadiens y allaient donc hiverner et Mgr Provencher lui-même, sans ressources à Saint-Boniface, dut s'y réfugier durant l'hiver 1819-1820.

La vie dans la Prairie était d'ailleurs attrayante durant la belle saison. Beaucoup de voyageurs, qui en goûtèrent, la préféraient aux contraintes de l'existence au milieu de la civilisation raffinée.

A cette époque encore, quelques semaines passées à la poursuite du bison suffisaient pour ravitailler un camp pour tout l'hiver.

Cette facilité de subsistance faisait que, à l'encontre des colons écossais, les Métis dédaignaient l'agriculture et son assujettissement.

Cependant, les colons de lord Selkirk, pendant les hivernages de 1812 et 1813, durent se réfugier à Pembina, manquant de vivres. Ils y furent bien accueillis en 1812 ; mais en 1813, revenus affamés, on les vit de mauvais œil, on les maltraita et on les exploita sans vergogne par ordre de la Compagnie du Nord-Ouest hostile à leur établissement.

Ces malheureux résolurent dès lors de rester chez eux, quoi qu'il leur en pût coûter à l'avenir.

Nonobstant ces mécomptes et ces difficultés, il arrivait en 1814, à la Rivière-Rouge, un troisième détachement d'immigrants écossais, ce qui n'était pas fait pour simplifier la tâche ardue de Miles Macdonell ; et déjà un quatrième détachement pour la même destination hivernait à la Baie d'Hudson, et d'autres groupes étaient encore annoncés pour l'été 1815 !

Afin d'empêcher tout ce pauvre monde de mourir littéralement de faim, après avoir établi les droits résultant de la charte royale que détenait la Compagnie de la Baie d'Hudson sur la vallée de la Rivière-Rouge, Miles Macdonell lança une proclamation en vertu de laquelle il obligeait les chasseurs résidant dans le district d'Assiniboia de venir vendre leur venaison au fort Douglass, dont il avait l'administration.

Par cette proclamation, Miles Macdonell ne visait pas plus la Compagnie du Nord-Ouest que celle de la Baie d'Hudson ; il sacrifiait seulement à un besoin pressant en usant d'un incontestable droit. Ce droit, la Compagnie du Nord-Ouest le mettait en doute et elle jura la ruine de la colonie écossaise.

Lord Selkirk savait ce qu'il pouvait craindre. Il songea donc à l'armement du fort Douglass, refuge de ses colons.

Sur ces entrefaites, la Compagnie du Nord-Ouest, en violation de la proclamation de Miles Macdonell, s'appliqua à accaparer les vivres nécessaires à la colonie qu'elle voulait réduire par la famine. Elle ameuta en même temps Métis et Indiens, les arma pour des expéditions dont nous verrons bientôt les tristes effets.

Miles Macdonell voyant sa proclamation méconnue, les vivres accaparés et amoncelés, au grand dam des colons, dans un fort distant de 150 milles du fort Douglass, résolut d'agir avec fermeté. Il envoya ses soldats s'emparer de ce fort avec ordre de saisir le dépôt de pinnikkan (viande séchée) qu'il contenait. Le procédé était sommaire, mais justifié par un besoin extrême et des agissements insupportables. La Compagnie du Nord-Ouest elle-même n'avait pas hésité à recourir à de semblables mesures, non pas pour s'assurer de vivres qui devaient empêcher les siens de mourir de faim, mais uniquement pour voler des pelleteries qui excitaient ses convoitises. Elle aurait donc dû réfléchir, user de patience sinon de tolérance. Au contraire, elle poussa les cris de détresse d'un paon qu'on dépouille de sa parure, jura de se venger et sournoisement déclara la guerre qu'elle avait provoquée et à laquelle, du reste, elle s'était préparée. Elle résolut de faire d'un certain fort Gibraltar, qui n'avait avec Gibraltar aucun point de ressemblance, mais avait l'avantage de se trouver dans le voisinage du fort Douglass, la base de ses louches opérations.

Au mois de juillet 1814, Duncan Cameron fut nommé au commandement de ce fort. D'autre part, Alex. Macdonell, son ami, fut délégué au fort Qu'Appelle, ayant ordre de travailler de concert avec Duncan Cameron à la ruine de la colonie écossaise.

A cette occasion, le 7 août 1814, Alex. Macdonell écrivit à un ami de Montréal, ce qui suit :

Mon cher Ami, ... Vous me voyez avec notre ami commun Cameron sur le point de commencer une guerre ouverte avec l'ennemi de la Rivière-Rouge. Si l'on en croit quelques-uns, on attend beaucoup de nous, peut-être trop. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ferons de notre mieux pour défendre ce que nous considérons comme nos droits dans l'intérieur. Il y aura sans doute quelque chose de sérieux ; il en est qui ne seront satisfaits que par la ruine complète de la colonie, n'importe par quel moyen, ce qui serait fort à désirer si on peut l'effectuer.

Que firent donc ces conjurés pour accomplir une œuvre abominable ?

L'abbé G. Dugas, dans son livre *L'Ouest Canadien*, observe qu'agissant avec intelligence, tenant en mains tout le pays jusqu'au Pacifique et l'Océan glacial, la Compagnie aurait pu, en se tenant à son commerce, connaître encore de longues années de prospérité, mais que son personnel et ses façons étant réellement indignes de tant d'honneur et de bonheur, la Providence les réprouva.

L'intérêt apparent de la Compagnie consistait à maintenir le pays de la Rivière-Rouge dans un état d'invincible sauvagerie : ce fut le moyen qu'elle choisit pour y arriver qui consomma sa propre ruine, amenant la civilisation sur ses pas malgré elle et pour sa confusion définitive.

Duncan Cameron voulut d'abord user de l'intrigue, préférant faire vider les lieux aux Ecossais par la persuasion, plutôt que par la force. Il s'agissait de décourager les colons de les ramener de la Rivière-Rouge au Canada. Ecossais lui-même de naissance, il était mieux qualifié que personne pour aborder les colons et tenter de capter leur confiance. Il alla vers eux au fort Douglass ; il les attira au fort Gibraltar, leur témoigna un vif intérêt, se donna comme leur ami sincère. Il débinait leurs chefs et leur noble protecteur, leur annonçant, de plus, l'agression imminente des sauvages, prédiction qui ne lui coûtait guère puisqu'il soudoyait les Indiens à cet effet.

Naturellement, il offrait sa protection qui, cependant, ne devait pas s'exercer au fort Douglass, ce qui eût été en vain ; mais au Canada où il offrait de les évacuer aux frais de sa Compagnie qui devait encore, et pour un an, leur assurer là-bas vêtements et subsistance. Aux plus influents, aux plus

habiles, il offrait de l'or pour déserter et trahir ; pour les amener à voler outils, vivres, armes et bagages, ce qui allait affaiblir les colons fidèles à lord Selkirk. Ces agissements furent confirmés sous la foi du serment devant les juges saisis de l'affaire, par des témoins qui furent l'objet de ces sollicitations et dont quelques-uns y succombèrent malheureusement.

Le 10 février, Cameron écrivait encore du fort Cameron deux lettres adressées à deux colons. Dans l'une il disait entr'autres choses aux sieurs Donald Livingston et Hector Eachern :

« ... Je suis charmé de voir que quelques-uns d'entre vous commencent à ouvrir les yeux sur la situation où vous vous trouvez en ce pays barbare et que vous reconnaissez enfin la folie que vous avez faite en obéissant aux ordres d'un brigand et, je puis le dire, d'un voleur de grand chemin.

« Par pitié... j'accepte vos offres et me trouverai heureux de pouvoir tirer de l'esclavage un aussi grand nombre de mes compatriotes qu'il me sera possible. Je sais que lord Selkirk ne renverra jamais personne de vous dans son pays.

« Vous avez déjà été trompé et il n'aura pas honte de vous tromper encore, car faire des dupes est pour lui et Macdonell le commerce le plus profitable. Je me ferai un honneur d'être votre libérateur ; je ne vous demande pas un sou pour votre passage, non plus pour les provisions dont vous aurez besoin en route, etc... »

Quelques semaines plus tard, il revenait à la charge, disant :

« ... Je me réjouis pour vous en vous voyant dans les mêmes sentiments... d'autant plus que j'en aurai occasion de délivrer de l'esclavage un plus grand nombre de personnes..., mais de vous sauver la vie, car tous les jours votre vie est en danger du côté des Sauteux et des Sioux. Vous ne devez attendre aucune justice en ce pays. Quoi qu'il en soit, avant de partir, enlevez du magasin de la colonie tout ce que vous pourrez enlever ; j'achèterai les articles qui pourront être d'usage ici et je vous les paierai en Canada... »

Ces excitations ne furent que trop bien entendues par une partie des colons, si bien qu'un nommé Georges Campbell et soixante d'entre ceux qui l'écoutaient quittèrent le fort Douglass emportant neuf canons, destinés par lord Selkirk à la défense de sa colonie, et qui furent livrés par les traîtres aux conspirateurs embusqués dans le fort Gibraltar.

Donc, à la suite de Georges Campbell, 60 sur 200 colons écossais firent défection ; les autres restant sourds aux sollicitations de Cameron, celui-ci décida de les réduire par la force. C'était le 9 avril 1815 et en l'absence de Miles Macdonell, Duncan Cameron envoya au fort Douglass des gens armés avec cet ordre à l'adresse d'un certain Archiblald Macdonell, gardien des armes de ce fort :

« J'ai autorisé les colons à s'emparer de vos pièces de campagne, mais non pas pour m'en servir d'une manière hostile, mais uniquement pour vous empêcher d'en faire un mauvais usage. J'espère que vous ne serez pas assez aveugle sur vos propres intérêts pour tenter une résistance inutile, d'autant plus que personne ne veut du mal ni à vous, ni à vos gens. »

Georges Campbell se chargea non seulement de remettre cet ordre, mais de l'exécuter. Il enfonça les portes du magasin, s'empara des neuf canons et des fusils et se retira à la tête des colons rebelles auprès de D. Cameron qui, à quelque distance du fort, surveillait l'opération qu'il avait ordonnée et dont il entendait tirer avantage.

Le fort ainsi désarmé, en vertu d'un mandat d'arrêt qu'il se fit remettre par un magistrat complice, Cameron s'empara de Miles Macdonell. Bientôt la colonie désemparée, sans chef et sans défense, mais que les sauvages amenés à cette fin par Alexandre Macdonell refusèrent pourtant d'exterminer, fut réduite à se rendre à discrétion.

Telle fut la machination des mandataires de la Compagnie du Nord-Ouest qui, froidement et de propos délibéré, tentèrent diversement de faire anéantir la colonie de lord Selkirk dans le seul but de rester les maîtres incontestés du commerce de ce pays. Sans arriver à cette extrémité, qui ne répugnait pourtant pas à ceux qui l'avaient envisagée en juin 1815, la colonie écossaise était pratiquement détruite. Les Bourgeois du Nord s'en réjouirent ouvertement et récompensèrent l'homme rusé et cruel, ainsi que ses complices, qui leur assurèrent cette triste victoire.

Les preuves écrites de ces forfaits tombèrent avec les archives de la Compagnie du Nord-Ouest entre les mains de lord Selkirk, lorsque celui-ci s'empara plus tard du fort William où fut ourdi cet exécrable complot.

Quant aux colons écossais, les uns, sur les instigations de la Compagnie du Nord-Ouest, allèrent au Canada dans l'espoir d'y voir la réalisation de belles promesses dont on ne

tint aucun compte ; les autres restèrent fidèles à lord Selkirk et se rendirent vers la Baie d'Hudson, mais s'arrêtèrent au poste de cette Compagnie appelé *Jack River House.* En juillet, Collin Robertson vint les y trouver et leur proposa de les garder, de les défendre s'ils voulaient en sa compagnie retourner à la Rivière-Rouge.

Ils ne demandaient pas mieux et dès le mois d'août ils étaient réinstallés sur leurs terres : même un nouveau convoi d'Ecossais portait derechef l'effectif de la colonie à deux cents membres. Le fort Douglass fut alors repris aux Bourgeois du Nord et la récolte, qui n'avait pas été endommagée durant l'absence des colons, fut heureusement abondante.

Sur ces entrefaites, lord Selkirk venant d'Ecosse débarquait à New-York. Il y apprenait avec indignation les malheurs de sa colonie. Toutefois, les Bourgeois lui faisaient perfidement entendre que ce qu'ils avaient craint pour lui était malheureusement arrivé : les sauvages avaient tout anéanti.

Mais Collin Robertson, qui avait rétabli la colonie, avait envoyé de la Rivière-Rouge un trappeur habile qui sut éviter toutes les embûches et parvint à Montréal le 6 janvier 1816. Robertson expliquait par lettre à lord Selkirk ce qui venait de se passer, les infamies dont son œuvre avait eu à souffrir ; il demandait en même temps du secours pour parer à de nouveaux attentats toujours à craindre.

Malgré ses démarches pressantes et les excellentes raisons qu'il faisait valoir auprès du gouverneur général, Gordon Drummond, lord Selkirk ne put obtenir ce qui lui avait été promis en Angleterre : une protection légale, au besoin armée, pour sa colonie menacée. Mais il n'était pas homme à s'en décourager ou à abandonner une idée, à renoncer surtout à sa fondation philanthropique.

Les circonstances le favorisèrent d'ailleurs.

La paix conclue entre l'Angleterre et l'Amérique amena le licenciement de trois régiments anglais en Canada. Les soldats, qui ne voulaient pas être rapatriés, avaient droit à des concessions de terrains. Cent de ces hommes s'offrirent à lord Selkirk pour aller à la Rivière-Rouge. Il les enrôla et leur fournit des armes, comme aux autres colons.

Il renvoya dans sa colonie Miles Macdonell, qui venait d'être libéré sans procès, à la tête d'un premier détachement ; lui-même devait suivre avec le reste en compagnie d'un sergent et de sept soldats anglais comme garde personnelle.

Arrivé à Sault-Sainte-Marie, il vit venir à lui deux canots dont l'un portait Miles Macdonell venant lui annoncer que

la colonie avait été une seconde fois détruite, que 25 colons avec le président de la Compagnie de la Baie d'Hudson avaient été massacrés et que le fort Douglass était retombé aux mains des agents de la Compagnie du Nord-Ouest.

A cette nouvelle lord Selkirk changea d'itinéraire et, sachant que les coupables étaient assemblés au fort William, il s'y rendit directement à la tête de 110 soldats dont 2 capitaines et 2 lieutenants, ses futurs colons, sauf pourtant les 7 militaires formant sa garde.

En sa qualité de magistrat, lord Selkirk pouvait informer et requérir régulièrement. Etant juge et partie dans l'affaire, il eût préféré le concours de magistrats indépendants et qu'on n'eût pu soupçonner de violence ou de partialité. Il s'adressa en vain à deux juges du Haut-Canada qui se dirent empêchés. Lord Selkirk informa le nouveau gouverneur, J. C. Sherbrooke, de ces circonstances et, vu l'urgence, il résolut d'agir lui-même. Il alla donc droit au fort William autour duquel campaient nombre de sauvages et d'engagés, dans lequel logeaient force associés de la Compagnie du Nord-Ouest, accourus pour leur assemblée générale. Là, se trouvaient encore des prisonniers du fort Douglass, des colons écossais, maltraités à cause de leur fidélité envers lui.

Le noble lord dressa ses tentes à quelque distance du fort et y envoya d'abord quelques hommes pour requérir la mise en liberté des prisonniers.

On lui en livra trois qui donnèrent sur les attentats commis à la Rivière-Rouge de tels renseignements qu'il se décida aussitôt à lancer des mandats d'amener contre plusieurs associés de la Nord-Ouest et il chargea de leur exécution MM. John Mac Nabb et Mac Pharson, qui se rendirent au fort acompagnés de neuf hommes en armes.

Mac Gilliwray se rendit et vint au camp de lord Selkirk avec deux cautions.

Cette première arrestation faite et les accusations s'étant précisées, lord Selkirk ordonna encore l'arrestation de Mac-Kensie et Laughlezi ; enfin il prit la même mesure envers tous les associés de la Nord-Ouest. Il fit accompagner cette fois les hommes chargés de signifier les mandats d'arrêts par le capitaine d'Orsonnens, le lieutenant Fauche et 25 hommes.

La situation s'aggravant et les gens à arrêter ayant, sans doute, un moindre sentiment de leur responsabilité, ceux-ci songèrent un instant à la résistance. Ils commencèrent par formuler des prétentions, exigeant la mise en liberté de leur chef Gilliwray. On essaya de pousser le porte-parole

du lord requérant vers la sortie du fort avec l'intention manifeste de lui fermer la porte sur le dos. Mais, celui-ci appela à son aide et les soldats de lord Selkirk, se précipitant vers lui, franchirent la porte, s'emparèrent des deux canons qui la défendaient. Les Canadiens se dispersèrent aussitôt et les opérations judiciaires suivirent leur cours régulier.

Sur leur parole d'honneur de laisser toutes choses en état et de ne commettre aucun acte d'hostilité, lord Selkirk autorisa les associés à réintégrer, pour la nuit, leurs appartements du fort. Ils profitèrent de ce loisir pour détruire force lettres et autres papiers compromettants, pour sortir du fort huit barils de poudre, armer et cacher des fusils, en un mot pour préparer un coup de main sur le camp du lord malencontreux. Ne pouvant plus compter sur l'honneur de ces gens, lord Selkirk s'empara des livres et des papiers de la Société qui furent mis sous scellés et il envoya les associés compromis à York, dans le Haut-Canada.

Ils partirent pour cette destination, le 18 août 1816.

Qu'avaient fait ces gens pour atteindre leurs fins coupables à la Rivière-Rouge, pour justifier ces mesures radicales ?

Voici : après avoir rétabli la colonie écossaise, Collin Robertson fit porter cette bonne nouvelle à lord Selkirk par un trappeur intrépide, nommé Lajimonière qui, afin d'éviter les embûches de la Compagnie du Nord-Ouest, effectua 400 lieues de trajet à pied et remplit fidèlement sa mission.

Lord Selkirk, suffisamment renseigné, donna des lettres pour C. Robertson au trappeur infatigable, qui repartit secrètement vers la Rivière-Rouge. Malheureusement, cette fois, il fut pris et emprisonné au fort William.

Collin Robertson resta ainsi sans réponse à sa demande de secours. Seulement, le groupe de colons, qu'il avait ramené, renforcé par de nouveaux arrivants, rétablit les fermes, se fortifia de son mieux dans l'attente des pires événements qu'ils pouvaient redouter de la part de Duncan Cameron, principal auteur de leur ruine et qui s'était, du reste, installé dans le fort Douglass pour les harceler.

La situation devenant intolérable, Collin Robertson résolut d'y mettre fin.

Au mois d'octobre 1815, il reprit le fort, en chassa Cameron, recouvrant, à l'occasion, deux canons et trente fusils. Peu de jours après cette heureuse affaire, ayant surpris Cameron tramant de nouveau la perte de la colonie, il s'assura de sa personne pour le relâcher, cependant, sur la promesse formelle qu'il irait se faire pendre ailleurs.

Ces contretemps ne faisaient évidemment pas l'affaire de la Compagnie du Nord-Ouest qui avisait alors à se refaire dans le pays d'en haut.

On se rappelle qu'Alex. Macdonell avait été délégué au fort Qu'Appelle pour soudoyer Sauvages et Métis, dans l'intention de les jeter ensemble sur la colonie renaissante de lord Selkirk.

La preuve de cette trame fut interceptée par Collin Robertson. Elle se trouve dans la lettre ci-après d'Alex. Macdonell, adressée à son complice D. Cameron, qui se trouvait au fort de Gibraltar. Il lui confiait ceci à la date du 16 mars 1816 :

« J'ai reçu votre lettre de la Rivière la Souris. Je vois avec plaisir les démarches hostiles de nos voisins. Il se forme un orage dans le Nord ; il est prêt à crever sur la tête des misérables qui le méritent. Ils ne connaissent pas le précipice ouvert sous leurs pas. Ce qu'on a fait l'an passé n'est qu'un badinage. La nation nouvelle s'avance sous la conduite de ses chefs pour nettoyer le pays de ses assassins, qui n'y ont aucun droit. »

Le même jour, cet homme affable et généreux écrivait à un ami de Sault-Sainte-Marie :

« Je suis au poste de la Rivière Qu'Appelle, me donnant des airs avec mon épée et mes épaulettes, dirigeant et faisant vos affaires. Sir William Shaw rassemble tous les Bois-Brûlés (métis) des départements voisins. Il a envoyé ordre à ses amis de ces quartiers de se tenir prêts à entrer en campagne. Il a déjà rassemblé tous les métis jusqu'au fort des Prairies. Dieu seul connaît ce qui va en résulter. »

Quelles sont les dispositions des Métis dont on escompte les services ? Leur chef Eleuthère Grant, commis de la Nord-Ouest, le dit en ces termes à Alexandre Froser, Métis comme lui, commis de la même Compagnie du Nord-Ouest ; la lettre porte la date du 13 mai 1816 :

« ... Je suis bien aise de vous dire que les métis sont tous d'accord et prêts à exécuter vos ordres. Ils ont envoyé ici un des leurs pour connaître l'état des choses et pour savoir s'il était nécessaire qu'ils vinssent tous. Je leur ai fait dire de se trouver tous ici vers le milieu de mai... »

Le même jour, Grant mandait à D. Cameron au Sault-Sainte-Marie :

« Les Bois-Brûlés des Prairies et de la Rivière des Anglais seront tous ici au printemps ; j'espère que nous l'emporterons haut la main et qu'on ne verra plus dans la Rivière-Rouge des gens à colonie. Les trappeurs aussi décamperons pour avoir désobéi à nos ordres le printemps dernier, nous passerons l'été aux Fourches (la Rivière-Rouge) de peur qu'ils ne nous jouent le même tour que l'été dernier de revenir encore, mais s'ils le font, ils seront reçus de la même manière. »

Ces lettres interceptées et d'autres preuves concluantes apprirent à Collin Robertson que la colonie était vouée à la destruction : qu'elle n'avait plus qu'à se défendre.

Il y songea.

D. Cameron se tenait au fort Gibraltar plongé dans ses intrigues et prenant ses mesures homicides contre les Ecossais.

Ce fut une tentation !

Un jour donc que Collin Robertson, en compagnie de quelques colons, s'était rendu en armes aux abords mêmes de ce fort Gibraltar, il en vit les portes ouvertes et point de gardes. Une résolution est vite prise. En avant !

A la tête des colons, coutelas au poing, il se jette dans le fort, met la main au collet de Cameron, s'empare des commis, aussi des canons et des fusils que les corsaires avaient pris l'année précédente aux Ecossais eux-mêmes.

C'était hardi et bien réussi.

Le fort fut rasé. On comptait réexpédier Cameron, par la Baie d'Hudson, en Europe.

Il est donc incontestable, et nous le notons avec regret, que la *Nord-Ouest* machinait un crime horrible, une forfaiture sans justification possible, à savoir : l'extermination sous ses yeux, par ses moyens et par ses ordres, mais par la main des Métis et des Sauvages soudoyés de toute une colonie européenne, composée de gens paisibles et laborieux qui ne pouvaient porter ombrage qu'à des écumeurs de bois, jaloux d'un monopole abusif et contestable.

Pour préluder à cet attentat, on essaya d'affamer la colonie en raréfiant encore les vivres autour d'elle. Cependant, la Compagnie de la Baie d'Hudson, voulant suppléer à la mauvaise volonté de ses concurrents, délégua au fort Douglass son propre président d'abord, puis elle organisa un convoi de ravitaillement qui devait partir par la Rivière *Qu'Appelle* d'un fort voisin de celui où opérait Alex. Macdonell. Celui-ci réunit aussitôt ses associés et engagés, attaqua ce convoi, s'emparant des bateaux, de 600 sacs de viande pillés et

d'autres aliments ; il captura aussi les hommes d'équipage qu'il renvoya à leurs foyers, n'en retenant qu'un seul comme otage.

Ce coup de main accompli, Alex. Macdonell, qui affirmait cyniquement que son but était bien d'affamer les Ecossais pour les contraindre à vider la Rivière-Rouge, se remit en campagne avec tout son monde. Il s'embarqua commodément sur les bateaux volés. Une troupe de cavaliers Métis suivaient son convoi sur le bord de la rivière. Tous ces gens, mobilisés pour mal faire, étaient équipés en bandits de grand chemin, et le but qui leur était assigné justifiait bien leur accoutrement.

Cette expédition était forte de 125 hommes. Elle arriva le 15 juin au Portage où elle laissa ses vivres, ses bagages et ses deux canons sous bonne garde ; 70 cavaliers furent expédiés vers le fort Douglass distant encore de 60 milles. Le reste de la troupe fut divisé en cinq groupes placés sous les ordres d'hommes sûrs, le tout commis à la garde du camp.

Les cavaliers, lancés sur l'ennemi, avaient ordre de dissimuler leur présence, de cacher leurs intentions et leurs mouvements, de diriger seulement, et encore à distance, les Métis et les Sauvages déchaînés, de les soutenir au besoin et de veiller à ce que toute la besogne malpropre fût bien faite. Les instructions étaient de tout piller, de tout saccager, de faire prisonniers les colons, de les massacrer à la moindre résistance.

Si bien qu'ils s'y prirent, la présence des cavaliers fut connue au fort Douglass, deux sauvages vinrent même prévenir les colons de l'imminence de l'attaque, les suppliant de se tenir en garde.

En même temps que ces 70 cavaliers arrivèrent du fort William, envoyés par Gilliwray qui avait devancé lord Selkirk, cent hommes armés jusqu'aux dents. Ceux-ci avaient leur poste fixé en aval de la Rivière-Rouge et ils étaient commandés par Norman Mac Leod de la Nord-Ouest.

Grâce aux manœuvres poursuivies tout l'hiver, le 19 juin, des centaines de guerriers Métis et Sauvages, sous la poussée de la Nord-Ouest, se trouvaient réunis à l'embouchure de la Rivière-Rouge pour tomber à l'improviste sur la colonie qu'il fallait enlever, et le fort qu'on voulait détruire.

La scène barbare qui survint alors a été décrite et garantie véridique dans quatre rapports assermentés, donnés par d'honnêtes gens qui assistèrent à la bataille.

A l'approche d'un groupe de cavaliers venant au fort

Douglass, le gouverneur Semple appela 20 hommes et se rendit au-devant de ces gens pour leur demander ce qu'ils voulaient. Les nouveaux venus entourèrent M. Semple et sa troupe, tuèrent un homme, blessèrent le gouverneur qui cria à son monde de se soustraire aux assaillants. Ils se groupèrent plutôt autour de leur chef et on les abattit presque tous à coups de fusils, de matraques et de casse-têtes, le témoin du carnage et son compagnon se tirèrent à grand'-peine de ce guet-apens.

M. Pitchard dans son rapport ajoute :

« En peu de minutes, tout notre monde fut tué ou blessé. Le capitaine Roger, qui était tombé, se releva et vint à moi. Je lui criai : Pour l'amour de Dieu, rendez-vous. Il courut vers l'ennemi dans cette intention et je le suivis. Il leva les mains, demanda grâce. Alors, un Métis, fils du colonel William Mac Kay, lui perça la tête d'un coup de fusil, un autre lui ouvrit le ventre avec son couteau en prononçant d'horribles imprécations. Par bonheur pour moi, un nommé Lavigne joignit ses efforts aux miens et parvint quoique difficilement à me sauver du sort de mon ami.

« Les blessés furent achevés à coups de fusil, de couteau, de casse-tête et les barbares exercèrent sur leurs corps les cruautés les plus horribles. M. Semple, cet homme si aimable et si doux, couché sur le côté (il avait la cuisse brisée) et la tête appuyée sur une de ses mains, s'adressa au commandant en chef des ennemis et lui demanda s'il n'était pas M. Grant. Celui-ci ayant répondu : oui, le gouverneur ajouta : Je ne suis pas blessé mortellement ; si vous pouvez me faire transporter au fort, je crois que j'en réchapperais. Grant promit de le faire et le confia immédiatement aux soins d'un Canadien qui rapporte ensuite qu'un sauvage lui avait tiré un coup de fusil en pleine poitrine...

« Nous étions 28 ; sur ce nombre, 21 furent tués, 1 blessé.

« Les chefs de l'ennemi étaient Grant, Fraser, Ant. Houle et Bourassa, tous Métis. »

Remarquons que ces 70 cavaliers, assaillants, étaient tous Métis, sauf 6 Sauvages, et employés de la Nord-Ouest. Cependant, un camp de Sauvages Cris était au pied du fort ; mais, plus humains que les autres, ils ne prirent aucune part à cette action infâme ; ils déplorèrent hautement ce massacre et le lendemain ils relevèrent les cadavres pour les enterrer au fond d'une coulée desséchée sur laquelle s'élève aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville de Winnipeg.

Vers le soir, les prisonniers furent conduits au camp de Grant à l'endroit dit *La Grenouillère*.

Pitchard, dans sa relation poursuit ainsi :

« Lorsque je fus arrivé à La Grenouillère, Mc Grant me dit que le fort serait attaqué la nuit même et que, si nos gens tiraient un seul coup, ils seraient tous massacrés. Vous voyez, me dit-il, nous n'avons pas fait de quartier. Eh bien ! maintenant, si l'on fait la moindre résistance, on n'épargnera personne, ni hommes, ni femmes, ni enfants. Fraser ajouta : Robertson a dit que nous étions des noirs ; il verra que la couleur de nos cœurs ne dément pas la couleur de nos corps. Persuadés que la perte de ces malheureux était inévitable, je demandais à Grant s'il n'y avait aucun moyen de sauver ces femmes et ces enfants ; je le suppliai d'en avoir pitié au nom de son père qui était leur compatriote. Il me répondit alors que, si nous voulions lui livrer tous les effets des magasins du fort, il nous laisserait aller en paix et nous donnerait une escorte pour nous conduire au delà des lignes de la Compagnie du Nord-Ouest, dans le lac Winnipeg, ajoutant que notre escorte serait pour nous protéger contre deux autres corps de Métis que l'on attendait d'un moment à l'autre... »

Les pourparlers engagés aboutirent à ce que voulait Grant : le fort, ses armes et ses munitions furent livrés, et les colons pêle-mêle jetés en des bateaux, mais envoyés sans escorte vers le lac Winnipeg. L'établissement écossais était de nouveau ruiné et Alex. Macdonell, revenant au Portage, annonça ainsi l'heureuse nouvelle : « S... nom de Dieu, vingt-deux Anglais tués ! »

La première réplique de lord Selkirk fut, nous l'avons vu, la prise du fort William et la capture de ces bandits.

Mais auparavant, ayant appris la mise en route des soldats de lord Selkirk et, finalement, le départ de celui-ci, les gens de la Nord-Ouest avaient pris leurs dispositions pour faire à cette troupe importune le même sort qu'aux colons, et pour assassiner le noble lord lui-même.

Ayant entrepris le massacre en masse d'une colonie entière, les « Bourgeois » ne reculèrent plus devant des assassinats isolés dont il fut ensuite témoigné en justice.

Les « Bourgeois » capturés au fort William par lord Selkirk, à leur arrivée à Montréal, demandèrent et obtinrent d'être admis à caution et, chose prodigieuse, on vit alors le prisonnier libéré sous caution, Mac Gilliwray, envoyer au fort William des constables avec ordre d'arrêter lord Selkirk lui-même et de le ramener prisonnier à Montréal !

Mais lord Selkirk ne se laissa pas intimider. Il intima à ces policiers l'ordre de rebrousser chemin ; de son côté, il marcha sur le fort Douglass, dont il s'empara après avoir dé-

truit, chemin faisant, comme représailles, divers établissements de la Nord-Ouest. Les rôles étaient intervertis.

Le noble lord rappela les colons sur leurs fermes en s'engageant à réparer, en partie du moins, les dommages subis.

Dès juin 1817, la colonie renaissait de ses cendres.

Depuis lors, les plus cordiales relations s'établirent entre colons, métis et sauvages. Lord Selkirk donna des terres à ses soldats pour les fixer dans le pays; néanmoins, reconnaissant que l'avenir dépendait de l'état moral aussi bien que de la prospérité matérielle des colons, il songea à assurer à tout ce monde, moralement abandonné, les secours de la religion.

Et voilà pourquoi et après quelles rudes épreuves, le noble lord engagea les colons à demander des missionnaires à Mgr Plessis, évêque de Québec, les assurant qu'il userait de toute son influence pour faire aboutir leur requête.

Toutefois, à Québec même, on se rendait si peu compte des besoins spirituels de ces enfants perdus dans les bois et les prairies qu'un supérieur de communauté se laissa aller jusqu'à dire devant l'admirable N. Provencher, partant pour cette lointaine mission :

« A quoi bon envoyer si loin des missionnaires, est-ce que tout le monde ne peut pas baptiser! »

— « Sans doute, riposta M. Provencher, mais il y a dans l'Eglise d'autres sacrements que tout le monde n'administre pas. »

Et, chose digne de remarque : ce sont lord Selkirk, sa femme et les membres les plus influents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tous protestants, qui firent les plus instantes démarches pour l'envoi, et firent ensuite les plus lourds sacrifices pour l'établissement des missionnaires catholiques sur la Rivière-Rouge.

Par contre, il faut bien en convenir, la Compagnie du Nord-Ouest vit de fort mauvais œil les démarches de lord Selkirk à l'évêché de Québec et elle refusa de les appuyer, se rendant parfaitement compte qu'avec les missionnaires à l'œuvre la civilisation chrétienne gagnerait toute la Prairie, qu'avec leur présence sur les lieux réservés diminueraient les facilités et les profits de l'exploitation du sauvage, maintenu systématiquement dans l'abjection de la barbarie.

Ce n'était pas fait pour refroidir l'ardeur apostolique de Mgr Plessis qui envoya les abbés N. Provencher et Dumoulin à la Rivière-Rouge. Lord Selkirk, pour les soustraire au mauvais vouloir de la Nord-Ouest, les fit escorter jusqu'à destination.

Ceci se passait en 1818, l'année même de la naissance de M. L.-F. Laflèche, futur apôtre du Nord-Ouest ; et, fait avéré, l'action civilisatrice des missionnaires fut pour la Compagnie du Nord-Ouest, qui s'était montrée indigne par sa rapacité et son inhumanité, un coup direct et finalement mortel.

Non seulement les deux premiers missionnaires, mais encore ceux qui vinrent à leur aide et à leur suite trouvèrent dans la Compagnie de la Baie d'Hudson et dans ses fonctionnaires, en majeure partie protestants comme lord Selkirk lui-même, beaucoup d'égards, de justice, aussi une efficace assistance.

Qu'allaient faire les missionnaires si loin, en des régions si vastes, que la cupidité des Blancs désolait systématiquement et voulait maintenant à l'écart de toute influence honnête, de tout progrès !

Ce qu'ils voulaient ? Non seulement baptiser ce qui n'est pas de la compétence de tous, n'en déplaise ; mais porter aussi toutes les lumières, tous les secours de la religion et la protection qu'elle assure toujours et partout aux déshérités de ce monde.

Il fallait rappeler les trappeurs et les traiteurs, qui hantaient ces parages, au respect qu'ils se devaient, à la charité dont la religion leur faisait une obligation envers leur prochain, fût-il l'enfant perdu des prairies. Il y avait aussi les Métis, dont l'isolement et le relâchement des mœurs multipliaient le nombre, qu'il convenait d'éclairer et relever ; il y avait, de plus, à sauver les pauvres sauvages honteusement exploités.

Les Blancs qu'on rencontrait sur la Rivière-Rouge venaient pour la plupart d'Ecosse et des îles Orcades ; ils étaient colons ou commis de la Compagnie de la Baie d'Hudon. Il s'y trouvait aussi les commis et les employés français de la Compagnie du Nord-Ouest.

A ces éléments prépondérants de la population blanche du Nord-Ouest s'ajoutaient, mais en petit nombre, des Anglais, des Irlandais, des Suisses, des Allemands, des Norvégiens, des Américains du Nord et du Sud, quelques Mexicains et de rares Italiens.

Cependant, quelle que fût la nationalité réelle de ces Blancs, selon l'idiome qu'ils adoptaient dans le commerce de la vie, où la Compagnie à fourrures à laquelle ils se rattachaient, on les disait *Français* ou *Anglais* ; et les Anglais, imperturbables, se proclamaient la race *supérieure* du pays.

On pouvait évaluer à 4.500 individus la population blanche

dans l'Ouest, lors du départ de L. F. Laflèche pour la colonie de la Rivière-Rouge.

Mais, à cette époque, les Métis y figuraient déjà au nombre de 20.000 environ.

Issus de Blancs et de Peaux-Rouges, ces Métis se disaient eux-mêmes *Anglais* ou *Français* selon leur origine ou leurs attaches ; et de même façon, ils étaient Catholiques ou Protestants. Héritant des meilleures qualités des deux races mêlées, les Métis étaient des hommes grands, robustes et beaux, blancs exceptionnellement, basanés à l'ordinaire. Ils se montraient cavaliers prodigieux, infatigables écumeurs de la Prairie, aimant les grands déplacements et les aventures épiques.

Rien n'égalait leur adresse, leur agilité, et c'est surtout à la chasse du buffalo, qu'ils faisaient d'étonnantes prouesses avec une rare intrépidité.

Enfin les *Peaux-Rouges* ou sauvages comptaient, selon Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, 22 tribus divisées en 5 familles : Algonquins, Assinibains, Pieds Noirs, Montagnais et Esquimaux, le tout au nombre de 80.000 individus environ.

Ces sauvages habitaient la Prairie ou la Forêt ; ceux de la Prairie, qui vivaient à la suite des troupeaux de bisons dans une abondance relative, se distinguaient par une affreuse dépravation ; les Sylvains, au contraire, vivaient pauvres et dispersés, mais leurs mœurs étaient relativement honnêtes.

Lorsqu'en 1818, lord Selkirk, qui depuis 1812 entreprenait d'établir sur la Rivière-Rouge sa colonie, cette « oasis de civilisation au milieu des prairies et des forêts », comprit enfin que l'Eglise catholique était seule capable de créer des œuvres durables dans l'aridité même des déserts, et demanda des missionnaires pour le seconder, Mgr Plessis envoya donc à la Rivière-Rouge Joseph-Nobert Provencher et Sévère Dumoulin, prêtres, accompagnés d'un jeune séminariste. Après huit semaines d'un voyage pénible, la plus grande partie en canots, ces hommes de Dieu arrivaient au fameux fort Douglass, emplacement de Saint-Boniface qu'ils allaient fonder en face du fort Garry, qui deviendra Winnipeg, et dont l'ensemble forme aujourd'hui cette fameuse métropole commerciale et industrielle du Nord-Ouest canadien, en attendant qu'elle le soit de tout le Dominion britannique du Nord-Américain.

En 1822, Mgr Plessis divisa son immense diocèse en plusieurs évêchés et J.-N. Provencher fut sacré évêque de Juliopolis, *in partibus infidelium*, dans la vieille église des Trois-

Rivières, recevant la charge du district de la Rivière-Rouge en qualité d'auxiliaire de l'évêque de Québec.

Le 16 avril 1844, ce district de la Rivière-Rouge fut détaché du diocèse de Québec et le Saint-Siège, pleinement édifié par les travaux, les mérites, le zèle admirable de Mgr Provencher, le nommait *vicaire apostolique* de ce pays. Tout en lui conservant le titre d'évêque de Juliopolis : considérant les distances et l'urgence des affaires à conclure, le Pape lui confiait une juridiction indépendante de l'évêque de Québec.

Cette haute distinction arriva à Mgr Provencher lors de son cinquième voyage à Québec et son deuxième voyage en Europe, au moment où il s'assurait du concours de l'abbé L. F. Laflèche et de son ami Charles-Ollivier Caron, dont la faiblesse de constitution empêcha le départ pour la mission lointaine, mais qui restera jusqu'à son dernier soupir, l'ami fidèle et dévoué collaborateur de l'abbé Laflèche, devenant successivement supérieur de Nicolet, vicaire général, coadjuteur et évêque des Trois-Rivières.

En 1844, il incombait à Mgr Provencher de mener vivement à bien diverses affaires utiles à son œuvre et de regagner sa mission en emmenant L.-F. Laflèche et Joseph Bourrassa qui prit la place de Ch.-O. Caron, empêché, et quatre religieuses de l'Institut des Sœurs de Charité de l'Hôtel-Dieu de Montréal, dites *Sœurs grises*.

L'évêque missionnaire était, en ce moment et à l'ordinaire, plus pourvu de dons célestes que de biens de la terre. Il devait s'ingénier d'abord à découvrir des aides pour ses labeurs apostoliques, puis à réunir les moyens de les mener dans la Prairie.

Sir Georges Simpson, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, lui rendit donc un réel service en lui accordant sur les canots de sa Compagnie le passage des deux prêtres et des quatre religieuses pour la somme forfaitaire de 175 louis.

De Québec à Saint-Boniface, il faut compter environ 400 milles.

De nos jours, par voie ferrée, on fait aisément ce parcours en deux journées et sans grande fatigue. Mais du temps de Mgr Provencher et de L.-F. Laflèche, il n'en allait point de même. Il manquait alors, à peu près partout, les routes et même les sentiers ; on devait se contenter des voies creusées par les eaux, se confier aux chemins *qui marchent*, semés de barrages et d'écueils, en des canots fragiles. Il est vrai que, sur quelques rares points déjà, le vapeur faisait son apparition et que parfois on chargeait les frêles esquifs sur un bâtiment plus rapide. Le canot d'écorce de bouleau était,

à part cela, le grand, sinon le seul moyen de communication auquel les missionnaires eurent forcément recours.

Et quel voyage! Les conditions matérielles avaient peu changé depuis les plus beaux jours des embaucheurs de la Compagnie du Nord-Ouest.

En effet, afin de réunir des recrues pour leurs expéditions aventureuses, les vieux trappeurs ne manquaient ni d'astuce, ni d'imagination, au besoin ils savaient recourir aux petits comme aux grands moyens qui impressionnaient les jeunes écervelés épris de liberté.

Les entrepôts de pelleteries se trouvaient à Montréal. Quand il s'agissait, pour les réapprovisionner, de préparer une nouvelle expédition dans l'Ouest, les vieux coureurs de bois se réunissaient dans la cité pour équiper et charger les canots. A cet effet et durant quinze jours au moins, ils faisaient une noce audacieuse.... chantant, buvant, dansant, semant l'or à pleines mains, à la grande stupéfaction des jeunes gens qu'on invitait à la fête.

Le « latin de chasseur » est déjà fameux partout où saint Hubert a des disciples fervents ; mais le bagout du trappeur était fantastique et ses aventures, effarantes, sont généralement épiques : elles étaient vraies, elles étaient fausses, rien n'y faisait et il les racontait avec un imperturbable aplomb. Il avait chassé des fauves, forcé le bison, mis en déroute des sauvages couverts de chevelures et conquis des wigwams ; le merveilleux se mêlait à la réalité pour la rendre plus attrayante.

Et, là-dedans point d'erreur ! Le voyage de Montréal à la Rivière-Rouge n'était qu'un perpétuel enchantement. Les lacs étaient limpides comme le ciel bleu et poissonneux au point qu'on pouvait difficilement s'y frayer un passage ; les rivières s'écoulaient mollement, fuyant parmi de frêles roseaux avec de langoureux murmures et leurs bords étaient enchantés. On campait en plein air, parmi des océans de fleurs, sous des dômes de verdure, où s'enlaçaient des lianes gigantesques retombant en festons magnifiques et fleuris. Des paysages ravissants succédaient aux sites sauvages, et c'était des émerveillements sans cesse renouvelés, des réjouissances sans fin. On passait de nombreux loisirs en des chasses fortunées sur la prairie voluptueuse où l'homme, novice dans l'art, abattait encore en une heure pour subvenir à ses besoins durant six mois, sans compter les gros profits des pelleteries ramassées en ces journées de princes en ballade !

A la faveur de ces récits captivants, cette jeunesse folâtre prêtait l'oreille aux offres des vieux trappeurs qui ne de-

mandaient qu'à les guider vers le paradis des hommes libres en quête de bonheur.

Et les engagements des recrues se signaient à la hâte, entre les coupes débordantes qui s'entrechoquaient, parmi les refrains joyeux et les gais propos. On se quittait pour se préparer au voyage et partir !...

Généralement, dès le lendemain, ces dupes dégrisées pleuraient leur emballement de la veille ; mais quand même, malgré les regrets et les craintes ; malgré les gémissements et les larmes, il fallait dire adieu au clocher, à la famille navrée, gagner la rive du grand fleuve et s'embarquer vers l'inconnu troublant.

La flottille est prête ; on est à bord qui au timon, qui aux rames accouplées ; un hourra étranglé retentit et, aux accents cadencés d'un chant populaire, les galériens démarrent, les canots légers mais chargés à couler, à la suite les uns des autres, glissent sur le fleuve majestueux.

Et, comme enchantement, un travail dur et répugnant est le partage de ces jeunes *bleus* de la Prairie qui ne rêvèrent pourtant qu'aux délices du désert. Et quand ces forçats volontaires gémissaient ou regimbaient : Va donc, *mangeur de lard,* leur criait le timonier implacable. Ce dont, ils se seraient encore consolés dès lors et à la longue, si, au lieu de la soupe au lard dédaignée, ils n'avaient dû se contenter d'une poignée de maïs lessivé, assaisonné d'une once de graisse !

Le point de départ de la caravane était Lachine, village situé à neuf milles de Montréal. La flottille se rendait de là à Sainte-Anne, qui se trouvait à l'extrémité occidentale de l'île de Montréal. Bien que la distance entre ces deux localités ne dépassait pas quinze milles, on y faisait escale pour permettre aux voyageurs comme aux équipages de faire leurs dévotions à la Bonne sainte Anne, étoile de la Prairie.

Le lendemain, on disait adieu au Canada : on commençait le voyage de l'Ouest.

Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, était certainement l'homme qui s'intéressait le plus cordialement à l'œuvre ingrate et périlleuse de Mgr Provencher. Nous avons vu dans la vie de cet illustre serviteur de Dieu comment il recevait les confidences et les supplications de l'apôtre du Nord-Ouest et avec quel saint empressement il cherchait à lui venir en aide. Nous avons vu aussi les aimables vertus, l'abord facile de cet évêque, dont la demeure hospitalière était le rendez-vous commun de tous les ouvriers évangéliques de passage dans sa ville épiscopale, à plus forte raison des missionnaires qui prenaient du labeur divin la part la plus dure.

L.-F. Laflèche monta donc à Montréal en quittant les siens et se rendit auprès de Mgr I. Bourget qui le reçut avec une bonté si grande et un tel bonheur de le voir se donner à une œuvre si belle, que le jeune missionnaire en fut tout confus, mais fortement raffermi dans ses résolutions, heureux plus que jamais de son sacrifice dont il entendait exalter en accents inspirés par l'Esprit-Saint le prix inestimable et la céleste grandeur. Mgr Bourget voulut honorer les deux missionnaires. Il leur fit céléber devant le peuple enthousiasmé les saints mystères ; il les félicita hautement d'avoir mérité les grâces qui guidaient leurs pas et il les bénit de tout son cœur attendri et joyeux.

L.-F. Laflèche se jeta aux pieds de l'évêque, l'âme délicieusement émue ; et l'évêque, pleurant d'allégresse, le releva et le serra longuement sur son cœur. On peut dire que c'est en cette heure, précieuse pour tous les deux, que ces deux héros se lièrent indissolublement par une amitié faite d'estime réciproque et d'un semblable zèle dans le service de Dieu ; ils auront bientôt un même idéal et, pour ainsi dire, une destinée commune, faite des mêmes labeurs, des mêmes soucis et des mêmes épreuves bénies, mais douloureuses.

Maintenant il fallait partir, réaliser les espérances...

Se rendre à la Rivière-Rouge, en ce temps-là, n'était donc pas une affaire banale.

Il ne faudrait pas, en tout cas, juger des difficultés d'après la fréquence des voyages que devaient affronter les missionnaires de l'Ouest. Ce qui prouve, pour le moins, le peu d'attrait qu'offrait cette entreprise, c'est que, malgré ses démarches multipliées, ses instances et ses supplications ; malgré l'appui des évêques de Québec et de Montréal, Mgr N. Provencher, entre 1818 et 1844, n'avait pu recruter que *dix* hommes de bonne volonté pour le seconder dans une tâche immense et accablante. Ces héros, c'en était, paraissent au Livre d'Or de l'apostolat sous les noms de Sévère Dumoulin, Th. Destroismaisons, Jean Harper, F. Boucher, Th.-Ed. Poiré, M. Demers, G.-F. Belcourt, J.-B. Thibault, J. Mayrand, J. Darveau, enfin L. F. Laflèche et J. Bourassa qu'allaient rejoindre l'année suivante le P. Aubert et le jeune diacre Taché, Oblats de Marie Immaculée.

Nous laisserons Mgr L.-F. Laflèche et Mgr Taché nous conter eux-mêmes les péripéties de leur entrée dans l'apostolat : ils parcoururent la même route sur les mêmes bateaux dans des circonstances semblables et, en bonne partie, avec les mêmes équipages. Les étapes étaient pareilles, les haltes aussi, et les incidents de route ne différaient guère.

De plus, Mgr Laflèche fit le voyage en 1844, Mgr Taché en 1845, et celui-ci fut le dernier missionnaire qui prit la voie des lacs et des fleuves pour se rendre à Saint-Boniface. Encore, ils étaient amis intimes, dépositaires de leurs impressions mutuelles et s'exprimaient en beaucoup de choses pareillement, ressentant dans les mêmes dispositions des impressions identiques. Nous avons donc réunis en un seul récit leurs notes de voyages pour être plus complet, et nous nous y sommes trouvés autorisés par le regretté Dom Benoît lui-même, auteur de la *Vie de Mgr Taché*, notre intention étant de laisser un itinéraire exact de voyages souvent répétés jusqu'alors et que le progrès a relégué, comme un souvenir pittoresque, dans le domaine de l'Histoire.

CHAPITRE III

Itinéraire de L.-F. Richer-Laflèche de Saint-Grégoire-le-Grand dans la province de Québec à la Rivière-Rouge, complété au moyen des notes du P. Taché, futur archevêque de Saint-Boniface.

La Compagnie de la Baie d'Hudson avait donc organisé un service de canots qui, deux fois l'an, remontaient et descendaient les fleuves et les rivières, traversaient les lacs reliant d'une façon presque ininterrompue Montréal avec ses territoires de chasse de l'Ouest. Ainsi, périodiquement, autant que possible, aux explorateurs, aux traiteurs et aux missionnaires de ces régions situées au delà du Lac Supérieur ; à tous ceux qui n'étaient pas complètement isolés dans le monde, arrivaient les échos de la patrie, ralentis par l'espace, affaiblis par le temps, mais qui venaient quand même expirer dans leurs cœurs haletants d'impatience, d'émoi : c'était des confidences verbales reçues par les équipages ; c'était des lettres, des journaux même qui arrivaient et les entretenaient de choses connues ou d'êtres chers, entretemps peut-être déjà disparus !....

C'est par ce service que L.-F. Laflèche se rendait à sa tâche sainte et il faisait avec grande hâte ses derniers préparatifs de voyage. Ah ! qu'il avait le cœur gros, nous en verrons l'aveu, quand il prit congé des siens, de Sainte-Anne et d'ailleurs, de nombreux amis, enfin de son cher Nicolet où il avait, comme disciple et comme maître, coulé tant de jours paisibles, heureux.

Il s'arrachait à tout ce qui l'avait fait rêver, à tout ce qui l'avait séduit jusqu'alors et le retenait encore. Il laissait tout, fuyait tout et son cœur, si naturellement affectueux, saignait... et il n'en laissait rien paraître.

Il écrira à cet excellent ami T. Caron, cousin de Ch.-O. Caron, autre ami de Nicolet, quelques mois après son arrivée à la Rivière-Rouge (le 3 janvier 1845), cette lettre cordiale :

Mon cher Thomas.

« Voilà déjà une année que j'ai quitté le collège, et bientôt neuf mois que je n'ai pas eu de nouvelles du Canada. Je t'avouerai dans toute la sincérité de mon âme que ce temps, qui aurait dû me paraître si long, s'est écoulé comme un songe : J'en suis tout surpris, je m'attendais presque à trouver ici des années éternelles. Comment se fait-il donc qu'en voilà déjà une de passée avec autant de bonheur et plus de rapidité qu'aucune de celles passées dans le sein de ma famille ou au milieu de mes bons amis du collège ? Grâces en soient rendues à notre Dieu dont la douce Providence qui a des vues si fort au-dessus de nos prévisions humaines, sait toujours proportionner le fardeau aux forces de celui à qui elle l'impose.

« Au lieu des chagrins et des ennuis auxquels je m'attendais, elle a bien voulu m'y faire trouver une paix, un bonheur qui m'était en quelque façon inconnu jusque-là. A la vérité, j'ai bien eu quelques moments sombres, mais beaucoup moins que tu ne le penses. Ils n'ont été que l'assaisonnement du bonheur que j'éprouve ici. C'est ainsi que le bon Maître que nous servons se plaît à récompenser son serviteur, malgré ses infidélités continuelles. Connaissant ma faiblesse, sa bonté paternelle ne m'a donné jusqu'à présent que les travaux que peut supporter un enfant, me réservant les grandes épreuves pour le temps où j'aurai grandi, où je serai devenu plus fort dans son amour. Il faut donc que je me hâte, que je marche à grands pas dans le chemin de la vertu, puisque je ne suis encore qu'au commencement. Ah ! que je regrette à présent tant de moments précieux dont j'aurais pu profiter pour prendre de l'avance.

« Lève donc au ciel tes mains, adresse-lui tes prières ardentes, conjure-le d'accorder à ton ami de réparer tous ces moments si précieux, s'il est possible, par sa fidélité à bien employer ceux qui lui restent.

« Cependant de quelque nature que puissent être les épreuves que le ciel me réserve, je n'en suis point effrayé ; les marques que j'ai eues jusqu'à présent de sa bonté sont pour moi le plus sûr garant qu'il ne me laissera pas succomber.

« Ah ! mon cher Thomas, que nous servons un bon maître, qu'il traite avec douceur, qu'il récompense avec générosité, même dès à présent, ses serviteurs ! Remercie-le donc pour moi de ne m'avoir pas laissé succomber sous les efforts qu'il m'a fallu faire pour rompre les liens de la chair et du sang, et surtout de l'amitié qui me retenaient encore si puissamment attaché, lorsqu'il m'a appelé à la vie de missionnaire. Je te l'avoue, j'ai eu de rudes assauts à soutenir, et je me voyais engagé comme malgré moi à la mission de la Rivière-Rouge. Une force invisible m'y poussait contre ma volonté. Heureux de ne m'être point raidi contre son impulsion...

« Nous étions sur le lac Supérieur. La veille de la Pentecôte un orage

épouvantable vint nous assaillir au moment où nous campions. Heureusement qu'une petite baie qui s'enfonçait entre deux montagnes, nous mit à l'abri du coup de vent qui l'accompagnait. Mais la foudre, en se brisant sur les flancs de ces montagnes, faisait un bruit épouvantable. On en fut quitte pour une aspersion un peu copieuse. Quelques heures après, une petite brise du nord chassait tous les nuages; les vagues encore agitées dans le large s'en venaient lentement dans le fond de notre baie expirer avec un doux mugissement sur un beau rivage de sable : la lune dans sa modeste clarté, nous laissant voir les beautés du ciel, nous découvrait en même temps les merveilles de la nature qui abondaient en ce lieu ; la température était des plus agréables, en un mot, tout concourait à faire de cette nuit délicieuse, une nuit de méditation. Il est plus aisé de sentir que de rendre les divers sentiments qui agitaient mon cœur pendant les quelques heures que je passai à me promener sur ce rivage enchanteur. Mon âme était plongée dans cette douce mélancolie qui n'a rien de sombre ; je me voyais dans les forêts à plus de 200 lieues de ma patrie. Ma pensée, mes désirs, mes regards se portaient vers elle ; je savais qu'à cette heure mes bons parents, mes chers amis étaient plongés dans les douceurs du sommeil. Peut-être même quelqu'un d'eux, dans un rêve agréable, me voyait-il errant sur ce rivage solitaire, peut-être était-il à mes côtés et s'entretenait-il avec moi ; et ce quelqu'un était peut-être toi, mon cher Thomas. De là, me transportant au sanctuaire, j'y voyais les autels pompeusement parés pour la grande solennité du lendemain. J'y entendais d'avance les chants majestueux, les sons harmonieux qui se succédaient et s'unissaient tour-à-tour pour élever l'âme à Dieu. Tantôt me rappelant la foudre et le vent qui, un instant auparavant, avaient porté le trouble et l'horreur en ces lieux, j'aimais à y voir l'image d'une âme qui arrachée au trouble et à la tyrannie des passions a enfin trouvé la paix et le bonheur dans son union avec Dieu. Mais c'était surtout quand je portais mes regards vers le ciel que mon âme se sentait pour ainsi dire transportée hors d'elle-même ; là, je voyais le port vers lequel nous tendons, à travers la mer orageuse de ce monde. J'y voyais, dans la jouissance et au comble du bonheur tant de saints missionnaires qui, dans les jours pénibles de leur navigation, de leur pèlerinage avaient fait entrer dans la barque du salut, au risque de leur vie, tant de malheureux aux prises avec l'enfer, et les avaient conduits heureusement au même port et au même bonheur. Ils me montraient leur chemin, ils m'invitaient à les suivre. Dans ces moments, il semble qu'il n'y a rien qui puisse arrêter, rien qui puisse coûter. Oh ! mon cher ami, te dire combien ces moments de douce rêverie ont de douceurs et de charmes pour l'âme !... Oui, ils dédommagent, ils récompensent amplement des petites misères et des privations que l'on a à endurer. Mais si ces moments sont délicieux, ils sont de peu de durée, et nous font voir que l'on n'a pas de bonheur permanent à espérer ici-bas... »

Avec une telle vocation et de si nobles sentiments, le jeune missionnaire devait toujours se ressaisir et résolûment poursuivre son chemin, précédé par l'étoile des mages qui le guidait vers les enfants des ténèbres disséminés dans la Prairie lumineuse.

A la pensée que le soleil de vérité allait se lever sur le sillon qu'il allait tracer, L.-F. Laflèche s'abandonnait à la Providence, bénissant le Dieu des miséricordes de l'avoir choisi comme l'instrument de ses bontés. Ses pas en devenaient plus légers et, plus vite, il volait vers un exil si rude, dont la seule perspective faisait reculer les autres ; exil qu'il aimait parce qu'il le trouvait moralement enchanteur !

ITINÉRAIRE DE L'ABBÉ LAFLÈCHE

Vers Saint-Boniface (1844). Complété au moyen des notes de voyage du P. Taché (1845).

Mardi, 16 avril 1844, par un temps sombre et des chemins mauvais, je quittai la paroisse Saint-Grégoire où j'étais vicaire depuis trois mois, sous la direction de Messire Jean Harper, curé, ancien missionnaire à la Rivière-Rouge de 1822 à 1832.

Au moment du départ, il a fallu payer le tribut à Dame Nature, en versant quelques larmes. Je passai quelques jours assez ennuyants, aux Trois-Rivières, à attendre inutilement mon compagnon de voyage, M. Joseph Bourassa, prêtre, de Québec.

Vendredi, le 19, dans la persuasion que M. Bourassa attendait à Québec un bateau à vapeur pour monter à Montréal, je partis en voiture à une heure de l'après-midi, ayant eu le plaisir d'assister, dans la matinée, à l'examen trimestriel des élèves des Dames Ursulines.

Le temps était très beau, mais les chemins affreux, surtout dans Yamachiche. Je me rendis à Maskinongé. Le 20, de Maskinongé je me rendis à Berthier en canot. Mais arrivé là, je repris la voiture de terre et me rendis le même jour à Montréal, par un très beau temps et des chemins passables.

J'arrivai à l'Evêché sur les sept heures du soir, dans l'espoir d'y rencontrer Mgr Provencher ; mais j'eus le chagrin d'apprendre qu'il était encore indisposé à l'hôpital.

Dire que je trouvai, dans les Messieurs que je rencontrai là, des hommes qui me reçurent avec la plus grande poli-

tesse et tous les égards possibles, ne serait, sans doute, que ce à quoi on doit s'attendre. Mais, toujours bien, la manière amicale et fraternelle dont j'en fus reçu ne contribua pas peu à chasser cette sombre mélancolie dans laquelle l'ennui plonge l'âme.

Le lendemain, à l'invitation de Mgr de Montréal (Ig. Bourget) je fis les offices à Saint-Jacques, et le soir j'assistai aux exercices de l'Archiconfrérie. C'est là que j'ai entendu exécuter d'une manière admirable des pièces de musique vocale. La douceur et l'harmonie de ces chants pénétraient jusqu'au fond de mon âme. De ma vie je n'en avais entendu de semblable.

M. Bourassa, parti de Québec le samedi 20, est arrivé ici, lundi le 22 avril.

Mardi, le 23, les quatre Sœurs Grises destinées aux missions de la Rivière-Rouge, Marie-Louise Valade, née à Sainte-Anne-des-Plaines le 26 décembre 1808, professe depuis le 21 octobre 1828, supérieure ; Marie-Marguerite-Eulalie Lagrane, née le 2 mai 1805 à Saint-Charles de la Rivière Chambly, professe depuis le 23 décembre 1823, assistante-supérieure ; Anastasie-Gertrude Coutlée (dite Saint-Joseph), née aux Cèdres le 15 septembre 1819, professe depuis le 1er juin 1838, maîtresse des novices, et Marie-Hedwidge Lafrance, née à la Pointe-aux-Trembles de Québec le 12 mai 1815, professe depuis le 13 juillet 1840, assistent et communient à la messe célébrée à la cathédrale par Mgr de Montréal, dans la chapelle de l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie.

Mercredi, le 24, nos quatre religieuses fondatrices quittent Montréal vers dix heures de l'avant-midi pour Lochine où, à midi, elles montent sur le canot de M. McPherson, bourgeois de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en route pour la Rivière-Rouge.

Les journées du 25 et du 26 furent employées à faire certaines visites et les derniers préparatifs du voyage.

Nous sommes partis de Lochine le samedi midi, 27 avril, par un temps magnifique et au milieu des applaudissements d'environ deux cent cinquante à trois cents personnes accourues de toutes parts pour nous saluer à notre départ.

La Compagnie de la Baie d'Hudson avait établi depuis longtemps un service assez régulier de canots entre la capitale commerciale du Canada et les immenses territoires qu'elle exploitait à l'ouest du Lac Supérieur. Deux fois par an, les lettres, les journaux mêmes et les voyageurs se rendaient du Bas-Canada dans les *Pays d'en haut*, par la voie

des canots. C'était la voie qu'avait suivie Mgr Provencher pour se rendre la première fois dans la terre de son lointain apostolat, la voie qu'il avait suivie neuf fois déjà pour venir demander des missionnaires à Montréal, à Québec et en France. C'est la voie qu'il va suivre de nouveau, pour la dixième fois, emmenant avec lui deux nouveaux missionnaires et quatre Sœurs de la Charité.

Nous avions deux canots à notre disposition. Avaient pris passage, dans le premier Mgr Provencher et le Gouverneur Simpson. M. Bourassa et moi occupions le second. Dans chacun des canots, l'équipage se composait d'un guide sauvage, d'un Canadien-Français comme gouvernail et de six Canadiens-Français comme rameurs, tous rompus aux fatigues du voyage, doués de fort belles voix et sachant par cœur le répertoire de toutes les chansons canadiennes.

Chaque canot portait donc huit hommes, outre les deux passagers, et avait un chargement considérable, bagages et provisions, fusils et minutions pour la chasse, lignes pour la pêche, couvertures de laine, vivres, etc, etc. Chaque canot mesurait 33 pieds 1/2 de long, 5 pieds de large et 2 pieds de profondeur.

Ces canots étaient d'écorce de bouleau. Voici comment on les construit. On coud ensemble de grandes écorces de bouleau ; au lieu de fil, on se sert de racine d'épinette appelée par les voyageurs *watap*. L'écorce est garnie à l'intérieur de très minces planches de cèdre ou de quelqu'autre bois léger : ce sont les *lisses*. Sur le travers de ces planches, à 5 pouces à peu près de distance, sont les courbes qui tiennent tout le canot ; ces courbes portent le nom de *varangues*. Leurs extrémités sont fixées dans une pièce de bois qui règne tout autour du canot et dont les bouts sont repliés pour former les pinces ; cette pièce de bois prend le nom de *maître*.

Le *gouvernail*, c'est-à-dire celui qui tient le gouvernail, est seul, debout en arrière. Le *guide* est seul aussi en avant. Les autres hommes appelés *milieux*, sont placés deux à deux sur des bancs pour ramer.

Tel qu'il est construit, le canot d'écorce de bouleau joint à une grande légèreté beaucoup de solidité et de capacité ; il peut porter une charge considérable, flotte sur les moindres ruisseaux, traverse les lacs les plus étendus. Six rameurs font sans peine 20 lieues par jour, peuvent en faire jusqu'à 30, et l'on ne s'aperçoit du mouvement qu'ils lui impriment qu'aux objets qui semblent fuir sur la rive. Puis, quand la

navigation devient impossible, deux hommes chargent aisément l'esquif sur leurs épaules.

Nous devions sur cette fragile nacelle vivre pendant près de deux mois et parcourir d'immenses pays, presque partout inhabités.

L'ardeur de nos rameurs soutenue de leurs gais refrains me rappelaient la course des galères d'Enée.

Nous sommes arrivés sur les six heures du soir au lac des Deux-Montagnes où notre arrivée a été saluée d'une triple décharge de trois canons et où nous avons reçu une cordiale hospitalité chez M. Nicolas Dufresne, prêtre sulpicien, curé de l'endroit.

Le 28, dimanche de la Sainte Famille, nous avons eu le bonheur d'entendre la messe vers quatre heures, et à cinq heures nous avons pris le canot et nous sommes venus déjeuner au confluent de la rivière du Nord et de l'Ottawa, à quinze lieues de Montréal.

Les rives de l'Ottawa sont couvertes de forêts au milieu desquelles se présentent, de distance en distance, de petits villages assez mal bâtis. Elles sont bordées, à quelque distance, de coteaux ou plutôt de montagnes couvertes de pins magnifiques et autres bois résineux.

Le soir nous sommes venus camper sur la rive sud devant le village de la Petite-Nation, à 35 lieues de Montréal.

Ce fut la première nuit que je passai sous le toit de toile. Nous étions sur une jolie pointe que l'on aurait dit avoir été défrichée exprès pour nous.

Ce n'est pas chose si désagréable qu'on se l'imagine que de coucher sous la tente. Qu'on se figure voir un toit de maison d'environ 15 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur et posé sur le sol et l'on aura une idée des dimensions et de la forme de nos tentes.

Nos lits consistent en une toile peinturée ou prélart assez large pour l'enfermer par dessous et par dessus, en sorte qu'il nous met à l'abri de l'humidité et de la pluie. Sur ce prélart nous étendons trois bonnes couvertes dont la moitié nous sert de matelas, et l'autre moitié de couverture.

Après le souper, près d'un brasier ardent, on réunit tout notre monde pour la prière du soir. C'est un spectacle des plus propres à inspirer la dévotion que de voir ces hommes accablés des fatigues de la journée se prosterner et rendre à leur Créateur leurs devoirs, et implorer sa miséricorde, et il est en même temps bien consolant pour nous. Le spectacle de tout ce que la nature a de plus attrayant joint aux invocations vives et animées de tout un équipage en prière,

fit sur mon cœur une impression qui ne s'effacera jamais. Mille pensées diverses m'agitaient en ce moment ; celle surtout du choix que Dieu a fait de moi, malgré mon indignité, pour une si noble mission, m'affectait singulièrement.

La journée se passe ordinairement sur l'eau, la nuit sur terre. Le matin, quand le temps est favorable, le guide donne de bonne heure le signal du réveil ; au bout d'un quart d'heure, tous sont dans le canot et les avirons jouent. Vers huit heures le canot fait halte, on descend à terre et on déjeune. On se rembarque ensuite et on vogue jusqu'à un peu après midi. On débarque alors de nouveau pour dîner, puis on remonte une troisième fois en canot. Le soir il faut quelquefois prolonger la marche pour trouver un lieu favorable au campement de la nuit. Enfin, à une heure plus ou moins avancée, les rames s'arrêtent de nouveau, tous débarquent, élèvent la tente, vont à la chasse ou préparent le repas. Quand les apprêts du festin sont terminés, on se réunit autour de la marmite et on fait honneur au cuisinier et à la cuisine, car le rude métier de rameur et le grand air des rivières, des lacs et des forêts, stimulent l'appétit plus efficacement que les apéritifs des pharmaciens.

La conversation se prolonge, le plus souvent, au milieu d'une joie qui ne se trouve nulle part plus grande que dans les déserts. Puis on termine la journée par la prière en commun. Les passagers passent la nuit sous la tente, quelquefois sur les rochers nus ; les hommes de l'équipage renversent le canot sur la terre et se couchent dessous, précaution qu'ils prennent pour que le vent ne leur enlève pas, à leur insu, leur unique véhicule. Tous dorment d'un sommeil profond jusqu'à ce que la voix du guide vienne convoquer tout le monde à de nouveaux labeurs. Les journées sont loin d'êtres uniformes : le mauvais temps, le vent contraire prolonge quelquefois les haltes pendant des journées entières ; des maladies, des avaries faites à l'embarcation, des accidents divers imposent des campements imprévus et quelquefois prolongés.

De la Petite Nation à Bytown (aujourd'hui Ottawa), l'Ottawa est rempli de petites îles qui s'élèvent à peine à fleur d'eau et qui cependant sont couvertes d'érables, d'ormes et de fresnes de la plus haute taille. Quelques arpents avant d'arriver à Bytown, on rencontre la Rivière Rideau qui forme une jolie chute d'environ 25 à 30 pieds à sa jonction avec l'Ottawa. A côté, est le canal Rideau qui ouvre une ligne de communication entre l'Ottawa et le Saint-Laurent.

Bytown est bâtie sur la rive sud de la rivière Ottawa ; c'est un village à peu près comme Nicolet. On le voit à peine en passant à cause des rochers qui bordent la rivière.

A un mille plus haut que Bytown, on rencontre le Rapide des Chaudières. Toute la masse de l'eau de la rivière, après s'être précipitée d'un rocher d'environ 15 à 20 pieds, vient se réunir dans un canal de 100 pieds de largeur, avec une vitesse vertigineuse. On construit maintenant, en cet endroit, un pont dont une partie est en pierre, et l'autre, au-dessus du canal, en fil de fer, formant une arche d'environ 200 pieds de largeur.

Sur la rive nord, on a pratiqué un canal pour faire descendre les radeaux de plançons, et si, par malheur, les hommes qui conduisent ces radeaux manquent l'ouverture du canal qui n'est pas bien large, ils sont entraînés irrésistiblement dans la chute où il n'y a plus de salut à espérer pour eux.

J'ai vu, dans ce rapide des Chaudières, un phénomène de la nature assez singulier. C'est une partie considérable des eaux de cette rivière qui s'élance avec fureur contre un rocher qui s'avance en travers du courant, et qui s'engloutit dans la terre au pied de ce rocher pour former une rivière souterraine dont on ne connaît point l'issue.

Sur le rapide des Chaudières et la rivière Rideau, il y a de magnifiques moulins à scie et à farine.

Sans doute il a fallu faire portage en arrivant à ce rapide. Il y en a trois à faire de suite : on les appelle les trois portages des Chênes. Heureusement que nous sommes arrivés là le soir, en sorte que nous nous sommes rendus à Aylmer, à 3 lieues de là, où nous avons pu recevoir l'hospitalité de M. Désautel, curé de ce canton.

Le lendemain nous avons repris le canot après avoir perdu un de nos hommes qui prit la fuite au moment du départ. La rivière, de là jusqu'aux Chats, est bien paisible. Les Chats sont une chute assez remarquable. A cet endroit la rivière se partage en 28 canaux qui forment autant de chutes sur une largeur d'une demi-lieue. C'est là qu'il faut faire le deuxième portage d'environ trois arpents. C'est ce qu'on appelle un grand portage. Voici comment il se fait.

Le canot est déchargé : deux hommes le transportent sur leurs épaules nues ; deux autres les accompagnent pour les remplacer de temps en temps. Le reste de l'équipage suit avec une partie des effets. Viennent ensuite les missionnaires avec quelques débris de la cargaison. Les hommes ont, pour ces portages, des espèces de harnais appelés colliers. Ces colliers sont composés d'une large bande de cuir qu'ils

s'appliquent sur le front : aux extrémités de cette bande en sont cousues deux autres plus étroites et beaucoup plus longues qui servent à lier les fardeaux ; ce sont les branches du collier. Les bagages sont divisés en poids d'environ 100 livres. Chaque homme doit porter deux de ces pièces. Il se trouve des voyageurs qui peuvent en porter jusqu'à cinq ; mais ce sont de bien rares exceptions, et la très grande majorité en a assez de deux. Chacun lie une pièce avec les branches de son collier et se la met sur le dos, avec le collier sur le front, puis il en applique une seconde sur la première, en sorte qu'elle s'appuie sur le cou. Cette seconde pièce paraît peu disposée pour la consolation du voyageur : cependant elle lui aide, en ce sens qu'elle forme un contrepoids qui empêche la première de tirer trop la tête en arrière. Malgré cette pesante précaution, il est arrivé que des voyageurs trop faibles ont été renversés, et se sont brisés la tête sur les pierres. Cet accident ne peut arriver que dans les côtes escarpées.

C'est ainsi que les hommes transportent tous les effets : ils font pour cela jusqu'à trois ou quatre voyages. C'est là le grand portage.

Si le rapide n'est pas trop considérable, on le monte ordinairement à la cordelle. Les passagers vont par terre si la chose est possible.

Les *bouts de canot* saisissent leurs longues perches, seules armes dont ils se servent en pareilles circonstances. On lie fortement la pince du canot avec une longue corde à l'extrémité de laquelle vont se placer les *milieux*, dans l'eau ordinairement où ils se consument en efforts violents pour haler le canot au signal donné par le guide. C'est là le demi-portage ou le petit portage.

Je n'ai jamais vu cette opération sans un sentiment de déplaisir. Il y a dans le bruit des vagues qui se brisent sur les rochers, dans la voix émue du guide qui donne ses ordres, dans la peine et le travail de ceux qui tirent la cordelle, dans le danger que court le canot suspendu par un fil au-dessus de l'abîme, quelque chose qui fatigue et qui ferait préférer les portages, si ce dernier mode n'était pas plus long.

Au-dessus de ces chutes se trouve ce qu'on appelle le lac des Chats qui a environ sept lieues de long. Nous passâmes la quatrième nuit aux Chats.

Nous avons dit que le guide donnait, le matin de bonne heure, le signal du départ, toutes les fois que le temps était propice. Lève ! lève ! criait-il de sa voix de Stentor.

Comme tout le monde se couche habillé, on est bientôt

debout. L'équipage met le canot à l'eau, le charge immédiatement et enlève les effets du campement : tout cela dure au plus un quart-d'heure. Durant ce temps les voyageurs plient leur lit, abattent la tente et s'embarquent, remettant à l'heure du déjeuner les soins de la toilette. Le canot, mis à l'eau le matin, n'en est plus retiré que le soir, à moins qu'il ne se rencontre quelque portage, ou qu'il ne se déclare une voix d'eau, accident qui arrive fréquemment.

Nous avons dit que tous les soirs la prière se faisait en commun avant de se coucher. Tous les matins, elle se faisait aussi sur le canot après le départ, dans la journée on récitait le chapelet sur la barque, et un des missionnaires faisait, à haute voix, une lecture pieuse.

Chaque fois que l'on passait d'une rivière dans un lac ou d'un lac dans une rivière, on donnait de l'eau bénite à tout l'équipage ; tous se signaient et l'on entonnait *Ave Maris stella* ou un cantique.

Toute la journée les chants animaient la solitude. Les cantiques revenaient souvent ; le reste du temps était donné aux chansons des joyeux avirons. Ces chansons n'excellent pas sous le rapport de la poésie : leur grand mérite consiste dans la beauté des airs dont la cadence est en parfaite harmonie avec le mouvement de l'aviron, ce qui aide beaucoup les voyageurs. En effet, aussitôt que l'on chante, il semble que la rapidité de la marche est doublée. On va beaucoup plus vite sans que les hommes s'aperçoivent de la fatigue. Aussi l'on chantait autant pour aider les rameurs que pour satisfaire la piété et entretenir la joie.

Le bas du lac des Chats est rempli d'une multitude de petites îles formant une suite de rapides sur une distance d'environ une lieue. Il faut en dire autant du haut de ce lac. C'est sur le lac des Chats que se termine la ligne des pyroscaphes.

Au bout de ce lac, la rivière, faisant un demi-cercle vers le nord, nous oblige à faire route en arrière jusqu'au Grand Calumet qui est le quatrième portage d'environ 37 arpents. Trois lieues auparavant il nous a fallu passer le portage de la Montagne d'environ 5 arpents. Au front de ce portage on rencontre le cimetière de trois pauvres voyageurs qui se sont rendus de là dans l'éternité.

Au portage du Grand Calumet, que nous avons fait sous une température de 84 degrés, nous avons encore perdu un homme après lequel M. Bourassa s'est mis en vain en nage pour le rejoindre.

Le gouvernement fait pratiquer actuellement à cet endroit

un canal qui doit coûter une somme énorme, car il faut couper des rochers de granit jusqu'à 30 et 40 pieds de bas et il y en a comme cela trois ou quatre dans l'espace de cinq ou six arpents. Le but de ce canal est de faire descendre, avec moins de perte, les bois de commerce qu'il fallait auparavant risquer dans une chute de 25 à 30 pieds de hauteur.

C'est dans cette chute qu'on dit qu'un canot de voyageurs poursuivis par les sauvages sauta sans recevoir le moindre dommage, et qu'un nommé Cadieux qu'ils avaient laissé à terre dans la précipitation de leur fuite, après s'être dérobé aux fureurs des sauvages, se cachant dans le cœur d'un arbre, mourut d'inanition le septième jour, au moment où il revoyait ses compagnons qui venaient à sa recherche. On voit encore son tombeau en bas de cette chute.

Depuis deux milles au-dessous de Bytown jusqu'à trois ou quatre milles au-dessus du Grand Calumet, est une suite de rochers qui ne peuvent être que très difficilement cultivés. Nonobstant cela, on rencontre le long de la rive sud du lac des Chats et plus bas d'assez jolies fermes. Mais au-dessus du Grand Calumet on ne rencontre de ferme qu'à une lieue plus haut où le terrain paraît bien propre à la culture.

A sept lieues du Grand Calumet et sur la rive nord, on rencontre le Fort Coulonge. Nous nous y sommes arrêtés un instant pour y prendre des provisions. Ce fort consiste en une couple de maisons et de hangars assez proprement bâtis. Il est assez agréablement situé sur une pointe qui s'avance dans une anse formée par l'Ottawa. On aperçoit en avant un grand nombre de petites îles sur une desquelles nous avons pris notre cinquième campement.

Nous avons eu pendant cette nuit un ouragan qui a été sur le point d'enlever notre tente après avoir enlevé celle du Gouverneur. Heureusement que cet ouragan déchargea assez le temps pour nous permettre de partir sur les trois heures du matin par un temps agréable.

Nous rencontrâmes près du portage de la Culbute nos courageuses Sœurs Grises qui étaient parties trois jours avant nous. Mais nous n'eûmes que le temps à peine de leur remettre quelques lettres et paquets : le Gouverneur, craignant apparemment quelque complot ou désertion, nous fit aussitôt remettre en route et nous nous séparâmes que pour nous revoir à la Rivière-Rouge.

A une lieue plus haut est le petit fort William ou des Allumettes, situé comme l'autre au fond d'une anse sur une pointe. On y voit une assez jolie chapelle.

Depuis deux milles au-dessous du Fort Coulonge jusqu'à la rivière Creuse, l'Ottawa est remplie d'une multitude de petites îles qui forment une espèce d'Archipel. La rivière Creuse, ainsi nommée parce qu'elle coule entre deux montagnes, n'est autre que l'Ottawa qui, dans l'espace de 12 lieues, coule dans un canal très étroit et cependant nullement rapide, grâce à la profondeur de son lit. Je ne vois pas pourquoi on a appelé *Rivière Creuse* cette partie-là seulement, tandis que la rivière coule assez constamment entre deux montagnes jusqu'au Fort Mattawa où on laisse l'Ottawa, et paraît ainsi continuer à perte de vue.

Au bout de la rivière Creuse sont les portages des Joachains où nous avons pris notre sixième campement. Ces portages sont assez remarquables à raison d'un petit lac qui se trouve au sommet d'une petite montagne, et qui n'a aucune communication avec l'Ottawa. Ce lac fourmille de barbues qu'il est dangereux de manger, à cause de la méchante propriété qu'elles ont de faire contracter les fièvres à ceux qui en mangent.

A deux lieues de là est le portage de la Roche-Capitaine qui est un rapide dangereux et où ont est obligé de faire un portage de plus qu'à l'ordinaire, parce qu'un radeau, qui s'était brisé sur un rocher, obstruait le seul passage par où les canots pouvaient passer.

On voit dans ce portage une roche énorme qui présente un angle aigu du côté du chemin. C'est sur cet angle qu'un voyageur, il y a quelques années, en portant son canot, tomba, et que le canot entraîné par sa chute lui sépara en un instant la tête du tronc. On voit auprès une petite croix portant cette inscription : Aujourd'hui pour moi ; demain pour toi !

A quatre lieues de là est le portage des Deux-Rivières ainsi appelé parce qu'il est traversé par deux petits ruisseaux. En arrivant au bout de ce portage on rencontre un petit cimetière. Sur l'une des croix qui y sont plantées on lit : Albert Tagné, noyé le 11 avril 1841, âgé de 17 ans !

A 8 lieues de ce portage on rencontre la rivière appelée Mattawa, à cause du Fort de ce nom qui est bâti sur la pointe qu'elle forme à son confluent avec l'Ottawa.

Nous avons jusque-là navigué dans l'Ottawa.

Les rives de la grande rivière étaient alors partout ombragées de magnifiques forêts. Il y avait des chantiers établis sur tout son parcours, jusqu'à Mattawa et plus haut encore pour l'exploitation du bois de haute futaie. Plus de 5000 hommes travaillaient en 1844 à la coupe et au transport des billots.

Ces pauvres gens, si mal famés en Canada, sous le nom d'hommes de cage, ne sont pas plus méchants que les autres ; seulement, l'abandon dans lequel ils se trouvent autorise parmi eux la licence. Il suffirait de quelques missionnaires pour en faire de très bons sujets. La foi bien vive en eux leur fait voir avec plaisir et respect les ministres de la religion. Nous eûmes occasion d'en voir un grand nombre, qui tous se conduisirent à notre égard de manière à nous ôter la mauvaise opinion que nous avions d'eux avant de les connaître.

Il y a sur une élévation près du Fort Mattawa un arbre bien singulier. Cet arbre a parfaitement la forme d'une croix très régulière. La nature semble s'être plu à placer là l'arbre du salut, pour que sa vue pût inspirer aux sauvages de ces endroits la pensée de marcher à la suite de cet étendard glorieux.

C'est par la rivière Mattawa que l'on quitte l'Ottawa pour gagner le lac Huron. La rivière Mattawa n'a de remarquable que la quantité de ses rapides qui nécessitent neuf portages et autant de demi-portages. Les rives sont en général très escarpées. Dans l'un des rochers qui les bordent, se trouve l'ouverture d'une caverne profonde, que les sauvages nomment *porte d'enfer*. Ce nom lui vient de ce que ces braves gens croient que le diable habite ce réduit. La preuve qu'ils en donnent est que plusieurs personnes, ayant tenté de s'y introduire, s'en sont senties repoussées et que les flambeaux qu'elles portaient ont été éteints malgré toutes leurs précautions.

Il y a quelques années les serpents et les couleuvres fourmillaient sur les bords de la rivière Mattawa. Sir Georges Simpson dit en avoir vu en si grand nombre que le sol en était couvert. Aujourd'hui, il est rare que l'on en voit.

La chute du Talon, ainsi appelée parce que, pour descendre la côte que l'on rencontre dans le portage qu'elle nécessite il faut appuyer fortement sur le talon, est à peu près la seule de remarquable. Toute son eau qui, à son embouchure, remplit un lit d'une demi-lieue de largeur, passe en cet endroit dans un canal de 15 pieds de large seulement.

En arrivant au bas de cette chute on passe entre deux rochers, qui, vraisemblablement, ont été séparés par un tremblement de terre et dont l'un de 200 pieds de haut est taillé verticalement.

De la rivière Mattawa, le canot s'engage dans la rivière des Vases où j'ai vu tuer en un instant une dizaine de grosses

carpes. Pendant près d'une lieue, la rivière des Vases n'a que la largeur du canot. L'exiguïté de cette rivière donne naissance au portage de la Musique et aux trois portages des Vases. On tombe alors dans un petit ruisseau qui nous conduit au lac Népissing, grand et magnifique lac, mais fort dangereux pour la navigation. Ce lac est rempli d'îles qui sont autant de rochers incultes sur l'un desquels nous avons pris notre déjeuner le 5 mai, quatrième dimanche après Pâques.

Le dimanche est pour les voyageurs le jour du Seigneur. Ce jour-là, une tente, mieux parée que de coutume, devenait dans la solitude des forêts l'église du Dieu vivant ; on y élevait un autel sur les troncs d'arbres couchés près du rivage ; des fleurs sauvages l'ornaient de leurs couleurs et répandaient tout à l'entour leurs parfums.

Quoique le jour du Seigneur soit saintement observé partout où flotte le pavillon britannique, le canot d'écorce reprit sa course le dimanche après-midi. Le lendemain nous traversâmes sans accident le lac Népissing qui est un peu plus grand que le lac Saint-Pierre.

En doublant une pointe qui est à l'extrémité de cette traverse, nos hommes nous racontèrent le trait suivant. Trois canots de voyageurs étaient campés tout près de cette pointe : il faisait un vent très fort. Les guides délibérèrent si l'on pouvait avancer sans danger. L'un d'eux se décida pour l'affirmative, malgré les conseils de ses camarades qui ne voulaient pas suivre son exemple. A peine fut-il à l'endroit où nous nous trouvons, qu'il reconnut son imprudence, et déclara à son équipage qu'il se trouvait dans un danger imminent. A cette nouvelle, un bourgeois qui était dans le canot, transporté d'un barbare désespoir, saisit son fusil, et s'adressant au guide : Malheureux, lui dit-il, puisque tu nous as mis dans le danger, il faut que tu périsses ! En disant ces mots il tire le coup fatal : la balle meurtrière perce l'infortuné guide et l'étend sans vie aux pieds de ses compagnons de voyage. Le canot, privé du seul homme qui pût le tirer du péril, ne tarda pas à être la proie des flots et quatorze hommes devinrent les victimes de l'imprudence du guide et de la barbarie du bourgeois. Un seul fut assez heureux pour gagner terre.

Déjà bien des hivers sont venus glacer le rocher témoin de cet affreux accident, et dix croix sont encore là pour attester l'événement et avertir les voyageurs en canot que leur embarcation est très faible et qu'ils ont besoin de beaucoup de prudence. Comme nous dînâmes sur cette pointe de ro-

cher, nous allâmes visiter ces croix, en redresser quelques-unes et prier pour ces infortunés. A bien des endroits pendant tout le voyage, nous avons vu des croix plantées sur les tombes de personnes noyées ou mortes en voyage par quelqu'autre accident. La religion, qui est toute de charité, ne nous permet pas de passer près de ces croix sans prier pour ceux qu'elles couvrent et auxquels personne ne pense.

Tout n'est pas gai dans ces voyages à travers les déserts. Lorsqu'un orage vous surprend, il vous mouille jusqu'aux os. La réflexion du soleil ardent sur l'eau vous brûle les mains et le visage. Les campements du soir, après une journée de pluie, sont confortables ; il arrive même quelquefois que, vous trouvant envahi par les eaux durant la nuit, votre lit se trouve tout-à-coup transformé en baignoire. Comme les chemins des portages et surtout des demi-portages ne sont pas précisément des routes royales, il faut souvent se frayer une voie à travers des broussailles qui mettent vos habits en lambeaux.

Quelquefois le sol que vous foulez est si rocailleux qu'il met vos chaussures hors de service ; ce qui pourtant est moins désagréable que de traverser un bourbier, ce à quoi il faut bien encore savoir se résigner de temps à autre. Si, durant la nuit, il s'élève un vent violent, la tente est bientôt jetée à bas et vous vous trouvez alors couchés à la belle étoile. Ce qui est bien autrement redoutable, ce sont les piqûres de maringouins et des autres insectes qui s'acharnent pour tourmenter les pauvres voyageurs ; c'est là un fléau qui quelquefois n'est pas tolérable.

En quittant le lac Népissing, on tombe dans la rivière des Français, belle et large rivière remplie d'îles, et qui coule entre deux rochers jusqu'au lac Huron.

Le lendemain, nous sautâmes des rapides toute la journée : c'est peut-être ce qu'il y a de plus agréable dans le voyage ; la force de l'eau nous entraîne avec la rapidité de la flèche. Certains voyageurs éprouvent une frayeur incroyable lorsqu'on arrive à ces rapides. Quant à nous, nous nous rassurions sur l'habileté et la force de notre guide auquel, outre ces qualités, nous connaissions beaucoup de prudence.

Lorsqu'il n'était pas certain d'un rapide, il se redressait sur le maître du canot pour reconnaître son adversaire ; puis lançant un regard de feu sur tout l'équipage, il poussait un cri perçant pour engager son monde à ramer fortement. Nous saisissions nous-mêmes nos avirons, si nous ne les avions déjà, et nous joignions nos efforts à ceux de nos hommes : car plus le canot va vite, plus y a de facilité à le

guider. Alors le canot passe comme un trait. Le rapide fini, on se félicite de l'heureux succès et l'on continue gaiement sa route. Il y a pourtant un véritable danger à sauter ainsi les rapides, et l'on est quelquefois de cinq à six pouces d'un rocher ou d'un bouillon, qui, l'un et l'autre, pourraient être cause de notre perte ; mais on se confie en la Providence, et, pour ma part, je n'aurais voulu avoir que des rapides à sauter.

La rivière des Français a une longueur de 30 lieues. En la quittant on tombe dans le lac Huron, une de ces mers d'eau douce sur lesquelles la vue se perd dans un lointain que l'œil ne peut plus atteindre. Le grandiose de ce lac est beaucoup orné par un nombre presqu'infini d'îles. On en compte jusqu'à 42.000. Mais la plupart de ces îles ne sont que des rochers arides. Il y a cependant l'île Manitouhine où se trouve le Fort de la Cloche, et où M. Proulx, missionnaire, a réuni un village de sauvages catholiques. Le lac Huron n'a rien de remarquable par les oiseaux qui le fréquentent ou par les animaux qui visitent ses bords rocailleux. Nous avons côtoyé ce lac jusqu'au Sault Sainte-Marie où nous sommes arrivés, vendredi à midi, le 10 mai.

Le Sault Sainte-Marie est une très jolie place. Outre un grand nombre de maisons de Canadiens établis sur le côté anglais, il y a en face de nous un très joli village américain avec garnison. Nous logeons dans la maison de M. Ballender, bourgeois de la Compagnie, où nous recevons une hospitalité digne d'un vrai gentilhomme anglais.

Les missionnaires avaient des lettres de recommandation qui enjoignaient aux chefs des postes de leur fournir les provisions nécessaires. Pour notre part, nous n'eûmes qu'à nous louer de la générosité et de la courtoisie des employés de l'honorable Compagnie.

La Compagnie exigeait rigoureusement que, lorsqu'un canot passait vis-à-vis d'un de ses forts, les rameurs avertissent de leur passage en entonnant une de leurs gaies chansons. Une fois, nos voyageurs, en passant près d'un fort, ne donnèrent point le signal convenu. Les employés effrayés, craignant que ce fussent des ennemis, envoyèrent en toute hâte un canot à la poursuite. Les passants comprirent, mais cédant à un mouvement d'humeur joviale, au lieu d'entonner une chanson, ils se mirent à ramer plus fort ; puis ralentissant subitement les avirons, ils se laissèrent approcher et saluèrent gracieusement ceux qui les poursuivaient. Ceux-ci, comprenant qu'ils avaient affaire non à des ennemis mais à des plaisants, rendirent le salut et rebroussèrent chemin.

Au Sault Sainte-Marie Mgr Provencher et le gouverneur Simpson, dont il partageait le canot, allaient doubler les étapes et devancer ainsi considérablement la suite de la caravane. M. Bourassa et moi devions attendre les quatre religieuses auxquelles un accident était arrivé à la traversée du Lac Huron. La sœur Lagrave s'était pourvue d'une douloureuse entorse qui l'empêchait de marcher. Ce contretemps eut été supportable, si la navigation avait été continue jusqu'à la Rivière-Rouge. Mais il y avait ces nombreux portages, et sœur Lagrave était volumineuse et pesante. Que faire? Finalement, deux grands Iroquois, qui allaient à la Rivière-Rouge, s'engagèrent à transporter sur un brancard la sœur Lagrave, à chaque portage. La route se poursuivit ainsi sans autre accident.

On quitta le Sault Sainte-Marie le lendemain de l'Ascension, 17 mai, par un temps magnifique. Mais à peine étions-nous rendus à une couple de lieues qu'il nous fallut stationner, à cause du vent, jusqu'au 19 mai ; alors qu'une brise de nord-est, dont la vitesse allait toujours en augmentant, nous obligea de décamper et nous transporta sur une petite île, à douze lieues de la pointe aux Pins. La violence du vent nous y retint pendant trois jours. Cette île, ou plutôt ce rocher, qui est sous nous, pourraït très bien être appelée l'île de l'Ennui.

On put quitter ce lieu, mercredi, le 20 mai. Le vent, qui le matin était assez propice, devint violent sur le midi, et plusieurs fois nous mit en danger de périr. Le canot de M. McPherson se dirigea vers l'île des naufragés. Heureusement que la prudence de notre guide nous sauva d'un naufrage presque certain, en renonçant à le suivre. Car notre canot, plus chargé que l'autre et allant moins vite à la voile, aurait été surpris dans la traversée de deux lieues par un vent furieux qui n'atteignit l'autre qu'au moment où il doublait la pointe de l'île.

Il était impossible de retourner en arrière. Pendant quatre heures le canot fut battu par des vagues d'une hauteur épouvantable : la mince embarcation craquait ; le guide avec ses deux bras de fer tenait les bords du canot : un homme avait peine à vider l'eau qui entrait par les brèches. Le danger était imminent : quand le canot était sur le haut d'une vague, il semblait que dans sa descente il allait s'engloutir dans l'abîme. Chaque lame, en se brisant sur la petite embarcation, nous arrivait de la façon la plus désagréable. Un silence profond régnait parmi nous ; nos voyageurs, ordinairement si gais, étaient en ce moment tristes et mornes. Quoi qu'habitués aux fureurs du Lac Supérieur, ils paraissaient ne plus

attendre que la mort. Nous n'entendions que le bruit des vagues et des avirons ; nous nous consumions en efforts presqu'impuissants. Tout le monde priait. On chanta avec foi et confiance l'*Ave Maris stella* pour attirer la protection de celle que tout le monde appelle l'Etoile de la mer et la Protectrice des affligés. Enfin, par la protection de la Vierge Immaculée, la petite troupe put mettre le pied à terre, les passagers couverts d'eau, les hommes accablés de fatigues, tous brisés d'émotions. C'était le 26e jour du voyage. On se trouva ainsi séparé jusqu'au soir.

On prit campement près de la petite rivière Ogwôn où nous baptisâmes cinq enfants sauvages.

Le Lac Supérieur est d'une majesté imposante à cause de l'immense étendue d'eau qui le compose : c'est une mer où la vue se perd dans un lointain dont il ne lui est pas permis d'atteindre les limites. Ses eaux sont d'une limpidité telle que l'on peut voir les objets à 30 ou 40 pieds de profondeur. Cet immense bassin nourrit une quantité extraordinaire de différentes espèces de poissons. On a pris jusqu'à 10.000 harengs en deux coups de seine, 5.000 poissons blancs dans une journée ; il y a des truites qui pèsent jusqu'à 20 livres. Le poisson blanc, surtout dans ce lac, est d'une qualité supérieure.

Une chose qui m'a toujours étonné, c'est de rencontrer des sauvages sur les lacs par de gros vents, dans des canots dont on peut à peine se figurer la légèreté, et voguant avec leur femme, leurs enfants, leurs chiens et tout le ménage. Quand on passe près d'eux, ils s'approchent ordinairement, et si on leur fait la politesse de s'arrêter, ils nous donnent de grosses et cordiales poignées de mains avec un salut en disant : Bojou ! Bojou ! S'ils ont du poisson ou du gibier, on échange ces articles pour quelques autres et on se sépare bons amis.

Le 24, on se rendit à Michipocotou par un temps pluvieux et vent de nord-est. J'aperçus dans l'après-midi la pointe occidentale de la baie qui se rétrécissait dans les nuages. On fut reçu poliment au Fort de Michipocotou et on y fit trois baptêmes.

Le 25, on partit par un temps pluvieux qui devint bientôt un brouillard si épais qu'on ne voyait pas à trois arpents devant soi : ce qui dura le lendemain et le surlendemain.

Le 25 au soir, veille de la Pentecôte, on fut surpris par un orage épouvantable qui vint nous assaillir au moment où nous campions. Heureusement qu'une petite baie, qui s'enfonçait entre deux montagnes, nous mit à l'abri du coup de vent qui l'accompagnait. Mais la foudre, en se brisant sur

les flancs de ces montagnes, faisait un bruit épouvantable. On en fut quitte pour une aspersion un peu copieuse. Quelques heures après, une petite brise du nord chassait tous les nuages; les vagues encore agitées dans le large s'en venaient lentement dans le fond de notre baie expirer avec un doux murmure sur un beau rivage de sable; la lune, dans sa modeste clarté, nous laissait voir les beautés du ciel, nous découvrait en même temps les merveilles de la nature qui abondaient en ce lieu, la température était des plus agréables, en un mot, tout concourait à faire de cette nuit delicieuse une nuit de méditation. Pendant que je me promenais solitaire sur ce rivage enchanteur à 200 lieues de ma patrie, ma pensée se portait vers elle, vers mes parents, vers mes amis de Nicolet. De là, me transportant par la pensée à la chapelle du Séminaire, je voyais les autels pompeusement préparés pour la grande solennité du lendemain. J'y entendais d'avance les chants majestueux, les sons harmonieux qui se succédaient et s'unissaient tour à tour pour élever l'âme à Dieu.

Tantôt me rappelant la foudre et le vent qui, un instant auparavant, avaient porté le trouble et l'horreur en ces lieux, j'aimais à y voir l'image d'une âme qui, arrachée au trouble et à la tyrannie des passions, a enfin trouvé la paix et le bonheur dans son union avec Dieu. Mais c'était surtout quand je portais mes regards vers le ciel que mon âme se sentait pour ainsi dire transportée hors d'elle-même; là, je voyais le port vers lequel nous tendons à travers la mer orageuse du monde. J'y voyais dans la jouissance et au comble du bonheur tant de saints missionnaires qui dans les jours pénibles de leur navigation, de leur pèlerinage, avaient fait pénétrer dans la barque du salut, au risque de leur vie, tant de malheureux aux prises avec l'enfer et les avaient conduits heureusement au même port et au même bonheur. Ils me montraient leur chemin, ils m'invitaient à les suivre, dans ces moments il semble qu'il n'y a rien qui puisse arrêter, rien qui puisse coûter.

Le jour de la Pentecôte, on arriva au Pic où nous fîmes deux baptêmes après déjeuner. On alla ensuite dîner à deux heures sur le bord d'une petite baie de trois lieues de large. Il nous a fallu errer tout l'après-midi d'île en île pour la traverser, sans trop savoir où l'on était. Les guides eux-mêmes ne s'y reconnaissaient pas mieux que les autres et nous dirigaient tantôt au nord, tantôt au sud, selon que les îles voisines étaient placées. La cause de tout cela était la brume qui ne laissait voir que quelques arpents en avant. On

arriva enfin le soir par hasard ou plutôt par une protection spéciale de la Providence de l'autre côté où l'on campa.

La partie du Lac Supérieur que j'ai parcourue n'est qu'une suite de rochers plus ou moins pittoresques qui, en s'avançant dans le lac, forment autant de baies dont les unes ont jusqu'à cinq lieues de large. Ces rochers présentent une grande variété de granit tant à cause de la couleur que de la dureté. On en voit de bleu, rouge, jaune, vert, gris, marbré, etc. On rencontre aussi des veines de marbre, mais d'une bien chétive qualité quoique les couleurs en soient assez brillantes. On a aussi trouvé, en certains endroits, des agathes de grosseur considérable et de petits cristaux de roche. Depuis la rivière Népigon, on rencontre beaucoup d'îles dont quelques-unes sont couvertes de bois assez varié, surtout d'épinettes blanches et rouges. Beaucoup de ces îles ne sont que des rochers couverts d'une couche de terre. En approchant du Fort-Neuf ou Fort-William, les montagnes offrent un aspect plus pittoresque. Il y a surtout la montagne du Tonnerre qui est remarquable. Elle est d'environ 200 de haut et s'avance, comme un mur escarpé des deux côtés, dans une grande baie qu'elle partage en deux.

A la fin du lac, il y a un passage dangereux, c'est la baie du Tonnerre. Nous nous reposâmes quelques heures au joli Fort-William où nous fûmes les hôtes de M. Mc Kenzie, facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le 30 mai nous sommes partis du Fort-Neuf, aujourd'hui Fort-William, par une température magnifique. Ce fut avec plaisir que l'on laissa le Lac Supérieur que nous avions parcouru presque sans le voir à cause des brumes.

Le Fort-William est situé en l'embouchure de la rivière Fort-Neuf, aujourd'hui rivière Kaministiquia, qui, en algonquin, signifie rivière des îles. On entra dans cette rivière qui serpente agréablement à travers une forêt bien variée et qui est à peu près aussi grande que la rivière Nicolet. Les différentes sortes de bois qui couvrent ses bords annoncent un terrain assez propre à la culture. J'ai vu près du Fort un champ ensemencé et d'une belle apparence. Mais le blé ne peut y réussir à cause de la rigueur du climat. Les autres grains et les patates surtout y réussissent très bien.

On a essayé de faire un établissement de sauvages sur la rive gauche de la rivière, mais l'insouciance de ces pauvres gens est ici, comme partout ailleurs, un obstacle presqu'insurmontable. Ceux qui sont en cet endroit sont catholiques.

La rivière Kaministiquia est très paisible et navigable jusqu'à la pointe à Meurons, à 4 lieues de Fort-William.

Entre le bassin du Lac Supérieur et celui de la Baie d'Hudson, court du nord-est à peu près au sud-ouest une chaîne de montagnes, dont la pente du côté du Canada, sans être escarpée, est cependant assez rapide.

A la pointe à Meurons commencent les rapides. Il y en a neuf consécutifs séparés les uns des autres par quelques arpents d'eau calme. Ces rapides se remontent à la perche, n'ayant qu'un ou deux pieds de profondeur. Le premier rapide, qui se nomme Barrisseau, est suivi d'un portage. Suivent quatre autres rapides qui conduisent au pied de la chute de Kakabeka. Cette chute se trouve à 5 lieues de Fort-William. Puis vient le portage de l'Écarté qui est une succession de cascades au courant impétueux et aux eaux profondes; le portage de Nicolet suivi de rapides qu'on remonte à la cordelle; le quatrième et le cinquième portage. Ces deux portages sont au milieu des rochers abrupts : la chute de la montagne qui se précipite du haut d'un rocher de 150 pieds de hauteur taillé verticalement. C'est une des plus belles chutes que l'on puisse voir. J'ai rencontré, sur la rive droite, un rocher de silex ou pierre-à-fusil : c'est le seul que j'ai rencontré. Je n'ai point vu d'autre pierre remarquable. Après le portage du Couteau où la rivière n'a que quelques verges de largeur, suivent huit rapides séparés les uns des autres par peu d'eau calme. Les canots remontent partie à la perche, partie à la cordelle, et en quelques rares endroits à la rame.

Le Long Rapide est remonté à la perche. Suivent trois autres rapides avec des intervalles d'eau moins tourmentée. Le portage du Petit-Chien a lieu pour éviter les chutes du Petit-Chien. Le lac du Petit-Chien a une demie-lieue de largeur avec rivages élevés et rochers escarpés. Puis vient le lac du Grand-Chien. Il y a portage ici et les voyageurs sont obligés de traîner leur canot par dessus une haute montagne. Ce lac a trois lieues de longueur. On a passé sur les bords de ce lac une partie du dimanche de la Trinité, le 2 juin.

On remonte ensuite la rivière du Chien qui est très paisible, mais elle serpente assez pour tripler le chemin. On la remonte jusqu'à un endroit appelé portage du Jourdain où elle bifurque. L'une de ses branches gagne le nord et l'autre l'ouest en inclinant un peu vers le sud. C'est la branche ouest que nous avons suivie. Cette branche porte le nom de rivière des Prairies parce qu'en effet elle va en serpentant beaucoup et se perdre dans la prairie.

En suivant la Rivière des Prairies, on rencontre le portage de l'Eau-Froide, le lac Froid ou de l'Eau-Froide, le portage de

la Prairie et le petit lac de la Hauteur des Terres à 5 ou 6 lieues du lac des Chiens. La rivière des Prairies finit là. La ligne de démarcation de la Hauteur des Terres passe sur la rive sud de ce lac ; jusque-là on avait continuellement à remonter le courant. Désormais l'eau va nous emporter vers Saint-Boniface.

Nous étions arrivés à l'une des sources du Saint-Laurent ; nous allions laisser le grand fleuve, sur les bords duquel la Providence a placé mon berceau, sur les eaux duquel j'eus la première pensée de me faire missionnaire de la Rivière-Rouge. Je bus de cette eau pour la dernière fois ; j'y mêlai quelques larmes et lui confiai quelques-unes de mes pensées les plus intimes, de mes sentiments les plus affectueux. Il me semblait que quelques gouttes de cette eau limpide, après avoir traversé la chaîne de nos grands lacs, iraient battre la plage près de laquelle une mère bien aimée priait pour son fils, pour qu'il fût un saint missionnaire. Je savais que toute préoccupée du bonheur de ce fils, elle écoutait jusqu'au moindre murmure du nord-ouest, jusqu'au moindre bruit de la vague, comme pour découvrir l'écho de sa voix demandant une prière, promettant un souvenir.

Du lac de la Hauteur des Terres on passe par le portage des Prairies ou du Milieu où nous avons le malheur de casser un de nos canots, le lac du Milieu qui n'a de communication apparente avec aucun autre et le portage de la Savanne de près d'une lieue de long, et qui est le plus méchant que l'on rencontre. Puis on tombe dans la rivière Savanne qui conduit au lac des Mille-Lacs ou Mille-Iles.

Après le portage de la Savanne, les eaux coulent sensiblement vers la Rivière-Rouge. Mais avant de prendre un cours bien déterminé elles forment une suite de petits lacs dont plusieurs paraissent n'avoir pas de communication entre eux, bien qu'assurément ils doivent en avoir, parce qu'entre quelques-uns on remarque des cours d'eau trop considérables pour qu'ils n'aient pas d'issue quelque part.

Le lac des Mille-Iles est le plus grand de cette chaîne de petits lacs dont je viens de parler plus haut. Eau superbe et profonde. On laisse ce lac au portage du Baril, puis on tombe dans le lac Baril qui a douze lieues de longueur.

Ce lac fut ainsi nommé parce qu'à l'époque des rivalités entre les deux Compagnies, une brigade de la Compagnie du Nord-Ouest étant poursuivie de près par une brigade de la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'arrêta un instant sur les bords de ce lac pour enterrer un baril de rhum qui devait lui être enlevé par son ennemi. Pour donner le change, le bour-

geois planta une croix au-dessus et y inscrivit ces mots : *Ci-gît Baril.* Les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en passant à cet endroit le même jour, s'agenouillèrent pieusement sur cette terre fraîchement remuée, croyant qu'un employé du nom de Baril s'était noyé et avait été enterré là. Bien entendu le baril fut déterré au voyage suivant. En souvenir de cet événement le lac porta le nom de Baril.

C'est le 6 juin, jour de la Fête-Dieu, que nous avons passé ce lac.

Que de souvenirs sont venus se réveiller à mon esprit durant les longues heures de cette journée qui coulait agréablement pour mes amis de Nicolet. Pendant que les corridors du Séminaire retentissaient des louanges du Dieu d'amour et que la musique secondait leurs accords, j'étais dans une frêle embarcation d'écorce exposé à la fureur d'un vent violent et n'entendait que le mugissement des vagues et le bruit des rames et des avirons.

Par le portage du Brûlé on entre dans le lac Cannibal ou Windigo. Puis des rapides nous conduisent au portage des Français qui nous fait communiquer avec le lac des Français, la rivière des Français et le lac du Doré, joli lac de 5 lieues de longueur.

Viennent ensuite le portage des Pins, le lac des Pins, le portage des Deux-Rivières, le Rapide de l'Eturgeon, le portage de la rivière Maligne, le lac de la Croix.

Sur le lac la Croix, à la chute du Serpent, on tourne à droite pour entrer dans la rivière Nameukan, le lac Nameukan, le lac la Pluie, la rivière la Pluie, et le lac des Bois. Puis on descend la rivière Winnipeg et on traverse la partie sud du lac Winnipeg pour entrer dans la rivière Rouge qu'on remonte jusqu'à Saint-Boniface.

La rivère Rouge est une belle rivière, ses rives sont peuplées d'habitants qui vivent assez bien. Les terres sont excellentes, tous les grains y viennent facilement. Les viandes abondent ainsi que tout ce qui sert à la vie ordinaire. Les maisons en général ne sont pas belles, il y en a pourtant quelques-unes.

Nous arrivâmes à Saint-Boniface le 20 juin en pleine nuit alors que tout sommeillait dans Saint-Boniface et dans la forêt. On courut à la mission. Ce fut M. Arsène Mayrand, prêtre missionnaire qui ouvrit la porte de l'évêché aux nouveaux arrivants.

Mgr Provencher, qui ne les attendait pas si tôt, fut fort surpris d'apprendre l'arrivée des nouveaux missionnaires et de leurs pieuses compagnes. Pas moyen à cette heure tardive

d'organiser la réception rêvée ; elle fut remise au dimanche suivant et, le plus simplement du monde, chacun alla se coucher pour se remettre des fatigues du voyage.

Le premier dimanche après leur arrivée, la population tout entière voulut être présente à l'installation solennelle des religieuses, de ces femmes héroïques, auxquelles on avait le même respect qu'aux prêtres missionnaires. Ce fut tout un événement pour la population indigène et même pour les colons écossais, tout à fait étrangers au costume des ordres religieux.

Mgr Provencher fit conduire processionnellement les nouveaux missionnaires et les Sœurs à la cathédrale, seul bâtiment en pierre qui existait alors dans tout l'ouest canadien. Il fit une allocution de circonstance et annonça que ces religieuses allaient ouvrir immédiatement une école où les jeunes filles du pays recevraient une éducation aussi soignée que dans les couvents du Canada et on chanta le *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir pourvu la jeune Église de Saint-Boniface de ces aides précieuses.

Mgr Provencher et le Gouverneur Simpson, qui avaient pris les devants au Sault Sainte-Marie, étaient arrivés à Saint-Boniface le 31 mai.

Entre Montréal et Saint-Boniface il y a 72 portages et presqu'autant de demi-portages.

Ce voyage avait duré 55 jours. Pendant tout ce temps nous n'eûmes sous les yeux que des arbres, des rochers et des eaux. A peine trouvions-nous çà et là des traces de l'homme, des huttes de sauvages échelonnées à de grandes distances sur les bords des lacs et des rivières, et quelques postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson consistant le plus souvent en une maison de bois et quelques hangars.

De Montréal à Saint-Boniface on compte 600 à 700 lieues par la route des canots.

*
* *

Au cours de ce voyage entrepris dès la débacle des glaces, alors qu'un soleil ardent et des pluies fécondantes ramenaient dans le sein de la nature, longtemps engourdie sous de rudes frimas, un flot de sève et de vie, l'âme sensible de l'abbé Laflèche demeura constamment ouverte aux mille voix mystérieuses qui s'élevaient des forêts ombreuses, de la vaste Prairie, inénarrables fouillis de verdure, comme à celles qui montaient des flots déchaînés, énormément grossis par la fonte des neiges. Au milieu des indéfinissables murmures qui s'échappaient de nuits profondes, des formidables mu-

gissements qui éclataient dans les tempêtes et semblaient être les gémissements de l'infini lui-même, le cœur du jeune apôtre s'attendrissait et se portait constamment vers Dieu. Alors, pénétré de son impuissance, il implorait l'aide du ciel pour l'œuvre de salut que son inexpérience ou sa témérité lui avait fait entreprendre. Il priait avec ferveur ; réconforté par la grâce, rien ne paraissait interdit à sa faiblesse, animée par la puissance du Maître de l'Univers qui ordonnait aux siens d'annoncer en son nom à tous les peuples, errants dans les ténèbres, aux plus déshérités, aux plus aveugles, la bonne nouvelle de la Rédemption. Et quels peuples étaient plus dépourvus que les tribus disséminées en ces lieux délaissés.

Pour servir Dieu, pour contribuer au salut des âmes sauvages, rien ne le rebutait plus, rien n'arrivera à l'abattre. Il paraissait insensible à la fraîcheur de la nuit, comme aux ardeurs du jour ; les ondées, les baignades, les chutes, et les sauts, les portages accablants ajoutaient aux joies de son sacrifice et c'était pour lui autant d'occasions pour encourager son entourage, pour l'entretenir des œuvres divines et se tenir lui-même en la sainte présence du Créateur de toutes choses.

Les moustiques, fléau de la Prairie et de la Forêt canadiennes, firent leur apparition en cours de route, et mirent l'endurance des voyageurs à la plus cuisante épreuve. Ces insectes apparaissaient sous bois et sur les eaux en telle abondance qu'on fendait à la main leur masse bourdonnante ; ils obscurcissaient la lumière ou remplissaient de tortures les insomnies de la nuit, et telle était leur âpre voracité qu'ils s'abattaient sur les hommes, s'acharnaient sur les bêtes qu'ils affolaient.

L. F. Laflèche ne se plaignait pas de ce tourment opiniâtre, il admirait même ce phénomène torturant, louant Dieu en toutes ses œuvres.

Ainsi commençait pour lui la haute éducation du désert qui, après la solide formation du Séminaire, devait le rendre capable de tous les renoncements, de tous les dévouements, dont missionnaire d'abord, évêque plus tard, il donnera sans cesse le spectacle édifiant.

Cependant, à son arrivée à Saint-Boniface, Mgr Provencher n'était pas sans appréhension. La tâche du missionnaire dans la Prairie était rude ; les consolations ne compensaient pas toujours ses efforts qui devaient se multiplier. C'est pourquoi, nous l'avons vu, ses collaborateurs ne brillaient pas par le nombre, et, hélas ! non plus toujours par leur

qualité : il en reçut dont on tenait ailleurs à se débarrasser et ces hommes, que leur caractère n'avait pu élever, rabaissaient le sacerdoce parfois jusqu'au scandale. Pour ce motif, quelques mois plus tard, quand le P. Aubert et le Fr. Taché vinrent grossir sa sainte cohorte, l'évêque-missionnaire écrivit à l'évêque de Québec, après avoir dit à Mgr Bourget au sujet du jeune Taché : qu'il avait besoin d'hommes prêts au travail et qu'on m'envoie un enfant, « des Taché et des Laflèche, vous pouvez m'en envoyer sans crainte ! » Ce qui signifiait qu'il pouvait se passer de ceux qui ne leur ressemblaient pas. En effet, ces deux anges du sanctuaire réconforteront tellement le cœur de l'apôtre de la Rivière Rouge qu'à tous deux il confia le soin de présider les destinées de sa jeune Eglise et qu'il put dire au sujet de l'un comme de l'autre la parole du saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine....*

Mgr Provencher tint cependant à fêter avec tant de solennité et une joie si débordante l'installation des vaillantes femmes qui venaient lui prêter leur concours, pour divers motifs, entr'autres, pour familiariser les colons écossais avec l'état religieux, surtout pour réagir contre la mésestime que Métis et Sauvages professaient envers la femme.

La condition du sexe faible dans la Prairie était physiquement et moralement déplorable. La femme, en effet, était le souillon du foyer sauvage, la bête de somme dont on pouvait, sans ménagement, tout exiger ; enfant, elle n'inspirait aucune sympathie honnête ; vierge elle était la proie du plus fort et se trouvait abandonnée par les siens, sans défense, aux caprices d'un maître sans pitié qui en disposait à son gré et dont les sévices cruelles allaient jusqu'aux mutilations odieuses ; elle était épouse et mère sans honneur ni bonheur, et sa vieillesse traînait misérable, toujours méprisée, à la dernière place de la loge (tente), la plus froide l'hiver, la plus chaude l'été, en tout cas la plus proche du ruisseau où elle devait finir sa triste existence.

Cette inénarrable condition de l'être faible que le christianisme entoure de tant de considération et d'amour, dont il fait le charme et la joie des foyers chrétiens, sur l'aimable concours duquel l'Eglise catholique s'appuie pour introduire dès le plus jeune âge et cultiver en tout temps dans les cœurs la Foi rayonnante qui fait la force de sa faiblesse et devient la sauvegarde de ses droits, comme de sa vertu ; cette triste condition de la femme, son abjection profonde, au milieu de ceux-là mêmes qui lui devaient la vie, faisait la désolation de Mgr Provencher. C'est pourquoi il saisissait l'occasion

que lui présentait la venue des religieuses pour ouvrir les yeux du sauvage et demi-sauvage, pour leur apprendre ce qu'était et pouvait devenir la femme ; de quelle aide et de quel dévouement une femme respectée et chrétienne était capable, et de quelle reconnaissance, de quels égards légitimes on peut lui être redevable en retour.

Il ouvrira donc, après son école de garçons, une école de filles, et c'est dans la jeunesse éclairée, rendue vertueuse et honorée, qu'il entendait jeter le meilleur fondement de sa nouvelle Église.

CHAPITRE IV

L.-F. Laflèche à l'évêché de Saint-Boniface. — Il étudia l'indien et dessert les missions voisines. — Les Sioux à l'évêché, leur présence cause un malheur et faillit amener une catastrophe. — Echos des Missions. — L.-F. Laflèche fait le premier traité de la langue crise.

A l'arrivée de MM. L. F. Laflèche et J. Bourassa à Saint-Boniface rien n'était encore moins rassurant que l'avenir non seulement de la Mission, mais aussi de la colonie écossaise de la Rivière-Rouge.

Si Mgr Provencher n'avait pu, par seize années de sollicitations, amener qu'une dizaine de prêtres séculiers à son aide et n'en avait conservé que trois à ses côtés en dehors des nouveaux venus, à savoir : MM. Belcourt, Thibault et Mayrand, — M. Darveau étant à l'heure même massacré par les Sauvages, — la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui avait racheté les droits de lord Selkirk décédé, n'avait pas davantage atteint tous ses buts. Elle se sentait positivement menacée par l'esprit d'indépendance qui gagnait les Métis et les Sauvages, également intéressés à sa perte. Cependant, pour justifier son monopole exorbitant, pour assurer le maintien de son privilège, cette Compagnie, — qui eut le bonheur inespéré d'absorber celle du Nord-Ouest sa concurrente, — dont l'unique fin et le seul idéal restaient de faire la fortune rapide de ses actionnaires, se croyait tenue de tenter çà et là, de temps à autre, une entreprise qui pût affecter au moins l'apparence d'une œuvre humanitaire ou colonisatrice. Elle essaya ainsi diverses industries ou cultures, autres que celle de première nécessité qui est l'industrie besogneuse du colon déraciné et à court de tous moyens. Elle semblait vouloir fournir un travail rémunérateur en dehors de la chasse et de la pêche, de moins en moins fructueuses, parfois même déficitaires jusqu'à réduire le peuple à la famine. Mais ces entreprises, manquant d'études suffisantes et d'esprit de suite, tout aussi bien que

l'évangélisation protestante qui prétendait stériliser l'œuvre de Mgr Provencher, étaient menées dans un tel but, à si grands frais, qu'il y avait disproportion absolue entre un prix de revient accablant et les maigres résultats obtenus. D'ailleurs on s'apercevait, tous frais déjà exposés, qu'on travaillait sur un marché inexistant, en tout cas privé des débouchés indispensables par d'infranchissables distances et par l'absence de voies de communications praticables. La colonie paraissait donc condamnée moins à la misère qu'à la ruine brusquée par des accidents tragiques, et la mission de Mgr Provencher elle-même à l'abandon inéluctable.

M. Laflèche, avec son intelligence d'une pénétrante clarté, discerna aisément les possibilités accessibles qu'il séparait des intempestives utopies. Il connut bientôt la situation précaire de la colonie et les difficultés, en quelque sorte, insurmontables de la mission. Mais telle était la générosité de son cœur, qu'il ne songea qu'à se conformer à la pensée de son évêque, qu'à se donner à lui tout entier, jusqu'au renoncement complet à lui-même, jusqu'à l'épuisement de ses forces, jusqu'aux cicatrices glorieuses, mais irréparables de son sacrifice pour la pleine réalisation d'un programme, humainement téméraire, que l'assistance de Dieu devait pourtant mener à son parfait aboutissement.

Mgr Provencher s'étant rendu compte de son côté des admirables dispositions de son jeune collaborateur, il en avait éprouvé si bien les premières manifestations, que plein de confiance dans le talent et le dévouement de M. Laflèche, à peine débarqué, il voulait déjà l'expédier au secours de M. Thibault pour fonder une mission au bord du lac du Diable (Sainte-Anne). Malheureusement, M. Laflèche avait mal supporté les fatigues du voyage : il était alors souffrant. Comme il y avait urgence, ce fut M. J. Bourassa qui, après un repos de quatre jours, fut envoyé à M. Thibault. Et alors le personnel de la mission était ainsi composé et réparti : MM. Darveau et Belcourt restant chargés des missions de la Baie aux Canards sur le lac Manitoba, de Pads sur le Saskatchewan, du lac La Pluie et du lac Winnipeg; MM. Laflèche et Mayrand s'occuperaient des missions de la Baie Saint-Paul et de Saint-François-Xavier, voisines de Saint-Boniface.

Mgr Provencher se réjouissait de l'œuvre que les Sœurs allaient entreprendre à ses côtés et du zèle que les nouveaux missionnaires allaient déployer dans les missions mieux desservies, quand il apprit la disparition de M. Darveau sur le lac Manitoba ! Il crut d'abord à un accident; la vérité était plus pénible : le missionnaire avait été massacré par les

Sauvages, sinon sur les excitations du ministre protestant, certainement à la suite de l'hostilité que celui-ci manifestait à son concurrent plus heureux que lui.

Que faire? Attristé par cette perte cruelle, vu le petit nombre de ses collaborateurs, Mgr Provencher écrit à Mgr Bourget : « Cette mort me jette dans un grand embarras. Voilà une grande étendue de pays sans missionnaire. M. Laflèche, ne sachant pas le sauvage, ne peut encore rendre aucun service important à ces pauvres gens. Il faut des prêtres pour remplacer le mort et remplir bien d'autres places qui demandent le secours de leur ministère. Auriez-vous des Oblats à m'envoyer? Le P. Léonard écrit ici : *Notre Supérieur vient de me dire que trois de nos Pères iront à la Rivière Rouge l'année prochaine.* Je souhaite bien que cette heureuse nouvelle soit vraie ».

Mais on ne pouvait différer les secours à porter aux indigènes jusqu'à l'arrivée de ces renforts. Il fallait aller au plus pressé, faire sans délai au moins ce dont la bonne volonté, à défaut d'expérience, était capable. Il fut décidé qu'au printemps 1845 M. Laflèche irait à la mission du Pads, tandis que M. Belcourt se rendrait à celle de la Baie des Canards. Les ministres protestants, plus préoccupés d'arrêter l'essor de l'Eglise catholique dans ce monde nouveau qu'à y faire eux-mêmes de nouvelles conquêtes, avaient envahi ces postes; ils s'efforçaient d'en stériliser la terre vierge en semant la défiance et la confusion dans l'esprit des Sauvages. Ce travail, hostile et sournois, pouvait amener la perte de ces deux missions.

Connaissant les difficultés qu'il devra affronter, M. Laflèche durant l'hiver 1844-1845 se livra, à l'évêché, à l'étude de la langue sauteuse et crise. Il tenait à pouvoir instruire et combattre au besoin en ces langues. Ses aptitudes et son application firent faire au zélé missionnaire des progrès étonnants.

Le printemps de 1845 venu, M. Thibault, qui était rentré pour rendre compte de ses travaux, partit pour un voyage de six à sept mois, allant au portage *La Loche* avec la charge de visiter toutes les stations et missions semées sur sa route. De son côté, comme il avait été déjà décidé, M. Laflèche s'en alla à la mission du Pads, où il se livra aux travaux habituels des missions, courant à la poursuite des Sauvages s'ils ne se présentaient pas, les réunissant pour les exercices de piété, catéchisant, baptisant, faisant rompre les unions illégitimes, bénissant les autres, semant à grandes volées le grain de la vie éternelle d'où sortiront les moissons de l'avenir.

Cependant, M. Mayrand, dont la santé était chancelante, demandait à rentrer au Canada, si bien que, par ce départ et la mort de M. Darveau, le nombre des collaborateurs de Mgr Provencher, au lieu d'augmenter, diminuait. Mais Dieu veillait sur les siens. Au moment même où le découragement aurait pu envahir l'âme vaillante du fondateur des Eglises du Nord-Ouest, la Providence mettait en marche l'avant-garde de la milice sainte qui allait livrer sur la Prairie les suprêmes combats et y remporter les victoires décisives. En effet, le P. Aubert et le jeune Fr. Taché, sous-diacre, se mettaient en route pour la Rivière-Rouge par la voie des lacs que MM. Laflèche et Bourassa venaient de parcourir, voie longue et dispendieuse que les missionnaires allaient délaisser dès lors pour se rendre plus rapidement au Bas-Canada par les Etats-Unis.

Le P. Aubert avait une mine avantageuse, mais le Fr. Taché avait encore l'air d'un adolescent, plein de bonne volonté peut-être, mais certainement timide et.... Enfin, Mgr Provencher qui, sans s'en douter, se trouvait au comble de ses vœux, se sentit désappointé et c'est alors qu'il écrivait à Mgr Bourget : « J'ai besoin d'hommes ici et on m'envoie un enfant. » Seulement, c'était un enfant prodige qui fit bientôt si bonne impression que le digne évêque, se ravisant, se hâta d'écrire encore à Mgr de Montréal : « *Des Taché et des Laflèche vous pouvez m'en envoyer sans crainte.* » Et il remerciait avec effusion Mgr Bourget de lui avoir procuré des sujets si remarquables.

Maintenant, les connaissant aussi favorablement l'un que l'autre, Mgr Provencher ayant appris par M. Thibault les bonnes dispositions des Montagnais et les avantages du poste de l'Ile-à-la-Crosse, résolut d'affecter MM. Laflèche et Taché aux missions sauvages et de les envoyer ensemble à l'Ile-à-la-Crosse. Ne voulant cependant rien aventurer, désirant que les missionnaires fussent aptes à réaliser en petit nombre le plus grand bien, il décida aussi que l'hiver de 1845-1846 serait consacré encore à l'étude en commun de la langue sauteuse. Il réunit son monde à l'évêché avec M. Belcourt comme professeur

Mgr Provencher dans une lettre de décembre 1845 à Mgr Bourget s'explique comme suit sur les travaux en cours cette année et sur ceux qui sont projetés pour l'année suivante.

« Depuis le départ de M. Mayrand, 29 août, il n'y a rien de bien remarquable par ici. Nous passons l'hiver ensemble à Saint-Boniface.

M. Belcourt est professeur de la langue sauteuse, et les trois autres sont ses disciples. Il y a classe deux fois par jour, et étude assidue le reste du temps ; toute autre étude est mise de côté. Les progrès sont rapides. M. Laflèche partira vers le mois de mars pour se rendre au *Pads*, afin d'y rencontrer les sauvages ; le P. Taché ira l'y rejoindre en canot. De là ils se rendront à l'Ile-à-la-Crosse et au lac des Esclaves. Ils partent pour plusieurs années probablement.

« Les sauvages du Nord sont on ne peut mieux disposés ; il faut donc s'avancer pour recueillir cette moisson. Les sauvages de l'Ile-à-la-Crosse demandent qu'on aille les instruire : c'est pour profiter de ces bonnes dispositions qu'au printemps je vais envoyer deux prêtres, ce qui en fera quatre lancés au loin parmi les sauvages.

« Le P. Aubert doit aller avec M. Belcourt sur la rivière Winnipeg, à la mission de Wabassimong, où il restera, pendant que M. Belcourt se rendra au lac Lapluie. Nous ne resterons plus que trois pour desservir Saint-Boniface, Saint-François-Xavier, Saint-Paul des Sauteux, Notre-Dame de la Merci de Wabassimong, Saint-Norbert de la baie des Canards et Sainte-Marie du Pads. Ainsi il nous faut encore des ouvriers. Veuillez vous intéresser pour nous. Tâchez que le bon Père Guigues nous envoie encore de bons sujets. Les deux Pères venus cette année sont des gens avec qui nous nous arrangerons toujours bien.

« M. Thibault a baptisé 500 enfants dans son excursion de l'été dernier. »

Le voyage de M. Laflèche à la mission du Pads n'eut pas lieu faute de moyens pour s'y rendre ; il visita, par contre, la mission à la Baie des Canards, et revint à Saint-Boniface, où il se prépara à partir pour l'Ile-à-la-Crosse avec le P. Taché, qui, ayant été ordonné, avait prononcé ses vœux l'automne précédent.

Mgr Provencher avait d'abord préparé un canot et engagé des hommes pour mener les deux missionnaires par le lac Manitoba ; mais sir Georges Simpson lui offrit des places gratuites sur les barges de la Compagnie.

« Ceci accommode beaucoup mieux ma bourse, écrit Mgr Provencher, et me donne l'assurance de voir nos missionnaires mieux traités. Le bon Dieu mène les gens comme il veut. Je craignais beaucoup que le gouverneur ne fût pas bien disposé à notre égard pour certaines raisons politiques ; heureusement, il n'en était rien. »

Nous verrons, par la suite, que M. Laflèche et le P. Taché furent bien traités par tous les employés de la Compagnie, en particulier par M. McKenzie, gouverneur du fort de l'Ile-à-la-Crosse.

Après le départ de M. Laflèche et du P. Taché, Mgr Provencher resta seul à Saint-Boniface pour desservir trois missions : Saint-Boniface, la Baie Saint-Paul et Saint-François-Xavier ; M. Belcourt ayant accompagné les chasseurs dans la prairie et le P. Aubert étant parti pour le lac Winnipeg.

« Je suis occupé sans interruption, écrit le bon évêque, à visiter et administrer les malades, à consoler les familles, et à enterrer les morts. Une épidémie s'est déclarée le 8 juillet, le jour même du départ de MM. Taché et Laflèche, et depuis ce jour elle n'a cessé de moissonner notre jeunesse. J'ai enterré jusqu'à neuf personnes en un seul jour, chose inouïe dans nos annales nécrologiques, et qui jette l'épouvante dans tous les cœurs. »

Cette année 1846, riche en consolations spirituelles, fut aussi féconde en épreuves matérielles douloureuses. Après l'épidémie qui décima le peuple de la mission, il y eut manque de récolte et commencement de famine dans la colonie.

En compensation, au mois de septembre 1846, les PP. Bermond et Faraud, accompagnés d'un Frère Oblat, Dubé, arrivèrent à Saint-Boniface.

A l'œuvre, l'abbé Laflèche vit de mieux en mieux qu'une condition essentielle de succès, malgré d'excellentes dispositions chez beaucoup d'Indiens, était la connaissance des mœurs et des langues du pays. Or, l'étude des langues dans le Nord de l'Amérique était bien le pire des obstacles rencontrés. Les missionnaires arrivaient de loin dans un pays neuf, au milieu de nomades dont la guerre, la pêche ou la chasse étaient les seules occupations, une maigre pitance l'unique besoin. Il n'y avait guère échange d'idées entre les tribus errantes ; aucun commerce intellectuel entr'eux et le reste du monde. Donc, rien de positif pour leur communiquer ses idées, ses projets ; aucun moyen pratique pour pénétrer les mystères de leur pensée : ni grammaire, ni dictionnaire, et point de maîtres pour aider à surmonter les difficultés, ou pour faciliter les recherches ; pour comble, les règles, le génie de ces langues sauvages ne les rapprochaient pas les unes des autres, ni des langages des autres peuples. Il fallut vivre longtemps avec les *Peaux-Rouges*, sous la tente enfumée ou dans la hutte invraisemblable ; les suivre l'été à la chasse, l'automne à la pêche, et passer de rudes hivers dans leurs campements pour arriver à les entendre enfin, à pouvoir avec quelque précision leur expliquer les principes

élevés de la morale chrétienne, les dogmes de la Religion. Ce travail demandait une bonne santé, doublée d'une grande énergie au service d'aptitudes spéciales. Et cela même n'assurait pas encore le succès, vu que Mgr Provencher lui-même, malgré sa bonne volonté incontestable et son grand dévouement, n'arriva jamais à apprendre aucun idiome sauvage.

Raison de plus, pensait l'abbé Laflèche de s'appliquer à la tâche ingrate. Comme, chez lui, le professeur n'avait pas perdu tous ses droits, il n'apprenait tant au milieu de la Prairie que pour mieux instruire les païens et former plus vite de nouveaux apôtres. Il étudiait le *cris*, le *sauteux* et le *montagnais ;* mais parce que le *cris* offrait avec des difficultés plus grandes une utilité plus appréciable, il s'en occupait avec plus de soins, prenant la peine d'en fixer patiemment les principes et les règles.

On ne pourra jamais s'imaginer avec quels faibles moyens et concours limités Mgr Provencher avait établi ses stations et ses missions. Cependant, en 1844, il n'était encore parvenu à créer que cinq missions durables en dehors de Saint-Boniface : la Baie Saint-Paul en 1833, Wabassimong en 1838, le lac la Pluie en 1840, la Baie des Canards ou Saint-François-Xavier sur le lac Manitoba en 1841, un faible début à l'Ile-à-la-Crosse en 1843. Wabassimong fut abandonné et, par manque de ressources ou faute de prêtres, les autres missions étaient plus ou moins desservies.

Or, mus par des mobiles que nous nous dispensons d'apprécier, vu leur évidence, et c'est l'historien protestant Ross qui, au lieu de nous, prend la peine de le souligner, les ministres protestants s'attachaient partout aux pas des missionnaires catholiques, ils s'installaient à leurs côtés, naturellement pour les contredire et les entraver. Ils arrivaient ainsi, tout au plus, à rendre plus laborieux leurs incessants progrès, à jeter parfois un doute pénible dans l'esprit simpliste des Indiens qui, entendant sur un même sujet formuler des doctrines contraires, se résignaient à attendre dans leur habituelle erreur que les prédicateurs se missent d'accord entr'eux.

C'est M. l'abbé Georges Dugas, missionnaire pendant de longues années dans l'Ouest, qui nous rapporte ce qui suit : « Un jour à la Baie des Canards, le chef de la tribu dit au prêtre : Tu nous dis qu'il n'y a qu'une seule religion de bonne et que c'est la tienne ; le ministre, M. Cowly, nous affirme la même chose de la sienne. Lequel des deux devons-nous croire ? » Après une longue pause le chef indien se tourna vers les siens et leur dit : « Pour nous, ce qu'il y a

de mieux à faire, en attendant que les prédicateurs soient d'accord, c'est de nous tenir à nos anciennes pratiques ». En effet, et fort malheureusement, ils restèrent dans leur infidélité durant de longues années encore ; leur abstention défiante alla jusqu'au massacre de M. Darveau, leur missionnaire catholique (1844).

L'antagonisme qu'affirmèrent les protestants contre les catholiques fut partout et dès lors, dans le Nord-Ouest, d'un effet déplorable. Mais, alors que les progrès des missionnaires catholiques étaient des plus consolants, pleins de promesses plus tard réalisées, Ross (page 289 de son Histoire), au sujet de la mission du lac de la Pluie, se contente d'insinuer que les Protestants *n'y avaient eu guère plus de succès que leurs rivaux*, alors que leur propre ministre devait reconnaître qu'en *onze années* il n'était pas arrivé à y fonder une école ni à opérer une seule conversion !

C'était peu, et pas assez de déception encore pour désarmer l'animosité presbytérienne. En effet, dès l'arrivée des religieuses à Saint-Boniface, Mgr Provencher leur fit ouvrir une école, où les jeunes filles du pays devaient recevoir une éducation aussi soignée que dans les couvents du Canada.

Cette nouvelle fit, naturellement, une grande sensation dans toute la colonie. Catholiques et protestants, colons ou employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, confièrent leurs filles aux religieuses. Il n'en fallut pas davantage pour rapprocher bien des gens, jusque-là distants, et faire naître entre les familles protestantes et les Sœurs des rapports cordiaux. Ces relations, en dissipant maints préjugés, en faisant connaître le catholicisme sous son vrai jour, éclairèrent nombre d'esprits honnêtes.

Le succès des Sœurs ne devait donc pas manquer de porter ombrage aux ministres protestants qui résolurent d'opposer des Ladies Collège aux écoles catholiques. Ces Ladies ne furent pas plus heureuses que les prédicants ; leur Collège d'abord coûtait cher, et si les talents de ces demoiselles étaient réels et leur élégance incontestable, il arriva aussi que, n'ayant pas en partage l'esprit de sacrifice des religieuses, leur fragile vertu prêta à la critique : témoin la *Maison Jaune* et la grande célébrité que lui valut l'enseignement théorique et pratique, illustré d'exemples frappants qui s'y prodigua de jour et de nuit. La Supérieure de la *Maison Jaune*, élégante et accorte personne, s'absentait fréquemment après sa classe. En compagnie d'un magistrat du Fort Garry, elle faisait des cours aimables durant des promenades poussées fort avant dans la nuit. Près de la

Maison Jaune se trouvait le collège protestant Saint-John. Profitant de leurs loisirs et des *absences* de Madame la Supérieure de là, les galopins d'ici se ménageaient des entrevues avec des demoiselles abandonnées à la tentation du dehors comme à l'oisiveté du dedans. On causait beaucoup dans la colonie et, dans la crainte de pires scandales, il fallut congédier les *ladies* et fermer la *Maison Jaune*.

Voilà comment il arriva que, seules depuis lors, les communautés religieuses donnent la haute éducation aux jeunes filles du Manitoba !

Ce qui permet de dire, affirme l'abbé G. Dugas dans son second volume de l'*Histoire du Nord-Ouest*, page 90, « que les religieuses, depuis leur arrivée dans les Missions en 1844, ont autant contribué à la vraie civilisation que les missionnaires ; car, en instruisant la femme, elles ont immédiatement relevé le niveau de la famille et par cela même celui de toute la population. »

L'abbé Laflèche assista aux débuts des religieuses et l'expérience qu'il avait acquise en fait d'enseignement leur fut certainement d'une aide précieuse ; car il résidait à l'évêché quand il n'était pas en courses apostoliques et lorsqu'au début les classes se faisaient sous la surveillance de l'évêque.

L'évêché était alors une vaste construction carrée, tout en bois, assez spacieuse pour abriter non seulement l'évêque, mais tous ses prêtres et les Sœurs ; en un mot, tout le petit nombre des ouvriers évangéliques de ce vicariat apostolique immense, mais encore, au besoin, quelques hôtes, l'hospitalité étant fort en honneur dans la Prairie.

En 1845, la communauté de l'évêché de Saint-Boniface avait augmenté et comprenait l'évêque, le P. Aubert, O. M. I., et son jeune compagnon le Fr. Taché, les abbés Laflèche et Belcourt. Ce dernier était une forte tête dont Mgr Laflèche disait du bien, quoi que son zèle n'agissait qu'à sa guise : insubordination du cœur et de l'esprit qui désolaient son évêque et frappèrent de stérilité la plupart de ses entreprises.

Durant tout l'hiver de 1845-1846, le P. Taché (Mgr Provencher l'avait ordonné prêtre) éprouva les remarquables qualités du missionnaire Laflèche : « Un de ces charmants caractères, écrivait-il à sa mère, qui gagnent l'estime et l'affection de tous ceux qui vivent avec lui. »

Aussi, en fit-il son ami de cœur et de toute sa vie : ils s'aidèrent mutuellement dans leurs labeurs, se consolèrent dans leurs peines et livrèrent ensemble leurs meilleurs combats. L'abbé Laflèche, plus tard évêque des Trois-Rivières, témoi-

gna au P. Taché, et plus tard à l'archevêque de Saint-Boniface, un attachement inaltérable, un dévouement sans bornes.

A l'évêché, on apprenait donc principalement et d'abord le sauteux.

En dehors de cette étude, on lisait les auteurs en renom, car la bibliothèque était déjà fournie. Comme entr'acte ou récréation, de gais propos, de la clarinette même et autres instruments ; on était musicien et chacun sait que la musique adoucit les mœurs, même chez les sauvages. Puis, on disposait de quelques poneys et d'une carriole qui facilitaient les excursions dans le voisinage et les débuts d'un apostolat laborieux.

Il y avait parfois, à l'évêché, autre chose que du chant ou de la musique; on y recevait à l'occasion des visites qui manquaient d'agrément. Par exemple, celle des Sioux du Dakota, ennemis des Sauteux, mais craignant les Métis issus de Sauteux. Les Sioux, entre 1840 et 1844 vinrent au Fort Garry (aujourd'hui Winnipeg) à plusieurs reprises. C'était toujours des visites intéressées et indésirées. Certes, en s'aventurant ainsi sur les terres des Sauteux, ce qui pouvait déchaîner la guerre, les Sioux ne venaient pas menacer les colons ; ils se ménageaient d'autres prétextes et, en réalité, ils étaient en quête de présents que devaient arracher la vue de leur grand nombre et l'expérience de leur férocité. On les éloignait en leur donnant du tabac et quelques sacs de *pimikkan* (1).

Or, donc, à la fin d'août 1845, le dimanche même après l'arrivée à la Rivière-Rouge des premiers Oblats de Marie Immaculée, les Sioux en grand nombre se rendaient au Fort Garry et dix d'entre eux se présentèrent à l'évêché honnêtement. Cet incident donna lieu à un drame qui faillit amener une catastrophe. Ce fut, en tout cas, un événement qui causa autant d'émoi qu'aurait pu en produire une guerre entre tribus ; car, l'éloignement de leurs terres empêcha seul les Sioux de déterrer la hache pour tomber sur les Sauteux coupables, et les Métis qui pouvaient passer pour des complices.

L'abbé G. Dugas raconte l'incident dans le Tome II de son *Histoire du Nord-Ouest*, page 96 :

« ... Comme cette fois, dit-il, les Sioux étaient nombreux, les Métis les accompagnaient à cheval sous prétexte de les défendre contre les

---

(1) Viande séchée réduite en poudre, mêlée de graisse et conservée en des sacs de peaux de buffle.

Sauteux sur les terres desquels ils se trouvaient...... Comme cette visite dans la colonie avait lieu un dimanche, les Sioux désirèrent traverser Saint-Boniface pour aller saluer l'évêque Provencher, le Grand Chef de la Prière. Mgr Provencher, avec sa prudence ordinaire, exprima le regret qu'on eût permis à ces sauvages de circuler ainsi dans la colonie, et il dit qu'il redoutait un malheur. Après quelques instants passés à l'évêché, les Sioux reprirent le chemin du Fort, toujours escortés par les Métis. Une demi-heure s'était à peine écoulée qu'un jeune Sauteux dont le père avait été tué par un Sioux, déchargea son fusil sur la bande à bout portant...... La balle traversa le corps d'un Sioux et d'un Sauteux et alla tomber dans le tablier d'une femme métisse assise près de là.... »

Le coupable fut arrêté et les Métis établirent sans peine leur bonne foi, promettant que le coupable, immédiatement jeté en prison, serait puni. Il fut en effet condamné et pendu. En attendant les Métis reconduisirent les Sioux jusqu'à Pembina sur le chemin de leurs terres, situées aux Etats-Unis.

Le Frère Taché, qui ne venait que d'arriver sur les lieux, avec plus de détails et la naïveté de son jeune âge, rapporte ainsi le même événement :

« Il y a dans le territoire de la Rivière-Rouge, outre nos Métis ou Bois-Brûlés, de nombreuses tribus sauvages connues sous le nom de Sauteux ; plus loin dans les Etats-Unis sont les Sioux. Les Sauteux et les Sioux sont constamment en guerre. L'automne dernier nos Métis étaient allés à la chasse de la « vache » ; les Sioux leur déclarèrent la guerre et tuèrent l'un d'entre eux. Alors nos Bois-Brûlés, au lieu de faire la chasse au bison, la firent aux hommes et immolèrent huit Sioux. Cet acte de vengeance pouvait attirer d'épouvantables représailles. Cependant comme tous les sauvages redoutent beaucoup les Métis, les Sioux crurent plus avantageux de chercher la paix : et dix de leur nation arrivèrent ici, le 31 août, pour conclure un traité. Comme ils étaient des personnages importants, ils voulurent aussi visiter les Eminences du pays, en sorte que l'évêché fut honoré de la visite de ces dix ambassadeurs. Leurs figures étaient empreintes d'une noblesse et d'une grandeur bien marquées. Une digne et majestueuse gravité contrastait d'une manière frappante avec la jeunesse de plusieurs d'entre eux. Ils avaient l'air d'être convaincus de l'importance de leur mission ; puis des carquois bien fournis, de longs arcs, et quelques fusils se trouvaient en leurs mains pour montrer que, lors même qu'ils venaient demander la paix, ils ne prétendaient point être traités comme des lâches, mais bien comme de vaillants et courageux guerriers. Ce qu'ils avaient de singulier, c'est le costume. L'un d'eux avait assez de plumes sur la tête pour en faire un bel oreiller ; leurs longs cheveux,

leurs vêtements, aussi variés pour la forme que pour le fond, formaient un ensemble indéfinissable. Mgr Provencher leur fit servir à manger, et c'était un spectacle assez singulier de voir des ambassadeurs mangeant assis sur le plancher, sans autres ustensiles que leurs mains. Après nous avoir laissés jouir assez longtemps du coup d'œil qu'offrait leur présence, ils se retirèrent. Vingt minutes étaient à peine écoulées que nous entendîmes un coup de fusil. Un Sauteux, héritier de la haine de ses ancêtres et désirant venger la mort de son père, venait d'immoler un Sioux. La balle meurtrière, ayant traversé le corps de ce sauvage, atteignit un jeune Sauteux qu'elle perça aussi et alla retomber dans les habits d'une femme. La chose se passa en plein jour, à deux pas d'ici, au milieu d'une nombreuse assemblée.

« Le meurtrier, sentant son crime et craignant d'être appréhendé, rechargea son fusil pour augmenter le nombre des victimes de sa fureur ; mais un intrépide Métis ne lui en laissa pas le temps et lui enleva son arme. Alors le Sauteux crut devoir s'enfuir ; mais quelques Bois-Brûlés se mirent à sa poursuite et l'atteignirent ; puis on le mit en prison.

« Pendant ce temps, quelques Sauteux trempèrent leurs mains dans le sang du Sioux et s'en frottèrent la poitrine ; l'un d'eux alla jusqu'à lécher la trace du sang de cet infortuné.

« On fit entrer les neuf autres Sioux dans le Fort, car ils pouvaient tous devenir les victimes de l'irritation et du trouble que causa ce double meurtre.

« Les Métis se comportèrent si bien dans cette circonstance qu'ils gagnèrent l'amitié des Sioux. Une paix durable (1) fut conclue entre les uns et les autres. »

Le meurtrier fut condamné à être pendu. « La sentence de mort, continue le Fr. Taché, fut exécutée samedi dernier, c'est la première fois que la peine de mort est infligée dans ce pays. » Le coupable, qui avait été instruit par M. Belcourt, s'était ensuite adonné au vice. « Après son incarcération, il devint un tout autre homme ; la peine de mort le changea complètement. Il demanda M. Belcourt, fut baptisé quelques instant avant de monter sur l'échafaud », et mourut en prédestiné.

Cependant, M. Thibault qui, de la rivière au Brochet, et du Fort Pitt était allé rejoindre l'abbé Bourassa au lac Sainte-Anne, suivit encore les Sauvages qui les conduisirent à cinq jours de là, au lac Froid. Il y trouva une trentaine de fa-

---

(1) Nous la verrons troublée en 1851 et Mgr Laflèche exposé lui-même à périr sous les balles des Sioux.

milles sauvages dont l'accueil empressé lui fit écrire à Mgr Provencher : « Dieu prit plaisir à me dédommager de mes fatigues par la ferveur de mes néophytes. »

Et du lac Froid l'infatigable missionnaire se fit conduire au lac de la Biche, ce qui lui demanda dix journées de marche à pied par des forêts inextricables. Là encore, une quinzaine de familles sauvages l'accueillirent avec une joie débordante et suivirent avec autant de bonheur que d'assiduité les exercices de la mission qui durèrent quinze jours. Et dix nouvelles journées de marche exténuantes ramenèrent M. Thibault à Edmonton. Il se reposa quelques jours, puis retourna, accablé de lassitude, auprès de M. Bourassa à Sainte-Anne. Depuis son départ de Saint-Boniface, en juillet 1843, c'est-à-dire en moins de deux ans, il avait, à lui seul, baptisé 236 personnes, béni 26 mariages, après avoir déjà en son voyage de 1842 baptisé 253 enfants, béni 20 mariages et instruit un grand nombre de Sauvages. Voilà des résultats pratiques que l'historien Ross, disant que les missionnaires catholiques n'avaient pas plus de succès que leurs rivaux, n'avait pas constatés ou se gardait de divulguer.

En mai 1845, M. Thibault écrivait à Mgr Provencher quelle fut la richesse de sa moisson, l'accueil empressé des Montagnais et les sympathies de M. Mackenzie, officier en charge du Fort de l'Ille-à-la-Crosse :

« Je suis à l'œuvre jour et nuit. Sans cesse je suis entouré de quatre-vingts familles montagnaises dont je ne saurais satisfaire *la faim et la soif de la justice*. La miséricorde divine paraît ici avec éclat. Le jour et la nuit je suis occupé aux saints exercices de la mission, et mes bons sauvages, dévorés d'une sainte avidité de connaître Dieu et les moyens de le servir, semblent se reprocher les instants de repos et de sommeil. *Hâtons-nous*, se disent-ils, *car nous allons peut être mourir bientôt et nous n'aurions pas le bonheur de voir Dieu !* Je leur fais espérer qu'ils auront l'an prochain des missionnaires qui apprendront facilement leur langue et qui les instruiront avec plus de facilité que je ne puis le faire. »

Il faisait ainsi prévoir l'arrivée prochaine de M. Laflèche et du P. Taché.

De toutes parts M. Thibault pouvait donner des nouvelles aussi réconfortantes. C'est ainsi que du portage de la Loche, le 24 juin 1843, il écrivait encore :

« L'ouvrage nous accable partout où il y a des Montagnais. Plusieurs familles sont venues ici de fort loin pour voir l'homme de Dieu.

Tous ceux de cette nation que j'ai vus savent maintenant prier Dieu et connaissent les principales vérités de la religion. Ils ont un respect sans bornes pour le missionnaire qu'ils regardent comme Jésus-Christ lui-même. D'après leur rapport, toutes les nations qui se trouvent d'ici au pôle soupirent après la connaissance du Dieu vivant. Mais que les ouvriers sont rares ! Oui, si Dieu me donne la santé et les moyens, j'irai jusqu'aux extrémités du globe chercher ces pauvres brebis infortunées, qui périsseut parce qu'elles ne peuvent trouver le bercail. Il faudrait ici deux missionnaires. Nous crions : A l'aide, Seigneur, à l'aide ! nos filets se rompent ! Nos chers Montagnais nous font mourir sous le poids de leur bonne volonté ! ! »

Ne dirait-on pas, vraiment, l'écho de la voix des Apôtres de la primitive Eglise, de saint Paul criant sa détresse joyeuse au cours de ses prédications à travers l'Asie Mineure et la Grèce !

Aussi avec quelle sainte allégresse Mgr Provencher redisait à Laflèche, répétera aux Oblats en route pour le rejoindre, ces bonnes nouvelles, les espoirs qu'elles entretenaient ou faisaient naître :

— Entendez-vous, leur dira-t-il bientôt, la grande détresse de la Prairie, où des Elus vous appelle, et vers qui le Dieu de toutes les miséricordes me permet de vous envoyer pour le salut d'un si grand nombre !

Comme il fallait, pour mieux aboutir, parler aussi la langue de ces pauvres peuples, M. Laflèche, de mieux en mieux, s'appliquait à cette tâche ingrate qui consistait à débrouiller ces langages, travail auquel la luette et tout le pharynx torturés menaçaient de sombrer dans des contorsions redoutables !

L'hiver de 1845 à 1846 se passa tout entier, comme celui de 1844 à 1845 à se gargariser ainsi de sauteux et de cris. M. Laflèche, comme M. Belcourt l'avait fait pour le Sauteux, réunissait déjà les éléments d'un traité sur la langue crise, auquel il mettra la dernière main, aidé par le P. Taché, dans leur résidence de l'Ile-à-la-Crosse, surtout durant l'hiver de 1848-1849.

Ce traité existe en manuscrit dans la bibliothèque de l'archevêché de Saint-Boniface. L'abbé A. Leclaire en parle en ces termes :

L'archevêché de Saint-Boniface possède en ce moment un précieux manuscrit venant du Séminaire des Trois-Rivières.

Ce manuscrit renferme un travail de haute valeur sur la langue crise. Il est de Mgr Laflèche et a été composé pendant l'hiver de 1848

à 1849 alors que Mgr Laflèche était missionnaire à la station de Saint-Jean-Baptiste de l'Ile à la Crosse. Il compte 52 pages d'une écriture très serrée. Ce manuscrit précieux, conservé d'abord avec soin, à la célèbre mission de l'Ile à la Crosse, fut ensuite emporté dans le Nord par quelque missionnaire désireux d'étudier la langue crise. Plus tard quand Mgr Laflèche demanda à revoir ses chères notes sur la langue crise, nul ne put d'abord le retrouver. Le digne prélat, dont l'affection pour les missions sauvages semblait grandir avec l'âge, fit de nouvelles instances, tout particulièrement auprès de Mgr Emile Frouard qui réussit à retrouver le manuscrit. Nous avons soigneusement examiné cette étude sur la langue crise par Mgr Laflèche. C'est un véritable chef-d'œuvre. Mgr Laflèche a fait preuve non seulement d'une profonde érudition comme linguiste, mais encore et surtout d'une patiente et sagace observation. En lisant ce travail que l'auteur intitule trop modestement : « Notes sur la Langue des Cris », on est étonné de la somme de travail intellectuel que Mgr Laflèche a dû fournir pour le composer au milieu des préoccupations de toutes sortes de son ministère apostolique, en même temps que l'on se trouve captivé et charmé par la clarté et la simplicité avec lesquelles sont exposés les principes de la langue des Cris.

Avec sa connaissance approfondie de cette langue, Mgr Laflèche place en tête de son travail une étude raisonnée des mots racines cris, et fait voir de quelle façon les idées secondaires viennent s'ajouter aux idées primitives par le moyen des préfixes et des suffixes pour fournir de nouvelles idées qui tantôt sont des développements de l'idée primitive, tantôt des modifications qui en altèrent le sens ou même le changent complètement.

Le Cri a cela de particulier, que les préfixes et les suffixes qui dans les autres langues sont, en règle générale, invariables, sont dans la langue crise très modifiables et variables à l'infini. Car elles servent à indiquer les verbes auxiliaires, les différents accidents de modes et de temps, de nombres et de personnes, ainsi que les différentes propositions dont on se sert dans les autres langues pour unir les mots ensemble.

De plus, et ce qui rend très difficile la connaissance exacte de cette langue, entre le mot racine et le suffixe, le Cri adjoint toujours une lettre que Mgr Laflèche appelle « Connective », lorsque le mot racine est terminé par une consonne et que le suffixe commence également par une consonne. Cette voyelle connective varie beaucoup, selon l'euphonie, et aussi selon des règles consacrées par l'usage.

En termes très clairs et très précis, Mgr Laflèche élucide ces difficultés, en même temps qu'il donne des règles pour montrer quels changements doivent subir les lettres initiales ou finales des mots toutes les fois que l'euphonie usuelle de la langue crise l'exige.

Ce travail préparatoire terminé, Mgr Laflèche aborde successivement chacune des parties du discours. Commençant par le nom, il expose

en termes très clairs toutes les différentes modifications que peuvent subir les noms cris, d'abord par les augmentatifs et les diminutifs, ensuite par les mutations que viennent apporter les accidents de genres, de nombres, de possession, de cas et de conjugaisons.

Après avoir énuméré les différentes sortes de pronoms et en avoir donné la nomenclature, Monseigneur passe au verbe qui, à son avis, est, dans la langue crise, la partie du discours qui présente le plus de difficultés. En effet, ses différentes combinaisons qui se multiplient à l'infini offrent quelque chose de si étrange et de si différent du génie des autres langues, qu'on ne peut qu'avec les plus grandes difficultés, en saisir les sens véritables et découvrir la marche à suivre pour les former. Ces difficultés tiennent à trois causes principales : absence d'auxiliaires et de verbes auxiliaires, insuffisance des pronoms dans l'usage du verbe, absence également des propositions servant à exprimer les différents rapports du verbe avec les objets. En outre, en plus des modifications que viennent apporter les modes, les temps, les nombres et les personnes, les verbes cris ont encore d'autres modifications apportées par le redoublement, les augmentatifs et les diminutifs. A toutes ces difficultés viennent encore s'ajouter d'autres difficultés, selon que les verbes sont actifs ou passifs, neutres, personnels ou impersonnels, objectifs directs ou objectifs indirects ; car chacun de ces verbes possède plusieurs conjugaisons très différentes les unes des autres.

Malgré les difficultés que présentent les verbes cris, Mgr Laflèche conduit le lecteur avec une telle sagacité au milieu de ce dédale de terminaisons verbales que l'étude de la langue crise qui, au premier abord, offrait des difficultés insurmontables, devient relativement assez facile et que l'on voit diminuer bien vite et finir par disparaître, plus tôt qu'on ne l'aurait pensé, tous les points qui, à première vue, paraissaient si obscurs.

La conjugaison si ardue des verbes étant élucidée, Mgr Laflèche termine son travail par la nomenclature de tous les mots invariables qu'il a pu recueillir, adverbes, conjonctions, propositions et interjections, donnant un ensemble très complet et très bien coordonné de la langue crise : travail que, dans sa modestie, Mgr Laflèche appelle « Notes » et qui, en définitive, est un travail de longue haleine, chef-d'œuvre de patience, de clarté et d'érudition.

Que d'études il a fallu à ce savant missionnaire pour se procurer tous ces documents philologiques, au milieu des préoccupations et des soucis de la vie matérielle.

L'ardent désir de sauver des âmes et de leur faire connaître les enseignements et les consolations de notre sainte religion catholique peut seul expliquer tous les efforts qu'il a dû faire pour s'approprier cette langue et la rendre compréhensible à ses successeurs. Et c'est à ce titre, encore plus qu'au point de vue philologique que nous admirons cet

écrit et que nous le considérons comme très précieux et comme un monument digne d'être conservé avec le plus grand soin.

En envoyant Mgr Provencher à la Rivière-Rouge, Mgr Plessis prévoyait les insurmontables difficultés du recrutement des missionnaires en Canada. Il avertit dès lors le vaillant apôtre qu'il avait à se préoccuper sans délai de préparer dans ses missions elles-mêmes des sujets parmi lesquels il pourrait recruter son futur clergé.

C'est que, en effet, et nous l'avons vu, la distance de Québec à Saint-Boniface était considérable, et bien lourds les frais de voyage. D'autre part, l'état de la mission, qui ne subsistait que d'aumônes et d'une faible subvention de la Propagation de la Foi, restait précaire. Il y avait, du reste, une réelle pénurie de prêtres dans la province de Québec et on pouvait se demander avec une anxiété motivée, s'il s'en trouverait parmi ces ecclésiastiques qui se sentirait la force et le courage de se donner aux missions de ce Nord-Ouest redoutable. Il fallait, afin de s'y résoudre, non seulement un grand zèle, mais un dévouement vraiment héroïque, capable d'adopter le genre de vie des sauvages, pour l'efficacité même du saint ministère dans la Prairie ; errante et pauvre, cette vie faite de tous les sacrifices et dangers, de tous les renoncements et douleurs !

Mgr Provencher, qui n'obtint qu'un compagnon en 1818 et huit autres auxiliaires séculiers entre 1818 et 1844 dont six moururent à la peine ou, rebutés sinon épuisés, le quittèrent avant l'arrivée de M. L. F. Laflèche, se rendit bien compte de toutes ces difficultés et obstacles. Voulant se conformer au désir de Mgr Plessis, il s'était mis à enseigner le latin aux élèves de son école embryonnaire et dès 1823, expérience faite, il pouvait écrire à l'évêque de Québec :

« Vous m'avez prévenu que je n'aurais bientôt plus de sujets de votre diocèse. Je souhaiterais pouvoir m'en passer ; je l'avais un peu espéré ; mais je me suis trompé. Je ne perds pas de vue l'instruction propre à me procurer de l'aide : j'en fais presque toute mon occupation. Si je prends les moyens de me procurer la vie plus large, c'est afin de garder et d'instruire un plus grand nombre d'enfants. Enfin, je prie le Maître de la moisson d'envoyer lui-même les ouvriers pour travailler à sa vigne. »

Il priera ainsi jusqu'à la fin de ses jours.

On se faisait illusion à Québec aussi bien qu'à Montréal sur les possibilités de former un clergé indigène, tant à la

Rivière-Rouge que dans le reste du Nord-Ouest. S'il avait fallu, du reste, attendre pareil recrutement pour évangéliser les Sauvages, toute l'Amérique du Nord serait encore dans l'attente et plongée dans la barbarie. En effet, trente-quatre années d'efforts persévérants ne procurèrent pas une seule vocation à Mgr Provencher ; cinquante années de semblable sollicitude ne donneront pas un prêtre indigène à Mgr Taché, son digne successeur. Néanmoins, pour arriver à un résultat, ni soins ni sacrifices ne furent épargnés ; mais les sujets qui inspiraient les meilleures espérances tournaient court sur le seuil du sanctuaire pour se réfugier dans le monde tentateur. Ce manque complet de vocations locales, le passage éphémère des missionnaires séculiers dans la mission paraissaient un mal sans remède, qui fut longtemps la grande désolation de Mgr Provencher.

La Providence, cependant, consola son serviteur à la fin de ses jours en lui envoyant Laflèche d'abord, puis Taché ; et, à la suite de ce dernier, la cohorte serrée des Oblats de Marie Immaculée qui assura l'avenir de cette mission et de tout le Nord-Ouest. Laflèche fut, en quelque sorte, la soudure providentielle entre le passé *séculier* de la Mission de la Rivière-Rouge et son avenir *régulier* qui fut un miracle de grâce et de prospérité.

CHAPITRE V

Les Montagnais. — M. Laflèche et le P. Taché sont destinés à la mission de l'Ile-à-la-Crosse. — Contre-temps. — Epidémie à Saint-Boniface. — Ils prennent congé de Mgr Provencher. — Itinéraire de leur voyage de Saint-Boniface à l'Ile-à-la-Crosse.

Sauf les Montagnais, les sauvages de la Prairie, paresseux et dissolus, étaient tellement inaccessibles à la grâce que l'abbé Thibault écrivait à leur sujet à Mgr Provencher : « Quand le dernier bison sera mort, on pourra alors tenter quelque chose du côté de la Prairie. » Façon de faire entendre que, tant que la terre leur donnerait l'indispensable, les sauvages chassant « la vache » n'avaient nulle envie de songer au bonheur du ciel et qu'en attendant la famine salutaire qui devait finalement les assagir, il fallait diriger ailleurs ses pas.

Et Mgr Provencher, nous l'avons vu, l'envoya sur sa demande instante vers les sauvages de la Forêt.

L'abbé Thibault se rendit ainsi, en 1842, au *lac du Diable*, où, par contre, il trouva les esprits bien disposés. L'abbé Bourassa, qui lui fut adjoint en 1844, l'aida à fonder la mission de Sainte-Anne qui devait prospérer, et ils excursionnèrent aux environs à la recherche des tribus errantes.

Les romanciers ont fait à ces Peaux-Rouges une réputation terrible que leurs rivalités féroces ont justifiée, mais qui à bien des égards manque de fondement. En tout cas, les missionnaires les ont mieux traités ; peut-être parce que leur amour des âmes les rendaient indulgents.

L'étaient-ils cependant outre mesure ? L'abbé Thibault, si sévère pour les sauvages de la Plaine, ne tarissait pas d'éloges à l'égard des Montagnais.

Parvenu au Fort de l'Ile-à-la-Crosse, qui se trouve à 550 kilomètres ouest de Sainte-Anne, M. Thibault fut accueilli par le bourgeois Mackenzie avec la plus grande bienveillance.

L'abbé Laflèche, dans *Etat général des Missions de Saint-Boniface, territoire de la Rivière-Rouge*, consigne à cette occasion ce qui suit :

« Les pauvres sauvages, tout joyeux de voir enfin un envoyé du maître de la vie, dont ils avaient entendu parler depuis si longtemps, le (abbé Thibault), pressèrent de se rendre au portage la Loch e. Il y alla et passa six semaines avec eux ». Au Fort de l'Ile-à-la-Crosse et au Portage la Loche, il baptisa un certain nombre de sauvages et reconnut qu'ils avaient tous un sincère désir de s'instruire et d'embrasser l'Evangile. Il en écrivit à Mgr Provencher et, dès lors, le bon évêque prit les mesures nécessaires pour établir au plus tôt la résidence de l'Ile-à-la-Crosse ».

« Le choix de ce poste, dit de son côté le juge Prud'homme dans *Cinq ans après*, s'indiquait tout naturellement. Il se trouvait peu éloigné du Portage la Loche, grand rendez-vous des brigades de la rivière Mackenzie et de celles du Fort Garry. L'Ile-à-la-Crosse se trouvait donc sur la grande voie de l'Ouest et du Nord, à la porte des trois grands lacs de l'extrême nord. »

Mgr Provencher envoya en 1846 deux missionnaires à l'Ile-à-la-Crosse, M. Laflèche et le P. Taché.

Le 18 mars, M. Laflèche se mit en marche pour la mission de la Baie des Canards, Le P. Taché devait l'y rejoindre trois mois plus tard pour l'accompagner.

Mais quel ne fut pas l'étonnement du P. Taché, se rendant auprès de M. Belcourt, à la Baie Saint-Paul, de trouver encore M. Laflèche à la Mission de Saint-François-Xavier!

C'est que celui-ci, « ayant été trompé par rapport à ses chiens », avait vu ses guides lui manquer, et se trouva ainsi en face de difficultés insurmontables. Il avait été forcé de revenir sur ses pas. « Ce petit contre-temps nous contraria d'abord, écrivit le P. Taché à son oncle de la Broquerie (25 juin 1846), mais, comme il n'était pas de notre faute, nous nous en consolâmes dans la pensée que nous voyagerions ensemble tout l'été, car il est pénible de voyager seul et M. Laflèche eût été réduit à cette pénible nécessité pendant trois mois. »

Les deux amis allèrent ensemble à la Baie Saint-Paul, auprès de M. Belcourt.

« Pendant notre séjour chez M. Belcourt, raconte le P. Taché, nous fûmes témoins de la crue subite des eaux de la rivière Assiniboine. Comme il avait peu neigé de tout l'hiver, la glace était très épaisse, en sorte qu'elle se forma en digue dans les sinuosités de la rivière. Cette cause, jointe à la quantité de neige, tombée dans le haut de la rivière, fit monter l'eau d'une manière considérable. En peu d'instants, toute la terre fut couverte autour de la maison ; l'eau vint même toucher le plancher sans pourtant passer par-dessus. La maison de M. Belcourt

était hors de l'eau et formait, avec les autres, de petites îles dans ce vaste lac. Le dimanche, le perron de l'église servait de quai à ceux qui venaient à la messe en canot. Cette inondation ne fit presque point de tort, et après deux ou trois jours l'eau se retira bien honnêtement. »

Les deux missionnaires demeurèrent là jusqu'au milieu de mai. Ils revinrent alors à Saint-Boniface faire leurs préparatifs du départ pour leur lointaine mission. Ils obtiennent un passage gratuit sur les barges de la Compagnie. « Nous partirons du Fort de Pierre en petits bâtiments, écrivit Mgr Taché, dans sa lettre à son oncle, datée du 25 juin, pour nous rendre à la Rivière au Brochet, et là prendre les barges de l'Ile-à-la-Crosse qui devront nous conduire à ce poste pour le mois de septembre, assez tôt pour que nous puissions nous bâtir avant l'hiver, non pas un palais, mais une maison à la façon des voyageurs. »

C'est pendant que les missionnaires se préparaient, que trois épidémies se succédaient dans la colonie d'Assiniboïa. D'abord une épidémie de grippe, un grand nombre en est atteint, presque personne n'en meurt ; ensuite une épidémie de rougeole, tous ou presque tous en souffrent, personne n'y succombe ; une troisième suit la seconde ; c'est une dysenterie contagieuse (le choléra) : celle-ci décime la population. « Dans l'espace de trois semaines, 43 personnes succombent à la Prairie du Cheval-Blanc et 23 chez M. Belcourt » à la Baie-Saint-Paul, « sans compter une vingtaine d'infidèles », chiffre énorme « pour une population de 400 personnes ». La population de ces deux places était de 800 habitants ; mais la moitié d'entre eux était « dans la prairie » à la chasse « de la vache ». « Ces infortunés sont partis, dit le P. Taché, avec le germe de la maladie et ils n'étaient en marche que depuis deux jours lorsque ce germe produisit son effet pernicieux. Ils envoyèrent demander un prêtre. M. Belcourt se mit à leur poursuite. » Beaucoup moururent. Rougeole et choléra s'abattirent ensuite sur la population de Saint-Boniface et y firent les mêmes ravages.

Le 8 juillet 1846, M. Laflèche et le P. Taché recevaient la bénédiction de Mgr Provencher qui les priait d'aller aussi loin que possible porter la bonne nouvelle aux peuples sauvages.

Voilà donc, et pour la première fois, un prêtre séculier et un religieux, un Père Oblat, compagnons de voyage, associés dans la même entreprise.

Le P. Taché reconnut et publia qu'il n'avait eu que des joies à voyager et à travailler avec « *l'excellent M. Laflèche,*

prêtre selon le cœur de Dieu, doué des dons les plus précieux, des qualités les plus aimables (1).

Il y avait plus de 1200 kilomètres entre Saint-Boniface et l'Ile-à-la-Crosse. Des cours d'eau et des lacs réunissaient, par une chaîne presque continue, le point de départ au terme du voyage.

Les deux missionnaires s'y rendaient en barque.

Maintenant que les chemins de fer sillonnent la partie la plus fertile du Nord-Ouest, il est bon de se rappeler tout ce qu'il fallait d'héroïsme aux missionnaires, dans ces temps-là, pour franchir ces espaces, et tout ce qu'il leur en faut encore dans de vastes régions, demeurées étrangères aux progrès modernes.

Rendons la parole à l'abbé Laflèche et à Mgr Taché, qui nous apprendront eux-mêmes les incidents de leur nouveau voyage qu'ils font cette fois ensemble.

Nous faisons, quant au texte de ce journal, la même remarque que pour celui du premier voyage.

*
* *

C'est le mercredi, 8 juillet, que nous reçûmes la bénédiction du vénérable évêque de Juliopolis, avec mission d'aller aussi loin que possible porter la bonne nouvelle du salut aux peuples sauvages du Nord-Ouest.

J'éprouvai, en quittant Saint-Boniface, un instant de regret. Plus de deux ans d'un séjour agréable, la présence de personnes pleines de bontés pour moi, l'exercice un peu du ministère, tout cela m'avait attaché à cette place et contribuait à rendre mon départ pénible. Mais je partais pour une noble cause qui avait déjà exigé de moi des sacrifices beaucoup plus grands et je me résignai volontiers.

Les adieux empruntèrent aux circonstances douloureuses où se trouvait la colonie un caractère particulier de peine et d'encouragement : de peine, car cette petite et intéressante colonie se trouvait en proie à une épidémie, la dysenterie, qui faisait de nombreuses victimes ; et cette circonstance

---

(1) Mgr Taché, *Vingt années de Missions dans le Nord-Ouest*, page 28. L'historien ajoute : « Que ne m'est-il permis de dire à ce zélé missionnaire, à ce digne ami toute la reconnaissance que mon cœur lui doit ! Il est du moins permis de vous dire, à vous, mon Révérendissime Père (le Supérieur général des Oblats), et à toute la Congrégation, que ce vertueux ecclésiastique (M. Laflèche) a fait un bien immense à plusieurs de vos enfants et bien mérité de toute la famille ! »

même était un encouragement pour nous, puisque Mgr Provencher, vieillard infirme, consentait à demeurer seul ecclésiastique dans toute cette colonie, aimant mieux s'exposer aux fatigues et aux dangers, et répondre seul aux exigences du ministère, que de retarder la conversion des sauvages. Dans l'espace de trois semaines, l'évêque de la Rivière-Rouge, demeuré seul, donna la sépulture ecclésiastique à 96 personnes. Dans le même espace de temps, 43 personnes moururent à la Prairie du Cheval-Blanc et 23 à la Baie Saint-Paul, sans compter une vingtaine d'infidèles.

Nous nous rendîmes à cheval de la Fourche au Fort de Pierre. Nous y fûmes reçus par le Gouverneur Georges Simpson, qui nous traita avec toutes les politesses d'usage et nous remit des lettres de recommandations pour les bourgeois dont les services pourraient nous être utiles.

Le soir nous montâmes à bord sur la Rivière-Rouge.

Notre flottille se composait de deux petits bâtiments à deux mâts de très petite capacité. L'un de ces vaisseaux se nommait *Mary* et l'autre *Grobella*. Nous étions passagers sur ce dernier. Sur le premier se trouvaient un commis de la Compagnie et un jeune Monsieur du Haut-Canada, qui voyageait comme touriste dans ces contrées. Notre équipage se composait de trois marins écossais et d'un métis anglais. Ces quatre braves hommes eurent pour nous beaucoup d'égards et d'attentions et nous fûmes bien avec eux.

Nous ne fîmes que quitter le port pour aller ancrer plus bas. Comme la chaleur était excessive, nous ne crûmes pas indignes de nous de marcher sur les traces du grand apôtre des Indes, et nous couchâmes, sinon sur les cordages, du moins sur les voiles de notre vaisseau. Les maringouins, avides de jouir des agréments de notre société, se liguèrent pour nous empêcher de nous livrer au sommeil ; puis une pluie abondante qui survint tout-à-coup avec accompagnement de tonnerres et d'éclairs nous força d'entrer dans notre cabane. Malheureusement nos chers cousins s'en étaient constitués les propriétaires, et jaloux de leurs droits ils n'eurent pour leurs hôtes aucun égard. Il me fut impossible de clore l'œil toute la nuit.

Le lendemain, le vent était presque nul : il pleuvait de temps en temps avec tonnerre presque continuel. Nous fîmes quelques lieues et nous nous arrêtâmes devant « Swampy Village ». Ce village est peuplé de sauvages Maskéjons. Cette tribu de Sauteux porte ce nom parce que le pays qu'elle habite est très marécageux.

Sur la pressante invitation de M. Smithurst, chef du village, nous descendons à terre visiter sa ferme et sa résidence où nous prîmes le thé. De retour à bord, une nuit des plus agréables nous permît de reprendre le sommeil perdu la nuit précédente.

Le 10, nous nous embarquâmes pour aller mouiller à l'embouchure de la Rivière-Rouge. Le vent contraire et le calme nous retinrent quatre jours au même endroit.

Le 12 était un dimanche, il faisait un temps magnifique. L'éclat du soleil était affaibli par ces légers nuages qui sont souvent dans l'atmosphère pendant les chaleurs de l'été, et qui répandent une teinte de tristesse qui me plaît singulièrement. Le souvenir du Canada et de Saint-Boniface se présenta bien fortement à ma pensée ; j'étais presque triste. Il est pénible de voir le jour du Seigneur et de ne pouvoir rien faire pour sa gloire. Nous ne pouvions célébrer les saints mystères, et cette privation m'était sensible.

Le 14, le vent était favorable ; je fus éveillé par le mouvement de notre équipage ; les quatre hommes dont il se composait, parlaient, criaient et agissaient de leur mieux pour profiter de la brise. Un moment après, nous entrions à pleine voile dans le lac Winnipik. C'est l'un des plus grands lacs de l'Amérique ; il a cent lieues de long, quarante dans sa plus grande largeur et dix à douze brasses de profondeur.

Ses eaux sont assez limpides dans la partie septentrionale ; mais dans la partie méridionale, elles sont sales et peu agréables au goût ; ce qui est dû aux eaux de la Rivière-Rouge qui lui paient un tribut digne d'elles.

La Rivière-Rouge coule sur un lit d'argile qui la charge souvent au point de la rendre boueuse ; plusieurs sources saumâtres donnent à ses eaux une saveur désagréable ; leur couleur forme un contraste singulier avec le nom qu'elle porte. On dit que ce nom doit son origine à un combat sanglant que se sont livré les sauvages sur les grèves du lac Rouge ; de là le nom de ce lac qui, étant un des principaux tributaires de la rivière dont nous parlons, lui a appliqué la même appellation. La plus grande longueur de la Rivière-Rouge est d'environ 400 milles, par une ligne que suivrait sa direction générale ; les sinuosités de son cours lui donnent en réalité une longueur presque double de cette ligne droite. La largeur moyenne est de 150 à 200 verges.

Il y a dans le lac Winnipik plusieurs îles qui m'ont paru très bien boisées et qui seront, dans la suite, pour la colonie, une ressource dont elle sent déjà le besoin.

Nous voyageâmes heureusement toute la journée, toute

la nuit et le lendemain jusqu'à midi ; mais notre amiral appréhendait de n'être pas rendu au bord du lac avant la nuit, et, ne voulant pas se décider à en effectuer la sortie pendant les ténèbres, ordonna de mouiller dans les îles de Georges à cause de la violence du vent. Là, j'éprouvai ce que c'est que le ballottement d'un vaisseau en mer ; je payai un petit tribut au mal de mer ; mais j'en fus quitte à peu de frais.

Le 16, le vent étant encore favorable, nous reprîmes notre route, et nous franchîmes les vingt lieues qui nous restaient. Dans tout cet espace, il n'y a pas d'îles et là, seulement, on perd complètement de vue la terre.

Un peu avant le coucher du soleil, nous atteignîmes l'extrémité du lac. Je compris alors pourquoi nos matelots redoutaient si fort cet endroit. Le lac Winnipik se termine par une baie remplie de rochers à fleur d'eau. Il faut toutes les précautions du monde et une grande connaissance des lieux pour passer, sans accidents, au milieu de ces mille écueils.

Nous le fîmes heureusement, le vent soufflait à peine et nous fûmes forcés de nous arrêter au Vieux-Fort, par delà le détroit qui joint le lac Vinnipik au petit Play Green Lake. Cet endroit est la seule décharge du grand lac ; sa largeur, la rapidité du courant, tout annonce qu'il y passe une grande masse d'eau.

Nous rencontrâmes là les barges du lac Athabaska : Play Green Lake est tout tapissé de rochers, comme la baie par laquelle on y pénètre. Plusieurs de ces rochers ne sont recouverts que de quelques pouces d'eau, comme s'ils étaient en embuscade pour surprendre le voyageur inattentif ; les autres, avec plus de franchise, apparaissent hors de l'eau et découvrent leur surface lisse, diaprée de jaune, de rouge et de blanc. Ces derniers sont la résidence du noir cormoran, de la criarde et agile mauve. L'énorme pélican, au long bec, au vol pesant, réclame aussi l'empire de ces lieux qui, à la vérité, ne semblent faits que pour eux. Tout y est de la plus sèche aridité, et l'aspect du lac a une analogie parfaite avec celui du lac Huron à l'embouchure de la rivière des Français. Ce lac est très étroit, mais il se prolonge bien loin vers le Nord et forme le grand et impétueux fleuve Nelson.

A sept lieues du détroit un peu vers l'est, se trouve la petite rivière aux Brochets. Elle coule entre des rochers arides qui semblent ne s'être écartés, les uns des autres, que pour offrir un refuge aux innombrables brochets, habitants de ces eaux.

A sept lieues, à peu près, aussi en descendant la rivière,

on aperçoit un établissemant de la Compagnie Norway House, qui est plus agréablement situé sur des rochers, à la vérité, mais des rochers dont l'aridité forme un charmant contraste avec les petits et verts bosquets qui les séparent; puis la rivière s'élargit en une charmante petite baie qui offre un asile, aussi sûr que commode, à toutes les barges des différents districts.

Norway-House est un dépôt où quelques brigades sont équipées et où toutes les autres passent pour aller s'équiper à York. C'est un centre où se réunissent les voyageurs des différentes parties du Nord-Ouest, en sorte que, pendant l'été, c'est un poste plein de vie et de mouvement. Les barges arrivent ici de toutes les directions avec les pelleteries, que presque tous mènent à York, où ils prennent les marchandises dont ils ont besoin pour la traite dans les différents postes. C'est ici aussi que les deux vaisseaux qui viennent de la Rivière-Rouge déposent leur cargaison, composée exclusivement de provisions; ils reçoivent, en échange, une partie des marchandises dont il y a besoin dans la colonie. Toutes ces allées et venues se font avec un ordre admirable.

Il est question d'ouvrir un canal entre la rivière aux Brochets et la Factorie d'York. Je ne crois que difficilement à un pareil projet; mais, si le gouvernement l'effectuait, il rendrait un service imminent à la Rivière-Rouge. Tout ce qui s'y trouve actuellement y est rendu sur le dos des voyageurs, et l'on comprend aisément qu'un pareil mode de transport facilite peu l'importation et surtout l'exportation.

Le samedi, 18 juillet, dans l'après-midi, nous arrivâmes à Norway-House qui est à 120 lieues de Saint-Boniface. Nous y trouvons la brigade des gens du lac La Pluie qui attendent leur bourgeois pour regagner leur poste avec lui. Il y a 22 hommes presque tous catholiques. Ces braves gens s'estiment heureux de nous rencontrer. Quelques-uns d'entre eux n'avaient pas vu de prêtres depuis plusieurs années. Nous leur donnons une espèce de mission ainsi qu'aux employés catholiques de Norway-House. Puisse-t-elle avoir contribué au bonheur de ces pauvres gens !

A Norway-House, le 21, je me trouve attaqué de la maladie qui, cette année, exerçait ses ravages à la Rivière-Rouge et dont j'avais probablement pris les germes en administrant une trentaine de colons avant mon départ. Une nuit la fièvre fut tellement forte, tellement intense, que j'eus le délire. Durant la maladie, le P. Taché ne quitta point mon chevet, ni le jour ni la nuit, et il parla plusieurs fois dans la suite

des angoisses mortelles qu'il éprouva lorsqu'il me vit en danger de mort, à la pensée qu'il était jeune missionnaire, à des centaines de milles de tout confrère, envoyé pour convertir un pays immense. Heureusement quelques remèdes que nous avions, réussirent à arrêter la dysenterie et, après quatre ou cinq jours, je fus en état de voyager.

Nous sommes ici logés au Fort où nous recevons la plus cordiale hospitalité de la part de MM. Ross, bourgeois de la Compagnie. Nous attendons d'heure en heure les barges de l'Ile-à-la-Crosse qui sont allées s'équiper à York et sur lesquelles nous devons nous rendre à notre destination. Il nous faut à peu près 35 jours d'ici à l'Ile-à-la-Crosse, en sorte que nous y serons vers le commencement de septembre.

Le 25 juillet, les barges de l'Ile-à-la-Crosse que nous attendons depuis huit jours viennent d'arriver, en sorte que nous sommes à la veille de partir. La maladie a retardé ces barges. Tous les gens de la brigade, à l'exception de deux, ont été malades ; tous sont maintenant rétablis à l'exception d'un.

La maladie est affreuse, ici, ces gens n'ont encore eu que la rougeole, mais il est beaucoup à craindre qu'ils ne soient attaqués de la dysenterie qui est beaucoup plus dangereuse.

Près du fort de Norway-House, les Méthodistes ont un établissement où tout paraît très méthodique ; le village et son élégant petit temple sont visités par des Mastrégons.

Je me rencontrai plusieurs fois au fort avec le pasteur de cet aimable petit troupeau. Comme il ne sait pas un mot de français, je ne pus pas jouir des agréments que sa société offre probablement avec ceux qui ont l'avantage de le comprendre.

Nous partons de Norway-House, le lundi 27 juillet, dans de nouvelles embarcations. Ce sont, en termes du pays, des barges, espèce de bateau que six ou sept hommes mettent en mouvement au moyen de grandes rames. Ces barges sont plus commodes que le canot ; on y est plus à l'aise, et elles portent la charge de cinq ou six canots ; seulement les portages sont longs et difficiles à exécuter avec de pareilles voitures.

La petite flottille comprenait deux barges montées, l'une par sept hommes et l'autre par six. Ces barges étaient chargées chacune d'environ 100 pièces (5 tonnes de marchandises). Cette fois encore nous étions passagers sur la même embarcation ; sur l'autre se trouvait M. Mackenzie, bourgeois de l'Ile-à-la-Crosse en charge de la Rivière des Anglais, que nous connaissions déjà, vieillard de 72 ans, marchant avec des béquilles, puis son fils qui est à la tête de l'un des postes

du même district. Ces deux Messieurs parlent facilement le français. Les égards qu'ils eurent pour nous et leur bonté nous rendirent leur compagnie pleine d'agrément.

Nos hommes sont aussi de braves gens et paraissent se réjouir de nous avoir avec eux. Il y a entre autres trois Montagnais qui se montrent très zélés pour apprendre leurs prières en français et qui sont nos précepteurs dans leur langue, véritable jargon qui, pour la prononciation, offre des difficultés qu'on a peine à comprendre avant d'y avoir goûté. Nous ne perdons pas courage et nous espérons en venir à bout. Seulement on craint de se déraciner la luette tant il faut que la pauvre langue fasse de contorsions dans la bouche. En dédommagement de ces difficultés, les Montagnais sont de très bons sauvages qui désirent s'instruire et qui ont une très grande facilité. Deux de ceux qui sont ici n'ont passé que huit jours avec M. Thibault l'été dernier et, en ce court espace de temps, ils ont appris toutes les prières nécessaires à la récitation du chapelet, et cela en français quoiqu'ils ne sachent pas cette langue.

Les barges remontent la rivière aux Brochets, franchissent de nouveau Play Green Lake et mettent plus d'une journée à traverser le détroit.

Le 28 juillet nous restons dégradés au Vieux Fort. Le Vieux Fort était bâti à l'embouchure de la rivière Nelson. Le lac Winnipik décharge, en cet endroit, toute la masse de ses eaux et celles de ses nombreux tributaires, par un canal de 550 verges de largeur et de 12 à 15 verges de profondeur. Après un mille de cours, ce canal s'élargit subitement et devient un petit lac de 11 milles de longueur sur 4 à 5 milles de largeur et parsemé de rochers innombrables.

Les eaux du lac Winnipik dans ce petit lac se partagent en deux cours, l'un vers le Nord, très considérable et impétueux, porte le nom de Nelson, l'autre vers le Nord-Est, très peu considérable et porte le nom de rivière aux Brochets. Ce dernier fournit un passage pour les transports de la Compagnie et se réunit à la rivière Nelson, avant son arrivée à la baie d'Hudson.

Le 30 juillet, les barges entrent de nouveau dans le lac Winnipik et en longent la côte nord.

Là nous voyons ce qu'on appelle les Ecares. Pendant plusieurs lieues la côte est coupée verticalement et très élevée, en sorte que cet endroit devient dangereux quand on y est surpris par le vent.

Le soir nous campons dans la petite île de Mc-Intosh. Lors des rivalités de la Compagnie du Nord-Ouest avec celle de

la Baie d'Hudson, les deux parties donnèrent de bien tristes échantillons de ce que peut l'esprit d'intérêt qui n'est retenu par aucun frein. A cette époque, on se pillait, on se battait, on s'emprisonnait mutuellement ; le tout au grand scandale des sauvages, qui étaient et les témoins et les victimes de ce misérable amour du gain.

Le bourgeois dont il est ici question fut arrêté par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et on le fit prisonnier. Ceux qui le conduisaient campèrent, dans la petite île dont je viens de parler, tout exprès pour prévenir son évasion, mais cetté précaution fut vaine. A la faveur des ténèbres, M. Mc-Intosh parvint à s'échapper de l'île, gagna la terre ferme, tantôt à la nage, tantôt à gué, franchit la baie à laquelle il a donné aussi son nom ; puis, après trois jours de marche, sans autre nourriture et compagnon que le désir qu'il avait d'échapper à ses ennemis, il rejoignit les siens au Grand Rapide.

Le vent nous retint près de trois jours sur cette petite île. L'eau soulevée par l'impétuosité du vent nous força deux fois à planter ailleurs nos tentes et, à la fin, nous n'eûmes à la surface de l'île que l'espace absolument nécessaire pour nous loger.

Nous employâmes ces trois jours à catéchiser les Montagnais, à leur apprendre les prières et à étudier un peu leur jargon.

La troisième journée était un dimanche, nous avons tout le loisir possible pour faire l'office divin ; notre basilique retentit de nos chants d'allégresse et des instructions que nous donnons à notre petit peuple.

Sur le soir, le vent s'étant un peu calmé, nous quittons sans regret l'île Mc-Intosh. Pour réparer le temps perdu nos hommes furent obligés de ramer toute la nuit et le lendemain à midi nous arrivons au Grand Rapide formé par la rivière Saskatchiwan, à l'endroit où elle se décharge dans le lac Winnipik. Cette rivière est un des plus grands cours d'eau de notre Amérique. Elle prend sa source au pied des Montagnes-Rocheuses, à plusieurs centaines de lieues de son embouchure. Nous pûmes, cette fois, plus que d'en d'autres circonstances encore, voir la misère de nos voyageurs. Les trois quarts, à peu près, de ces rapides se montent au câble par demi-charge. Celui qui tient le gouvernail reste à son poste ; celui qui est à l'avant de la barge s'arme de sa longue perche ; les autres hommes avec leurs colliers vont s'atteler sur le câble où ils hâlent de toutes leurs forces. Il est pénible de voir des hommes condamnés à un travail qui,

bien certainement n'est fait que pour de robustes bêtes de somme. Je fis alors des réflexions sur le sort de ces hommes. Nous sommes tous fils d'un même père et, pourtant, quelle distance il y a entre un pauvre voyageur, attelé ainsi sur un câble, et un riche heureux qui étale sa prétendue grandeur aux yeux des habitants d'une cité opulente !

Nos pauvres hommes ne laissèrent le collier que sur les huit heures ; ce qui leur faisait 27 heures du travail le plus pénible, sans une seule minute de sommeil et avec un seul repas pris bien à la hâte.

Le lendemain il s'agissait de faire portage pour passer le reste du rapide. Quand l'eau est trop forte, comme en cet endroit, il faut traîner les barges par terre et ce n'est pas bagatelle. Heureusement qu'il se trouva là quelques sauvages qui prêtèrent main-forte à notre équipage. Une vingtaine d'hommes attelés encore sur un câble suffirent à cette manœuvre. Vint ensuite le port des pièces, ce qui se faisait comme dans les voyages en canots. Je ne prétends pas donner des avis, mais il me semble, dans mon humble opinion, que quelques chevaux ou bœufs, placés en cet endroit pour l'été, épargneraient, à l'espèce humaine, une misère qu'elle n'a pas besoin d'ajouter à tant d'autres qui sont son apanage.

Il fallut plus de deux jours pour passer ce rapide qui n'a certainement pas deux lieues.

Quand le portage fut terminé, les bouts de barges réparèrent les embarcations, avant de continuer le voyage.

Nous nous rembarquâmes et commençâmes à remonter la rivière qui, pendant plusieurs lieues, n'est qu'une suite de rapides dont l'un nécessite un petit portage.

Après quelques lieues, nous arrivâmes à un lac dont les bords agréables semblent inviter les hommes à le tirer de l'abandon dans lequel il est laissé. Ce lac peut avoir une douzaine de lieues de longueur sur deux ou trois de largeur ; l'eau en est très limpide, sa profondeur commune est de douze brasses. Nos pères lui donnaient le nom de lac Bourbon ; mais les Anglais, essentiellement constitutionnels, ont changé ce nom monarchique en celui de César Lake. Nos voyageurs canadiens, toujours amis des rois de France, lui conservent son ancien nom. C'est avec le lac Dauphin les seuls vestiges de la puissance française en ces contrées.

En haut du lac Bourbon, l'eau de la Saskatchiwan perd cette limpidité qu'elle avait empruntée à son aimable hôte, elle devient alors bourbeuse, désagréable au goût, et même insalubre ; ceux qui en boivent sont généralement sujets au goître.

Les bords de cette rivière, dans la partie que j'ai vue,

sont excessivement bas ; point ou presque point de terre cultivable, très peu de bois d'une qualité bien médiocre, partout des marais qui font de cette partie un pays inhabitable. Cette rivière se gonfle tout-à-coup vers le 15 juillet. Cette crue des eaux est due, sans doute, à la fonte des neiges dans les Montagnes Rocheuses. L'eau en est très rapide mais peu profonde ; elle dépose une quantité considérable de terre, qui s'amoncelle en certains endroits et forme autant de battures, très nuisibles à la navigation.

Le 10 août, nous passâmes au Pas. C'est une des missions catholiques. C'est en s'y rendant que M. Darveau y perdit la vie et l'été dernier j'y ai passé six semaines : mais le peu de zèle des sauvages et l'extrême rareté des missionnaires forcèrent Monseigneur à renoncer à ce poste, au moins pour un temps. C'est une triste nécessité dont l'hérésie saura profiter. Nous vîmes plusieurs personnes qui nous montrèrent combien elles sont peu dignes du bienfait qui leur a été offert en vain pendant plusieurs années. D'autres au contraire me témoignèrent, les larmes aux yeux, combien il leur était pénible d'être privées de leur missionnaire. Ce spectacle était bien fait pour émouvoir ; je n'y fus pas insensible. Je leur promis que Sa Grandeur penserait à eux, qu'ils ne seraient pas longtemps sans secours ; mais que, pour moi, mon devoir m'obligeait à aller ailleurs porter la bonne nouvelle.

Il y a au Pas un ministre anglican. Ce Monsieur, je crois, n'a pas beaucoup d'ouailles ; mais il a plus d'argent que nous, il réussit à en gagner quelques-unes. Le zèle des Associés de la Propagation de la Foi est admirable, mais il est pénible de le voir au-dessous de celui de nos frères séparés. Les missionnaires catholiques sont dénués de ressources qui seraient très utiles au milieu de sauvages aussi pauvres.

A environ 70 ou 80 lieues du Grand Rapide nous laissâmes la rivière Saskatchiwan pour prendre le Chenal des Anglais. Les lacs et les bouts de rivières qui la composent ont des noms particuliers, mais le tout n'en a point ; je l'ai pourtant entendu nommer la petite rivière aux Anglais.

Le 13 août, jeudi, nous arrivâmes au lac Cumberland. Une de nos barges alla au Fort pour y prendre des provisions dont nous avions besoin pour le reste du voyage. Je m'y rendis ensuite pour administrer un malade et y baptiser des enfants.

Le lendemain, poussés par un très bon vent, nous passâmes promptement le lac Cumberland, puis celui des

Anglais qui n'en est séparé que par un petit détroit. Jusqu'à ce détroit, les eaux sont les mêmes que dans toute la Saskatchiwan ; mais elles changent subitement et prennent des qualités toutes opposées. Elles sont jusqu'à la hauteur des terres, limpides et très agréables à boire.

Dans l'après-midi nous atteignons l'entrée de la Rivière Maligne. Il nous fallut trois jours et demi pour remonter cette rivière que l'on descend en une demie-journée. Il n'y a cependant que cinq portages, mais partout il faut aller au câble ou à la traîne, le tout avec beaucoup de fatigues pour les hommes. C'est cette difficulté qui lui a fait donner son nom qu'elle mérite véritablement. Quelques membres de notre équipage étaient malades en sorte que les autres suffisaient à peine à cette pénible besogne. Leurs efforts furent plus d'une fois vaincus par la violence du courant.

Le 18, nous passâmes le petit lac Castor ; c'est le plus profond de ceux que nous avons traversés ; il a environ 18 brasses. Ce portage de la Pente que nous avons vu, à l'extrémité de ce lac, fut le théâtre d'un événement bien pénible pour nous.

Le 14 au soir, il faisait froid, le vent était glaçant, nos hommes firent un portage difficile qui dut les réchauffer beaucoup. Le lendemain un jeune sauvage montagnais se trouvait indisposé ; nous fîmes peu de cas de cette maladie. Le 18 au matin, il souffrait beaucoup ; dans l'après-midi il entreprit de passer le portage, le P. Taché lui donna le bras et il réussit. A l'extrémité du lac, il demanda son ballotin, fit sa toilette, se revêtit en neuf des pieds à la tête, et parut alors un peu mieux. Son pouls était très agité, et quoiqu'il avait néanmoins les mains très froides. Notre peu de connaissance en médecine nous faisait croire qu'il n'était pas en danger. Il s'éloigna ensuite et alla s'asseoir dans le portage. Le P. Taché le vit et lui demanda ce qu'il faisait. Il lui répondit qu'il était occupé à faire du feu. Le P. Taché crut que son interprète comprenait mal et il ne prit pas garde à cette singulière réponse. Pendant ce temps les hommes étaient très occupés à monter les barges, et nous les examinions surmonter vigoureusement les difficultés qu'offre ce rapide. Le premier qui mit pied à terre s'écria : « Le Montagnais est mort ! » Nous courûmes à lui, il était sans mouvement. Néanmoins nous crûmes sentir quelques palpitations de son cœur. Je lui donnai le baptême sous condition, et un instant après il ne donnait pas le moindre signe de vie. Ainsi, en moins de quatre jours de maladie, un jeune homme d'une vingtaine d'années, plein de force et de vi-

gueur, ne laissa entre nos mains qu'un cadavre inanimé. C'est sans doute un de ces événements capables de faire impression sur ceux qui sont témoins. Nos voyageurs en furent d'autant plus affectés que plusieurs d'entre eux étaient atteints de la même maladie, et avaient lieu d'appréhender le même sort. Le jeune Montagnais, en nous voyant pour la première fois, avait dit : « Je suis content de voir des prêtres et de voyager avec eux. J'ai été bien malade à York ; ce que je redoutais le plus, c'était de mourir sans le baptême ; si je retombe malade, je ne serais point privé de ce bonheur ».

Le bon jeune homme retombe malade, mourut au milieu de nous, et ne fut, peut-être, pas baptisé, son désir ardent aura attiré sur lui, je l'espère, la miséricorde du Dieu de bonté. Nous fîmes, le lendemain, la cérémonie de la sépulture. Peu de mort ont fait sur moi une aussi vive impression. Je compris alors combien il est vrai que nous sommes voyageurs sur la terre. Pauvre jeune homme ! il est mort subitement en voyage, loin des siens ! La pensée qu'un pareil sort pourrait m'arriver, peut-être, m'affecta vivement. Ce ne serait pas chose merveilleuse de voir un prêtre missionnaire mourir subitement en voyage, loin de son pays ! Nous reprîmes ensuite notre route.

Nous remontâmes plusieurs rapides, passâmes plusieurs lacs qui n'offrent rien de remarquable. Le dimanche 23, nous atteignîmes le portage du Fort de Traite. Ce portage est à la hauteur des terres qui séparent la Grande Rivière aux Anglais de la Petite. Il y a au milieu du portage un petit lac qui est la source de cette dernière et qui lui-même, du moins je le crois, est alimenté souterrainement par la première. Le portage a 360 verges de longueur.

Le premier blanc qui ait hiverné au Fort de Traite est M. Joseph Frobisher, l'un des premiers et des plus entreprenants commis de la Compagnie du Nord-Ouest. C'était en 1776. Il faillit y périr de faim et de misère et ne dut son salut qu'à l'industrieuse activité de l'un de ses hommes, nommé Fagnaud. Ce portage a reçu le nom qu'il porte, parce que pendant plusieurs années il a été l'endroit le plus reculé où se faisait la traite des pelleteries. Il n'y a plus maintenant de fort, mais seulement une bien petite habitation où le commis du Lac Caribou se tient pendant l'été, ainsi que les femmes de ce dernier poste. L'excessive rareté des vivres et même du poisson leur rappelle souvent les aventures de Frobisher.

Les équiqements du Lac Caribou se trouvaient dans nos barges. Beaucoup de sauvages de ce lac étaient venus pour recevoir divers objets contre les pelleteries qu'ils avaient

apportées ; plusieurs étaient malades de la rougeole. Pendant que le respectable bourgeois livrait ses effets et réglait les affaires de ce poste, nous nous mettions en relation avec ces sauvages, en trouvions plusieurs suffisamment instruits. Nous administrâmes le sacrement de baptême à huit d'entre eux et bénîmes un mariage. Les sauvages nous prièrent de ne point les abandonner. M. Mackenzie engagea vivement le commis du Lac Caribou, métis anglais, nommé Charles Thomas, à répondre aux bonnes dispositions des sauvages et à seconder le ministère des missionnaires.

Nous reprîmes notre marche après un jour d'arrêt, le mardi 25 août. Le soir nous mesurâmes le Grand Rapide du Fort de Traite.

Le lendemain nous arrivâmes à la Rivière Rapide. Elle prend sa source dans le lac Larouge et se jette dans la Rivière aux Anglais, à quelques arpents de son embouchure : cette rivière forme la plus jolie chute que nous ayons vue de notre voyage ; sa hauteur n'excède cependant pas une trentaine de pieds.

Au lac Larouge il y a un établissement de la Compagnie. Le fort n'est pas sur le chemin, mais à l'embouchure de la rivière. Il y a un hangar qui sert de dépôt à ce poste ; nous y laissâmes encore une partie de notre cargaison. Nous partîmes le 27 au soir. Toute la grande rivière ainsi que la petite n'est qu'une suite de lacs plus ou moins grands, réunis les uns aux autres par des rapides et des chutes dont les plus curieuses sont fort peu remarquables. Ces lacs jusqu'à un couple de jours de marche de celui de l'Ile-à-la-Crosse sont bordés de rochers, dont l'aridité naturelle est encore augmentée par la destruction presque complète des forêts qui les ont autrefois ombragés. Le feu allumé par les sauvages a détruit tout le bois de ce vaste pays. Partout l'on voit des débris dont quelques-uns attestent une richesse qu'on ne soupçonnerait pas à voir la désolation qui l'a remplacée.

Ces rochers sont, je crois, des ramifications des vastes chaînes de montagnes qui bordent la rive sud du Saint-Laurent. Cette chaîne, en descendant au sud-ouest, vient former la ceinture solide sur laquelle se brise la fureur des mers du Canada. A l'extrémité du lac Supérieur, ces rochers se divisent en deux branches. L'une, qui passe au lac La Pluie et à celui des Bois, vient jouir des beautés du lac Winnipeg et termine sa course à l'embouchure de cette rivière ; l'autre, ne mettant ses délices que dans la largeur de sa course, se dirige de suite vers l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg, et de là va en toute hâte se reposer au sein des Mon-

tagnes Rocheuses. J'ai remarqué que cette chaîne perd de sa hauteur et de sa beauté à mesure que l'on se dirige vers le nord-ouest. Ce ne sont plus ces magnifiques forêts, ces crêtes élancées, que l'on admire au bord du Saint-Laurent. Ici, au contraire, on ne voit plus que des arbres dont la petitesse est en parfaite harmonie avec l'infériorité de leur espèce. Il y a bien encore quelques vallées assez agréables, mais dont la grâce n'est nullement rehaussée par le contraste. Les rochers sont bas et ne présentent rien de grand; s'ils s'élèvent encore quelquefois, ce n'est qu'à de rares intervalles, à peu près comme les soupirs qui s'exhalent d'une poitrine déjà usée; dans tout le cours de mon voyage je n'ai presque rien remarqué qui pût réjouir la vue.

Mais, dira-t-on, un amant de la nature, lui, trouve partout des charmes. Peut-être, en effet, mais je ne suis qu'un ami de la nature. Je suis, à la vérité, très sensible à ses agréments, mais pas assez pour les trouver là où ils n'existent pas. Ma vue est très habituée à l'aspect d'un beau fleuve qui, fier de sa grandeur et de sa majesté, roule noblement des eaux limpides entre des rives aussi variées que délicieuses, pour se reposer avec complaisance sur une suite de petits lacs, qui se rétrécissent à chaque pas et interrompent la course du voyageur, sans le dédommager par le grandiose d'une chute ou quelque chose de semblable. La nature sauvage, par cela seul qu'elle est sauvage, offre sans doute des beautés auxquelles je ne suis pas indifférent; mais ces beautés sont surtout pour ceux qui ont besoin de s'éloigner du commerce des hommes et de se reposer de l'agitation dans laquelle ils se plongent ordinairement.

Quand on voyage des étés entiers, sans rencontrer des traces d'habitations, ni même de civilisation, alors le besoin est moins impérieux, et le modeste clocher d'un village réjouirait peut-être plus que les sublimes horreurs de la nature dans son état primitif.

Tout cela cependant ne veut pas dire que mon voyage a été pénible, je ne voyageais pas comme amateur, et je ne souffrais pas de l'absence de ce que je ne cherchais pas. Au contraire, pendant tout ce voyage, j'ai été content et satisfait de ma position. Plusieurs petites choses qui me fatiguaient la première fois, ne m'étaient plus qu'indifférentes ou même agréables. La tente que je détestais presque, en arrivant à la Rivière Rouge était devenue pour moi pleine de charmes; et tous les soirs, en y entrant, j'éprouvais une jouissance que ne goûtent certainement pas les monarques, à la vue de leurs lambris dorés.

On s'habitue facilement aux petites misères du voyage; puis, quand on voyage sur des eaux qui ne doivent pas passer près de la rive qu'habite sa mère, il semble que le cœur d'un fils est moins sensible à ce qui n'est point de son goût. D'ailleurs, la vue d'un vieillard de 72 ans, armé de deux béquilles, se résignant à toutes les fatigues d'un si long voyage, et cela pour l'amour de, tout au plus, quelques centaines de louis, cette vue est plus que suffisante pour encourager un jeune missionnaire à surmonter volontiers les difficultés de la noble carrière dans laquelle il est entré.

Nous vîmes plusieurs bandes de sauvages et nous eûmes du mauvais temps, les derniers jours. Un vent froid, la pluie, la neige tout se ligua pour augmenter le désir que nous avions d'atteindre le but de notre voyage. Le 9 septembre, à la faveur d'un gros vent du nord, nous franchîmes promptement la moitié du lac de l'Ile-à-la-Crosse, qui peut avoir une douzaine de lieues, mais le vent augmenta à tel point qu'il y avait lieu d'appréhender quelqu'accident. Les ténèbres augmentaient encore l'embarras de notre position. Nous pûmes néanmoins gagner terre, nous avions, sans nous apercevoir, passé l'endroit où étaient campés nos compagnons et, pour la première fois, nous nous trouvâmes éloignés d'eux. Le lendemain, le vent, trop fort, nous dégrada, pendant quelques heures; enfin, dans l'après-midi nous arrivâmes heureusement au port.

Nous avions mis deux mois et deux jours pour nous rendre de Saint-Boniface à l'Ile-à-la-Crosse.

L'Ile-à-la-Crosse est une butte de sable, d'environ une lieue de circuit, située dans un élargissement de la rivière aux Anglais vers le 55° 25 de latitude septentrionale et le 108° de longitude occidentale (méridien de Lyreenwich). Elle n'a jamais été peuplée et n'est pas susceptible de l'être ; seulement, la tradition porte que les Cris, campés dans le voisinage, s'y réunissaient autrefois pour jouer à la crosse : d'où son nom.

Les environs de l'Ile-à-la-Crosse présentent de distance en distance des buttes de sable ; entre ces buttes et derrière elles sont des marais sans nombre ; quelques-uns, plus profonds que les autres, portent le nom de lacs. La nature, dans ce coin du monde, semble n'avoir pas terminé son œuvre ; l'ordre donné au troisième jour de la création n'a pas encore trouvé ici son parfait accomplissement : l'eau n'est pas encore séparée d'avec la terre. Aux bords des grands lacs, il y a une lisière de terre cultivable par endroits. Le fond de cette terre est de sable et de cailloux, mélange peu fertile

de sa nature ; cependant l'eau qui, je crois, ne s'est retirée que depuis quelques années, a déposé certaines substances, qui produisent beaucoup plus qu'il n'est permis de le soupçonner par la nature du sol. Le blé, l'orge et les patates y viennent très bien.

Nos forêts sont très pauvres. Le pin, ce roi des forêts, ne secoue point ici son épaisse chevelure. Le chêne, cet autre géant de la forêt, méprise une terre que dédaigne son glorieux rival. L'érable, le bon érable, n'offre pas à nos sauvages une douceur qui leur serait agréable. L'épinette blanche est assez commune ; surprise de se trouver au premier rang, elle croît ici plus gracieuse et plus élancée qu'ailleurs. C'est le seul bois de construction que nous ayons. Les seules autres espèces sont : l'épinette rouge, le sapin, le cyprès, le peuplier, le tremble et le bouleau. La Providence a placé ce dernier partout où il y a des sauvages ; son écorce leur est nécessaire pour la construction de leurs légères embarcations. Le saule et l'aune se plaisent dans les marais. Les petits arbres fruitiers sont les mêmes qu'au Canada ; ils sont néanmoins beaucoup plus petits. Il y a dans les lacs une espèce de mousse verte qui, pendant l'été, s'amasse à la surface de l'eau, en trouble la limpidité, lui donne une couleur et un goût très désagréables. Après la glace prise, on ne trouve pas la moindre trace de cette mousse. L'eau reprend une limpidité remarquable, et je n'en ai jamais bu de plus agréable.

Les quadrupèdes les plus remarquables sont : l'orignal, le caribou, que les sauvages n'ont jamais essayé d'apprivoiser. L'industrieux castor a presque entièrement déserté ces plages, par suite de la guerre injuste et déloyale que lui a livrée la cupidité. On trouve beaucoup d'ours noirs, bruns et jaunes ; des loups gros et petits, des renards de toutes les espèces, depuis le noir jusqu'au blanc.

La martre et la loutre ne nous refusent point leurs riches fourrures. Il y a, en outre, tous les petits animaux sauvages que l'on rencontre en Canada. Les lièvres sont excessivement nombreux. Les habitants de l'air sont aussi nombreux et aussi variés que ceux de la terre. L'aigle, le cygne, l'outarde, l'oie sauvage, les canards de toutes les espèces, et une multitude d'autres viennent nous visiter chaque année. Le faisan, la perdrix blanche, la grive et le corbeau ne se laissent point intimider à l'approche des frimas et ne vont point demander l'hospitalité à des climats plus doux.

Les lacs sont extrêmement poissonneux, mais les espèces y sont peu variées. La plus commune est le poisson blanc,

espèce particulière à cette partie de l'Amérique ; les autres sont : la truite, le brochet, la carpe rouge et jaune, le poisson doré, la perche et la loche. Le poisson blanc est la nourriture presque unique des employés des différents postes de ce district.

Le climat est, à peu de chose près, le même qu'à Montréal, quoique nous soyons 10° plus au nord.

Les gros vents ne sont point fréquents : ceux du Nord et du Sud dominent. Il n'y a que très peu de neige et il n'y en a plus après la mi-avril. Le lac n'est libre qu'après le milieu de mai.

Les aurores boréales sont fréquentes. Les gelées commencent avec le mois d'octobre. Le blé parvient toujours à une parfaite maturité auprès du lac.

Depuis 16 ans le thermomètre n'est descendu qu'une fois à 32° de Réaumur.

Le Fort de l'Ile-à-la-Crosse était bâti à l'extrémité méridionale de l'Ile. Trois autres forts moins importants sont établis dans le district, au lac Vert, au lac La Rouge et au lac Caribou.

*
* *

Nos jeunes missionnaires vont maintenant expérimenter à leur tour que peu de pays au monde offraient alors à l'endurance des ouvriers de l'Evangile des difficultés plus nombreuses et plus fortes, un aspect et des conditions d'être plus répugnants ou plus redoutables. Cependant, leur grand amour des âmes, leur zèle admirable et leur étonnante abnégation les portera à nous laisser ignorer le poids écrasant de leur apostolat pour en conserver tout le mérite devant Dieu. Les voyages qu'ils entreprendront seront interminables et ils s'effectueront dans des circonstances exceptionnellement pénibles, bien que souverainement pittoresque, soit qu'il faille les envisager dans leur ordonnance et leurs moyens, soit qu'il suffise de retenir les effroyables intempéries qu'il y avait lieu d'affronter durant des hivers polaires.

C'est qu'il ne s'agissait plus, dans une mission sauvage, d'attendre les âmes au bercail, mais de les y amener, ou plutôt de rendre le bercail ambulant comme l'étaient les brebis elles-mêmes. C'était donc à la poursuite de ces pauvres âmes inconscientes ou rebelles des courses éperdues, l'été sous les feux caniculaires de la Prairie embrasée ou dans l'immensité des bois bourdonnants de ces maragouins terribles qui en rendaient le séjour si cuisant ; et l'hiver c'était, par contre, d'effroyables frimas à affronter, raquettes aux pieds à côté du traîneau qui s'en allait à la chaîne de chiens affa-

més, haletants sur l'immensité de neiges immaculées, mais sournoises et silencieuses. Le voyageur désorienté allait au flair plutôt qu'à la boussole. Ils agissaient, été comme hiver, dans un accablant isolement ; mais, de plus, en hiver il y avait cette neige obsédante qui trompait le jour et qu'il fallait creuser la nuit venue pour s'étendre dans un trou fait à la hâte, comme si cette même neige froide était devenue du duvet par 30 degrés de glace !

Il s'agissait de s'ingénier pour souffrir davantage afin d'arriver à réaliser un peu plus de bien ; car, si les camps sauvages étaient mobiles, ils se trouvaient également clairsemés, éparpillés et fuyants dans la Prairie et sous bois, ou fixés dans un provisoire perpétuel sur le bord d'un lac ou d'une rivière. Il fallait des semaines pour aller d'un groupe à un autre, et des mois pour une tournée aléatoire.

L'ordinaire de l'apostolat, à l'Ile-à-la-Crosse et dans le vaste rayonnement qu'il y comportait, était donc fait forcément de privations et de souffrances que compliquait encore un isolement pénible.

CHAPITRE VI

M. Laflèche et le P. Taché à l'Ile-à-la-Crosse. — Le premier organise la mission, le second s'occupe des voyages au loin. — Mgr Provencher songe à prendre M. Laflèche comme coadjuteur. — Maladie de M. Laflèche. — Résistance de M. Laflèche qui redoute la charge de l'épiscopat. — Mgr Taché, coadjuteur de Mgr Provencher.

La Compagnie du Nord-Ouest avait jadis son poste à l'endroit où les missionnaires allaient bâtir leur église et leur résidence. La Compagnie de la Baie d'Hudson vint là comme ailleurs faire concurrence à sa rivale, rivalité qui donna lieu à des excès déplorables et incessants jusqu'à la fusion des deux Compagnies.

On rappelle encore au pays les exploits d'un nommé Campbell qui, au service des Seigneurs du Nord, se croyait tout permis contre les engagés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il les attaquait à mains armées, les dépouillait de leurs pelleteries qu'il envoyait comme effets de traite à ses maîtres, ceux-ci ne s'inquiétant pas autrement de leur provenance. Fidler et Robert Henry se mesurèrent ensuite en ces lieux, le premier au service des gens de la Baie d'Hudson, le second pour le compte de la Nord-Ouest, et ce fut encore ce dernier qui se distingua par son absence de scrupules et par sa violence. Duncan fut un digne successeur de Robert Henry qui perfectionna ses procédés malhonnêtes. Il tenait les *Sauvages* dans un véritable état d'esclavage, ne tolérant de leur part aucune infidélité commerciale : c'était ses clients exclusifs et il ne leur était pas permis de faire commerce si ce n'est avec lui. Pour supprimer les concurrents d'en face tout lui semblait bon, les horions les plus variés, les sévices sur les personnes, les atteintes contre la propriété, finalement les agressions suivies d'effusion de sang et de menaces d'extermination. Il s'entourait de *bretteurs*, gens de sac et de corde, sur les capacités desquelles l'adversaire n'avait pas à se faire illusion. Aussi, la Compagnie de la Baie

d'Hudson vida-t-elle une place aussi inhospitalière et son comptoir fut promptement incendié.

Le fort qui subsistait et que trouvèrent les missionnaires, était bâti à l'extrémité méridionale de l'île. C'était un comptoir principal, comprenant quelques maisons et des hangars entourés d'une palissade. C'était le centre d'un vaste district du même nom, selon Mgr Taché, qui embrasse une superficie presque égale à celle de la France entière, où errent des sauvages Montagnais et Cris, dont le nombre ne dépassait pas deux mille âmes. Trois autres forts moins importants étaient établis dans le district du lac Vert, au lac La Rouge et au lac Caribou.

A leur arrivée dans l'Ile-à-la-Crosse, la saison était réellement trop avancée, non plus pour permettre aux missionnaires de se bâtir un palais, mais même une très ordinaire demeure en rondins bruts qu'il fallait croiser et cheviller aux angles, dont il convenait de bourrer ensuite les vides de mousses, et d'enduire le tout d'une forte couche de terre argileuse. L'édifice terminé ne devait pas être plus riche qu'il ne s'annonçait confortable ; mais tel quel, et c'est tout ce qu'ils cherchaient, il allait mettre ses pauvres architectes à l'abri du pire des intempéries, et des frimas proches.

En attendant l'achèvement de leur œuvre d'un art imprévu qui n'ajoutait guère à la valeur d'une matière inattendue, les ingénieurs, menuisiers, charpentiers, maçons et le reste à la fois, logèrent au fort selon les instructions données par le gouverneur Simpson à M. Mackenzie, qui fut déjà si bienveillant durant le voyage ; il le fut encore plus à domicile, ne cessant d'accabler ses hôtes de prévenances et de bontés.

Ils en avaient, au demeurant, un réel besoin, manquant de tout.

Les Sauvages avaient coutume, en quelques lieux où la Compagnie à fourrures établissait ses comptoirs ou forts, de s'y rendre pour se réapprovisionner de toutes les choses qui leur faisaient défaut en échange des fourrures qu'ils avaient eux-même recueillies.

C'est grâce à cette circonstance que les missionnaires, à leur arrivée à l'Ile-à-la-Crosse, trouvèrent nombre de Sauvages sur place, et qu'à chaque instant M. Laflèche, en l'absence de son compagnon, en verra affluer d'autres pour la même raison. D'autre part, M. Thibault montrait ces sauvages montagnais bien disposés pour recevoir l'Evangile et M. Laflèche put écrire dans l'*Etat des Missions du diocèse de Saint-Boniface :*

« Nous les trouvâmes aussi bien disposés qu'il était possible, et passablement instruits déjà par M. Thibault ». « Comment redire ce qui se passa dans l'âme des missionnaires, disait de son côté le P. Taché, dans *Vingt années de missions*, en touchant la main à des centaines de pauvres sauvages avides d'entendre parler de Dieu et remerciant à grands cris ceux qui venaient continuer l'œuvre commencée par M. Thibault ». « Malheureusement, nous n'avions point d'interprète et toutes nos instructions se bornaient à apprendre les prières en français ».

L'affluence des sauvages, en ce moment, dura un mois. Les missionnaires ne savaient pas encore leur langue, ni les sauvages celle des missionnaires ; mais ceux-ci gagnèrent le cœur des naturels par leur charité inlassable et les sauvages celui des missionnaires par leur grande confiance et bonne volonté.

Le P. Taché fit ensuite une courte excursion dans le but de trouver un emplacement plus favorable à l'établissement de la mission. On disait aux missionnaires « qu'à une journée de marche » il y avait des terres plus fertiles. Le P. Taché s'y rendit en explorateur. « Comme ce n'était qu'un très petit voyage, disait-il, je ne voulus point m'embarrasser d'un gros bagage, je ne pris que mon couteau de poche. Je fus reçu par une espèce de chef. Les sauvages, informés que je devais me rendre là, se réunirent pour me voir et faire baptiser quelques enfants. Mon hôte avait fait chasse quelques jours auparavant et m'avait réservé les trois parties les meilleures d'un orignal. Je fis festin dans sa loge ; mais je me trouvai embarrassé de n'avoir point de fourchette ; je voulus y suppléer par un bois pointu ; la femme de mon hôte crut alors devoir m'offrir une alène ; je l'acceptai et pendant que je m'en servais, il me vint cette pensée : Si maman me voyait ! Je fus sur le point de m'éclater de rire et j'eus toutes peines du monde à garder un sérieux conforme à la gravité du personnage qui m'était assigné. Je passai là une journée, je fis quelques baptêmes, donnai une petite instruction à mes sauvages et, après avoir reçu force remerciements, je me remis en route. Cette place offre sans doute des avantages, continue le P. Oblat, mais comme elle n'est pas commodément située pour les sauvages, nous préférons nous fixer auprès du fort. »

La principale occupation des missionnaires durant tout l'hiver fut l'étude des deux langues sauvages parlées dans ces régions, le montagnais et le cris. A Saint-Boniface c'était le sauteux qu'ils avaient appris. L'abbé Laflèche, frappé

des difficultés de cette étude, songea à son traité de la langue crise auquel il travaillera jusqu'en 1850. L'entreprise ne fut ni banale, ni commode. Il avait pour professeur « un aveugle », métis cris, qui possédait très bien la langue montagnaise, fait rare parmi les cris ; mais qui, par contre, ne savait pas « un mot de français », ce qui rendait bien pénible l'étude de deux langues inconnues. « Jamais si pauvre professeur n'eut des élèves mieux doués, constate l'honorable juge Prud'homme dans *Cinq ans après*, page 4. Le Montagnais offrait d'énormes difficultés qu'à force de patience et de bonne volonté il surmontait enfin. »

A l'Ile-à-la-Crosse, comme dans les pays civilisés, « le jour de l'an » fut l'occasion de cérémonies et de réjouissances. En ce jour, écrit le P. Taché à sa mère, les employés du fort viennent tous, en grande cérémonie, donner une poignée de main au Bourgeois, prendre un *coup* et même trois, recevoir un bout de tabac ; puis, ils se retirent à la complète satisfaction des deux parties. Cette année, au lieu d'une poignée de mains, ils en avaient trois à donner, deux en notre faveur. Belle, je vous assure, fut la fête. Quelques sauvages, réunis au fort pour la circonstance, viennent prendre leurs ébats à la suite des gens du fort. Si vos élégants, conclut-il, ont épuisé toutes les modes de faire des visites, ils n'ont qu'à venir ici prendre une leçon et à coup sûr je leur promets du nouveau.

L'Ile-à-la-Crosse recevait alors et envoyait ses correspondances deux fois l'an, par l'exprès d'hiver et par l'exprès d'été.

Les missionnaires, nous dit Dom Benoît dans sa *Vie de Mgr Taché*, passant l'hiver au fort, M. Mackenzie éprouvait une véritable jouissance à la conversation et au commerce d'hommes si distingués. Il aimait à les retenir longtemps après les repas. Le P. Taché et M. Laflèche, en hôtes reconnaissants, se prêtaient volontiers à ses désirs. Mais le bourgeois ne se contentait pas de ces entretiens du midi et du soir. Il montait souvent dans leurs chambres pour occuper auprès d'eux ses loisirs. Les deux missionnaires ne refusaient pas ordinairement de payer la courtoisie de leur hôte par leur propre civilité. Quelquefois, cependant, les visites se multipliaient un peu trop, au point de prendre aux prêtres un temps précieux. Ceux-ci recouraient alors à une ruse fort innocente pour le congédier sans le chagrin d'un refus. Quand le bruit des béquilles leur annonçait la lente ascension du bon vieillard, les deux amis se mettaient à genoux. Le visiteur, arrivant à la porte ouverte, les voyait en prière :

quoiqu'il ne priât guère lui-même, il avait le plus grand respect pour cet exercice et il rebroussait chemin en assourdissant sa marche, ne manquant pas cependant de dire au premier venu : « Ces prêtres sont toujours à prier ; les sauvages ont bien raison de les nommer les *Hommes de la prière.* »

M. Mackenzie n'était pas instruit ; il avait néanmoins assez d'intelligence pour apprécier les connaissances variées de ses deux hôtes. Il les questionnait sur toutes choses et quelques autres encore, surpris et reconnaissant des réponses qu'il obtenait.

Un jour M. Laflèche se servit d'un graphomètre pour mesurer la hauteur d'un arbre. Le bourgeois ne comprenait pas qu'on mesurât un objet sans l'approcher. Quand les missionnaires se furent retirés, il appela un de ses commis, lui donna une corde et le faisant monter sur l'arbre, en mesura ainsi la hauteur : la mesure se rencontra avec celle de M. Laflèche, à un pouce près. « Ces prêtres catholiques savent tout », conclut-il tranquillement.

Mais une autre chose intriguait encore le bon Bourgeois. Cela ne l'étonnait plus de trouver les missionnaires si aimables, si vertueux ; mais avoir leurs grâces et tous leurs talents ; être aussi fort distingués de leur personne et s'attarder en de tels lieux ; rechercher si activement la société de sauvages épais et rebutants, grotesques, grossiers et débauchés, parfois si cruels ; se complaire à les débrouiller, à les instruire, à leur insinuer qu'après tout et malgré tout dans leur dénuement complet, en Dieu et pour Dieu, ces pouilleux valaient autant qu'eux-mêmes et qu'ils n'avaient qu'à se laisser faire..., alors que, dans leur monde, ils auraient pu aspirer à des faveurs et jouer un autre rôle ; ah ! çà, Mackenzie ne le comprenait plus.

Ces goûts, disait-il ; cet esprit de sacrifice, dirions-nous, déroutaient l'entendement du Bourgeois, avant tout positif en affaires.

Bientôt, il ne se contenta pas d'éprouver de l'étonnement ; il connut le besoin de le dire un jour en toute franchise.

— « Vous devez être payés bien cher, leur dit-il, pour venir passer les plus belles années de votre existence dans une mission aussi pénible, aussi ennuyeuse ? »

M. Laflèche l'édifia, disant :

— Vous allez être bien surpris ; vous aurez de la peine à me croire quand je vous dirai que pour tout salaire j'ai cinquante piastres par an et que le P. Taché n'a rien du tout.

Mackenzie resta un instant pensif ; puis il déclara :

— Eh ! bien, alors je préfère le sort du P. Taché ; car, cinquante piastres, c'est ridicule pour le salaire d'une année dans ces missions ; au moins le P. Taché a tout le mérite.

Et, complètement démonté, Mackenzie entreprenait sa femme et lui confiait ses appréhensions, disant :

— Catherine, qu'allons-nous donc devenir, nous, qui ne faisons rien pour notre salut, si ces hommes-là, comme ils nous le disent, ne sont pas rassurés pour eux-mêmes ? (1)

Le printemps venu, les missionnaires décidèrent que l'un d'eux demeurerait à l'Ile-à-la-Crosse, tandis que l'autre irait faire des courses évangéliques auprès des sauvages des régions voisines.

M. Laflèche, dont la constitution était plus délicate, resta en demeure et ce fut le P. Taché qui se chargea des courses.

Pendant que celui-ci allait ainsi jeter les fondements des missions de Saint-Pierre et de la Nativité au lac Caribou et au lac Athabaska, M. Laflèche, à l'Ille-à-la-Crosse ou à Saint-Jean-Baptiste, partageait son temps entre le soin des néophytes de cette région, l'étude approfondie des langues sauvages, la construction de la première maison de Dieu et de celle de ses serviteurs, et le défrichement d'un jardin.

Ce faisant, il continuait de voir tous les jours les sauvages qui résidaient auprès du lac ou qui venaient au fort, et de leur expliquer dans de courtes instructions l'ensemble des vérités chrétiennes, si lumineuses par elles-mêmes quand elles sont présentées dans toute leur simplicité à des intelligences sincères. Les Montagnais alors avaient tous embrassé l'Evangile ; les Cris, d'abord défiants, « étaient déjà plus dociles à l'inspiration de la grâce. »

Sur ces entrefaites, rapporte dom Benoît, M. Mackenzie avait fait élever, pour les deux missionnaires, une petite maison de 36 pieds de longueur sur 24 de largeur, construite en *logs*, c'est-à-dire en pièces de bois superposées, à la mode du pays. Quand le gros de la construction fut terminé, il en fit don aux prêtres, leur disant gracieusement : « Je ne fais pas entrer le coût de cette bâtisse dans les livres de compte de la Compagnie : car elle est si piètre que je craindrais d'encourir des reproches. »

La maison valait les autres constructions du pays ; elle vaudra celles que les Oblats élèveront dans toutes leurs nouvelles missions ; mais telle qu'elle était, elle se recomman-

(1) Voir *Histoire du Nord-Ouest*, par l'abbé G. Dugas, tome II, page 95.

dait surtout par sa pauvreté. Elle renfermait un appartement unique, ayant le toit pour plafond, ne présentant aucune division intérieure.

M. Laflèche, que la nécessité rendit pour la circonstance menuisier et charpentier, aménagea au fond de l'appartement une espèce d'alcôve où il plaça « la grande consolation du missionnaire ». A droite et à gauche de l'alcôve, il fit encore deux petites chambrettes où il y avait à peu près la place de mettre une petite couchette : c'étaient les cellules des deux prêtres. Le reste de la maison était destiné à servir de cuisine, de réfectoire, de parloir. Aux heures de la prière, l'alcôve s'ouvrait et toute la maison devenait une église.

Ce type se reproduira dans toutes les missions que fonderont les Oblats, et servira simultanément de temple à Dieu et de demeure à ses ministres pendant les premières années de leur mission et souvent durant de longues périodes : c'est ce qui s'appelle, dans la langue des missionnaires du Nord-Ouest, la *maison-omnibus*.

Cet omnibus s'élevait dans l'Ile-à-la-Crosse à un mille du Fort et sur l'ancien emplacement du premier comptoir de la Compagnie du Nord-Ouest, en un lieu resté célèbre par les désordres qui s'y commirent naguère.

Le P. Taché, à son retour d'Athabaska, trouva M. Laflèche installé dans l'omnibus qui, tout l'été, lui avait coûté tant de sueurs et qui, depuis un an, était l'objet de tant de désirs. C'était le 15 octobre. Quatre jours plus tard la gelée prenait les rivières et les lacs. La maison était encore exposée aux frimas : car les interstices des rondins n'étaient point bouchées, c'est-à-dire, dans le style du pays la maison n'était pas « *bousillée* ». Les deux missionnaires se mirent à l'œuvre.

« Pendant plus de quinze jours, M. Laflèche et moi, raconta le P. Taché à sa mère, nous avons pétri de la terre avec du foin ; ce mélange porte le nom de *torche ;* appliqué entre les pièces de la maison il remplace, mais assez désavantageusement, le mortier de chaux. Au lieu de ces riches peintures dont on enduisait vôtre palais de Longueuil, nous avons, à l'approche des froids, trempé modestement un torchon « de foin » dans un mélange de terre et de cendre, et puis frotté de notre mieux tout l'intérieur de notre chaumière, tant pour la décorer que pour fermer les ouvertures qui semblaient promettre un passage trop facile au froid. Mais voilà que l'air extérieur, mécontent de ce que nous lui refusons l'hospitalité, entreprend de se venger d'une manière bien cruelle : il se niche dans la cheminée et nous renvoie au nez toute la fumée. Après quinze jours de souffrances, nous

étions à la veille d'être métamorphosés en jambons, ce qui nous décida à construire une autre cheminée ».

Cependant, si les missionnaires n'avaient pas tout le confort désirable, « ils étaient, du moins, chez eux, pauvres et dénués de tout », il est vrai, mais heureux de leur sort et persuadés que leur œuvre de salut allait se consolider et prendre une extension nouvelle ».

« Le bonheur et la satisfaction qui souvent n'habitent point les palais des grands, écrivait encore le P. Taché à sa mère le 18 janvier 1848, règnent dans notre cabane et nous dédommagent amplement des richesses qui ne s'y trouvent pas. »

« Comme pénible compensation à ces jouissances, la santé de M. Laflèche, ajouta-t-il, dans *Vingt années de missions*, se trouva très compromise. Un travail excessif avait développé le germe d'un mal opiniâtre qui, pendant plusieurs années, mit au grand jour une vertu rendue plus sensible par la constance et la générosité avec lesquelles elle subit cette nouvelle épreuve ». Le jeune prêtre « souffrait depuis plusieurs années d'un rhumatisme dans une jambe et un bras ». Ce rhumatisme, par l'effet des fatigues de l'été, ou peut-être sous l'influence des marécages du pays, « se changea en bosses, puis en plaies « aussi incommodes que pénibles ».

Le P. Taché fut bien surpris de le retrouver boitant.

M. Laflèche attribuait plaisamment sa maladie à la paresse qui l'avait retenu tout l'été sédentaire à l'Ile-à-la-Crosse. « Pour me punir de ma paresse, écrivait-il huit ans plus tard, le bon Dieu m'envoya un rhumatisme qui me tourmenta longtemps, et pour m'empêcher d'oublier la leçon, il a eu soin, en le retirant, de me laisser boiteux. »

Dès le second hiver les missionnaires avaient leur maison, quelques minots de patates et une vache efflanquée. Le lac voisin était poissonneux, ce qui diminuait d'autant les soucis du lendemain.

M. Laflèche restait cependant affligé de rhumatismes et de plaies à la fin de l'été ; il se trouva plus mal encore l'hiver suivant et fut obligé de demeurer auprès du foyer pendant toute la saison froide. De plus, l'exprès d'hiver lui apporta la triste nouvelle de la mort de sa mère. « Ce cher confrère, écrivait le P. Taché à un confrère, le 16 avril, a été bien visité cette année par l'épreuve : à la triste nouvelle de la mort de sa mère est venue se joindre une infirmité qui l'a forcé de garder la maison tout l'hiver. Des plaies se sont

formées dans une jambe et un bras, ce qui l'incommode beaucoup et privera peut-être bientôt les missions des secours qu'elles peuvent recevoir de ce zélé et vertueux prêtre. »

Le missionnaire oblat aimait tendrement ce compagnon que Dieu lui avait donné et qui « possédait tous les titres capables de concilier l'estime et le respect ». Il partagea la douleur que son ami éprouva en apprenant la mort de Mme Laflèche et s'appliqua à consoler son fils par les attentions délicates d'une sincère affection. « Dans les circonstances où nous nous trouvons, écrit le P. Taché à sa mère (20 janvier 1848), c'est bien sans doute ce qu'un fils peut apprendre de plus cruel. » « O mon Dieu, ajoute-t-il, conservez-moi ma mère. »

Le P. Taché se fit plus empressé à soigner le corps de son compagnon. Comme la sœur de charité la plus dévouée, il se mit à panser ses plaies le matin et le soir, avec un savoir-faire et des délicatesses que son bon cœur lui suggérait et qu'il agrémentait d'une multitude de traits d'esprit. Mgr Laflèche n'oublia jamais les soins de son infirmier de l'Ile-à-la-Crosse, il en parla jusqu'à sa mort avec admiration. De son côté Mgr Taché arrivera toujours auprès de son ami aux heures les plus douloureuses de la vie pour revendiquer, comme un droit sacré, le soin de verser, sur un cœur broyé par de rudes épreuves, l'huile qu'il avait autrefois répandue sur ses plaies.

Il chantait la messe tous les dimanches, afin d'épargner à son compagnon la fatigue du jeûne ; M. Laflèche occupait alors le lutrin. Voici à cette occasion une anecdote que celui-là aimait à raconter plus tard. « Pendant que la messe se chantait, la cuisine se faisait dans le même appartement ; c'est-à-dire qu'une chaudière contenant le poisson était suspendue dans la cheminée, car il n'y avait pas alors de poêle. Après la post-communion, le célébrant se tourne pour dire : *Dominus vobiscum*, et voit son chantre en surplis tenant dans sa main, à l'aide d'un torchon quelconque, la chaudière, agitant le contenu pour l'empêcher de brûler, tout en répondant à l'officiant. Les assistants ne voyaient rien de risible là-dedans ni de surprenant dans la manœuvre. M. Laflèche cumulait simplement, presque sans s'en douter, les fonctions assez disparates de chantre et de cuisinier. Le P. Taché cependant eut peine à garder son sérieux. »

Durant tout cet hiver encore, M. Laflèche et le P. Taché employèrent leurs moments de loisir à étudier les deux langues sauvages de cette région. M. Thibault avait déjà

réuni quelques éléments d'un dictionnaire et d'une grammaire crise ; mais on ne possédait encore aucun manuscrit sur la langue montagnaise. Les deux prêtres se mirent ensemble à rédiger une grammaire et un vocabulaire montagnais.

Avant la fonte des neiges, dès le 8 mars, le P. Taché se remit en route pour le lac Caribou, afin de visiter et de fortifier ses premiers néophytes, de travailler à en augmenter le nombre. « La maladie de M. Laflèche et une plus grande aptitude pour tout ce qu'exigeait le soin d'une mission établie, lui commandant une espèce d'inamovibilité, les délices de la promenade revenaient de droit à son compagnon. »

A son retour à l'Ile-à-la-Crosse, le missionnaire ambulant « eut la consolation de trouver M. Laflèche un peu mieux qu'il ne l'avait laissé ». Cependant, pendant l'absence de son compagnon, « il avait dû, pour visiter ses malades, faire un voyage de plus de 50 lieues, par un froid très vif, couchant dehors comme toujours quand on voyage » en ce pays, « et ne pouvant, durant tout ce temps, panser les plaies qui torturaient sa jambe et son bras malades. » La belle saison avait amené une certaine amélioration ; néanmoins, on craignait de plus en plus que l'infirmité ne forçât le vaillant missionnaire à quitter un genre de vie qui paraissait décidément au-dessus de ses forces.

« Les vives inquiétudes que donnait la santé de M. Laflèche, la presque certitude de la nécessité de son départ prochain, furent compensées par la joie que répandit à l'Ile-à-la-Crosse l'arrivée d'un autre Père. En effet, le R. P. Henri Faraud, parti de Saint-Boniface au mois de juin, arrivait au mois de juillet plein de jeunesse, de force et de bon vouloir. »

Les voilà réunis, ces trois vaillants et saints prêtres suscités par la Providence qui devait fonder sur eux, comme sur Pierre, les fondements de si belles Eglises canadiennes. C'était trois héros dépourvus d'ambition, mais que la gloire et ses traces devaient poursuivre comme eux-mêmes, pour les mener à Dieu, poursuivaient les âmes sauvages ; trois prêtres superbes dans le labeur, trois évêques à venir qui seront sublimes dans leur sacrifice...

Le lecteur excusera bien une anecdote ; nous éviterons de récidiver :

Le P. Faraud, nouvel arrivé, était installé et ses compagnons l'entraînaient dans l'apostolat à l'Ile-à-la-Crosse, en 1848. Un jour par aventure il n'y eut rien à faire à la mission. M. Laflèche conduisit le P. Faraud en promenade sur une

petite île voisine et déserte. Leur canot était fort léger, mais suffisant pour une courte et paisible excursion ; le temps était d'ailleurs magnifique.

A destination, le vent se lève pourtant, s'irrite, se déchaîne et voilà nos touristes fort embarrassés. La tempête loin de s'apaiser augmente de fureur, et le P. Faraud, en philosophe ami d'une sagesse pratique, se dispose à passer la nuit sur place, fut-ce inévitablement à la belle étoile : la bonne affaire !

Mais soudain, M. Laflèche s'écrie :

— Non, il faut partir tout de suite, malgré le vent et les flots !

— Mais, objecte le P. Faraud, c'est pure témérité : la barque ne vaut guère en ces conditions, vous ne savez point nager, nous périrons infailliblement.

— Non pas, réplique M. Laflèche ; des missionnaires en exercice ne périssent pas. Tenez bien la rame, pour gouverner ; je ramerai pour sortir d'embarras.

Il pensait au P. Taché, à ses inquiétudes, et ne doutait pas que le Maître veillait sur le vent.

Ils partent en pleine bourrasque ; ils n'ont pas encore franchi six arpents que la tempête redoublait encore de furie et qu'effectivement ils risquaient de périr effroyablement, ballotés sur leur pelure de bouleau.

Laflèche reste calme comme sous le souffle du zéphyr qui murmure dans les roseaux. Non, répète-t-il, Dieu ne perd pas les siens ; gouverne bien, il ne manque rien pour résister à la fureur des flots.

Et il rama de toute la force de son corps, espérant en Dieu de toute la confiance de son âme. Ils roulent de vagues en vagues, bondissent, s'écroulent, flottent malgré tout et avancent lentement. Au bout d'une heure d'efforts ils approchent de terre devant le P. Taché, pâle et tremblant. Depuis longtemps, dans un fourré, il attendait ce retour plongé dans une cruelle anxiété.

C'est cette inquiétude de son compagnon, que Laflèche avait ressentie, qu'il ne voulait pas laisser durer, qui l'avait décidé et fait dire : Partons, à la grâce de Dieu !

Ils abordent. Le P. Taché, qui les croyait perdus, se jeta dans leurs bras : admirez cette scène dans sa simplicité ; considérez les personnages et le rôle qui les attend, et si vous croyez en la Providence, bénissez Dieu !

Par le courrier d'hiver de cette année 1848, Mgr Provencher rappelait M. Laflèche à Saint-Boniface. Les infirmités du digne prêtre lui faisaient désirer un voyage à la Rivière-Rouge, autant pour essayer d'un changement d'air que pour

recevoir des soins particuliers. Le P. Taché croyait de son côté que son ami devait quitter, au moins pour un temps, les missions du Nord-Ouest, afin de n'être pas perdu sans retour pour la grande œuvre qu'il avait si bien dirigée jusque-là.

« C'est au commencement de juin 1849, que la mission et les missionnaires durent subir cette épreuve.

« M. Laflèche partit, emportant des regrets unanimes. Estimé, respecté, chéri de tous, il put voir, aux larmes versées à son départ, qu'il n'avait pas travaillé pour des ingrats. Ses compagnons, plus que les autres, avaient été à même d'apprécier ses aimables qualités. » Le P. Taché et le P. Faraud ne vécurent plus l'un et l'autre, à leur grand regret, avec M. Laflèche ; mais, revêtus un jour, comme lui-même, de la dignité épiscopale, ils continueront de l'aimer, d'être aimés de lui avec la même fidélité ; ils compteront leur vie durant — parmi leurs plus beaux jours — ceux qu'ils passèrent ensemble à l'Ile-à-la-Crosse dans la plus douce intimité.

Cependant, le P. Taché passa encore quelques jours dans la compagnie de son saint ami. Il avait promis, l'année précédente, aux sauvages du lac Caribou de les visiter cette année à l'extrémité septentrionale du lac. Il prit donc passage sur les barges de la Compagnie qui emmenaient M. Laflèche. Les deux amis voyagèrent de conserve jusqu'à la Rivière-au-Rapide où ils arrivèrent le 14 juin...

Mgr Provencher, explique dom Benoît, dans sa *Vie de Mgr Taché*, rappelait M. Laflèche à Saint-Boniface dans le dessein de le faire nommer son coadjuteur avec future succession.

Le Saint-Siège venait d'ériger le vicariat apostolique de la Rivière-Rouge en diocèse sous le titre assez vague de *Nord-Ouest* (4 juin 1847). Les bulles de cette érection arrivèrent à Saint-Boniface un an après, c'est-à-dire le 4 juin 1848.

L'évêque se sentait vieux et il était infirme. Dans les Pays d'en haut, si étendus et si peu peuplés, où deux voisins sont souvent à 50, 100, 200 milles de distance, où les voyages se faisaient nécessairement à pied, à cheval, en canot, en carriole à chiens ou en traîneau, l'évêque ne peut évidemment pas visiter les âmes qui lui sont confiées s'il n'est pas vigoureux et alerte.

C'est pourquoi le vénérable prélat désirait, depuis plusieurs années, se faire assister par un coadjuteur plein de jeunesse et de force. « Je pense, écrivait-il — en 1848 —, à Mgr Bourget, à me pourvoir d'un coadjuteur jeune qui pour-

rait courir au loin pendant que j'expédierais la besogne ici. »

Il estimait singulièrement les deux premiers missionnaires de l'Ile-à-la-Crosse, qui évangélisaient avec tant d'ardeur et de succès les pauvres sauvages de la rivière Churchill et de la rivière Athabaska. Son choix se fixa d'abord sur le plus ancien, M. Laflèche. « Celui que je voudrais avoir pour coadjuteur, écrivait-il à Mgr Bourget, c'est M. Laflèche, que j'ai emmené dans cette intention ». « M. Laflèche est celui que je demanderai, dit-il aussi à Mgr Turgeon ; sans contredit, il l'emporte de beaucoup sur tous les autres. Des étrangers ne doivent pas être mis sur les rangs de longtemps. Le P. Aubert est pour lui du plus grand cœur. Je sais qu'il n'acceptera pas volontiers ; il fera comme bien d'autres, il pliera beaucoup pour accepter le fardeau, plus réel ici qu'en bien d'autres places. Il passera 30 ans avant que la destinée qu'on lui prépare s'accomplisse. Il est bien instruit dans les sciences de collège, il est studieux, il est un peu initié dans trois langues sauvages, parle passablement l'anglais, est doué d'un riche caractère. Ce qu'il y a de beau en lui, c'est qu'il ne sait pas ce qu'il est ; du moins rien ne l'annonce dans sa conduite. »

Mais au moment où il va prendre les dernières mesures pour le faire nommer, il apprend qu'il est infirme. Cette nouvelle l'afflige beaucoup. Doit-il poursuivre son dessein ? Ou faut-il le différer ? « Il est grandement à désirer qu'un coadjuteur soit sacré avant la fin de l'année, écrit-il le 18 juillet 1848 à Mgr Turgeon ; mais qui sait mieux que Dieu ce qui peut procurer sa gloire ? S'il veut M. Laflèche, il le guérira et je le demanderai ; sinon, je le prie d'en faire connaître un autre ». Cependant, il incline à poursuivre un projet mûrement délibéré tant que Dieu n'aura pas manifesté une volonté contraire. « J'aurais bien dessein de le demander, dit-il dans la lettre que nous venons de citer, sans avoir obtenu son consentement. Je sais qu'il ne voudra pas. Il sait que je pense à lui ; il me prie instamment de n'y pas penser, vu sa mauvaise santé. Si elle se rétablit, j'ai envie de demander des bulles pour lui. Qu'en dites-vous ? Il ne sera pas le premier auquel on jouera ce tour. »

Quelques jours après avoir tracé ces lignes, recevant des nouvelles de l'Ile-à-la-Crosse, il apprend que « M. Laflèche va mieux et que des médecins qui ont passé par là ont déclaré que son mal n'est pas dangereux ». Il avait déjà prévenu le cardinal Franconi, Préfet de la Propagande, qu'il demanderait M. Laflèche pour coadjuteur « aussitôt qu'il aurait des nouvelles de son rétablissement ». Il écrit une se-

conde fois au cardinal Préfet, cette fois pour le demander expressément. « J'ai écrit par Londres, dit-il à Mgr Turgeon au mois d'août suivant (1848) ; ma lettre peut être rendue en ce moment. J'ai demandé une réponse rendue à Montréal au commencement d'avril pour ne pas être retardé d'un an. Cette mesure devient de plus en plus pressante. Favorisez cette mesure. Tâchez que je ne meure pas sans coadjuteur ; il en résulterait de grands inconvénients. Je vais donner ordre à M. Laflèche de venir l'été prochain ; je vais le faire grand vicaire, administrateur de mon diocèse en cas de mort, sans lui en parler. Le P. Aubert, par une lettre cachetée, a déjà cette charge ; je ne révoquerai pas ses pouvoirs : deux sont plus sûrs qu'un. »

En effet, nous l'avons vu, il donne à M. Laflèche l'ordre de revenir à la Rivière-Rouge. Le missionnaire de l'Ile-à-la-Crosse arrive à Saint-Boniface dans l'été de 1849. « M. Laflèche est arrivé bien portant, écrit Mgr Provencher le 28 août, mais cependant boitant du pied gauche : il ne peut pas appuyer du talon à terre ; il n'a pas de plaie, il ne souffre pas non plus ; il s'appuie sur le bout du pied et se sert d'une petite canne pour se moins fatiguer, quoiqu'il puisse s'en passer. Il redoute le froid. Il va hiverner à la Prairie du Cheval Blanc avec le P. Maisonneuve, qui étudiera le cris et l'exemptera autant que possible d'aller au froid ; il fera le catéchisme en cris aux enfants et aux autres qui voudront l'écouter. Je n'ai point parlé à M. Laflèche des avances que j'ai faites à Rome ; il profiterait de son état pour tout jeter bien loin. » Il ajoute tristement : « Il était véritablement mieux l'année dernière quand on m'envoya la lettre d'après laquelle je me suis déterminé à écrire à Rome. Que va-t-il arriver ? Sans doute les bulles vont être adressées à l'Archevêque (de Québec) ? Celui pour qui elles seront adressées sera-t-il capable de les accepter ? Que faire s'il ne peut pas les accepter ? Faudra-t-il le consacrer boiteux ? Dieu a-t-il d'autres vues ? »

Il était bien difficile de consacrer un boiteux, quand on demandait précisément un évêque qui pût voyager. C'est ce que M. Laflèche objecta à Mgr Provencher.

« Vous voulez un coadjuteur vigoureux et je suis infirme ; vous avez besoin d'un coadjuteur qui puisse parcourir à votre place ces immenses régions et je suis plus incapable de voyager que vous. Durant les trois années que je viens de passer à l'Ile-à-la-Crosse, il m'a fallu garder la maison et laisser les courses à mon compagnon, le P. Taché. »

L'objection était en effet sérieuse. « J'avais ce qu'il me fallait dans mon humble opinion, écrit le vieil évêque à

Mgr Bourget; Dieu qui ne juge pas comme les hommes, l'a rendu infirme, je ne sais plus maintenant où porter mes vues ».

Le saint prélat ajoutait avec autant de charité que d'humilité : « Je mérite bien d'avoir des chagrins sur mes vieux jours ; mais je demande que Dieu ne punisse pas les autres pour moi. Qu'il leur donne un pasteur selon son cœur. »

Oui, Dieu avait son élu quoiqu'il n'eût pas rejeté l'élu de Mgr Provencher; il dira à l'évêque de Saint-Boniface, comme autrefois le prophète Samuel au père de David : « Sont-ce là tous vos fils ? Ne vous en reste-t-il pas d'autres ? » En effet, il en restait un autre occupé au fond d'un désert à garder les brebis : mais il était si jeune qu'on n'osait le faire venir.

Mgr Provencher avait aussi jugé le P. Taché capable de porter la mitre, mais dans l'avenir : « Voici écrivait-il à Mgr Turgeon, comme je visais à arranger les choses : prendre M. Laflèche pour mon coadjuteur ; son règne pourrait être long. Après ma mort, il prendrait le P. Taché pour le sien. Par là les Oblats deviendraient chargés du diocèse. Ces deux évêques peuvent mener loin. »

Mais, puisque M. Laflèche est infirme, ne pourrait-on appeler plus tôt le P. Taché à la charge épiscopale ? Le vieil évêque recule d'abord devant la jeunesse de l'Oblat : « J'ai bien, dit-il, le P. Taché qui est celui qui a le plus de talents ; mais il ne fait que de naître. » Bientôt il est plus frappé par le mérite que par la jeunesse. « C'est un homme de grands talents, écrit-il, connaissant le pays, les missions et les langues. » Puis il est Oblat. C'est sur les Oblats que le grand missionnaire compte pour l'évangélisation du Nord-Ouest : n'est-il pas convenable que le chef soit pris parmi ceux qui sont à la peine ? Si l'évêque est Oblat, la congrégation tout entière ne sera-t-elle pas plus étroitement liée à la grande œuvre ? Il y a une objection, une seule, les 27 ans du jeune missionnaire ; mais « c'est un défaut dont le Saint-Siège dispense, dont l'élu se corrigera, même trop rapidement. »

A l'automne, M. Laflèche n'était pas mieux. « Décidément, écrit Mgr Provencher à l'évêque de Montréal, il ne faut plus songer à M. Laflèche ». Son choix est arrêté sur le P. Taché : « Il connaît le pays, les missions, les langues, dit-il à Mgr Bourget ; il est fort et robuste. Je le propose à l'évêque de Québec et à ses suffragants. J'en fais aussi la demande à Monseigneur l'évêque de Marseille comme à son supérieur ».

« J'ai jeté les yeux sur un de vos enfants, écrit-il à Mgr Mazenod, pour être mon coadjuteur et mon successeur ;

« c'est le R. P. Alexandre Taché, que V. G. n'a jamais vu et qui est depuis 1846 à l'Ile-à-la-Crosse et à Athabaska. Il a fait d'excellentes études classiques ; il a étudié la théologie chez les Sulpiciens de Montréal, et, depuis qu'il est employé dans les missions, il a appris deux langues, avec la connaissance desquelles il peut évangéliser les nations sauvages presque jusqu'au pôle. Outre cela, il sait passablement l'anglais, langue nécessaire partout dans le pays. Il a réussi au-delà de mes espérances à faire connaître Dieu aux nations des Cris et des Montagnais. Il avait pour compagnon M. Louis Laflèche, qui a appris les mêmes langues que lui. J'avais demandé ce dernier pour coadjuteur, et tous ceux qui avaient droit de se mêler de cette importante affaire, c'est-à-dire les évêques du Canada, applaudissaient à mon choix. Déjà, des démarches avaient été faites ; mais, à notre grand désappointement, nous sommes arrêtés par les infirmités de ce digne sujet, qui est loin d'en demander la guérison, tant il redoute le fardeau de l'épiscopat. Mon intention était de lui faire faire un règne qui devait être long, puisqu'il n'a que 31 ans ; il aurait pu prendre le P. Taché pour coadjuteur et, par là, charger la famille des Oblats de tous les détails des missions dans le pays. Dieu n'a pas jugé comme moi et je pense qu'il veut le P. Taché au timon des affaires des missions quelques années plus tôt que je n'avais pensé. Il connaît les missions mieux que personne ; je le propose et je le demande à V. G. comme à son supérieur général. »

Les bulles qui nommaient M. Laflèche avaient été envoyées à l'archevêque de Québec. A la demande de Mgr Provencher, l'archevêque et les évêques du Canada sollicitèrent du Saint-Siège la substitution du nom du P. Taché à celui de M. Laflèche. Le Souverain Pontife agréa cette demande.

Le 24 juin 1850, Alexandre-Antonin Taché était nommé évêque d'Arath *in partibus infidelium*, coadjuteur de Mgr Provencher avec future succession et, rappelé à son tour de l'Ile-à-la-Crosse, il arrive à Saint-Boniface le 4 juillet 1851.

Mgr Provencher trouvait dans le jeune élu toutes les qualités nécessaires à la mission qu'il voulait lui confier. « M. Laflèche, écrivait-il à cette époque, a l'estime de tous dans le pays, même de la bourgeoisie qui s'aperçoit qu'il la domine ou surpasse en talent ; c'est en même temps l'homme le plus simple et uni dans tout ce qu'il fait. Il boite sans souffrir, n'ayant plus de plaie. Cependant, je pense que le P. Taché sera plus propre à l'épiscopat : il aura plus de détail, l'autre est un peu oublieux. Ils sont amis ; je souhaite

que M. Laflèche l'assiste comme grand vicaire et tout ira bien. J'ai cru faire un bon coup en le demandant; je désire que Dieu soit aussi content que moi. Je suis persuadé qu'il n'y avait guère moyen de faire mieux. »

Mgr Provencher était au comble de ses vœux et M. Laflèche, déchargé de l'épiscopat, voyait exaucés tous les siens.

CHAPITRE VII

Retour de M. Laflèche à Saint-Boniface. — Griefs des Métis contre la Compagnie de la Baie d'Hudson. — Mgr Provencher passe outre aux prétentions de la Compagnie et entreprend ses missions chez les Sauvages. — Troubles causés par les vexations de la Compagnie à fourrures et réglement sommaire d'un grave conflit. — Métis et Sauvages, leurs caractères et mœurs, ils ont été calomniés. — La chasse aux bisons dans la Prairie.

M. Laflèche rentrait à Saint-Boniface au moment où, outrés par les procédés iniques de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Métis lui arrachaient la liberté du commerce des pelleteries.

Cette liberté paraîtra peu de chose à un esprit superficiel ; M. Laflèche l'estima pourtant d'une extrême importance ; elle l'était déjà par l'audace et l'imprévu qui la déterminèrent, par la violence qu'apportèrent les rebelles dans sa conquête, par la résolution implacable qu'ils manifestèrent à vouloir mettre un terme à une exploitation abhorée. Elle entraîna, d'ailleurs, de telles conséquences qu'on y peut reporter l'origine des libertés économiques et politiques des futures provinces du Nord-Ouest, comme celle des mouvements populaires qui troubleront bientôt la nouvelle province du Manitoba, avant et après son incorporation dans le Dominion canadien.

Par le fait même que, pendant les deux premières années de son apostolat, l'abbé Laflèche avait été chargé du saint ministère dans Saint-Boniface et les missions voisines, il avait eu des relations étroites avec tous ces Métis, vaillantes et turbulentes personnes, qui lui confiaient leurs peines et misères, aussi leurs aspirations vers une existence plus libre et un sort meilleur. Comme M. Belcourt et les autres missionnaires, ses devanciers, il s'efforçait d'améliorer les goûts de ces enfants de la Prairie, de les mettre en garde contre les déceptions que leur ménagerait la destruction inconsidérée du bison. Il aurait voulu les voir

plus près de la terre, plus fidèles à leur clocher, demandant à un travail soutenu et moralisateur des moyens de subsistance moins aléatoires, capables au moins de les soustraire aux vices de l'oisiveté, aux rancœurs de la servitude où les entretenait le commerce monopolisé des pelleteries qui se faisaient chaque jour plus rares, sans en devenir plus rémunératrices pour eux. Peine perdue.

Sans doute, la droiture du missionnaire, sa grande bonté, ses conseils honnêtes frappaient l'imagination des naturels et des métis. S'il arrivait à ces derniers de l'écouter d'une oreille toujours distraite, quand il s'agissait de changer les conditions de leur existence nomade, ils n'appréciaient pas moins sa condescendance, son dévouement; ils mettaient en lui toute leur confiance, lui donnaient raison tant qu'il leur parlait; ils essayaient même de mettre ses avis en pratique; mais dès que la verdure ramenait le bison sur la plaine, en masse ils repartaient à la chasse et..... le missionnaire les accompagnait,... la fonction devant suivre son objet même dans cette vie aventureuse.

Et c'est dans les palabres des wigwams, en fumant le calumet inévitable, que les anciens ou les chefs débattaient leurs intérêts, prenant le missionnaire comme témoin des torts que la Compagnie rapace leur causait systématiquement; et il les entendait dire avec colère que cela ne pouvait pas durer toujours.

— Pensez donc, Père, disait l'un, à la situation qui nous est faite ici, à nous et aux Sauteux, et c'est la situation subie par toutes les tribus comprises dans le territoire accaparé : nous n'avons aucune communication avec le reste du monde en dehors de la Compagnie qui nous isole, nous prive de tout et nous garde dans un esclavage odieux. A part l'air qu'elle ne peut nous dérober, le poisson qu'elle ne peut mettre en garde dans ses forts et la « vache » qu'elle n'a pas le courage de chasser, elle détient tout; et, contre peu de tant de choses qui nous manquent, elle exige tout ce que nous possédons : nos fourrures rares qu'elle vend à prix d'or et notre pimikkan qui l'empêche de mourir de faim au milieu de nous qu'elle affame. Cela ne peut pas durer.

— Et cela ne durera plus longtemps, ajoutait un autre; car, Père, vous voyez grossir notre nombre. Nos enfants, sans doute, nous peut-être, nous nous lasserons. Pensez, Père, que nous chassons en forêt, en prairie; que les Peaux Rouges y chassent de leur côté, et que les uns et les autres nous *faisons* de la fourrure et du pimikkan. Le pimikkan se

mange, la fourrure se vend : ce sont nos deux articles de *traite* ou d'échange pour obtenir ce qu'il nous faut.

Mais *traiter* ou *échanger* nos peaux n'est pas profitable ni commode pour nous. Avec qui traiter ? Avec les Peaux Rouges ou les étrangers ? La Compagnie nous le défend sous des peines sévères : confiscations des peaux échangées et des autres qu'on peut alors posséder ; comme supplément de peine fréquemment : destruction de tout ce qui attache à la terre, y compris parfois la vie même. Donc, interdiction absolue aux Métis d'acquérir, de vendre par échange ou autrement des fourrures ; interdiction aussi de porter nos fourrures au-delà de la frontière, où les Américains nous font des offres avantageuses ; et point de trafic non plus avec les étrangers. Nous voilà réduits à *traiter* avec la Compagnie d'Hudson, seule en état, et seule en prétention de nous prendre au *pelu* (au prix) qui lui convient, ou toutes nos fourrures, ou seulement ce qu'elle en trouve à sa convenance. Autrefois, il y avait les deux Compagnies concurrentes, l'Hudson et la Nord-Ouest ; on allait au plus offrant ; mais elles ont mis leur beurre ensemble et nous le passent maintenant au prix fort en prenant le nôtre au prix réduit, et cela, Père, ne peut durer.

— Et pensez encore, Père, exposait un troisième, qu'étant seul marchand, la Compagnie nous offre et nous prend exactement tout ce qui lui plaît. Qu'est-ce qu'un *pelu ?* c'est la peau d'un castor. Ça paraît avoir une valeur immuable et la Compagnie en fait l'*unité* de ses prix de commerce ou de traite avec nous : elle ne fait pas de commerce avec d'autres. Je voudrais vendre ma femme, supposons ; au Fort de la Compagnie, elle vaudrait un, deux, cinq, dix *pelus*, ou elle ne vaudrait qu'un demi-pelu selon qu'elle pourrait fournir plus ou moins de travail ou d'enfants, ou qu'elle serait jeune ou vieille : et voilà ! Si j'ai vingt robes de bisons à vendre, la Compagnie trouvera, à son gré, sans contrôle ni discussion, que le tas vaut deux ou trois *pelus ;* mais si j'ai à lui acheter rien du tout, presque rien, cela me coûtera au comptoir de la Compagnie, qui seule en dispose, autant de *pelus* que j'en possède et davantage. Je suis dépouillé, ruiné, je m'endette, et cela, Père, ne doit plus durer.

— Et ce qui ne se répétera plus, assurément, disait un autre les dents serrées, c'est le coup de Régis Larence. Tu n'a pas connu Régis ! Il y a belles lunes de ça (en 1826). Ce n'était pas vrai ; mais on avait intérêt à ce que ce fût vrai, et Régis Larence fut accusé d'avoir obtenu par *traite* quelques pelleteries des Sauvages, malgré la défense de la Compa-

gnie, pour les imposer à cette Compagnie avec bénéfice. Vous savez, Père, combien la Compagnie agit mal envers les Métis, mais elle est plus dure encore avec les Indiens. Si elle nous donne vingt *pelus* pour nos fourrures, supposons; elle n'en accordera qu'*un* au Sauvage pour la même marchandise, exactement. Vous voyez le bénéfice qu'on accusait Régis Larence de vouloir faire au détriment de la Compagnie. C'était un crime qu'il fallait réprimer pour en détourner les Métis; car la liberté des échanges entre Métis et Sauvages d'abord; entre ceux-ci et tous venants ensuite, eût été la ruine de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont les actionnaires, les fonctionnaires et les employés ne songent qu'à s'enrichir. Ils augmentent d'autant notre dénuement qu'ils font passer pour de la dégradation !

Le cas de Régis Larence était donc clair : avec tort ou raison, on donnera le sort qu'on lui fera comme en exemple pour ceux qui seraient tentés de l'imiter. Le gardien du Fort Garry envoya chez Régis des hommes d'armes pour saisir et apporter au Fort toutes les pelleteries en la possession de Larence. Celui-ci était absent. On brisa les portes, on enleva tout. A son retour, Larence n'eut mieux à faire que de réparer les dégâts, n'ayant rien d'autres à réclamer à la Compagnie. Tel fut le sort de plusieurs Blancs. Que pouvaient donc attendre les Métis que nous sommes !

Vers le même temps, deux Canadiens, « dont l'un était aveugle et tous les deux en détresse », se trouvaient également accusés d'avoir acheté des peaux aux Sauvages. Ils s'occupaient surtout de pêche dans le lac Manitoba. Les hommes d'armes, qui opérèrent chez Larence, se rendirent aussi chez l'aveugle et son compagnon, et ils s'emparèrent de ce qu'ils y trouvèrent, brûlèrent la hutte des délinquants, et détruisirent les filets qui étaient leur seul moyen d'existence. Comment, sous ce régime, pouvons-nous vivre ? On nous réduit au dénuement de l'animal qui rôde dans la prairie, dans les bois ; on dit que notre dénuement résulte de notre sauvagerie dégradée, et cette calomnie pas plus que ce traitement injuste, Père, ne peut aussi être tolérée.

— Et ce qui ne se répétera plus jamais, Père, disait un général de chasse, c'est de nous assommer comme Laroque ! Ce fut un commis de Simpson, commandant du Fort Garry, peu pressé de régler ses comptes qui fit cela. Laroque depuis des heures, avec bien d'autres, attendait à la porte du Fort son salaire mérité. Il eut le tort de s'impatienter et de pénétrer dans le Fort pour le montrer. Mais le commis, dérangé, eût

un plus grand tort d'assommer Laroque d'un coup de tison. Nous exigions la remise du commis pour l'abattre comme Laroque, et force eut bien été de nous livrer le coupable. Mais le gouverneur du Fort chercha M. Belcourt à la mission catholique. La *Robe Noire* régla l'affaire par une indemnité qui fut versée à la famille de Laroque. Notre attitude fit entendre qu'il ne fallait plus à l'avenir commettre de pareilles violences.

M. Laflèche faisait comprendre qu'on ne devait jamais, à la légère troubler l'ordre public, ni chercher à imposer une volonté qu'on n'avait pas le droit ou les moyens de faire respecter.

On lui objectait : on y pourvoira ! notre nation croît en nombre chaque jour ; elle vit à l'étroit sur des terres qui sont les nôtres. Nous ne resterons pas des esclaves méprisés dans la Colonie.

— Il faut s'en remettre aux Juges, conseillait le missionnaire.

— Oui ! mais, hommes de la Compagnie, ils ont la charge de nous condamner ; ils nous font fouetter comme les bœufs, et nous ne sommes pas « des vaches ! » Nous avons demandé que nos blés et nos viandes soient mieux payés ; nous avons le droit d'échanger nos pelleteries comme il nous plaît et de les porter à ceux qui les paient à un prix raisonnable. La Compagnie refusa ; mais elle consentit à nous céder des terres à meilleur compte. Ce n'est pas assez pour nous satisfaire.

C'était pourtant là l'ordre établi dans la colonie et ces incidents, rappelés par les Métis, se déroulèrent entre 1823 et 1838. Jusqu'à cette dernière date, fidèle à l'esprit de l'ancienne Compagnie du Nord-Ouest, la nouvelle Compagnie de la Baie d'Hudson fusionnée n'entendait pas faciliter aux missionnaires, pas plus, du reste, qu'aux autres, l'accès des territoires de l'Ouest en dehors de la colonie de la Rivière-Rouge. Jusque-là les efforts et les travaux apostoliques de Mgr Provencher comme de ses collaborateurs n'avaient pu déborder les limites de cette colonie.

En 1838, cependant, Mgr Provencher se proposait d'envoyer un missionnaire au fort de la Prairie, aujourd'hui Edmonton ; position admirable, dont l'Evêque pressentait l'avenir certain. Là, et plus loin, même dans la Colombie britannique, la Compagnie à fourrures transportait des fonctionnaires et des employés qui n'en pouvaient plus revenir. Force était à ces déracinés de s'établir dans le pays même où les besoins du commerce les avaient fait échouer. Ils

prenaient femme dans les tribus sauvages et faisaient ainsi souche de Métis. Ils désiraient, néanmoins, suivre leur religion, la maintenir dans leur foyer, faire bénir leur mariage, baptiser et instruire leurs enfants. A cet effet, ils demandaient des missionnaires; les sauvages qu'ils fréquentaient et auxquels la force même des choses les unissait par des liens fréquents de commerce et de sang ; auxquels ils parlaient d'un autre culte que des pratiques naïves ou grossières en honneur parmi eux ; ces sauvages aussi souhaitaient ou la venue, ou le retour des hommes de la Prière, de ces hommes honnêtes et bons qu'ils devaient reconnaître à leur *Robe Noire* et à ce qu'ils n'avaient point de femmes.

Cette situation, ces circonstances préoccupaient Mgr Provencher ; il n'était de sacrifice qu'il ne fût disposé à s'imposer pour y porter remède.

La Compagnie, en ce qui concernait les missionnaires, craignait que leurs compagnons ou leurs guides dans ces lointaines régions ne fussent tentés de *traiter* des fourrures avec les Indiens. C'était la raison d'une opposition, comme ce fut le prétexte d'une tyrannie qui faillit, à diverses reprises, perdre la colonie écossaise de la Rivière-Rouge.

Mais cet intérêt égoïste ne fut pas plus capable d'arrêter Mgr Provencher, qu'il ne fit renoncer le noble lord Selkirk à ces projets.

L'Evêque, en 1838, proposa donc au gouverneur Simpson d'envoyer des prêtres au Fort de la Prairie. Celui-ci lui répondit qu'il ne l'autoriserait qu'après avoir pris l'avis du Comité de la Compagnie, siégeant à Londres.

— Excellence, répliqua l'Evêque, je tiens ma mission d'une autorité plus haute que celle de votre Comité. Ma mission, je la tiens de Dieu ; je suis évêque pour envoyer des missionnaires partout dans ce pays, annoncer l'Evangile aux infidèles. J'enverrai mes prêtres quand même jusqu'à la porte de vos Forts et, si vous leur refusez l'hospitalité, ils camperont dehors ; mais ce ne sera pas honorable pour la Compagnie.

Le Gouverneur, voyant que toute résistance serait vaine, n'insista pas. C'est pourquoi, quand l'Evêque, en 1846, envoya M. Laflèche et le P. Taché à l'Ile-à-la-Crosse, ils furent recommandés par M. Simpson lui-même et favorablement accueillis par le bourgeois Mackenzie (1).

M. Laflèche n'ignorait donc rien de tous ces incidents ni

---

(1) Voir *Histoire du Nord-Ouest*, par l'abbé G. Dugas, tome II, page 74.

de bien d'autres misères, et il était parfaitement préparé à entendre les récriminations des Métis qui se fiaient à lui. Il appréciait leurs griefs à leur juste valeur et, non sans de bonnes raisons, il redoutait de leur part une réaction peut-être encore plus dangereuse, et contre laquelle il avait essayé de les mettre en garde dans leur propre intérêt. Il ne fut donc pas plus étonné que surpris par les événements qui se produisirent au Fort Garry peu avant son retour à Saint-Boniface.

Le mécontentement des Métis était motivé ; leurs griefs étaient nombreux. Plusieurs années durant, après l'incident des Sioux, survenu en 1846, la Compagnie avait entretenu des soldats, puis des vétérans en nombre pour en imposer aux Métis plus encore qu'aux Sauvages, leur endurance faiblissant à mesure qu'augmentait leur nombre. C'est qu'un monopole exorbitant, aggravé par la cupidité de ceux qui l'exerçait, devenait de plus en plus intolérable. On ne ménageait plus, pour la moindre infraction au règlement arbitraire de la traite, ni la prison, ni les confiscations de fourrures, mesures qui revêtaient parfois un caractère réellement révoltant. Certes, et M. l'abbé Dugas dans son *Histoire du Nord-Ouest* a soin de le déclarer, les actes répréhensibles n'étaient pas le fait des officiers supérieurs et n'avaient pas l'approbation des administrateurs de la Compagnie ; mais en face de faits accomplis, en somme profitables, et pour ne pas affaiblir le prestige de subalternes maladroits ou trop zélés, on fermait les yeux au risque de laisser le mécontentement grandir et s'amasser sur l'horizon d'un monopole suranné la tempête qui devait l'emporter.

Et cependant, vu les difficultés de la traite clandestine et l'honnêteté éprouvée des Métis, les infractions étaient si rares, les préjudices causés à la Compagnie si limités, qu'elle eût agi sagement en faisant valoir ses droits d'une main prudemment gantée de velours et l'œil demi-clos. De cette façon du moins elle se fût épargné la liberté de la traite qui porta à ses privilèges une atteinte autrement sensible.

Il arriva donc pour le malheur de la Compagnie qu'en 1849 le chasseur Guillaume Sayer, de Saint-François-Xavier, bien connu de M. Laflèche, acheta quelques peaux à des sauvages et que, pour ce crime, il fut jeté en prison et fort maltraité. Il fut pourtant remis en liberté sous caution. Outrés par ce traitement, les Métis se soulevèrent. On se concerta par toute la colonie sur les moyens à prendre pour s'opposer au procès de Sayer. Ce fut Louis Riel, père du fameux Riel de 1870, qui prit la tête de ce mouvement. Il envoya, dit l'abbé

Dugas, des courriers dans toute la colonie, invitant les gens à se réunir dans les paroisses un jour désigné par lui, afin qu'il pût aller leur soumettre les mesures à prendre pour contraindre la Compagnie à laisser aux chasseurs la liberté de la traite. L'invitation fut entendue et l'on vit de toutes parts le peuple surexcité affluer au Fort Garry.

La Compagnie n'était pas restée inactive ; elle aurait bien voulu enrayer cette manifestation qui pouvait mal tourner.

Elle savait que les Métis étaient tous catholiques et très attachés aux exercices de leur culte. Espérant pouvoir opérer en leur absence et expédier l'affaire Sayer sans éclat, elle fixa les débats au jour de l'Ascension, jour férié pour les catholiques. Elle supposait que les Métis iraient de préférence à la messe qu'à la Cour pour y appuyer la cause des Sayer.

Les Métis surent concilier leur devoir religieux avec leur intérêt social : ils allèrent à la messe basse de bon matin, et se rendirent au Fort Garry, où siégeait la Cour, au moment de l'audience.

La situation se compliquait. On avait bien songé à fermer les portes du Fort, à braquer les canons sur la foule qu'on aurait dispersée à coups de mitraille. Mais un coup de force n'eut pas fait prospérer le commerce des pelleteries qui exigeait le concours des Bois Brûlés et des Indiens : ils feraient sûrement de l'affaire une cause commune. Cette considération fit renoncer à la violence, dont l'effet était d'ailleurs incertain.

Les portes restèrent donc ouvertes et les Métis, en grand nombre, entourèrent le tribunal.

A onze heures, le major Caldwell, le juge Thom et deux autres magistrats ouvraient l'audience : leur mine n'était point fière, la position devenait critique.

On appelle pourtant l'affaire Sayer. Les Métis s'étaient opposés à ce que l'accusé répondît à l'appel.

On parut attendre quelques instants pour laisser au prévenu le temps de se présenter à la barre ; mais Sayer ne paraissant pas, le juge passa outre et appela les autres causes.

Néanmoins, le temps s'écoulait et la cause principale ne venait pas.

Ne pouvant laisser cette situation ridicule se prolonger, le juge rappela l'affaire Sayer, sommant le prévenu de se présenter devant la Cour. Vaine attente !

Que faire alors ? Sévir ou chercher un moyen d'atermoiement ?

Ajourner le débat, c'était céder à la pression et sacrifier

le prestige de la Compagnie : mais aussi, comment sévir en face de trois cents gaillards bien armés, aussi habiles que braves, et résolus à revendiquer ce qu'ils affirmaient être leur droit!

Fort perplexe, Caldwell propose aux Métis de prendre douze hommes parmi eux qui seront admis à l'audience pour servir d'arbitres dans l'affaire Sayer.

Les Métis acceptent à la condition expresse que l'affaire serait réglée dans l'espace d'une heure, déclarant que, ce délai écoulé, ils prendraient la justice en mains, si on ne la leur rendait pas.

Pendant que l'affaire se débattait, fusils aux poings et manifestement décidés à libérer leur camarade, les Métis se pressaient aux portes et aux fenêtres.

Au fond, il ne s'agissait de rien moins que d'établir les droits fondamentaux de la Compagnie, et de créer par un arrêt motivé un précédent juridique qu'on allait invoquer dans la suite. Une heure pour résoudre une aussi grave difficulté !... On discutait sans aboutir.

A la fin de l'heure impartie, Riel s'avance et déclare :

— Pour en finir de cette affaire malheureuse, je vous ai accordé une heure ; cette heure est passée, et le procès est fini : l'accusé est acquitté... *Vive la Liberté !*

Les Métis du dehors, à ces mots, comme un tonnerre déchaîné, répètent : Sayer est acquitté ! Vive la liberté !

Le major et le juge protestent en vain ; on ne les écoute plus. La première émotion apaisée, Riel reprend :

— Et ce n'est pas tout, dit-il ! Nous exigeons aujourd'hui quelque chose de plus que l'acquittement de Sayer, qui a subi un châtiment pour avoir traité quelques fourrures sans l'agrément de la Compagnie. Dorénavant la traite sera libre dans tout le pays ; tous les chasseurs et commerçants auront le droit d'acheter des fourrures sans l'autorisation de la Compagnie qui, à l'avenir, ne devra plus intervenir dans nos transactions commerciales.

Vive la Liberté, partent en chœur les Métis enthousiasmés.

La Compagnie eut la bonne inspiration de céder à la force. Elle s'accommoda d'une liberté imposée que l'honnêteté persistante des Métis lui rendit profitable.

Voilà donc un événement capital qui s'était produit au cœur même de la colonie, au centre de la mission, et dont les Métis triomphants entretinrent joyeusement M. Laflèche dès son retour au milieu d'eux. Le missionnaire usa de son influence pour ramener le calme dans les esprits et pour décider les vainqueurs de cette journée mémorable à ne

chercher dans leur victoire que des avantages pratiques et honnêtes. Ils continuèrent ainsi à s'équiper pour leurs chasses, à se pourvoir pour leurs échanges avec les Indiens aux comptoirs de la Compagnie qui, de son côté, leur consentait de larges crédits. Cette entente de raison, et la façon loyale de la pratiquer de part et d'autre contribua beaucoup à éloigner les Métis des Américains et de Pembina, où se faisait la fraude la plus active ; et c'est ce que Mgr Provencher et la Compagnie avaient demandé instamment aux Métis, qui ne pouvaient s'y résoudre sous l'ancien régime de la traite.

Nous avons dit que, jusqu'à 1838, l'action des missionnaires sur la Rivière-Rouge fut circonscrite par les limites même de la colonie fondée par lord Selkirk, réduite ainsi à l'évangélisation des colons et employés de la Compagnie établis dans ces parages, aux Métis groupés principalement à Pembina et aux naturels qui, en Rois du pays qu'ils se disaient être, venaient en nombre traiter au fort de la Rivière-Rouge. Les sauvages menaient autour du Fort un vacarme infernal qu'il fallait tolérer, tant qu'ils ne faisaient que s'enivrer de l'*eau de feu* obtenue par la traite, et tant qu'ils se contentaient de s'assommer entr'eux. Quand un blanc, égaré parmi eux, se trouvait malmené, c'était bien tant pis pour lui, car la Compagnie ne voulait pas d'affaires avec des gens qui se laissaient tondre périodiquement.

Il est temps que nous fassions plus ample connaissance avec ces Métis et ces Sauvages, dont les premiers furent beaucoup calomniés et auxquels l'abbé Laflèche, missionnaire et évêque, porta toujours un si grand intérêt.

Il n'y a pas d'abord à s'arrêter à l'opinion des historiens anglais, qui, sous l'influence d'une francophobie insurmontable, déclarèrent les Métis franco-canadiens, des aventuriers malhonnêtes et dégradés.

M. l'abbé G. Dugas, qui les connaissait bien pour avoir vécu vingt ans au milieu d'eux, déclare à l'encontre de ces assertions tendantieuses :

Nous nous plaisons, nous, à rendre justice aux Ecossais que nous estimons quoi qu'ils ne soient pas sans défaut ;....

En disant que les familles métisses françaises étaient dans une condition dégradée, « degraded condition », l'historien Gunn calomnie ces familles ; elles étaient pauvres et dénuées de tout, mais pauvreté n'est pas dégradation ; ce qui dégrade, c'est le vice ; or, les familles pauvres parmi les Métis, en général, ne sont pas vicieuses. On a pu leur reprocher une grande insouciance de l'avenir, un manque complet de prévoyance ; mais ce défaut n'est pas une immoralité et, dans l'état

d'abandon où ces familles avaient vécu jusqu'à l'arrivée des missionnaires, il est fort étonnant que ceux-ci ne les aient pas trouvées réellement dans un état de dégradation (1). »

Et M. l'abbé Dugas rend hommage à l'étonnante honnêteté de ces Métis, que les explorateurs comme les missionnaires éprouvèrent mille fois et que les Compagnies à fourrures reconnurent pratiquement par les crédits et la grande confiance qu'elles ne cessèrent pas de leur accorder.

Mais il faut voir ces hommes de près et les examiner à l'œuvre :

« Habitués à la chasse du bœuf sauvage, écrit Mgr Taché, dans *Esquisse sur le Nord-Ouest d'Amérique*, les Métis forment la cavalerie la plus adroite qu'il y ait au monde. Les chevaux dressés à cette chasse sont d'une vigueur et d'une ardeur étonnantes ; mais l'habileté des hommes surpasse tout ce que l'on peut s'imaginer. Les rênes d'une main et le fouet de l'autre, ils tirent sept coups de fusils par minute, pendant que le cheval est à la vive course. Il en est même un qui, dans un pari, a chargé et tiré cinq coups à balle pendant que son cheval faisait un arpent, chaîné, bride abattue ; plusieurs n'ont tiré le cinquième coup que quelques pas après avoir dépassé la borne. Puis ils ne tirent pas au hasard, car chaque coup abat un *buffalo*. Souvent pour s'amuser en galopant ainsi, ils logent une balle dans les flancs, d'un pauvre oiseau qui passe au-dessus de leur tête. Ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est qu'ils reconnaissent toujours ou presque toujours les animaux qu'ils ont tirés ; et pourtant, il y a jusqu'à 300 chasseurs qui poursuivent en même temps la même bande de vaches. De temps en temps, ils mettent un, deux ou trois grains de plomb avec leur balle, pour reconnaître plus facilement leur proie. Un bon chasseur tue jusqu'à 100 vaches pendant une chasse ».

« Les Métis, ajoutait le même dans *Esquisse*... pp. 220-227, semblent posséder naturellement une faculté propre aux sauvages et que les autres peuples n'acquièrent presque jamais : c'est la facilité de se guider à travers les forêts et les prairies, sans autre donnée qu'une connaissance d'ensemble, qui est insuffisante à tout autre, et dont ils ne savent pas toujours se rendre compte à eux-mêmes. Presque tous sont doués d'une grande puissance d'observation ; rien n'échappe à leur vue, et l'on peut dire que tout ce qu'ils ont vu reste gravé dans leur mémoire en caractères ineffaçables. Dans les immenses prairies, ils semblent reconnaître jusqu'au moindre accident de terrain ; si on leur demande des informations, ils vous donnent des explications qu'un

(1) *Histoire du Nord-Ouest*, tome II, page 22.

propriétaire peut à peine fournir sur son petit domaine ; et après être entrés dans une minutie de détails, ils complètent votre étonnement en ajoutant : « Je ne connais pas beaucoup cet endroit-là, je n'y ai passé qu'une fois, il y a bien longtemps ». Un coup d'œil leur suffit pour reconnaître tous les chevaux d'une bande nombreuse qui ne leur appartient point, et, après un laps considérable de temps, ils se souviendront de ce qu'il peut y avoir de différence entre un animal de cette bande et un autre qu'ils auraient vu ou non ».

Les Métis de l'Ouest sont sensibles, hospitaliers, généreux jusqu'à la prodigalité et patients dans les épreuves. « Leur défaut le plus saillant, écrivait encore Mgr Taché, est la facilité à se laisser aller à l'entraînement du plaisir. D'une nature vive, ardente, enjouée, il leur faut des satisfactions, et si une jouissance se présente, tout est sacrifié pour se la procurer. De là une perte considérable de temps, un oubli trop facile des devoirs les plus importants. De là une légèreté et une inconstance de caractère qui sembleraient l'indice naturel de vices plus considérables que ceux qui existent réellement. Cet amour du plaisir les conduit aussi trop souvent à l'ivrognerie. »

« La chasse et la pêche, nous explique aussi Mgr Taché, dans son *Esquisse..*, p. 241 et suivantes, à de très rares exceptions près, constituent l'unique ressource des Métis et des Sauvages, comme leur occupation exclusive ».

Comme à propos du suicide de Simpson qui maltraita Laroque ainsi que nous l'avons vu, on accusa les Métis d'être la race la plus rancunière du monde. M. l'abbé Dugas affirme qu'il a habité vingt-deux ans avec eux et qu'aucun peuple au monde n'a moins qu'eux l'esprit de vengeance. Prompt à se mettre en colère, il pardonne avec une charité admirable ; cinq minutes après l'offense il l'a oubliée !

« Sous ce rapport, il n'a rien de sauvage. Ce témoignage que nous leur rendons, tous ceux qui ont vécu avec les Métis pourraient le leur rendre (1). »

Et comme, en l'œuvre des missionnaires de ce temps, il ne faut pas isoler les Métis des Indiens, voici ce qu'ils étaient aux dires des hommes de Dieu qui les recherchaient.

« Le sauvage est non seulement nomade, mais même errant et vagabond. Point de maison en général, pas même de demeure fixe ; des tentes de peaux (loges), des cabanes d'écorce ou de branches d'arbres, voire même de neige et de glace, souvent la grande cabane du bon Dieu, qui n'a de dôme que la voûte étoilée ou nébuleuse : voilà l'habitation du sauvage. »

---

(1) *Hist. du Nord-Ouest,* tome II, page 62.

« Les sauvages voyagent beaucoup, mieux vaudrait dire qu'ils voyagent constamment. Avant l'établissement des nombreux comptoirs qui couvrent le pays, ils entreprenaient souvent des voyages de plus de mille lieues pour aller changer quelques fourrures avec les traiteurs européens et canadiens. Depuis que les comptoirs ont été multipliés, ils voyagent à peu près autant qu'auparavant.

« Ces voyages se font à pied ou en canot d'écorce, quelquefois, maintenant à cheval. Les chiens sont employés pour transporter les provisions et souvent les personnes.

« Les sauvages ne sont pas riches ; assez souvent, la femme, sans être le moins du monde aidée de son mari, peut porter sur son dos l'avoir de la famille. Les trésors en espèces sont inconnus, puisque dans toute l'étendue du vicariat apostolique, à l'exception de la colonie de la Rivière-Rouge, l'argent n'a point cours. Des fourrures, des provisions, fruits de la chasse et de la pêche, voilà seulement ce qui peut les enrichir. En échange, ils reçoivent quelques vêtements et quelques ustensiles de fabrique anglaise ou américaine, qui constituent tout leur avoir, en y ajoutant pour les sauvages des prairies, quelques chevaux, et pour tous quelques chiens.

« Les sauvages connaissent souvent l'abondance et la plus extrême pauvreté. Ils sont quelquefois de longs mois dans la dernière misère. « Des tribus entières, rapporte Mgr Taché, sont habituellement dans un état de demi-jeûne et de souffrances journalières et toutes les tribus manquent dans un temps ou un autre des choses le plus essentielles à la vie ; aussi, il est étonnant de voir jusqu'à quel point ces infortunés portent l'exercice de la privation. Etre trois ou quatre jours sans le moindre aliment leur paraît chose toute simple et naturelle. Très souvent ces privations se prolongent jusqu'à sept ou huit jours. »

Par leur teint cuivré les sauvages ont reçu le nom de *Peaux-Rouges ;* ils ont les pommettes des joues saillantes ; ils ont peu ou point de barbe. « Leur taille est de beaucoup au-dessus de la moyenne, surtout si on la compare avec celle des habitants de l'Europe méridionale. Tous les sauvages que j'ai vus ont les yeux noirs, et cet organe, comme celui de l'ouïe, acquiert chez eux une puissance très grande par suite de l'exercice ».

« Le sauvage est un homme qui mange, boit, dort et marche : qui mange énormément quand il a de quoi satisfaire son appétit, tout comme il se passe de nourriture au besoin ; qui boit souvent avec excès surtout *l'eau-de-feu*... Il dort ; il dort comme les autres paresseux, le jour, la nuit, quand il n'a rien qui l'occupe ; puis aussi, il veille plus que qui que ce soit que je connaisse. Il marche, ce bipède aux jambes un peu croches, aux pieds tournés en dedans par habitude, et il marche comme un véritable chien de chasse. Il court même, et cela au point d'atteindre les cerfs dans les déserts et au milieu des forêts ».

Les familles vivent en général dans la plus grande indépendance, les

unes à l'égard des autres, tantôt isolées, tantôt groupées en camps plus ou moins considérables. Les enfants sont, dès le jeune âge, dans la plus grande liberté avec leurs parents. Les tribus n'ont en général ni gouvernement, ni lois ; cependant dans quelques-unes, particulièrement dans les plus guerrières, certains chefs prennent un ascendant d'ailleurs très variable selon leurs qualités et les circonstances.

Au point de vue des mœurs, il faut distinguer entre les *sauvages des bois* et les *sauvages des prairies*. « Les sauvages des prairies, qui sont, d'après M. Laflèche, dans *Etat général des Missions de la Rivière-Rouge*, les Pieds-Noirs, les Assiniboines, les Cris et une grande partie des Sauteux, sont de la pire espèce, et je crois qu'il n'y a pas d'exagération à dire que c'est l'homme descendu au dernier degré de l'échelle humaine. Cet état de dégradation et de méchanceté vient de leur manière de vivre : ils sont ordinairement réunis en gros camps de 60 à 80 loges et souvent davantage, et mènent une vie errante et oisive à la suite des innombrables troupeaux de bisons qui leur donnent la nourriture et l'habillement. Quand on a sous les yeux la vie dégoûtante de ces sauvages, on comprend que le travail qui a été imposé à l'homme comme une pénitence après son péché, l'a été pour son bonheur plutôt que pour son malheur... Si les tribus des prairies sont devenues la sentine de tous les vices qui dégradent l'homme ; si le vol, le meurtre et par-dessus tout une dissolution épouvantable, sont devenus une occupation journalière pour le grand nombre de ces barbares, c'est parce qu'un travail assidu leur est inconnu ».

Les *sauvages des bois*, qui sont les Montagnais et une partie des Cris, des Maskégons et des Sauteux, « ont une manière de vivre bien différente des précédents, nous apprend encore Mgr Laflèche dans *Etat général des Missions de la Rivière-Rouge*. La pauvreté des terres qu'ils habitent les force à vivre éloignés les uns des autres et il n'y a pas de pays où la population soit plus clairsemée : on serait tenté de croire, en parcourant ces contrées pour la première fois, que l'homme n'y a pas encore fixé son séjour, tant on y trouve peu de traces de son passage. Ils n'ont point, comme les précédents, d'innombrables troupeaux de bisons pour leur donner à manger quand ils ont faim, et les couvrir quand ils ont froid. Quelques rares et prudents orignaux leur offrent une proie qu'il est difficile d'atteindre. Des bandes nomades de caribous tombent quelquefois dans leurs lacets, mais il leur faut du temps et de la patience pour y réussir. La pêche aussi dans certaines rivières vient leur

offrir une ressource contre le jeûne. En sorte que ces nations sont obligées de mener une vie beaucoup plus active que les autres sous peine de disparaître bientôt. Il est rare de trouver plus de deux ou trois familles ensemble, et ces familles sont toujours parentes entre elles. C'est à cette vie active et retirée qu'il faut attribuer la différence de mœurs qu'on remarque entre les sauvages des bois et ceux des prairies. Ils sont à peu près en paix avec tout le monde, ont le vol et le meurtre en horreur, autant pour le moins que les blancs. Quoique la polygamie soit en usage parmi eux, ils sont cependant bien loin d'être aussi dissolus que les autres, et on ne rencontre pas de ces crimes contre nature si fréquents chez ceux des prairies ».

Chez les sauvages du Nord-Ouest, avant leur conversion au christianisme, la femme était traitée très durement :

« Toutes les tribus que j'ai vues à l'état d'infidélité, nous explique Mgr Taché dans son *Esquisse*..., m'ont forcé à considérer la femme sauvage comme l'être le plus malheureux que l'on puisse imaginer. Cette infortunée est non seulement le porte-faix de la famille, elle en est littéralement la bête de somme. Toutes les corvées sont pour elle, et presque invariablement les plus petits adoucissements lui sont refusés. Sa position est rendue plus pénible encore par les mauvais traitements, le mépris le plus profond et l'état d'abaissement dans lequel elle est tenue... Chez les Pieds-Noirs un grand nombre de femmes portent les marques très visibles des excès de la colère de leurs maîtres impitoyables. C'est le nez de la femme qui est le point de mire : bien des figures sont privées de cet important organe : un coup de couteau ou de dent a suffi à l'opération... « Que de fois mon cœur a été navré d'amertume en voyant la misère profonde dont j'étais témoin ! Comme j'ai béni et remercié le bon Dieu qui, entre autres bienfaits, a donné à nos mères la position qu'elles occupent au milieu des nations chrétiennes ! Comme ils étaient ignorants et insensés ceux qui, pour blasphémer contre la religion régénératrice, rêvaient l'existence dans les forêts d'Amérique d'un peuple primitif, jouissant d'un bonheur imaginaire ».

« Si donc, écrira Mgr Taché à sa mère dans les premières années de son séjour parmi les sauvages, votre cœur de mère vous fait supporter avec peine l'absence de votre fils, j'espère que votre cœur de femme se consolera de ce qu'il ne s'est éloigné de vous que pour adoucir la misère de ses semblables et entre autre la misère des personnes de votre sexe. »

Et les missionnaires s'accordent à dire que les sauvages du Nord-Ouest, avant même leur arrivée parmi eux, avaient tous quelques notions religieuses, voire même quelques tra-

ditions bibliques, faciles à distinguer au milieu du grossier encadrement de folies et de superstitions qui les enveloppe. Tous les sauvages reconnaissent un être supérieur aux autres, auquel ils donnent différents noms. Le culte de cet être est souvent nul et toujours bien mal défini; quelques-uns rendent le culte le plus éclatant au soleil; la plupart, tout en reconnaissant l'esprit bon, servent et honorent de préférence l'esprit méchant, parce qu'ils le redoutent ou pour l'apaiser. Presque tous ont un polythéisme grossier, adressent leurs supplications à tous les êtres de la nature, à tous ceux surtout qui revêtent une forme singulière ou extraordinaire. D'infâmes et absurdes superstitions captivent ces pauvres peuples. Que n'a-t-on pas encore écrit de ces pauvres sauvages, du misérable état où les avait réduit l'abandon, l'isolement. Mais mille traits édifiants et surprenants nous ont appris aussi ce que la Foi et l'éducation pouvaient en faire. On lirait avec intérêt, à cet égard, les vies des évêques Grandin, Taché, Langevin et du P. Lacombe, pour ne point citer d'autres chroniques documentées sur cette matière. Nous ne pouvons en donner des extraits sans nous laisser entraîner; mais citons au moins cette conversion de sauvage que fit notre héros dans l'une de ses consolantes missions.

L'abbé Laflèche aimait dépeindre les magnifiques aurores boréales qu'il lui fut donné d'admirer dans les régions polaires. Ce n'était pas le jour, disait-il, et ce n'était pas la nuit, mais une lumière tamisée qui se répandait sur la plaine immense, emblème de la demi-civilisation qui envahit ces contrées et les âmes sauvages, témoin ce brave Indien qui ne voulait pas être baptisé avant d'avoir fait quelque chose pour le bon Dieu. Il s'employa donc de son mieux à la conversion de sa tribu.

Une fois instruit, M. Laflèche croyait que son sauvage choisirait pour recevoir le baptême une fête solennelle, soit l'Ascension, la Pentecôte ou la Fête-Dieu, il opta plutôt pour la Saint-Pierre.

— Vois-tu, Père, disait-il, c'est lui qui a les clefs du Paradis. Je veux qu'il m'ouvre quand je me présenterai.

La veille du grand jour le néophyte passa la nuit en prière, disant à haute voix: « Mon Dieu, je regrette mes péchés. Mais, c'est fini, je ne pécherai plus. Ma femme et mes enfants me faisaient fâcher autrefois; si je dois retomber en cette faute, mon Dieu, fais-moi plutôt mourir, ou fais-les mourir. » Et il repassa une à une toutes les occasions de péché de sa vie, les terminant toutes par: « Fais-moi plutôt mourir ou fais-les mourir. »

Le jour de sa première communion, pendant la messe, trouvant que le prêtre tardait à lui donner l'hostie, il s'écria : « Ce n'est donc pas aujourd'hui que je communie. » Et il prolongea son action de grâce pendant sept heures consécutives.

Dans l'état de détresse et de dispersion que nous connaissons, l'évangélisation des tribus sauvages restait malaisée. Fallait-il aller au-devant des Métis et des Naturels, ou valait-il mieux les attendre et chercher, en leur inspirant des goûts sédentaires, à les attacher à la terre, à leur apprendre comment on tire du sol nourricier les ressources que la chasse et la pêche leur procuraient alternativement avec une prodigalité excessive ou une parcimonie meurtrière?

Mgr N. Provencher et ses premiers collaborateurs, tout particulièrement MM. Laflèche et Taché, étaient d'avis qu'il fallait, de toute nécessité, s'attacher aux pas des indigènes ; qu'il convenait de les chercher dans la Prairie, sous les bois, aux bords des eaux et que, pour les comprendre et les gagner à Dieu, on devait de vivre avec eux pour les convaincre autant par l'exemple que par la parole, et se donner tout entier à eux pour que, en retour, ils se donnassent eux-mêmes peu à peu à Dieu.

Le missionnaire Belcourt fut d'un avis opposé ; comme il était d'un caractère difficile, volontaire, obstiné, il n'en faisait qu'à sa tête, ce dont Mgr Provencher avait gémi craignant que les œuvres de ce missionnaire, par ailleurs plein de zèle et de dévouement ingénieux, ne restassent stériles faute de la bénédiction des cieux. Et, en effet, ses expériences n'eurent point de lendemain et ses établissements organisés pour retenir Métis et Sauvages en ses centres choisis, malgré des efforts dignes d'un meilleur destin, durent être abandonnés. Mgr Provencher se résigna avec douleur à cette mesure extrême et, en portant cette triste nouvelle à la connaissance de l'évêque de Québec, il donnait ses raisons et les causes de cette mésaventure.

M. Laflèche, pour sa part, avait une vue plus claire de la situation, quand il disait que l'avenir de la mission dépendait, dans ce temps, de la mobilité des missionnaires, de leur connaissance approfondie du caractère, des mœurs et des langues des nations sauvages ; qu'on ne les amènerait à la civilisation que par la transformation qu'opère dans les âmes la religion mise à la portée de leur sens borné.

Ce digne missionnaire souffrait de ne pouvoir, plus activement, mettre sa théorie en pratique ; appliquer lui-même les principes qu'il énonçait et les traduire en des actes plus

utiles. Comme son admirable compagnon de l'Ile-à-la-Crosse, il aurait voulu courir au loin à la poursuite des âmes. Nous avons vu pour quelles raisons de santé, il devait laisser ce soin à M. Bourassa d'abord, en 1844 et 1846; ensuite au P. Taché de 1847 à 1849. Mais à Saint-Boniface, et dans les missions voisines comme à l'Ile-à-la-Crosse et dans ses environs il se dépensa admirablement à l'entière satisfaction de son évêque qui n'attendait de la bonté de Dieu de meilleur successeur que lui à la tête de son œuvre immortelle.

Mais Dieu, qui avait d'autres desseins sur lui, ne refusa pas cependant au vaillant missionnaire un regain de santé suffisant pour qu'il pût à son tour, quelque temps du moins, se donner dans toute la mesure de sa bonne volonté. Au poste de confiance et d'honneur qu'il occupait aux côtés de son évêque, il avait dû constater des indices de lassitude, de dégoût même. Il s'efforçait alors de réagir en réconfortant par ses bonnes paroles, par son exemple ; et il disait, il répétait à quelques-uns, comme Mgr Taché dût le faire de son côté, à son retour à l'Ile-à-la-Crosse après sa consécration épiscopale : Un missionnaire chez les sauvages ne doit pas s'attendre de leur part à des raffinements de civilités avant de les avoir civilisés. Il faut plutôt s'attendre à toutes les grossièretés dont sont capables des êtres demeurés trop près de la nature déchue et corrompue par la malice du cœur, par les errements de l'esprit. Si nous ne pouvions nous accommoder que de prévenances flatteuses, de fines délicatesses, c'était une aumônerie chez les Visitandines qu'il nous eût fallu rechercher, non pas la société des Sauvages.

C'est dans ces dispositions qu'en 1850, pour la première fois, il se joindra aux Métis partant pour leurs grandes chasses.

Tous les missionnaires du Nord-Ouest, entre 1818 et 1870, ont connu ces chasses émouvantes ; ils en ont parlé et écrit avec un grand intérêt que partagèrent les historiens et les romanciers. Mgr Laflèche en a évoqué très fréquemment des épisodes curieux ; l'abbé G. Dugas, dans son *Histoire du Nord-Ouest*, tome II, en fait une relation minutieuse ; mais il faut en lire la description pittoresque dans la *Vie du P. Lacombe.*

Laflèche vécut dans le Nord-Ouest douze ans (1844 à 1856), le P. Lacombe y passa toute son existence sacerdotale. Arrivé auprès de M. Belcourt, à Pembina, en 1850, il mourut seulement le 12 décembre 1916 à Midnapore, ayant fondé des églises florissantes à Calgary, à Edmonton, à Saint-Albert et assisté à toute la prodigieuse transformation de cet

Ouest qu'il aida puissamment à engendrer à la civilisation.

C'était en 1850. M. Belcourt partait en tournée d'hiver dans les campements de son ressort; le P. Lacombe restait seul à Pembina. Les petites semailles faites, les Métis se disposèrent à partir à la chasse du *buffalo* dans les plaines entre la Rivière-Rouge et la Saskatchewan.

Pour les nomades le *buffalo* était « le don inappréciable du Grand Esprit, don essentiel pour sa prospérité et son existence ». C'est le buffalo qui lui fournissait « l'habitation, la nourriture et le vêtement ». La viande du bison est une nourriture saine, sinon recherchée, que le sauvage peut manger fraîche ou séchée sous la forme de *pimikkan*, ce qui lui permet de la conserver longtemps et de la transporter facilement en voyage. La peau lui fournit l'ameublement de sa demeure, les principales pièces de son vêtement et de sa chaussure. Dans les tendons, il trouve un fil souple et fort pour coudre ses vêtements et sa tente. De son cuir, il façonne d'autres ustensiles encore, des selles, des boucliers, des tambours. Des cornes même, il tire des cuillers et des coupes, et les sabots de l'animal, dissous et convertis en colle, entrent dans la fabrication des arcs et d'autres armes. En poursuivant le *buffalo* à travers la prairie sans limite, les Indiens respirent à pleins poumons cet air pur de liberté sauvage pour laquelle ils sont nés...

« Chaque année les Métis de Pembina et des pays environnants se réunissaient autour de la mission et organisaient la grande expédition, abandonnant loges et maisonnettes pour un temps plus ou moins long. Des milliers de charrettes chargées de provisions formaient la caravane et servaient d'abri aux femmes et aux enfants. Le missionnaire était toujours de ces randonnées et cumulait suivant les circonstances son devoir de pasteur des âmes avec les fonctions d'avocat, de juge de paix, de secrétaire, aussi de médecin et même de chirurgien à l'occasion.

« C'est ainsi que M. Lacombe (et M. Laflèche la même année) est choisi comme chapelain de la compagnie... La caravane se met en marche, chacun à son poste, sous la direction de chefs de groupes ; tous ceux qui peuvent marcher forment le gros de la colonne. Les charrettes viennent ensuite avec les vieillards et quelques femmes impotentes, et le long défilé s'achemine à travers la prairie vers le prochain campement.

« On arrive, et chacun se met en devoir de dresser sa tente à l'endroit qui lui convient ; ce n'est pas trop de toute l'autorité du missionnaire pour établir un peu d'ordre. Tout s'arrange enfin : les enfants ramassent des herbes sèches et des branchages, les hommes s'oc-

cupent des chevaux et des bagages, tandis que les femmes apprêtent le repas du soir.

« Dès que la faim est apaisée et que la fatigue commence à se faire moins lourde, le ministre de Dieu prend la parole :

« Maintenant, mes amis, si nous voulons que Dieu nous bénisse, nous allons commencer par la prière ; nous procéderons ensuite aux élections qui doivent assurer le bon ordre dans la chasse que nous entreprenons. Pour être « chanceux » dans notre expédition, vous le savez, il nous faut un gouvernement et des lois, mais il nous faut, par dessus tout, le secours du Grand-Esprit, pour nous protéger ainsi contre les attaques de nos ennemis.

« Tout le monde écoute avec une attention respectueuse les paroles de la « Robe-Noire » ; ces hardis chasseurs comprennent que, pour avoir le succès, il faut une soumission parfaite à la même discipline et une obéissance passive aux ordres donnés. La clochette groupe toute la caravane autour du missionnaire, et dans le grand silence de la prairie, le chant du soir monte rythmé par des voix gutturales :

« La prière terminée, les femmes et les enfants sont congédiés ; seuls les hommes et les jeunes gens demeurent pour prendre part au conseil du camp que doit présider un vieillard, le plus influent par sa parole et le plus considéré par sa sagesse. Il annonce solennellement que l'assemblée est ouverte. A la majorité des voix, on procède à l'élection d'un Président et de dix Capitaines, lesquels se choisissent quinze soldats policiers. Tous délibèrent ensemble sur le choix très important des éclaireurs et des guides qui auront, chaque matin, à donner le signal du départ, à diriger la marche pendant la journée et à indiquer, le soir, l'emplacement du camp. Les guides marchent en tête de la caravane ; un grand pavillon marque leurs charrettes et nul n'a le droit de les distancer. Rien de plus gracieux que ces étendards flottant gaiement sous la brise des grandes plaines. Pour compléter la série des officiers chargés d'un service public, il faut encore un crieur, sorte de héraut qui s'en va par tout le camp, transmettre les ordres et les dispositions nouvelles qu'on a dû prendre.

« Les élections terminées, on passe à la revision des lois anciennes réglementant la chasse au *buffalo ;* on ajoute, on retranche, on modifie, suivant l'opportunité présente. Enfin, toutes choses étant mûrement réfléchies et discutées, le Président se lève et fait lire devant l'assemblée les résolutions adoptées à la majorité des suffrages ; puis s'adressant directement à la multitude, à voix haute et solennelle : « Que tous ceux, dit-il, qui sont opposés à ces règlements s'éloignent « de nous... Qu'il soit compris qu'une fois ces lois acceptées, il ne « sera permis à quiconque de laisser le camp, ou de *fourcher* en « faisant sa propre volonté. Si quelqu'un désobéit au commande- « ment, il encourra les châtiments les plus sévères... » Étendant alors la main vers les quatre coins de l'assemblée, il proclame que tout est

réglé, qu'il ne reste plus qu'à s'exécuter en braves et honnêtes gens.

« Le code de chasse ainsi édicté est consigné sur un registre et c'est le missionnaire qui fait fonction de greffier...

« Dès le matin, au réveil, la messe est dite en plein air et le premier déjeuner lestement absorbé. Les guides déploient leurs pavillons, et en un tour de main loges et tentes sont roulées et pliées, les *poneys* harnachés et attelés ; les femmes et les enfants reprennent leur place sur les charrettes à côté des bagages. Un dernier signal, et la longue théorie s'ébranle à travers la prairie, guides en tête, et les cavaliers chevauchant le long de la colonne.

« Les éclaireurs aperçoivent-ils au loin les troupeaux de buffles espérés, aussitôt ils se postent sur des points culminants et, par des signaux convenus, annoncent la bonne nouvelle. Toute la troupe est en liesse et manifeste sa joie par des cris et des chants ; les chiens eux-mêmes prennent part à l'enthousiasme général et leurs hurlements font chorus avec les voix humaines.

« Cependant il faut établir le campement. C'est l'affaire des officiers qui sont souvent très embarrassés, car ils ne trouvent pas d'eau, et sans eau on ne peut songer à camper. On se décide pourtant ; on se contentera, s'il le faut, de l'eau bourbeuse des marais dont la forte saveur de « viande de vache » ne parviendra pas à corriger le goût détestable. Toutes choses étant organisées pour la halte, les coureurs se lancent à bride-abattue vers les hauteurs où les éclaireurs demeurent postés. De là on découvre l'immense étendue de la prairie comme la mer du haut d'un rocher perdu ; à quelques milles une grande tache noire contraste avec l'uniformité jaunâtre de l'herbe. C'est le troupeau de buffles qui paît en sécurité et ne s'attend guère à la surprise que lui préparent les sauvages chasseurs. Ceux-ci ne peuvent plus contenir leur impatience, et leur nervosité se communique même aux chevaux qui renâclent et piaffent. Les chiens aussi s'agitent et il faut les museler pour les empêcher de donner de la voix. Car si le buffle a la vue courte, les sens de l'ouïe et du flair sont chez lui très développés et il faut se garder de les mettre en éveil.

« Les dernières dispositions de combat sont prises dans un profond silence ; le missionnaire récite l'acte de contrition auquel tous répondent : *amen*, et la ruée commence. Les chevaux luttent de vitesse et leur galop furieux s'étouffe dans l'herbe épaisse. Quand les buffles surpris devinent le danger, il est déjà trop tard. En vain, essaient-ils de fuir : les adroits chasseurs les cernent de tous côtés, il les poursuivent avec acharnement et les abattent à coups de carabine. Malheur au cavalier maladroit qui se laisse désarçonner ! Le buffle, paisible et tranquille quand on le laisse en repos, devient terrible devant le danger. Sa force est telle, que d'un coup de corne, il renverse une voiture du poids de mille livres.

« Le combat continue ; les décharges sont de plus en plus fréquentes,

et de plus en plus nombreux les cadavres jonchent la plaine. C'est une horrible scène de carnage et de meurtre qui retentit des beuglements éperdus des bisons en fureur, des aboiements des chiens et des cris de guerre des chasseurs enivrés. Sans prudence maintenant, les rênes flottantes sur le cou des chevaux, ils tourbillonnent en tous sens à la poursuite des dernières victimes.

« Spectacle saisissant ! mêlée épouvantable ! dit le P. Lacombe ; « j'étais réellement fier de mes sauvages, et ne pouvais en croire mes « yeux. Il est difficile d'imaginer une pareille intrépidité. Les combats « des toréadors dans les arènes espagnoles offrent certainement moins « de dangers, et ne sauraient être comparés à la boucherie dont je « venais d'être le témoin ! »

« Outre le danger auquel est exposé le chasseur de la part des animaux furieux, il doit craindre sans cesse d'être atteint d'une balle dans cette sanglante bagarre, dans cette chevauchée hasardeuse où des tourbillons de poussière enveloppent constamment les combattants et les empêchent de se voir à quelques pas. Mais personne n'y pense et les coups de feu ne cessent qu'avec la vie du dernier *buffalo*. Quand un accident se produit, ce qui n'est pas rare, la chasse n'en continue pas moins et c'est le missionnaire qui doit tout à la fois remplir l'office de prêtre, de médecin et même de chirurgien.

« Quand il ne reste plus rien à tuer, que le dernier bison est couché dans l'herbe sanglante, les femmes et les enfants arrivent sur le lieu du carnage, avec leurs charrettes pour emporter les dépouilles au camp. Les cadavres sont « déparés » (dépecés) : tout le monde, hommes, femmes et enfants, s'attelle à la besogne et travaille avec une dextérité remarquable.

« J'ai vu jusqu'à 700 ou 800 bisons abattus dans une seule course, et toute cette masse de viande divisée entre les chasseurs les plus heureux. Celui qui n'a pas eu de chance aujourd'hui, pour une cause ou pour une autre, en retrouvera demain dans une nouvelle course. J'ai vu encore un seul homme, aidé de sa femme et de ses enfants, dépecer en dix heures les huit ou dix buffles qu'il avait tués. »

« On ne conserve que les parties charnues de l'animal : la tête, les pattes et les entrailles sont abandonnées aux loups qui, par centaines, guettent le départ des chasseurs pour se jeter sur ces informes débris et se les disputer férocement. Il reste à préparer la viande, et c'est l'ouvrage des femmes. Découpée en tranches très minces, elle est étendue sur des espèces de claires-voies que l'on expose au soleil ; au bout de deux ou trois jours, cette viande, déjà assez sèche, est pressée par couches ; on en fait des ballots de 70 à 80 livres, attachés soigneusement au moyen de lanières de cuir taillées dans la peau de l'animal. Les matières grasses sont soumises à une autre préparation et traitées à part. Quand l'époque est venue, au moyen d'un battage au fléau, on réduit la viande sèche en poudre, et on la mélange à une certaine

quantité de graisse. Cette pâte, d'une grande richesse nutritive, est enfermée dans des sacs de 100 livres, faits de peaux cousues le poil en dehors. Les Indiens appellent ces sacs « taureaux », et la matière qu'ils renferment « pimikkân ». Cette préparation peut se conserver des années sans se gâter. Si le goût en est assez désagréable, elle fournit du moins une nourriture très substantielle et un moyen facile d'approvisionnement pour les longs voyages, surtout en hiver. »

Et voici comment le juge Routhier décrit les procédés des Indiens dans leurs chasses au bison. Il s'est inspiré, du reste, des renseignements fournis par les missionnaires :

« On inventa divers moyens de s'emparer d'un grand nombre de têtes à la fois, soit en les attirant au bord d'abîmes où les pauvres bêtes étaient précipitées, soit en les rassemblant dans une espèce d'enceinte nommée parc, où on les massacrait sans pitié.

« On choisissait d'abord une rivière profondément encaissée dans la plaine et un endroit où la prairie aboutissait à une falaise escarpée, formant un véritable précipice, une fosse profonde coupée à pic. Au bord de cette falaise, on construisait deux haies, dont les lignes s'éloignaient obliquement de manière à former une espèce de V, dont la pointe était ouverte sur l'abîme. Quand le bois manquait pour construire ces haies, on les remplaçait par deux lignes de jalons, consistant en petits amas de terre, de tourbe, de pierres ou de fumier de buffle, dans lesquels on plantait des bâtons pour simuler des chasseurs couchés dans le foin et armés de fusils.

« Les malheureux bisons, qui s'effrayaient de tout, étaient pris à cette ruse grossière, et croyaient avoir sur leur flancs deux rangées de guerriers.

« Mais comment pouvait-on les amener ainsi entre les deux lignes du V fatal ? Voici le stratagème auquel on avait recours.

« Deux cavaliers allaient à la découverte, et quand ils avaient aperçu un troupeau de buffles, ils s'embusquaient dans un endroit convenu, de chaque côté, de manière à pouvoir lui imprimer la direction voulue quand il prendrait la fuite. Puis ils poussaient tout à coup deux cris formidables qui faisaient tressaillir les échos de la solitude. Alors la bande affolée des buffles s'élançait en bondissant vers la rivière, escortée de chaque côté par un ennemi qu'elle s'efforçait de dépasser, et qui calculait savamment sa course pour la diriger. Quand il s'approchait d'eux, les fuyards reculaient, et quand il reculait lui-même, c'étaient les fuyards qui s'avançaient vers lui et tentaient toujours de le dépasser sans y réussir.

« Et c'est ainsi que les buffles farouches, battant la prairie de leur galop furieux, la tête hérissée, la gueule fumante, les prunelles rouges, s'engageaient entre les deux cornes de la fourche fatale.

« Les deux cavaliers traîtres se laissaient alors distancer, et s'élançaient sur les derrières des fuyards. Oh ! la course dramatique ! Oh ! la cavalcade monstrueuse, dont la liberté était le but, et dont la mort était le terme fatal !

« De plus en plus resserrés entre les deux lignes d'épouvantails qu'ils prenaient pour des guerriers couchés dans la plaine, haletants, convulsifs, emportés par un vent d'épouvante, comme par un ouragan irrésistible, ils se croisaient, se heurtaient, se bousculaient et se cabraient tout à coup au bord de l'escarpement.

« Mais alors se dressaient, dans les foins, de chaque côté de la band affolée, deux rangées de démons, criant, hurlant, et dirigeant une fusillade meurtrière sur tous les fuyards qui voulaient prendre la tangente. Et les malheureuses bêtes, à demi mortes de terreur, écumantes, tragiques, impuissantes à repousser le flot formidable et aveugle des fuyards, étaient précipitées, pêle-mêle, dans l'abîme.

« Des centaines de cadavres s'amoncelaient au fond du précipice, roulant jusqu'au lit de la rivière ; et pendant plusieurs jours, les chasseurs impitoyables faisaient la noce autour de la sanglante hécatombe, écorchant les morts, préparant les peaux pour le trafic, faisant sécher la meilleure partie des chairs pour en faire du pimikkân, et abandonnant le reste aux loups et aux vautours.

« Mais dans la saison d'hiver, ce mode de chasse n'était guère praticable. La neige s'entassait dans les cavées creusées par les rivières, et, en cessant d'être des précipices, elles ne pouvaient plus servir de lieux d'exécutions pour les bisons.

« Alors, on choisissait, dans le voisinage d'un bois, une colline ayant deux versants opposés. Sur l'un de ces versants, on construisait une enceinte circulaire, mesurant environ 150 pieds de diamètre, et dont la clôture, haute et solide, formée de pieux et de branches entrelacées, avait 5 à 6 pieds d'épaisseur. Cette espèce de cirque n'avait qu'une porte au sommet de la colline à laquelle venait aboutir une spacieuse avenue formée, sur le versant opposé, par deux haies comme celles que nous avons décrites, et qui divergeaient graduellement en descendant la colline.

« On sait par quelles ruses les bisons étaient amenés par troupeaux dans cette large avenue bordée de clôtures ou d'épouvantails, et comment ils se groupaient et se resserraient à mesure qu'ils avançaient vers la pointe de l'angle où s'ouvrait la porte de l'amphithéâtre. Jusque-là, la crête de la colline dérobait à leurs regards l'enceinte traîtresse qui allait les emprisonner ; et quand ils s'élançaient en bondissant, dans la porte, ils croyaient trouver, au-delà, l'espace et la liberté.

« Hélas ! l'horrible réalité leur apparaissait bientôt, et comme des chevaux de cirque haletants, écumants, ils longeaient au galop les murs circulaires de leur prison. Mais alors, ces murs se couvraient de chasseurs et l'épouvantable tuerie commençait. Criblés de balles, per-

cés de lances ou de flèches, les buffles tombaient et poussaient des mugissements effroyables ; les chasseurs répondaient par des cris de triomphe, et quand un fer de lance, bien dirigé, avait transpercé la gorge de quelque bison énorme, ils poussaient des acclamations.

« Le sang coulait à flots, les cadavres jonchaient le sol, une buée chaude imprégnée d'odeurs nauséabondes montait dans l'air, et ce cirque, qui aurait fait les délices des empereurs romains, prenait l'aspect d'un immense abattoir ».

Ces grandes hécatombes ne sont plus qu'un souvenir ; le « Roi de la prairie » a disparu en même temps que la prairie elle-même : comme la race des Indiens qui lui faisait la guerre, la race du *buffalo* s'est éteinte.

L'abbé Laflèche assistait à de pareils massacres sans enthousiasme. Il les déplorait même comme des calamités. Ce gaspillage insensé ne pouvait, en effet, que provoquer, par la suppression du bison, une catastrophe dont les chasseurs désœuvrés allaient être les premières victimes. Quand les buffles étaient tombés en nombre et que la chair abattue pouvait suffire, M. Laflèche demandait la fin du carnage, mais en vain. Il ne fallait pas que les survivants pussent redire leur malheur et révéler les embûches !

CHAPITRE VIII

Occupations de M. Laflèche à Saint-Boniface. — Tentation du P. Lacombe. — Une lettre de M. Laflèche à Thomas Caron relative à un haut fait. — Le P. Lacombe délivre une sauvagesse et s'en sert pour convertir une tribu sauvage. — Scène affreuse dans la Prairie. — La vengeance d'une squaw. — M. Laflèche homme de guerre et vainqueur des Sioux.

L'abbé Laflèche, rentré à Saint-Boniface, s'occupait des œuvres d'éducation et de charité sur lesquelles Mgr Provencher fondait de grandes espérances ; il administrait aussi les sacrements tout en expédiant les affaires qui se rattachaient au saint ministère ou concouraient à l'amélioration de l'état misérable des colons, des sauvages et demi-sauvages. Il allait d'une mission voisine à l'autre et s'y adonnait aux mêmes soins inlassablement, malgré ses souffrances, malgré son infirmité qui convertissaient ses incessants labeurs en un perpétuel martyre. Il ne se lassait pas, ne se plaignait jamais, mais il s'étonnait, quand, tout autour de lui étant misère et dénuement, on s'apitoyait sur son sort et trouvait qu'il donnait à Dieu plus que sa mesure, au-delà de ses forces. Pour le faire il se réconfortait par la prière et la méditation ; il passait ses plus doux loisirs au pied de la « Grande Consolation » de l'apôtre errant à la recherche des âmes. Qu'était son faible effort auprès de l'ineffable sacrifice du Maître, et ses souffrances comparées à l'immolation perpétuelle du Rédempteur ! Son cœur se pénétrait ainsi des parfums du Calvaire, et son âme plus altérée aspirait davantage vers un sacrifice plus complet. Sa parole enflammée communiquait sa ferveur, son ardeur à la tâche sainte devenait un stimulant sans fin qui soutenait les cœurs ; on l'écoutait parce qu'on le vénérait et parce que sur ses pas on avançait rapidement dans la pratique des vertus.

Pendant que l'abbé Laflèche s'immolait ainsi aux côtés de son évêque qu'il soulageait en le rassurant sur l'avenir de

son Eglise naissante, M. Belcourt était chargé de la mission de Pembina, qu'il s'agissait plutôt de liquider que de l'étendre. Là, plus qu'ailleurs M. Belcourt parut l'homme de la situation. C'était déjà, à vrai dire, un vétéran de la Prairie. Plus tard Mgr Laflèche disait de lui aux Dames Ursulines des Trois-Rivières dont M. Belcourt fut le protégé: « Le saint et courageux Mgr Provencher était descendu de ses lointaines missions pour chercher un collaborateur qu'il put consacrer entièrement à la conversion des sauvages de ces immenses territoires. Le choix de Mgr Panet, alors évêque de Québec, tomba sur M. Belcourt : son zèle, son talent et ses aptitudes variées le désignèrent au digne prélat comme l'un des prêtres les mieux qualifiés, sous tous les rapports, pour une mission aussi difficile et qui demandait de si grands sacrifices. Le courage du jeune prêtre ne lui permit pas de reculer ; il répondit sans hésiter à son supérieur *presto sum* (je suis prêt). L'ardeur avec laquelle il se mit à l'œuvre prouva l'excellence du choix qui avait été fait. Le premier soin du missionnaire fut d'apprendre le langage des Sauteux qu'il devait évangéliser. Il y réussit si bien qu'il fut bientôt en état de faire une grammaire et un dictionnaire qu'il compléta plus tard. Il fit en même temps un livre de prières et de cantiques, suivis d'un catéchisme assez développé pour l'instruction de ces pauvres sauvages.

« Pendant les vingt années qu'il passa dans ces missions, il fonda divers établissements, dont quelques-uns sont aujourd'hui florissants... »

Outre toutes les qualités que reconnaissait ainsi Mgr Laflèche à son ancien maître de Saint-Boniface, M. Belcourt se montra à Pembina dans toute la force de l'âge, toujours actif et courageux, plein d'initiative et de ressources, maniant avec adresse la hache et le rabot. Il était le *Manitou* indispensable des sauvages qu'il évangélisait.

A Pembina, M. Belcourt eut besoin d'assistance. Ce fut l'abbé Lacombe, devenu le fameux P. Lacombe O. M. I., le patriarche du Nord-Ouest, qui accourut de Montréal à son aide.

L'abbé Lacombe n'appartenait pas encore à l'ordre des Oblats, mais il désirait vivement y entrer et ce n'est qu'en attendant qu'il assistait M. Belcourt, qui, en retour, lui enseignait les langues sauvages.

Comme l'abbé Lacombe, peu après son arrivée à Pembina, accompagnait M. Belcourt auprès de Mgr Provencher, à Saint-Boniface, il logea à l'évêché dans le voisinage de l'abbé Laflèche qui l'accueillit avec une grande bonté et

l'entretint, sans doute à la demande de son évêque, des besoins du vicariat apostolique qui manquait de prêtres encore plus que de toutes les autres choses ; et il pria le jeune prêtre, qu'il trouvait bien doué, de se dévouer à une œuvre aussi intéressante. M. Lacombe ne contestait pas les mérites de la colonie, ni ses pressants besoins ; mais, objectait-il, on ne fait pas un patron d'un homme avant qu'il n'ait été apprenti, et ce n'est pas dans le monde ou à côté de lui que je veux faire mon apprentissage dans le service de Dieu. Je désire être religieux, et avant de l'être je ne saurais aliéner ma liberté, ni ajourner beaucoup non plus ma formation nécessaire.

M. Laflèche ne pouvait invoquer les arguments suprêmes ni recourir aux grands moyens ; il avait plaidé une cause bonne sans succès apparent, bien que son évêque eût accueilli le compagnon de M. Belcourt comme un envoyé du ciel pour le salut d'un grand nombre.

M. Lacombe retourna au Canada ; Mgr Taché après son sacre le ramènera momentanément et, c'est alors qu'un soir, Mgr Provencher, après avoir prié Dieu de bénir son nouvel effort, appella le P. Lacombe dans sa chambre ; il le serra affectueusement dans ses bras et lui dit :

— Mon cher enfant, vous venez pour m'aider, c'est Dieu même qui vous envoie pour me tirer de l'embarras où je me trouvais ; promettez-moi de faire ce que je vais vous dire, et d'aller où je vous enverrai.

— Mais, Monseigneur, lui dit le Père fort ému, je suis venu ici pour faire ce que vous voudrez, je n'ai aucune volonté à opposer à la vôtre.

— Eh bien, lui dit l'évêque, j'ai appris que vous désiriez entrer dans la congrégation des RR. PP. Oblats ; mais je vous demande en grâce de vouloir bien retarder un peu l'exécution de ce dessein pour aller remplacer M. Thibault à Edmonton : je n'ai personne actuellement pour cette mission, et, si vous n'y allez pas, il est à craindre qu'elle ne souffre de grands dommages.

— Monseigneur, répondit le Père, vous demandez là une chose bien difficile et bien pénible. Je veux bien consacrer ma vie aux missions sauvages ; il me faut de toute nécessité appartenir à un corps religieux.

Le vénérable évêque gémissait :

— Que va donc devenir cette mission abandonnée ? Oh ! je vous en supplie, accordez-moi ce que je vous demande.

Le P. Lacombe, vaincu par ces prières et ces larmes, consentit à se rendre au poste d'Edmonton, en attendant qu'un

prêtre vint l'y remplacer ou le rejoindre pour lui permettre de commencer son noviciat.

Le 8 juillet 1852, accompagné du P. Grollier, Mgr Taché se mettait en route pour l'Ile-à-la-Crosse. Le P. Lacombe devait traverser le lac Winnipeg avec eux, et prendre à Norway-House les barges de la compagnie, pour se rendre à Edmonton.

Au moment du départ, les missionnaires descendirent aux bords de la rivière, les prêtres de l'évêché et l'évêque de Saint-Boniface les accompagnèrent.

C'était le moment des adieux ! On allait si loin ; on se séparait pour si longtemps, et la pensée de l'isolement dans lequel on allait vivre était malgré tout si cruelle ! Les PP. Grollier et Lacombe se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction de leur évêque ; Mgr Taché fit de même ; mais Mgr Provencher le retint et l'embrassant lui dit :

— Mon cher coadjuteur, un évêque n'en bénit pas un autre ; cependant je vais vous bénir, car je n'ai pas l'espoir de vous revoir sur cette terre.

Les larmes des deux évêques se mêlèrent ; ce fut en effet un dernier adieu.

Mais n'anticipons pas davantage.

L'année même où le P. Lacombe arrivait à la Rivière-Rouge pour la première fois, en juin 1850, un peu remis de ses souffrances continuelles M. Laflèche se joignit aux Métis de Saint-Boniface et de Saint-François-Xavier qui ralliaient les gens de Pembina : ensemble ils devaient chasser le bison dans les conditions déjà exposées.

Inutile de revenir sur les difficultés et les menus incidents de ces déplacements en nombre : c'étaient toujours les hautes herbes où charrettes, chevaux et bœufs disparaissaient ; les ornières profondes et fétides où choses et gens s'embourbaient ; les eaux croupissantes, vaseuses, dont il fallait se contenter dans des terrains salés ; les nuits froides sans sommeil ; les moustiques voraces, les tentes enfumées et les ondées torrentielles ; les chaleurs torrides et les ouragans effroyables ; les alertes mortelles enfin que ménageaient aux chasseurs les sauvages qui veillaient aux troupeaux qu'on venait leur disputer jusque sur leurs terres et défendaient comme leur bien avec une sournoise barbarie. Ces peines, ces périls étaient le pain quotidien des chasseurs ; c'était aussi, en quelque manière, le charme de leur vie nomade. La chasse n'offrit cette année rien de particulier et l'année suivante, le 15 juin, M. Laflèche et ses Métis se remirent en route pour la chasse accoutumée.

Et c'est à cette occasion que, le 4 septembre 1851, M. Laflèche écrivait de Saint-François de la Prairie du Cheval Blanc à son ami Th. Caron :

Mon cher Ami. — J'ai éprouvé un bien sensible plaisir en recevant votre lettre du 15 avril... L'*année dernière*, je pris cette route pour la première fois... Au moment où nous allons camper, nos éclaireurs nous signalent la découverte d'un grand camp des Sioux. — De suite, nous nous mettons à fortifier notre frêle et mouvant rempart de charrettes, et on passe dans les roues des perches que l'on y attache aussi solidement que possible. Sous les charrettes sont creusés des trous, pour y mettre les femmes et les enfants à l'abri des balles ; en dehors de ce cercle, on élève des redoutes en terre pour protéger nos chasseurs, dans le cas où ils se trouveraient trop incommodés par le feu des ennemis. Vous pouvez croire que l'on fit bonne garde pendant toute la nuit.

C'était précisément au moment de la pleine lune et nous pûmes contempler à loisir le spectacle solennel de l'éclipse, que j'avais eu le soin de prédire à mes gens.

Pendant que mes amis du Canada observent à leur aise cet admirable phénomène de la nature, me disais-je à moi-même, me voici donc, moi, forcé d'envisager pendant cette triste et longue nuit une mort qui, quoique vue à travers un nuage d'incertitude, n'en paraît cependant pas moins horrible. Ah ! mon cher ami, je vous avoue que je fis là mon sacrifice ; car je m'attendais à être le lendemain taillé en morceaux par ces barbares. Humainement, c'était la seule conclusion à laquelle je pouvais arriver. Un camp de 600 loges donnaient au moins 6000 guerriers ; et qu'avions-nous à leur opposer ? Environ 80 chasseurs, dont quelques-uns n'avaient pas plus de 12 à 15 ans.

Nous avions un rempart, c'est vrai ; mais quel rempart ! Des charrettes posées l'une à côté de l'autre pouvaient empêcher nos chevaux de s'enfuir ; mais comment pouvaient-elles nous défendre contre une grêle de balles. Il était donc à peu près certain qu'il n'y avait aucune chance de salut pour nous ; et, sans une protection manifeste de Dieu, la main qui vous trace ces lignes serait maintenant suspendue à une perche, et devenue le jouet des vents, au-dessus d'un tombeau sioux.

Le lendemain, 13 juillet et dimanche, nos éclaireurs aperçoivent les Sioux, qui se mettent en marche ; mais quel nombre !....

.... Le sort en est jeté, il faut se battre, et il n'y a pas un moment à perdre. « Courage, courage, mes amis », leur répétais-je, en faisant le tour du camp, « vous voyez que nos ennemis sont nombreux ; mais aussi vous savez combien ils sont lâches. Souvenez-vous surtout que Dieu est de votre côté et que vous avez un père dans le ciel, qui voit combien est injuste l'attaque de ces gens contre vous : battez-vous courageusement, c'est lui qui vous commande de défendre vos femmes

et vos enfants, et de protéger vos vies. Mourons, s'il le faut, mais mourons en braves ; tant que nous aurons un souffle de vie dans la poitrine, employons-le pour nous défendre.

Qu'en dites-vous, mon ami, n'est-ce pas là joliment faire le général ? Et si le défunt Napoléon Bonaparte m'eût entendu, ne m'aurait-il pas, en passant, jeté quelque croix de Légion d'Honneur. Je fis en même temps, au nom de tout le camp, un vœu de faire un jeûne solennel et de chanter trois grand'messes.

.... Pendant que je faisais le tour du camp, les Sioux l'avaient déjà cerné de toutes parts et entouré comme d'une ceinture ; leurs balles se croisent sur nos têtes. Nos chasseurs, habiles tireurs, répondent avec plus de justesse, et accompagnent leurs décharges de cris de joie, qui portent le découragement dans le cœur de leurs ennemis, étonnés d'une résistance aussi inattendue. Bientôt les plus braves de ces lâches ayant reçu leur passe-port pour l'autre monde, les autres ont la prudence de ne pas les imiter et, en conséquence, se tiennent à une distance respectueuse. Toutefois on les voit se réunir sur différents points, on les entend pousser leurs cris de guerre, tout en continuant leur feu sans effet.

Ils paraissent vouloir s'organiser et s'avancer en corps jusqu'à nous ; c'est ce que nous craignons d'avantage, car n'étant pas un contre vingt, nous ne pourrions résister corps à corps. La peur l'emporte dans leurs conseils, et ils n'osent approcher, certains que la mort attend les premiers qui ouvriront le chemin. De fait, la brèche qu'ils auraient pratiquée dans notre faible rempart leur aurait coûté bien cher ; nous étions tous bien décidés à leur prouver qu'un blanc estime sa vie, et qu'il ne la donne pas à aussi bon marché. Chacun avait son couteau à la ceinture, prêt à remplacer le fusil ; et votre ami, qui n'avait pas jugé convenable à son caractère de prendre le fusil, avait décidé qu'au moment suprême, il lèverait sa hache sur la tête du premier coquin qui oserait mettre la main sur sa charrette. Heureusement il n'en fut pas réduit à cette extrémité.

Après une fusillade d'environ six heures, un des chefs s'écria : « Holà ! guerriers ; nous ne pouvons pas tuer les Français, et ils nous écrasent ; nous ferons mieux de nous en aller. Ils pourraient se fâcher tout de bon et alors ils sont capables de se mettre à notre poursuite. « Guerriers, allons-nous-en ». Il n'en fallait pas plus pour les décourager ; et vous pouvez croire si cette harangue entendue clairement de notre camp fit redoubler nos cris de joie.

.... Pour moi, dans un succès aussi inespéré, je ne vois qu'une protection étonnante de Dieu. Encore si nous nous en fussions tirés avec une chance ordinaire, en ne perdant que quelques-uns des nôtres. Mais non ! ce bon père a voulu nous montrer, d'une manière plus claire encore, avec quelle tendresse il protège ceux qui ont confiance en lui, et qui invoquent son secours par la puissante intercession de Marie.

Les Sioux eux-mêmes forcés de le reconnaître, s'écriaient dans le fort de la bataille : « Vous avez avec vous un *Manitou* qui vous défend. » Pas un seul homme n'a été tué dans notre camp ; trois seulement ont été légèrement blessés. Et cependant des milliers de balles ont traversés, dans toutes les directions, l'espace resserré que nous occupions. Grâces en soient rendues à la divine Providence ! Quant à la perte des Sioux, nous ne la connaissions pas....

Cet exploit mérite un récit détaillé ; nous le ferons d'après l'abbé Dugas, ancien missionnaire du Nord-Ouest.

Et d'abord quelques faits, rapportés par d'autres missionnaires, donneront une idée des sentiments comme des mœurs des Sauvages, et de ce dont ils étaient capables.

Une nuit raconte le P. Lacombe, aux environs du lac Sainte-Anne, tandis qu'il fumait avec quelques néophytes l'indispensable calumet, un parti de guerriers cris rentrait d'une expédition. On entendait leurs chants de guerre, et c'était un tapage infernal mené avec des danses hideuses autour d'une malheureuse femme qu'ils entraînaient.

La pauvresse paraissait affolée, quand elle aperçut la *Robe Noire*.

Par un suprême effort, elle échappe aux démons qui la pressent et, venant se jeter aux pieds du Père, elle le supplie de la sauver. C'était une femme de la tribu des Pieds-Noirs. Elle avait vu les Cris, qui l'emmenaient, écorcher son père vivant sous ses yeux. La malheureuse était dans un état lamentable, mais superbe encore dans son infortune...

— A qui cette femme, dit le Père.

— A moi ; j'ai tué son mari, dit un jeune Cris insolent.

— Veux-tu me la vendre ?

— Non ! les *Robes Noires* ne prennent pas de femme.

— Je veux l'acheter pour la rendre aux siens et toi, tu prendras femme dans ta tribu.

— Je l'ai gagnée, je la garde.

Les chrétiens de la tribu, les vieillards interviennent en vain ; le sauvage s'obstine.

— C'est très bien, mes chers Cris, dit le Père et vous, jeune guerrier imprudent qui refusez d'accéder à ma demande, je me souviendrai de cela. Quand vous serez dans la peine ; quand on viendra voler vos femmes et vos chevaux ; quand on emmènera vos filles et qu'on attachera vos fils au poteau de torture, et que vous ne pourrez plus vous défendre, alors vous viendrez aussi chercher la *Robe Noire*, et vous la supplierez de vous protéger... Mais la *Robe Noire* sera forcée de répondre : « Que puis-je faire ? Les Cris n'ont

pas voulu m'écouter ; les Cris n'ont pas eu pitié des autres... Maintenant je ne puis plus rien pour eux. Qu'ils subissent le sort qu'ils ont voulu ! » Cette pensée m'attriste et je pleure sur votre entêtement... Mais vous n'aurez que ce que vous méritez, le Grand-Esprit n'a pas de pitié de ceux qui veulent du mal aux autres... J'ai dit.

Ce discours fit un merveilleux effet : les Sauvages sont consternés ; le jeune guerrier redoute la malédiction de l'homme de la Prière et s'empresse de lui remettre sa captive.

— Puisque tu y tiens tant, je te la cède, mais contre trois chevaux, un fusil et des munitions !...

— Soit, dit le missionnaire, mais ne sois plus cruel, et promets, devant tous les vieillards de ta nation, que tu ne feras jamais de mal à cette femme, si plus tard il t'arrive de la rencontrer.

La pauvre « Pieds-Noirs » ne comprenant pas la langue des Cris, ne savait que penser et continuait de crier :

« Père, sauve-moi ! prends pitié de moi !... Si tu ne viens à mon secours, je mourrai ici ! Je ne veux pas m'en aller avec ces hommes cruels qui ont torturé mon mari devant moi et m'ont moi-même insultée !... »

Le missionnaire lui dit : « Ne crains plus, ma fille, viens, tu es à moi ; je t'ai achetée. Je te rendrai aux gens de ta nation...

Le Père plaça la malheureuse dans une famille métisse et en fit une chrétienne fervente.

En 1854, le missionnaire résolut de tenter une mission chez les Pieds-Noirs reconnus les plus pervers, les plus superstitieux des sauvages de la région. Il comptait sur la captive sauvée des Cris pour lui préparer les voies. Il l'emmène avec lui, mais en arrivant au campement des sauvages, il lui recommande de rester cachée jusqu'à ce qu'on l'appelle. Puis il s'avance vers les tentes avec le drapeau blanc à croix rouge qui le fait reconnaître. En quelques minutes, hommes, femmes, enfants et vieillards l'entourent joyeux. Mais voici que deux vieux s'approchent en sanglotant :

— Homme de la Prière, nous ne pouvons pas nous réjouir comme les autres ; nous pleurons notre fille et notre gendre massacrés par les Cris...

Et ils éclatent en lamentations. Alors le missionnaire appelle d'une voix vibrante : « Marguerite !... »

Et Marguerite accourt, se jette dans les bras de ses parents...

— Mon père, ma mère, s'écrie-t-elle, je suis vivante, et heureuse de vous revoir !... Remerciez l'homme de la prière ;

c'est lui qui m'a arrachée aux Cris, ces cruels barbares qui ont torturé mon mari sous mes yeux. J'étais prisonnière, captive pour toujours, et lui m'a rachetée au prix d'une forte rançon... Depuis, j'ai vécu des jours heureux à la pensée que je vous reverrais et que je vous apprendrais la religion que la Robe-Noire m'a enseignée. Sachez tous que je suis chrétienne. J'ai reçu dans mon cœur Celui qui nous donne à manger quand nous avons faim, qui nous donne du courage quand nous sommes dans la misère, et qui nous promet de nous rendre heureux dans la vie qui vient après notre mort... Vous le recevrez vous aussi, mais pour cela, il ne faut plus ni voler, ni faire la guerre aux autres nations... »

Celle qui parlait, revenait de trop loin pour n'être pas écoutée, et, avant de partir, l'abbé Lacombe put jeter parmi les Pieds-Noirs une semence, prémisse d'une récolte abondante.

Une autre anecdote nous montre encore en scène Cris et Pieds-Noirs, ennemis irréconciliables.

Le trophée le plus glorieux pour un Peau-Rouge, c'est la chevelure ravie à l'ennemi vaincu dans le combat : « les scalps qu'il pend à sa ceinture sont pour le sauvage autant de preuves de sa vaillance et des victoires qu'il a remportées. Bien plus, nul ne peut prétendre au titre de brave et ne peut jouir de l'estime de sa tribu, s'il n'est décoré de quelques-unes de ces sanglantes dépouilles. Aussi les Indiens ne reculent-ils devant aucune entreprise hasardeuse, s'ils espèrent en rapporter quelques chevelures.

« Un jour, à l'insu l'un de l'autre, un Cris et un Pieds-Noirs partirent pour une expédition de ce genre. Jeunes tous deux, brûlants de se distinguer, ils ne rêvaient que scalps et batailles... Pendant plusieurs jours, avec toutes les précautions usitées en pareil cas et devenues légendaires, ils marchèrent sans rencontrer l'occasion.

« La grande prairie semblait déserte ; pas d'autre mouvement que celui des hautes herbes ondulant sous la brise ; nul autre bruit que celui du vent dans les grands arbres... Tout à coup, au sommet d'une colline que chacun escaladait de son côté, les deux sauvages se trouvent face à face. D'un regard, ils se devinent, mais se gardent bien d'en rien laisser paraître : le combat, ils le veulent bien, mais par surprise, et non à fortunes égales. D'un commun accord, ils mettent bas les armes et se prodiguent les marques d'amitié. Après les salutations d'usage, on tire le calumet et l'on jase ; puis l'on joue au « Jeu des mains »...

« Les préparatifs de la partie sont vite faits, et les en-

jeux : pipes, armes, vêtements, trophées, représentés par de petits bâtonnets fichés en terre devant chaque partenaire. On commence : le joueur désigné par le sort prend deux cailloux et les fait passer d'une main dans l'autre avec une extrême vélocité. En même temps, il accompagne ses simagrées d'un chant bizarrement modulé pour détourner l'attention de son adversaire : Hou, Hou !... Hi !... Ho !... Hû !...

« Soudain, les deux mains s'immobilisent; il s'agit de deviner dans laquelle se trouvent les deux cailloux. Le perdant arrache alors de son terrain le bâtonnet représentant l'enjeu et le donne au gagnant qui s'empresse de le transplanter chez lui. La main passe et l'opération recommence. La partie se prolonge, les joueurs se passionnent. Avec des alternatives de bonheur et de malchance, les deux guerriers voient durant plusieurs heures les bâtonnets passer d'un camp dans l'autre... Finalement, la fortune se décide et le malheureux Cris se dépouille au profit du Pieds-Noirs : il a tout perdu !

— « Je vais boire au ruisseau, dit le Pieds-Noirs avec une feinte insouciance.

« Alors le Cris, honteux de sa défaite :

— « Brave, je ne suis pas satisfait ; veux-tu jouer encore ?

— « Mais il ne te reste rien ! Que veux-tu jouer ?

— « Il me reste une chose de plus de valeur que tout ce que nous avons joué jusqu'ici...

— « Quoi donc ?

— « Mon scalp !...

« Le Pieds-Noirs pousse un rugissement de joie féroce : jamais il n'aurait osé proposer cela. Il se sent en force et se croit sûr de gagner la victoire ; et quelle victoire, celle qui ornera sa ceinture d'un scalp frais ! Le vaincu de son côté ne peut croire au malheur persistant.

« Le jeu recommence avec plus de passion. La fortune reste fidèle à son favori, et dans un dernier coup, le Cris désespéré voit s'envoler sa dernière chance de conserver sa chevelure. Sans rien laisser voir des sentiments qui l'agitent, car toute marque de sensibilité serait indigne d'un guerrier Peau-Rouge, le Cris s'incline devant son vainqueur. Celui-ci, avec un sang-froid féroce, saisit la chevelure à pleine main, et, d'un geste sûr, trace un cercle sanglant sur le crâne de la victime. L'ignoble trophée est violemment arraché ; et sans un gémissement, sans une plainte, le Cris mutilé va panser sa plaie au ruisseau. Le Pieds-Noirs le suit et se laisse aller à lui abandonner son mouchoir pour s'envelopper la tête ; puis tous deux re-

viennent à l'endroit où ils ont joué, et silencieux, commencent à fumer le calumet de paix.

« Si étranges ont été les circonstances de sa victoire, que le Pieds-Noirs ne se sent pas à l'aise...

— « Cris, dit-il, j'ai pitié de toi ; je ne te laisserai pas partir nu et dépouillé !... Reprends ton fusil et tes munitions... Accepte ces provisions qui t'empêcheront de mourir en chemin... Remets sur tes épaules ce vêtement que je te rends... Ta chevelure me suffit pour attester ma gloire !

« Un éclair de joie farouche passe dans les yeux du Cris ; un espoir insensé s'empare de lui :

— « Tu m'as rendu tout ce que j'avais perdu, sauf ma chevelure... Je te l'abandonne sans arrière-pensée, puisque tu l'as gagnée et qu'elle doit te faire un nom dans ta nation... Mais, puisque maintenant je possède encore quelque chose, je veux jouer encore...

« Cette audace inouïe déconcerte le Pieds-Noirs, mais il ne peut se dérober, et d'un ton dédaigneux il répond : puisque tu n'es pas encore satisfait de ton malheur, j'accepte.

« Et le jeu recommence... Cette fois la fortune change de favori, et le Pieds-Noirs est à son tour dépouillé de tout ce qu'il possède. Le vainqueur devient le vaincu ; et comme son adversaire, bientôt il ne garde plus que sa chevelure. Comme lui aussi, il la met en jeu et se pique du même courage... Il perd... et, sans sourciller aussi, se prête à l'horrible opération...

— « Tu es un brave, lui dit le Cris à son tour, je ne veux pas être en reste avec toi !... Prends tes armes et tes vêtements et retourne dans le camp de tes pères avec ma chevelure. Et moi, je reviendrai chez les miens en brandissant ton scalp. L'un comme l'autre nous rentrerons couverts de gloire dans notre tribu, et nul ne pourra mettre en doute notre vaillance !...

« Les deux guerriers, satisfaits, fument de nouveau le calumet de paix et reprennent le chemin de leur campement, mutilés, mais fiers. »

Le P. Lacombe raconte encore la vengeance inouïe d'une Indienne de la tribu des Corbeaux.

« Il y avait autrefois dans la vallée du Missouri, deux nations Indiennes ennemies : les « Corbeaux » et les « Pieds-Noirs ». La raison de leurs querelles n'était pas le besoin, mais l'abondance. L'ambition de ces sauvages était de se procurer le plus grand nombre de chevaux possible pour s'en prévaloir et parader à travers la grande prairie. Le tra-

fic étant nul, et les moyens manquant pour payer les bêtes qu'on aurait achetées, il n'y avait qu'une ressource : les prendre chez le voisin. De là ces luttes atroces entre nations et tribus, ces guets-apens, ces attaques nocturnes, ces traîtrises qui n'épargnaient même pas les Blancs, les « Longs-Couteaux », comme disaient les Indiens.

« Par une belle journée ensoleillée de juillet tout invitait à la promenade champêtre, ou à la cueillette des fruits sauvages. Les Corbeaux avaient organisé une excursion de cinquante cavaliers avec leurs *Squaws* parées de leurs plus riches atours. Toute la caravane se mit joyeusement en route. On arriva bientôt au pied d'une colline couverte d'alises et de framboises.

« On descend de cheval et, tandis que toutes les femmes et jeunes filles s'en vont à la cueillette, les hommes fument et jouent. La récolte est abondante et la partie bat son plein, quand arrive une troupe de guerriers ennemis armés jusqu'aux dents. Ce sont les terribles Pieds-Noirs qui accourent à bride abattue pour massacrer la petite bande de Corbeaux surpris sans armes. En un instant ces derniers, à cheval, s'enfuient vers leur camp, luttant de vitesse pour échapper à leurs agresseurs... Leurs chevaux sont frais et reposés : ils arriveront, sauf l'un d'eux pourtant qui peu à peu se laisse distancer, car une double charge lui rend la partie difficile : pressé de fuir, le Corbeau dût prendre en croupe sa femme dont la monture n'a pu être rattrapée à temps. Tous deux vont être perdus si le cheval n'est allégé ; le guerrier conjure sa femme de descendre :

« Si tu ne le fais pas, dit-il, nous sommes perdus tous les deux, au lieu que, s'ils te prennent seule, ils ne te feront pas mourir, et je viendrai te délivrer... »

« Mais la jeune femme ne veut rien entendre ; elle se cramponne, au contraire, aux vêtements de son mari. Alors celui-ci la repousse et la jette à terre, il rejoint ses compagnons et tous sont en sûreté.

« La malheureuse femme, dans une rage indicible, est faite prisonnière ; elle voue une haine éternelle à son mari et jure de se venger. Belle, intelligente et rusée, elle gagne la confiance des Pieds-Noirs dont elle exploite l'enfantine naïveté par ses tours et ses jongleries. Ils la considèrent comme une puissante sorcière, et nul n'oserait la molester ou lui déplaire.

« Le mari, honteux de son acte de lâcheté, a fait croire aux parents de sa femme que celle-ci lui a été ravie et qu'il fera tout le possible pour la retrouver. Comme il n'a pas

l'air de se hâter, ils l'accablent de reproches, l'accusent du crime qu'il ne veut pas avouer. Enfin, après trois étés, il se décide à réunir une troupe de quarante guerriers composée des parents, des amis, des frères de la prisonnière.

« La caravane, après avoir parcouru la prairie pendant trois ou quatre jours, arrive à la rivière à l'Arc ; au sommet d'une côte, on aperçoit un camp de Pieds-Noirs. Les braves jouissent déjà du bonheur de retrouver celle qu'ils cherchent ; mais, comme la nuit est proche, ils se dérobent dans un petit bois pour attendre, en sécurité, le jour suivant. Ils décident en conseil que le mari de la femme perdue ira, durant la nuit, reconnaître le camp ennemi, et faire le tour des tentes pour essayer de découvrir sa femme. C'est un grand danger à courir, mais qu'importe ! S'il a, dans un moment de faiblesse, sacrifié la malheureuse à sa propre conservation, il doit tout faire pour la sauver, et se réhabiliter ! Il traverse donc la rivière, et, rampant comme un reptile, s'introduit dans le camp ennemi. A la faveur des ténèbres, il fait le tour des tentes, et sous les peaux des huttes cherche à découvrir celle qu'il vient délivrer. Il la retrouve enfin au milieu d'une grande tente où plusieurs sauvages sont assemblés.

« Il revient sur ses pas, retourne vers ses gens pour leur faire part de la bonne nouvelle et d'un plan qu'il vient de concevoir. Il repart aussitôt pour mettre ce plan à exécution, se dirigeant vers la rivière ; là, il creuse un terrier pour s'y cacher et attendre le lever du soleil, heure où les *squaws* viendront s'approvisionner d'eau.

« Au matin, les femmes se présentent les unes après les autres ; celle qu'il cherche vient aussi, mais la dernière, et seule... Il s'élance vers elle, l'accable de tendres démonstrations, lui demande de saisir la première occasion pour traverser la rivière et se rendre au camp des Corbeaux ; il y a là ses frères, ses parents et ses amis qui l'attendent.

« Mais cette femme retrouve toute sa rage passée, elle se pâme de joie à l'idée qu'enfin elle tient la vengeance qu'elle cherche depuis trois ans. Elle cache son jeu et, feignant du bonheur à la vue de son mari, elle lui dit : — Je ne puis sans danger partir tout de suite, mais retourne à ton camp ; je t'y rejoindrai la nuit prochaine avec des chevaux que j'enlèverai aux Pieds-Noirs. Le Corbeau revient vers les siens et leur apprend avec joie le résultat de sa mission.

« Nul n'appréhende la moindre traîtrise, on attend avec impatience la sœur ou l'amie pour la ramener en triomphe vers sa nation. Mais celle-ci est allée trouver les chefs des

Pieds-Noirs, qu'elle tient sous l'influence de ses maléfices et leur dit : « A tel endroit, de l'autre côté de la rivière, il y a un camp ennemi en embuscade... Ne perdez pas de temps pour aller les exterminer. Le Grand Esprit me les a fait voir ; ce sont des traîtres prêts à fondre sur vous et à vous enlever vos chevaux... Voici ce que je vous ordonne : allez vite scalper ces fourbes, tous, à l'exception d'un seul que je vais vous dépeindre... Ne vous trompez pas, surtout ! Allez, vous m'apporterez 39 chevelures, mais je veux vivant celui que vous savez !... J'ai dit. »

« A l'instant, des centaines de guerriers sont sur le pied de guerre et, une troupe de forcenés s'abattent sur l'ennemi qu'on vient de leur livrer.

« Les quarante jeunes Corbeaux, à la vue de cette armée, sont plongés dans la stupeur. Ils comprennent qu'une misérable les a trahis... Trop tard !... Les Pieds-Noirs se jettent sur eux et les égorgent tous, à l'exception de celui que la sorcière a réclamé ; ils le lui amènent vivant...

— « Misérable, s'écrie-t-elle, comme je vais me venger !

« En vain le prisonnier lui demande grâce ; elle se rit de ses supplications et l'insulte. Les Pieds-Noirs, qui ne comprennent pas le langage du Corbeau, s'informent, et l'infâme leur répond :

— « Il dit qu'il veut se venger de vous et qu'il réussira, dût-il en perdre la vie !

« Furieux ils se mettent à torturer le malheureux ; la mégère est là qui se repaît de ses tourments.

— « Versez-lui de l'eau bouillante sur la tête, et appliquez-lui sur la poitrine des calumets rougis au feu !...

« Une fois en train, les Pieds-Noirs n'ont plus besoin qu'on les excite ; ils inventent les tortures les plus effroyables et, avec un art diabolique, ils multiplient les souffrances sans risquer cependant de donner la mort... Quand ils sont las, ils lèvent le camp, abandonnant leur victime pour qu'elle meure lentement, sous les feux du soleil, par les morsures des insectes...

« Il y avait parmi les Pieds-Noirs une vieille *squaw* qui vivait seule, retirée dans sa tente, en compagnie d'un chien qu'elle appelait *pikwashow*. Ce chien ne quittait jamais sa maîtresse et, doué d'un merveilleux instinct, il comprenait ses paroles et lui rendait tous les services qu'elle désirait.

« Cette bonne vieille, toujours lente à suivre ses compagnons quand ils se mettaient en marche, est, ce jour-là, plus lente encore que de coutume ; elle regarde avec pitié le Corbeau agonisant qui semble implorer du secours. Dès

que ses gens sont assez loin, elle appelle son fidèle *pikwashow*, lui montre le prisonnier et, mettant dans sa gueule un petit paquet, lui dit : — Va lui porter cela... coupe ses liens, et reviens.

« Le paquet contenait du *pimikkân*, des mocassins et quelques haillons pour se couvrir... L'intelligente bête obéit ; elle a bientôt, à coups de dents, coupé les cordes qui lient le supplicié au poteau de torture et, après avoir léché ses plaies, il retourne vers sa maîtresse qui, tout heureuse de son acte, rejoint la caravane des Pieds-Noirs.

« Comment le Corbeau ne mourut-il pas ; comment parvint-il à regagner les tentes de ses compatriotes, c'est le secret de la prairie. Mais il revint... et toute la tribu, mise au courant des événements, jura de se venger.

« Quelques mois plus tard, les Corbeaux entrent en masse dans le sentier de la guerre. Par une nuit très obscure, ils fondent sur un camp de Pieds-Noirs, justement celui qu'ils cherchaient, celui où se terrait la criminelle qu'ils doivent châtier. Ils en ont tout de suite la certitude, car le chien *pikwashow* ayant reconnu celui que sa maîtresse lui avait dit de délivrer, est venu lui lécher les mains.

— « Voici l'ami à qui je dois ma délivrance, dit le Corbeau à ses compagnons ; sauvons-le ainsi que sa maîtresse, mais que tous les autres soient massacrés sans pitié.

« Les vengeurs se mettent à l'œuvre avec une froide résolution, la tuerie commence. On met enfin la main sur l'infâme créature, cause de tout le mal.

— « Laissons partir les autres, disent les Corbeaux, et délivrons la terre de ce monstre !

« Alors, ils préparent un bûcher pour la brûler vive ; son mari l'y attache lui-même et court y mettre le feu... Mais la démoniaque créature n'a pas tout dit. Quand on la croit résignée à son sort et prête à mourir, elle brise ses liens dans un effort surhumain et, brandissant un coutelas caché dans son sein, l'enfonce dans la poitrine de son mari. Puis, sa force décuplée par sa fureur, elle saisit le cadavre et le jette sur le bûcher préparé pour elle en hurlant dans un cri de fauve : « Deux fois vengée !... »

« Les spectateurs de cette scène, habitués pourtant aux spectacles les plus atroces et les plus hideux, sont atterrés et la forcenée peut s'enfuir sans que personne ne cherche à l'inquiéter. Elle alla se terrer dans quelque caverne de la montagne et nul n'en entend plus parler jamais. »

Cris, Pieds-Noirs et Corbeaux, à l'état sauvage, se valaient bien et les Sioux, sur les terres desquels l'abbé Laflèche

accompagnait ses Métis, les dépassaient tous en férocité.

La lettre de l'abbé Laflèche sur l'affaire qui nous occupe témoigne surtout de sa modestie ; elle nous dit trop brièvement le haut fait dont il fut, en réalité, le principal héros.

Quatre jours après leur départ de Saint-François-Xavier, les Métis de l'abbé Laflèche avaient rejoint les camps de Saint-Boniface et de Pembina ; le nombre des cavaliers réunis était de trois cent quatre-vingt-cinq. C'était plus qu'il n'en fallait pour en imposer aux sauvages ; mais il parut aux chefs de la caravane trop élevé pour faire ensemble une campagne fructueuse dans la prairie.

On tint conseil cette fois non-seulement pour savoir quelle direction prendre, dans quelle ordonnance et sous quels chefs, mais encore s'il n'y avait point lieu de diviser la troupe en deux ou trois camps indépendants.

On tomba d'accord pour trouver que les terres des Sioux n'étaient point sûres, qu'avec ces tribus la plus grande prudence s'imposait et qu'il ne fallait pas songer à se disperser en petits groupes, dont la faiblesse pourrait tenter l'ennemi.

Néanmoins, il fut décidé qu'on se séparerait. Soixante-sept cavaliers seulement consentirent à quitter le gros de la bande ; les trois cent dix-huit autres restèrent ensemble et, s'éloignant légèrement des terres des Sioux, se rendirent au lieu dit la *Maison du Chien*.

Il restait entendu entre le grand et le petit camps qu'on ne se perdrait pas de vue et que, en cas d'alerte, on irait au secours les uns des autres.

L'abbé Laflèche, par tempérament, allait aux plus braves. Il voulut rester au milieu de ceux qu'il croyait devoir être les plus exposés.

Les deux groupes venaient à peine de se séparer, allant chacun dans la direction qu'il avait choisie, que déjà le groupe le plus nombreux donnait la chasse à un parti de Sioux, dont il ne voulait pas souffrir le voisinage.

Le petit camp était immédiatement prévenu de la présence de l'ennemi, mais il put poursuivre son chemin sans incident jusqu'au *Grand Coteau*, où il arriva le samedi, 12 juillet.

Comme d'usage, des éclaireurs précédaient, suivaient et flanquaient la colonne.

Les éclaireurs de devant venaient de gravir les premières buttes du *Grand Coteau*, lorsqu'ils virent au loin un grand campement. Etait-ce des amis ou des ennemis, on ne pouvait pas le distinguer.

Le général donne l'ordre de dresser le camp; il choisit l'en-

droit le plus propice à la défense en cas d'attaque et, munis d'une jumelle, il envoie cinq cavaliers en reconnaissance.

Il paraissait facile, avec un peu de prudence, de s'acquitter de cette mission sans donner l'éveil. Mais nous avions affaire aux plus braves des Métis, malheureusement aussi aux plus téméraires ; ce n'était pas peu dire quand il s'agissait de gens qui ne comptaient pas plus le nombre des sauvages à affronter que celui des buffles qu'ils se proposaient d'abattre. Aussi légers que braves, ils étaient capables de toute folie héroïque.

Et c'est sans la moindre précaution que nos cinq cavaliers gagnent le sommet d'une butte où la vue exercée des sauvages ne pouvait manquer de les découvrir. Là, tout à leur aise, à tour de rôle dans la jumelle, ils examinent le camp lointain, et reconnaissent un campement sioux considérable : 600 tentes pour le moins, pouvant représenter une population de 6000 âmes !

En pareil cas, il était de bon sens élémentaire, aussi d'un devoir strict, de s'arrêter, de se défiler et de se replier pour l'alerte, pour que le camp inquiet se mît sans délai en état de défense.

Mais non ! L'inconnu, le danger même les attirent comme le vide ou l'abîme. Sans prendre même la peine de considérer quelles gens fourbes ils avaient en face d'eux, à quels périls ils allaient s'exposer, en quelle anxiété mortelle ils laissaient plongés leurs compagnons qui attendaient de leurs nouvelles à quelques milles en arrière, sans penser à rien, ils vont tranquillement de l'avant vers cette foule qui ne pouvait que leur être hostile !

Les guerriers sioux les avaient aperçus ; ils les voyaient venir à eux avec le plus grand étonnement et cherchaient à deviner leurs intentions : ils n'en avaient aucune mauvaise, assurément ; mais ce fut surtout leur petit nombre, leur insouciance déconcertante qui rassurèrent les sauvages ; bien mieux ! qui leur inspirèrent une ruse de guerre infernale :

Une vingtaine d'entr'eux vinrent au-devant de la patrouille, l'entourèrent sans manifester la moindre hostilité, déclarant néanmoins qu'ils la conduiraient dans leur camp.

Cette déclaration rappelle nos cinq étourneaux à la réalité des choses, qui sont facilement tragiques dans la Prairie. Ils auraient bien voulu rebrousser chemin ; mais comment s'y prendre et ne point tomber sous les balles et les flèches, tirées à bout portant ; ou bien, d'un si grand nombre, surveillés et cernés, comment triompher !

Il ne restait évidemment mieux à faire que d'aller au bout d'une aventure si mal commencée et surtout de faire bonne contenance.

D'ailleurs, plus d'illusion possible : les Sioux se trouvaient sur le sentier de la guerre ; quant à eux, ils étaient tombés dans une embuscade.

Pour comble de malheur, plus moyen de se concerter même parmi eux. Chacun, pour se tirer de ce mauvais pas, agira donc à sa guise et selon les circonstances.

Et d'abord, pour que rien ne se compliquât outre mesure et sans doute pour réparer leur faute à tout prix, à peine tout le groupe, — Sioux entourant Métis, — s'était-il remis en marche vers le camp, que deux des prisonniers tournent bride soudain et s'échappent sous une pluie de balles. Il ne reste plus aux mains des sauvages dépités que Mac Gillis, Whiteford et Malaterre.

Le camp des Métis est mis en garde. Son général court à M. Laflèche qui rassemble les chasseurs. On se compte : 77 fusils sont présents et quelques-uns de ceux qui vont combattre, mourir peut-être, ne comptent pas plus de 12 printemps.

Les Sioux qui s'étaient attachés sur les pas des fuyards, essaient de donner le change aux Métis, qu'ils rassurent sur le sort réservé à leurs compagnons prisonniers : ils allaient être remis en liberté. On ne nourrissait contre les Métis aucun mauvais dessein, on était bien pauvres cependant et fort à plaindre ! On reviendra le lendemain avec les prisonniers et en petit nombre, avec l'espoir de quelques présents.

M. Laflèche fut d'avis qu'il ne fallait pas se fier à de belles paroles, mais qu'il était bon de prendre les meilleures précautions, de se tenir prêt à résister, à combattre vaillamment.

Comme on délibérait, trois cavaliers sioux apparurent. Dix chasseurs métis se portèrent à leur rencontre, résolus à les tenir éloignés du camp dont ils venaient reconnaître l'importance et la position. On fit échange des politesses d'usage en ces rencontres ; on s'aborda comme on se quitta sans se manifester de l'hostilité. Les Sioux ne savaient pas exactement la force des Métis, ni ceux-ci, fixe le nombre et les intentions des Sauvages.

En réalité, les Sioux venaient dans l'intention de surprendre le camp et de le détruire. Découverts par la patrouille et démasqués par les fugitifs, ils s'imaginaient maintenant que, sous prétexte de rendre leurs prisonniers, ils pourraient

s'approcher du campement, l'envahir et tout massacrer en faisant un riche butin : ils avaient, du reste, amené tout un convoi pour emporter les dépouilles des chasseurs.

Seulement les Métis n'étaient pas gens à se laisser manœuvrer. S'ils ne délibèrent pas à cheval, ils reçoivent pourtant certaines visites d'apparente courtoisie au bout de leur fusil impeccable.

Dans la circonstance actuelle, ils constatent d'abord qu'en faveur des trois prisonniers retenus chez l'ennemi, il n'y avait autre chose à faire que de les abandonner à leur triste sort ; ensuite, quant à eux-mêmes, qu'il ne restait qu'à se préparer aux pires éventualités.

En conséquence, on disposa en cercle les charrettes redressées, roues contre roues, le tout consolidé au moyen de perches. Dans cette enceinte improvisée, derrière les charrettes, on creusa des tranchées pour abriter les non combattants femmes, enfants et vieillards ; on organisa des abris redoutes au dehors pour tenir l'ennemi en respect.

Tels furent les événements et les occupations du jour et de la nuit du samedi 12 juillet. Naturellement la police du camp fit bonne garde, et deux cavaliers avaient été envoyés au grand camp pour demander main-forte.

Le dimanche, 13 juillet, après avoir exhorté et confessé tout venant, M. Laflèche célébra la messe et distribua la sainte communion à tout son monde qui pensait bien mourir.

Cependant les éclaireurs, de leur poste d'observation, signalent que les Sioux s'ébranlaient : ce ne sont pas les quelques cavaliers annoncés la veille comme devant escorter et ramener les prisonniers : c'est toute une troupe, une véritable armée qui vient combattre.

A un moment donné, la horde s'arrête. Est-ce pour se concerter avant d'engager une action décisive ? Trente chasseurs se hâtent au devant de l'ennemi ; ils vont l'inviter à se tenir à distance de leur camp. On distingue les trois prisonniers, à cheval, au milieu de la bande. L'un d'eux, Max Gillis, en voyant approcher ses compagnons, ne peut résister à la tentation de les rejoindre. Il s'échappe, arrive à fond de train, criant :

« Ah ! mes chers amis, ne riez pas de ma frayeur : nous n'avons pas de vie à espérer ; nous avons affaire à 2000 Sioux et ils m'ont déclaré qu'ils allaient entrer dans notre camp et nous massacrer tous ! »

Néanmoins, les chasseurs abordent l'avant-garde sioux, offrent quelques légers présents, et ils engagent les importuns à s'en aller.

Les Sauvages en avaient décidé autrement : ils se sentaient en force contre un petit nombre ; ils pouvaient donc piller sans trop risquer. Ils rusent, affectent de ne pas comprendre l'ordre qui leur est signifié avec ménagement ; ils poursuivent leur marche.

Les trente chasseurs comprennent ce que cette manœuvre réserverait au camp s'il n'était pas immédiatement couvert par ses défenseurs : ils tournent bride et s'éloignent à vive allure pour se préparer au combat. Les Sioux eurent soin de leur emboîter le pas, espérant provoquer une confusion et, pêle-mêle, pouvoir forcer le camp en même temps que ses défenseurs s'y jetteraient. Vainement !

M. Laflèche, en surplis : et l'étole au cou, allait et venait : il prodigue à tous les encouragements de la Foi ; il invoque le ciel, donne l'absolution et dit enfin :

— Maintenant que vous avez Dieu avec vous, ne vous abandonnez pas vous-mêmes ; Courage, mes enfants, combattez pour Dieu et vos foyers !

Il leur disait autre chose encore et ne manquait pas de rappeler que, si les Sioux étaient nombreux, ils étaient lâches comme les bandes de loups quêtant la tripaille à la suite des chasseurs.

Il leur tint aussi le petit discours qu'il rappelle dans sa lettre à son ami Thomas, enflammant si bien la confiance et le courage de ses Métis que, malgré leur si petit nombre, ils attendaient de pied ferme le flot mugissant de leurs féroces ennemis.

Les Sioux accouraient. Ces barbares supputaient la faiblesse des Métis, se moquaient de leurs misérables défenses : quelques charrettes accouplées arrèteraient leur bravoure ! Non. Ils vaincront, ils pilleront, ils emporteront des scalps en témoignage de leur vaillance, des trophées macabres pour apaiser les ancêtres qui sont morts et les esprits qu'ils ont pu irriter.

Ils arrivent ces écumeurs farouches ; ils viennent braver le destin dont leur masse s'est assurée ; mais les chasseurs, le fusil à l'épaule, les attendent. Une dernière sommation restant vaine et les plus entreprenants des Sioux lançant déjà leurs chevaux contre le camp pour en forcer l'enceinte, une décharge éclate. Quelques Sioux tourbillonnent et s'écroulent foudroyés ; les autres se retirent épouvantés au devant du gros de leur troupe qui accourt.

Cependant, les deux prisonniers, qui restaient encore au pouvoir de l'ennemi, se tenaient à l'arrière des agresseurs. Whiteford, en particulier, se trouvait sous la garde d'un

Américain, égaré parmi ces barbares, mais qui eut pitié du malheureux.

— Si tu as un bon cheval, dit ce Yankee à Whiteford, lâche-le et sauve-toi ; je ne ferai feu sur toi que pour donner le change aux Sioux.

Whiteford montait peut-être le meilleur trotteur de la Prairie. Il ne se fait donc pas prier ! Il prend son temps, choisit sa voie, se couche sur l'encolure de sa bête qu'il flatte de la main, pique, part, vole et passe en tourbillon sur le flanc de la colonne. On le regarde fuir ; on se décide trop tard pour l'arrêter ; mais les flèches sifflent, les balles pleuvent et Whiteford ventre à terre dépasse... Par miracle, il n'est pas atteint ; il est seulement serré de près. Il parvient aux approches du camp ; ses compagnons l'ont reconnu et par leurs acclamations l'encouragent. Lui-même se sent sauvé. Il était poli, Whiteford ; il ne comprendrait pas une séparation autrement qu'en bonnes formes. Les Sioux l'ont reconduit avec ardeur et fracas : politesse pour politesse, et Whiteford, qui est un bon fusil, se retourne, vise le sauvage qui l'approche du plus près et l'abat pour prendre congé du reste.

La vieille mère de Whiteford, près de M. Laflèche, se lamentait, elle pleurait déjà son fils qu'elle croyait massacré. En le voyant reparaître soudain, elle court à lui en disant : Mon fils, si tu es fatigué, passe-moi ton fusil et vas te reposer : que je tire un coup sur ces coquins-là.

Whiteford n'avait aucune envie d'aller se coucher en ce moment ! ni personne !

Déjà le gros de la bande entourait le campement, à chaque instant l'investissement se resserrait ; les balles sifflent, s'entrecroisent à travers le camp ; les charrettes en sont criblées et ce faible rempart ne semble pas devoir protéger, ni résister longtemps. Pourtant les chasseurs tiennent bon à leurs postes. Ils ne sont pas plus prodigues de paroles que de poudre ; ils attendent impassibles, choisissent leur homme dans le tas et, comme un gibier de choix, l'immole avec la sûreté de mains des vrais sacrificateurs.

Chaque coup porte, répand la terreur. Bientôt, comme les buffles durant la chasse, les Sioux tourbillonnent, jonchent de leurs corps pantelants la Prairie jaune.

Les Sauvages, stupéfaits, reculent pour mieux mesurer l'obstacle qui les arrête ; ils ont honte de leur échec ; ils s'animent par de féroces clameurs et reviennent à l'assaut avec des hurlements qui ont la prétention de terroriser les Métis.

Ces cris font un grand tapage, ils ne troublent personne, pas même les enfants du campement, parce que M. l'abbé Laflèche sous son blanc surplis, sous l'étole éclatante, et du haut de sa charrette roulée au milieu de l'enceinte, domine tout le monde, bénit, stimule, élève au-dessus des combattants l'emblème du salut qui donne la victoire. Avec leur missionnaire au milieu d'eux, sous ses yeux rayonnants de l'ardeur de la foi et du combat, les femmes mêmes devenaient des héroïnes, et les chasseurs des lions invincibles.

Un second assaut échoue comme le premier.

Ce que les Métis redoutaient, c'est que, faisant bélier de leur masse, les Sioux ne se jetassent contre leur faible rempart de charrettes. Quels qu'auraient été alors l'efficacité et la rapidité de leur feu, l'obstacle aurait cédé, le camp aurait été emporté : et ce serait l'affreux hallali de la Prairie dont la vaillante et trop faible troupe eut fait tous les frais.

M. Laflèche l'avait dit hautement : les Sioux étaient trop lâches pour tenter l'effort suprême, ou courir le risque qui l'accompagnerait. Ils se contentèrent de vociférer et de tirailler à distance, ce qui leur épargna des pertes sanglantes. A ce jeu aussi ils épuisaient surtout leurs munitions.

Beaucoup de Sioux gisaient à terre, morts ou blessés; tout compte fait, personne chez les Métis ne se trouvait touché !

M. Laflèche ne se dérobait pas plus à la vue des Sauvages qu'à leurs coups. Il restait bien en évidence sur sa charrette, observant l'ennemi, renseignant, stimulant, rassurant tout le monde et priant le Dieu des armées qui défend les faibles qui le craignent et l'implorent.

A trois heures de l'après-midi, il entend un chef sioux crier aux siens :

— Les Français ont avec eux un *Manitou ;* jamais nous n'arriverons à bout d'eux ; c'est impossible de les tuer !

Le *Manitou*, c'était l'abbé Laflèche dont la vue fascinait, dont la superstition faisait un fétiche invulnérable et préservateur !

Les Sioux se découragèrent dans une égale mesure que l'assistance de leur missionnaire encourageait les Métis.

Six heures de combat sans résultat lassèrent les Sauvages qui reculèrent de nouveau emportant leurs morts et leurs blessés dans les charrettes amenées pour enlever le butin. Ils avaient besoin de se concerter : leurs munitions devaient s'épuiser et puis leurs éclaireurs, lancés en avant vers le grand camp métis, faisaient des rapports qu'il fallait contrôler.

Les deux chasseurs, qui furent délégués pour appeler leurs frères à l'aide, n'avaient pas échappé à la surveillance des Sauvages ; ils avaient dû se rabattre sur leur camp sans avoir rempli leur mission. Mais deux jeunes Métis, pris de panique, s'étaient évadés du camp menacé, et ils avaient fui dans la Prairie. Seraient-ils arrivés à amener du secours ? Est-ce qu'un mouvement des autres chasseurs était signalé par les vedettes ennemies, ou y avait-il une autre cause d'inquiétude ? Les assiégés l'ignoraient.

Toutefois, rassurés par le recul des Sauvages, les chasseurs sortent de leur camp pour visiter le champ de bataille. Ils relevèrent maintes traces de sang sur l'herbe foulée et trouvèrent le corps de l'infortuné Malaterre qui avait payé pour les autres : il gisait à terre percé de soixante-sept flèches et frappé de trois balles ; il avait, de plus, pieds et mains coupés, et le crâne fracassé. Les Métis recueillirent pieusement ces restes et les enterrèrent dans la Prairie.

Le lendemain, 14 juillet, les Sioux devaient revenir à la charge.

Mais les Métis, ayant tenu conseil, décidèrent de battre en retraite au devant de leurs compagnons.

On se mit en marche : quatre cavaliers allaient se tenir à un mille de la colonne, l'un en avant, l'autre en arrière, les deux derniers sur les flancs ; ils devaient signaler tout retour offensif de l'ennemi en faisant croiser deux cavaliers sur une butte. Par surcroît de précaution, les Métis faisaient avancer leurs charrettes sur quatre colonnes de façon que deux d'entr'elles, faisant une conversion rapide, formassent carré avec les deux autres ; il ne resterait plus, alors, qu'à redresser les charrettes, à les relier au moyen des perches et à reprendre le combat.

On était en marche depuis une heure, lorsqu'on vit le cavalier d'arrière figurer deux cavaliers se croisant sur une butte. C'était l'annonce d'une nouvelle attaque des Sioux, qui avaient passé la nuit précédente à pousser des hurlements pour intimider les chasseurs. Le camp prend en toute hâte sa formation de combat.

Les Sauvages étaient déjà en vue ; ils paraissaient moins ardents, aussi moins nombreux que la veille.

L'attaque ne tarda pas à se produire, elle fut furieuse et dura cinq heures.

Enfin, un chef sioux s'avance, demande à pénétrer dans le camp ; on l'invite à reprendre le large, s'il ne veut pas rester sur la prairie. Il déclare, avant de se retirer, que les Sioux en ont assez, que la bataille cessait, qu'ils s'en allaient ;

que, désormais et jamais, ils n'attaqueraient plus les Métis.

Cela dit, et de concert, toute la bande s'élance au galop, à faible distance elle défile devant le camp, lâchant dessus une décharge générale et finale ; ce fut aussi la plus terrible... et ils disparurent.

Les Métis crurent d'abord que ce dernier assaut leur avait coûté fort cher. Il n'en fut rien. Comme si la Providence avait voulu jusqu'au bout leur manifester sa bonté ; ils n'avaient encore subi aucune perte, seulement trois blessés légèrement. Pour comble de bonheur le grand camp survenait au moment même où les Sioux s'enfuyaient.

Outre leurs trois cent dix-huit fusils, les nouveaux venus amenaient plus de 300 Sauteux à la rescousse. Réunis, les Métis disposaient de plus de sept cents guerriers. Les plus ardents voulaient immédiatement courir sus aux agresseurs ; la majorité et M. Laflèche avec elle opina qu'il ne fallait pas verser le sang pour le plaisir de se venger. Et ce fut fort heureux pour les Sioux qu'on eut trouvés à quelques milles de là, très abattus et sans munitions pour se défendre.

CHAPITRE IX

Mgr Provencher nomme M. Laflèche vicaire général et administrateur éventuel de son diocèse. — Mgr Taché, évêque d'Arath, va se faire sacrer en France et obtient de Mgr Mazenod l'assurance du concours fidèle des Oblats. — Retour de Mgr Taché qui retourne à l'Ile-à-la-Crosse. — Mort de Mgr Provencher et lettre de M. Laflèche qui fait part de cette perte à Mgr Bourget. — M. Laflèche est maintenu dans ses charges et dignités par Mgr Taché qui succède à Mgr Provencher. — Maladie de M. Laflèche et son congé de convalescence au Bas-Canada. — Il retourne au pays natal par les Etats-Unis, constate le triste sort des émigrés français-canadiens et commence à leur prêcher le retour à la foi et à leur patrie. — Son action patriotique se continue dans le même sens et toute sa vie. — Ses moyens et ses arguments. — Il retourne à la Rivière-Rouge, retombe malade et doit rentrer définitivement au pays natal.

Mgr Provencher, n'ayant pu s'assurer de M. Laflèche comme coadjuteur et successeur éventuel, le nomma néanmoins son vicaire général avec charge d'administrer la paroisse de Saint-Boniface. En même temps, il avait rappelé le P. Taché de sa mission lointaine, afin qu'il se fît consacrer promptement, de préférence au Canada. Seulement, Mgr Mazenod, fondateur en même temps que supérieur général des Oblats de Marie-Immaculée, tint fermement à ce que cette consécration, consolante pour lui, eût lieu en France. C'était une bien longue absence en perspective, une fort dure privation à laquelle l'apôtre du Nord-Ouest dut pourtant se résigner.

Et il arriva aussitôt ceci d'extraordinaire, que l'élévation du P. Taché à la dignité épiscopale parut à tous égards un effet admirable de la volonté de Dieu. Outre que ce choix donnait une parfaite satisfaction à Mgr Provencher, qui l'avait d'ailleurs proposé dans un but élevé et avec des intentions très pures, elle sauva encore les missions de l'Ouest canadien d'une ruine certaine et irréparable.

En effet, comme la nomination de Mgr Taché devenait un

fait accompli, Mgr Mazenod était amené bien à tort, à regretter l'envoi de ses fils spirituels à la Rivière-Rouge.

C'est que certains rapports défavorables à l'œuvre de Mgr Provencher lui étaient parvenus ; un Oblat, fraîchement débarqué dans l'Ile-à-la-Crosse, avait été épouvanté du sort fait aux missionnaires en ces lieux qui lui paraissaient être abandonnés par les hommes et maudits par Dieu. Il avait fait à son généreux. mais prudent supérieur général, un tableau effroyable des fatigues surhumaines, des privations et des misères sans nombre qui furent, là et partout dans l'Ouest, le partage de M. Laflèche, du P. Taché, des autres missionnaires et de lui-même. A croire ce désillusionné, l'état de la mission était déplorable, son avenir rien moins que certain.

Le saint fondateur des Oblats, de très bonne foi, put croire qu'on avait abusé de lui par imprévoyance, que sa Congrégation avait été témérairement engagée dans une aventure et qu'il était de son devoir de mettre fin à une expérience qui pouvait devenir calamiteuse pour les siens. Au milieu de ces appréhensions, M. Mazenod fit parvenir des reproches à Mgr Provencher, l'avisant qu'il entrait dans ses intentions, non-seulement de ne plus lui envoyer des missionnaires, mais encore de rappeler ceux qui étaient fourvoyés jusqu'à lui ! Alors, sans être attendue de lui, puisque la lettre de Mgr Provencher, qui lui en demandait la grâce, ne lui était pas parvenue, la nouvelle de l'élévation de l'épiscopat d'un des siens, et du plus cher, lui arriva et il vit en ce fait une manifestation sensible de la Providence en faveur de ces missions. En recevant les reproches, Mgr Provencher, en son âme et conscience, se réjouit de ce que l'élévation de Mgr Taché à la dignité épiscopale fut un fait acquis et que sa désignation au siège de Saint-Boniface réduisait les Oblats à ne point l'abandonner, les rivait en quelque sorte, par leur solidarité même, aux bords de cette Rivière-Rouge qu'ils étaient tentés de déserter ! Si ce désastre était survenu, le vaillant évêque serait mort de chagrin en même temps que son œuvre eût sombré. Mais cela n'entrait pas dans les desseins de la Providence. Ce qu'elle préparait dans les larges sillons tracés à travers des espaces immenses par les missionnaires précurseurs, ce sont ces belles provinces ecclésiastiques du Manitoba, de l'Alberta, du Saskatchewan, de la Colombie britannique, et de celles qui vont suivre ; ce sont ces beaux diocèses tous les jours plus nombreux et ces innombrables paroisses, étonnamment prospères, où se multiplient rapidement des populations chrétiennes dont rien n'égale la ferveur.

Cette volonté de Dieu, qui se manifestait à Mgr Mazenod par la désignation de Mgr Taché pour le siège de Saint-Boniface, fit aussi que Mgr Mazenod voulut revoir le nouvel élu encore simple Père, afin de l'entendre à loisir et de se concerter avec lui ; et qu'il tint à le sacrer lui-même afin de s'attacher à lui davantage pour le bien de l'œuvre du salut qu'il fallait faire durer et grandir.

C'est encore l'abbé G. Dugas dans sa *Vie de Mgr Provencher* qui nous renseigne, disant :

« Si la détermination d'abandonner les missions eût été mise à exécution, Mgr Provencher en serait mort de douleur. » « Que serait devenu le pays, écrivait de son côté le vénérable évêque, avec tous ses sauvages abandonnés tout à coup ? Ces missions n'auraient jamais repris. La perspective avait apparemment effrayé, car personne, avant M. Laflèche et le P. Taché, n'avait mis la main à la charrue. Elles sont pénibles, à la vérité, ces missions ; mais Dieu a permis et semble bénir ce grand projet. Je n'en reviens pas ! Pendant que nous étions tranquilles ici, on méditait au loin notre destruction. »

Mgr Provencher restait frappé d'épouvante en voyant le coup mortel qui avait menacé ses chères missions ; mais il bénissait Dieu d'avoir pâré ce coup en permettant la maladie de M. Laflèche pour rendre nécessaire le choix du P. Taché. « L'évèque de Marseille, disait-il, m'a écrit qu'il était décidé à rappeler tous les Oblats et que je lui avais joué un tour en ne le prévenant pas à temps du choix que j'avais fait de Mgr Taché pour mon coadjuteur. Moi, je crois que c'est Dieu qui lui en a joué un plus beau, en le mettant dans la nécessité de ne pas abandonner un de ses enfants. »

Il n'en restait pas moins vrai que, si le choix du P. Taché avait sauvé les missions en changeant la détermination de Mgr de Mazenod, la volonté du fondateur des Oblats de consacrer lui-même en France le jeune élu, dérangeait beaucoup les plans de Mgr Provencher.

M. Laflèche et le P. Taché avait converti beaucoup de sauvages à l'Ile-à-la-Crosse, au lac Caribou et à Athabaska ; mais qui ne sait l'inconstance des néophytes, surtout quand ces néophytes sont des sauvages ? « M. Laflèche avait dû s'éloigner déjà ; si le P. Taché s'absente pour longtemps, qui le remplacera ? Le P. Faraud commence seulement à balbutier les langues sauvages ; les Pères Tissot et Maisonneuve les ignorent encore. »

Sans doute Mgr Provencher avait rappelé le P. Taché de l'Ile-à-la-Crosse ; mais pour qu'il allât recevoir la consécra-

tion épiscopale dans la province de Québec et retournât en toute hâte dans les missions du Nord. Il ne fallait pas permettre à « l'homme ennemi », par une trop longue absence, « de semer l'ivraie ».

L'évêque, cependant, habitué à soumettre sa volonté aux ordres de la Providence, dit au P. Taché : « Partez pour la France : Dieu pourvoira au reste. » Comme il n'avait pas un sou à lui donner, Dieu en effet fit bien ce reste qui représentait tous les frais de déplacement et accessoires !

Néanmoins, et ceci fut la grande consolation pour l'avenir : en voyant le P. Taché pour le consoler de son éloignement momentané de sa chère mission, pour le fortifier, Mgr Mazenod lui dit avec une paternelle effusion :

« Console-toi, mon fils ; ton élection, il est vrai, s'est faite à mon insu ; mais elle paraît toute providentielle et sauve les missions dans lesquelles vous avez tant travaillé. Des lettres m'avaient représenté ces missions sous un jour si défavorable, que j'étais déterminé à les abandonner et à vous rappeler tous ; la décision en était prise en conseil, lorsque j'ai appris ta nomination à l'épiscopat. Je veux que tu obéisses au Pape, et moi aussi je veux lui obéir ; puisque le Vicaire de Jésus-Christ a choisi l'un des nôtres pour conduire plus tard cette Eglise naissante, nous ne l'abandonnerons pas (1). »

« Personne, dira un jour l'élu, n'est plus à même que moi de connaître ma propre indignité ; cependant, s'il a fallu pour sauver nos missions, ce contre-sens d'un évêque si indigne, je me réjouis d'avoir été choisi, car l'abandon de nos missions me paraîtrait un malheur encore plus grand que ceux qui résultent nécessairement du choix de ma personne pour cette haute dignité. »

L'avenir prouvera que ce malheur fut singulièrement heureux !

Le dimanche 27 juin 1852, Mgr Taché était de retour à Saint-Boniface ; mais dans quelle désolation il trouvait Mgr Provencher, son ami Laflèche, les bonnes Sœurs et toute la colonie !

« La joie du retour, écrivit le jeune Evêque, fut bien diminuée par la vue du désastre qui venait de fondre sur la colonie de la Rivière-Rouge. Un déluge à peu près égal à celui de 1826, a emporté un très grand nombre de maisons, de granges, d'étables, toutes les clôtures, et mis la majorité des habitants dans l'impossibilité de semer du blé. C'est un spectacle bien triste que celui que présentent les ruines occasionnées par ce fléau. L'eau est venue jusqu'au niveau du sanctuaire, quoique

(1) *Vingt années de Missions.....*, p. 51.

l'église soit dans un des points les plus élevés. Les bonnes Sœurs allaient en canot dans leur maison. » L'eau avait monté de 25 pieds environ au-dessus de son niveau ordinaire et tenu Mgr Provencher avec M. Laflèche « plus d'un mois prisonnier » dans son propre palais. « Il y avait cinq pieds d'eau, écrivait celui-ci à Mgr de Québec, autour de ma maison ; encore deux ou trois pouces de plus, et elle était sur le plancher du deuxième étage. Je ne suis pas sorti, mais j'étais comme sur un vaisseau en pleine mer ; j'entendais jour et nuit des vagues poussées par des vents furieux battre les murs du premier étage de ma maison, comme je les ai entendues dans mes voyages d'outre-mer. L'eau a monté jusqu'au 20 mai. Les gens et les troupeaux s'étaient réfugiés au loin dans les prairies. Personne n'a péri. On n'a pu semer de l'orge que vers la fin de juin, ainsi que les patates ; tout cela mûrira si Dieu nous donne une saison exprès. L'église et ma maison ont servi de hangars publics ; toutes les autres maisons étaient en danger d'être emportées. » Les semailles n'avaient pu avoir lieu, ce qui faisait redoubler la famine. « L'inondation, disait encore Mgr Provencher, a ruiné notre pays déjà si pauvre. »

« L'arrivée de Mgr Taché et de ses nouveaux compagnons changea cette tristesse en une sainte joie, et le bonheur de l'évêque était bien partagé par le vicaire général Laflèche. Celui-ci retrouvait son ami qui lui fit part de ses impressions, et montrant le concours déjà obtenu, Mgr d'Arath lui en faisait espérer bien d'autres. Je vais me trouver plus riche en prêtres que jamais, put écrire Mgr Provencher à l'archevêque de Québec : je pourrai faire opposition à l'évêque « anglican » de Rupert's land, qui ordonne Métis et Sauvages : je crains plus la bourse que le personnel du personnage : l'argument du ventre amène à lui les sauvages. »

Cependant la joie de Mgr d'Arath et de son fidèle ami Laflèche n'était pas sans mélange. Durant l'absence de Mgr Taché, leur chère mission de l'Ile-à-la-Crosse, si elle n'allait pas à la dérive, avait beaucoup souffert de l'inexpérience et de la lassitude des Pères qui s'y trouvaient encore. L'ardeur faisait défaut aux moissonneurs sous le poids du jour, et le grain périssait aux champs. M. Laflèche dut l'apprendre à son ami qui en fut fort affligé.

Mais, toujours charitable et prompt à trouver l'excuse du mal qu'il redressait, M. Laflèche fit entendre aussi qu'il n'y allait pas seulement du découragement des ouvriers évangéliques, momentanément au-dessous de leur tâche, mais aussi de cette malheureuse disposition des âmes qui fait tenir leur dévotion autant de la personne de ceux qui la recommandent que de leur objet sacré qui doit pourtant en

être la seule fin et tout le soutien. Ainsi les Sauvages ressemblaient à leurs frères civilisés et ils versaient instinctivement dans le même défaut : ils aimaient M. Laflèche et ils raffolaient du P. Taché, tous les deux ayant justifié la confiance qu'ils avaient gagnée. Cet attachement rendait agréable, à ces fils de la Prairie, apprivoisés, la présence de ces missionnaires appréciés dont ils buvaient la parole avec délices, suivaient la direction avec une grande soumission. Mais enfin M. Laflèche les quitta et ce fut parmi les sauvages un pénible émoi ; Mgr d'Arath les délaisse à son tour et ce fut alors la désolation dans toute la Prairie. Les Pères qui restaient ne purent combler le vide ; ils étaient moins connus ou ils ne comprenaient pas les Sauvages, qui se montrèrent moins empressés de toutes manières. Les missionnaires s'en plaignaient et semblaient surtout souffrir des comparaisons désobligeantes des Sauvages qui, les mesurant à la taille de M. Laflèche et du P. Taché, leur trouvaient pauvre mine et peu d'esprit !

Les Sauvages s'éloignaient donc, et les missionnaires, rebutés, ne couraient plus les rejoindre. Voilà le mal qui sévit à l'Ile-à-la-Crosse, disait M. Laflèche, navré de l'aventure.

Et voilà pourquoi Mgr d'Arath eût tant de hâte de courir de Saint-Boniface à son Ile-à-la-Crosse : il voulait éveiller l'homme de la prière qui dormait, et chercher les brebis qui commençaient à se disperser.

Mgr Provencher pressentait sa fin prochaine dont l'attente avait inspiré, en diverses circonstances, sa conduite et ses paroles. C'est bien la crainte de mourir sans avoir assuré l'avenir de ses missions qui le fit chercher avec tant d'anxiété le meilleur de ses collaborateurs pour l'initier à ses plus intimes pensées, pour le préparer à poursuivre son vaste programme, comme à lui succéder, sans difficulté ni délai. Il avait jeté les yeux sur Mgr Laflèche, comme le plus digne ; il les jeta ensuite sur Mgr Taché comme le mieux apparenté ; et quand celui-ci l'eut quitté de nouveau pour reprendre son labeur interrompu, le saint vieillard s'attacha plus étroitement encore, si possible, à son dévoué vicaire général Laflèche, lui disant quels horizons vastes et radieux illumineront les pays neufs qu'ils défrichaient ensemble, mais dont le monde voulait ignorer les ressources et les promesses. Elles se peupleront, nos Prairies, disait-il, et nos forêts seront défrichées et se montreront fertiles ; elles constitueront le grenier d'abondance des affamés qui les trouveront inépuisables. On y verra venir la civilisation par toutes les frontières et les peuples stupéfaits admireront sous

vos successeurs les prodiges qu'engendrera cette terre prédestinée, arrosée de vos sueurs. Les chrétientés du Nord-Ouest se multiplieront et elles deviendront la force et la gloire de l'église du Canada.

M. Laflèche écoutait le saint homme avec plaisir ; car, animé du même zèle que lui, il partageait ses opinions favorables et il les communiquait autour de lui. Tout semblait de nouveau aller au gré des désirs de Mgr Provencher ; concours et secours affluaient pour ses sinistrés ; on reprenait courage en relevant les ruines, et on espérait de la bonne volonté de tous et d'un sol généreux cet avenir meilleur ?

C'était cependant l'heure où le Maître, satisfait de l'effort réalisé, allait visiter son serviteur fidèle.

Après un rude hiver, au retour du soleil et des fleurs, Métis et Sauvages, ayant labouré et semé, reportaient dans la Prairie, mais M. Laflèche, autrement affairé, ne pouvait les suivre. Alors, affaibli et surmené, le vieil et vénérable évêque ressentit un malaise et tomba soudain frappé d'une attaque d'épilepsie, qui le laissa quelques heures sans connaissance. La crise s'atténua enfin ; la vie semblait reprendre son cours, mais laissa les idées du malade entièrement confuses.

L'administrateur du diocèse, M. Laflèche, écrivit à ce sujet à Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, une lettre détaillée qu'il finissait ainsi :

« ... Il passa une grande partie de la semaine dans cet état de délire. Dans les intervalles où la connaissance lui revenait, il disait qu'il ne sentait aucun mal, sinon une grande faiblesse ; il paraissait ne pas connaître tout le danger de son état. Le 24 mai (1853), nous jugeâmes prudent de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction ; il avait alors si peu de connaissance qu'il ne s'en souvenait plus le lendemain, où il était parfaitement revenu à lui. Nous en profitâmes pour lui donner le saint Viatique, qu'il reçut avec les sentiments de la plus tendre piété, nous recommandant en même temps de bien observer tout ce que le rituel prescrit dans cette circonstance. *Ces pauvres évêques*, disait-il, *il ne faut pas les laisser mourir moins chrétiennement que les autres.*

« Après avoir reçu le corps de son Sauveur, il leva ses yeux défaillants vers le ciel et sa main affaiblie sur son peuple, pour lui donner une dernière bénédiction. Il bénit aussi d'une manière toute spéciale ceux de ses missionnaires qui étaient absents. Les Sœurs de la Charité vinrent aussi se jeter à ses pieds, pour lui demander une dernière bénédiction et recevoir ses derniers adieux. Oh ! le touchant spectacle !

Non, jamais il ne s'effacera de ma mémoire. Tous ceux qui étaient présents fondaient en larmes.

« Vers le 29, il commença à se plaindre d'une douleur qui le faisait cruellement souffrir au côté gauche près du cœur; depuis ce temps il a presque toujours eu sa parfaite connaissance jusqu'à son dernier moment. Il avait réglé toutes ses affaires ; et durant sa maladie il nous a fait toutes les recommandations et donné tous les avis qui étaient nécessaires pour nous et pour son peuple. Le 7 juin à onze heures du soir après quelques minutes d'agonie, il a remis tranquillement son âme à Dieu.

« C'est ainsi, Monseigneur, que le sort des orphelins est devenu notre partage. Cette mort a répandu le deuil dans toute la colonie; ceux mêmes qui sont d'une croyance différente de la nôtre avaient pour lui la plus profonde estime, et tous le regrettent sincèrement.

« Le 9 juin, il a été porté solennellement en procession à la chapelle du couvent des Révérendes Sœurs de la Charité, où un service solennel a été chanté, et, le 10, il a été ramené à sa cathédrale, où un second service a été célébré aussi solennellement que possible.

« Le major Caldwell, gouverneur de la colonie, les bourgeois de la compagnie qui se trouvaient à la Rivière-Rouge, et un bon nombre de protestants, s'étaient joints à la population catholique, pour rendre les derniers devoirs à celui que nous regrettons si amèrement. Avant de sortir de l'église, le gouverneur s'est avancé dans le chœur, au bord de la fosse, pour me faire son compliment de condoléance, et me prier d'assurer mes confrères missionnaires, ainsi que toute la population catholique qu'il partageait bien véritablement notre affliction. Je connais assez cet homme, Monseigneur, pour assurer que cette démarche était l'expression du sentiment de son cœur.

« Mgr Provencher était un de ces hommes rares qui gagnent à être bien connus; c'était surtout dans les relations journalières que l'on était plus à portée d'apprécier les éminentes qualités de son cœur. Combien de fois n'ai-je pas admiré en lui cette tendre piété et cette confiance sans bornes en la divine Providence, qui font la consolation et le bonheur du véritable chrétien ! Combien de fois la bonté de son cœur ne lui a-t-elle pas fait partager les misères et les privations que ses missionnaires enduraient parmi les sauvages ! Oui, Monseigneur, je l'ai entendu bien des fois les plaindre, et après leur avoir envoyé tout ce qu'ils demandaient et au delà, se plaindre lui-même de ce qu'il ne pouvait faire plus pour eux. Depuis neuf ans que j'ai le bonheur d'exercer le saint ministère sous sa direction, je puis, en toute sincérité et justice, lui rendre témoignage qu'il s'est toujours montré, pour moi et mes confrères missionnaires, un père généreux, tendre et compatissant. »

M. Laflèche envoya le Père Végreville et le Frère Alexis

Raynard porter cette triste nouvelle à Mgr Taché qui en fut informé vers le 10 juillet.

Le diocèse dont Mgr Taché héritait comprenait alors un évêque, — lui-même ; quatre prêtres séculiers, MM. Laflèche, Thibault, Bourassa et Lacombe ; sept Oblats prêtres, les Pères Bermond, Faraud, Tissot, Maisonneuve, Grollier, Végreville, Rémas ; deux Frères convers, Dubé et Raynard ; deux couvents de Sœurs grises, celui de Saint-Boniface, ayant onze religieuses et celui de Saint-François-Xavier en ayant deux ; cinq résidences de missionnaires à Saint-Boniface, Saint-François-Xavier, lac Sainte-Anne, Ile-à-la-Crosse, Athabaska ou la Nativité ; six églises ou chapelles, dans ces mêmes lieux et en outre à la Baie-Saint-Paul ; un collège classique à Saint-Boniface ; un hospice à Saint-Boniface pour les orphelins et les vieillards où on distribuait des remèdes aux malades ; trente stations où les missionnaires faisaient des visites, mais où il n'y avait ni église ni résidence.

Six stations avaient été abandonnées après leur établissement ; elles étaient situées parmi les sauvages les moins éloignés de Saint-Boniface, les Sauteux.

Le nombre total des baptêmes faits dans les résidences sauvages, en dehors de Saint-Boniface et de Saint-François-Xavier, « s'élevait, le 1er janvier 1854, au chiffre de 4309. »

Mgr Provencher avait fondé une Eglise dans le désert, au milieu d'obstacles sans nombre ; et s'il ne l'avait pas dotée d'établissements plus nombreux, c'est que le personnel à son service était restreint, et ses ressources limitées. Il avait suppléé à tout en voyageant, en faisant voyager, pour jeter partout la semence évangélique que devait féconder la rosée des grâces de Dieu.

M. le vicaire général Laflèche continua le service spirituel de Saint-Boniface avec les pouvoirs reçus de Mgr Provencher lui-même. L'évêque défunt avait également nommé vicaire général M. Thibault, alors le plus ancien des missionnaires de la Rivière-Rouge ; Mgr Taché lui conserva le même titre et, de plus, donna les pouvoirs de vicaire général au P. Bermond, qui demeurait à l'évêché de Saint-Boniface avec M. Laflèche, afin qu'il fût son principal représentant à l'égard des Oblats résidant dans le diocèse. Le nouvel évêque aurait préféré remettre à un prêtre séculier l'administration temporelle des biens de l'évêché ; mais M. Laflèche éprouvait une grande répugnance pour cet office. Il remit donc au P. Bermond la caisse épiscopale et le pria « de disposer de tout le temporel comme bon lui semblerait pour la plus grande gloire de Dieu

et l'honneur de la religion. » Il l'établit ainsi, comme il le disait plaisamment, « ministre des finances, garde champêtre, garde forestier, possédant plusieurs autres petits titres honorifiques que l'on ne connaît pas même au sein des grandes cités ».

Ces dispositions prises, Mgr Taché continua la visite des missions, les longs voyages et les travaux de l'apostolat tel qu'il le mettait en pratique, et qui lui donnait d'ailleurs des résultats de jour en jour plus consolants.

M. Laflèche, de son côté, n'était pas homme à ménager ses peines. Il se dépensait généreusement à seconder les vues de Dieu, ou à suppléer à ce que ne pouvait accomplir son compagnon admirable, son ami qui, si vaillamment, portait le fardeau dont il avait craint d'être accablé lui-même. Il lui devait bien cette aide fraternelle ; il la lui prodiguait de tout son cœur. Mais, hélas ! l'amitié fidèle et le dévouement empressé ne peuvent suffire à tout, ni rendre à un corps constamment surmené force et santé, surtout l'endurance qu'exigent des travaux multipliés par des besoins infinis et qu'un zèle soutenu rendait facilement surhumains en ces lieux abandonnés des hommes et déshérités par la nature. A cette tâche accablante ses souffrances redoublèrent, son ancienne infirmité s'aggrava tellement que, si sa bonne volonté demeurait entière, son surmenage incessant semblait avoir tari la source même de ses forces : il était las malgré lui, accablé et désespéré de l'être ; son âme énergique émergeait alors de son corps en détresse comme la prière suppliante monte sur l'autel de la victime expiatoire qui sent son impuissance et s'offre elle-même à Dieu. Son affaiblissement général tournait à la maladie. Il ne paraissait plus d'autre choix possible pour lui, ou l'accablement sans fin d'un mal incurable, ou un repos réparateur au pays natal.

Les compagnons de M. Laflèche le pressait de s'épargner afin de se conserver au service de l'Eglise ; mais lui ne le croyait pas indispensable. Cependant, la divine Providence parut encore manifester sa volonté en ajoutant à toutes les bonnes raisons qui militaient en faveur d'une résolution qui s'imposait, celle des modifications apportées dans la hiérarchie ecclésiastique au Canada, les Trois-Rivières ayant été constitué en diocèse avec Mgr Cooke comme évêque titulaire, et surtout l'urgence d'affaires de famille qui réclamaient impérieusement sa présence à Sainte-Anne de la Pérade.

Il demanda donc à Mgr Taché l'autorisation de descendre vers le pays natal. Son ami accéda à son désir, avec joie et

avec douleur, à la condition expresse néanmoins qu'il lui reviendrait mieux portant et dès le printemps prochain.

Mgr Taché devait rentrer à Saint-Boniface, M. Laflèche aurait voulu le rencontrer avant de se mettre en route. Mais les jours passaient, la caravane qui se rendait à Saint-Paul des Etats-Unis était prête et il lui fallut, sous peine de rester encore un hiver dans un pire délabrement, se joindre à elle et partir. Il quitta donc Saint-Boniface le 15 novembre 1854, et quinze jours avant que Mgr Taché, bien qu'il faisait diligence, n'y pût parvenir lui-même.

Déçu par cette inévitable contrariété, le jeune évêque écrivait à l'archevêque de Québec et il écrit :

« Je regarde la présence de M. Laflèche comme indispensable au bien, et ce serait une peine bien sensible pour moi s'il ne revenait pas, mais il reviendra. J'ai à cette fin chanté une grand'messe ce matin : les habitants l'ont demandée comme un témoignage de leur reconnaissance, pour prier Dieu de veiller sur des jours chers à leurs cœurs ».

Mgr Taché avait chargé M. Laflèche de lui trouver deux prêtres « pour reprendre la mission de la Baie des Canards, tombeau de M. Darveau », où les protestants exerçaient un redoutable prosélytisme. Il le pria encore de rendre une visite à sa mère : « Vous le savez, écrivait-il à celle-ci, les grands vicaires ne font qu'une personne avec l'évêque, en sorte qu'en recevant M. Laflèche vous recevrez Mgr de Saint-Boniface, et si votre cœur allait vous dire que non, je commande à votre foi de vous dire que oui ». « Toujours est-il que vous verrez un de mes meilleurs amis, un bien digne et bien zélé missionnaire ; priez beaucoup pour que le bon Dieu lui rende la santé et nous le renvoie au printemps. »

Mgr Provencher, à la recherche de religieuses et pressé d'arriver vite au terme d'un long voyage, avait expérimenté la route qui menait à Montréal par les Etats-Unis. Il l'avait trouvée plus rapide, aussi sûre et surtout moins dispendieuse. Cette route fut conseillée à ses collaborateurs. C'est par cette voie nouvelle que Mgr Laflèche regagna en 1854 et 1856 le Bas-Canada dans des conditions à peu près semblables.

La caravane dont il faisait partie s'en alla à travers la Prairie vers le Mississipi, qu'il s'agissait d'atteindre vers la chute de Saint-Antoine. Ces voyages en caravane s'effectuaient comme les migrations pour cause de chasse au bison en ce qui concernait la manière de vivre et les précautions à prendre vis-à-vis des écumeurs de la Prairie, contre lesquels il fallait être toujours en mesure de se défendre. La longue file des charrettes se mettait en marche au lever du

jour, progressait lentement tant que bœufs et chevaux ne donnaient pas signe de lassitude. L'abondance ou la qualité de l'herbe, la limpidité des eaux ou quelqu'autre raison d'utilité, outre le besoin de repos, décidaient les gens à dételer pour le déjeuner ; la seconde étape durait jusque vers midi, selon besoin et circonstances favorables. On dînait alors plus ou moins rapidement, soit que les ardeurs du soleil l'été engageassent au repos prolongé, soit que le froid fît presser le pas durant l'hiver toujours rigoureux ; et on marchait ensuite jusqu'à la nuit qu'on passait à l'abri des charrettes rangées en cercle autour d'un camp improvisé. On allumait des brasiers dans l'enceinte, on faisait cuire le repas du soir ; puis, les uns sous la tente, les autres sous leurs charrettes ou simplement à la belle étoile, après la prière faite en commun, s'endormaient sous une garde vigilante. Avant de repartir le lendemain, le guide prévenait les voyageurs s'ils avaient à se munir de bois pour le soir, ou encore il conseillait de se pourvoir d'eau convenable s'il avait des raisons de croire qu'il en ferait défaut aux étapes prochaines ; car, il arrivait en cours de route de manquer d'eaux potables, ou d'être réduit au fumier du bison pour la cuison des aliments. On passait des rivières à gué, d'autres à la nage, ou sur des ponts improvisés, ou sur des radeaux construits à la hâte et qu'on tirait à la cordelle pour les abandonner après le passage. Et c'est ainsi que M. Laflèche par un froid polaire atteignit le Mississipi qu'il traversa en aval de la Chute de Saint-Antoine, et dont il suivit ensuite le cours jusqu'à cette Chute fameuse, se rendant à Saint-Paul, aujourd'hui Minneapolis, colonie alors peu florissante.

Les habitants de Saint-Paul étaient des Canadiens-Français émigrés, des Métis et quelques Américains. La plupart de ces gens attendaient les voyageurs sur le bord du fleuve dans l'espoir de rencontrer parmi eux des amis, des connaissances, ou bien pour obtenir les dernières nouvelles de l'Ouest.

M. Laflèche s'adresse à ses compatriotes déracinés, il les visite dans leurs abris misérables, les interroge, surprend sur leurs lèvres les regrets qui tourmentent leurs cœurs ; il leur parle du pays quitté, leur chante auprès du foyer les chansons dont résonnent les rives du Saint-Laurent, et il les voit pleurer ; c'est là, au plus vif d'une plaie commune qui se creuse, s'étend et s'envenime, qu'il considère avec douleur le mal du Canada qu'il combattra le restant de ses jours et dont il dira plus tard, parlant de races et de religion

soit à la convention des missionnaires agricoles à Okla, soit au congrès de Québec et en maintes autres circonstances, avec les variantes voulues par le temps et les auditoires :

« La terrible épidémie de 1848 a fait beaucoup d'orphelins parmi les émigrés venus de la vieille Europe. La charité chrétienne s'empressa de les recueillir et de les faire entrer dans nos familles canadiennes. Là, ils ont été reçus avec bienveillance et mis sur un pied d'égalité avec les autres enfants de la maison. Devenus hommes aujourd'hui, ils parlent la même langue et ont la même foi que leurs parents adoptifs. Ils ont les mêmes usages, les mêmes coutumes que leurs frères et sœurs d'adoption. Au point de vue national, ils ne sont plus ce que la naissance les avait faits, Allemands, Ecossais ou Irlandais ; mais ils sont Canadiens, c'est-à-dire ce que l'éducation les a faits. La fièvre de l'émigration aux Etats Unis des Canadiens, épidémie non moins terrible, en un sens, que le typhus de 1848, a enlevé à ce pays des milliers de braves familles. Allez (comme je l'ai fait) les visiter dans leur nouvelle patrie, entrez dans leurs maisons, qu'y trouverez-vous ? Un père, une mère canadiens-français, nés et élevés catholiques dans le Bas-Canada. Interrogez les enfants, faites-les parler. Le père et la mère vous répondront en français qu'ils ont quitté le Canada depuis quinze ans, vingt ans ; que depuis ils ont parfaitement appris l'anglais ; qu'ils s'appelaient autrefois Boisvert, Lamontagne ; mais qu'aujourd'hui on les nomme *Greenwood, Mountain*. A vos questions en français les enfants, un peu étonnés d'entendre cette langue, vous regarderont en répondant (I don't understand). Suivez-les le dimanche, vous verrez qu'un certain nombre ne fréquentent aucune église ; que plusieurs vont avec leurs enfants, les uns au temple méthodiste, les autres au temple presbyrérien, etc. En fréquentant la maison pendant quelques jours, vous ne tarderez pas à vous convaincre que les idées, les mœurs, les usages américains l'ont complètement envahie. Or, je vous le demande, une famille canadienne-française, où l'on n'est plus catholique, où l'on a adopté les mœurs et les coutumes des Américains, à quelle nationalité appartient-elle ? Que lui reste-t-il de la nationalité de ses ancêtres ? Rien. Ils sont Américains et nullement Canadiens. »

On ne pouvait pas en termes plus simples, plus honnêtes poser la question de race et de religion en Amérique et au Canada même. De plus, Mgr Laflèche ne remarqua jamais et n'admettait pas que la race française fût en quoi que ce soit et d'aucune manière inférieure à celle du conquérant d'ici qu'elle avait su contenir et aurait certainement dominé, si des moyens artificiels et des combinaisons administratives n'avaient entravé le cours naturel des choses aux bords du

Saint-Laurent et même de la Rivière-Rouge, ni à celle de là qui, par tous les moyens et par une assimilation intense, s'appliquait à former la nationalité américaine.

C'était une des raisons qui firent que le vaillant évêque des Trois-Rivières, plus tard, ne manquera jamais de rappeler à ses compatriotes ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et les devoirs de reconnaissance qui les obligeaient envers Dieu. « Car, disait-il ; de votre fidélité, de votre fermeté dépend votre avenir ».

Il dira en 1866, à la fête de saint Jean-Baptiste à Ottawa : Une nation qui a conservé ses caractères nationaux a conservé sa langue et sa foi ; celle qui les a tous perdus, a perdu aussi la langue et la foi de ses pères....

... Si la langue est le premier élément national, le premier devoir de tout citoyen est donc de la parler, de la respecter et de la conserver. Or, nous mettant, ici, la main sur la conscience, demandons-nous si nous avons toujours rempli fidèlement ce devoir sacré. N'est-il pas arrivé quelquefois que des hommes qui se glorifiaient de porter un nom canadien ont, cependant, rougi de ce nom, l'ont travesti, et ont ainsi cherché à effacer le premier caractère national. Ils se donnaient néanmoins comme de grands amis de la nation. Cette conduite ne pouvait venir que d'une erreur grave, et de l'ignorance absolue de choses simples et naturelles.

Nous sommes, il est vrai, dans une situation particulière, placés au milieu de nationalités différentes. Nous devons assurément respecter les autres nations. Mais il se produit un fait regrettable ; c'est qu'un grand nombre d'entre nous parlent trop la langue étrangère. Mes frères, je ne vous dissimulerai en rien ma pensée ; la plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité de parler la langue anglaise. Il est à propos, je l'avoue, que plusieurs sachent parler l'anglais, mais de cette taxe, ne payons que le strict nécessaire. Que les hommes d'affaires qui n'ont pas d'autres moyens de gagner leur vie, que les hommes publics qui sont obligés de discuter les intérêts de la nation avec nos compatriotes d'origine étrangère, l'apprennent, c'est bien. Mais faudra-t-il pour cela que toutes nos conversations ou nos discussions se fassent dans la langue étrangère ? J'ai assisté assez souvent à vos débats parlementaires, et je vous avoue franchement que j'ai été, plusieurs fois, profondément affligé de voir de nos compatriotes s'exprimer presque toujours dans l'idiome étranger. La langue française a pourtant le droit de cité dans nos Chambres. Les Anglais sont complaisants à nous enseigner leur langue. Pourquoi ne le serions-nous pas aussi ? Pourquoi ne leur donnerions-nous pas des leçons de français comme ils nous donnent des leçons d'anglais ? Tout Canadien, s'il aime son pays, à quelque degré de la hiérarchie sociale qu'il se

trouve placé, parlera toujours le français, et ce ne sera que quand il s'y verra forcé qu'il emploiera la langue anglaise. S'il y a ici des hommes d'une origine étrangère, j'espère qu'ils ne trouveront pas mauvais que je conseille à mes compatriotes de les imiter. Voyez comme ils tiennent, eux, à leur langue. Est-ce que nous aimons moins notre nationalité que ces hommes n'aiment la leur ? Je le sais, cette concession que nous leur faisons si aisément est une suite de la politesse proverbiale que nous ont léguée nos pères ; nous voulons leur épargner des moments d'ennui, et nous parlons leur langue. Mais cette politesse doit avoir ses limites, et ne pas aller trop loin.

Je le dis donc de nouveau, la plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité d'apprendre l'anglais. Payons-la loyalement, mais n'en payons que le nécessaire. Que notre langue soit toujours la première. Tenons à parler la première langue de l'Europe ; et fortifions, chez nous, ce puissant lien national.

Il m'a été donné de voyager aux Etats-Unis. J'y ai rencontré des compatriotes qui m'ont accueilli avec hospitalité. J'ai adressé la parole en français aux petits enfants qui entouraient leur mère, et ils ne m'ont pas compris. Ah ! mes Frères, pour un homme qui aime vraiment sa nation, que cette scène est vraiment poignante !...

Le second lien national et le plus fort, c'est la foi. Je ne suis pas venu, ici, prêcher le principe des religions nationales. Je dirai seulement que, si tous les hommes étaient restés fidèles à Dieu, il n'y aurait qu'une seule nation, et que si le Seigneur a divisé le monde en groupes nationaux, avec l'obstacle de la diversité des langues, ç'a été pour empêcher la diffusion de l'erreur. Mais, nous avons, nous, la certitude de posséder la vérité. Enfants de l'Eglise catholique, nous avons, par excellence, le lien religieux.

Je citerai deux faits à l'appui de cette vérité. Le premier sera celui de l'Irlande. Les Irlandais ont conservé leur nationalité. Pourquoi ? Parce qu'ils ont conservé leur foi. Aussi l'Angleterre l'a bien compris, et elle nous a également fait voir quelle importance elle attache à ce lien national. Elle a essayé par tous les moyens possibles de le briser ; elle y a même employé les persécutions. L'Ecosse n'a pas été traitée de la même manière. Si les Irlandais ne s'étaient pas montrés plus fidèles à leur religion que les Ecossais, ils n'auraient pas subi un sort plus rigoureux. Mais il est certain qu'ils ne compteraient pas davantage, non plus, au rang des nations.

Et l'infortunée Pologne ! On a voulu lui arracher aussi sa langue et sa foi. Si la Pologne avait voulu apostasier, la Russie ne l'aurait pas inhumainement traitée. Elle se serait apaisée devant ce grand sacrifice, qui n'eût été, de la part de la victime, autre chose qu'un suicide national.

Voilà deux faits qui nous révèlent toute la force des deux grands éléments nationaux, la langue et principalement la foi.

Naturellement, nous rejetons du nombre de nos compatriotes ceux qui ont perdu notre langue et notre foi. Celui qui ne parle pas le français, et qui n'est plus catholique, à nos yeux, n'est plus Canadien. Il n'est qu'un renégat.

L'enfant ne grandit pas seul, il a des frères et des sœurs. Il s'établit entre eux des rapports, des habitudes, des coutumes ; ce sont les mœurs de la famille. Ces relations, se reflétant de la société domestique dans la société civile, forment les mœurs de la nation. En effet, l'enfant devenu grand emportera avec lui les coutumes et les habitudes qu'il a contractées dans la famille. Semblable à un fruit mûr détaché de la tige qui l'a produit, il ira s'implanter ailleurs, et sera comme une semence féconde déposée dans une terre fertile. Il deviendra bientôt à la tête d'une nouvelle famille en qui se perpétueront, de générations en générations, les mœurs de ses pères. De là le troisième lien national, les coutumes, les mœurs.

Comme l'on voit, il y a entre la famille et la nation, la nation et la famille, des rapports étonnants. La famille est en petit ce que la nation est en grand, et la nation est en grand ce que la famille est en petit.

Mais, où ces mœurs de la famille acquerront-elles leur complément, ou leur parfait développement? Car entre la société domestique et la société civile, il doit y avoir un trait d'union. Il existe en effet. Ce sont nos institutions religieuses, nos communautés, nos collèges, nos couvents. Là, on apprend mieux sa langue, on étudie spécialement la religion, on redresse, on perfectionne ses mœurs par l'éducation, en même temps que l'on éclaire son intelligence par l'instruction. C'est donc dans ces institutions que s'acquièrent les développements de la vie civile. Et quels services ne nous ont-elles pas rendus, en fortifiant si puissamment, si constamment les trois grands liens nationaux, la langue, la foi et les mœurs? Elles nous ont sauvés! En effet, que serions-nous devenus, je le demande à tout homme éclairé, que serions-nous devenus, après la conquête, si nous n'avions pas eu nos collèges, nos couvents? Nous étions complètement séparés de la mère-patrie, nous étions abandonnés de la noblesse et de la bourgeoisie française, nous étions laissés seuls au fond des forêts, entourés et dominés même par nos ennemis. Je ne crains pas de le dire, sans nos institutions et notre clergé, nous ne serions plus rien.

Des journalistes peu éclairés ont écrit : C'est la forme du gouvernement qui fait la nation. C'est une erreur. Est-ce que la Pologne a cessé d'exister, parce qu'elle a été divisée et soumise à trois gouvernements divers? Les Irlandais, les Indiens, et d'autres encore ne forment-ils plus des nations distinctes, pour être passés aux mains d'un gouvernement étranger? Je comparerai la nation à un arbre. Une nation qui a son territoire et son gouvernement, et qui a reçu son parfait développement, ressemble à un bel arbre qui a crû d'une semence féconde, dans une bonne terre, au bord des eaux. Il a grandi, et poussé

vigoureusement ses branches. Sous l'action bienfaisante du soleil et de la rosée, il s'est chargé de feuilles, de fleurs et de fruits. Tel fut autrefois le peuple juif, peuple privilégié, type et modèle. Est-ce à dire qu'il faille que toute nation soit ainsi constituée pour avoir droit de porter ce nom? Non, le gouvernement et le territoire même ne sont pas de l'essence d'une nation. Le peuple juif, ce type, n'en est-il pas lui-même une preuve des plus frappantes? Il est un des plus anciens; il a survécu à la ruine successive de tous les autres peuples et des plus grands; aujourd'hui, il est sans patrie, sans gouvernement, dispersé aux quatre vents, parlant toutes les langues; il n'est retenu que par un seul lien, l'unité de principes, et cependant, c'est encore le peuple juif. J'ai donc dit, avec vérité, qu'une nation peut exister sans patrie ni gouvernement. Maintenant, à quoi comparerai-je la nation captive ou sujette? Le jardinier use d'un art qui servira, ici, d'expression à ma pensée. C'est l'art de la greffe. Quand il veut unir ensemble les fruits de deux arbres différents, il coupe, avec soin, une jeune pousse, et l'implante sur un autre tronc. Cette branche ne périt pas, mais elle prend un nouveau principe de vie. La sève du nouvel arbre se communiquant à elle, lui fera porter des fleurs et des fruits différents. Cette branche vivra donc sur un tronc étranger, avec des fruits qui lui seront propres. Il en est ainsi des nations que le Seigneur soumet à l'action d'un gouvernement étranger; et c'est absolument ce qui nous arrive à nous, Canadiens-Français. Une horrible tempête s'abattit sur le monde. Dès les commencements, nous fûmes détachés, comme une jeune branche, de l'arbre français qui nous avait produits, et laissés gisant sur le sol. La Providence eut pitié de cette branche vivace, la releva, et la planta sur le tronc vigoureux de la Constitution Britannique. Nous nous y sommes développés, comme vous en êtes les témoins, d'une manière étonnante, tout en conservant nos caractères nationaux, et nous portons nos fruits. Ce serait donc une erreur capitale de croire que nous ne sommes pas une nation; erreur qui pourrait avoir les plus funestes conséquences. Car, en portant le découragement dans les âmes, elle paralyserait l'action des forces vitales de la nation, et pourrait nous conduire peu à peu jusqu'à la mort nationale...

Les années s'écouleront, Mgr Laflèche aura blanchi dans les fatigues et les combats. Aura-t-il changé d'opinion et de sentiments? Voyez plutôt.

En juin 1880, au Congrès catholique de Québec, il prendra la parole à deux reprises, il s'adressera à des Canadiens-Français qui pouvaient être encore tentés comme le furent les braves familles qu'il rencontrait sur les bords du Mississipi et partout sur sa route, et qui pleureront sur les rives étrangères, après avoir perdu leur foi, leur langue et leurs mœurs et jusqu'aux plus chères espérances. Il dira:

... Nos chers compatriotes des Etats-Unis ont ici un sol magnifique dont la fertilité attire de tous côtés des colons étrangers. Et pendant que des pays étrangers nous arrivent des milliers de colons, les enfants de ce sol si beau, si fertile de notre cher Canada, s'en vont demander à l'étranger ce qu'un peu de travail leur donnerait ici. Pourquoi cela, parce qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'obligation de défricher. Cette loi qui nous est faite de travailler, comment l'observons-nous? Je ne veux pas faire ici l'examen de conscience de chacun. Je laisse à chacun à le faire pour lui-même.

Il y a une quarantaine d'années, commença (vers 1840) la dernière grande émigration. Les paroisses de nos seigneuries commençaient à déborder. On se trouvait à l'étroit. Alors l'on jeta les yeux au loin et l'on aperçut deux grandes voies, l'une qui conduisait vers les Etats-Unis, qui tendaient les bras à nos pauvres enfants et les attiraient par des promesses aussi éclatantes que peu réalisables ; l'autre s'enfonçait dans les bois et montrait au pauvre colon un travail constant et difficile, mais aussi après cela le bonheur et l'aisance : c'était la vie de la colonisation qui demandait du courage, mais qui aussi devait récompenser les éclats de ce courage si patriotique.

Un grand nombre de jeunes Canadiens à l'âme courageuse se sont dit : nous demeurerons dans notre cher et beau pays, nous demanderons à ce sol qui nous a vus naître ce dont nous avons besoin. Ils se sont enfoncés dans la forêt, ils ont travaillé pendant de longues années, préférant se nourrir de l'herbe des champs de la patrie, que du pain de l'étranger. Et Dieu a récompensé leur courage. Toutes les années qui passent voient leurs champs se couvrir de riches moissons. Ils ont de jolies petites maisons, de belles églises en pierre, dont la croix, à l'ombre de laquelle ils vivent dans le bonheur et l'aisance... leur rappelle qu'ils sont la force de notre nation.

Mais voyons ce que sont devenus ceux qui ont préféré entrer dans la voie de l'émigration. Quel a été et quel sera leur sort? Leur sort dans l'avenir sera ce qu'il a été dans le passé. Ils nous ont quittés, nos chers amis, dans l'espérance de trouver aux Etats-Unis une vie plus facile et du pain qu'il ne leur serait pas nécessaire de gagner à la sueur de leur front. Tristes illusions, messieurs, comme vous allez le voir. Arrivés là, il leur a fallu se soumettre à la loi du travail, car, messieurs, ce n'est là une loi nécessaire, obligatoire seulement ici ; en quelqu'endroit de la terre que nous allions, nous la retrouvons et il faut s'y soumettre. Il n'y a que les voleurs qui vivent sans se soumettre à cette loi. Et ceux-là, messieurs, la justice sait bientôt leur faire expier leurs crimes.

Notre brave colon travaille ; oui, tous les jours il arrose de ses sueurs la terre qu'il cultive, mais le soir en arrivant dans sa maison il reçoit le sourire et le baiser de sa femme. Il voit se grouper autour de lui sa nombreuse famille, il est heureux et la bénédiction du ciel est sur lui, sur sa famille, sur ses champs.

Mais aux Etats-Unis, tant que le commerce fut florissant, c'est bien, on a de l'argent en quantité. L'on s'amuse. Mais un jour l'on a dit à ces Canadiens : nous n'avons plus de travail à vous donner, et alors dans leur stupeur ils se sont regardés, ils se sont dit que faire, nous n'avons pas un sou ? Il vous reste, leur a-t-on dit alors, une ressource, faites-vous soldats, allez combattre des combats qui ne sont pas les vôtres. Ces fortunes que nous avons faites avec les sueurs de vos fronts, allez maintenant les défendre avec votre sang. Et si, messieurs, les renseignements que j'ai eus sont exacts, le nombre de nos pauvres Canadiens qui se sont fait égorger dans cette guerre fratricide du Sud et du Nord pour une cause qui n'était pas la leur est de 45.000. Je comprends le noble métier de soldat. Qu'un jeune homme plein de force se lève pour défendre le toit paternel, pour protéger son vieux père et sa vieille mère, sa femme et ses enfants, je comprends cela. C'est un sacrifice héroïque, et ce jeune homme combat pour le devoir, et en tombant il tombe martyr du devoir ; mais quel nom donner à celui qui combat pour une cause qui n'est pas la sienne, et des hommes qui ne sont pas ses ennemis ?

Deux courants se sont donc établis, l'un vers la colonisation, l'autre vers l'émigration. Ceux qui se sont laissés emporter par le premier, jouissent maintenant d'une aisance qui suffit à leur bonheur. Ceux que le second courant a entraînés même aux États-Unis, éprouvent un sort digne de lamentations. Et en songeant à eux, l'on ne peut s'empêcher de répéter cette parole du roi prophète : « *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus quum recordaremur Sion* ». Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babylone et nous avons versé des larmes en songeant au pays que nous avons perdu....

En Mgr L.-F. Laflèche, le patriote et l'apôtre allaient constamment de compagnie, l'un aidant l'autre à atteindre des buts élevés. Il voulait la consolidation de la nationalité canadienne par la préservation des familles franco-canadiennes et par leur indéfectible attachement au sol canadien ; il voulait la diffusion de la Foi catholique au Canada au moyen d'une résistance énergique à toutes les tentatives d'assimilation par l'élément anglo-saxon, soi-disant supérieur, résistance qu'il plaçait dans la revendication des droits civiques et religieux des Canadiens-Français résultant des Capitulations et des Traités (1763), des Actes d'Union et de Fédération ; dans le maintien de la langue française, véhicule, en Canada, de la Foi catholique ; dans une lutte incessante contre les principes pervers que la presse apportait du Vieux Monde et répandait avec l'intention d'affaiblir la Foi en perdant les mœurs.

Dans les *Œuvres Oratoires* de Mgr Laflèche, dans ce qu'on

en a pu recueillir, on trouve encore le discours prononcé au Congrès des missionnaires agricoles tenu à la Trappe de Notre-Dame du Lac, à Oka, du 9 au 12 juillet 1895. L'orateur finissait alors sa brillante carrière. C'est sa constante doctrine en la matière et c'est son expérience acquise qu'il résumait à la demande d'un auditoire choisi. Après des considérations d'un ordre peu élevé et qu'on eût été étonné de ne pas retrouver, même à propos d'agriculture, sur les lèvres du saint vieillard qui mêlait excellemment et le plus naturellement du monde Dieu et sa Providence en toutes choses pour l'instruction et l'édification des âmes, il disait :

« . . . Il est important de rechercher qu'elles sont les lois que Dieu a établies dans son royaume d'ici-bas relativement aux biens temporels. Ces lois sont au nombre de trois, savoir : le Travail, l'Economie, la Justice. Oui ! Donnez-moi une famille, une nation où la loi du travail soit fidèlement pratiquée, la loi de l'Economie constamment observée, et la justice toujours respectée, et je vous dirai sans crainte de me tromper, voilà une famille, voilà une nation où règne l'aisance et la prospérité, la paix et le bonheur ! »...

« . . . Je n'hésite pas à dire, Messieurs, que le travail agricole est celui de l'état normal de l'homme ici-bas, et celui auquel est appelé la masse du genre humain. C'est aussi celui qui est le plus favorable au développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles, et surtout qui le met le plus directement en rapport avec Dieu. Vous ne manquerez pas de redire aux cultivateurs que le travail agricole est le plus noble ici-bas parce qu'il se fait nécessairement avec le concours direct de Dieu. Vous êtes-vous jamais demandé qui a fait la gerbe de blé que l'on récolte dans un champ au temps de la moisson ? Vous savez comme moi qu'elle est l'œuvre de deux ouvriers, de l'homme et de Dieu. Si le cultivateur n'était pas entré dans son champ au printemps, s'il n'avait pas débarrassé le sol des épines et des ronces qui le couvraient, s'il ne l'avait pas labouré profondément pour y déposer la semence du froment, il n'y aurait certainement pas poussé de blé. Voilà le travail du cultivateur : voilà ce que Dieu demande de lui. Quand il a accompli ce travail, il se retire de ce champ ; il l'enclot avec soin, afin que rien ne vienne troubler le travail divin qui va succéder à son pénible labeur. Ce champ devient pour lui quelque chose de sacré, sur lequel il doit veiller avec soin.

« C'est que Dieu va y entrer à son tour et continuer le travail commencé. Il y enverra régulièrement la lumière de l'aurore et la rosée du matin, la chaleur du midi et la pluie du soir, et après quelques jours commencera ce travail de la germination, la semence plongeant dans le sol une racine qui va lui donner le point d'appui et la nourriture dont elle a besoin, et poussant vers le ciel une tige délicate qui grandira tous

les jours jusqu'à ce qu'elle donne un épi chargé de 30, 40 ou 50 grains semblables à elle-même. Quand ce travail est fait, que Dieu a couvert d'une riche moisson ce champ si péniblement ensemencé, il dit au cultivateur : voilà ce que je te donne pour toi et ceux que j'ai confiés à ta sollicitude. C'est donc une vérité, Messieurs, une vérité bien consolante et bien honorable pour le cultivateur, qu'il a Dieu lui-même pour collaborateur. On n'en saurait dire autant du travail industriel où le concours de Dieu n'apparaît pas aussi directement. Il n'y a que deux hommes qui travaillent ainsi conjointement avec Dieu, le prêtre dans l'ordre surnaturel, et le cultivateur dans l'ordre naturel.

« Invitez, Messieurs, nos braves cultivateurs canadiens à ne jamais perdre de vue la noblesse de leur condition et les avantages précieux que leur procure le travail de la terre. « Le labourage et le *pastourage*, disait le grand ministre Sully, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les *vrayes* mines du Pérrou ». Il faut dire la même chose de la Nouvelle France, de ce beau pays du Canada que nous ont conservé, au prix de si grands sacrifices, et transmis nos vaillants et religieux ancêtres. Oui ! la prospérité et l'avenir des Canadiens-Français se trouvent dans la culture et les pâturages de son riche territoire. Puisse le peuple canadien comprendre cette vérité importante, et ne la jamais perdre de vue, s'il veut accomplir les grandes destinées que lui réserve sans aucun doute la Providence... »

Et Mgr Laflèche s'attaquait de nouveau, il le fit toute sa vie, au danger de l'émigration vers les cités industrielles du dedans et du dehors, disant encore :

« Quand un arbre a conduit à une heureuse maturité les fruits dont il est chargé, ces fruits s'en détachent sans efforts et sans dangers, et ils vont porter ailleurs l'abondance et la richesse. Mais quand ces fruits s'en détachent avant le temps, quand la morsure des insectes ou la violence de la tempête les blessent à mort ou les précipitent sur le sol, c'est une calamité dont cet arbre a grandement à souffrir. Il faut en dire autant d'une nation. Quand elle a grandi et qu'elle s'est développée au point de couvrir tout son territoire, alors l'émigration devient pour elle un bienfait, une source de richesse et de force pour les colonies qu'elle va fonder.

« Mais au contraire, lorsque chez une nation qui en est encore au début de sa fondation, et n'a pas encore pu occuper et mettre en valeur le quart de son territoire, l'on constate déjà des courants d'émigration qui lui enlèvent une forte proportion de sa jeunesse et même de ses familles, il devient évident alors qu'il y a chez elle quelque chose d'anormal, et qu'elle est atteinte d'un mal qui pourrait avoir pour elle les plus graves conséquences. Or, tel est le cas pour le petit peuple canadien. L'émigration de sa jeunesse a pris, dans ces dernières années, de

si grandes proportions, que son clergé et ses hommes d'État en ont été alarmés... Je vous dirai en passant que l'une des causes qui a conduit à l'étranger un si grand nombre de nos jeunes compatriotes, a été le refus de se soumettre à la loi du travail... Le défrichement et la mise en valeur du sol canadien leur a paru à un grand nombre un travail par trop dur et par trop pénible... »

Il rappelait que, jeune encore, il assistait à la bénédiction des églises de Saint-Eusèbe de Stanfold et de Saint-Norbert d'Athabaska. Les populations de ces nouvelles paroisses, après un dur et patient labeur, étaient arrivés au comble de leurs vœux et paraissaient à tous rayonnantes d'un réel bonheur, bien mérité par leur persévérance.

« Et quel contraste, gémissait Mgr Laflèche, avec ce que nous avons vu pendant notre court séjour sur la terre étrangère, où une fatalité semble pousser un si grand nombre de nos compatriotes ! Ah ! pauvres Canadiens de l'émigration aux Etats-Unis, que votre sort est tristement différent de celui de vos frères demeurés fidèles à la patrie ! Vous avez reculé devant les sacrifices que votre pays vous a demandés ; vous avez regardé les grands arbres de vos forêts et vous avez dit : « Qui pourra débarrasser le sol de ces troncs séculaires ? Que de temps et de durs travaux il faudra pour transformer ces solitudes en riantes habitations ! » et vous avez senti la tristesse s'emparer de votre âme, le découragement vous monter au cœur. En ce moment critique vous avez regardé la terre étrangère et vous avez dit. « Qui sait ? Peut-être que là nous trouverons un pain moins cher ! »

Et voilà comment, en termes différents, toujours heureux, avant, au début, au milieu, au crépuscule de son prodigieux épiscopat, nous le trouvons avec la même sollicitude combattre un mal persistant.

Ce que Mgr Laflèche voulait, c'est qu'aucune force franco-canadienne ne fût perdue pour le Canada ; ce qu'il désirait aussi c'était regagner pour le Canada toutes les forces françaises qui en furent retirées, et il aidera de toutes façons à les y ramener. Il songera avec tristesse à ce qu'eut été la vigoureuse race française dans son cher Canada si 1.200.000 Franco-Canadiens ne s'étaient pas égarés aux Etats-Unis ; si ces énergies s'étaient, comme les autres, employées et multipliées dans les forêts vierges, dans les prairies fertiles du Canada. Au lieu de 1.200.000, ces forces stérilisées ou perdues eussent été doublées et, jointes au 2.000.000 restés fidèles au sol de leurs aïeux, elles auraient donné à leur race, avec la majorité dans le pays, une plus grande autorité, un

pouvoir souverain, des libertés que nul ne serait venu leur contester ; leur foi n'aurait couru aucun danger, pas plus que leurs immunités les plus chères.

Ah ! cette question de races et de religions, si grave déjà au Canada, elle n'aurait même pas été agitée et personne n'aurait pu en tirer argument pour opprimer les Franco-Canadiens, aussi bien dans le *Haut* que dans le *Bas*-Canada, pas plus à l'Ouest que dans l'Est, et nul part enfin en Canada.

Mais, par ces défaillances, la question des races et des religions, au Canada, s'envenimait : c'était une question d'économie politique, vitale, et il fallait la résoudre !

Ce fut aussi, assurément, la question qui souleva les plus grandes difficultés entre Anglais et Français d'abord : question de races ; entre catholiques et hérétiques, ensuite, et entre catholiques eux-mêmes : question de religions.

Aux malheurs de l'émigration, qu'il dénoncera avec cette insistance, proposait-il au moins un remède ?

Il n'y manquera jamais.

Pour l'avoir évangélisé avec un zèle admirable et l'avoir en tous sens parcouru avec un rare courage, Mgr Laflèche connaissait bien tout le Nord-Ouest canadien. Il savait quelles ressources inépuisables cet immense pays tenait en réserve pour un peuple jeune, énergique qui osait se multiplier et se répandre, et dont il prédisait avec assurance la mission providentielle en Amérique, et le bel avenir dans le monde. Il répétera à ses compatriotes : vous avez des fils pour garder vos anciens foyers, il vous en reste assez pour en créer de nouveaux que Dieu ne demande qu'à bénir comme les autres ; l'avenir de ceux-ci n'est ni sur mer, ni dans la République voisine, mais dans ce vaste Ouest qui les appelle, les attend. Aussi bien son vaillant et saint ami de la Rivière-Rouge ne cessera de jeter vers lui, vers tout le Bas-Canada des cris d'alarme : Nous périssons, clamera Mgr Taché, faute de catholiques et de Français ; envoyez-m'en et en grand nombre !

Mais revenons à Saint-Paul d'où M. Laflèche emportera ces pénibles impressions qui doubleront les buts de son apostolat. Le P. Ravoux fut le premier à évangéliser ce coin de terre et le P. Lacombe l'assista quelques jours, lors de son premier voyage à Pembina et à Saint-Boniface. Le P. Ravoux cueillit l'abbé Lacombe à sa descente du bateau et le conduisit à sa hutte fort modeste : elle mesurait quelques pieds carrés, il y avait là peu d'ustensiles ou de meubles, mais dans un coin une boîte singulièrement allongée :

— C'est d'un art primitif, dit le missionnaire en la mon-

trant à son confrère avec une bonhomie qui n'allait pas sans malice ; et c'est commode pour la literie qui vous y attend, à ma place ; car il me faut partir à l'instant visiter mes missions. Vous voilà seigneur et maître, de plus mon remplaçant.

Mais c'est la boîte qui, pour le moment, intriguait l'abbé Lacombe ; elle l'hypnotisait.

— Oh ! elle est bien commode, répétait le P. Ravoux.

— Ce cercueil ? interrogea Lacombe.

— Mon Dieu ! fit négligemment le P. Ravoux, ce fut, en effet, sa première destination ; même, déjà, le corps d'un Métis mort dans les bois y était déposé. Seulement il se trouva trop long pour la fosse que j'avais creusée. J'ai préféré faire un autre cercueil que creuser une nouvelle fosse, et j'ai gardé celui-ci qui m'est utile.

Le P. Lacombe ne demandait pas mieux que de l'en croire ; mais, pour son compte, durant le mois qu'il le remplaça, il préféra coucher dehors que dans le lit du P. Ravoux.

M. Laflèche ne rencontra pas, que nous sachions, le P. Ravoux à son passage et ne fut pas, non plus, à cette occasion, invité à coucher dans son lit.

De Saint-Paul M. Laflèche descendit le Mississipi jusqu'à Dubuque et ne se lassa pas, bien qu'il fût habitué à la flore luxuriante de l'Ouest, d'admirer les rives escarpées du grand fleuve et les forêts majestueuses qui les couvrent ; le tout lui rappelait les beautés entrevues par Châteaubriand et l'enthousiasme que cet écrivain illustre éprouva en les contemplant, et retrouva pour les dépeindre. Il parcourut les vastes plaines de l'Illinois où il rencontra d'autres Canadiens, comme il en rencontra encore à Détroit, à Chicago, retrouvant chez la plupart les mêmes dispositions de cœur et d'esprit, les mêmes misères morales que chez les habitants de Saint-Paul.

C'est de Chicago qu'il gagne Détroit et Buffalo ; il consacre quelques heures à visiter les chutes du Niagara ; puis par le lac Ontario il descend à Montréal où M[gr] I. Bourget lui offrit une paternelle hospitalité.

Nous savons quel bien M[gr] Provencher n'avait cessé de dire de son admirable collaborateur Laflèche à l'illustre évêque de Montréal, qui comptait l'avoir pour collègue dans l'épiscopat. C'est dire avec quelle joie les deux serviteurs de Dieu se rencontrèrent après dix années de séparation, et quels durent être les sujets de leurs entretiens familiers. Rien de ce qui importait au succès des missions de l'Ouest ne laissait M[gr] de Montréal indifférent ; aucun des besoins de

ces pays lointains n'était inconnu de M. Laflèche ; ensemble donc ils examinèrent la situation et cherchèrent les meilleurs moyens de venir en aide à leur ami commun, Mgr de Saint-Boniface.

M. Laflèche passa quelques jours au Séminaire de Nicolet où il retrouva nombre de ses amis et de ses anciens élèves ; tous le fêtèrent avec une joie débordante ; puis il alla parmi les siens prendre le repos qui lui était bien dû et régler les affaires qui déterminèrent aussi son dérangement.

Cependant, sur les instances de Mgr Bourget et de tous ceux qui, en Canada, s'intéressaient alors à l'avenir des missions du Nord-Ouest, après s'y être d'abord énergiquement refusé, estimant que son évêque l'eut fait avec plus de talent et d'autorité que lui, mais vu l'urgence, M. Laflèche consentit à écrire un document resté précieux sous le titre : *L'Etat général du diocèse de Saint-Boniface, territoire de la Rivière-Rouge*, qui parut le 9 avril 1855.

Et puisqu'il l'avait promis, bien que sa santé laissait encore à désirer, M. Laflèche s'embarquait de nouveau pour l'Ouest et reparut à Saint-Boniface fin mai 1855, comblant de joie l'âme de son évêque, et d'enthousiasme les habitants de Saint-Boniface.

Toutefois, il lui avait été impossible de faire à la mère de Mgr Taché la visite annoncée et l'évêque, à ce propos, écrivait à cette bonne mère :

— Je dis au bon Dieu : prends ce petit sacrifice et rends ma mère heureuse !

M. Laflèche reprit son ministère avec l'ardeur et la conscience qui le distinguaient ; mais, à telle peine, sa santé sombra de nouveau. Il dut donc, à regret et sans retour, quitter le sillon arrosé de ses sueurs.

Il retourna au Canada le 5 juin 1856 et arriva à l'évêché de Montréal un mois plus tard après un heureux voyage.

Un jour viendra où un intrépide coureur du *Far West*, revenant au Canada après avoir parcouru lui-même les routes invraisemblables que Mgr Laflèche avait couvertes au cours de ses missions, se présentera à l'évêché des Trois-Rivières, abordera l'illustre prélat affligé des cicatrices glorieuses, disant avec autant d'admiration que de vénération :

— Monseigneur, je suis fier de venir serrer la main d'un homme !

Ainsi, M. Laflèche, qui venait de se montrer un homme dans le désert, se préparait, sans s'en douter, à devenir un grand Canadien dans Trois-Rivières.

CHAPITRE X

Popularité et modestie de M. Laflèche. — Il rejoint ses amis Thomas et Ollivier Caron en qualité de professeur à Nicolet. — Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, le nomme vicaire-général avec résidence à Nicolet et il devient Supérieur du collège. — Il s'oppose à la fondation d'un nouveau collège aux Trois-Rivières, opinant plutôt pour le transfert du Séminaire de Nicolet en la résidence de l'évêque, mais la Corporation de cette maison s'y refuse. — Détresse financière de Mgr Cooke qui appelle M. Laflèche à son aide en qualité de curé des Trois-Rivières et de procureur de l'évêché. — M. Laflèche rétablit le crédit de l'évêché dont il réduit les charges et augmente les ressources. — Mgr Cooke demande à Rome d'avoir M. Laflèche comme coadjuteur avec future succession. — Répugnance de M. Laflèche qui tombe malade et finit par se résigner, joie des trifluviens. — Sacre de Mgr Laflèche, évêque d'Anthédon. — Historique de la question du transfert projeté du Séminaire de Nicolet, bienveillance finale de Mgr d'Anthédon pour le collège des Trois-Rivières. — Lettres intimes à propos de son sacre. — Sa première messe pontificale à Sainte-Anne de la Pérade. — Il est nommé administrateur du diocèse.

L'abbé L. F. Laflèche revenait à Sainte-Anne de la Pérade après douze années du plus rude labeur. Il était parti plein de vie, doué d'une santé robuste et il retournait de l'Ouest aussi chargé d'infirmités précoces que de mérites éclatants. La renommée avait fait son œuvre ; à tous les vents elle confiait alors les échos des hauts faits accomplis par ce héros canadien et désormais la vue des cicatrices, témoignages irrécusables de ses travaux apostoliques, feront battre pour lui tous les cœurs d'admiration et de pitié. On savait qu'il avait tout osé pour apprivoiser les âmes sauvages et les sauver ; qu'il avait tout souffert pour la diffusion de la Foi et la gloire de Dieu. Le sachant, et en le regardant affaibli et boiteux, on se redisait que cet homme vaillant avait enduré mille privations au milieu de tortures physiques et morales sans

nombre, tantôt sous le soleil mordant qui mettait la Prairie en feu ; tantôt, toutes forces épuisées, en couchant d'interminables nuits sur la neige glaciale dont le linceul infini couvrait cette même Prairie, balayée par l'âpre bise. On contait comment il avait, vingt fois, couru risque de mort et on constatait avec une peine profonde que, si cette volonté de fer, mise au service d'une cause sainte, avait surmonté tant de périls et d'obstacles, le corps qu'elle animait avait gardé cependant la trace des atteintes cruelles des maux qu'il avait joyeusement affrontés, des intempéries auxquelles il fut si longtemps exposé. Pour ne parler que des cicatrices qui trahissaient sa modestie : il avait eu les pieds gelés, partiellement amputés et sa santé générale fut finalement ruinée dans un labeur surhumain. A trente-huit ans il ne paraissait plus qu'un invalide de l'apostolat ! On l'entourait d'égards ; on l'admirait comme un confesseur de la Foi survivant à son martyre et les mères chrétiennes, vénérant ses blessures glorieuses, le proposaient comme un modèle aux enfants qu'elles voulaient guider dans le chemin de la vertu. Lui-même alors se dérobait et se reposait paisiblement au milieu des siens. La vue des lieux où s'écoulèrent ses jeunes ans, l'air natal et des soins affectueux firent leur œuvre jusqu'à rendre de la vigueur à son corps meurtri et, à son cœur, une nouvelle envie de se dépenser.

Ils manquaient, en ce moment, dans Trois-Rivières, les prêtres et les resssurces nécessaires pour l'entretien convenable de la nouvelle Eglise qu'on venait d'y fonder. En effet, le diocèse de Québec, durant l'absence de M. Laflèche, avait été de nouveau divisé ; à la suite du démembrement survenu en 1852, le diocèse des Trois-Rivières avait été érigé, ayant pour premier évêque titulaire M. Thomas Cooke, qui fut sacré le 8 juin 1852.

On se rend facilement compte du remue-ménage qu'entraîne fatalement l'érection d'un nouveau diocèse dans un pays relativement neuf, ne jouissant encore que d'une organisation embryonnaire et ne disposant que de ressources trop limitées pour faire face à de grands besoins anciens et nouveaux. La situation du Séminaire de Nicolet, notamment, fut sérieusement menacée, et cette ville, qui espérait du moins être le siège du nouvel évêché, fut déçue.

La situation matérielle et morale du nouveau diocèse ne permettait de négliger aucune force d'organisation, de laisser inopérante aucune compétence, inemployée aucune bonne volonté.

Or, M. L.-F. Laflèche était compétent, plein de bon vou-

loir, et il se trouvait précisément que MM. Thomas et Ollivier Caron, ses excellents et vieux amis, étaient en ce moment au Séminaire de Nicolet, le premier en qualité de Directeur, le second faisant office de Préfet des Etudes. Même, pour la rentrée d'octobre 1856, M. Thomas Caron était promu Supérieur de cet établissement. Une vieille et solide amitié, les besoins de l'heure, firent que Thomas Caron n'eut rien de plus à cœur que d'obtenir la collaboration de M. Laflèche qui, de son côté, avait conservé de son *Alma Mater* un souvenir précieux. De plus, le souvenir de M. Laflèche était resté vivace et vénéré en ce Séminaire.

L'invalide du Nord-Ouest n'avait d'ailleurs rien à refuser à ses fidèles amis d'enfance, Thomas et Ollivier, qui furent l'un et l'autre les confidents de ses joies, de ses peines quand il était à la Rivière-Rouge, où Ollivier faillit, du reste, l'accompagner. Il allait donc les rejoindre à Nicolet en qualité de professeur de mathématiques pour l'année 1856-1857 ; en 1857-1858 il était Préfet des Etudes en collaboration avec Ollivier Caron et, en même temps, professeur de philosophie intellectuelle ; en 1858-1859 nous le trouvons, seul, Préfet des Etudes ; en 1859-1860 et l'année suivante, il est Supérieur du Séminaire avec le Préfectorat des Etudes.

Pendant son séjour dans l'établissement, M. Laflèche aida à la constitution de la nouvelle *Corporation du Séminaire de Nicolet*, composée de l'évêque des Trois-Rivières, de son vicaire général résidant en cette ville, et de cinq membres internes de la maison, corporation qui fut approuvée par le gouverneur Sir Edmund Walker Head, le 24 juillet 1858. En ce temps-là furent également aménagés plusieurs locaux dont la privation s'était fait vivement sentir, notamment la chapelle qui est un modèle de simplicité et d'élégance, la bibliothèque qui possédait déjà 10.000 volumes, et le cabinet de physique auquel M. Laflèche, personnellement, donnait tous ses soins : il y réunit une excellente collection d'instruments pour multiplier expériences et démonstrations, ainsi que 1500 spécimens de minéralogie et de géologie. Outre l'organisation de ce cabinet de physique et la classification de ces collections précieuses, M. Laflèche avait construit dans le jardin des élèves un système planétaire, afin de leur inspirer le goût qu'il eut toujours lui-même pour les sciences et l'astronomie : c'était une œuvre d'art inédite en Canada et, sans doute, dans toute l'Amérique.

En effet, à l'une des extrémités de l'allée principale, sur un piédestal, un globe de quatre pieds de diamètre représentait le volume du soleil relativement aux autres planètes;

puis, de distance en distance, on percevait d'autres piédestaux portant d'autres globes de moindres dimensions selon les planètes qu'ils figuraient en rapport avec le soleil, base de comparaison. Jupiter, par exemple, avait quatre pouces de diamètre alors que la terre n'en mesurait qu'un seul, et tout le reste allait de même proportionnellement. Les satellites girovaguaient au bout de longues baguettes mobiles qui se réunissaient toutes sur un pivot commun portant la planète. Des flèches enfin indiquaient le mouvement respectif des astres constituant le système ingénieux, tandis que sur les quatre côtés des piédestaux se trouvaient encadrées des cartes d'astronomie qui facilitaient l'étude de cette science. Pour les besoins de l'installation, vu l'espace réduit dont on disposait, les distances des astres avaient été ramenées conventionnellement au 25e de ce qu'elles auraient dû être en réalité et, telles quelles, elles s'étendaient encore sur une longueur totale de trois arpents. L'idée de ce système était l'œuvre de M. Laflèche et sa construction était toute entière de ses mains ; car, en missionnaire colonisateur et en pédagogue pratique, il maniait avec la même aisance la plume, le tour et le rabot. Cette construction, exposée à toutes les intempéries, dura sans doute, mais ne put indéfiniment braver les injures des ans. On finit par en recueillir les restes qui sont pieusement conservées en souvenir de leur auteur vénéré.

Le 17 décembre 1857, Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières, nommait M. L. F. Laflèche vicaire général par une lettre conçue en ces termes flatteurs :

Monsieur le Grand Vicaire, ce titre ne vous est pas étranger ; vous l'avez déjà porté avec honneur pour vous et avantage pour l'église de Saint-Boniface, aussi longtemps que vos forces vous ont permis de supporter les travaux de cette vaste et pénible mission.

Revenu aujourd'hui dans votre patrie avec une santé délabrée, il est juste qu'elle reconnaisse vos services et que vous y trouviez *otium cum dignitate*.

Aussi suis-je heureux, maintenant que vous avez fixé votre résidence dans le diocèse, de pouvoir continuer le titre de Grand Vicaire, et vous accorder en cette qualité, pour le diocèse, les pouvoirs extraordinaires attachés à cette dignité.

Puissiez-vous, pour le bien de votre diocèse, jouir longtemps de ces privilèges et contribuer au bonheur d'une maison qui a lieu de se glorifier de vous compter parmi les élèves qu'elle a formés !

Ce témoignage de reconnaissance et de confiance sera sans doute agréé par vos nombreux amis.

Le G. V. Laflèche justifia la confiance que son vieil évêque se faisait un plaisir, mais éprouvait aussi le besoin de lui témoigner.

Lorsque, en 1859, il fut élu Supérieur du Séminaire de Nicolet, il sut faire de ce lieu un séjour attrayant et rayonnant, un foyer encore plus ardent des Sciences et des Vertus sacerdotales, si bien que, à l'unisson, élèves et maîtres chantaient ses louanges, le secondaient avec le bel entrain que lui-même apportait à mener à bien ses travaux et ses œuvres.

Grâce à cette ardeur et bonne volonté communes, le supérieur donna aux études une impulsion si vigoureuse qu'elles assurèrent à la maison les plus brillants succès avec la reconnaissance enthousiaste de l'évêque des Trois-Rivières et des familles. Le G. V. Laflèche se donnait donc tout entier, cœur et âme, à son cher Nicolet ; il s'y attachait comme l'artiste à son œuvre préférée, comme un père à son enfant le mieux doué ; hélas ! et sans s'en douter, s'il s'y attachait si parfaitement, c'était comme le martyr à sa croix : car Nicolet perdra le souvenir d'un passé heureux et, avec une indépendance de cœur, imprévue, formera le centre irréductible d'nne opposition pitoyable qui troublera longtemps sa vie laborieuse, déchirera sans raison et sans pitié le cœur aimant de son insigne bienfaiteur.

Cette épreuve poignante lui surviendra, comme tant d'autres de sa vie sacrifiée à la gloire de Dieu, sans doute parce que la Providence attendait beaucoup de lui et qu'elle tenait, en broyant son cœur, en mortifiant son esprit par l'affliction de la contrariété, à le préparer à ses hautes destinées et à la suprême perfection du chrétien. Car, il y a des sommets que l'âme ne peut atteindre que par les souffrances endurées par le Divin Maître lui-même qui voulut servir de modèle aux meilleurs de ses disciples.

C'est qu'alors Mgr Cooke, tout aussi bien que son grand vicaire, M. Laflèche, aimait réellement le Séminaire de Nicolet ; mais point d'un amour aveugle. L'un comme l'autre regrettaient son éloignement de la résidence de l'évêque. Au gré de la Corporation du Séminaire de Nicolet, l'un comme l'autre aussi avaient le tort grave de vouloir le transférer aux Trois-Rivières ; ou bien, ce qui ne convenait pas davantage aux opposants et aurait occasionné de grands frais, de songer à construire un second collège ou Séminaire pour l'édification et les besoins de la ville épiscopale.

Et pourquoi le dissimulerions-nous ?

Le grand vicaire n'était pas tout à fait de l'avis de Mgr Cooke.

Il différait d'opinion avec lui en ce qu'il n'était pas favorable encore au projet de transfert de cet établissement, dont l'importance locale était indéniable et qui avait, en somme, demandé de grands efforts, rendu d'incontestables services. D'autre part, bien que désirable, il ne voyait pas l'opportunité de ce transfert, ni d'ailleurs la possibilité financière de fonder en ce moment un collège-séminaire dans Trois-Rivières.

Cependant, la question d'une pareille fondation, vivement agitée en 1859 et 1860, n'avait pas été soulevée par le Grand Vicaire, alors Supérieur du Séminaire de Nicolet. C'était une question vieille déjà, contemporaine même de la fondation du collège de Nicolet, réalisée avant la naissance de M. L.-F. Laflèche, c'est-à-dire à partir de 1803, par Mgr Denaut.

A cette époque, déjà éloignée, c'était le grand vicaire Noisieux qui réclamait en faveur des Trois-Rivières, à l'encontre de Nicolet, l'avantage de posséder un semblable établissement. On se rappelle que Mgr Plessis eut le désagrément d'avoir à racheter à l'héritière de Mgr Denaut, décédé subitement, le Séminaire de Nicolet et ses dépendances. M. Noisieux trouva cette occasion favorable à ses vues motivées et il revint à la charge pour les faire prévaloir au bénéfice des Trois-Rivières, toujours en peine d'un établissement secondaire. Vain effort !

En 1825, il s'agissait de construire le nouveau Séminaire de Nicolet.

M. Cadieux, alors curé des Trois-Rivières, après avoir été comme le grand vicaire Laflèche supérieur au Séminaire de Nicolet, intervint à son tour auprès des évêques de Québec. Il multiplia ses démarches pressantes, demandant instamment qu'on renonçât aux constructions projetées à Nicolet, afin d'en doter les Trois-Rivières, qui y avait un incontestable droit, étant le chef-lieu du district en même temps que le centre de la vie industrielle et commerciale de toute la région.

Personne n'a jamais contesté le grand intérêt que, par ailleurs, M. Cadieux portait au Séminaire de Nicolet ; mais, il y a des problèmes dont l'évidence se passe de démonstration, et c'est pourquoi M. Cadieux fut de l'avis de M. Noisieux, auquel se rangeront à leur tour et forcément Mgr Cooke et son grand vicaire Laflèche, déterminés par les mêmes considérations de convenance sociale et d'utilité confessionnelle.

Les efforts de M. Cadieux ne furent pas plus heureux que les instances de M. Noisieux : le Séminaire de Nicolet avait

sur eux l'avantage réel d'avoir eu un fondateur émérite, qui semblait du fond de sa tombe veiller encore à son destin. De plus, Nicolet avait déjà fait preuve de vitalité, formé des hommes capables de le défendre ; il avait aussi fait du bien et il entretenait de belles espérances. Il n'en fallait certainement pas plus pour que les évêques de Québec demeurassent d'abord fidèles à eux-mêmes, et puis à Nicolet qu'ils avaient incessamment favorisé ; et dût Trois-Rivières en souffrir longtemps !

En 1852, cependant, Trois-Rivières devenait ville épiscopale. C'était bien un titre nouveau pour qu'un collège, un séminaire y fût créé, enfin ! Seulement, il fallait aller encore au plus pressé : un évêque est un grand honneur, un insigne bienfait, mais une réelle charge aussi pour la ville qui l'obtient, pour le peuple qui en profite. L'installation d'un évêque nécessite des fondations spéciales et diverses, et des œuvres nombreuses. Il fallait une demeure convenable pour l'évêque, des bureaux pour l'administration diocésaine, une cathédrale. Le tout greva démesurément les pauvres finances du bon évêque qu'était Mgr Cooke, premier évêque des Trois-Rivières. Le spectre de la banqueroute montait déjà la garde sur le seuil de sa résidence, pourtant modeste, et cela suffit pour lui faire ajourner indéfiniment son projet constant, sans lui faire perdre l'envie de fonder un séminaire dans le lieu même de sa résidence.

Seulement, la population trifluvienne manifestait de diverses façons ses propres velléités qui persistaient malgré tout. Il fallut bien se rendre compte aussi que la privation de l'enseignement secondaire maintenait la population de la région, vis-à-vis des autres, dans un état d'infériorité intolérable.

Une campagne de presse s'engagea qui fut regrettable diversement, surtout parce que certains ecclésiastiques s'engageaient à fond en faveur de Nicolet, contre les velléités ou le projet des Trois-Rivières, et parce que le manque de mesure dans cette controverse, qui fut malsonnante parfois pour le parti adverse, força l'ensemble du clergé trifluvien à rester dans l'expectative.

De cette campagne de presse, que le grand vicaire Laflèche désavouait ouvertement, datent des parti-pris et des animosités dont Mgr L. F. Laflèche, dans la suite, subira injustement les effets pernicieux.

Néanmoins, Mgr Cooke, vu les vives instances de ses ouailles, vu aussi l'ordre du Saint-Siège donné aux évêques de fonder auprès d'eux un séminaire aussitôt que leur

moyens et les circonstances le leur permettent, consentit en 1866 à la fondation du Collège des Trois-Rivières. L'œuvre ainsi inaugurée fut louée par les uns, critiquée par les autres, et laissa indifférent un grand nombre. Il est à noter, toutefois, que ceux qui la blâmèrent n'hésitèrent pas à se jeter dans une opposition tapageuse et violente qui s'attaquait à la personne de l'évêque avec une rare indécence, mettant en cause son droit autant que sa sagesse et sa prudence.

Et c'est ici le lieu de le dire : le grand vicaire Laflèche, pour cause d'opportunité, comptait parmi les opposants ; mais, chez lui du moins, jamais on n'eut à regretter un excès de parole, un manque d'égards, la moindre absence de bonne foi ou de parfaite loyauté. Il manifeste sa désapprobation avec la modération chrétienne qui dictait chacune de ses paroles, inspirait tous ses actes.

Le Grand Vicaire estimait que, pour le moment, une seule institution classique suffisait aux besoins réels et actuels du diocèse... Mais il tenait pour acquis que, si l'évêque persistait à vouloir son séminaire auprès de lui, aux Trois-Rivières même, ce qui était son incontestable droit, il devenait dès lors de l'intérêt bien entendu du séminaire de Nicolet lui-même de se transporter dans Trois-Rivières, ne fût-ce que pour enrayer les controverses pénibles, les dissentiments scandaleux et la concurrence ruineuse ; ne fut-ce encore que pour bénéficier de la protection et des faveurs épiscopales.

C'est dans cet esprit qu'il rédigea un Mémoire qu'il soumit à la Corporation du Séminaire de Nicolet : *Avantages du transfert de l'Institution aux Trois-Rivières* : « Réunir ainsi, dans un milieu convenable, toutes les forces intellectuelles et tous les moyens matériels, c'était, selon le Grand Vicaire, le moyen d'avoir une institution vraiment grande, vraiment prospère et capable de lutter avantageusement avec les meilleurs collèges du pays. »

Cependant, ne pouvant persuader la Corporation et se rendant compte qu'il y avait à vaincre, pour réaliser le transfert, des obstacles en quelque sorte insurmontables, il crut devoir se rallier à l'opposition et conjurer, si possible encore, la fondation d'un collège rival aux Trois-Rivières. Il se dévoua à la défense de cette cause, qui n'était pas la meilleure, ni la sienne, avec la haute intelligence et la rare énergie dont il était supérieurement doué.

Toutefois, ses idées se modifieront dans la suite au fur et à mesure que, mieux à même d'observer les hommes et les choses, il pourra apprécier à sa juste valeur l'initiative du vieil évêque dont il deviendra le coadjuteur, le successeur

par là même le continuateur de ses œuvres et malheureusement l'héritier de contrariétés imméritées.

Le collège des Trois-Rivières fut donc fondé malgré tout. Ses succès furent aussitôt satisfaisants ; mais les charges qu'il imposait n'en étaient pas moins sensibles. Les finances de l'évêque s'embrouillaient, s'obéraient de plus en plus, au point même d'en rendre la situation désespérée : l'ensemble des revenus de l'évêché n'arrivaient plus à couvrir les arrérages de sa dette ! Il fallait remédier à ce mal, trouver un administrateur capable et sûr, jouissant de la confiance publique.

Le choix de Mgr Cooke s'arrêta sur le grand vicaire Laflèche qui en fut avisé le 10 septembre 1861 par cette lettre touchante.

« Très cher Frère et Ami, depuis neuf ans et malgré notre grand âge, Nous avons porté à peu près seul le lourd fardeau de l'épiscopat. Les frais considérables auxquels Nous Nous étions condamnés pour la construction de Notre cathédrale, la modicité de nos revenus et le petit nombre de prêtres de Notre diocèse Nous empêchaient d'augmenter, comme Nous l'aurions désiré, le personnel de Notre évêché. Nous avons essayé dans toute la mesure de Nos forces de suffire à Nos besoins et Nous avons prolongé Notre travail peut-être au delà des bornes que Nous traçait la prudence, Nous reposant sur la pensée qu'il n'y a rien de plus salutaire que d'abréger ses jours au service de Dieu. Aujourd'hui, il Nous faut partager le poids. Une grave maladie dont Nous relevons à peine et les infirmités de la vieillesse Nous le commandent. Nous devons donc, et pour l'acquit de Notre conscience et pour le bien de l'Eglise, Nous adjoindre un aide ou assistant. Nous avons jeté les yeux sur vous. Les talents que Dieu vous a confiés, vos grands travaux pour sa gloire, les vertus dont vous avez donné l'exemple, vous désignaient depuis longtemps à Notre choix. Mais Nos fréquents rapports avec vous, Nos dernières entrevues et le vœu unanime du clergé, dont vous méritez à si bon droit l'estime, Nous déterminent à cet égard d'une manière *irrévocable*.

« Nous avons pesé, avec le plus grand soin, les raisons que vous Nous avez données, toutes les précautions que la prudence chrétienne exige ont été prises, et tout cela nous conduit davantage à presser l'exécution de Nos desseins qui ne sont autres que ceux de la Providence.

« Aussi, bien-aimé Frère, de Notre autorité épiscopale, Nous vous appelons auprès de Nous.

« Venez sans crainte où Dieu et l'Eglise vous appellent : *Vir obediens loquetur victorias*. Des grâces et des secours puissants sont promis à tous ceux qui travaillent au gouvernement de son Eglise Vous êtes faible, Nous le croyons ; mais Dieu vous fortifiera : *Dominus erigit eli-*

sos. D'ailleurs, vous vous êtes généreusement sacrifié pour la conversion des infidèles dans des régions lointaines, ne sauriez-vous pas le faire pour le salut de vos frères dans le pays natal ? Oh ! non, vous n'hésiterez plus maintenant ; l'obéissance donnant cours à tous vos généreux sentiments, vous avancerez d'un pas ferme dans le chemin que la Providence vous trace et vous déploierez courageusement pour l'amour de l'Eglise tout ce qui vous reste de force et de santé, tout ce que vous avez de connaissance et de vertus.

« Ainsi, sans tarder, préparez-vous à laisser la place que vous occupez et venez vous asseoir à Nos côtés pour Nous aider de vos conseils, partager Nos peines et jouir de Nos consolations.

« Une seule chose pouvait Nous causer de la douleur et quelque inquiétude dans Nos présentes dispositions, c'est de priver Notre séminaire de Nicolet de vos lumières et de vos services, mais l'ordre demande que les intérêts d'un diocèse prévalent sur ceux de son séminaire. Dieu pourvoira donc aux besoins : voilà ce qu'il faut penser et ce que vous devrez répondre à vos confrères pour les consoler de leur perte.

« Maintenant, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous vous nommons, par les présentes, en vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 13 juin 1852, Administrateur de notre Diocèse, en cas de maladie, d'absence, d'incapacité ou de décès de Notre part et vous accordons tous les pouvoirs qu'il Nous est possible de vous communiquer en pareil cas.

« Donné aux Trois-Rivières, etc... »

L'éloignement du Grand Vicaire pour la charge épiscopale n'avait pas diminué. Mgr Cooke le savait, l'avait éprouvé. Voilà pourquoi nous le voyons si pressant et, de cœur, si éloquent. Il voulait que son âme endolorie prît contact avec un cœur qu'il savait généreux ; il ordonnait pour le bien au nom de Dieu. C'était l'argument nécessaire pour réduire la résistance du grand vicaire Laflèche.

L'œuvre proposée au talent, au dévouement du supérieur de Nicolet était, d'ailleurs, loin d'être enviée, attrayante encore moins ; et ce n'était pas un léger sacrifice pour l'ex-missionnaire que de quitter, pour l'entreprendre, la maison qu'il considérait comme un nouveau foyer, qu'il aimait ardemment et à laquelle, au retour de ses longues pérégrinations, il avait voué sa vie, consacré ses nouveaux labeurs.

Mais aussi, telle était la navrante détresse de l'évêque, si touchantes ses instances, que le Grand Vicaire ne put davantage se dérober. Il quitta donc son cher Nicolet et ses fidèles collaborateurs, toute une jeunesse affectueuse et appliquée dont il était le père réellement et qui l'aimait en retour ; il abandonna un genre de vie qui lui convenait et,

alors que tous autour de lui voyaient en son éloignement une perte cruelle qu'on disait irréparable, il s'en alla soumis à la volonté de son évêque qui lui semblait bien être la volonté de Dieu.

Cependant, la nomination de M. Laflèche à cette charge éminente ne laissa pas d'impressionner les amis, les bienfaiteurs du nouveau collège des Trois-Rivières, auquel il s'était montré résolument opposé et qu'il avait énergiquement combattu. Et, de fait, incapable de dissumulation, tout en travaillant de toutes ses forces au relèvement des affaires du diocèse, il prit vis-à-vis de cet établissement une attitude si réservée, d'aucuns disent si peu favorable, qu'elle entrava ses progrès.

Il n'en est pas moins vrai que le G. V. Laflèche, tout pénétré des obligations de sa charge et des intérêts supérieurs de l'Eglise, sut concentrer les services religieux dans la nouvelle cathédrale et faire consentir au collège des Trois-Rivières, encore à l'étroit, la jouissance de l'ancienne église paroissiale qui, dès lors, tint lieu de chapelle à cette fondation.

Cet abandon de leur vieille église paroissiale, consenti par les trifluviens en faveur du collège à la demande du G. V. Laflèche fut un premier succès qui encouragea ce dernier à tenter plus et mieux auprès des habitants de la ville, du clergé et des diocésains. Il leur demanda instamment, avec l'éloquence entraînante dont il avait le secret, pour leur honneur et dans leur propre intérêt, d'intervenir généreusement et d'aider enfin la Corporation diocésaine à sortir de l'impasse angoissante où la tenait, impuissante et humiliée, la pénurie de ses finances. Dès ce moment, l'obole du clergé comme celle des fidèles affluèrent vers la détresse de l'évêque, tant et si bien qu'en peu de temps l'honneur se trouva sauf et la situation éclaircie ; il y eut bientôt des excédents de recettes qui furent sagement gérés et appliqués par le G. V. à l'amortissement de la dette. Ce fut déjà la fin de la crise financière qui pesa si péniblement sur les actes de Mgr Cooke, enrayant les progrès possibles qu'il fallait sans cesse ajourner à des temps meilleurs, dont on ne voyait jamais l'aurore.

La vie du V. G. Laflèche, à l'évêché, fut en tous points ce qu'avait espéré le digne évêque : activité dévorvante, admirable dévouement. Il fut, pour Mgr Cooke, un conseiller éclairé et prudent, un aide zélé, inlassable et, ce qui mieux est, écouté et singulièrement heureux. Il prodiguait secours et consolations, allégeait les charges trop lourdes, conti-

nuait les entreprises, celles mêmes qui avaient paru aventurées ou intempestives et il s'entendait à merveille à assurer le lendemain des œuvres charitables, toujours besogneuses, les misères étant partout constantes et sans nombre.

Telle fut l'unanime satisfaction que, d'une commune voix, clergé et fidèles demandaient aux hommes et à Dieu de donner cet homme de bien comme successeur à l'évêque qui avait su le distinguer et l'associer à ses labeurs.

Plus que tous autres, Mgr Cooke voulait l'élévation de son Vicaire Général ; mais il ne se contentait pas de former des vœux. Il avait sondé son métropolitain, consulté ses collègues dans l'épiscopat ; finalement il s'était adressé à Rome en une supplique qui fut favorablement accueillie.

Et le 1er mars 1867, par un mandement débordant de foi, de reconnaissance, de bonheur, Mgr Cooke portait à la connaissance de ses diocésains la bonne nouvelle que le V. G. Laflèche, sur ses instances, venait d'être nommé son coadjuteur avec future succession. Comme à Saint-Boniface, la menace de cette charge, de cette dignité épouvante de nouveau M. Laflèche au point d'ébranler une seconde fois sa santé ; au point de faire craindre à Mgr Cooke, comme jadis à Mgr Provencher que la révolte de sa nature ne pourrait arriver à subir cet accablement. Il tomba malade : mais c'était assez d'épreuves : la santé revint et le mandement qui suit fut enfin publié :

« Depuis quelque temps, nos très chers Frères, nous sentons plus que jamais le poids des années et de la lassitude. Nos forces ne suffisent plus à porter seules le lourd fardeau de l'Episcopat. Nous avons jugé qu'il était opportun, dans votre intérêt et dans celui de la religion aussi bien qùe dans le nôtre en particulier, de demander au Père commun des fidèles de soulager notre vieillesse, en nous donnant un aide et un appui. Notre supplique, présentée au Saint-Siège par l'entremise de Nos Seigneurs les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, a été couronnée de succès. Il a plu à Sa Sainteté, l'Illustre et bien-aimé Pontife, Pie IX, par des Bulles en date du 23 novembre 1866, de nommer notre très cher Fils en Jésus-Christ, M. Louis-François Laflèche, l'un de nos Vicaires-Généraux, Evêque d'Anthédon, *in partibus infidelium*, et notre Coadjuteur.

« Cette nomination, nos très chers Frères, nous a été trois fois agréable, par les éminentes qualités du nouvel Elu, à cause des importants services qu'il nous a rendus, et enfin parce que, comme il l'est de nous, il est sigulièrement aimé de tous.

« Les Lettres Pontificales dont nous venons de parler arrivaient à notre Evêché le 15 janvier dernier, et l'époque de la Consécration

épiscopale fut fixée au 25 février dernier. Mais, dans l'intervalle, une maladie assez grave atteignit subitement le nouvel Elu, nous inspira même des craintes sérieuses et nous fit appréhender, pour le moins, que le jour de la grande cérémonie ne fût assez longtemps retardé.

« Heureusement il n'en a rien été, nos très chers Frères. Le Dieu bon qui nous avait pour ainsi dire menacé de reprendre le don qu'il nous faisait, comme pour nous en faire mieux comprendre le prix, le rendit bientôt à nos vœux et à nos prières.

« C'est donc lundi dernier, 25 février, jour de la fête de saint Mathias, Apôtre, qu'eut lieu dans notre Cathédrale la consécration de Mgr Louis-François Laflèche, Evêque d'Anthédon, désormais notre Coadjuteur, faite par Sa Grandeur Mgr de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse, assisté de Nos Seigneurs les Evêques de Toronto et de Saint-Hyacinthe, en notre présence et en présence de notre vénéré frère l'Evêque de Kingston, d'un très grand concours de prêtres et d'une immense foule de fidèles.

« Que ce jour a été beau pour nous, nos très chers Frères, et pour tous ceux qui l'ont passé avec nous! Que n'a-t-il été donné à chacun de vous d'en savourer les douceurs et d'en ressentir la vive allégresse! Quoique la plupart de nos Diocésains n'ait pu contempler le magnifique spectacle de la Consécration épiscopale, et voir se dérouler sous leurs yeux les imposantes cérémonies du culte catholique et les rites sacrés de notre Sainte Eglise dans toute leur majesté et leur éclat, néamoins ce jour a été également précieux pour tous, puisque vous y avez tous reçu un Pasteur nouveau, un chef futur et plein de lumières, de mérites et de vertus.

« Mais c'est à nous surtout, à nous qui portons depuis longtemps la grande responsabilité du salut de vos âmes, que se révèlent toute la beauté et le prix d'un pareil jour. Nous connaissons mieux que personne la grandeur du secours présent et des espérances futures que ce digne collaborateur nous apporte. Il travaillera vaillamment à nos côtés pendant le reste de notre carrière, afin de la rendre au milieu de vous, nos très chers Frères, et plus longue et plus douce, et quand il plaira au Seigneur de nous appeler à lui, il demeurera avec vous, comblé de nos plus abondantes bénédictions, comme autrefois Israël, afin de vous conduire tous heureusement dans la terre de l'éternelle patrie. Rien ne saurait être plus agréable à un père que l'assurance de laisser sa famille bien-aimée entre des mains sûres, affectionnées et généreuses. La satisfaction des enfants ajoute sensiblement encore au bonheur de ce père fortuné. C'est ce que nous éprouvons en ce moment, nos très chers Frères. Nous avons vu, avec un vif plaisir, la joie universelle du clergé et des fidèles du Diocèse se manifester visiblement le jour de la Consécration de notre bien-aimé Coadjuteur, et éclater partout depuis, sur son passage, dans les communautés et les paroisses

qu'il a visitées. Il sera heureux et abondant en fruits, sans aucun doute, le pontificat commencé sous d'aussi beaux auspices.

« Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut, nos très chers Frères, que vous n'oubliez jamais, que vous preniez un grand soin de conserver toujours le respect et l'amour que vous lui portez en ce moment, ce dont nous avons assurément la ferme confiance. Aussi nous ne vous rappellerons pas les paroles si terribles que l'Eglise a prononcées sur la tête du nouveau Consacré, quand elle a dit : *Qui maledixerit ei, sit ille maledictus. Que celui qui maudira*, c'est-à-dire qui l'insultera, le combattra, le persécutera, *soit maudit lui-même.* Non. Ces paroles sont pour les âmes dures et superbes ; elles ne sont pas pour le peuple au cœur généreux qui reçoit si amoureusement ses Pasteurs. Nous vous redirons plutôt et bien volontiers ces autres paroles si consolantes que l'Eglise prononce ensuite, que nous vous appliquons, nos très chers Frères, dans toute l'autorité de notre charge pastorale, avec toute l'affection d'un cœur de père, et dont nous vous recommandons de garder toujours le souvenir : *Et qui benedixerit ei, sit ille beneditus. Et que celui qui le bénira*, c'est-à-dire qui le respectera, qui l'honorera, qui le servira et le secourra, *soit lui-même comblé de toutes sortes de bénédictions.*

« Oui, c'est là, Nos très chers Enfants, le vœu que nous formons dans toute l'ardeur de notre âme, à la fois pour votre bonheur et pour le succès et la joie constante de celui que nous n'appellerons plus, dorénavant, que du doux nom de Frère.

« La fête solennelle de la Consécration de notre Coadjuteur a encore été pour nous l'occasion d'une autre et très vive satisfaction, que nous ne saurions vous dissimuler. C'est d'avoir vu de nos yeux, avant de laisser la terre, dans toute sa pompe et sa splendeur, le temple que nous avons, de concert avec vous, érigé à la gloire du Seigneur. C'est de nous y être rencontré, encore une fois, avec nos vénérables frères, les Evêques de la Province, presque tout notre clergé, un grand nombre de prêtres des diocèses voisins, et une grande multitude de nos enfants. Oh ! que ce spectacle a produit de profondes émotions dans notre âme ! La rare beauté de ce sanctuaire qui nous a coûté tant de veilles et de sollicitudes, son ornementation magnifique, le caractère auguste de la nombreuse assemblée qu'il contenait, la majesté des cérémonies du culte nous auraient instinctivement porté, si nous eussions donné cours à la vivacité de nos sentiments, à nous écrier successivement avec le prophète royal : *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum ! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini, Que vos tabernacles sont aimables, Dieu des vertus ! mon âme est consumée du désir ardent de voir les parvis du Seigneur. Quam bonum, quam jucundum habitare fratres in unum ! Oh ! qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble !*

« Vous, Nos très chers Frères, vous reverrez sans doute des jours de pareille solennité, de semblable allégresse, si vous conservez la foi ;

pour nous, notre âge ne nous permet plus d'en conserver l'espoir en ce monde. Néanmoins, nous sommes très heureux d'avoir vu celui qui vient de s'écouler. Nous en bénissons publiquement la divine Providence, et nous vous remercions, du plus profond de notre cœur, Nos très chers Frères, de nous avoir procuré, par vos généreux sacrifices, par vos offrandes multipliées à notre cathédrale, cette grande et si douce consolation.

« Ceux d'entre vous, plus heureux que les autres, qui ont partagé avec nous le bonheur d'assister à la fête dont nous parlons, ont dû sentir aussi leur âme s'élever délicieusement vers Dieu, et l'amour de la religion s'accroître dans leur cœur, avec une soif plus ardente des jouissances célestes. Ils n'auront pas regretté l'obole de leur aumône à notre œuvre ; ils se seront au contraire sincèrement réjouis d'avoir donné à l'Eglise de ce diocèse les moyens de déployer aux yeux de ses enfants tout l'éclat et la magnificence qui conviennent à ses solennités et à ses triomphes. »

Les bulles qui élevaient Mgr Laflèche à la dignité épiscopale avec le titre d'évêque d'Anthédon *in partibus infidelium* comportaient la future succession au siège des Trois-Rivières dont il était déjà l'administrateur.

Nul doute que ne fussent ainsi reconnus et récompensés de grandes vertus, beaucoup de science et de talents. Tout le peuple en témoigna donc, avec enthousiasme, sa reconnaissance et son bonheur.

Mais quel était alors l'état d'âme de l'élu lui-même.

Il le confiera à ses deux nièces, les demoiselles Lanouette, fille de sa bien aimée sœur aînée Eléonore, Sœurs Grises d'Ottawa. Ces bonnes sœurs avaient recueilli les premiers échos de la grande nouvelle des Trois-Rivières : elles savaient la haute dignité échue à leur oncle vénéré. Ces échos restaient discrets, rien ne s'étant encore ébruité dans les milieux profanes. Les nièces, aussi heureuses que flattées, s'empressent de féliciter Mgr Laflèche qui leur répond textuellement du Séminaire de Nicolet, le 22 février 1867 :

« Mes chères nièces. — J'avais résolu, en lisant cette lettre, de vous faire une réprimande, à cause des qualifications que vous vous permettiez de me donner. Ces lettres qui arrivaient à la poste avec les grands titres de Monseigneur, Sa Grandeur, me déplaisaient passablement, parce que cela faisait jaser les gens et que cela m'attirait des questions indiscrètes que je n'aimerais pas à me voir poser.

« Mais enfin, ce que vous désiriez peut-être et que je redoutais, et que j'aurais bien voulu éloigner de moi, est arrivé.

« Le bon Dieu apparemment a voulu que je fusse coadjuteur de l'é-

vêque des Trois-Rivières. C'est le 25 du présent mois que je recevrai l'onction épiscopale.

« Est-ce pour me punir de n'avoir pas eu le courage de mourir dans les missions de la Rivière-Rouge que la Providence m'impose ce fardeau ? Est-ce la pénitence qu'elle a jugé convenable de me faire faire pour expier ce manque de courage ? Cela se pourrait bien.

« Toujours est-il que c'est une bien terrible responsabilité qui me tombe sur la tête.

« Vous pourrez désormais me donner les titres et qualifications de Monseigneur. Les inconvénients que je viens de signaler n'existent plus ; mais, mes chères nièces, tous ces grands mots et ces titres *pompeux* ne diminuent pas le poids du fardeau qui me tombe sur les épaules, et ne rendront pas moins terrible la responsabilité qu'entraîne la dignité épiscopale.

« Puisque vous aviez tant de hâte de me saluer sous ce titre, il me semble que vous n'en êtes que plus obligées de prier tous les jours le bon Dieu de me donner cette abondante effusion de l'Esprit-Saint qui fait les évêques selon son cœur.

« Le Seigneur n'a pas besoin du génie et des forces humaines pour accomplir son œuvre. Souvent même, il choisit ce qu'il y a de plus faible aux yeux des hommes, pour confondre ce qu'il y a de plus fort.

« Priez pour qu'il en soit ainsi à mon égard. Si je dois dire avec tant de vérité que « je ne puis rien, que je ne suis rien », obtenez-moi du ciel que je puisse dire : « Je puis tout en Celui qui me fortifie ». Oui, avec le secours de Dieu, je pourrai remplir convenablement le ministère et les fonctions d'un évêque.

« C'est ce que j'attends de vous, mes chères nièces, et pour que vos prières soient plus efficaces, appliquez-vous avec un grand soin à la pratique des vertus qui font les bonnes religieuses : la fidélité aux règles de votre maison, le renoncement à sa propre volonté, la patience, l'abandon complet à la volonté de la divine Providence — être en quelque sorte entre les mains de Dieu comme le bâton dans la main de l'aveugle. C'est là le chemin le plus court pour arriver à la paix du cœur et à la tranquillité de l'âme, c'est-à-dire au plus grand bonheur qu'il nous soit donné de goûter ici-bas... »

Le nouvel évêque saisissait donc une occasion favorable pour rappeler affectueusement à des personnes chères qu'il ne fallait pas se laisser tenter ni éblouir ; qu'il fallait, au contraire, se donner à Dieu dans l'esprit et dans la mesure en lesquels Dieu lui-même se donnait à l'homme, si peu nécessaire à la réalisation de ses desseins impénétrables.

Mais, si l'élévation maintenait le modeste élu dans ces admirables sentiments d'humilité, de confiance et d'abandon en la volonté de Dieu ; des cœurs moins vertueux, plus

confiants aux réalités de la terre qu'aux promesses des cieux, accueillirent sa nomination avec angoise. D'autre part, on savait que M. Laflèche était loin de chercher les charges et les dignités. Certaines indiscrétions de journaux avaient donné corps à des appréhensions que les antécédents de Mgr Laflèche justifiaient : acceptera-t-il ! Refusera-t-il ? Ceci fut l'espoir de quelques-uns, mais la commune crainte que le mandement de Mgr Cooke dissipa.

C'est que Dieu parle aux cœurs autrement que les hommes. Le pape avait décidé que le vicaire général Laflèche assisterait Mgr Cooke jusqu'à la fin de ses jours et qu'il lui succéderait. C'était là un ordre auquel les supplications d'un évêque courbé sous le poids des ans et l'attente de tout un troupeau anxieux donnaient une signification que l'âme d'un apôtre ne pouvait pas méconnaître. Il fallait donc prendre la houlette de l'évêque, précéder le troupeau ; il fallait montrer la voie, donner l'exemple ; il fallait veiller, souffrir, se sacrifier encore, toujours !... Elle va soupirer la victime du devoir, mais elle s'inclinera et, dès lors, plus d'objections, plus de résistance ; dans sa dignité elle ne verra plus que son devoir et elle entendra le remplir sans réserve pour le salut des âmes, pour la gloire de Dieu. Voilà Mgr L.-F. Laflèche, désormais coadjuteur des Trois-Rivières, appelé à occuper un siège sans passé, auquel sa vertu, ses œuvres, son incomparable talent donneront un lustre immortel.

Non ! Plus besoin désormais de parler des angoisses du prêtre que les faveurs du ciel accablaient des déchirements qu'il éprouva à ce coup, des péripéties de la lutte suprême qui s'engagea entre la conscience du devoir imposé et la perspective torturante du fardeau qui allait peser sur ses faibles épaules !...

Dieu le veut ! dit-il ; et il embrassa sa croix à laquelle il s'attachait avec amour et confiance.

On sait l'opinion de Mgr Cooke sur le sacre de son coadjuteur. Le *Journal des Trois-Rivières* sur le même thème disait :

« ... On avait hâte d'arriver à ce jour parce qu'il devait nous apporter la réalisation des vœux les plus ardents des citoyens de cette ville, des habitants de ce diocèse et de tous les catholiques de ce pays. Car le désir de voir le nouvel évêque revêtu de la dignité épiscopale ne se bornait pas à cette ville, ni au diocèse, mais à tout le pays...

« ... Ah ! c'est que l'élévation de Mgr Laflèche à la dignité épiscopale était plus qu'un fait particulier à cette ville, à ce diocèse ; c'était un événement d'un intérêt général, un événement dont le retentissement devait s'étendre à tout le pays... »

La messe de consécration fut célébrée à la cathédrale des Trois-Rivières par Mgr Baillargeon, évêque de Tloa, assisté par son grand-vicaire, M. Cazeau et du grand-vicaire, Thomas Caron. Les évêques assistants étaient Mgr P. Larocque évêque de Saint-Hyacinthe, et Mgr Lynch, évêque de Toronto. Plusieurs évêques et 150 prêtres figuraient à la cérémonie.

Dès le 24 février les Ursulines des Trois-Rivières portèrent à Mgr Laflège leur don de joyeux avènement tribut de respect et de filiale soumission. Mgr d'Anthédon les remercie en ces termes : Je dois vous rendre grâces des paroles si obligeantes que vous m'adressez au nom de toute votre communauté, à l'occasion de ma nomination à la Coadjutorerie des Trois-Rivières. Que tous les fidèles du diocèse se réjouissent de voir notre digne et vénérable évêque recevoir de la main du Saint-Père le secours que réclament l'affaiblissement de sa santé et l'épuisement de ses forces, c'est ce qu'il est facile de comprendre ; mais, ma Révérende Mère, quand le pauvre individu qui a été choisi pour cette haute mission se rappelle qu'il en a été jugé incapable, il y a dix-huit ans, et cela dans un poste beaucoup moins important, quand il pense que le saint Concile de Trente a déclaré que l'Episcopat est un fardeau redoutable que les anges eux-mêmes craindraient de porter, comment peut-il n'en être pas affligé ! Cependant malgré les raisons si graves que j'avais de prendre tous les moyens légitimes de m'y soustraire, je n'ai pas cru devoir dévier de la règle de conduite que je me suis toujours efforcé de suivre, de reconnaître la volonté de Dieu dans celle de mes Supérieurs, et voilà pourquoi je n'ai pas osé pousser la résistance jusqu'aux dernières limites pour ne pas m'exposer à aller contre la volonté de Dieu. J'ai donc dû faire mon sacrifice en comptant sur la miséricorde de Dieu qui se sert souvent des plus faibles instruments pour accomplir son œuvre. Si je ne puis rien par moi-même, je dirai avec l'Apôtre des nations : « Je puis tout en Celui qui me fortifie ». Et cette force d'en haut, ma Révérende Mère, vous contribuerez, pour votre part, à la faire descendre en mon âme par vos prières et supplications. C'est surtout ce que je réclame pour le grand jour de demain. Oui, ma Révérende Mère, priez avec tout votre communauté, afin que le Seigneur me communique par l'onction sainte cette abondante effusion de l'Esprit-Saint qui fait les Evêques selon le cœur de Dieu.

« Vous l'avez déjà fait et je vous en remercie du fond de mon cœur ; c'est assurément le cadeau le plus précieux que vous puissiez me faire. En plusieurs rencontres, j'ai éprouvé l'efficacité des prières que vous faites pour moi ; permettez-moi de vous en témoigner aujourd'hui spécialement ma plus sincère reconnaissance tout en les réclamant de nouveau.

« Mais si les secours de l'ordre spirituel que vous m'avez obtenus

réclament une reconnaissance particulière, la mitre précieuse et magnifique, que votre communauté, après tant de sacrifices qu'elle a déjà faits, a eu l'extrême générosité de m'offrir, réveille aussi dans mon âme un sentiment de gratitude qu'il m'est bien difficile de vous exprimer. Vous voudrez bien, j'espère, agréer ce sentiment et être mon interprète auprès de votre pieuse et généreuse élève pour la part qu'elle a bien voulu y prendre (Mlle Mary Larue sacrifia ses bijoux pour orner la mitre).

« Je vous avouerai, Ma Révérende Mère, que je suis vraiment confus en ce temps-ci de l'empressement et de la magnificence avec laquelle on a voulu me fournir les objets nécessaires à ma nouvelle position. Le seul défaut que je trouve à tout cela, c'est que c'est trop beau et trop riche. Mais on a beau faire, on ne m'empêchera pas de parler contre les richesses et la vanité. Inutile de dire, ma Révérende Mère, que vous n'avez pas grand'chose à craindre sur ce chapitre. »

Parmi tant d'autres questions qui mériteront sa sollicitude, Mgr Laflèche prendra spécialement à cœur les affaires concernant l'instruction, et l'éducation de la jeunesse.

Nous l'avons vu, au collège de Nicolet, tout dévoué à cet établissement et, par la suite, restant très réservé en ce qui concernait le nouveau collège des Trois-Rivières.

Son opinion se modifiant, il ne voyait plus l'inopportunité de cette institution, car il se rendait compte des besoins très réels de la population catholique de cette ville et devait aussi reconnaître ses efforts généreux, déjà couronnés de succès. Dès lors, le digne prélat ne trouvait de solution honorable et équitable que dans le transfert du Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières.

Il faut le proclamer : autant il avait défendu Nicolet avec franchise et ténacité, autant il servira la cause des Trois-Rivières avec loyauté et justice. Il voulait une seule maison forte et prospère, sous sa surveillance bienveillante et immédiate. La réalisation de ce projet ne lui paraissait plus chimérique, maintenant que la province de Québec avait obtenu l'indépendance de son administration. Il lui semblait que les difficultés, de ce côté, devaient être moindres qu'elles l'eussent été sous l'Union du Haut et du Bas-Canada.

Appuyé, encouragé par tous les amis du collège des Trois-Rivières, par le clergé trifluvien presque unanime, Mgr Laflèche fit des démarches auprès des autorités publiques pour que celles-ci achetassent le collège de Nicolet aux membres de la Corporation de cet établissement.

Malheureusement, il n'aboutit pas, non point tant parce que la Corporation de cette maison lui fût unanimement con-

traire : elle était en réalité divisée ; mais parce que, de parti-pris avoué, elle exigeait pour son établissement un prix exorbitant, manière de signifier à l'évêque son opposition réfléchie, son refus catégorique.

Cet échec fut on ne peut plus sensible à Mgr Laflèche, Nous verrons dans la suite ce que cette corporation tentera contre l'homme intègre qu'elle accusera et menacera dans ses intérêts, les plus sacrés.

Sur ces entrefaites, les forces de Mgr Cooke faiblissaient de jour en jour. Le digne vieillard, ne se faisant plus d'illusion sur son état, se décida à confier à Mgr d'Anthédon, son coadjuteur, l'administration complète de son diocèse. Il rendit sa décision publique par une lettre pastorale, datée du 11 avril 1869, dont nous citons ces passages :

« ... Nous ne jouissons pas, nos très chers Frères, de la vigueur et de la santé exceptionnelle dont notre Père commun (Pie IX) nous offre, sous le fardeau pastoral, un si bel exemple, et qui faisait, hier même, le sujet de mille actions de grâces. La divine Providence, qui Nous a traité néanmoins avec une très grande générosité dans le partage des années, a voulu pour des raisons toujours adorables, pleines d'équité et de convenance, que nous éprouvions plus tôt le poids de l'âge et des infirmités. Depuis longtemps, ainsi que Nous vous l'avons déjà fait connaître, Nous sentons graduellement nos forces nous abandonner. C'est pourquoi Nous demandions, il y a trois ans, au Saint-Siège, l'aide d'un Coadjuteur, qui nous fut alors accordé.

« Comme l'homme a été créé pour travailler, et que Nous tenions à employer le reste de nos forces au service du Seigneur, auquel, nous les avons consacrées dans notre jeunesse, Nous n'avons pas cessé, selon notre capacité, même depuis cette époque, de nous occuper de l'administration de notre Diocèse, conjointement avec notre bienveillant Coadjuteur. Mais voici que ces forces diminuent rapidement et trahissent notre volonté. Nous ne pourrions plus, sans péril pour nous-même et sans danger pour vous, nos très chers Frères, porter le fardeau d'une si grande administration, qui doit maintenant reposer entièrement sur des épaules plus jeunes et plus robustes. Comme le laboureur épuisé, Nous laissons les mancherons de la charrue, et nous entrons, à son exemple, dans la retraite et le recueillement de nos derniers jours. Nous confiant donc pleinement dans la prudence et la sagesse de Notre bien-aimé Coadjuteur, Nous nous déchargeons, dès ce moment, totalement sur lui du soin de vos âmes.

« Ainsi, et à cette cause, le saint Nom de Dieu invoqué, en vertu d'un Indult spécial. sollicité par Nous en mai 1867 et gracieusement obtenu de la cour de Rome, le 30 septembre de la même année, Nous avons nommé et établi, nommons et établissons par les présentes Sa

Grandeur, Mgr Louis-François Laflèche, Evêque d'Anthédon, jusqu'ici Notre Coadjuteur, Administrateur de notre Diocèse, avec toute l'autorité, les droits et privilèges que cette charge comporte, et Nous enjoignons au Clergé, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles sous notre juridiction de lui porter le respect, l'obéissance et l'amour qu'ils doivent au premier Pasteur de ce Diocèse....

« ... Nous croirions manquer à un devoir de justice envers ce très digne et très zélé Collaborateur, si Nous ne profitions pas de cette circonstance, pour lui donner un témoignage public et solennel de Notre entière affection et de Notre très vive reconnaissance. Malgré que des hommes égarés ne voudraient pas que l'on rendît hommage au mérite. Nous nous plaisons à reconnaître ici les nombreux et incessants travaux qu'il a accomplis, au su de tous, en Notre faveur, depuis plusieurs années, notamment ceux qui ont trait à notre Cathédrale et à la défense des saines doctrines. Il Nous a même soulagé, nous le déclarons, au point de prolonger longuement nos jours, et nous voulons que la mémoire en soit conservée pour le temps où Nous ne serons plus. Aussi, quoique Nous n'ayons pas à bénir Celui que l'Eglise elle-même a solennellement consacré, Nous n'en élevons pas moins la voix vers le Seigneur pour le prier instamment de rendre au Centuple au nouvel Administrateur ce qu'il a fait pour Nous, et Nous espérons que ce cri de notre âme sera entendu.

« C'est donc avec une entière confiance et un grand bonheur, nos très chers Frères, que Nous vous remettons aujourd'hui entre ses mains.... »

Mgr Laflèche savait que son manque d'empressement pour le collège des Trois-Rivières y avait causé des soucis et des alarmes, même des craintes sérieuses pour l'avenir dont M. Richard, son directeur distingué, souffrait particulièrement. Il était donc à souhaiter dans l'intérêt de tous qu'il y eût détente, sinon cordiale entente, et ce fut Mgr Laflèche qui en prit généreusement l'initiative par une démarche spontanée.

C'était le 18 mai 1869. Avant de partir en tournée pastorale, laissant ses occupations multiples et pressantes, Sa Grandeur se rendit de bonne heure au collège et prévint M. Richard qu'il tenait à visiter la maison et toutes les classes. Le directeur, qui n'avait pas été jusque-là accablé de prévenances, en fut tout bouleversé et cependant fort heureux : Son bonheur augmentait au fur et à mesure que l'évêque, parcourant les lieux, les inspectant avec soin, interrogeant maîtres et élèves, témoigna à tous une bienveillance sensible. Les conseils de l'évêque trahissaient une sollicitude profonde, empreinte d'une paternelle bonté. Ce fut tout un événement dans ce petit Landerneau et M. Richard ne se

lassait plus d'en rendre grâces à Dieu. La protection épiscopale pour cette maison ne devait plus cesser de se faire sentir. Le personnel de l'établissement et le public trifluvien furent prodigieusement étonnés en apprenant que Mgr d'Anthédon, dès la fondation de leur collège, avait songé à y amener le Séminaire de Nicolet ; qu'à cette heure même, malgré toutes les objections produites, il n'avait pas renoncé à ce projet bienveillant.

Mgr Laflèche trouva à l'évêché des Trois-Rivières, comme collaborateur, son ami Ch.-O. Caron. Né à Saint-Antoine de la Rivière du Loup le 24 octobre 1816, Ch.-O. Caron était de deux ans l'aîné de Mgr Laflèche, et il fut aussi ordonné prêtre dans l'ancienne église de Nicolet près de deux ans avant lui, en même temps que son cousin, Thomas Caron supérieur de Nicolet avant Mgr Laflèche.

MM. Caron, Olivier et Thomas, de concert avec M. Laflèche, venant après M. Raimbault et H. Leprobon, avaient conservé au Séminaire de Nicolet son auréole de science et de vertu ; ils la transmirent intacte à leurs successeurs.

En 1857, Mgr Cooke avait nommé M. Ch.-O. Caron vicaire général et chapelain des Dames Ursulines des Trois-Rivières. Sa vie entière sera une suite ininterrompue de bonnes actions et de mérites éclatants ; il avait été et il sera pour Mgr Cooke d'abord et puis pour son successeur un auxiliaire précieux ; il assistera son évêque comme théologien en cinq conciles ; il sera chargé de prendre canoniquement possession du diocèse au décès de Mgr Cooke, au nom de Mgr Laflèche, celui-ci étant retenu au Concile du Vatican, et à cinq reprises différentes, lors de ses voyages en Europe, le nouvel évêque lui confiera l'administration de son diocèse, puisqu'il en connaissait à fond les affaires et les besoins.

D'autres amitiés ou relations précieuses du nouvel évêque seraient à signaler dès maintenant parce qu'elles seront opérantes durant son long épiscopat ; mais il faut se borner.

Citons néanmoins celle du juge en chef Dorion, son compatriote qui, né à Sainte-Anne de la Pérade la même année que lui, le 27 janvier 1818, fit aussi ses études à Nicolet en même temps que lui. A l'opposé de Mgr des Trois-Rivières, M. A. Dorion fut libéral de bonne heure et comme tel se fit élire député à Montréeal en 1854 ; il devint ministre avec le portefeuille des Terres de la Couronne. Ce fut un tribun habile qui trouva dans Sir Georges-Etienne Cartier un adversaire à sa taille et dans Mgr Laflèche un vis-à-vis digne de lui ; mais, dira M. L.-O. David : « Son malheur fut d'être le chef d'un parti qui ne comprenait pas son temps et mon-

trait plus d'ardeur et d'enthousiasme que d'habileté. » Il eut cependant un frère qui fut curé distingué d'Yamachiche ; une sœur qui fut longtemps supérieure du couvent de la Providence à Montréal.

Un dimanche, rappela Mgr Laflèche, dont les souvenirs étaient vivaces et toujours intéressants, je traversais la rivière de Sainte-Anne de la Pérade lorsque j'entendis sonner les cloches gaiement. Elles annonçaient que les perles de la rosée baptismale, en tombant sur des têtes chéries, avaient donné des enfants à Dieu, des héritiers à la gloire éternelle et des hommes au monde. Comme mon canot approchait de la rive, je vis sortir de l'église un double compérage, c'était celui d'Edmond et de J. Eric Dorion, frères jumeaux. Ce dernier, adolescent, se jeta dans la politique et deviendra l'*Enfant Terrible* de l'*Avenir* et du *Défricheur*, ce fut un radical farouche.

Mgr Laflèche, encore vicaire général, prêchait une retraite à l'Avenir. Le terrible Eric, malgré ses opinions avancées, en suivait assidûment les exercices. M. le Grand Vicaire, s'autorisant de sa qualité d'ancien ami et de prêtre, lui fit visite et fut reçu avec bienveillance à ce double titre. La retraite finissait le dimanche suivant et M. Eric Dorion contribua généreusement à une collecte faite dans la paroisse pour les incendiés de Saint-Roch ; puis il se mit en route pour rentrer à Montréal. Mais avant d'arriver à sa demeure, il tomba frappé d'une maladie de cœur à laquelle il succomba après avoir, cependant, réclamé les secours de la religion dont M. Laflèche venait de lui redire les consolations et les nécessités.

Citons encore l'Hon. John J. Ross, né à Sainte-Anne de la Pérade en 1832, que nous retrouverons, ami aussi bien que compatriote de Mgr Laflèche, sénateur et président du Sénat. Homme de manières affables et d'un physique distingué, de plus chrétien fervent, il se montra un parlementaire habile et intègre qui tint un rôle brillant à l'assemblée législative au Canada jusqu'à la Confédération ; et à la Chambre des communes jusqu'en 1874. Quand la Province de Québec obtint un gouvernement indépendant, il se consacra à la politique provinciale et y remplit, comme administrateur et ministre, des fonctions utiles et très remarquées.

Le père du Dr J. Ross, Georges Mc Intosch Ross, Anglais de naissance, épousa Mlle Gouin de Sainte-Anne, femme énergique, intelligente et chrétienne éclairée. Elle mit à son mariage avec G. Ross la condition qu'il embrasserait d'abord la foi catholique. Ses charmes eurent raison des

scrupules relatifs de son prétendant qui fit tout ce qu'elle voulait et devint, d'un protestant indifférent, un catholique peu pratiquant, mais sincère. A l'approche de la mort, il demanda l'assistance de Mgr Laflèche qui avait sa confiance. L'évêque absent fut remplacé à son chevet par M. Gill, curé des Grondines, et M. Ross, parfaitement consolé, fit une fin édifiante sous les yeux du Dr John Ross, son fils unique.

L'un des amis les plus chers de Monseigneur des Trois-Rivières, et qui lui fut ravi des premiers, était Joseph Bailey, également son co-paroissien et condisciple à Nicolet. Il fut ordonné prêtre en même temps que lui le 7 janvier 1844. M. J. Bailey, pendant que son ami se dévouait dans l'Ouest, se jeta en pleine épidémie au milieu des Irlandais pestiférés à la Grosse-Ile, près de Québec (1846). Le choléra amoncelait ses victimes, multipliait les veuves et les orphelins. J. Bailey ne quittait pas la brèche, ni le chevet des mourants, consolant, encourageant les victimes, leur facilitant le passage d'une vie misérable à l'éternité heureuse au milieu d'une détresse effroyable qui réduisait les corps, troublait les esprits de ces émigrés, tel un vil bétail sans ressources sur une terre étrangère. Le digne prêtre fut atteint à son tour et sur le champ même où sa charité s'exerçait sans répit ; il y demeura mourant. Dieu, le réservant à une immolation plus entière, le sauva en lui laissant le germe de la maladie qui devait le mener à lui prématurément. Il mourut saintement le 13 mars 1866 à Saint-Pierre les Becquets.

Mgr Cooke, quoique accablé par l'âge et les infirmités, veut aller aux obsèques de M. J. Bailey qu'il eut comme vicaire pendant six ans aux Trois-Rivières ; son vicaire général Laflèche tient à l'accompagner. Et c'est comme compatriote et ami que ce dernier, après l'absoute, monte à la chaire pour faire l'éloge funèbre du cher émigré vers la gloire éternelle.

Transiit benefaciendo, s'écrie l'orateur ému jusqu'aux larmes. Et, dans un discours vibrant, son amitié fidèle se fait l'interprète éloquente de la reconnaissance et de la douleur d'un peuple affligé. Ses adieux touchants au vénéré défunt, dont il voulut contempler les traits aimés une dernière fois, arrachent des larmes à tout l'auditoire, qui lui sait un gré infini d'avoir traduit en termes aussi élevés qu'émouvants son attachement durable et son affliction qui ne voulait être consolée que par l'Espérance et la Foi qui accompagnent les élus dans leur bonheur.

Enfin, Mgr Laflèche est sacré évêque pour combler les

vœux des trifluviens qui se répandirent à cette occasion en des manifestations joyeuses. Le cadeau le plus précieux qu'il reçut alors lui arriva de Sainte-Anne de la Pérade.

M. Dupuis, qui en était alors le très sympatique curé, tint à honneur d'offrir un don qui fut digne de l'élu. Accompagné du Dr John Ross M. P. P. il se rendit aux Trois-Rivières et présenta à S. G., au nom de ses paroissiens, une crosse de grand prix, car elle resplendissait de diamants au milieu d'ornements artistiques et une mitre magnifique, le tout pour rappeler à l'enfant préféré de Sainte-Anne l'affection de ses compatriotes. Comme ce sentiment était partagé, l'évêque promit de célébrer sa première messe pontificale, paré de ces dons, à Sainte-Anne de la Pérade.

Mgr d'Anthédon se trouvait peu après, le 21 mars 1867, à Saint-Pierre les Becquets. C'était un jeudi et l'après-midi ; quatre carrosses attelés de chevaux pompeusement harnachés arrivent devant le presbytère pour prendre S. G. et sa suite. Mgr d'Anthédon monte dans la voiture du Dr J. Ross, le G. V. Caron dans celle de M. Méthot de Sainte-Anne ; vingt autres voitures suivent pour gagner cette localité.

Tous les paroissiens sont sur pied ; ils se sont portés au bord du fleuve et sur la terrasse de l'église. Il y a partout des oriflammes, des guirlandes et des fleurs ; les cloches sonnent joyeusement. Le cortège s'engage sous l'allée des arbres qui conduit à l'église ; les acclamations de la foule, les coups de fusils et de canons se joignent au carillon, et cette scène émouvante fait battre les cœurs autant de plaisir que de fierté.

L'évêque, au passage, peut lire sur tous les tons et sous toutes les formes la bienvenue qu'on lui souhaite si bruyamment. Il entre dans l'église où la foule l'accompagne ; il revêt le rochet et la *mantelletta*, gagne à la balustrade un siège paré pour la circonstance, ayant à sa droite le G. V. Caron, à sa gauche M. Fréchette, curé de Batiscan. Le Dr J. Ross s'approche et lui lit cette adresse :

Monseigneur. — Permettez aux habitants de la paroisse de Sainte-Anne de profiter de l'occasion de votre présence au milieu d'eux, pour vous témoigner la joie et le bonheur qu'ils ont éprouvés à la nouvelle de votre élévation à la dignité de l'épiscopat, et pour vous exprimer leur reconnaissance pour le bon souvenir que vous leur avez toujours gardé.

Le choix du Souverain Pontife, que le pays entier a accueilli avec la plus grande satisfaction, a été reçu ici avec des transports de joie et de gratitude. C'est donc pour nous un devoir bien doux et bien agréable

d'offrir à Votre Grandeur, en cette circonstance, nos félicitations les plus sincères et les plus cordiales.

La paroisse qui jouit de l'immense faveur de vous avoir vu naître, Monseigneur, vous a accompagné dans vos lointaines missions. Elle connaît tout le zèle et le dévouement sans bornes que vous y avez déployés : elle a pris connaissance de vos immenses travaux, des luttes que vous avez eu à soutenir, des conquêtes que vous y avez faites. Heureuse et fière, et pardessus tout reconnaissante envers la Providence, elle vous a vu revenir pour continuer dans le Canada, notre chère et commune patrie, votre belle et grande œuvre.

Depuis votre retour elle a été témoin de vos succès dans la sainte mission que vous vous êtes donnée, et aujourd'hui que vous avez été choisi pour venir en aide à notre ancien et vénérable Evêque, son bonheur est au comble, car elle pressent les plus heureux avantages pour le diocèse, qui sera guidé dans le vrai sentier par des mains aussi habiles et aussi dignes.

Notre bon curé, en invitant V. G. à se rendre au milieu de nous, a bien deviné un de nos plus chers désirs, car veuillez croire, Monseigneur, que nous sommes loin d'être insensibles aux marques si évidentes d'intérêt et de sympathie que vous nous avez données et dont votre présence en ce jour est une nouvelle preuve; non, Mgr, rien n'égale notre reconnaissance, si ce n'est votre extrême bonté.

Veuillez encore, Mgr, nous servir d'interprète auprès de notre vénérable et bien-aimé Evêque, Mgr des Trois-Rivières. Veuillez lui porter le témoignage de notre dévouement, de notre amour et de notre vénération. Dites bien à S. G. qu'à tant de preuves de sollicitude qu'Elle nous avait données déjà, Elle en a ajouté une bien ineffaçable dans le choix de son Coadjuteur.

Mgr, les habitants de Sainte-Anne forment les vœux les plus sincères et les plus ardents pour que le fardeau de l'épiscopat vous soit léger et pour que le ciel nous trouve longtemps dignes de vous conserver, de marcher d'après vos conseils et sous votre protection.

Mgr d'Anthédon répond à peu près en ces termes :

— M. le Docteur, — Je vous remercie bien cordialement de l'adresse bienveillante que vous venez de me présenter au nom de vos concitoyens et de mes anciens coparoissiens. Le Seigneur a pourtant dit : « Personne n'est prophète dans son pays : » et voici que vous me faites une réception à mon arrivée dans ma paroisse natale, comme bien peu de prophètes en ont reçue dans le lieu même de leurs missions.

Comment expliquer ce phénomène ? Faut-il croire que votre extrême bienveillance à mon égard fait une exception à cette règle énoncée par Celui qui a dit « Je suis la vérité ? » C'est, en effet la seule explication

que je puisse m'en donner ; il faut que le nombre des années qui se sont écoulées depuis mon départ de cette paroisse, et surtout la distance à laquelle la Divine Providence m'a envoyé travailler à l'œuvre commencée par nos Pères dans la Foi, m'aient rendu assez étranger à cette paroisse pour vous faire perdre de vue mes misères et mes défauts ; et en ce sens, je ne suis pas ici dans mon pays. Mais le bon Dieu m'ayant trouvé impropre à continuer l'œuvre admirable pour laquelle les Lallemant et les Brébœuf ont répandu leur sang m'a ramené dans notre cher Canada ; votre bonté dès lors s'est complue à ne voir en moi que le prestige du Missionnaire. Puis, le premier Pasteur du diocèse m'ayant appelé auprès de lui pour me confier l'œuvre que vous connaissez, il a plu à la Divine Providence de faire voir, une fois de plus, qu'elle sait se servir des plus faibles instruments pour accomplir ses desseins et montrer plus visiblement son action. Enfin le choix du Saint-Père qui m'a élevé à la dignité de l'épiscopat, malgré mon indignité, a produit cette magnifique démonstration de votre foi et de votre piété, à mon arrivée parmi vous. Et voilà pourquoi, M. le Docteur, vous vous plaisez à me trouver tant de qualités et de mérites. J'ai trop d'intérêt à vous laisser sous cette impression pour essayer de vous tirer cette illusion, qui est la preuve de votre bon cœur et de vos sentiments religieux.

Vous me dites que j'ai plusieurs fois donné des marques de l'intérêt que je porte à cette paroisse. C'est vrai, M. le Docteur, et en cela je me suis efforcé d'acquitter une dette que le temps ne peut prescrire, la reconnaissance. C'est dans cette paroisse que le bon Dieu m'a accordé les plus insignes bienfaits ; c'est dans cette église que j'ai reçu la vie de la grâce par la régénération baptismale. Je vois devant mes yeux la place même où j'avais le bonheur de m'asseoir pour la première fois à la table sainte, il y a trente-six ans. A l'ombre de ce clocher reposent les cendres de ceux que j'ai le plus aimés dans le monde, mon bon père et ma tendre mère.

Comment, M. le Docteur, aurais-je pu oublier cette paroisse, qui me rappelle des souvenirs que le Créateur a gravés lui-même en caractères de feu dans le fond de l'âme humaine ?

Vous demandez au Pasteur suprême de nos âmes de me rendre léger le fardeau de l'épiscopat. Oui, c'est un fardeau bien lourd que celui-là. Avoir sur les épaules la charge de 130 mille âmes dont il nous faudra rendre compte au tribunal du Souverain Juge, âme pour âme. c'est quelque chose d'effrayant. Ce vœu m'a touché sensiblement ; il est pour moi la garantie que tous les fidèles de cette paroisse, par leur bonne volonté et leur docilité à la direction du premier Pasteur, me rendront facile à porter ce lourd fardeau. Une comparaison vous rendra sensible ma pensée. Voyez ces énormes locomotives dont le poids fait trembler le sol à une certaine distance dans la rapidité de leurs mouvements. Un homme ou deux suffisent pour les mettre en mouvement

sur des lisses convenablement fixées ; mais des centaines de chevaux ne pourraient pas les remuer, si elles sont tombées à côté de la voie. De même, rien de plus facile à conduire pour un évêque qu'une population docile et animée d'une bonne volonté ; mais aussi rien de plus pénible pour son cœur de Père que de rencontrer des enfants rebelles. Jamais donc il ne se rencontrera dans cette belle paroisse de Sainte-Anne de ces obstacles que l'évêque, hélas ! a quelquefois la douleur de rencontrer sur le chemin par où il doit conduire au bonheur social aussi bien qu'au bonheur éternel le peuple qui lui est confié.

J'ai accepté avec plaisir la demande de votre digne curé de venir chanter ici ma première messe comme évêque, et j'ai la confiance que vous voudrez bien vous unir à moi, dimanche, pour remercie le Bon Dieu des bienfaits qu'il m'a accordés.

Mgr d'Anthédon donna ensuite, de l'autel, la bénédiction solennelle. La journée se poursuivit par une séance récréative à l'école et il y eut illumination générale le soir.

L'église fut ornée pour la solennité du dimanche. Deux superbes couronnes étaient suspendues à la voûte, l'une au-dessus du chœur, l'autre dans la nef. Six guirlandes de verdure et de fleurs, partant de la voûte, venaient effleurer les couronnes et, faisant demi-cercle, remontaient sur les murs du monument. Le chœur était aussi richement paré. On lisait au-dessus du Maître-Autel : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, et au-dessus du trône : « Vive S. G. Mgr d'Anthédon ! » Sur la façade des jubés, au milieu de pompeuses décorations, on remarquait les armes du nouvel évêque.

Selon sa promesse l'évêque officiait pontificalement, entouré d'un nombreux clergé. Un chœur formé par les paroissiens et conduit par MM. Richard, directeur du Collège des Trois-Rivières, et Proulx, curé de Saint-Tite, exécuta les chants de l'office.

Mgr d'Anthédon chanta les vêpres, fit éloquemment le panégyrique de saint Joseph et à quatre heures, sous les guirlandes et les fleurs, au son du clairon de volontaires, aux acclamations d'une foule énorme qu'il avait conquise par ses bonnes grâces, il quitta Sainte-Anne.

CHAPITRE XI

Haute idée que le G. V. Laflèche se faisait de l'éducation de la jeunesse. — Son amour du travail. — Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la Religion et la famille. — Les Zouaves Pontificaux Canadiens. — Discours à la cathédrale des Trois-Rivières en l'honneur des Zouaves Pontificaux (17 décembre 1860) et à Notre-Dame de Montréal (18 février 1868).

Par sa formation commencée au foyer familial, poursuivie à Nicolet, expérimentée dans la Prairie et la Forêt, sur les eaux enlacées par des terres jalouses ou fuyant éperdues vers des Océans lointains, achevée à la tête même de l'établissement qui accueillit sa pensée à peine éveillée et qui la vit évoluer avec une mâle assurance vers la Vérité immuable et la Justice où affluent, se rejoignent et fraternisent tous les esprits sincères, le G. V. Laflèche s'était chaque jour plus profondément pénétré de cette certitude morale : qu'une bonne éducation, qu'une instruction solide faisaient les bons et utiles citoyens, les chrétiens intègres et persévérants. La sensibilité dans la Foi ne lui paraissait pas dénuée de mérites, ni vide de consolations, non plus exempte de dangers ; il appréciait davantage une ferme conviction, une Foi claire et raisonnée, rendant supportables les épreuves nécessaires à la vertu. Il voulait de la lumière dans la Foi parce qu'elle donne de l'énergie à la volonté. C'est pourquoi, maintes fois, traduisant sa constante pensée, comme s'il avait voulu, en martelant sans cesse une idée maîtresse, l'enfoncer davantage dans les esprits, il disait : l'éducation fait l'homme ; quand la jeunesse est nourrie de fortes vérités, elle fournit toujours une carrière agréable à Dieu et utile à la Patrie.

Incontestablement, l'éducation, l'instruction deviennent des puissances avec lesquelles on compte dans la famille, base de la société civile et religieuse. Aussi, le G. V. Laflèche, à la tête de son Séminaire comme à son poste avancé de la Rivière-Rouge, avait déjà des visions qui embrassaient un

horizon que ne pouvaient limiter un ruisseau, ni un fleuve, ni des grands pins, fussent-ils séculaires comme ceux de Nicolet. Il regardait au-delà et fort loin. Il éprouvait en passant le besoin de communiquer les causes comme les fins de ses méditations variées.

Tandis que d'autres s'attardaient à polémiquer en faveur d'intérêts de clocher, sur des objets qui pouvaient paraître futiles, sa noble pensée, vigilante et combative, s'élevait vers les hautes sphères où se débattent les grands principes, les intérêts généraux, essentiels, qui rendent la famille forte, la société durable et la religion salutaire.

Plus lourdes devenaient les charges que l'autorité lui imposait, plus généreux se montraient les élans de son cœur, les efforts de son esprit. Ainsi son action, s'exerçant de plus haut, devenait plus bienfaisante et plus féconde.

Il eut, semblerait-il, quelques loisirs à Nicolet ; il y eut peut-être bien des nuits d'insomnies ; il eut surtout une horreur instinctive de l'oisiveté, même de ce repos relatif que d'autres, moins que lui pressés d'agir, eussent trouvé indispensable. Pendant ces heures refusées à la détente de ses nerfs mortifiés, son esprit avidement fouillait des problèmes ardus et patiemment recherchait des solutions pratiques.

Le *Journal des Trois-Rivières* reçut ordinairement ses communications ; ce fut le secret de la popularité de cet organe qui, de locale, devint provinciale, même nationale.

Les articles de Laflèche étaient lus par des amis comme par des adversaires. Ils étaient commentés et reproduits ; ils amorçaient, ils alimentaient les controverses ; et chacun soit par la louange, soit par la critique, rendait hommage au talent de l'auteur anonyme qui, loyalement, développait des thèses d'actualité.

Le grand vicaire Laflèche et, plus tard, Mgr Laflèche ne posera jamais comme écrivain, puisqu'il écrivit tout ce qu'il voulait avec élégance et clarté. Il ne posera pas davantage comme orateur, bien qu'il fît d'innombrables discours, harangues, homélies et sermons inimitables, qui le firent appeler le saint Jean Chrysostome canadien. Il semait la parole de Dieu et n'en faisait point étalage ni commerce.

Voilà pourquoi, tout en ayant prodigieusement étudié, travaillé et merveilleusement parlé, il ne nous laisse presque rien, ce qui sera l'éternel regret des Canadiens. Jamais, par exemple, il n'a voulu remanier ses articles du *Journal des Trois-Rivières*. Si l'éditeur, Eusèbe Sénécal, de Montréal, fit

un recueil de quelques-uns, en 1866, c'est qu'il y voyait, vu le fond et la forme, une opération avantageuse. Mais le G. V. Laflèche, mieux affairé, ne jugea pas nécessaire de retoucher des travaux où il avait mis dès la première heure tout le soin que réclame la loyauté qui se passe de formes raffinées.

Et, telles qu'Eusèbe Sénécal nous les a transmises, les *Quelques considérations sur les Rapports de la Société civile avec la Religion et la Famille de l'abbé Laflèche* ont encore aujourd'hui un grand intérêt d'actualité. C'est donc avec juste raison que M. Joseph Bernard, dans une conférence donnée au Grand Séminaire des Trois-Rivières, le 11 février 1909, conseillait encore cette lecture à un auditoire d'élite, vibrant d'enthousiasme. On avait souvent répété que Mgr Laflèche parlait en prophète inspiré. M. J. Bernard le rappelait à ses auditeurs qui n'en doutaient plus. Tous savaient alors combien le Canada fut à plaindre par la réalisation des prévisions de Mgr Laflèche, soit qu'il fallut pleurer les malheureuses expériences de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan, et plus récemment celles du Keewatin ; soit qu'il fallut endurer encore la contestation odieuse de droits fondamentaux des mieux établis ; soit qu'on ait constaté le triomphe des *principes pervers* dans l'enseignement supérieur et dans l'école devenue non confessionnelle d'abord, et neutre, en attendant, c'est l'aboutissement voulu, qu'on la fasse obligatoirement laïque, c'est-à-dire sans Dieu ou contre Dieu.

M. Joseph Bernard, au milieu d'applaudissements nourris, affirmait que ce petit livre était tout simplement merveilleux. Il fallait bien en convenir : Mgr Laflèche s'y annonçait le penseur profond, l'ardent apôtre qu'il sera toute sa vie. Sa pensée simple, élevée, s'y développe sans apprêt ; dénuée ainsi d'artifices trompeurs, on ne peut que la trouver belle et bonne.

Aussi bien, les problèmes qu'il aborde sont importants. Il demande d'abord pourquoi, jusqu'alors, les pasteurs avaient parlé rarement des devoirs politiques du chrétien, pourquoi il en devait être désormais autrement ; il dit l'importance des devoirs politiques ; affirme que le clergé est à son poste pour instruire le peuple, pour éclairer les consciences, et que les catholiques ont le devoir d'écouter leurs pasteurs.

Il dénonce les ennemis cachés qui s'en prennent à la foi, il dit quels sont les hommes dangereux et leurs moyens, il définit magistralement la nationalité, montre des Canadiens qui n'agissent pas en amis sincères de leur nationalité, ce qui l'amène à parler de la patrie et du patriotisme que la

religion perfectionne, épure, élève. Et il arrive naturellement au colon canadien, dont il déplore et combat la regrettable émigration vers les centres industriels des Etats-Unis où leur foi se perd en même temps que leur sang s'appauvrit.

Les nations, dit-il, ont chacune, dans l'économie du gouvernement de la Providence en ce monde, une destinée propre à laquelle elles doivent se montrer fidèles, ce qui ressort avec évidence des faits que relate l'histoire sacrée et profane : les Canadiens-Français sont une nation et leur patrie n'est autre que la vallée du Saint-Laurent. Cette nation a sa mission providentielle qui est religieuse, dont la fin est la conversion des indigènes de ce pays et l'extension du royaume de Dieu par la consolidation de sa nationalité, avant tout catholique. Les premiers colons canadiens ont été un instrument admirable entre les mains de la Providence ; l'action des missionnaires est à l'origine de la nation canadienne et l'organisation de la hiérarchie catholique au Canada a été le principe vivifiant de la vie nationale des Canadiens.

La conquête du Canada par l'Angleterre n'empêche pas M. Laflèche de rendre hommage à la constitution britannique, dont il fait voir la force et la beauté, ce qui n'implique pas l'abandon des sympathies ancestrales : il en résulte cependant des devoirs envers les compatriotes d'origine étrangère. Il examine ces devoirs, les définit, ce qui l'amène à considérer l'autorité, sa nature, son origine, les erreurs qu'elle a suscitées : le socialisme, le rationalisme, la démagogie. En examinant les formes que revêt l'autorité, il prouve que l'autorité paternelle et pontificale viennent de Dieu quant au fond et quant à la forme, alors que l'autorité royale et civile ne viennent de Dieu que quant à la forme. Comme il cherche quelle est la meilleure forme de gouvernement, il conclut en faveur de la Monarchie tempérée : il montre dans le gouvernement divin des familles et de l'Eglise autant de monarchies tempérées ; mais la monarchie idéalement tempérée reste celle de la paternité. Après avoir traité de l'existence phénoménale du peuple de Dieu, gouverné avec modération dans l'ordre établi par Moïse, il vient aux avantages et inconvénients des gouvernements aristocratiques et démocratiques ; les premiers favorisant l'accumulation des richesses et la division du peuple en castes distantes et méfiantes les unes des autres ; les seconds, les plus imparfaits, lui paraissent inconsistants et autant de menaces pour la paix.

Les gouvernements édictent des lois et la première de

toutes les lois écrites a pour sanction le principe de la peine de mort.

Il traite ensuite de la société domestique, du mariage chrétien et des erreurs libérales qui se sont fait jour sur cette matière.

Au XXe article du recueil nous sommes à la liberté de l'enseignement, à l'erreur libérale qui affecte cet objet, aux dangers que font courir à l'enfance les écoles communes : l'éducation des enfants par les parents n'est que l'application d'une loi primordiale de la nature ; le prêtre participe à cette éducation en vertu du même principe, alors que le libéralisme tend à accaparer le droit naturel des parents dans l'éducation de l'enfance.

Et nous voici, avec l'article XXIIe, à l'origine de la société civile, aux principes sur lesquelles elle repose ; la supériorité de la législation mosaïque est établie ; des lois providentielles règlent le sort des nations ; mais le libéralisme bannit Dieu de la société, alors que les livres saints, établissant l'action incessante de la Providence dans la société, réfutent cette erreur. La vraie philosophie est d'accord avec l'histoire et la révélation sur la source du pouvoir et de l'autorité ; le serment est l'âme de la société.

Dieu intervient dans l'organisation sociale et politique des peuples ; les électeurs sont responsables devant Dieu comme devant les hommes, et Dieu donne aux nations les gouvernants qu'elles méritent. Le prêtre peut et doit éclairer les citoyens sur leurs droits et leurs obligations. L'auteur, en passant, fixe les règles propres à guider les citoyens dans l'exercice de leurs devoirs électoraux : les charlatans ne sont pas plus qu'Absalon, leur modèle, de bons citoyens.

Et du tout nettement exposé, illustré de faits, d'exemples frappants, le Grand Vicaire tire des conclusions rigoureuses et pratiques.

Nous avons tenu à donner cet aperçu des premières méditations d'un vaillant évêque. Elles furent soumises par la voie de la presse à l'opinion publique, et ne font que poser les problèmes qu'il cherchera à résoudre et causeront les conflits qui rempliront le restant de sa vie.

Et il avait raison, M. Joseph Bernard, quand il disait :

« On a beaucoup parlé de Mgr Laflèche, on en parlera longtemps encore, car il a dérangé bien des calculs, soulevé parfois bien des haines. Les plus modérés à son endroit ont pu dire qu'il n'était pas diplomate, ou bien qu'*il* n'était pas de son temps....

« Pas diplomate ! On disait autrefois d'un homme droit, d'un homme rigide dans tout ce qui touche à l'honneur : « cet homme va droit comme un boulet », « cet homme va droit comme une flèche »... — Il n'y a plus de flèches aujourd'hui, il n'y a plus de boulet non plus, nous avons les obus ; les obus ne vont pas droit, mais décrivent une trajectoire.., c'est de la diplomatie. — Pour attaquer l'erreur, Mgr Laflèche n'a jamais fait décrire une trajectoire à la vérité.

« Il n'était pas de son temps !... Peut-être bien. Mais alors, ce serait pour nous bien regrettable de n'être déjà plus du temps de ceux dont on a pu dire que leur patriotisme « rendait à l'épreuve le son du franc métal ». — Sous la soutane violette de cet évêque missionnaire battait le cœur d'un grand patriote et nous, qui sommes des Trois-Rivières, nous ne pourrons jamais trop admirer son œuvre, car elle est grande et pure.

« J'aurai parfaitement atteint mon but, si cet entretien pouvait faire naître chez vous, Messieurs, l'idée d'approfondir mieux que moi cette « étude de la Société civile » telle que l'a comprise le vénérable évêque des Trois-Rivières. Et permettez-moi de remarquer, en passant, que c'est à peu près le seul écrit que nous ait laissé celui qu'on a appelé avec tant de raison le « saint Jean Chrysostome du Canada ». — Toute sa vie n'a été qu'une prédication. Il a prêché par l'exemple, il a prêché par la parole, et quelle parole !... Et c'est regrettable qu'il ne nous reste rien de ses admirables homélies de chaque dimanche. Mais voilà. Les Trois-Rivières n'a jamais été un centre de publicité, et une ville sans publicité est un peu une anomalie, comme serait par exemple une forêt sans échos. Si nous pouvions relire aujourd'hui quelques-uns de ces sermons toujours si fortement pensés, il me semble que nous retrouverions encore un peu du charme de cette voix d'or qui faisait vibrer si éloquemment les voûtes de notre cathédrale. Mgr Laflèche a bien été par excellence, l'homme de la parole ; parole bien vivante, claironnant la vérité qui ne meurt pas, car sous les voûtes somptueuses du temple, comme là-bas, à ciel ouvert, près des sauvages de la Rivière-Rouge, ce grand évêque missionnaire a partout été et toujours l'apôtre de l'Evangile ».

Dans ce « petit livre » comme en maintes manifestations oratoires, Mgr Laflèche fait toujours valoir que l'existence de la société comme la vie de la famille n'est pas possible sans l'influence bienfaisante de la Religion. Cette conviction, la nécessité de la répandre, de la faire prévaloir et manifester dans la conduite des affaires publiques et dans l'organisation de la vie des concitoyens, mettait le vaillant évêque face aux gens, libéraux, libres-penseurs èt libres jouisseurs, qui ne trouvaient le prêtre bien en place que dans sa sacristie close, sous le fallacieux prétexte qu'en affaires d'abord il n'entendait rien !

Cependant, le digne prélat ne fut jamais guidé par le moindre esprit d'intrusion ou d'accaparement des choses du monde. Il constatait l'intime relation d'intérêts divers, comme l'étroite union du corps matériel et de l'âme spirituelle ; il voyait l'utopie des séparations contre nature, faisait valoir les subordinations nécessaires parce qu'elles sont inévitables. Mais jamais, quand il se prendra corps à corps avec le libéralisme compromis ou corrupteur, il ne confondra, dans sa pensée claire et dans ses actes justes, le parti téméraire et prévaricateur, qui porta jadis W. Laurier au pouvoir avec les libéraux doctrinaires qui valurent à la vaillante et militante Eglise du Canada tant d'épreuves, de déboires et de douleurs.

Ces *Quelques considérations* nous prouvent déjà avec quel intérêt Mgr Laflèche, dès son retour en Canada, s'était mis à sonder les plaies vives de son pays et cherchait les meilleurs moyens d'y porter remède. Ses amitiés trahirent immédiatement ses préférences : son cœur allait à Montréal plus assidûment qu'à Québec et ce sont les désirs de Mgr I. Bourget plutôt que les prétentions du Séminaire de Québec, devenu l'Université-Laval, qu'il voulait entendre et servir.

Il applaudissait le pieux évêque de Montréal luttant pour la réforme de l'enseignement ecclésiastique qu'il voulait romain plutôt que gallican, pour la restauration de la liturgie romaine d'où il voulait proscrire la négligence et la fantaisie. Il déplorait avec lui qu'à peine érigée l'Université-Laval décevait toutes les espérances qu'elle avait fait naître et scandalisait déjà en composant avec l'ennemi séculaire jusqu'à livrer aux protestants, aux francs-maçons, aux libéraux libres-penseurs les plus recherchées de ses chaires, jusqu'à reléguer timidement, presque avec honte, l'emblème de notre Foi, la Croix du Rédempteur, à l'instar des girouettes, au sommet distant de ses dômes plutôt que de le maintenir présent et pressant sous les yeux des élèves et des maîtres, de la multiplier comme rappel des vérités sublimes qui sont le fondement même de l'enseignement chrétien et la seule raison d'être d'une Ecole supérieure catholique ; il s'entendait enfin avec lui pour demander le respect des libertés religieuses et politiques des Canadiens-Français : respect de leur foi, respect de leur langue et de leur nationalité, dont il n'affirmait pas la supériorité, mais n'admettait pas davantage l'infériorité sur une terre découverte par leurs ancêtres, sous leurs toits qui furent et devaient rester des foyers inviolables. Il voulait comme lui le renforcement plutôt que l'affaiblissement des études classiques et le

contrôle effectif des évêques dans l'instruction publique.

L'amitié de Mgr I. Bourget pour Laflèche missionnaire fut maternelle; Laflèche évêque fut donc accueilli par Mgr de Montréal comme un frère attendu et dont l'arrivée causa dans Montréal comme dans Trois-Rivières une grande joie et des espérances que l'avenir devait justifier.

En ce temps-là, la *Jeune Italie*, qui avait vu le jour dans une profonde nuit, se révélait au monde par des attentats monstrueux. Les évêques canadiens, saisis d'horreur, annonçaient à leurs peuples qu'un grand combat était engagé contre l'Eglise. Ils demandaient aux fidèles le secours de leurs prières, le réconfort de leurs sacrifices pieux. Ce grand combat se livrait aux portes de Rome; des volontaires généreux en portaient vaillamment tout le poids.

Les Canadiens-Français se distinguèrent toujours par leur fidélité à l'Eglise et à la France: le Pape était alors assailli; des volontaires, en majorité français, le défendaient. En fallait-il davantage pour que le Canada, le Canada Français, la Province de Québec, fût debout, frémissant d'indignation, animé de l'ardeur des combats? Le Piémontais avait déjà ravi quinze provinces des Etats Pontificaux; il tendait sa main sacrilège vers ce qui en restait. C'est pourquoi les églises du monde entier retentirent de protestations, tandis qu'une manifestation grandiose se déroulait à Notre-Dame de Montréal. Aux Trois-Rivières, Mgr Cooke convoquait les fidèles dans sa cathédrale pour joindre leur protestation à celle de toute la chrétienté.

On savait que le vaillant missionnaire de la Rivière-Rouge, l'oracle de Nicolet, le G. V. Laflèche, allait prendre la parole pour manifester la réprobation de la nation canadienne. Une grande foule accourut donc pour l'entendre et l'applaudir.

L'orateur recueilli, posément, claudicant, gagne la chaire pendant qu'un frémissement de flatteuse curiosité agitait l'auditoire sympathique; il contemple avec bonté ce peuple généreux qu'il sent ému, agité. Il l'apaise d'un geste. Quand le recueillement qu'il ressent a gagné l'assistance, quand un silence religieux s'est établi sous la voûte sacrée, une voix claironnante éclate, comme si elle avait interpellé à travers l'Océan les conspirateurs du Vieux Monde: *Quare fremuerunt Gentes, et populi méditati sunt inania*, Pourquoi les Nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils formé des complots absurdes?

Après avoir, dans un premier point, exposé les luttes soutenues par l'Eglise militante, il aborde dans la deuxième

partie de son discours la situation douloureuse faite à la Papauté par les peuples conjurés, complot qui a provoqué ce rassemblement des fidèles des Trois-Rivières autour de son admirable évêque, au pied de cette chaire de Vérité ; et il poursuit (1) :

... Une nouvelle bataille est livrée à l'Eglise de Jésus-Christ.

Etant dans ces combats nouveaux non-seulement les spectateurs, mais aussi les intéressés, il nous importe grandement de bien connaître les combattants, le champ de bataille, le but de la lutte, pour voir clair dans la mêlée.

Or, il est inutile de se faire illusion, l'Europe est aujourd'hui divisée en deux camps plus distincts que jamais. C'est d'un côté le Pape, les Evêques avec leur clergé et tous les vrais chrétiens ; de l'autre, l'infidélité, le schisme, l'hérésie et l'impiété, triste phalange conduite par des princes qui se disent catholiques sincères, mais qui ne sont que des déserteurs et des traîtres. L'indifférence ne peut tenir entre ces camps. L'ignorance y tient à peine.

Le champ de bataille est le domaine temporel de l'Eglise, mais le véritable but de la guerre est l'abaissement de son pouvoir spirituel, la négation de ses droits éternels.

Ce n'est plus l'*unité* de Dieu, comme au temps des Césars ; ni la *divinité* de Jésus-Christ, comme au temps des Ariens ; ni l'*héritage* du Sauveur, comme à l'époque de Mahomet ; ni l'*unité* de l'Eglise, comme aux jours des Luther et des Calvin ; c'est la *liberté* de l'Eglise que l'ennemi attaque maintenant. L'enfer voudrait mettre ses chaînes aux mains de l'Epouse de Jésus-Christ. Satan croit, dans son aveugle rage, que, si le sol manquait tout à coup à cette Reine des nations, il viendrait plus facilement à bout de la renverser ; il croit qu'il finirait par la traîner en esclavage, et par l'y étouffer de ses serres tyranniques. Afin d'arriver à son but dans la présente lutte, il a pris, pour arme principale, l'*hypocrisie* soutenue de la violence ; puis il a dressé ses plans, nommé ses chefs, distribué les rôles, préparé ses batteries. Et comme il lui importait, plus que jamais, de ne pas être reconnu, dès l'abord, il a jeté, par dessus tout, le manteau de la *politique*, le plus grand et le moins troué qu'il lui restait.

Ce qui oppresse le cœur fidèle, ce n'est pas la fureur de l'attaque, ni l'habileté des ténébreuses manœuvres de Satan ; c'est l'ingratitude de ceux qui servent les projets de cet ennemi ; c'est de voir l'Eglise, notre bonne Mère, obligée de se défendre contre les premiers d'entre ses enfants ; c'est de la voir humiliée, méprisée, dépouillée, avec préméditation, par des fils qu'elle a tendrement nourris entre ses bras, des fils

---

(1) Voir le texte intégral dans les *Œuvres Oratoires* de Mgr Laflèche page 18 et suiv. (un vol. in-8, chez Savaète, Paris).

forts, riches et puissants. La Providence lui avait donné un petit champ d'où elle tirait le peu de bien terrestre nécessaire à son existence, un petit domaine d'où lui venait le modeste vêtement dont elle use, pour paraître en présence des nations. C'était trop aux yeux de ces ingrats ! Il fallait lui ravir cette modique propriété et l'ajouter à leurs Etats, lui mettre sur les épaules les haillons de l'indigence, et la forcer à demander son pain.

Voyons les phases des divers combats commencés depuis quatre ans contre l'Eglise...

L'orateur rappelle en termes précis, saisissants, l'œuvre du Congrès de Paris après la guerre de Crimée et la trahison de Napoléon III sauvant l'empire Turc et livrant à la Révolution le royaume du Souverain-Pontife, étranger au conflit ! Survient la guerre d'Italie, Napoléon rassure l'épiscopat français sur ses intentions et la Papauté sur les suites de l'aventure. Mais sa victoire n'a fait que débrider la Révolution :

... Le puissant Empereur qui avait si vigoureusement étouffé la révolution en son pays, avait paru jusque-là l'homme de la Providence, le défenseur de l'autorité. On fondait en lui les espérances les plus belles. Sa parole et son génie avaient même suffi, auprès de plusieurs, pour justifier, jusqu'à un certain point, la guerre d'Italie que l'on ne s'expliquait pas. Il faut maintenant que l'on se désabuse ! Hélas ! cet homme n'est pas le protecteur de la vérité ; il est le serviteur, ou déjà l'esclave de la Révolution. On le voit combattre avec le chef des révolutionnaires, à côté de Garibaldi encore tout couvert du sang français. Quel contraste ! Dix ans auparavant, il avait attaqué cet aventurier sous les murs de Rome, pour venger des droits ; aujourd'hui il lui bat la marche pour renverser des trônes. En effet, pendant que cet Empereur fait, à la manière des nations civilisées, une guerre qui a l'apparence de la justice, la révolution, à sa remorque, se rue sur les duchés. Les princes légitimes sont chassés, le désordre et l'anarchie les remplacent. Et aussitôt que la Révolution a pris son élan, que les obstacles sont renversés, que l'œuvre devient trop visible et compromettante, l'Empereur prudemment se retire, en avouant que la Révolution le déborde...

Non, la Révolution ne le déborde pas, elle le suit. Il dit que les droits des souverains seront sauvegardés ; cependant, de sa propre autorité et sans consulter les intéressés, il trace le plan d'une confédération, il offre les honneurs d'une présidence. Inconséquence, hypocrisie que tout cela. Et que fait-il, au reste, pour exécuter ses traités ? Rien. Il laisse faire la Révolution. L'homme qui remuait toute la France en un jour, qui avait des milliards de francs à sacrifier pour le Sultan et

pour une *idée*, n'a plus une amorce à brûler pour la justice, ne sait plus rien faire pour le S[t] Père, pour faire respecter le droit des souverains.

Il invoque une prétendue *volonté générale* des peuples, qui peut servir à tous les desseins : il veut légitimer les *faits accomplis ;* surtout il proclame la *non-intervention*, en face de l'iniquité et du crime.

Les princes sont étonnés de cette nouvelle morale, et s'interrogent du regard. La Révolution, sans discuter, la met à son profit : elle enlève les Romagnes et continue sa marche. La Catholicité tout entière se sent blessée. Les nations s'émeuvent, les fidèles frémissent, et s'apprêtent à voler au secours de leur Père opprimé et de la justice outragée. C'est alors que le *fils dévoué* de l'Eglise, levant plus haut le masque, crie à l'Autriche, à l'Espagne et à tous les amis de l'ordre : « Non, vous n'interviendrez pas ; laissez faire ! » C'est-à-dire, laissez la Révolution lancer ses brigands sur des états libres, porter une main sacrilège sur les biens de l'Eglise, perpétrer ses forfaits, jeter tout dans le désordre et la confusion : ce sont là des actes à ne pas contrôler ; bientôt ce seront de grands *faits accomplis*...

Fidèle au principe de ne laisser personne intervenir en faveur de l'Eglise, et de laisser agir ses ennemis, cet inique souverain donne, dans son propre pays, champ libre à la presse révolutionnaire et impie. Des journaux mensongers, des pamphlets calomniateurs, de détestables écrits circulent librement en France. D'un autre côté, de crainte que la lumière et la vérité ne se fassent jour, il ferme la bouche aux Evêques, il supprime les plus vaillants champions de la presse catholique, disant toujours : « N'intervenez pas »...

Quand les actions parlent d'elles-mêmes aussi haut, c'est en vain qu'on prétend qu'elles n'expriment pas la pensée et les affections du cœur. Sa conduite n'est qu'un tissu de contradictions, une suite d'infidélités à sa parole, qui étonnent et scandalisent les moins clairvoyants. Ne se souvient-on pas de ses fameuses promesses au Souverain Pontife, de ses belles *garanties*, diminuant comme le danger croissait ? A-t-il cru, avec cela, en imposer au monde chrétien ? Il a laissé des soldats à Rome ; mais ce service se réduit à tenir le Saint-Père dans une longue agonie. *Non, sa politique dissimulée ne le sauvera jamais d'être placé au rang des persécuteurs de l'Eglise. Il est étonnant seulement, qu'il ne voit pas le rocher de Sainte-Hélène se dresser devant lui comme un géant prophétique...*

Il le verra hélas ! et tous les peuples depuis 1914 y vont voir tour à tour et méditent encore des leçons d'une aussi triste aventure. D'abord, soi-disant, par la Révolution qu'il caressait dans l'ombre, Napoléon joue son rôle qui se réduit maintenant à laisser la Révolution opérer elle-même.

Garibaldi entre en scène à côté d'Emmanuel, et naturel-

lement Napoléon s'est retiré. L'orateur, après avoir examiné l'action des sociétés secrètes contre la Papauté et refuté leurs calomnies, arrive à dénoncer les provocations de l'ennemi.

« ... Mais pourquoi donc encore, poursuit-il, a-t-on menti avec tant d'audace contre le Souverain Pontife, et contre son gouvernement ? Ah ! c'est qu'il fallait tromper le monde avant la spoliation. Le Piémont voulait voler l'Eglise, mais avoir un prétexte. Sa tactique hypocrite était de produire des soulèvements et d'en excuser la cause ; de plaindre les rebelles, et de crier contre les autorités ; de s'apitoyer sur le sort du peuple, et de le délivrer des *tyrans*, c'est-à-dire des autorités légitimes : puis de tout envelopper dans le suffrage universel, fait en présence des armes ; ce fut la plus grande moquerie du XIXe siècle.

« A la vue de ce déluge d'iniquités et de bassesses, le Vicaire de Jésus-Christ, dès le printemps dernier, s'adressa à l'univers Catholique pour exprimer sa douleur et annoncer la tempête. Il comprit quelle guerre de perfidie on lui faisait. Sans secours humain, il était fermement décidé pourtant à affronter l'orage et à résister, jusqu'à la mort. Néanmoins, sur des conseils, il consentit à former une petite armée pour protéger le *reste* de son territoire ; car il avait déjà perdu les Romagnes.

« A son appel, un illustre général, le brave Lamoricière, vint mettre sa vaillante épée à son service ; une foule de jeunes gens au sang noble, au cœur généreux et à la foi vive, quittant parents et patrie, volent sous ses drapeaux. Ces dignes descendants des Croisés s'organisent promptement pour secourir l'Eglise. Pie IX n'avait pas l'intention de se préparer à lutter contre un gouvernement régulier. Il voulait seulement déjouer les projets des ennemis en arrêtant le brigandage aux lignes, et en comprimant, à l'intérieur de ses Etats, les efforts inouïs des agents du Piémont. Cette petite mais noble armée fut bientôt en état de remplir son importante mission. La Révolution le sentit et resta stupéfaite. Elle n'avait pas cru d'abord rencontrer là un obstacle sérieux : elle s'aperçut promptement du contraire. Les flots de sa bave impure vinrent expirer, pendant six mois, sur les limites du territoire gardé par cette vaillante armée.

« Le torrent refoulé dut détourner son cours. Il y eut alors un moment de silence, un moment solennel. L'esprit du mal se prit à réfléchir. Un plan diabolique est inventé. Une immense conspiration est ourdie. Ses ramifications s'étendent

sur toutes les parties de l'Italie qui restent à saisir. Le vent de la défection souffle dans tous les lieux, dans tous les rangs. L'argent est répandu à pleines mains pour tenter les âmes vénales. La trahison est pratiquée sur une échelle jusqu'alors inconnue. Pendant ce temps-là, Garibaldi, *l'honnête* serviteur du *galant homme*, vole les vaisseaux, les armes, les régiments de son maître. Le Piémont ne s'en aperçoit pas. Le *héros* fait voile avec ses pirates vers la côte de Sicile, vers Naples, vers le royaume d'un souverain avec lequel on était en paix parfaite. La semence de la trahison avait été jetée en bonne terre : la moisson était déjà mûre. Partout le *redoutable* général recueille les fruits de la lâcheté, de l'ignominie et du déshonneur, et il arrive à Naples chargé de ses lauriers. Cette conduite parut si inique et si révoltante aux yeux de l'univers que le Piémont en rougit, et n'osa l'avouer. Il rejeta tout sur le compte de l'habile général. Cependant, aussitôt que le brigandage eut complètement réussi, le Roi de Piémont lui-même, Victor-Emmanuel, n'eut pas honte de courir sur les lieux prendre, des mains de Garibaldi, les lambeaux du manteau royal d'un frère malheureux et trahi. Demandons-nous, ici, ce que sont devenus l'honnêteté, la justice et les droits. Car toute l'Europe resta muette devant ces attentats, moins l'Empereur des Français et avec lui l'Angleterre qui criaient toujours : « N'intervenez pas ».

« Mais il n'était pas aussi facile de trahir Lamoricière et sa troupe. Le rôle à jouer devenait plus embarrassant pour le Piémont. La révolution n'osait remuer dans les Etats de l'Eglise : et Garibaldi, qui avait vaillamment marché contre des généraux vendus, ne se croyait pas assez fort contre le vainqueur des Bédouins. Il n'y avait qu'un parti à prendre pour le Roi de Sardaigne : c'était de se déclarer franchement ; de démentir formellement par des actes toutes les paroles du passé, et de dévoiler ainsi son hypocrisie aux yeux de l'univers. Il fallait encore commettre le sacrilège, et tomber sous les coups de l'excommunication. Cependant, comme on convoitait ardemment les domaines pontificaux, on avait étouffé presque tout sentiment d'honneur et de religion, on se décida promptement. Il fut arrêté qu'on se jetterait sur les Etats de l'Eglise et qu'on écraserait l'armée du Saint Père. Encore fallait-il procéder avec prudence. Car les troupes pontificales étaient peu nombreuses, à la vérité, mais vaillantes ; et le nom de leur général effrayait à lui seul autant qu'une armée. On eut donc recours aux moyens ordinaires, au mensonge et à l'hypocrisie. Le Piémont fait

avancer 60.000 soldats sur le bord de la frontière, pour combattre le Père des Chrétiens. Une semblable démarche allait donner l'éveil. On se hâte d'écrire à Rome pour donner des assurances. On déclare solennellement qu'on n'a aucune intention hostile, que l'on veut seulement arrêter les agitateurs, prévenir les soulèvements. Et pendant que le général du Saint Père, croyant avoir affaire à un gouvernement civilisé, veille au maintien de l'ordre dans l'intérieur de l'état, et que sa petite armée est dispersée sur tout le territoire pontifical; le barbare roi de Piémont, sans déclaration de guerre, semblable à l'assassin qui s'est tapi derrière un feuillage pour attendre une victime, lance ses nombreux soldats sur les Etats de l'Eglise : Mes frères, j'ai vécu pendant douze ans au milieu des sauvages de l'Amérique du Nord. J'ai vu les farouches peuplades de l'Ouest. J'ai connu par expérience leur manière de faire la guerre. Eh bien ! je la retrouve au sein de la vieille Europe, pratiquée par ce souverain civilisé ! ! Ces infidèles n'ont pas d'autre code militaire. Ils mentent pour tromper et surprendre leur ennemi. Alors ils l'égorgent, ils le massacrent, sans crainte de dangers... Voilà comment agit Victor-Emmanuel. A cette nouvelle incroyable, le brave Lamoricière ne se déconcerte, ni ne s'effraie. Il a compris son devoir : réunir ses troupes dans le boulevard des Etats de l'Eglise, et résister jusqu'à l'extrémité. Il accourt, ou plutôt il vole vers Ancône. Mais, hélas ! déjà le passage était fermé. Une armée dix fois plus nombreuse que la sienne occupait la route. Que va-t-il faire ? Mettre bas les armes ? Oh non ! comme un autre Judas Machabée, il dit à ses compagnons : « Ne prenons pas ici la honte d'avoir fui devant nos ennemis, devant les ennemis de Dieu et de l'Eglise. La mort est préférable à la vue des maux qui vont accabler notre Père. Mourons, et n'imprimons pas la tache à notre nom ». Cette armée de héros se prépare à mourir. Officiers, soldats profitent du peu d'heures qui restent pour se purifier dans le bain de la Pénitence et se fortifier à la table sainte. Ils vont prendre, à sa source, le courage qui fait affronter la mort sans pâlir. Ils vont puiser là cette énergie que l'infidèle et le mécréant n'ont jamais connue. Le lendemain, avec l'intrépidité du lion, la petite armée s'élance contre les bataillons épais entassés sur les collines de Castelfidardo. Elle y répand pendant plusieurs heures le carnage et la mort. Enfin, accablée par le nombre elle reste en grande partie sur le champ de bataille. C'est là que vous voyez étendus, morts et blessés et baignant dans leur sang, les généreux militaires qui ont pris en main notre

cause. Cependant, leur habile général a traversé les lignes de l'ennemi ; avec quelques compagnons il parvient à Ancône. Ici encore, une nouvelle infamie se présente à nos yeux. Le général du Souverain Pontife est attaqué et par terre et par mer. Des forces considérables, sans proportion avec ses ressources, de toutes parts l'environnent. De tous côtés on lui lance, pendant plusieurs jours, une grêle de bombes et de boulets. Néanmoins, il tient jusqu'au dernier moment. Et quand tout est perdu, quand il a hissé le pavillon de la paix et que les négociations se poursuivent, l'ennemi, sans pudeur ni raison, jettent encore longtemps contre ses soldats et contre la ville les projectiles les plus destructeurs. C'est par ce dernier forfait, plus digne du sauvage que de l'homme civilisé, que se couronne une campagne qui n'est elle-même qu'une série de crimes et d'attentats contre le Ciel et contre la terre. Ainsi fut surprise et anéantie une armée de héros accourus pour secourir leur Père. La défaite de ces braves, dont le souvenir attendrit jusqu'aux larmes, a été tout à la fois pleine d'horreur, car ils ont été indignement assassinés, suivant l'expression de leur général ; pleine d'honneur, car ils ont conquis dans leur sacrifice ou leur trépas la gloire de l'immortalité. Mais cette défaite est néanmoins plus glorieuse que douloureuse : elle prendra place dans les fastes de l'Eglise à côté des traits qui commandent l'admiration des grandes âmes, et elle forcera, dans l'avenir comme aujourd'hui, les ennemis du catholicisme eux-mêmes à s'incliner devant son éclat. Elle a servi, de plus, à démasquer complètement ceux qui, jusque-là, n'avaient point osé marcher la figure découverte, dans le chemin de l'injustice.

« L'Eglise après avoir perdu ses braves a perdu les terres qui lui restaient. Elle a maintenant à peine où reposer sa tête. Les brigands qui l'ont dépouillée rôdent jusque sous les murs de la ville Sainte, et vont troubler notre vénérable Père jusque dans son deuil... »

En un troisième et dernier point, l'orateur remonte à l'origine du pouvoir temporel de l'Eglise dont il expose la légitimité et la nécessité ; il oppose aux calomnies de l'agresseur nombre de témoignages de juristes, d'écrivains illustres attestant la sagesse du gouvernement pontifical et son heureuse influence dans le monde ; il énumère en les commentant les décisions, les décrets de l'Eglise qui imposent le respect des biens ecclésiastiques et condamnent les spoliateurs de l'Eglise ; rend enfin aux morts de Castelfidardo un hommage ému d'admiration et de reconnaissance.

La situation de l'Eglise ne s'améliorait pas ; l'attitude des révolutionnaires devenait d'heure en heure plus agressive. En effet, le complot international, ourdi afin d'en finir avec le papisme abhorré, se développait dans la nuit comme au grand jour. Une poignée de héros continuait de barrer la route du Capitole.

Après Castelfidardo il ne s'agissait encore, pour les Canadiens, que de manifester leur réprobation du mal fait ou projeté, que de prier en faveur des héros morts pour une cause sainte ; mais survinrent les événements de Bagnorea, de Subiaco, de Monte Libretti, la capitulation de Monte Rotondo et la victoire de Mentana. Deux jeunes Canadiens seulement, Hugh Murray et Alfred Larocque, figuraient jusque-là sous le drapeau pontifical : ils s'étaient vaillamment battus ; tous deux venaient de tomber grièvement blessés sous les coups de l'ennemi. Cette nouvelle fit au Canada une sensation énorme. En même temps, Pie IX faisait au monde catholique un nouvel et plus pressant appel : il demandait des prières, sans doute ; mais aussi des armes et des hommes de bonne volonté, qui iraient s'opposer aux attaques suprêmes préparées ouvertement par des révolutionnaires implacables (1).

Mgr Laflèche était alors coadjuteur d'évêque et administrateur du diocèse des Trois-Rivières.

Il devenait, de plus, l'intime collaborateur de Mgr I. Bourget en toutes les entreprises qui sauvegardaient les libertés de l'Eglise et ses immunités imprescriptibles.

A l'appel de Pie IX un indicible frisson secoua les Français-Canadiens ; dans tout le bassin du Saint-Laurent retentit un cri d'horreur et de colère : riches et pauvres voulaient s'enrôler, partir en guerre contre le Piémontais. Mais comment traverser les mers, s'équiper, s'armer, combattre et subsister, alors que, dépouillé et trahi, Pie IX se trouvait face à l'ennemi, les mains vides !

Il ne fallait pas seulement offrir sa jeune ardeur : mais encore faire les frais de son sacrifice et, au Canada, malgré une abnégation touchante, peu de héros en avaient les moyens.

A la voix des évêques Bourget et Laflèche, et de tout leur clergé ; à l'appel de laïques dévoués à l'Eglise, un Comité se constitua pour coordonner les énergies, étendre les dévoue-

---

(1) Voir dans la *Vie de Mgr Bourget,* p. 290 et suiv., l'enrôlement des Canadiens et leur conduite dans l'armée pontificale. (Un vol. in-8, 7 fr. 50, chez Savaète, éditeur à Paris).

ments, pour réunir les moyens nécessaires, afin de les rendre efficaces.

« Il y avait eu, à Montréal, une première assemblée du peuple dans l'église de Notre-Dame, dont la nef, les bas-côtés et toutes les galeries ne suffirent pas à contenir la foule accourue de tous les centres habités de la province. En présence de 18.000 auditeurs des orateurs en renom clamèrent la dévotion du peuple canadien envers le Siège apostolique. A la suite de cette manifestation grandiose, une adresse au Saint-Père couverte de 100.000 signatures interpréta les sentiments nobles et touchants de cette jeune nation envers celui sur lequel, à Rome, reposent les destinées de la chrétienté.

Après Mentana, nouvel élan, nouvelles manifestations qui préparèrent le pays, après l'appui de ses vœux et de ses subsides, à consentir aussi le sacrifice du sang. C'est alors que la voix des évêques se fit plus forte et que le Comité de la défense pontificale se mit à l'œuvre : 250 jeunes gens furent enrôlés et équipés, les moyens de leur subsistance à Rome assurés. Ces nouveaux croisés attendaient impatiemment l'heure du départ. Elle sonna le 18 février 1868, heure inoubliable par sa solennité et sa grandeur. Ce fut encore, après un *Tridutum* à l'église du Gésu, l'église de Notre-Dame de Montréal qui vit le peuple assemblé autour des jeunes zouaves pontificaux, groupés au pied des autels. Cette manifestation ne fut égalée que par celle du Congrès Eucharistique de Montréal et une autre, plus récente, occasionnée par la participation du Canada à la guerre des nations (1915).

Mgr L.-F. Laflèche était déjà l'orateur le plus populaire du Canada et c'est à lui que revint l'honneur de prendre la parole en cette circonstance.

Dans son exorde, il affirme comme le saint homme Job que la terre est un vaste champ de bataille, et la vie de l'homme une guerre continuelle ; que la vie du chrétien surtout n'est qu'une suite de combats (1).

Si, dit-il, les Canadiens doivent remercier Dieu d'avoir pu, paisiblement, assis sur le bord d'un fleuve majestueux, goûter durant de longues années les bienfaits d'une paix profonde, alors que l'Amérique, l'Asie et l'Europe connurent surabondamment les horreurs des persécutions et de la guerre, ils

---

(1) Voir le texte de ce discours mémorable dans les *Œuvres Oratoires* de Mgr Laflèche.

ne doivent pourtant pas se faire d'illusions: « Le peuple canadien subira, comme les autres peuples, la grande loi de l'humanité déchue; *Il lui faudra prendre part à la guerre que les nations aussi bien que les individus* doivent soutenir contre l'ancien serpent. » Et l'orateur se propose de montrer le poste que la divine Providence a assigné au peuple du Canada dans les combats à livrer pour la cause de Dieu.

Abordant le fond de son sujet, il rappelle les modalités du perpétuel combat entre le bien et le mal, comme aussi le lamentable état de l'humanité blessée dans ce douloureux conflit lors de l'apparition de l'Eglise de Dieu sur la terre. La mission de l'Eglise est de relever l'humanité de la profondeur de toutes les dégradations où elle croupissait malgré sa raison et de rétablir l'homme dans la justice et la vérité, dans sa dignité d'enfant de Dieu, dans ses droits de roi de la création.

L'Eglise a lutté d'abord contre le paganisme, ensuite contre l'arianisme.

L'orateur résume ses longs et douloureux combats pour arriver au châtiment des nations prévaricatrices. La troisième lutte dut être soutenue contre le Mahométanisme qui voulait ravir l'héritage du Christ. Il fait assister ses auditeurs à la marche rapide et triomphale du faux prophète, aux tourmentes qui emportent la chrétienté ; Mahomet était un injuste agresseur. L'Eglise proclame donc son droit de repousser la force par la force. L'Europe se lève, on assiste aux Croisades si riches en enseignements divins ; aux Croisades qui assurèrent finalement le salut de l'Europe chrétienne et le triomphe de la civilisation sur la barbarie.

Mgr Laflèche se complaît à proclamer que, sans la valeur et le courage indomptable des Francs, ancêtres des Canadiens, c'en était fait de la grande république chrétienne, de l'héritage du Christ. Et quels eussent donc été l'émotion et les mâles accents de l'orateur s'il avait pu prévoir seulement, ou assister au spectacle sublime et terrifiant à la fois qu'offre maintenant à nos yeux l'humanité broyée au milieu d'une conflagration universelle, emportée dans l'élan splendide d'une défense commune et désespérée contre la Barbarie restaurée à l'ombre et en marge de la Civilisation ! Qu'eût-il pensé à la vue de cet inexplicable conflit, où contre la Justice et le Droit, tout semble être confusion, erreur et calcul inhumain, où la plupart des rôles sont invertis, dans lequel nous trouvons la France et l'Angleterre, à jamais réconciliées, combattre coude à coude la catholique Autriche tenue en laisse, comme une chienne soumise, par les mêmes

Barbares qui voulurent jadis sa perte et consomment aujourd'hui son déshonneur ! Qu'eût-il souffert s'il avait contemplé, comme nous, l'empereur très chrétien du Saint-Empire entre Turcs et Bulgares, sous la cravache du Prussien, sur le chemin de Bruxelles, de Varsovie et de Rome, se livrant à d'immenses dévastations, dépassant en fureur les janissaires eux-mêmes dans d'infinis massacres d'innocents ; s'il avait assisté à l'horrible ravissement de ce peuple dévoyé devant l'effondrement de plusieurs empires dont il peut partager le sort ; s'il avait pu entendre le fracas révélateur de toutes ces chutes retentissantes : Bruxelles, Anvers, Varsovie, Riga, Belgrade, Bucarest, Erzeroun, Trébizonde, La Mecque, Bagdad, Jérusalem, et voir l'empire des Khalifes disloqué, l'empire des tsars pulvérisé, ainsi et d'abord mutilés, amis ou ennemis, les peuples prévaricateurs et les nations généreuses ! s'il avait pu admirer enfin ses chers Canadiens, non plus à deux hommes ou à trois cents combattants, mais à plus d'un demi-million de croisés sur cette scène imprévue et jouant un rôle splendide ?

Dès lors, l'orateur voyait le mahométanisme mortellement atteint dans le golfe de Lépante et sous les murs de Vienne. Ah ! oui, qu'eût-il dit ; avec quels accents enflammés aurait-il parlé aussi du Khalifat occupé à servir le roi de Prusse sur le Danube, en Pologne, en Italie, tandis qu'il se meurt en Arménie, entre le Tigre et l'Euphrate, expire dans la vallée de Josaphat ! et que n'aurait-il pas ajouté en constatant les inexpiables forfaits de certains catholiques, alliés pour mal faire aux plus exécrés des barbares, provoquant ainsi la colère des cieux et justifiant les plus impitoyables répressions des peuples honnêtes, y compris les Canadiens, unis contre une barbarie scientifique qui tourmente la nature avec des raffinements inconnus des sauvages qu'il avait cherchés dans la Prairie pour les amener apaisés au Dieu rédempteur, qui veut dans son royaume autant de charité que de miséricorde !

Bien que les tristes temps qu'il traversait, déjà très sévères, peuvent nous paraître aujourd'hui des jours heureux, vécus en quelque sorte parmi les fleurs et les parfums d'un printemps plein de clémence, l'orateur montre la pacifique expansion de la vie sociale chrétienne, véritable civilisation, opposée au protestantisme agressif : ce qui constitua la quatrième lutte subie naguère par l'Eglise. Il indique les errements et les violences des disciples de Luther et de Calvin, violences préméditées et calculées que la kultur germanique nous révèle maintenant dans leur complet et terrible épanouissement.

Il aborde, dans la deuxième partie de son discours, le philosophisme voltairien contre lequel l'Eglise eut à combattre en cinquième lieu.

... La philosophie, dit-il, qui ne voulait plus sur la terre que les œuvres de sa sublime sagesse, découvrit qu'au calendrier chrétien et à ses saints, il fallait substituer le calendrier républicain avec ses animaux et ses légumes. Il fallait absolument tourner les regards du citoyen républicain vers la terre, dans la crainte que le souvenir des saints et le langage tout à la fois si pur et si touchant du ciel ne le reportassent vers le Dieu créateur et conservateur de toutes choses. La semaine qui rappelait la création dut ainsi faire place à la décade; c'était là un hommage dû à la science des chiffres. Que n'aurions-nous pas à dire de toutes les folles et criminelles transformations qui s'opérèrent ?

C'en était donc fait de la noble et catholique France, si Dieu eût permis à ces hommes de péché de la fouler plus longtemps à leurs pieds. Mais Dieu dans sa miséricorde suscita un homme auquel il donna la puissance de l'épée et le génie de l'organisation. Napoléon Bonaparte parut. D'une main il balaya d'abord cette tourbe révolutionnaire ou voltairienne, et de l'autre, il s'empressa de relever le trône et l'autel. Reconnaissant solennellement, en face de ce cataclysme sans précédent, l'impossibilité de tout gouvernement qui n'a point la religion pour première pierre d'assise, il se hâta de rendre à ce peuple ses temples et ses prêtres. Puis, s'adressant au saint Pape qui gouvernait alors l'Eglise, il en obtint la reconstruction hiérarchique de l'Eglise de France, qui sortit plus pure et plus radieuse de ses ruines, où elle avait laissé la tache janséniste et gallicane.

C'est ainsi que l'Eglise triompha enfin dans cette lutte, la plus affreuse qu'elle ait soutenue depuis la sanglante persécution des Néron et des Dioclétien.

Ce fut la première phase de la révolution sociale, dont la seconde, dit-il, « fut le libéralisme rationaliste de nos jours ».

La Révolution s'assagit, mais ne s'amende pas; elle se travestit pour poursuivre plus sûrement ses fins subversives : l'ennemi quitta le terrain religieux et théologique qui ne lui fut pas favorable pour se retrancher sur le terrain social et politique. Ce fut alors un concert de louanges pour le rationalisme, le naturalisme et les principes pervers de 89; pour les droits de l'homme tels que formulés dans le contrat social de J.-J. Rousseau. On trouvait encore que les philosophes avaient été les bienfaiteurs et les sauveurs de l'humanité.

Et Mgr Laflèche démasque le libéralisme, dit le but qu'il

poursuit, comment il attaque l'autorité de l'Eglise afin qu'on cesse de l'écouter. Pour l'entraver, le libéralisme s'attaque aux biens temporels de l'Eglise : de là les iniques lois d'appropriation, de sécularisation ; enfin ces spoliations et ces confiscations dont la nouvelle à chaque instant afflige l'âme des chrétiens.

Mais la bataille se localise en Italie, à Rome. La lutte y devient furieuse, affecte les allures d'un assaut désespéré. Pourquoi ?

Le libéralisme veut frapper à la tête, au cœur : le Pape est la tête de l'Eglise et Rome en est le cœur : on frappe l'un et l'autre. Parce que ce libéralisme sera, pour Mgr Laflèche, l'ennemi qu'il combattra toute sa vie, et que sa vie durant il sera attaqué, vilipendé et trahi par les libéraux doctrinaires, avec lesquels il ne consentit jamais aucune conciliation, le moindre compromis, nous fixerons ses opinions et justifierons son attitude intransigeante par quelques extraits de ce magnifique discours que nos lecteurs voudront lire en entier dans ses *Œuvres Oratoires*.

Fidèle à sa mission d'hypocrisie, dit-il, c'est l'ordre temporel que le libéralisme choisira, cet ordre qui semble étranger au caractère de l'Eglise, et qui éveille si peu de soupçons. C'est donc sur le principat civil qu'il portera ses coups. La guerre au pouvoir temporel du Saint-Siège aura le double avantage, d'un côté, de surprendre les simples qui n'y verront rien qui entame leurs croyances, de l'autre, d'amener plus sûrement le triomphe tant désiré des doctrines modernes...

En réalité, toute la lutte du libéralisme contre l'Eglise se résume dans cette question du pouvoir temporel du Pape. Le Pape étant un autre Jésus-Christ sur la terre, *hérite de tous les droits* de son maître ; il est, par conséquent, le *chef* de l'Eglise, le *docteur* des nations, le *pasteur* des rois et des peuples. Comme chef de l'Eglise, il doit subsister d'une manière conforme à son rang et avec les moyens de remplir ses devoirs, rien de plus juste ; et comme il ne vit pas en dehors des lois de la nature, il a droit dans sa position sublime à une noble part des biens temporels. Comme docteur, il doit pouvoir enseigner et avoir la liberté de parler ; comme pasteur universel, il doit gouverner et avoir la faculté de donner des ordres aux grands et aux petits. Or, toutes ces choses nécessaires à l'exercice légitime de sa charge redoutable, il les trouve dans les ressources de son petit état temporel. Mais si le libéralisme arrache au Pape sa souveraineté, ne voyez-vous pas qu'il lui enlève du même coup le moyen de subsister, le moyen d'enseigner, le moyen de gouverner, c'est-à-dire les moyens matériels et moraux d'exister dans les conditions ordinaires des choses naturelles. Or,

comme le Pape est la tête de l'Eglise, et que le corps ne peut vivre sans elle, l'atteindre ainsi, c'est frapper l'Eglise d'un coup mortel. Et le libéralisme serait une chose innocente ! Nous savons bien que l'Eglise ne périra pas, parce que son divin Fondateur l'a faite indestructible ; mais il n'en est pas moins vrai de dire que celui qui lui porte un coup naturellement mortel, l'assassine autant qu'il le peut. Or l'Eglise est une société essentiellement enseignante et gouvernante ; et terrestre, puisqu'elle est sur la terre. L'empêcher d'enseigner, de gouverner, d'avoir la nourriture et le vêtement, c'est l'atteindre dans ses conditions essentielles d'existence, c'est la frapper à mort, si elle pouvait mourir. Voilà votre ouvrage, ô libéraux, vous fidèles et dévoués enfants de l'Eglise catholique !

Elle ne périra pas, puisque Dieu l'a dit, mais elle souffrira de votre fait. On ne lui a volé qu'une partie de ses domaines, et déjà il a fallu à nous, membres de l'Eglise, nous imposer des sacrifices pécuniaires considérables. Aujourd'hui il faut lui donner le plus pur de notre sang. Nous ne souffrons pas à regret, nous souffrons généreusement, amoureusement même, parce que c'est pour une mère ; mais réellement nous souffrons ; et c'est vous, libéraux, qui en êtes la cause, par vos *innocentes* doctrines. Ah ! combien plus souffririons-nous s'il fallait qu'elle tombât dans un état complet de mendicité et d'esclavage, qu'elle ne put ni nous instruire, ni nous gouverner.

Oui, s'il a été un temps où le pouvoir temporel a été nécessaire, c'est assurément de nos jours. Le libéralisme a envahi les nations catholiques, c'est un fait. Il a fait leur éducation par des écoles libérales et les cent voix de la presse. Les peuples sont imbus de ses doctrines. Il fait des lois aux parlements, il règne même sur les trônes, presque tous les souverains, ainsi que les gouvernements, sont atteints de ce mal. Avec les formes constitutionnelles modernes, rois et ministres étant les créatures ou les protégés des peuples, ils croient faire un acte de bonne politique en marchant aveuglément dans le sens des idées libérales. On peut le dire, à la honte de la raison et de la foi, la force publique est déjà au service du libéralisme chez les nations catholiques. S'il n'en était ainsi, verrait-on depuis huit ans l'auguste chef de l'Eglise, au milieu d'elles, seul aux prises avec une horde de brigands ? Le souffle d'une de ces nations suffirait pour les exterminer. Le catholique fidèle reste ébahi de cet état de choses. Qu'il n'en cherche pas la raison ailleurs que dans l'action du libéralisme, qui maintenant gronde dans les bas fonds et se pavane au milieu des sociétés. Et, c'est quand rois et peuples se donnent mutuellement la main pour se précipiter dans l'abîme, qu'il faut ôter à l'Eglise sa souveraineté, c'est-à-dire la possibilité de les arrêter ; c'est alors qu'il faut étouffer la seule voix capable d'annoncer le danger et repousser le seul bras capable de l'éloigner. C'est quand le libéralisme, son ennemi mortel, triomphe, qu'il faut que l'Eglise abdique et se livre pieds et mains liés à ses bonnes grâces ?

Car n'est-il pas vrai que, si aujourd'hui le pouvoir temporel tombait, si le Pape cessait d'être souverain, il deviendrait immédiatement le vassal ou l'esclave d'un pouvoir libéral...

Non, jamais la principauté civile du Saint-Siège n'a été plus nécessaire, et c'est là, en réalité, que se résume toute la lutte...

Revenant à la violente attaque contre le pouvoir temporel du Saint-Siège, je dis, de plus, qu'en elle se résume non seulement la lutte entre le catholicisme et le libéralisme ; mais la lutte entre l'ordre et l'anarchie, l'autorité et la révolution, enfin le bien et le mal dans le monde, et qu'à ce titre le pouvoir temporel du Pape intéresse presqu'autant les non-catholiques que les catholiques eux-mêmes. Qu'est-ce, en effet, que cette lutte, sinon la lutte entre la religion et l'homme émancipé de toute idée religieuse, se faisant sur le terrain de la politique ou du pouvoir civil ? Il s'agit de savoir si l'homme se conduira socialement sans une religion *quelle qu'elle soit*, oui ou non. C'est à ce point de vue que le libéralisme, pour tout observateur judicieux, quand il n'aurait pas la foi, prend des proportions vraiment effrayantes. Car si le catholicisme, qui possède la vérité, qui est aux yeux de tous ceux qui le connaissent la religion la plus rationnelle, la plus juste et la plus sainte, n'a pas le droit de se mêler de la société, quelle religion aura ce droit ? Or, il est impossible qu'un état existe sans une religion quelconque. Il faut que le citoyen qui n'est pas toujours sous l'œil du magistrat, remplisse ses devoirs, souvent nombreux et difficiles, par un autre sentiment que celui de l'intérêt et de la crainte ; par le sentiment d'une responsabilité morale envers l'Etre Suprême. Ce sentiment, qui l'inspire ? C'est la religion. L'homme qui le possède se laisse conduire comme le candide enfant et l'agneau. C'est ainsi que le Canada, pays religieux, n'a coûté depuis un siècle, à l'Angleterre, pour le maintien de l'ordre, que quelques soldats. Mais l'homme qui ne connaît pas ce sentiment, est aussi dangereux dans la société que le tigre et la panthère, à cause de la brutalité des passions. C'est pour lui qu'ont été inventés les prisons, la potence et les canons. Figurez-vous donc une société entière composée de ces hommes. L'idée vous épouvante. C'est pourtant le paradis que le libéralisme prépare à la terre. L'Europe, sur qui pèsent aujourd'hui huit millions de soldats, et qui augmente ses armées tous les jours, dans la proportion que le libéralisme s'étend et que le sentiment religieux diminue, devrait le comprendre. Les pouvoirs publics, cependant, semblent l'ignorer ; leur attention se porte spécialement sur la confection des instruments meurtriers. Ils veulent bien, à la vérité, jouir du bénéfice de la religion pour conduire les peuples, mais ils ne se soucient guère de sa libre action, encore moins de sa protection. L'arme au bras, ils la laisseraient chasser du vieux continent sans se douter des immenses périls qui suivraient son départ.

Leur aveuglement et leur ingratitude n'empêchent pas que l'ordre so-

cial tout entier, résultant de l'obéissance au pouvoir, ne repose absolument sur la religion, que la religion elle-même ne repose sur la Papauté, et que la Papauté ne soit portée sur les épaules d'un faible vieillard qu'on appelle le Vicaire de Jésus-Christ, et qu'on regarde à bon droit comme la clef de voûte de l'édifice social, spectacle vraiment fait pour commander l'admiration de l'univers.

C'est donc au sujet de ce vénérable vieillard et de sa triple couronne que se livre en ce moment à Rome le plus terrible combat qui se soit vu depuis des siècles ; combat du libéralisme contre l'action de la religion sur la société, combat d'une nature si étrange que le paganisme, lui-même, n'en a jamais connu de semblable. Le paganisme, il est vrai, a bien fait la guerre au vrai Dieu, mais c'était en faveur de la religion de l'Etat, jamais contre l'action politique de la religion elle-même. Cette infamie, cette monstruosité était réservée à notre siècle de progrès. Quoi qu'il en soit, cette lutte gigantesque dans ses propositions et ses conséquences est bien digne de couronner toutes celles que l'Eglise a soutenues à travers les siècles pour le maintien de chacun des articles de son immortel symbole.

Et, brièvement, l'orateur dit comment Satan procédait dans cette redoutable attaque dont les phases diverses se déroulaient sous ses yeux, quelles étaient les forces des deux camps en présence, enfin quel sera le résultat final de la bataille et, arrivant à la mission du Canada, il se demande quel est le but que s'est proposé la Providence dans l'établissement du Canada et quelle est la mission providentielle du peuple canadien.

En suscitant dans la vallée du Saint-Laurent le peuple canadien catholique, la Providence lui donna la mission de maintenir et d'étendre le royaume de Dieu dans le Nouveau-Monde. Cette mission est analogue à celle de la France, dont le peuple canadien est issu. L'orateur le prouve par les faits de l'Histoire et il continue :

« ... C'est au nom du Sauveur des hommes que Jacques Cartier, en arborant le signe catholique, prit, genou en terre, possession du pays ; c'est sur la croix qu'il venait d'implanter dans le sol canadien, qu'il grava de la pointe de son épée ces patriotiques paroles : Vive le Roi de France ! N'est-ce pas même sur un point de votre opulente cité, au pied du Mont-Royal, que l'intrépide découvreur, à défaut d'ecclésiastique, voulut proclamer lui-même le règne du Fils de Dieu ? Il l'invoqua publiquement sur les populations et sur le sol de cet immense pays, par une lecture à haute voie de la douloureuse Passion par laquelle ce divin Sauveur a racheté et conquis le monde. Quoi de plus frappant et de plus instructif que ces grands traits de notre histoire. La religion

pouvait-elle à cette époque prendre plus solennellement possession de notre belle et chère patrie ?

Et quelle est la pensée qui a surtout présidé à la fondation de cette grande cité de Montréal ? N'est-ce pas aussi une idée religieuse et militaire tout à la fois ? Les fondateurs de Ville-Marie voulaient avant tout en faire le boulevard de la jeune chrétienté canadienne, menacée dans son berceau ; ils voulaient sauver par elle, des fureurs de la barbarie iroquoise, l'autel du vrai Dieu et le froyer du colon canadien.

Ce qui s'est passé ici s'est reproduit, à divers degrés, en cent endroits du pays. Qui dira jamais ce que nos pères ont fait pour établir, défendre et propager le règne du Christ en ces lieux ? Que de faits héroïques dans cette lutte cachée en grande partie dans la profondeur de nos forêts, et auxquels il n'a manqué que le nombre des acteurs et un théâtre moins ignoré, pour être comparés à ce que le genre humain nous offre de plus digne d'admiration.

Pour asseoir sur les bords de notre grand fleuve les prémices d'une nation semblable à celle dont ils étaient sortis, nos pères luttèrent contre la nature, la barbarie et l'hérésie conjurées. Ils tinrent ferme contre les neiges et les glaces de notre climat. On les vit entrer hardiment dans les bois de haute futaie de la forêt primitive dont ils débarrassèrent le sol à grand'peine. Ils guerroyèrent en même temps contre les animaux féroces qui habitaient ces forêts, et les peuplades cruelles qui les parcouraient. Ils furent même obligés de tenir tête aux nombreux et belliqueux bataillons de la nouvelle Angleterre. A cette époque, le Canadien tenait la charrue d'une main et le fusil de l'autre. Toutefois, dans le temps que les habitations se formaient, le clocher s'élevait ; et l'homme de Dieu vivait avec l'homme des champs et des batailles. Sur cette terre que Dieu s'est choisie, la hache du défricheur, la croix du missionnaire et l'épée du soldat n'étaient pas séparées, et c'est à cette triple force que notre jeune nation doit son existence, son salut et la constitution robuste qui la met en état d'accomplir sa providentielle destinée. Mais c'est de la croix du Christ que la hache et l'épée tiraient leur vertu, et c'est pour cela que le clocher du village la portait dans les airs.

Nos pères, qui sont et doivent être nos modèles, n'ont pas cherché qu'à former un peuple catholique dans cette vallée ; ils travaillaient aussi à étendre ailleurs le règne de Dieu et à le défendre partout au prix des plus grands sacrifices.

Les missionnaires, suivis de fidèles disciples, ont pénétré jusque dans les endroits les plus reculés. Prêtres et laïques, hommes et femmes n'ont pas craint de s'aventurer dans des contrées inhospitalières, chez des peuplades sanguinaires, pour annoncer à de pauvres âmes abandonnées la bonne nouvelle de l'Evangile. Leur sang a coulé sur les bords du Saint-Laurent et des grands lacs, dans la vallée du Mississipi

et jusque sur les rives lointaines de la Saskatchewan. Ils ont même souffert d'être brûlés et mangés tout vivants. La voix des Pères Lallemant, Brébeuf, Daniel, Jogues et de tant d'autres, nous redit éloquemment avec quel indomptable courage nos ancêtres ont travaillé à l'œuvre de Dieu.

Que n'aurais-je pas à dire, si je voulais décrire l'action visible de l'esprit de Dieu dans ces âmes d'élite dont le ciel se servait pour rendre plus sensibles ses desseins sur notre cher Canada ? Que n'aurait-on pas à raconter de ces femmes humbles et timides, transformées par la grâce en missionnaires intrépides, en véritables héroïnes, dignes des plus beaux âges de l'Eglise ! Inutile de vous rappeler ici les noms bénis de Mme de la Peltrie, de la Mère de l'Incarnation, de Mlle Manse, de la Sœur Bourgeois et de tant d'autres. Pourrait-on passer sous silence le nom vénéré de M. Olier, bénissant ses enfants spirituels qu'il envoyait étendre le règne de Dieu dans les missions lointaines du Canada ? Il consacrait par avance au pied de l'autel de Notre-Dame de Paris, à Jésus, Marie et Joseph, ce beau territoire où se sont élevées depuis tant de florissantes paroisses et Ville-Marie elle-même, la cité magnifique, qui voit depuis deux siècles, avec tant d'avantage et de bonheur, les dignes fils de M. Olier y perpétuer l'œuvre de sa brûlante charité et de son zèle apostolique...

Et puisqu'il parlait à des militaires, il leur rappelle quelques faits glorieux des temps héroïques du Canada bien capables d'enflammer leur courage, et il poursuit :

Je le vois avec un bonheur indicible, le Canadien la comprend encore sa mission et même s'efforce de l'accomplir en marchant sur la trace de ses pères. J'en ai des témoignages sensibles et palpables dans l'attachement de nos populations à la foi catholique, dans le défrichement de nos forêts vierges, dans la prédication de l'Evangile aux contrées lointaines, et surtout dans le grand spectacle qui s'offre en ce moment à nos yeux. Et je trouve, dans ces preuves de fidélité, un puissant encouragement à travailler avec ardeur au bonheur de la nation, à la cause de l'Eglise, et en même temps un baume bienfaisant qui soulage et fortifie le cœur, au milieu de toutes les défections dont le vieux monde nous donne le triste exemple.

En effet, la foi est encore vive en ce pays. Il est vrai qu'il se rencontre au milieu de nous des hommes qui ferment les yeux à sa brillante lumière, qui marchent dans les ténèbres, s'acheminent vers l'abîme et veulent même y entraîner leurs frères ; mais ces hommes sont peu nombreux et la nation heureusement ne les suit pas. Le peuple canadien tient encore à la foi de ses ancêtres comme à l'ancre du salut. L'Eglise est sa mère, les pasteurs sont ses guides et ses pères, l'Evangile sa loi, la prière et les sacrements sa nourriture, enfin il puise

encore dans la pratique de la religion catholique la force et la vie qu'y ont puisées ses aïeux...

Le Canada a des colons infatigables et des missionnaires admirables :

Enfin, parmi nous, les soldats de la patrie et de la cause de Dieu sont toujours vivants, vous les voyez, les voici ! Ah ! le spectacle grandiose, auquel il nous est donné d'assister ce soir, a quelque chose de bien propre à consoler et à réjouir tous les cœurs vraiment canadiens catholiques. Voyez ! cette immense basilique renferme en ce moment, dans son enceinte, des citoyens accourus de tous les points du pays, pour contempler les nouveaux soldats de la patrie et du Christ, et pour donner à cette démonstration sans pareille dans nos annales un caractère véritablement national. Cette foule immense, qui se presse ici et aux alentours, vient applaudir, par sa présence et ses aumônes, à la foi et au dévouement de ses braves, et c'est le Canada tout entier, noblement représenté par elle, qui y applaudit...

Quant à vous, jeunesse au cœur noble et généreux, avant que de vous dire combien j'admire les sacrifices que vous venez offrir au pied de l'autel, en présence de Dieu et de votre patrie, je vous félicite de l'honneur que le Seigneur vous a fait en vous choisissant, de préférence à un grand nombre d'autres, pour remettre entre vos mains les intérêts de sa cause et la défense de son auguste représentant sur la terre, le Pape, notre Saint-Père. Ce ne sont pas même tous les hommes de bonne volonté qui sont appelés à combattre directement, par la croix ou par l'épée, les combats du Seigneur.

Mes chers enfants, le Seigneur choisit lui-même les soldats de sa cause. Pour abattre l'orgueil de ses ennemis, il ne veut point de cœurs timides, point d'hommes amis de leurs aises. Ceux-là ne sont point propres à combattre les combats du Seigneur. Non. Il faut des hommes de cœur, des hommes de dévouement et de sacrifices, capables de supporter les fatigues et les privations de la vie militaire, capables d'affronter la mort sans sourciller. Tels étaient les trois cents soldats de Gédéon : tels sont, sans doute, tous ces généreux jeunes hommes qui se dirigent de tous les pays catholiques vers la capitale du monde chrétien. Voilà ce que tu es toi-même, ô élite de la jeunesse canadienne, que je contemple présentement dans ce sanctuaire avec tant de bonheur et une si légitime fierté...

Vous êtes heureux, ô généreux enfants du Canada ; vous êtes heureux du glorieux choix qui vient de tomber sur vous. Ce choix vous honore singulièrement, en vous associant aux milices célestes qui ont commencé, les premières, cette grande et longue lutte du bien contre le mal dont nous avons esquissé rapidement les phases principales. Ce choix vous associe encore à la glorieuse phalange des martyrs, à

ces valeureux croisés, vos ancêtres, à ces nobles et preux chevaliers, qui tous ont défendu jusqu'à la mort, en des temps et sur des théâtres divers, la cause que vous allez vous-mêmes défendre aujourd'hui sur le plus célèbre des champs de bataille. La terre d'Italie que, dans quelques jours vous allez fouler sous vos pieds, est encore toute teinte, que dis-je, toute fumante du sang des héros chrétiens. C'est là, dans ces champs si fertiles en héroïsme et en dévoument surhumains, que des légions de chrétiens, nos pères et nos frères dans la foi, ont conquis la couronne des héros, la palme de l'immortalité. C'est de là que des millions d'entr'eux sont partis pour aller chanter dans la céleste patrie, au milieu d'une ivresse inexprimable, le cantique d'une éternelle victoire. Courageux enfants de l'Eglise, marchez donc sur leurs traces ! Que le Dieu des armées, qui vous a jugés dignes de cet honneur, vous soutienne de son bras tout-puissant ! Que le chef des saintes milices, l'Archange Michel, le protecteur et le défenseur de l'Egise militante, marche devant vous, qu'il porte la terreur dans les ennemis que vous rencontrerez, qu'il vous fasse pénétrer sains et saufs au milieu des bataillons ennemis et avec vous l'épouvante et la défaite !...

Le vénérable évêque de Montréal va dans l'instant appeler toutes les bénédictions du ciel sur le drapeau immaculé qui flotte au-dessus de vos têtes et qui a le privilège d'attirer en ce moment tous les regards...

Oh ! mes chers enfants, recevez-le avec confiance ce drapeau que l'Eglise du Canada remet ce soir entre vos mains. Il porte dans ses plis les bénédictions du ciel et l'honneur national. Avec quel intérêt le Canada le suivra de ses sympathies et de ses vœux, sur les divers champs de bataille où vous allez le porter. Ah ! que toujours vous le teniez haut et ferme au champ du devoir et de l'honneur. Il a la blancheur du lys, vos ancêtres en ont toujours conservé l'éclat ; prenez garde qu'il ne lui soit imprimé aucune tache. Qu'il serve seulement à inscrire en caractères indestructibles et même sanglants, s'il le faut, les faits glorieux accomplis par chacun de vous. Puis, au retour de cette grande expédition, revenez le suspendre aux voûtes de cette basilique, afin qu'il apprenne aux générations futures comment la jeunesse canadienne de notre temps entendait et pratiquait la défense de la foi qu'elle avait reçue de ses pères.

Et vous, Canadiens, pendant que votre jeunesse prodiguera son sang, vous ne serez pas avares de vos deniers, ni de vos prières...

Et vous, parents généreux, qui faites à Dieu l'offrande de ces chers enfants, qu'elle est votre part dans ce grand jour ? C'est, nous le comprenons bien, celle du sacrifice ; mais d'un sacrifice extrêmement noble et méritoire, puisqu'il est à la fois si pénible à la nature et si profitable à la religion, à la patrie et à toute la société. La séparation a toujours quelque chose de cruel, et malgré vos efforts pour les retenir, des larmes brûlantes s'échappent de vos yeux. Ah ! ne les cachez pas, ces larmes : elles vous honorent et font l'éloge de vos fils ; elles attestent la puissance

de la grâce dans vos cœurs. Mais regardez au pied de la croix et vous verrez que la très bonne Vierge Marie a bien souffert aussi dans l'offrande de son divin Fils. Vous unirez donc, en parents chrétiens, votre sacrifice au sien, votre résignation à la sienne ; et vous trouverez dans cet acte, non seulement la force, Dieu vous l'a déjà donnée, mais la joie même du sacrifice. Cependant, comme la souffrance a son heure, le bonheur, la réjouissance a aussi la sienne. Au retour de ces chers enfants, couronnés de mérites et de gloire, vous goûterez quelque chose des ineffables consolations qui ont inondé l'âme de la Mère du Sauveur au jour de la résurrection.

Si, à la gloire des héros, le Seigneur voulait ajouter pour quelques-uns d'entre eux la palme du martyre, vous vous montrerez non moins courageux que cette héroïque mère des Machabées, qui offrit, en un même jour, ses sept enfants pour la défense des lois de Dieu et de la patrie. Vous imiterez encore l'exemple de cette épouse admirable qui, apprenant la mort glorieuse de son époux aux champs immortels de Castelfidardo, ne put trouver de plus grande consolation en ce terrible instant que de presser son jeune enfant sur son cœur et de l'élever dans ses bras vers le ciel en disant : « Toi aussi tu seras soldat ! »

Partez maintenant, soldats du Christ et de la vérité, partez. Allez jusqu'à Rome, sur ce théâtre des grands événements de l'histoire, sur ce sol arrosé du sang des saints, dans cette ville dont le nom rappelle l'éternité. Allez-y défendre notre Père attaqué, notre Mère outragée, nos frères dépouillés et trahis. Allez prendre dans la milice sacrée du Pontife la place que le Canada doit revendiquer au milieu des nations. Allez porter aux Italiens l'écho de la voix de Pierre et de Paul parvenue jusqu'ici et leur demander ce qu'ils veulent faire de la foi catholique. Dites-leur que les confins de l'univers se soulèvent d'indignation à la vue de leur ingratitude, et qu'ils réclament impérieusement, au centre du monde, le petit coin de terre que la divine Providence avait donné au Vicaire de Jésus-Christ pour faire rayonner de là sur eux la lumière et la vie. Dites aussi à la vieille Europe, par vos actes plus encore que par vos paroles, que si, par impossible, elle n'a plus de place chez elle pour l'Epouse de Jésus-Christ qui l'a formée, nourrie et sauvée, il y en a en ces lieux ; dites combien nous serions heureux de recevoir sur nos bords son auguste Chef, et de lui offrir, dans son exil, sur le sol hospitalier du Nouveau-Monde, l'air, l'espace et la liberté !...

Voilà résumé, le fier et tendre langage que fit entendre le héros de la Prairie sauvage à cette jeunesse généreuse qui s'en allait combattre et mourrir si loin, dans les plaines mêmes d'où les antiques légions se répandirent sur le monde. En grandissant, en vieillissant, la nation canadienne a-t-elle désappris la vaillance ? a-t-elle dégénéré ? Les barbares se sont de nos jours rués sur la France, comme les

Chemises Rouges se jetèrent jadis sur les Etats pontificaux. Le Canada était loin de la France ; il était autonome et libre ; il pouvait rester insensible et étranger à ce spectacle horrible. Et cependant, la même émotion qu'il ressentit naguère remua son âme. A la voix de ses chefs, de ses évêques encore, il se leva avec la même ardeur, avec le même attachement au Droit, avec le même amour pour la Justice. Mais il était devenu riche et plus puissant ; il avait le moyen d'armer son bras vengeur. Et qu'a-t-il réalisé sans faire retentir ses bois de fanfares et ses plaines d'inutiles clameurs ? il a levé des armées et les a équipées. Il a construit une flotte, forgé des armes, des munitions et soudain la vieille Europe vit accourir des brumes du Nord lointain jusqu'au fond des Flandres, en Artois, en Picardie, les plus belles troupes, et les plus braves, et en quel nombre, juste Ciel ! Une population de 7 millions d'âmes, en son immense majorité terrienne, attachée à son sol par tous les fibres de son cœur, adonnée aux œuvres qui ne fleurissent que dans la paix ; cette population libre de toute obligation militaire, qui n'avait jamais songé à la guerre et ne pensa jamais pouvoir y être entraînée, uniquement pour défendre une juste cause, a fourni 500.000 volontaires et des milliards ! Ses bataillons serrés, qui meurent mais ne reculent jamais, ont barré en un jour glorieux le chemin de Londres, couvrant du même coup le cœur de la France.

C'est donc avec une cordiale sympathie et une reconnaissante admiration que notre pensée ravie, en rappelant le souvenir de Mgr Laflèche, remonte aux héros canadiens, à ces jeunes zouaves qu'il glorifiait autrefois, sans oublier ceux, en plus grand nombre, qui se couvrent de gloire sous nos yeux. Mgr Laflèche fut véritablement l'introducteur de l'héroïsme canadien sur la scène militaire du vieux monde.

CHAPITRE XII

Situation politique en Canada avant et après la conquête britannique. — Situation nouvelle à la Rivière-Rouge. — Attitude imprévue des Irlandais. — Confédération canadienne. — Triste sort fait aux Métis et Sauvages dans l'Ouest. — Voyage de Mgr Laflèche aux chutes de Saint-Antoine et au Manitoba. — Race et Religion, controverse. — L'Université d'Ottawa et les Irlandais. — Les Libéraux canadiens, leurs intrigues et métamorphoses. — L'éducation en Canada. — L'Université-Laval et ses errements. — Regrettables conflits.

Le lecteur aura excusé l'étendue de nos citations. Il était nécessaire de voir en quels termes l'orateur sacré s'exprimait au sujet des grandes erreurs modernes, qu'il combattra toute sa vie et qui seront la source ou la cause de ses incessantes contrariétés. Comme Mgr Laflèche se montrait évêque aussi zélé que patriote vigilant, on aura remarqué comment il jugeait le Canada et comtemplait sur un ciel radieux la mission providentielle de cette jeune nation dans le Nouveau-Monde. L'avenir ne l'a pas encore démenti.

Il nous importait de signaler ces textes parce qu'ils sont, en quelque sorte, la profession de foi politique, sociale et religieuse, la règle de conduite du saint évêque.

L'attitude de Mgr d'Anthédon, tant à la cathédrale des Trois-Rivières qu'à l'église de Notre-Dame de Montréal, paraîtra doublement courageuse parce que, se révélant protecteur de la société chrétienne, défenseur des intérêts et des droits catholiques, il attirait généreusement sur lui seul les foudres qui couvaient dans l'orage libéral et les coups que préméditait un ennemi que l'égoïsme et l'ambition rendront irréductible autant qu'acharné.

Celui qui ignore les luttes que déchaînèrent l'invasion des idées révolutionnaires et les défenses morales qui préludèrent au Syllabus et au Concile du Vatican ; celui qui ne sait pas ce qu'était en 1867 et 1870 la situation politique et religieuse en Canada, et quelle crise traversait l'opinion dans ce pays qu'on se figure volontiers avoir été le séjour in-

violé de la concorde et du bonheur ; celui-là ne se fera certainement pas une idée exacte de l'extraordinaire vaillance dont fit ainsi preuve le vaillant coadjuteur des Trois-Rivières. Est-ce qu'il ne parlait pas en termes nets et sévères du philosophisme voltairien, de la Révolution qui en fut l'œuvre sanglante, des immortels principes de 89 qu'il trouvait pervers, et du libéralisme qu'il disait destructeur de la société chrétienne ! La question a vieilli. On l'affirme du moins. Mais elle était alors brûlante. Ce qui nous semblerait aujourd'hui naturel, était en ce temps-là, même dans certains milieux canadiens réputés *honnêtes*, une défaillance, un crime, la dernière des trahisons, et tout paraissait permis contre celui qui s'en rendait coupable.

Le lecteur désireux de se documenter à cet égard lira le tome III des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*. Nous ne donnerons ici qu'un court aperçu de la question pour établir l'unité harmonieuse de l'action de Mgr Laflèche.

Au point de vue politique, la domination britannique se substitua à l'autorité française en Canada par le Traité de Paris (1763). Ce traité, qui éloignait du pays toutes les communautés religieuses (par expulsion ou par extinction) sauf la Société des Prêtres de Saint-Sulpice qui s'adapta à la situation, reconnaissait explicitement la liberté religieuse des colons français, cramponnés au sol canadien, alors que la noblesse et la bourgeoisie battirent en retraite avec l'armée française.

Ces colons ou paysans français, issus du meilleur, du plus énergique sang de France, restèrent aussi fidèles au souvenir de la mère-patrie et à sa foi, qu'à ses mœurs et à la terre elle-même qui les faisaient vivre. Les prêtres, restés parmi eux, les fortifièrent en ces nobles sentiments qui préservèrent leur race, la rendirent féconde et forte, la gardèrent enfin contre toutes les tentatives d'asservissement ou d'assimilation : de 60.000 qu'ils demeuraient au lendemain de la conquête (1763), ces paysans tenaces sont devenus un peuple de 3.500.000 âmes répandues dans toute l'Amérique du Nord, américaine ou britannique, particulièrement dans la catholique province de Québec.

Les premiers temps de la domination anglaise furent sévères pour l'élément français de la colonie : régime militaire. Mais le loyalisme canadien-français, sauf plus tard dans l'aventure limitée du révolutionnaire Papineau, malgré ses réserves confessionnelles, parfaitement légales, fut constant et impeccable jusqu'à se convertir en un dévouement libérateur dans la défense du pays contre l'agression

étrangère. En effet, les Canadiens-Français ne se laissèrent pas gagner par les tentations américaines ; c'est en restant fidèles à leur nouvelle patrie, qu'ils lui conservèrent sa puissante colonie.

L'Angleterre était déjà assez clairvoyante pour ne point se montrer ingrate tout-à-fait. Néanmoins, comment, jusqu'à l'impartialité intégrale, se défendre des rancunes de race que d'autres colons importèrent des Etats-Unis, qu'ils fuyaient par loyalisme, dans les régions des grands lacs canadiens ! Ces colons américains, orangistes forcenés, ne voulaient connaître des Canadiens-Français que leur origine qu'ils détestaient de toute la haine que causait en eux leur exil et le papisme abhorré.

Ainsi se constituèrent deux groupes de nationalités et de religions hostiles : Français catholiques dans le bassin du Saint-Laurent, c'est-à-dire dans la province de Québec ou Bas-Canada ; Anglais protestants dans la région des grands lacs, c'est-à-dire dans l'Ontario ou Haut-Canada. Ces deux groupements, opposés déjà par l'intérêt, se contrariaient encore par leur origine et leur langue, par leur Foi et leurs mœurs. Les Ontariens se trouvaient les plus nombreux et ils étaient sectaires ; les Canadiens-Français étaient les mieux enracinés, plus prolifiques, plus tenaces et sûrs de l'avenir : au réel déplaisir du maître commun on se combattait avec acharnement.

Les Ontariens éprouvaient le besoin de manifester chaque année leur loyalisme à l'Angleterre ; ils le faisaient avec des intentions malveillantes envers leurs adversaires : ils fêtaient le triomphe de la famille d'Orange, ce qui devait les mettre bien en cour ; et ils fêtaient la défaite des Irlandais et des Français à la Boyne, ce qui mettait à l'aise leur orgueil et leurs antipathies. C'est parmi ces Orangistes que se recruteront la plupart et les plus irréductibles adversaires du Canada catholique.

Déjà dans le Conseil Législatif, établi par l'*Acte de Québec*, ces enragés ne cesseront de réclamer l'usage exclusif des lois anglaises et l'exclusion des Canadiens-Français de toutes les fonctions administratives. Bien entendu, les Canadiens-Français se défendront énergiquement et l'ensemble de la situation finira par inquiéter la Grande-Bretagne qui trouvera la paix sérieusement compromise.

Pour apaiser les dissensions, par un *Acte Constitutionnel* promulgué en 1791, l'Angleterre faisait du *Haut* et du *Bas*-Canada, incompatibles, deux provinces distinctes ayant chacune son gouvernement représentatif. L'innovation causa

une recrudescence dans la querelle des deux races : le *Haut*-Canada entendait encore imposer au *Bas*-Canada sa langue et ses lois, soumettre les écoles et le clergé catholique, comme tout le reste, au contrôle et à la domination des protestants anglais. Les Franco-Canadiens défendirent toujours avec une rare énergie et leur langue et leur religion qu'ils rendaient solidaires. C'est cette lutte qui souleva les esprits et facilita la téméraire rébellion fomentée par Papineau.

Le calme étant revenu, voulant mettre un terme à une agitation qu'elle estimait nuisible à l'intérêt général des Royaumes-Unis, l'Angleterre imagina un nouveau régime. Par l'*Acte d'Union* de 1840, elle réunit de nouveau le *Haut* et le *Bas*-Canada en une seule province, avec un Parlement unique composé de 84 membres, élus en égales parties par le *Haut* et le *Bas*-Canada.

Ce fut un mariage de raison fort orageux et de courte durée : l'antagonisme des deux races devint bientôt un danger public, vu que tous les calculs intéressés, basés sur la majorité des Ontariens, étaient déçus par la fécondité de la race française.

C'est alors que l'oncle et le frère de Mgr Taché, nous l'avons vu, eurent la pensée heureuse d'une Confédération de toutes les Provinces canadiennes existantes ou à créer, et que ce projet eut le bonheur d'aboutir en 1867, année de la consécration de Mgr Laflèche aux Trois-Rivières.

Autant sur la Rivière-Rouge, grâce à l'heureuse influence des missionnaires catholiques et aux dures épreuves supportées ensemble dans une aide mutuelle, qui avait eu le mérite de rapprocher les cœurs en dissipant les préjugés ; autant, disons-nous, en ce pays isolé, colons et Métis canadiens-français et écossais vivaient dans une concorde parfaite et profitable à tous ; autant, par contre, nous l'avons dit, les Orangistes immigrés des Etats-Unis dans l'Ontario faisaient étalage de leurs sentiments hostiles à la race française, en quelque lieu qu'ils se trouvassent en contact avec elle. Dans l'Ouest, notamment, au grand désespoir de Mgr Taché, les Ontariens provoqueront également Français, Métis et Ecossais même, qu'ils inquiéteront par de cruelles vexations ; et ils pousseront les Métis à la révolte armée par l'accaparement de leurs terres.

La Confédération des Provinces formant enfin le Dominion Canadien libéra le Bas-Canada de l'immixtion comme de la domination du Haut-Canada. Elle poussa cependant les Ontariens à chercher des compensations à l'Ouest pour s'agrandir d'abord comme Province autonome, pour s'en-

richir ensuite, comme particuliers, par le lotissement des terres sans maîtres et en s'en assurant les meilleures aux fins de spéculations fructueuses : ce qui bouleversa les conditions d'existence dans le Manitoba constitué en Province et incorporé à son tour dans le Dominion.

Un illustre évêque canadien, qui avait beaucoup connu Mgr Laflèche et fut presque au même titre que lui le confident de ses intimes pensées, nous dit au retour d'un voyage à Rome : Notre position dans la Ville Eternelle est devenue vraiment pénible ; il nous y coûte fort cher d'être Français, même Français du Canada, par ces temps de malentendus politiques dont nous ne sommes point la cause, et de Séparation d'avec l'Eglise dont nous payons de certains de nos droits les conséquences fâcheuses. Depuis longtemps l'influence du Séminaire germanique nous faisait tort. Que nous n'eussions rien de substantiel à espérer de l'immixtion allemande en nos affaires, immixtion qui s'affirme d'année en année davantage dans les conseils du Vatican, on peut se l'expliquer ; mais que les Irlandais Canadiens, aidés des Anglais protestants, se répandissent contre nous en Mémoires prétentieux et dénués de sincérité, cela est bien de nature à nous affliger. Les Irlandais étaient bien peu de chose et ils étaient bien peu nombreux aussi, quand, évincés de leurs terres ancestrales, comme un vil bétail indésiré en tous lieux, ils échouèrent sur nos rivages hospitaliers, mourants de faim, décimés par la peste. A nos yeux, ils étaient des catholiques souffrant persécution à cause de leur foi. Mais alors même qu'ils n'eussent été que des malheureux accablés par la misère, nous leur eussions aussi bien ouvert nos bras et nos foyers. Nous les avons secourus comme des frères éprouvés ; nous les avons certainement sauvés ; et leur gratitude les porte aujourd'hui à nous faire une guerre injuste qui manque surtout de loyauté ! Avant les Irlandais il existait déjà chez nous une question de *race et de religion* entre Franco-Canadiens catholiques et Anglo-Canadiens protestants ; grâce aux Irlandais qui se font Anglais par intérêt, nous avons maintenant, de plus, une question de *race* dans la religion !

A n'envisager que la qualité des gens, nos adversaires divisent le peuple canadien, selon ses origines, en race *inférieure* que nous serions, et en race *supérieure* comme ils se considèrent ; bien entendu, les Irlandais s'estiment supérieurs à tout le monde et, pour cette raison, destinés par la Providence elle-même à tout régenter selon leurs méthodes imprévues, mais souveraines. En pratique, les qualités des

deux races étant diverses, leurs droits seraient également inégaux.

Or, Mgr Laflèche n'était pas déjà d'avis que les Canadiens-Français fussent inférieurs à quiconque au Canada ; ni qu'il y avait intérêt à donner aux Irlandais plus qu'il ne leur en revenait, proportionnellement, dans les affaires de ce pauvre monde, surtout dans l'administration de l'Eglise, où ils réclamaient les chapelles, les églises, les diocèses : tout leur étant dû comme à la race supérieure et maîtresse du pays ! Les Anglais se dispensant d'être catholiques, les Irlandais le voulaient être pour le compte des Anglais et le leur, ce qui devait doubler leurs droits avec leurs prétentions.

On ne saurait dire ce qu'il faudra le plus admirer dans Mgr Laflèche, ou la netteté de ses idées, ou sa fidélité à ses opinions toujours claires et franches. Pour notre part, nous aurions été tenté d'appeler ses *Quelques Considérations sur la Société Civile*, le *Catéchisme politique du parfait Canadien*. Le titre, évidemment, n'aurait pas ajouté grand'chose à la matière du livre fort bien exposée ; mais il l'aurait peut-être fait mieux valoir. Peu importe d'ailleurs : à toute époque de la vie de Mgr des Trois-Rivières, on pourra extraire de ce petit *catéchisme* tout ce qu'il faudra pour la circonstance et l'on trouvera toujours l'homme et son code parfaitement d'accord entre eux.

Mgr Laflèche voulait donc au Canada le maintien de la nationalité française en la préservant des alliages suspects comme de toute sorte d'assimilation possible : « Ce n'est pas, dit-il, le territoire ni le gouvernement national qui constituent la nationalité. La Pologne démembrée et partagée... n'a cessé d'être une nation... Et nous, Canadiens-Français, pour être passés sous la domination anglaise, nous n'en avons pas moins conservé notre nationalité... Ce qu'il faut entendre par nationalité : c'est un peuple qui parle la même langue, qui a la même foi, dont les mœurs, les coutumes et les lois sont uniformes. Si l'on affaiblit, si on détruit l'un de ces liens, on n'anéantit pas la nationalité, mais on l'affaiblit d'autant ; quand ses trois liens ont été brisés, la nationalité a disparu... J'ajoute que l'éducation, encore plus que la naissance, fait la nationalité. »

Et voilà pourquoi, préoccupé toujours de la conservation de la nationalité franco-canadienne, Mgr Laflèche aura le sublime courage de tout subordonner dans son œuvre à la sauvegarde de la langue, des mœurs et de la foi de ses compatriotes, et il attachera une particulière importance à leur éducation. Voilà pourquoi aussi il comptera tant d'adver-

saires irréductibles, mais généralement loyaux, dans le camp anglo-canadien protestant ; et tant d'ennemis acharnés, mais sans cœur et sans honnêteté, parmi les libéraux franco-canadiens, francs-maçons et sectaires, étant donné que les haines fratricides sont les plus cruelles.

Mgr Taché en 1867, surtout en 1868 et 1869, fera entendre des cris d'alarmes.

Que se passait-il donc dans l'Ouest et pourquoi l'évêque de Saint-Boniface le dira-t-il en danger?

Pendant tout le XIXe siècle, il y eut toujours un parti, en Canada, prêt à contrarier l'expansion franco-canadienne et, peu après le départ de Mgr Laflèche de la Rivière-Rouge, c'était les fanatiques d'Ontario qui menaçaient de ruine les missions catholiques de cette région. L'Ontario voulait s'arrondir ; les Ontariens convoitaient des terres, dont la richesse était reconnue, au détriment des Métis et des Sauvages, plus occupés à courir le bison qui disparaissait que de cultiver le sol fertile qu'ils occupaient à titre précaire ; cette terre qui se peuplait rapidement, que les missionnaires organisaient et qu'on prétendait, dès lors, pourvoir d'une administration plus moderne, surtout plus lucrative. L'Ontario y envoya des arpenteurs et ces arpenteurs ne faisaient qu'y précéder les voies faciles, les chemins de fer que la spéculation forcenée accompagne en tous lieux. Métis et Sauvages firent, cependant et d'abord, à ces émissaires d'intérêts équivoques et menaçants, un accueil indifférent que des exactions rendirent bientôt détestable.

C'est alors que, pour porter remède à une situation qui paraissait sans issue, l'oncle et le frère de Mgr Taché, Etienne et Charles Taché, eurent l'idée de la Confédération Canadienne ; sir John Mc Donald, Anglais, et sir Georges Cartier, Français, avec l'assistance des deux Taché arrivèrent à la réaliser.

Au nom de la nouvelle Puissance du Canada, John Mc Donald et Georges Cartier allèrent à Londres pour acheter à la Compagnie de la Baie d'Hudson, moyennant 8.250.000 francs, tous ses droits sur la terre Ruppert et la Rivière-Rouge ; la Confédération Canadienne allait devenir propriétaire de ces territoires en versant cette somme à la Compagnie. Ce contrat fut passé sans aucune clause en faveur des habitants du pays, considérés comme s'ils n'existaient pas. C'était pour ceux-ci une situation fâcheuse, dont les Ontariens, leurs voisins, allaient profiter et abuser en voulant faire de la Rivière-Rouge un « nouvel Ontario ». Les fanatiques d'Ontario disaient : « Les Prairies si fertiles du Nord-

Ouest sont laissées en friche par les Sauvages et les Métis, allons-y établir la race supérieure et transformer en jardins ces terres incultes ». A cette fin une forte émigratiou protestante fut organisée vers la Rivière-Rouge, au grand détriment des habitants catholiques qui allaient y être mis en minorité et par là-même menacés dans leur situation civile et dans leurs immunités religieuses. De là, les appels de Mgr Taché à l'émigration franco-canadienne dans le but avoué de rétablir ou de maintenir un équilibre nécessaire entre deux races ennemies.

Les premiers arpenteurs vinrent sur la Rivière-Rouge en 1868 ; leurs intrigues auprès des Sauvages, dont ils achetèrent à vil prix des terres appartenant aux Métis, leur arrogance insupportable, leur mépris pour les catholiques, mécontentèrent ces Métis qui prirent les armes, opposèrent une telle résistance au nouvel état des choses, établi malgré eux, que le gouvernement fédéral dut rappeler Mgr Taché du Concile du Vatican pour qu'il ramenât le calme dans les esprits, la paix dans le pays.

Nous ne pouvons nous étendre sur les incidents de cette agitation. Mgr Taché, conseillé et aidé par Mgr Laflèche, s'efforcera d'améliorer la situation des Métis ; mais ces hommes, mieux faits pour la vie nomade que pour les travaux des champs, attachèrent peu de prix aux terres qu'on parvint à leur assurer. Un certain nombre d'entre eux les liquidèrent sans souci du lendemain et se retirèrent hors du Manitoba, sur des réserves de chasse, d'où leur gibier préféré avait disparu, pour y traîner dans l'oisiveté et un demi-jeûne perpétuel une existence misérable.

On dit que « toute révolution est une translation de propriété ». Cela se pratique aujourd'hui en Russie, c'est le sort réservé à la Prusse ; ce fut le cas de la révolution de 1870 dans les anciens Pays d'en Haut ou Nord-Ouest : cette révolution fut littéralement l'expropriation et la déchéance des anciens habitants métis et autres. « Ceux-ci jusqu'alors avaient possédé, exploité le pays sous un droit parfaitement légitime, très bien défini qu'on aurait pu appeler *le droit sauvage*, qui faisait de ces immenses régions un *territoire de chasse et de pêche.* Ce droit fut brusquement aboli pour faire place *au droit tout différent des nations civilisées*, qui divise la terre en petits lots destinés à la culture et répartis entre les habitants.

Le nouveau gouvernement voulut diminuer les conséquences désastreuses de ce bouleversement en réservant aux sauvages des territoires communs, ou *réserves sauvages*, où

il les concentra en leur fournissant quelques subsistances, et en distribuant des lots de terre à une partie des Métis. Mais ces mesures n'empêcheront point les Sauvages et les Métis de ressentir cruellement les effets de la révolution.

« Jamais le Canada, écrivait Mgr Taché dans une brochure fameuse, jamais le Canada ne saura quelle épreuve il fait subir aux fiers enfants du désert, en les parquant sur des réserves pour souffrir les angoisses de la faim et dévorer les répugnances d'une demi-captivité. Il faut avoir vu l'indomptable sauvage se dresser au milieu des immenses prairies ; se draper avec complaisance dans sa demi-nudité ; promener son regard de feu sur ces horizons sans bornes ; humer avec délices une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs ; se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse, ni la responsabilité de la dignité. Il faut avoir vu cet infatigable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux les péripéties, les chances et les succès d'une chasse qui n'a jamais eu rien de comparable. Il faut avoir connu ce flâneur à qui l'abondance permettrait de passer presque toute sa vie dans une oisiveté à laquelle le caprice seul offrait des variétés. Oui, il faut avoir vu tout cela, et voir le sauvage d'aujourd'hui traînant sa misère ; privé de son incomparable indépendance ; dans un état continuel de gêne et de demi-jeûne ; ayant ajouté à ses vices les dégoûtantes conséquences de l'immoralité des blancs. Il faut avoir vu tout cela, et l'avoir vu sous l'influence de la sympathie, pour comprendre tout ce que souffrent les sauvages aujourd'hui.

Qu'on ne parle pas des « traités » comme compensation à ce changement. Ces traités, le sauvage sans culture ne les a pas compris. Il en a compris la forme, si vous voulez ; mais il n'en a pas saisi la portée, par conséquent n'en a pas accepté les conséquences. Je dis plus, le gouvernement et ceux qui on fait des traités en son nom n'ont jamais compris eux-mêmes ce qu'ils faisaient, dans ce sens du moins qu'ils n'ont jamais su quelle position inacceptable ils préparaient aux sauvages en maintes circonstances.

« Il est impossible, dit de son côté le marquis de Lansdowne, Gouverneur général du Canada, dans un discours prononcé à Winnipeg, de rencontrer ces pauvres sauvages, sans ressentir une vive sympathie pour eux dans la triste situation où ils se trouvent. Ils sont les habitants originaires de ce continent. Ils se considèrent eux-mêmes, et non sans raison, comme légitimes possesseurs du sol. Aussi ne faut-il pas être surpris de voir ces pauvres sauvages, maintenant que le buffle, de l'existence duquel dépendait leur propre existence, depuis nombre d'années est presque complètement disparu, se livrer de temps à autre à une sorte de désespoir, cela surtout lorsqu'ils voient, comme ils le

disent eux-mêmes, les blancs s'enrichir d'année en année, et eux au contraire devenir de plus en plus pauvres. »

Les Métis souffriront, pour ainsi dire, autant que les Sauvages du transfert des Pays d'en Haut au Canada.

Autrefois ils jouissaient de la plus ample liberté et trouvaient aisément et partout la subsistance quotidienne au sein d'une vie simple et nomade qui était dans les habitudes de leur sang.

Les uns, nous dit l'honorable juge Prud'homme, erraient par caravanes à la poursuite des troupeaux de bisons qui couvraient la plaine et dont le nombre semblait dépasser tout calcul. D'autres chargeaient les légendaires charrettes de la Rivière-Rouge, dont les moyeux en bois faisaient gémir tous les échos des alentours de leurs voix stridentes, il transportaient les richesses de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les divers postes échelonnés jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses. D'autres enfin dirigeaient des barges chargées de fourrures vers la Factorie d'York pour en rapporter les étoffes des manufactures anglaises. Ils étaient les souverains du pays. Dans leurs longs voyages, ils s'arrêtaient près du premier cours d'eau qui leur plaisait, y plantaient leurs tentes et allumaient le feu du camp, auprès duquel ils apprêtaient leur repas, tandis que d'autres, nonchalamment couchés sur le gazon, se perdaient dans des rêveries ou des nuages de fumée.

Ils vivaient dans la plus entière liberté sous le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, isolés ou réunis, sans chefs particuliers quand ils campaient isolément, avec des chefs qu'ils choisissaient à leur gré, quand ils se réunissaient pour les grandes chasses annuelles ou les expéditions guerrières. Or cette indépendance si grande qui n'excluait nullement l'ordre, ces chasses passionnantes et lucratives, cette abondance des choses nécessaires à la vie, firent place soudain à un état de gêne et de misère.

« Le nouveau gouvernement, après avoir mis la main sur tout le territoire et l'avoir déclaré sa propriété, a bien concédé, en 1872, des lots aux Métis du Manitoba ; mais on ne change pas si vite une nation nomade en un peuple d'agriculteurs. Vainement Mgr Taché avait demandé que les lots donnés aux Métis leur fussent assurés pour plusieurs générations, au moins pour dix ans : ces réserves eussent gêné les spéculateurs qui sont déjà en possession de la plupart des terres des Métis, rachetées au quart ou au dixième de leur valeur, même au cinquantième ou au centième. Un grand nombre de Métis de Saint-Norbert et des autres paroisses du Manitoba vendirent leurs terres à vil prix et sont

allés chercher plus d'espace et de liberté dans la Saskatchewan ».

Mais les colons les suivent jusque-là pour s'emparer du pays et l'exploiter comme ils le font au Manitoba.

Et ces Sauvages, ces Métis étaient bien les hommes que Mgr Laflèche avait tant aimés, dont il avait baptisé un grand nombre, qu'il avait cherchés sur les lacs se livrant à la pêche, ou qu'il avait accompagnés dans leurs chasses épiques. C'est dire qu'il souffrira de leurs malheurs et plaidera ardemment leur cause, faisant les démarches que Mgr Taché ne pouvait tenter lui-même et faisant retentir la détresse de ces infortunés de naissance, rendus plus misérables encore par la convoitise d'hommes, bien placés pourtant pour les protéger contre les accapareurs et contre leur propre imprévoyance.

Il plaidera la cause des insurgés Riel, Lejeune et autres, non pas qu'il excusera leurs excès, mais en faisant valoir les circonstances atténuantes : l'ignorance des usages et des lois d'un autre monde, leur bonne foi et leur détresse. Il interviendra pour les condamnés Riel et Lejeune, réclamera les grâces de l'amnistie en 1870-1871 ; et en 1885 il entraînera tout l'épiscopat de la Province de Québec dans une manifestation collective pour que le Canada ne souille pas son histoire pas l'exécution capitale de Louis Riel, qui fut un Métis héroïque que la folie, attestée par les aliénistes unanimes, avait poussé à des faits évidemment répréhensibles.

Jamais, du reste, et d'aucune manière Mgr Laflèche ne se désintéressa du Nord-Ouest : d'abord la seule présence en ces lieux des Taché, des Grandin, des Faraud, des Lacombe et de tant d'autres ouvriers admirables de l'Evangile, ses anciens compagnons, l'en eut gardé ; mais il y avait laissé réellement une grande partie de son noble cœur d'apôtre, et ce cœur généreusement partagé saignera de toutes les infortunes du Manitoba.

Voilà pourquoi les appels à l'émigration canadienne que lui adressera fréquemment Mgr Taché ne manqueront jamais de l'émouvoir, ni le trouveront inactif. Il enverra des colons à la Rivière-Rouge et d'autres, à sa prière, en recruteront de leur côté ; il dira le prix de la terre natale, l'attrait de la patrie canadienne. Bien plus, il veillera à ce que des organisations de rapatriement envoient au Nord-Ouest les désespérés des Etats-Unis. Malgré ses peines et ses soucis, quand le chemin de fer reliera Saint-Boniface à Montréal, il voudra revoir cet Ouest toujours aimé et il profitera des fêtes du

deuxième centenaire de la découverte des chutes de Saint-Antoine du Mississipi à Minneapolis, pour mettre son projet une première fois à exécution.

On sait que le Mississipi fut découvert en 1673 par R. P. Marquette, jésuite, et par le canadien Joliette. Sept ans après, en 1680, le R. P. Hennequin vint amarrer en canot au-dessus des belles cataractes qu'il appela les chutes de Saint-Antoine. C'est dans le voisinage de cette merveille que fut construit Saint-Paul, devenu la ville de Minneapolis, qui tenait, tout protestante que fut alors la majorité de sa population, à célébrer ce bi-centenaire le 3 juillet 1880 avec une grande solennité. Mgr Taché était un descendant direct de Joliette ; il avait passé son enfance sur les lieux mêmes d'où le P. Marquette était parti pour son exploration mémorable. Il fut donc invité à ces fêtes en sa qualité de parent du héros et Mgr Laflèche, en même temps, en sa qualité de Manitobain honoraire.

Mgr Taché et Mgr Laflèche se rencontrèrent sur l'estrade avec Mgr Ireland, le général et ministre fédéral Ramsey, les généraux Sherman et Terrey et avec un grand nombre de gouverneurs et d'anciens gouverneurs, de fonctionnaires, d'artistes et de savants. Mgr Taché dut prendre la parole, tous voulant entendre en cette fête historique la voix éloquente du descendant de Joliette sur les bords mêmes du grand fleuve découvert par son illustre aïeul.

A vrai dire, Mgr Laflèche, qui connaissait Saint-Paul, n'était venu aux fêtes de Minneapolis que dans l'intention de visiter la Rivière-Rouge. Il eût donc la joie de faire le voyage avec l'ami fidèle que la Providence avait mis à sa place sur le siège de Mgr Provencher. Les deux amis arrivèrent à Saint-Boniface le 6 juillet 1880 à 10 heures du soir. Il y avait 25 ans déjà que Mgr Laflèche avait quitté la Rivière-Rouge.

« Une foule considérable se trouva à la station pour saluer l'illustre visiteur et l'escorter jusqu'à l'archevêché, brillamment illuminé. Les jardins du palais resplendissaient de lumière et la joie éclatait partout. Le lendemain, un grand nombre de maisons étaient pavoisées et durant toute la journée les visiteurs affluèrent à l'archevêché pour baiser l'anneau épiscopal de l'un des plus illustres pionniers de la foi dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

« Mgr Laflèche passa deux semaines avec son ancien compagnon de l'Ile-à-la-Crosse, deux semaines dans de longs et intimes entretiens, deux semaines pleines de douces consolations pour le cœur de l'un et de l'autre.

« Il prêcha à la cathédrale, visita les établissements religieux des villes, la paroisse de Saint-François-Xavier dont il avait été curé plusieurs années, celle de Saint-Charles, qu'il avait fondée, à laquelle il avait choisi son nom, et où il administra le sacrement de confirmation. Partout on lui fit des ovations enthousiastes. Il se renseigna sur tout le détail des paroisses et des missions. Il « avait peine à croire ses yeux » et ses oreilles ; comparant le présent avec le passé ; il remerciait Dieu des progrès accomplis et le priait de sauver ces églises naissantes des dangers qui les menaçaient encore.

« La veille de son départ, l'hon. Royal, président de la Société de Saint-Jean-Baptiste, lui présenta, au nom de toute la population dont il avait été l'apôtre, une adresse vibrante de foi et de patriotisme.

Vous êtes, lui disait-il, l'un des fondateurs de ce pays qui a été le premier théâtre de vos longs et illustres travaux apostoliques... Vous voyez, Monseigneur, que la semence de vos paroles et de vos laborieux efforts a été bénie de Dieu. Le groupe de population canadienne implanté sur les bords de la rivière Rouge s'est fortifié à travers mille dangers et mille vicissitudes, parce qu'à l'heure critique il n'a pas cessé de croire aux promesses éternelles de la religion. Ici, comme aux pays de Québec, c'est à l'ombre des autels, c'est autour de nos prêtres, c'est près de nos évêques, que nous avons trouvé force pour le présent, espérance dans l'avenir. La foi catholique, comme aux jours de la Vérandrye, enfant des Trois-Rivières, est restée le sol de notre belle et vigoureuse nationalité ; et plus la révolution fait d'efforts pour arracher la foi chrétienne du cœur des nations du vieux monde, plus nous proclamons haut et avec fierté, sur ce sol d'Amérique, que nous sommes les enfants de l'Evangile.

Emu jusqu'aux larmes par ces nobles paroles Mgr Laflèche trouva dans son cœur même des accents prophétiques qui firent passer un indicible frisson d'enthousiasme dans l'auditoire. « Canadiens de Manitoba, dit-il, soyez fidèles à votre mission ; continuez à aimer le clergé qui a abrité votre berceau ; soyez laborieux et je vous prédis que vous deviendrez une nation grande par le nombre et grande par l'influence. Cette poignée d'hommes sera un jour un grand peuple. »

Mgr Laflèche quitta Saint-Boniface le 20 juillet et visita, en s'en allant, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, où il admira les mêmes progrès et fut reçu avec le même enthousiasme.

L'avis de Mgr Laflèche, qui avait toujours été que nulle race n'avait de meilleurs titres au Manitoba que les Canadiens-Français, emporta de cette première excursion la conviction que nulle autre n'arrivera à les y supplanter définitivement dans l'avenir.

20

Ce que Mgr Laflèche n'avait jamais admis jusque-là, ni pu souffrir, c'était que la race qui se disait *supérieure*, avec les Irlandais transplantés qui se faisaient en cela ses alliés, eut l'exorbitante prétention d'imposer ici et là aux Franco-Canadiens leurs coutumes, leurs mœurs, surtout leur langue, n'ayant pu jusque-là leur faire partager leur religion diminuée. Sa résistance sera très énergique et inlassable ; elle lui vaudra sans cesse des hostilités, fécondes en nouvelles contrariétés qui ne feront, du reste, que le grandir encore.

Cette querelle des langues, qui fut continuelle, envahissait le domaine politique : elle eut des échos retentissants dans les Législatures, dans les prétoires et les écoles de diverses provinces du Dominion ; l'influence de l'évêque des Trois-Rivières s'y fera toujours diversement sentir.

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé de nous étendre plus longuement sur cette question des langues, ni sur les multiples efforts que fit encore Mgr Laflèche pour la défense du « parler français » en Canada. Nous nous y sommes arrêtés plus longuement dans les tomes VII et VIII des *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, auxquels nous renvoyons le lecteur.

Ajoutons cependant que, même après le décès de Mgr Laflèche, la question de Race et de Religion au Canada n'aura rien perdu de son intérêt, mais on verra que le temps écoulé aura apporté quelque modération dans les esprits.

M. F. W. Grey, neveu de lord Grey, ancien gouverneur du Dominion canadien, examina l'affaire avec une compétence indiscutable et quelque impartialité dans le *Month* en 1910.

En prenant son texte comme base de discussion, nous trouvons avec M. F. W. Grey que la question de race se trouvait effectivement au fond de tous les problèmes concernant la politique, la constitution, l'éducation au Canada : et elle affectait les intérêts de l'Eglise dans tout le Dominion.

C'est ce dernier point de vue qu'il faut examiner.

Appuyons-nous donc avec lui sur le premier recensement qui suivit la mort de Mgr Laflèche, celui de 1901. D'après les chiffres qu'il fournit, il y avait alors dans l'Ontario 390.304 catholiques dont 158.670 canadiens-français. En adoptant une autre base de calcul, peut-être plus exacte lorsqu'il s'agit de religion et de race, celle de la division des diocèses, dont deux (Ottawa et Pembroke) en partie dans l'Ontario et en partie dans la province de Québec, on arrivait à un total (pour l'Ontario) de catholiques de langue française : 233.145 ; à un total de catholiques de langue anglaise : 228.458 ; et un total de catholiques d'autres langues : 17.563 ; ce qui

donnait comme ensemble de catholiques pour tout l'Ontario : 479.161.

Comparant les chiffres du recensement de 1901 avec ceux du recensement de 1881 on trouve, pour ces vingt ans, une augmentation de 2,010 catholiques de *langue anglaise* et de 87,850 catholiques de *langue française.*

Avant d'examiner l'origine historique de la rivalité de race, M. Grey reconnaît qu'elle avait perdu de son acuité depuis quelques années seulement. On pourrait peut-être ajouter, faisait remarquer l'*Action Sociale*, qu'elle avait aussi changé de terrain : car les questions discutées en 1910 le sont entre catholiques de langue française et catholiques de langue anglaise, la division existant maintenant non seulement entre ceux dont la *foi* et la *race* diffèrent, mais aussi entre ceux qui diffèrent seulement par la *race*, bien qu'unis dans la même foi.

Cherchant l'origine de cette rivalité, il faut avouer, M. Grey le reconnaissait loyalement, qu'elle a été un antagonisme de religion autant que de race et cela dès le commencement de la domination anglaise (1760).

« Les Canadiens-Français, d'abord en majorité dans le pays et maintenant en minorité au milieu des races qui leur sont étrangères, ont été, dit M. Grey, depuis lors jusqu'à ce jour — ainsi les intérêts de la race et ceux de la religion leur ont toujours paru inséparables, sinon identiques — obligés à une attitude défensive qu'il leur paraissait impossible d'abandonner sans trahir les traditions de leurs pères en même temps que leur héritage religieux le plus cher. Ce fait, digne d'attention, explique mieux que toute autre raison un certain esprit agressif, que les causes en danger suscitent toujours et dont les Canadiens-Français ont été et sont encore accusés un peu injustement et sans raison. »

Mgr Laflèche eut été fort aise de cet aveu qui justifie, après coup, ses paroles, ses actes, son attitude.

« La conquête de la Nouvelle-France, poursuit M. Grey, fut inspirée par des raisons religieuses autant que politiques de la part de la Nouvelle-Angleterre ; et on peut affirmer que la même inimitié, la même intolérance furent manifestées pendant plusieurs années après la conquête de 1760 à l'égard des Canadiens-Français par les sujets anglais de sa Majesté britannique.

« Il y eut aussi, il n'en faut pas douter, un effort vigoureux de protestantisation qui ne fut pas complètement sans succès. Cet effort fut modéré par l'influence de l'Angleterre et il fut ébranlé sinon complètement abandonné (il ne le fut

pourtant jamais) vu la loyauté des Canadiens-Français à leur nouvelle métropole pendant la guerre américaine, loyauté qui doit indubitablement être placée *au crédit de leur religion et de leur soumission au clergé*. Cet effort de protestantisation contribua à entretenir l'antagonisme déjà existant entre les deux races et les deux religions. »

Et c'est encore ce qui éclaire la conduite de Mgr Laflèche en maintes circonstances.

« Il importe, ajoutait M. Grey, en traitant cette question de rivalité entre catholiques, en tant que cette question concerne l'église au Canada, de savoir que les catholiques de langue anglaise (Irlandais) se sont, pour la plupart, rangés d'après la langue plutôt que d'après les croyances, tant au point de vue des relations sociales que même au point de vue politique, exception faite pour les points concernant plus directement la religion et l'éducation.

« Pour l'Irlandais du Canada, l'oppresseur saxon est si peu l'ennemi qu'il ne lui répugne pas trop de se classer comme un catholique anglais, tandis qu'il considère, en un certain sens, le Canadien-Français comme un étranger, à cause de ses usages et de son langage. »

Cette constatation est capitale. M. Grey sentait combien ce procédé était étrange et combien il devait être sensible aux Canadiens-Français qui accueillirent avec leur cordialité déjà signalée les Irlandais catholiques qui arrivèrent au Canada « martyrs » de l'intolérance protestante en 1847, et abordèrent le *Saint-Laurent* accablés par la peste et la famine. M. Grey savait quels généreux efforts fit en cette circonstance tragique le clergé canadien-français pour donner aux immigrants irlandais un asile honorable, des missionnaires dévoués et même des évêques parlant la langue anglaise. Pourtant ce clergé aurait pû avoir alors, lui aussi, la tentation d'imposer sa langue, reconnue d'ailleurs par l'Angleterre, à ces nouveaux venus auxquels il rendait l'espérance, du moins à leurs enfants dont un grand nombre étaient des orphelins. Mais, étranger aux calculs habiles que sa loyauté et sa générosité ne pouvaient inspirer, il préféra, sans prévoir qu'il aurait à le regretter, laisser à chacun la langue de ses pères. Voulant conserver sa langue, il eut cette logique honnête de croire que les autres tenaient à la leur.

« Que cette distinction persistante des langues dût amener un certain manque d'harmonie et d'unité, les faits l'ont montré : il se peut aussi qu'elle nuise au catholicisme, même dans la province de Québec, la seule peut-être où, d'après M. Grey, l'Eglise catholique soit assurée de maintenir ses positions

contre une population non-catholique grandissant rapidement et entretenant un esprit qui n'est pas celui de la tolérance. »

M. Grey se faisait peut-être illusion, au moins pour ce qui concerne les provinces de l'Est, l'Ontario y compris ; mais voit-on une issue pratique à cette situation, dans un sens favorable aux vues de M. Grey ? On ne trouve pas, en effet, comment les deux groupes arriveraient à ne pas avoir leurs écoles propres et leurs églises séparées. Le groupe français ne songe pas à imposer au groupe anglais la langue française ; il serait, par contre, excessif de la part des catholiques de langue anglaise, qui sont dans la proportion d'un quart ou d'un cinquième, de songer à rendre obligatoire leur idiome pour ceux qui ont su conserver la langue française à l'encontre d'adversaires plus puissants.

Il y a bien d'autres influences qu'on voudra mettre en ligne de compte : mais seront-elles plus efficaces contre les Canadiens-Français ? Une étude approfondie et impartiale de la situation réelle et de la progression de la population catholique amènera tout autre observateur loyal à reconnaître la vérité, comme l'a fait M. Grey, à propos de la question de l'éducation, où le dualisme des deux races opposées se manifeste si résolûment.

Et c'est bien aussi pour les écoles confessionnelles séparées que, d'accord avec Mgr Taché, l'évêque des Trois-Rivières combattra avec la plus grande vaillance et jusqu'à son dernier soupir. S'il ne put assurer le cours de la justice ni imposer le respect des Traités, il garda cependant la question ouverte et le terrain libre de compromis.

« On peut dire que cette question de l'éducation, reconnaît M. Grey, est à la base de tous les problèmes canadiens : (Mgr Laflèche le faisait valoir) et c'est sur ce point, plus que sur tout autre, que les revendications de l'Eglise catholique et celles de l'Etat sont le plus irréductiblement contraires. Et la position de l'Eglise sur ce point, dont le reste en vérité dépend, tire sa force, humainement parlant, de cet esprit de conservation de la race, de cette défiance traditionnelle à l'égard du protestantisme anglais (des influences anglaises en général) qui caractérise les Canadiens-Français, et qui rend en apparence, un peu excessif, leur zèle concernant la race, la langue et les coutumes, aussi excusable pourtant qu'il est naturel. »

Il est donc bien regrettable que les libéraux canadiens-français aient été moins équitables que M. Grey envers ceux qu'ils appelaient *Ultramontés* et à la tête desquels ils pla-

çaient Mgr Laflèche pour mieux l'accabler de leurs sarcasmes et de leurs coups perfides.

Après ces constatations qui s'imposaient, M. Grey s'étonnait encore de la ligne de démarcation qui distingue et même divise les catholiques, anglo-irlandais et français ; il signale les inconvénients qui découlent de cette division et les avantages qu'elle fait perdre. Il voit aussi la difficulté de tirer une conclusion pratique en pareille matière. Car la question des langues est une chose, selon lui, trop concrète, trop pratique pour qu'on en puisse faire abstraction, étant donné qu'il faut se servir de la parole. Il voudrait l'union, mais il n'ose indiquer le terrain pratique et accessible où cette union pourrait bien se produire.

Evidemment, cette division a fait beaucoup de mal en Canada et il est à craindre qu'elle en fasse encore davantage dans l'avenir. Nous n'en voudrions d'autres preuves que l'attitude réservée des Franco-Canadiens dans leur participation à la guerre mondiale, où se trouvaient pourtant si dignement, si douloureusement engagées ensemble et solidairement leurs mères-patries ancienne et actuelle. Nous ne voulons pas, par discrétion, insister sur ce point sensible. Il serait, en tout cas, fort aventuré si les maîtres du jour entendaient tout surbordonner à l'unité de langue, réalisée au détriment des Canadiens-Français !

Mais il y aurait, semble-t-il à des gens avisés, une solution pacifique, une seule, à cette malheureuse question des langues. Ce serait celle que la sagesse de l'Eglise trouva dès son origine : laisser à chaque groupe ethnique le libre usage de sa langue maternelle et ne rien tenter pour l'en faire changer ; laisser les lois de l'histoire suivre leur cours et s'opérer d'elles-mêmes les changements de mœurs, de langue désirables et possibles.

« L'Eglise a partout, en effet, adopté la langue des peuples qu'elle a conquis à la civilisation par l'Evangile ; elle n'a jamais essayé de leur en conseiller une autre.

« Vouloir suivre une autre voie et faire une pression quelconque pour imposer une langue ou une autre, surtout quand les rivalités se sont déjà ouvertement manifestées, paraît à d'excellents esprits une profanation inutile des fonctions de l'autorité ou de la mission dont on peut être investi.

« Laissons donc, dit un critique judicieux des opinions de M. Grey, à chaque groupe sa langue et tâchons de nous conformer à lui sur ce point. Si cette entente pouvait exister en Canada, toute animosité cesserait vite de part et d'autre. Et une fois cette animosité évanouie, les deux

groupes, oubliant toute pensée ou toute crainte de conquête linguistique, pourront facilement cohabiter et vivre en paix là où leurs intérêts le demandent.

« Par contre, vouloir prétendre qu'une seule langue soit la langue dominante ou officielle, indépendamment de la proportion ou des changements de la population ; vouloir que les distinctions de langues se ramènent aux limites invariables d'un territoire ou d'une juridiction : c'est accentuer le malaise, desservir la cause dont on doit avoir le principal souci et préparer des apostasies, sans atteindre le but toujours manqué de la conversion des langues ».

Cependant M. W. Grey connaît l'histoire du Canada et il a la coquetterie de l'impartialité. Il sait donc l'origine et les épisodes de la rivalité des races qu'il déplore. Or, répliquait l'*Action Sociale* de Québec, s'il connaît beaucoup de cas où un groupe de langue anglaise ou d'autre langue se soit vu pressé, d'une manière ou d'une autre, de changer de langue par des influences de langue française, qu'il n'hésite pas à les faire connaître. Qu'il repasse l'histoire de nos missionnaires qui ont porté l'Evangile dans tous les recoins de notre immense continent et qui partout se sont efforcés de parler la langue de leurs ouailles, il n'en trouvera pas qui aient voulu faire servir l'Evangile à une fin aussi mesquinement humaine que celle de la prédominance d'une langue. Qu'il cherche dans notre province (de Québec) un groupe de langue non française à qui nous ne parlions sa langue maternelle, sans songer à l'en faire changer. Il n'y en a pas.

« Cette rivalité de langue, M. Grey le verra s'il ne le sait déjà, n'a guère été soulevée parmi les catholiques que contre la langue française, la langue de l'immense majorité des catholiques, la langue que les intérêts de notre foi nous obligent à conserver et à défendre, ce que, du reste M. Grey reconnaît lui-même loyalement.

« Et nous la défendons, notre langue, avec d'autant plus de facilité et de courage que nous avons généreusement appliqué aux autres les procédés que nous réclamons pour nous-mêmes. Lorsqu'un groupe d'Irlandais ou d'Ecossais, ou d'Italiens réclame de pouvoir avoir l'usage de sa langue à l'église ou à l'école, aucun Canadien-Français ne trouve à redire : mais lorsque 210.000 des nôtres, établis dans l'Ontario, réclament le même droit, on sait — et M. Grey devrait le savoir aussi — d'où partent les oppositions parmi les catholiques.

« M. Grey est trop intelligent et trop loyal pour répondre à ceci, ce qui nous fut un jour répondu : « Il est bien facile

à vous, Canadien-Français, de parler ainsi, quand vous voyez de tous côtés les vôtres augmenter en nombre pour devenir la majorité. Si vous voyiez les vôtres rester partout stationnaires ou même diminuer, vous parleriez peut-être autrement ».

« Rien ne prouve d'abord que nous parlerions autrement ; et, si nous le faisions, rien ne serait changé à la question en elle-même. Les rôles seraient seulement changés. Si nous tombions en minorité, nous aurions tort comme toute autre minorité, en pareil cas, de vouloir imposer notre langue à la majorité. Seulement si, étant la majorité, nous n'imposons notre langue à personne, il n'est pas du tout prouvé que nous y penserions étant la minorité.

« C'est là pour nous une vérité si claire et si élémentaire que nous croyons bien ne jamais l'oublier ni en théorie ni en pratique ».

La discussion d'affaires canadiennes si graves ne pouvait s'engager sur un ton plus digne et plus courtois, ni entre polémistes mieux intentionnés et plus compétents. Nous tenions à mettre ces arguments divers sur d'autres lèvres encore que sur celles de Mgr L. F. Laflèche, qui fut l'un des chefs les plus éloquents du parti si brave qui maintint contre toutes tentatives contraires le droit absolu des Canadiens-Français au libre usage, du reste légal, de leur langue maternelle comme de la libre pratique de la religion de leurs ancêtres. Mais, lorsque M. Grey éleva la voix si longtemps après lui pour exprimer dans son milieu une opinion sincère que les partis-pris ambiants rendaient fort courageuse malgré tout, les esprits s'étaient beaucoup assagis, les passions, jadis exaspérées par d'insupportables contraintes, s'étaient aussi sensiblement apaisées chez un grand nombre ; et puis les conservateurs étaient revenus au pouvoir ! Des ambitions satisfaites perdent de leur besoin d'oppression.

Ce que nous retenons de ce qui précède, c'est qu'en termes fort aimables toutes ces vérités pouvaient se débattre enfin et qu'on aurait pu sans plus d'inconvénients, quelques lustres d'années plus tôt, laisser l'évêque des Trois-Rivières défendre tranquillement des droits si légitimes, et dont lui, non plus, ne refusait à personne une entière réciprocité.

Mais cette question de la liberté des langues au Canada, question française au premier chef, a besoin d'être illustrée d'un exemple frappant.

Nous savons que les Canadiens-Français tenaient à un enseignement supérieur libre et qu'ils ne connurent de repos

qu'après avoir obtenu leur Université-Laval de Québec, qui s'imposa le luxe indésiré d'une succursale à Montréal. Parce que cette bicéphale Université-Laval, pour diverses causes trop connues, ne donna pas à tous les catholiques une égale satisfaction, l'idée se fit jour bientôt que chaque province, qui en éprouverait le désir et en aurait les moyens, pourrait bien avoir son Université particulière, au sein de laquelle on userait de ses libertés à sa seule convenance. L'Ontario ouvrit la marche en cette voie. Ce sont les Pères Oblats de Marie-Immaculée qui fondèrent l'université catholique d'Ottawa. On n'oubliera pas que les Oblats sont une Congrégation française, et qu'avec des capitaux français ils fondèrent l'Université catholique d'Ottawa. M. F. W. Grey voulut bien aussi, en passant, s'occuper de cette Institution pour faire ressortir davantage, par son exemple typique, la nature et la force de cette malencontreuse question des langues au Canada; de ce conflit de deux races, réduites à vivre côte à côte dans le domaine de l'enseignement à tous ses degrés, comme en tout le reste, en Ontario particulièrement.

Cette Université d'Ottawa fut fondée en 1848, année du sacre de Mgr Guignes, Oblat et premier évêque de ce diocèse ; elle fut érigée en Université en 1866 et instituée canoniquement en 1889. A l'égard de cette institution et dans l'Ontario, M. Grey note que l'union des catholiques devrait être, là, plus intime, à raison même de leur petit nombre : le sixième de la population totale de la provence d'Ontario. Parmi ces catholiques, la moitié ou même davantage, sont actuellement de langue française.

« Or, relevait l'*Action Sociale*, Ontario possède à Ottawa une université catholique élevée par le travail et le dévouement des Pères Oblats. Pour se maintenir et progresser, cette université n'a que les contributions volontaires des catholiques. Dans l'enseignement qu'elle donne, elle est *bilingue*, avec une part plus large accordée à l'anglais. Il n'est aucune partie de l'enseignement qui ne soit en anglais, et quelques-unes ne sont données qu'en cette langue. Or cette université, bien que fondée par les Oblats, Congrégation française et canadienne, avec des ressources venant surtout de la même origine, fait la part plus large à la langue anglaise qu'à la langue française. On pourrait croire que ces « turbulents » et « agressifs » Canadiens-Français n'ont pas manqué de réclamer leur part en tout égale, dans leur université. La vérité est qu'ils ont accepté la situation et que ce sont les autres, les Irlandais, qui se plaignent, s'agitent, réclament, menaçant de refuser, et refusant effectivement, leur

concours, si l'université d'Ottawa ne devient pas *exclusivement* anglaise et à leur seul usage ! »

Mais laissons la parole à M. Grey, qui, parent de lord Grey, ne sera pas accusé d'ignorance ou de partialité :

« Les faits », dit M. Grey — ceux du mélange et de la proportion des races, — doivent entrer en ligne de compte ; dire que les Français doivent aller à l'Université Laval et laisser Ottawa aux catholiques anglais est aussi peu raisonnable que le serait la même réclamation, faite en sens contraire, par les Canadiens-Français. Cependant, malgré l'effort loyal fait par l'Université (d'Ottawa) pour donner à sa charte l'interprétation la plus large et la plus impartiale possible, selon qu'il lui paraît, une portion considérable, influente et riche des catholiques anglais, tant d'Ottawa que de toute la province d'Ontario, considèrent l'Université (d'Ottawa) comme française, ce qui dans leur esprit est le *terme le plus sérieux de désapprobation* qu'ils puissent lui appliquer. D'où le refus non seulement d'envoyer leurs fils pour être instruits par des Français, mais aussi abstention totale de tout secours financier, à moins de voir accepter leurs conditions impossibles et déraisonnables. L'esprit étroit qui inspire pareille attitude, en face des faits existants et des nécessités criantes, est trop évident pour qu'il faille le démontrer. Cette situation (de rivalité), continuait M. Grey, affecte d'abord et très sérieusement cette portion de la population catholique, qui, en tant que la plus considérable et la plus homogène, a été et doit toujours être le principal support de l'éducation catholique comme elle l'est aussi de l'esprit conservateur dans son sens le plus large et le meilleur, je veux dire les Canadiens-Français, *dont l'attachement solide à leur race et à leur langue, intimement lié en réalité avec leur attachement à leur foi, a certainement été une cause de dommage sérieux pour eux, pour leur prospérité et leur avancement temporel, et a contribué à renforcer l'antagonisme qu'ils ont enduré et endurent encore de la part de leurs concitoyens anglais, même de ceux qui ont la même religion qu'eux.* Mais cette rivalité, poursuivait M. Grey, affecte encore plus sérieusement la minorité des catholiques anglais, à un point, il est vrai, dont ils ne semblent pas avoir conscience, leur position étant de fait bien ressemblante à celle des catholiques d'Angleterre vis-à-vis des Irlandais. Leur force, puissent-ils au moins le voir, réside dans leur union avec l'élément français, *non dans la jalousie, les récriminations et les attaques agressives.*

Qu'il y ait, disait encore M. Grey, des fautes du côté de la majorité française, cela va sans dire : une certaine affirmation persistante de droits indiscutables, mais non toujours possibles à obtenir ; certaines craintes d'empiètement et des motifs peu dignes de la part de « ces Irlandais » ; une tendance à former groupe à part et à un esprit conservateur outré ; un manque possible — non réel — d'empressement à

accorder aux minorités ce qu'ils demandent pour eux-mêmes, lorsqu'il leur arrive d'être en minorité. Mais même en admettant ces manquements qui ne peuvent être niés, à mon avis, j'ose penser que le point de vue canadien-français, en cette manière, n'a pas été l'objet de considérations équitables. Ce sont les Canadiens-Français, continuait M. Grey, qui pendant un siècle et demi sous le drapeau de la France, ont fait du Canada un pays catholique ; ce sont eux qui pendant plusieurs années après la Cession (du Canada à l'Angleterre) ont supporté le choc des assauts protestants contre la foi de l'Eglise, contre son droit d'élever ses enfants dans ses propres écoles. Si, se trouvant eux-mêmes lentement mais sûrement dépassés en nombre par des étrangers à leur langue et à leur foi, ils s'attachent particulièrement, dans tout ce qui n'est pas du domaine de leur religion, sur ce point plus étroitement et avec plus de force à leurs vieilles traditions religieuses, à leurs droits et aux privilèges naturels d'une majorité qui a, en plus, la priorité du droit de possession, il ne convient certainement pas à leurs concitoyens catholiques de langue anglaise, qui ont envers eux une si grande dette, de les juger avec dureté et, encore moins, sans charité.

D'où il faut conclure que si, également bien renseignée et avec la même délicatesse que F. W. Grey, l'élite des Anglo-Canadiens avait su apprécier les Franco-Canadiens à leur juste valeur ; si elle avait respecté leurs droits naturels et constitutionnels avec l'impartialité et la bienveillance qu'indiquait l'éminent collaborateur du *Month*, tout un monde d'objections, de contestations, de luttes vaines, de dénis de justice intolérables et odieux, aurait disparu entre deux races vaillantes, unies malgré elles sur une terre heureuse qui ne demande qu'à satisfaire également tous leurs désirs honnêtes.

Mais encore cette constatation tardive ne fera que mieux valoir l'opportunité, la nécessité, la haute portée morale de l'attitude énergique et constante, des généreux efforts souvent répétés de Mgr des Trois-Rivières, dont l'éloquence, la ténacité, le courage indomptable contribuèrent dans une si large mesure à donner aux Anglais déconcertés cette meilleure opinion des positions respectives, des hommes et des choses en Canada.

Evidemment, tous les Anglais ne pensent et n'écrivent pas encore comme M. F. W. Grey ; mais ceux qui parlent comme lui sont déjà bien moins isolés, et les autres se montrent aussi moins réfractaires aux mesures que conseille la justice.

Les Anglais sont ainsi arrivés à faire leurs les affirmations mêmes de Mgr Laflèche qui trouvait et qui prouvait que

les Franco-Canadiens puisaient dans un attachement indéfectible à leur langue et à leur religion les motifs de leur fidélité envers l'Angleterre : ils voulaient garder leur nationalité, leur langue, et c'est pour éviter leur disparition dans une masse confuse qu'ils se gardèrent des tentations américaines ; ils voulaient conserver la foi de leurs pères et c'est pourquoi ils se rapprochèrent de la Grande-Bretagne du même pas qu'ils s'éloignaient de la Révolution française.

Est-ce donc, répétons-le, sur les bords du Saint-Laurent qu'on oserait nous contredire si nous constatons avec peine qu'en 1914, en face de l'agression allemande qui menaçait la France jusque dans son existence, il y eut un élan vers elle, moins généreux, moins général dans la Province de Québec qu'en celle d'Ontario ! Comme l'Espagne, le Canada catholique ne voyait encore la France que dans son cadre ensanglanté de 1789-1797 : il ne connaissait pas, peut-être ne connaît-il pas encore la vraie France, si belle, si pure, si généreuse, dont la vaillance indomptable et la foi profonde purifient ce qu'elles touchent et rendent cette victime expiatoire bienfaisante jusque dans le malheur qui l'accable. Est-ce que ceux qui la condamnaient ont prévu ces beaux gestes dans leur austérité ?

Avec plus de charité et de justice, nous convenons que l'aversion ressentie pour la France officielle, révolutionnaire d'abord, impie ensuite et enfin athée et persécutrice de l'Eglise, éloigna d'elle les Franco-Canadiens jusqu'à dissiper en eux tout *esprit de retour*, presque la *pitié* qui attendrissait pour elle tant d'autres !

Mais nous les savons Français de souvenir, Anglais de cœur. Ils ne demandent en retour de leur fidélité que le respect de leur foi et de leurs libertés. Ils n'ont menacé les privilèges, les droits de personne ; ils n'entendent, par contre, subir la contrainte d'aucun maître : ce fut la constante beauté de leur attitude et c'est l'explication naturelle de leur survivance à l'abandon initial suivi de si grandes épreuves, qu'un fanatisme en éveil fait durer en diverses provinces comme au Manitoba, et qu'il voudrait étendre encore sur d'autres territoires.

Donc, tous les efforts de Mgr Laflèche faits pour sauver la foi des Canadiens-Français et le « doux parler » de France, étaient nécessaires et justifiés, et, s'il avait été capable de se lasser jamais, Mgr Taché l'en eut gardé en lui écrivant incessamment comme en 1871, disant :

« Vous comprenez assez l'importance de la colonisation

chez nous, pour vouloir bien, si l'occasion s'en présente, encourager quelques Canadiens à venir fortifier nos rangs. » « Si c'est possible, lui disait-il encore en avril 1872, envoyez-nous du monde. Si nous n'avons pas d'immigrants catholiques, nous sommes perdus à tout jamais : le flot ontarien est en passe de nous déborder de toutes parts. » Et dans sa lettre du 9 mai 1874 : « J'ai songé à une circulaire au clergé de la province de Québec, dans le but d'encourager à l'immigration au Manitoba, seul moyen de nous sauver. Si je me détermine à cette démarche, je prendrais la liberté de vous adresser des exemplaires de cette circulaire et Votre Grandeur verrait ce qu'elle voudrait faire à ce sujet. »

Ce que Mgr Laflèche allait faire : ce furent tous ses efforts généreux, répétés, en faveur de ses anciennes missions. Il enverra des subsides et des colons ; il organisera les rapatriements d'Amérique au profit du Manitoba ; il dira enfin sur un ton inspiré et avec la foi des martyrs les dons heureux et les charmes de la terre natale qui entretient chez les peuples honnêtes et fidèles le souvenir des aïeux.

Les relations de catholiques à protestants, en Canada, étaient donc ce que les traités, exécutés avec plus ou moins de bonne foi et de bonne volonté, les rendaient nécessaires. Pourquoi les rapports entre Canadiens-Français catholiques et libéraux doctrinaires ou rouges, étaient-ils franchement détestables ?

Ces libéraux, imbus des principes pervers importés par Papineau à son retour d'exil et saturés d'un gallicanisme aigri, étaient les arrivistes de l'époque.

Leurs convictions religieuses, s'ils en avaient, paraissaient fort superficielles et fausses. Ce qu'ils préféraient aux espoirs élyséens, c'était une très large place au soleil du monde ; c'était la jouissance du pouvoir pour légiférer selon leurs principes subversifs, anti-chrétiens, et de façon profitable. Tant que la Province de Québec, avant son Union avec l'Ontario, avait eu à décider seule de ses affaires sous le contrôle de la métropole, les libéraux français, aussi peu embarrassés de scrupules et de doctrines qu'ils étaient forts en appétits, recherchaient l'alliance et les suffrages des libéraux anglais, des immigrés et des protestants ; avec ces concours ils allaient à l'assaut du pouvoir. Pour arriver à leurs fins, aucune concession de fonds ou de forme envers le protestantisme exigeant ne leur coûtait ; ils s'imaginaient que les catholiques devaient tout céder, tout perdre et s'estimer fort heureux que quelques-uns de leur race, des libéraux, arrivassent à pénétrer dans les conseils de la colonie ! Outre leur ambition personnelle à satisfaire par les pri-

vations d'autrui, ils entendaient bien assouvir aussi leurs rancunes de sectaires. Cependant, si leur audace, si leur violence étaient grandes avant l'Union, alors qu'ils espéraient le prompt succès de leurs complots, ils se firent humbles et petits quand survint cette Union : elle décevait leur attente, dérangeait leurs combinaisons, car les protestants de l'Ontario, renforcés par ceux de Québec, formaient une majorité compacte qui pouvait se passer d'eux pour gouverner à leur guise. Ils s'opposèrent, mais en vain, à la Confédération, surtout à l'octroi des Parlements provinciaux, que la catholique province de Québec, pour récupérer sa liberté, réclamait avec instance. Les raisons de l'opposition libérale à l'Union d'abord, à la Confédération ensuite, mitigée par les Législatures provinciales, étaient toujours les mêmes : ils avaient horreur des blocs où pouvaient se perdre leur petit nombre. Ils combattaient les innovations qui devaient mettre à nue leur mentalité complexe et livrer à la discussion honnête leur pauvreté morale.

Aussi, selon les circonstances et d'après l'attitude qu'elles rendaient opportunes, les libéraux furent des *rouges*, *doctrinaires*, ou *réformistes*, toujours déguisés, mais réclamant sans cesse la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, même l'omnipotence de l'Etat, la répression du clergé : qu'ils accusaient de rapacité et d'esprit de domination. Ils prétendaient que toute loi émanée d'un vote majoritaire était juste et obligatoire pour tous, fût-elle en opposition directe au droit civil et au droit ecclésiastique ; ils déniaient au Pape le droit d'intervention dans les questions politiques quelle qu'en fût la nature ou la signification ; ils revendiquaient la liberté de conscience, la liberté de la presse, le droit de tout dire, de tout écrire, et la liberté aussi de tout faire, au moins sur le terrain politique ; ils voulaient, de plus, la sécularisation de l'instruction, et ils dénonçaient chez le Pape comme chez le clergé un empire tyrannique sur les hommes qu'ils tenaient, disaient-ils, dans l'abjection de l'ignorance, dans l'abrutissement de la superstition. Aussi mettaient-ils le progrès dans l'affranchissement des esprits de la tyrannie cléricale, accusant les Papes en général, Pie IX en particulier, et bon nombre d'évêques d'avoir été, d'être encore de francs chenapans. C'était là les principes et les discours des libéraux, avancés sans doute ; mais ces principes étaient exposés et délayés par des commentaires habiles et variés, très captieux, en de nombreux organes répandus à grands frais au milieu d'un peuple loyal qui ne pouvait concevoir une pareille perversité dans une duplicité supérieurement canaille.

Voilà pour le côté civil, et voici pour le compte religieux : Pendant les 150 ans que le Canada fut une colonie française, les erreurs gallicanes et jansénistes sévissaient en France. En vérité, il eut été miraculeux que ces erreurs n'eussent pas franchi l'Océan dans la pensée ou dans les bagages des émigrants civils ou ecclésiastiques. De fait, elles furent importées à Québec, à Montréal où les grands Séminaires, sulpicien d'ici, séculier de là, les cultivèrent de façon intense et les répandirent à discrétion. Certain clergé, ainsi contaminé sur les bords du Saint-Laurent, dispensait l'instruction classique et supérieur. L'instruction classique comme l'enseignement supérieur se faisait au moyen des auteurs païens qu'on ne prenait pas la peine d'expurger, et d'auteurs gallicans contre lesquels on ne mettait pas les esprits en garde ; l'enseignement ecclésiastique se donnait en des livres saturés des mêmes erreurs gallicanes et jansénistes. Durant les années d'études classiques on accordait à la jeunesse deux heures de catéchisme par semaine, pas davantage, pour que ces jeunes intelligences n'eussent point trop de familiarité avec les choses saintes et ne perdissent pas le respect de la Religion !

Elles ne le perdaient pas aisément, ce respect : la plupart ne parvenaient même pas à l'acquérir. Avec un si léger bagage de doctrine nébuleuse, cette jeunesse abordait les hautes études, toujours entourées des mêmes précautions contre l'irrévérence, avec l'aide d'auteurs suspects, tel que Pothier pour les sciences juridiques.

La domination britannique ne changea rien dans les méthodes d'enseignement en usage parmi les Canadiens-Français, rien non plus dans leur inspiration tendancieuse. Les lois du pays s'en ressentirent ; elles avaient le cachet des errements gallicans et mettaient en pratique des doctrines, par ailleurs réprouvées.

L'enseignement de la théologie dogmatique et morale ne se dégageait pas non plus de ce sectarisme spécial. D'ailleurs, pour diverses causes, ces études restaient faibles, notoirement insuffisantes. Parce que, d'une part, les vocations sacerdotales étaient rares et que, de l'autre, les besoins du ministère dans les paroisses et les missions grandissaient chaque jour, on débrouillait les sujets en toute hâte, souvent superficiellement, et on les envoyait dans les maisons d'éducation faire une classe, exercer une surveillance, vaquer à quelqu'autre tâche, ne leur laissant que d'insuffisants loisirs pour acquérir un peu de théologie, une teinte d'Ecriture Sainte et rien du Droit canonique, étant entendu que les

prêtres, en dehors d'obligations précises, n'avaient pas de droits à faire valoir en bas, ni en haut lieu. Il arrivait cependant que certains prêtres, plus débrouillards, s'étonnant d'avoir toujours tant de devoirs, parfois singuliers, et jamais de droits même légitimes, s'en ouvrirent à Rome discrètement. Alors les maîtres surpris d'une audace si rare, perdaient patience, et tel que Mgr Baillargeon envers Alexis Pelletier et ses tenants, osaient menacer de suspence, d'interdit et même d'excommunication : un appel à Rome semblait un acte de rébellion qu'on ne pouvait tolérer.

Tout cela était fort triste, sans doute, et d'autant plus que les errements gallicans en honneur à Québec et, en certains milieux, à Montréal se compliquaient de licences en liturgie, d'audaces en administration, et, amenaient des heurts et des conflits regrettables.

Mgr Ignace Bourget, à l'exemple et à la suite de Mgr Lartigue, tous les deux évêques de Montréal, osa réagir contre ces tendances, contre ces errements : il réforma les études théologiques à Montréal, y restaura la liturgie selon les rites romains, et fit aux erreurs gallicanes et libérales une guerre sans merci qui exaspéra également les oracles démasqués de Québec et ceux de Montréal. Ce réformateur avisé et tenace subit de graves contrariétés, mais n'en poursuivit pas moins son entreprise de salubrité intellectuelle et morale. Il ne se contenta pas longtemps de réformer ou de renforcer les études ecclésiastiques ; il se proposa bientôt, tout en les assainissant, de relever le niveau de toutes les autres sciences et d'en rendre la diffusion facile au sein de la bourgeoisie. Il ambitionna d'instituer une Université catholique en Canada. Il l'aurait voulue cette institution pour Montréal, métropole commerciale de la colonie ; il se réjouirait cependant de sa fondation en tout autre lieu, pourvu que son enseignement fût satisfaisant, contrôlé efficacement par les évêques. Le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, certes, aurait pu réaliser ce projet en se convertissant, par l'adjonction des chaires requises, en Université ; mais, faute de garanties ou d'appui, par déférence aussi pour le métropolitain, ce fut le Séminaire de Québec qui fut prié de se convertir ainsi et qui y consentit à la condition que les évêques sollicitassent les chartes royales et les décrets pontificaux nécessaires.

L'Université, dite Laval, de Québec, vit le jour en 1852. On s'aperçut presque aussitôt que l'enfant était mal venu : il se montra en effet ingrat et rebelle. D'abord, cet établissement sut éluder le contrôle des évêques, pour le moins

le rendre inefficace et il resta, malgré tout, attaché à son enseignement ancien que réprouvaient les évêques. Quant aux nouvelles chaires créées : avec une rare inconscience ou une témérité calculée, il les confia indistinctement, aussi bien à des professeurs libéraux, protestants et francs-maçons qu'à des maîtres catholiques dont l'un, M. Stremler, très honnête et fort apprécié, fut ignominieusement chassé pour avoir trouvé que les héros païens n'étaient que des pygmées comparés aux plus grands Saints de l'Eglise ; un autre prêtre, M. Désiré Vésina, pour avoir nommé les concupiscences ; d'autres pour avoir combattu l'enseignement libéral en honneur à Laval ou pour des griefs analogues, invraisemblables, qui ne pouvaient pas les disqualifier, au contraire ! Un personnel universitaire interlope, des doctrines fausses et des tendances malheureuses, des manuels d'auteurs condamnés mis aux mains des étudiants et autres faits positivement blâmables ne pouvaient pas mettre à l'aise la conscience des évêques contrôleurs, auxquels on refusait tout contrôle pratique, ni les satisfaire bien longtemps.

Jusque-là, y avait-il accord ou désaccord au sein de l'épiscopat canadien, qui, par sa jeunesse même, était encore privé d'organes utiles et de traditions salutaires ? On ne saurait le dire et il importe peu de le rechercher ici. Mais il est certain pour tous que l'attitude de l'Université Laval ; que les audaces de ses deux premiers recteurs. MM. Casault et Taschereau ; que l'exercice de leur contrôle dédaigné et d'autres résistances, amenèrent entre les évêques promoteurs de cette Institution des échanges de vues qui donnèrent du champ à l'intrigue, partout en éveil. Les attaches de personne, les intérêts de clochers, la timidité des uns, l'ambition des autres et le reste se mêlèrent fatalement à la discussion. Le désaccord devait éclater puisque des hommes aussi droits dans leurs intentions, aussi intègres de caractère que M[gr] Ignace Bourget et M[gr] Laflèche comptaient parmi les interlocuteurs, pour la plupart fort embarrassés d'être aussi mécontents.

On agitait la question de la réforme des *classiques ;* M[gr] Ignace Bourget, en 1863 et en 1865, ajouta encore à la discussion l'idée de la fondation d'une seconde Université que les familles, désabusées sur le compte de Laval, réclamaient pour Montréal.

M[gr] Baillargeon, archevêque de Québec, malheureusement égaré par les intrigues du Conseil de l'Université Laval, de M. Taschereau qui en était recteur, et par son entourage, fut cependant le seul évêque qui se montra hostile à la

réforme chrétienne de l'enseignement au Canada. Ce dissentiment, néanmoins, vu la discrétion des prélats, passa inaperçu de la société civile.

Toutefois, plus que l'affaire des *classiques* et celle des études trop affaiblies suivant la méthode de l'Université de France, celle de l'Université Laval préoccupait l'opinion publique. A peine émise, l'idée de fonder une nouvelle Université catholique à Montréal fut populaire. Il fallait s'y attendre : ce projet exaspéra Québec, qui s'accommodait des bénéfices divers d'une pareille institution dans ses murs, mais se souciait insuffisamment des obligations morales qui en résultaient pour elle. Québec, dans la personne du recteur Taschereau, soutenu par Mgr Baillargeon dont ce Recteur était le principal sinon l'unique conseiller, fit une virulente opposition au projet de Mgr I. Bourget ; il la rendait en même temps publique.

Au fond, le débat se réduisait à ce qui suit :

Le Séminaire de Québec, converti en Université Laval, prétendait être et rester l'unique lumière pour éclairer tout Canadien venant au monde ; il s'octroyait tout pouvoir, imaginait que toute science était incarnée en lui et tenait pour acquis que tous avaient le devoir de lui obéir et de se laisser intoxiquer. Aussi, quand il avait adopté une ligne de conduite, il se faisait un point d'honneur de n'en dévier jamais : il aurait eu mille fois tort qu'il aurait encore démontré contre toute évidence, mais avec tous les artifices d'un art consommé, qu'il avait décidément raison. Car, s'il s'était dédit ou amendé, lui qui tenait l'infaillibilité pontificale pour un mythe subversif de toute dignité humaine, aurait cru que c'en était fait de son autorité, de son prestige. Ainsi disposé, il sera sourd, il sera muet et aveugle par intérêt, aussi par simple convenance personnelle. Pour soutenir une position prise, maintenir son *décorum*, il trouvera tous les moyens *Bons*, salutaire même la *malhonnêteté*.

Nous traçons ce caractère à grands traits, rapidement, avec regret, parce que forcé et contraint ; parce qu'il fut public et se trahira sans retenue dans les pires contrariétés que subiront Mgr Bourget et Mgr L. F. Laflèche.

Plaçons-nous en 1869, lors de la décision de Mgr Cooke remettant tous ses pouvoirs entre les mains de son coadjuteur, Mgr Laflèche, et à l'ouverture du Concile œcuménique du Vatican. Hein ! Un Concile ! Œcuménique et l'infaillibilité pontificale à définir ! ! Une renaissance papale au milieu des attentats des sectaires et les rapines des brigands ! ! ! En dépit de la Révolution triomphante ! ! !

En fallait-il plus et mieux pour déchaîner les pires passions des ennemis de l'Eglise, les susceptibilités des gallicans, la haine des libéraux doctrinaires ?

Tout le Canada fut alors inondé des écrits de Dupanloup, comme de ceux des autres libéraux français et belges. Dans le *Journal des Trois-Rivières* Mgr Laflèche faisait face à l'ennemi ; Mgr I. Bourget le secondait énergiquement dans le *Nouveau Monde* de Montréal.

La presse libérale canadienne accablait également de ses injures ces deux évêques unis pour la défense de l'intégrité doctrinale de l'Eglise catholique. A Québec, par contre, les véritables organes catholiques étaient réduits, *par l'autorité ecclésiastique*, au silence, alors que la presse libérale du même crû, inspirée *par la même autorité religieuse* se livrait aux pires excès de langage ! Pour être tolérée ou encouragée par cette autorité *toute locale*, il suffisait que cette presse libérale déchaînée se montrât respectueuse des doctrines gallicanes. C'est ainsi que nous vîmes Mgr Baillargeon et son aide le G. V. Gaseault, sévir contre des champions catholiques tels qu'Alexis Pelletier et Martel ; contre les professeurs du collège de Sainte-Anne de la Pocatière soupçonnés de connivence et autres.

Mgr Laflèche suivait attentivement tous ces débats et démêlés ; il déplorait amèrement tous ces écarts et toutes ces défaillances au milieu des mortelles épreuves que traversait la Papauté, méconnue même parmi les siens à Québec !

CHAPITRE XIII

Le Canada divisé en trois provinces ecclésiastiques. — Conciles provinciaux. — Préparation et annonce du Concile du Vatican. — Fidélité de Mgr Laflèche dans ses amitiés. — Manifestations des Trifluviens en l'honneur de Mgr Laflèche se rendant au Concile. — A Rome. — Travaux du Concile auxquels Mgr Laflèche s'intéresse et prend part, sessions publiques du concile, Mgr Laflèche communique ses impressions aux Trifluviens. — Définition de l'Infaillibilité du Pape, joie qu'en éprouve Mgr Laflèche. — Retour aux Trois-Rivières.

Le Canada n'avait formé jusqu'en 1868 qu'une seule province ecclésiastique, mais on était porté à y renforcer la hiérarchie catholique, mesure que la dispersion des fidèles, d'une part, et les apports divers de plus en plus importants de l'immigration étrangère, d'autre part, rendaient nécessaire.

Mgr Laflèche estimait et fit comprendre que le Nord-Ouest se trouvait trop distant de Québec, et ce pays lui-même trop étendu pour qu'il n'y eût point urgence de faire de Saint-Boniface une métropole d'abord, et de donner ensuite à cette métropole des suffragants selon besoin. Mgr Grandin était alors coadjuteur de l'évêque de Saint-Boniface. Mgr Laflèche aurait voulu ce saint missionnaire plutôt évêque que desservant de missions ; et, à ses yeux, divers postes s'annonçaient déjà pour être résidences d'évêques.

Jamais Mgr Taché, par modestie, n'aurait voulu prendre l'initiative du changement qui s'imposait en sa faveur. L'évêque des Trois-Rivières n'était pas tenu à cette réserve ; au contraire, sa vigilante amitié lui faisait un devoir d'aller au secours de ses anciens compagnons. Il exposa les convenances de la situation du Nord-Ouest et plaida la cause de son infirmier de l'Ile-à-la-Crosse, et de même façon celle de Toronto : car la création de plusieurs provinces ecclésiastiques lui paraissait une mesure opportune.

Le Concile provincial canadien fut donc convoqué à Québec pour le 7 mai 1868, afin de régler cette question de hiérarchie et quelques autres, notamment l'attitude à prendre

par l'épiscopat, en face du libéralisme, agressif sur le terrain politique et religieux.

Avant ce concile, la question se réduisait, semblait-il, à répartir le Canada en deux provinces, celle de Québec correspondant au Bas-Canada, et celle de Toronto comprenant le Haut-Canada. Mais que deviendrait le Nord-Ouest dans ce remaniement ! Mgr Taché ne redoutait rien plus que son rattachement au Haut-Canada qui ne pourrait rien pour lui, et dont « les hauteurs » n'étaient pas seuls à le séparer. Il envoya Mgr Grandin à Rome pour demander à la S. C. de la Propagande que l'Ouest ne fût point attaché à la province de Toronto ; il eût préféré simplement un vicariat apostolique. La Propagande répondit au coadjuteur de Mgr Taché qu'elle attendrait, pour prendre une décision, les propositions du IVe concile de Québec, qui allait étudier l'affaire.

Mgr Taché résolut alors, par délicatesse, de ne pas assister lui-même à ce Concile qui devait juger sa cause ; il pria cependant Mgr Grandin de hâter son retour de Rome pour l'y remplacer et, à tout hasard, pour le cas où son coadjuteur n'y arriverait pas, il délégua M. Richot avec les mêmes pouvoirs. Mgr Grandin arrivait cependant le lendemain de l'ouverture du concile et prenait part à ses délibérations.

Au lieu du vicariat apostolique que demandait humblement l'évêque de Saint-Boniface, Mgr Laflèche opina pour la constitution d'une troisième province, comprenant les territoires du Nord-Ouest avec Saint-Boniface pour métropole et Edmonton comme premier évêché suffragant, Mgr Grandin devant être l'évêque titulaire de ce nouveau diocèse.

Suivant l'avis de Mgr Laflèche les Pères du Concile furent unanimes pour demander au Saint-Siège, ce qu'ils obtinrent, l'érection de trois provinces ecclésiastiques : la province de Québec pour le pays de langue française, celle de Toronto pour les pays de langue anglaise et enfin celle de Saint-Boniface pour les pays de langues sauvages. Seul, conformément au désir de Mgr Taché, Mgr Grandin s'opposa à l'érection de la province de Saint-Boniface, parce qu'il lui semblait impossible qu'elle pût se suffire à elle-même et que, tant qu'elle resterait rattachée à Québec, les évêques du Bas-Canada seraient réduits à lui venir en aide. Mgr Laflèche fit remarquer que cette supposition était d'abord peu charitable et qu'ensuite l'indépendance du Nord-Ouest ne devait pas être un motif d'abandon. Elle ne le fut pas dans la pratique. Surtout Mgr Grandin fut opposé à l'érection, à son profit, d'un évêché à Edmonton ou à Saint-Albert qu'il ne connaissait

pas. A l'exemple de Mgr Provencher, il demandait plutôt, sans résidence fixée, mais à choisir au mieux ultérieurement, le titre vague d'évêque d'un Nord-Ouest indéterminé. Mgr Laflèche et Mgr Bourget lui firent remarquer qu'il lui sera toujours aisé de transférer le siège ou de changer son titre en quelqu'autre, s'il en était besoin ; et le choix, en attendant, se porta sur Saint-Albert.

En conséquence, les Pères du Concile rédigèrent leur requête à Rome, demandant la création des trois provinces susdites et du siège de Saint-Albert. Le Concile, sur la proposition de Mgr Laflèche, rédigea encore une lettre aux Conseils de la Propagande pour les remercier des secours qu'ils accordaient chaque année aux missions du Canada, et une autre au supérieur des Oblats afin de lui témoigner sa reconnaissance pour l'envoi de tant de saints missionnaires au Nouveau-Monde.

Le Concile, sur la question du libéralisme et sur la conduite à tenir envers lui, statua dans le sens que nous indiquerons dans la suite à propos des élections législatives et du *Programme catholique*, qui provoquera des polémiques passionnées et, bientôt, une scission au sein même de l'épiscopat canadien.

Sur ces entrefaites, Pie IX avait décrété l'ouverture d'un Concile œcuménique dans la basilique vaticane pour le 8 décembre 1869, jour de l'Immaculée Conception. Pour attirer les bénédictions du Ciel sur les travaux de l'auguste Assemblée, par sa Lettre apostolique du 11 avril de la même année, le Pape accordait au monde chrétien les faveurs spirituelles d'un Jubilé.

Mgr Laflèche publia cette Lettre le 24 mai 1869 par mandement, où il dit textuellement :

.... On a été étonné d'abord ; des esprits sérieux allaient jusqu'à s'imaginer qu'un Concile Œcuménique était de nos jours une chose impossible, ou peut-être inutile. Et voilà qu'à leur grande surprise, pendant que tous les trônes de la terre chancellent et s'inclinent sous la pression des idées révolutionnaires, pendant que les gouvernements se préparent à porter ou à recevoir la guerre, alors même qu'aux portes de Rome, sur le territoire usurpé au Saint-Père, les méchants viennent aiguiser leurs glaives et ourdir leurs trames, seul, plein de confiance dans la puissance du Dieu des armées et dans l'héroïsme et le dévouement d'un petit nombre de soldats invincibles qui aiment Dieu et le Pape, et qui savent aller leur chemin, même jusqu'au martyre ; seul calme et serein sur son trône que la main de Dieu soutient, et dominant à la fois les hommes et les événements, notre vénéré et bien-aimé Pontife-

Roi a manifesté au monde sa pensée et sa volonté de convoquer un Concile Œcuménique ; et les enfants de Dieu ont accueilli sa pensée et sa parole comme une pensée du ciel et comme une parole de vie, de consolation et d'espérance...

Le vaillant évêque, tout pénétré de la grandeur de cet événement et du grand profit qu'en devait retirer l'Eglise, répand la joie dont débordait son âme dans le cœur des fidèles qu'il prépare aux grâces du Jubilé.

Le 24 septembre 1869, Mgr d'Anthédon s'adressait de nouveau aux fidèles. Il leur annonce en même temps son départ pour la Ville Eternelle et l'établissement de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre dans son diocèse des Trois-Rivières :

« ... Nous avons dejà été, dit-il, plusieurs fois dans la pénible obligation de nous éloigner de notre pays bien aimé et pour un temps plus long que ne durera le présent voyage ; cependant il nous semble que le départ se faisait avec moins d'inquiétude et un esprit plus libre. Oh ! c'est qu'alors nous n'avions pas la responsabilité qui nous incombe aujourd'hui, et qui nous a fixé irrévocablement au milieu de vous comme un père au milieu de ses enfants chéris... » « Quel beau spectacle présente aujourd'hui cette sainte Eglise catholique notre mère, après plus de dix-huit siècles de combats sanglants et de luttes gigantesques ! Elle se montre aux yeux étonnés de tous ses ennemis et à la grande consolation de ses enfants, plus vivante, plus unie, plus forte que jamais. Chaque parole de son Chef retentit jusqu'aux extrémités de la terre. C'est l'accomplissement de cette étonnante prophétie que nous voyons constatée avec tant de solennité dans ce temps. La parole partie du Vatican le 30 juin 1868 a fait le tour du monde et dans tous les pays qu'éclaire le soleil dans sa course, vous voyez en ce moment des évêques et des prêtres dociles à cette voix se lever et dire : Nous voici ; puis inviter les peuples fidèles confiés à leurs soins à adresser des prières ferventes au ciel pour en faire descendre les lumières de l'Esprit Saint sur le Concile auquel les premiers pasteurs sont convoqués, et pour l'heureux succès de leur voyage vers la Ville Éternelle ; et vous les voyez ensuite prendre la route de Rome sans craindre les fatigues d'un pénible voyage, ni redouter les dangers d'une longue navigation ! Car un grand nombre partent d'au delà les mers et des extrémités de la terre, les uns des sables brûlants de l'Équateur, les autres des régions glacées du septentrion ! » pour réaliser dans la basilique de Saint-Pierre quelque chose ressemblant à cette vision de saint Jean révélée dans l'île de Pathmos : « Après cela je vis une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation et de toute tribu, et de tout peuple et de toute langue, qui était debout devant le Trône et devant l'Agneau ! ». (Apo. 7-9)....

Ce langage alla au cœur des Trifluviens qui tinrent à manifester à leur évêque leur vive sympathie.

Cependant, la situation temporelle du Pape était loin de s'améliorer; sa petite armée faisait vaillamment son devoir, mais la maladie, les accidents de guerre, la relève nécessaire à l'expiration des engagements rendaient le recrutement des Zouaves pontificaux encore nécessaire. Le Canada tenait à entretenir son contingent au complet. Pour ce motif, 21 nouvelles recrues se présentèrent aux Trois-Rivières le 21 septembre 1869 pour aller rejoindre le 5e détachement canadien en route pour l'Italie. Mgr Laflèche harangua ces braves, les bénit affectueusement. Il leur redit, dans le langage élevé qui lui était familier, la grandeur de l'œuvre qu'ils allaient continuer à Rome à la suite de leurs aînés. Il leur apprit son propre départ très prochain et, pour mieux les réconforter, leur promit de les retrouver pour les bénir encore face à l'ennemi.

Déjà, en effet, Mgr d'Anthedon faisait ses préparatifs de voyage. Il était entendu que son ami, M. Olivier Caron, ferait office d'Administrateur du diocèse en son absence tandis que son cousin, M. Thomas Caron, alors supérieur du Séminaire de Nicolet, l'accompagnerait au Concile.

Pendant que les voyageurs prenaient ainsi leurs dispositions, les Trifluviens prenaient les leurs. Ils avaient reporté au 30 septembre la célébration de l'anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Cooke, parce qu'ils savaient que ce serait la veille du départ de Mgr Laflèche pour l'Europe. Il entrait dans leurs vues, sous prétexte d'honorer particulièrement leur vieil évêque, de manifester leur attachement à son digne coadjuteur. Et cette démonstration fut grandiose ; elle fut surtout cordiale. L'affluence du peuple, en effet, fut énorme. Tous ceux qui en eurent le loisir, sans distinction de partis, tinrent à y figurer.

Prêtres et fidèles, d'accord et d'une commune voix, honorèrent à la fois le passé en Mgr Cooke, l'avenir en son brillant coadjuteur, priant Dieu de conserver et de bénir ces deux insignes bienfaiteurs de l'Eglise trifluvienne.

Mgr Cooke, en ce jour, fut heureux et paternel ; et, comme s'il n'avait eu aucun souci, Mgr Laflèche se donna tout à tous, se montra bienveillant, affectueux, entraînant ; son éloquence fit, une fois de plus merveille, tellement que, transportée d'enthousiasme, fière de son évêque, et aussi de son sol qui l'avait vu naître et grandir, elle le cueillit, le soir venu, à la sortie même de la cathédrale et le ramena en triomphe à son logis.

La nuit même il quittait les Trois-Rivières ; le samedi suivant il prenait passage pour l'Europe à bord du steamer *Nestorian* en compagnie des évêques Baillargeon, Horan, Larocque et Lootens.

Il faisait ainsi son premier voyage à Rome ; il le répétera cinq fois dans sa vie orageuse.

C'est que Mgr Laflèche, devenu coadjuteur de Mgr Cooke dans les circonstances déjà données, avait dû être sacré le 25 février 1867 aux Tois-Rivières même. Telle était l'état de santé de son évêque et les difficultés de la situation qu'il avait à éclaircir, qu'il ne put songer à s'éloigner tout d'abord. Puis, il fut question d'un concile provincial, auquel Mgr I. Bourget priait instamment ses amis d'assister.

Le sacre de Mgr Laflèche avait été considéré en des milieux divers comme un événement des plus heureux, non seulement pour le diocèse des Trois-Rivières, mais encore pour tout le Canada ; car, de l'aveu d'un grand nombre, il plaçait enfin au rang des princes du peuple chrétien un homme qui avait la forte trempe des Athanase et des Hilaire. A cette occasion, Mgr Taché qui chérissait cet ami « comme tout le monde l'aimait », mais qui réclamait pourtant « le privilège de l'aimer plus que tout autre », lui écrivait de l'Ile-à-la-Crosse le jour même de son sacre :

Voilà « un jour solennel pour vous ; je connais trop le *métier* pour vous féliciter ; mais aussi je *vous* connais trop pour ne pas féliciter le diocèse des Trois-Rivières de la grâce insigne qui lui est accordée en ce jour.

. . . Les cœurs de vos amis nombreux, en se livrant à l'allégresse, ont adressé des prières ferventes en votre faveur. Nos Pères, actuellement en retraite, se sont rendus avec enthousiasme à la demande que je leur ai faite de prier pour vous. Nos bonnes Sœurs Grises ont une communion générale à la même fin, et votre pauvre et indigne ami a célébré les saints mystères pour demander à Dieu de vous conserver *ad multos annos*... En élevant les mains au ciel pour bénir, de grâce, pensez un peu à la Rivière-Rouge, au diocèse de Saint-Boniface, et demandez au ciel de nous protéger. »

Mgr Taché disait encore à son ami, combien il aurait de consolation de faire avec lui le pèlerinage de Rome : « Je pense passer en Canada à la fin de mai, j'aurai le bonheur de vous voir, et si vous devez traverser *la grande rigole* quelle consolation de la franchir en votre compagnie ! »

De son côté, Mgr Grandin O. M. I., qui fut son compagnon de mission, lui avait manifesté le même désir, inspiré par

l'amitié. Seulement en 1868, il arrivait à Mgr Grandin un étrange désastre qui complétait son dénuement, déjà apostolique.

Cet évêque pauvre avait, en 1867, quitté le centre de sa mission après avoir tout perdu dans un incendie ; à son retour l'eau lui prit le reste. En effet, le 13 août, après un rude voyage, il arrivait à Carlton, premier poste de son nouveau vicariat. « Les nombreuses charrettes qui transportaient les bagages, les provisions de la caravane, devaient passer la branche nord de la Saskatchewan qui avait un demi mille de largeur. Déjà, au moyen d'un bateau, le difficile passage était franchi sans encombre, les bœufs étaient attelés à nouveau, on se disposait à continuer la route, quand, pris d'épouvante, un bœuf se précipite dans la rivière avec toute sa charge, composée de ce que l'évêque avait de plus précieux. Le calice, le ciboire donné par Pie IX, plusieurs ornements sacerdotaux et pontificaux, une belle mitre offerte par le clergé de Marseille, les ampoules pour les saintes huiles, sa soutane violette, dix ou douze montres pour échanges, son linge, des outils précieux, etc., tout fut bientôt au fond des eaux.

« Durant plusieurs jours, l'Evêque et ses compagnons restèrent sur place, sondant la rivière, cherchant les objets perdus. Tout fut inutile. »

Il se résigna à son triste sort : « Plus la croix devient lourde, dit-il, plus il faut nous armer de courage pour la porter jusqu'au bout. Que la main de Dieu qui nous frappe soit bénie !

Il annonce l'accident à sa famille presque gaiement.

« Dans mon premier malheur, mes chers parents, dit-il, vous étiez tous brûlés, aujourd'hui vous êtes tous noyés. Heureusement, vous n'en avez pas souffert, et vous voudrez bien faire en sorte que je n'en souffre pas moi-même en me procurant encore une fois vos photographies. Vous étiez dans mon album en bonne société, je vous assure, avec le Pape, la plupart des membres de l'épiscopat français, bon nombre des bienfaiteurs de mes missions, et tous ont eu le même sort... »

Et Mgr Laflèche, son bon compagnon, l'ange consolateur des heures de détresse qui avait subi ce sort, lui écrivit :

« Il est évident que les démons du Nord tiennent autant à leur empire inhospitalier et glacial que ceux du Midi à leurs bosquets toujours en fleurs et à leurs temples érigés au milieu des bois sacrés. Comme eux ils soulèvent les éléments contre les envoyés de Dieu, ils appellent à leur secours le feu et l'eau pour les combattre. Le règne de Dieu ne s'éta-

blira sur les débris de leur empire qu'après une lutte acharnée et les sacrifices les plus grands de la part de ses missionnaires. Courage donc, mon cher seigneur, cette épreuve, cette perte énorme pour vos pauvres missions, c'est un acompte du prix qu'il faut donner pour le rachat de ces infortunées contrées. C'est à cette condition que s'applique le prix de la rédemption universelle. »

C'est dans cet esprit que l'évêque des Trois-Rivières restera fidèle à ses amis, et nous l'admirons quand il en est surpris écrivant encore à l'évêque de Satala : « Je suis vraiment étonné de l'impression profonde qu'a laissée dans mon cœur cette période si agitée de ma vie de missionnaire, et de l'affection que j'ai toujours gardée pour mes confrères et collaborateurs dans ce champ si vaste de la vigne du Seigneur ».

Or donc, accablé par les soucis de sa nouvelle charge et sachant déjà qu'il ferait le voyage de Rome pour se rendre au Concile, Mgr Laflèche n'avait pu se rendre à l'aimable désir ni de l'un ni de l'autre de ses amis du Nord-Ouest : il les vit à leur passage au Canada. Même en cette fin d'année de 1869, il ne devait pas les attendre, ni faire route vers l'Europe en leur compagnie ; d'ailleurs, Mgr Grandin, en un si court intervalle, ne pouvait pas répéter un dispendieux voyage, et Mgr Taché arrivait avec du retard causé par l'agitation des Métis menacés dans leur libre existence.

Il nous informe lui-même par son mandement du 29 septembre 1870 : « Parti des Trois-Rivières en octobre dernier, nous sommes arrivés à Rome le 23 novembre, après avoir traversé les pays qui doivent nous être les plus chers : l'Angleterre notre mère-patrie, la France qui nous a légué ce qu'elle avait de plus précieux, sa belle langue et son antique foi ; et enfin l'Italie où réside le Père commun des fidèles.... »

Il faut dire qu'il avait hâte de se renseigner sur les travaux qui se préparaient au sein des Commissions spéciales depuis plus d'une année. Il désirait, d'accord avec Mgr I. Bourget, soumettre à ces Commissions les rapports faits sur maintes questions qui divisaient l'opinion canadienne : question liturgique, question des paroisses de Montréal ; question scolaire, question des Universités canadiennes ; situation politico-religieuse en Canada trahissant les infiltrations libérales et gallicanes dans l'enseignement public et privé, dans la formation ecclésiastique des Séminaires et dans la législation du Canada, sans parler de l'*influence indue du clergé* et autres différents. Car la situation sur le

Saint-Laurent était incertaine presque en toutes choses, faute de suffisante subordination aux lois de l'Eglise ou d'entente utile dans l'épiscopat, ou par suite de vaines complaisances envers les sectaires et les hérétiques.

C'est que, en Canada tout aussi bien qu'en Allemagne, en France et ailleurs en Europe, les idées philosophiques et révolutionnaires avaient déjà fait l'essentiel de leur œuvre délétère et elles poursuivaient dans la société leur action dissolvante. La démagogie aidant, le ferment des principes soi-disant immortels de 89, jetés dans l'âme des peuples, ne pouvait ici et là qu'amener l'éclosion de nouvelles erreurs qui, ajoutés aux anciennes, compléteraient la désolation du monde chrétien.

Déjà, on pouvait le constater, le mal s'était généralisé. Cependant, parallèlement, s'était manifesté dans l'épiscopat catholique, avec des besoins plus pressants, un plus grand désir de rapprochement, d'entente, d'action collective.

Le Concile de Trente avait bien décidé que tous les trois ans les évêques de chaque province ecclésiastique se concerteraient en des assemblées synodales ; mais ce décret ne fut pas mis à exécution. Ce n'est qu'au commencement du XIXe siècle, sous la pression d'événements redoutables et lorsque l'erreur multiforme menaça de porter en toutes choses le doute avec la confusion, qu'on vit des conciles provinciaux se produire. Ce spectacle réconfortant fut donné surtout par la jeune et florissante Eglise des Etats-Unis. Nous avons vu dans la *vie de Mgr I. Bourget*, que cet évêque fit préluder en Canada à une série de Synodes qui aboutit en ces dernières années à un Concile plénier canadien et que, à peine sacré, en 1868, Mgr Laflèche assistait au IVe concile provincial de Québec.

Or, du territoire napolitain, où la Révolution le contraignit de se réfugier, Pie IX avait invité les évêques d'un grand nombre de pays à imiter l'exemple venu du Nouveau-Monde. Cet appel ne resta pas sans effet, car bientôt dans l'Europe centrale, en Angleterre, en France, en Italie on signalait des assemblées d'évêques. En France, particulièrement, en trois ans, il se tint plus de conciles provinciaux qu'il n'y en avait eu depuis le Concile de Trente, c'est-à-dire, en trois siècles, dans tout l'univers. Une fois le branle donné, ces assemblées se succédèrent à Vienne, à Cologne, à Prague, à Grau, à Kalocsa, à Utrecht ; le mouvement gagna Australie même.

L'Orient ne resta pas sourd à la voix du saint Pontife : les Maronites se réunirent à Bakorka, les Syriens à Schafé, les Arméniens à Bzommar et à Smyrne.

A Rome même, et par trois fois, les évêques de tout l'univers s'étaient déjà rencontrés autour de Pie IX : en 1854 pour la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception, en 1862 pour la canonisation des Martyrs du Japon, enfin en 1867, lors du centenaire du martyre des princes des Apôtres.

C'est au cours de cette dernière solennité que le Souverain Pontife fit connaître à cinq cents évêques, réunis à ses côtés, son intention de convoquer un Concile général (29 juin 1867).

A vrai dire, les malheurs de l'Eglise et ses besoins, le trouble des esprits et le bouleversement du monde l'y engageaient, alors que beaucoup de bonne volonté chez les fidèles et de si imposantes manifestations dans l'épiscopat pouvaient être considérés comme une invite directe, comme un acheminement vers une assemblée générale du monde catholique.

La première pensée de Pie IX, ou plutôt la première manifestation publique de cette pensée en faveur d'un Concile Œcuménique remonte au 6 décembre 1864, deux jours avant la publication du *Syllabus.* Pie IX dit alors, et à l'improviste, à une partie du Sacré Collège son intention de convoquer un Concile, priant les Cardinaux de réfléchir à ce projet, de lui faire connaître individuellement et par écrit l'opinion à laquelle, et devant Dieu, ils se seraient arrêtés. Mais, en même temps, un secret rigoureux était imposé sur cette affaire.

Les avis des Cardinaux résidant à Rome furent en très grande majorité favorable à la convocation d'un concile et pourtant diversement motivés. Plus tard le Pape recueillit les opinions des Evêques sur les matières à traiter dans le Concile projeté ; Mgr Jacobini centralisa ces opinions, comme une commission cardinalice avait centralisé pour les mettre en ordre les avis des cardinaux.

A la suite de cette enquête, le 29 juin 1867, Pix IX annonce aux cinq cents évêques présents à Rome son projet arrêté de convoquer un Concile Œcuménique. Ces prélats, par une adresse, répondent à cette communication ; ils applaudissaient à la résolution du Saint-Père comme à une mesure salutaire inspirée par la divine Providence, destinée à apporter un grand remède aux maux présents de l'Eglise.

Exactement un an après cet événement, le 29 juin 1868, la bulle d'indiction du Concile était solennellement promulguée selon toutes les prescriptions du cérémonial. Aussitôt après l'envoi aux évêques de la lettre d'indiction, *six Commissions* spéciales sous la direction d'une *Congrégation*

Cardinalice, qui restait elle-même sous la direction suprême du Pape, furent établies pour préparer les matières que le Saint-Siège se proposait de soumettre à l'examen et aux suffrages des Pères du Concile.

Chaque Commission se composait de consulteurs de toutes nationalités présidés par un cardinal, c'était :

Commission des Rites et Cérémonies, président le c[al] Patrizzi ;

Commission des Réguliers, pr. le c[al] Bizzari ;

Commission de Théologie dogmatique, pr. le c[al] Bilio ;

Commission de discipline ecclésiastique, pr. le c[al] Caterini ;

Commission des Eglises et Missions orientales, pr. le c[al] Barnabo ;

Commission politique, ecclésiastique, pr. le c[al] Reisach.

L'annonce du Concile, sa préparation, son programme provoquèrent dans le monde entier une grande sensation ; les controverses, les attaques, les intrigues se multiplièrent en tous pays ; les libéraux firent *chorus* avec les protestants et les libres-penseurs, les révolutionnaires italiens se signalèrent par leurs violences et les rhéteurs allemands par leurs manœuvres hypocrites ; Dupanloup et le P. Hyacinthe se signalèrent en France, le dernier jusqu'à l'apostasie, Doellinger et autres docteurs ratiocinants invectivèrent en Allemagne ; certains gouvernements prirent ombrage et le tsar interdit toute participation aux travaux conciliaires à l'épiscopat de son empire.

Il y avait à Rome, à l'occasion de ce Concile, une affluence énorme de prêtres et de fidèles accourus de tous les points de l'horizon. Le Saint-Père, avec une paternelle sollicitude, s'était inquiété de faciliter le séjour des évêques et de leur suite, auxquels, en y faisant face lui-même au besoin, il voulait éviter les frais et les ennuis résultant d'un encombrement extraordinaire et d'un séjour prolongé.

A la gare donc, dès leur arrivée, les Pères du Concile étaient reçus par une Commission chargée du soin de les loger : ce n'était pas là une chose aussi aisée qu'on pourrait le croire, avoua M[gr] Fessler, secrétaire du Concile. Les dernières semaines, surtout les derniers jours qui précèdent l'ouverture d'un concile, c'est tout un flot d'évêques et de membres ayant droit de vote qui arrivent de tous côtés. Beaucoup n'ont pas pris la peine de s'annoncer ; à ceux qui le désirent on assigne un logement ; mais d'autres y ont pourvu eux-mêmes ici ou là, chez des amis qui les attendent et les entraînent ; dans des collèges et communautés, où ils se précipitent ; dans les Séminaires ou dans les Procures,

où ils sont des hôtes familiers. Si bien que les membres de la Commission qui veillaient pourtant à la gare expressément pour recevoir et accompagner les évêques et les prélats qu'ils pouvaient reconnaître ou rejoindre n'y parvenaient pas toujours ; et d'ailleurs tous n'étaient pas reconnaissables dans leurs costumes de voyage, et beaucoup disparaissaient confondus dans la foule. Et Mgr Fessler trouvait l'aventure regrettable à cause de la difficulté qui en résulta quand il fallut faire le dénombrement exact des Pères ayant pris une part effective aux travaux du Concile.

« Je me suis autrefois, dit-il, étonné souvent qu'il soit si difficile de déterminer exactement le nombre des membres des conciles généraux. Les indications les plus précises qu'on en a, ou bien dénotent déjà un certain vague par les termes même où elles sont conçues « au plus, environ » « plus de », ou bien certains de leurs chiffres sont plus ou moins sujets à contestation. Mais depuis que j'ai assisté moi-même au Concile du Vatican et que j'ai vu de mes propres yeux comment les choses se passent en ces moments-là, je ne m'étonne plus de cette difficulté, surtout lorsqu'il s'agit de conciles dont les membres se comptent par centaines » qui vont, qui viennent sans qu'on puisse les suivre ou les rejoindre comme nous venons de le dire. « Quand vient le jour de siéger, tous ceux qui sont déjà arrivés se rendent naturellement en habit de chœur à la basilique vaticane, où ils reçoivent la place qui leur est assignée ; mais encore s'en trouvent-ils parmi eux que leur long et pénible voyage a tellement fatigués, qu'il leur est impossible d'assister à la session d'ouverture qui dure cinq heures. Cette session elle-même, après une procession solennelle, comprend une grand'messe avec sermon et de nombreuses prières, pendant lesquelles la piété et les convenances ecclésiastiques ne permettent pas d'aller de place en place prendre les noms des assistants et les inscrire. Plusieurs évêques ne purent arriver qu'après cette session, d'autres tombèrent malades très vite sous ce climat et ne purent prendre part que très rarement aux réunions ou même pas du tout ; très vite aussi lorsqu'arrivaient ceux qui étaient tombés malade en route, d'autres (comme Mgr Taché appelé pour apaiser les Métis révoltés) demandèrent la permission pour une cause ou une autre de se retirer. La permission obtenue, ils passaient encore quelque temps à Rome, ou bien ils retournaient plus tard au Concile ; d'où un continuel mouvement de va-et-vient parmi les Pères du Concile, et que, pour le Concile du Vatican lui aussi, on ne peut, en général, donner que des approximations quant au nombre de ses membres. Pour certains jours seulement on peut arriver à une certitude complète. »

Et cependant ! comme assistant à la session d'ouverture,

Mgr Fessler donne 764 Pères présents ; le P. Granderath 747 et Mgr Laflèche, dans son mandement concernant le Concile, (30 septembre 1870) 765, ce qui n'est pas une montagne comme écart, mais pourtant une différence.

Le grand jour se lève. Jusqu'au moindre détail toutes les cérémonies sont coordonnées pour une scène grandiose, qui doit fixer les yeux du monde ; elle se déroule dans un cadre merveilleux avec une céleste splendeur.

Jusqu'à la veille de cette ouverture, dit Mgr Paul Guérin (1), le temps était beau, un doux et brillant soleil faisait resplendir les monuments de la Cité sainte et réjouissait les cœurs, et tout se préparait pour la grande solennité du lendemain.

Pendant la nuit, le temps changea et se mit à la pluie : ce fut une grande contrariété pour les habitants de la campagne qui voulaient assister à la fête, ce fut peut-être un bonheur, car la foule fut si considérable (on a compté plus de quatre-vingt mille spectateurs) que, doublée, comme elle l'eût été avec le beau temps, elle aurait amené des accidents presque inévitables.

Malgré la pluie, malgré le vent et le froid, malgré l'heure matinale, la foule s'accumule sur la place de Saint-Pierre et dans la Basilique. Il ne fait pas encore jour, et déjà les piétons et les voitures se croisent ; puis, vers huit heures du matin, l'on voit défiler les carrosses qui conduisent les Pères au Vatican.

. . . Le 13 décembre 1545, à l'ouverture du Concile de Trente, il n'y avait que *vingt-cinq* évêques présents ; le 8 décembre 1869, plus de sept cents sont là.

Les Pères du Concile et les autres personnages qui devaient prendre part à la cérémonie avaient été convoqués pour huit heures et demie. Bien avant, tout l'espace libre compris entre l'atrium dit de Constantin et l'autel de la confession de la Basilique était encombré de personnes de toute condition et de toute nation...

« A neuf heures, le canon du château Saint-Ange et toutes les cloches de la ville se font entendre. La cérémonie commence.

Pénétrons, à la suite des évêques, dans les vastes *loges* du Vatican. Les Pères se rendent dans les diverses salles où ils doivent revêtir les insignes sacrés de leur dignité, et ils reviennent, avec la chape et la mitre blanche, dans la chapelle préparée au-dessus du portique de la Basilique vaticane.

Alors le Pape apparaît, la tête couverte de la mitre pontificale, et les prières commencent.

Pie IX, déposant la mitre, se met à genoux et entonne le *Veni Creator* ;

---

(1) *Le Concile du Vatican,* par Mgr P. Guérin, in-8°, 2 fr. 50, chez Arthur Savaète, Paris.

les chantres poursuivent le chant sacré, et tous les personnages ayant rang dans la cérémonie, se lèvent pour se rendre processionnellement à Saint-Pierre...

La bénédiction pontificale étant donnée, le cardinal Patrizi récita le dernier Evangile, et le Saint-Père se revêtit des ornements qu'il prend pour célébrer pontificalement la messe ; puis les prières solennelles commencèrent.

Priez ! s'écrie le cardinal-doyen placé à la droite du Pape, et tous, le Pape et les Evêques, fléchissent le genou. C'est l'Eglise qui est en prière, et qui implore le Tout-Puissant par l'intercession de la sainte Vierge...

Mais Pie IX se relève pendant que les évêques restent à genoux ; c'est le Moïse de la nouvelle Loi dont le front rayonne, et qui fait entendre cette prière au milieu du silence de l'assemblée :

« Nous voici, ô Esprit-Saint, nous voici oppressés de la multitude de nos péchés, mais spécialement réunis en votre nom. Venez à nous, tenez-vous avec nous et daignez descendre dans nos cœurs. Enseignez-nous ce que nous devons faire et où nous devons aller ; montrez-nous ce que nous devons accomplir pour que, avec votre secours. nous puissions vous plaire en tout. Vous êtes notre salut, vous êtes l'inspirateur de nos jugements, vous qui seul, avec le Père et le Fils, possédez un nom glorieux. Vous qui aimez la suprême équité, ne permettez pas que nous soyons les perturbateurs de la justice. Faites que notre ignorance ne nous entraîne pas à des choses mauvaises, que la faveur ne nous fasse pas plier, que les dons et les personnes ne nous puissent pas corrompre ; mais unissez-nous efficacement à vous avec le seul don de votre grâce, afin qu'unis en vous, nous ne nous écartions en rien de la vérité ; en sorte que, réunis en votre nom, nous conservions si bien en tout la justice avec la modération de la piété, que personne n'ait présentement à avoir un autre sentiment que le nôtre, et que, pour l'avenir, nous méritions par le moyen des bonnes œuvres les récompenses éternelle. »

Amen ! répond toute l'Assemblée.

Sur l'invitation du cardinal-diacre, les Pères se relèvent, les prières continuent.

Après l'Allocution, le Pape entonna le *Veni Creator*, que les Pères et les chantres pontificaux achevèrent. Aussitôt après, Mgr Fessler et Mgr Valenziani, évêque de Fabriano, s'avancèrent devant le trône. Le premier remit au Saint-Père le décret d'ouverture du Concile, et le Saint-Père le remit à son tour au second, qui alla le lire à haute et intelligible voix sur l'ambon ; les Pères approuvèrent ce décret par le mot *Placet*, et S. S. le sanctionna par son autorité suprême. L'autre décret, fixant la prochaine session générale au jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1870, fut soumis aux mêmes formalités. Après quoi les deux pro-

moteurs du Concile, les avocats consistoriaux Ralli et De-Dominicis-Tosti, s'étant approchés du trône, invitèrent les protonotaires apostoliques à rédiger le procès-verbal de la cérémonie, à quoi le doyen de ce collège prélatice répondit qu'il le ferait, en appelant à témoigner Mgr le Majordome et Mgr le Maître de chambre.

« Alors le Saint-Père entonna le *Te Deum* que les Pères et les chapelains-chantres achevèrent et la première session conciliaire se trouva close. »

Comme, par rang d'ancienneté et simple coadjuteur, Mgr Laflèche comptait parmi les derniers venus dans le corps épiscopal, il défila aussi parmi les derniers dans ce cortège historique. Quand la cérémonie fut terminée, les travaux conciliaires proprement dits pouvaient commencer aussitôt et sur place ; mais il était déjà trois heures après midi et la session avait duré sept heures environ. Les Pères du Concile et le peuple, dont le Pape avait autorisé la présence jusqu'à la fin, sortirent de Saint-Pierre, et ce fut l'occasion d'une scène inoubliable de pittoresque et d'imprévu.

Mgr Laflèche, chape au dos comme les autres Pères, allait confondu dans la foule, elle-même fort contrariée : une pluie froide et diluvienne inondait la ville et elle sévissait avec une désespérante opiniâtreté : cinquante mille personnes dans de frais atours, et mille prélats en habit de cœur devaient affronter ce déluge ! La plupart des Pères avait une voiture aux abords ; mais encore, sous le débordement des cieux, fallait-il la reconnaître et à travers la cohue l'atteindre. Mgr Laflèche y arriva sans avarie irréparable ; mais le peuple dépourvu, mais les prélats qui n'avaient pas d'équipage ! A ceux-là il survint des aventures, ou à peu près, comme à Mgr Gibbons, aujourd'hui cardinal fort distingué de la sainte Eglise. Il nous la raconte lui-même :

« A la fin de la première session solennelle les prélats passèrent de la salle du Concile dans l'église de Saint-Pierre, où ils furent bientôt perdus dans la masse des 50.000 personnes assemblées là. En allant à la porte antérieure de Saint-Pierre, je fus séparé de Mgr Spalding qui m'avait toujours réservé une place dans sa voiture. Je me trouvais donc là ne sachant que faire, comme un étranger au milieu de Londres dans le brouillard, sans même oser essayer de trouver la voiture qui nous attendait dans l'une des nombreuses rues d'autour du Vatican... La pluie tombait à torrents ; impossible, à n'importe quel prix, de trouver une voiture, et chargé comme je l'étais d'une lourde chape et d'une mitre, je ne pouvais pas songer à faire à pied le trajet d'un mille ou plus jusqu'au collège américain. J'eus beau m'adresser aux voyageurs

assis dans plusieurs voitures ; toutes les places étaient toujours occupées. Il commençait à faire sombre : sur la place il ne restait plus qu'une seule voiture ; un évêque y était assis. C'était ma dernière espérance. Je le priai de me donner une place et je lui expliquai ma situation embarrassée. Le français étant la langue la plus courante parmi les prélats, je lui parlais français. Mais lui me regarda avec un bon sourire ayant l'air de dire : « Vous comprenez l'anglais aussi bien que le français » et il me repondit en anglais : « Nous sommes déjà cinq, Monseigneur, mais nous ne pouvons pas vous laisser ainsi sur un banc de sable ; nous allons vous faire de la place. « Jamais encore mes oreilles n'ont trouvé tant de douceur à la langue anglaise et rarement service fut accepté avec plus de reconnaissance. Mon compatissant samaritain se découvrit à moi comme un évêque des déserts de l'Australie. »

Néanmoins, Mgr Laflèche, dans son mandement du 29 septembre 1870 dit aux Trifluviens ce qui suit :

« Oh ! quel spectacle majestueux il nous a été donné de contempler dans cette grande réunion de l'épiscopat catholique sous les voûtes de la basilique vaticane !....

« La Basilique de Saint-Pierre à Rome est certainement le plus grand et le plus beau monument que la main de l'homme ait élevé à la gloire de Dieu ! Par ses dimensions colossales, l'harmonie de ses différentes parties, la justesse de ses proportions, la richesse et la beauté de ses décorations, elle surpasse tout ce qui a jamais été construit en ce genre dans les temps anciens et modernes. Les peuples de l'antiquité disaient de leurs plus magnifiques monuments : « C'est l'une des sept merveilles du monde. » Ne comprenant rien au grand principe d'Unité que le Catholicisme est venu révéler à l'humanité, il n'est pas étonnant qu'il ne leur soit pas venu à l'esprit d'en demander à l'art l'expression dans l'ordre matériel. Le peuple catholique, au contraire, peut dire avec assurance de Saint-Pierre de Rome : « C'est la merveille du monde .» Et c'est sans doute cette vérité fondamentale de la grande unité de l'Eglise qui a inspiré aux Vicaires de Jésus-Christ, quand le temps en a été venu, la pensée d'en demander aux artistes l'expression même matérielle dans l'érection de ce monument incomparable. C'est dans l'endroit où Néron faisait brûler les chrétiens enduits de poix et de résine pour lui servir de flambeaux pendant ses orgies nocturnes, que s'élève aujourd'hui ce monument triomphal où tous les peuples de la terre viennent vénérer la dépouille mortelle du pauvre pêcheur de la Galilée crucifié à quelques pas de là. Admirable disposition de la Providence qui a voulu que le temple matériel même, mis au service du Chef de l'Eglise, annonçât à sa manière la grandeur et la beauté du Catholicisme à la face des nations et son

triomphe admirable sur le despotisme qui a le plus cruellement tourmenté l'humanité !

« L'Eglise du Vatican a la forme d'une croix ; et *c'est dans la chapelle latérale à droite*, en face du tombeau du Prince des Apôtres, que le Souverain Pontife avait fait préparer tout ce qu'il fallait pour la réunion des Pères du Concile. Cette chapelle présente un local presque aussi vaste que celui de l'Eglise Cathédrale de ce diocèse. Au fond de l'hémicycle qui la termine, était le trône du Pape : à droite et à gauche, dans la partie qui forme le chœur, étaient les sièges des Cardinaux et des Patriarches ; puis dans la nef, sur douze rangées de bancs parallèles aux murs, s'élevant en amphithéâtre de chaque côté, étaient les Primats, les Archevêques, les Evêques, les Abbés et les Généraux d'Ordres religieux ; en sorte qu'au jour de l'ouverture du Concile, le 8 décembre dernier, 765 Pères purent facilement prendre place dans cette vaste enceinte...

« S'il est vrai de dire que cette immense basilique est le plus grand et le plus beau monument qui soit sorti de la main de l'homme, il est encore plus certain que les hommes convoqués par le Pape à s'y réunir en Concile formaient la représentation de la grande famille humaine la plus complète qu'il soit possible de voir ici-bas. Ces Vénérables vieillards avaient presque tous blanchi dans les rudes travaux de l'apostolat ; ils portaient à leur front la triple couronne de la science, de la sagesse et de la vertu. A ne l'envisager qu'au point de vue purement humain, y eut-il jamais un Sénat aussi bien qualifié pour discuter les grands intérêts des peuples et leur tracer aussi sûrement les règles de la justice, de la paix et du bonheur ? Le peuple catholique sait de science certaine que l'assistance spéciale du Saint-Esprit vient s'ajouter à toutes les garanties de la sagesse humaine que peut présenter cette vénérable assemblée, et que cet Esprit de lumière préside à toutes ses délibérations. Avec quelle confiance donc, avec quel respect et quelle soumission, chaque fidèle ne doit-il pas recevoir les enseignements, les définitions doctrinales et les règles de conduite que ces hommes de Dieu jugent à propos de leur donner pour leur plus grand bien.

« A chaque fois qu'il nous a été donné d'assister aux sessions solennelles de cette auguste assemblée, ces paroles de l'Apôtre saint Jean dans son Apocalypse nous venaient naturellement en pensée :

« Je voyais là, dans cette vaste enceinte, debout devant le trône où siégeait le Vicaire de l'Agneau, des hommes de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue, et plusieurs étaient venus des extrémités de la terre. Quelle est en effet la nation dont la langue n'était point parlée, quel est le peuple dont la foi n'était pas attestée par quelqu'un de ces 765 Pères venus de tous les pays du monde ? C'est là un fait immense et particulier au Concile du Vatican : c'est que ce Concile est la représentation la plus complète de l'humanité qui ait

jamais été vue depuis la dispersion des hommes à la tour de Babel. Dix-huit conciles œcuméniques ont précédé celui-ci, mais aucun n'a présenté ce caractère frappant d'universalité s'étendant à toutes les nations de la terre. En effet, c'est depuis la tenue du dernier de ces Conciles, le Concile de Trente terminé en 1563, qu'ont eu lieu les grandes découvertes qui ont permis à l'homme d'explorer toute la surface du globe et de pénétrer jusqu'aux extrémités du monde.

Ainsi, les habitants de toutes les terres découvertes depuis cette époque ne pouvaient avoir leurs représentants dans ces augustes assemblées. Cependant le Seigneur a dit à ses Apôtres, vivant toujours dans leurs successeurs : « *Sed accipietis virtutem supervenientis Spiri-* « *tus Sancti in vos : et eritis mihi testes in Jerusalem et in omni Ju-* « *daeâ, et Samariâ et* USQUE AD ULTIMUM TERRÆ ; mais vous recevrez « la vertu de l'Esprit-Saint qui descendra en vous, et vous me rendrez « témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, « JUSQU'AUX EXTRÉMITÉS DE LA TERRE. » Or, c'est surtout de nos jours que cette prophétie solennelle du Sauveur reçoit son accomplissement. Les développements prodigieux que les missions catholiques ont pris depuis 40 ans et surtout sous le pontificat de l'Immortel Pie IX, ont permis aux Envoyés Apostoliques de porter la connaissance du Nom de Jésus et de sa doctrine à toutes les nations et jusqu'aux extrémités de la terre. Ce sera un des traits caractéristiques, une des gloires du Concile du Vatican, d'avoir constaté officiellement par son universalité l'accomplissement littéral de cette célèbre prophétie. Les Evêques venus des régions glaciales du Nord et des sables brûlants de l'Afrique se rencontraient dans cette auguste enceinte avec ceux de l'Extrême-Orient, de la Chine, de la Corée et du Japon, comme avec ceux du Nouveau-Monde et des Iles lointaines du grand-Océan, jusqu'à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, pour redire dans un commun témoignagne que le Nom et la doctrine du Sauveur sont annoncés dans tout le monde et que ses Envoyés lui ont rendu et lui rendent présentement le témoignage de la parole et du sang jusqu'aux extrémités de la terre... »

Mgr Laflèche se fit remarquer par sa grande assiduité à toutes les congrégations générales comme aux sessions publiques, dont la deuxième eut lieu le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1870.

Le cérémonial de la première session se répéta. Louis Veuillot en parla en ces termes :

« On les a vus passer tout à l'heure (les Pères) au milieu d'une foule formée de tous les peuples et de toutes les conditions de la vie humaine. L'immense basilique de Saint-Pierre et son immense atrium se sont trouvés trop étroits de beaucoup pour contenir la multitude qui

voulait les voir. Ils défilaient dans leurs vêtements sacrés, chantant le *Veni Creator*. Ils étaient là tous, de l'Orient et du Couchant, de l'extrême Nord et de l'extrême Midi, des domaines de l'hérésie et des domaines de l'infidélité, et des terres encore inconnues au commencement de ce siècle ; et des régions qui demeurent fermées ont là les hommes qui les envahiront, les porte-lumière et les porte-Dieu suscités pour triompher des ténèbres de la mort. Oui, oui, les murs des ténèbres seront renversés par ces vieillards, et il fera jour. Chacun dans la foule reconnaissait les siens, les doctes, les éloquents, les persécutés, les héroïques. On se montrait ceux qui viennent de si loin et qui ont fait de si grandes choses, maintenant ignorées du monde, mais que l'histoire glorifiera. On se redisait des noms que les peuples futurs liront et béniront au premier chapitre de leurs annales, et que les vieux peuples, rajeunis, chanteront en racontant leur renaissance et leur rentrée au bercail du Christ. Mêlés aux évêques de l'Europe encore catholique, voici donc les évêques de la Chine, les évêques des Indes, les évêques de l'Amérique tout entière, les évêques de l'Afrique, les évêques de l'Océanie. Plusieurs de ces hommes ont fondé leur diocèse, et quelques-uns ont fondé leur peuple ; et d'autres, après trois cents ans, ont redressé leur siège que l'hérésie avait renversé, et relevé leur église dont l'emplacement même avait disparu. Celui-ci a été choisi de Dieu pour ramener au jour la chrétienté du Japon, enterrée depuis plus de deux siècles au pied d'un gibet ; celui-ci a été le premier missionnaire établi dans la contrée, le premier évêque de son diocèse, le premier archevêque de sa province, celui-ci a trouvé en arrivant l'anthropophagie et en partant il laissé des monastères... »

Les travaux du Concile étaient trop peu avancés pour qu'il fût possible en ce jour de publier aucun décret, mais on procéda à l'émouvante profession de foi prescrite par le pape Pie IV.

Cependant, les Commissions préparatoires élaboraient des projets de décrets, des *schemata* sur divers sujets qu'on remettaient aux Pères qui les étudiaient en particulier, soit seul, soit en commun avec leurs théologiens, soit encore dans des réunions privées : on discutait ensuite et on votait sur ces *schemata* dans les assemblées générales qui avaient lieu, en moyenne, tous les trois jours. C'était l'ordre du travail établi.

Mgr Laflèche eut occasion d'appuyer divers *postulata ;* il prit la parole en maintes circonstances et se rencontrait très fréquemment avec les évêques missionnaires dans les salles de la Propagande. Son expérience était mise à contribution, ses avis étaient recherchés et il fut vraiment une des plus vives lumières de ces conférences multipliées pour

fortifier l'action catholique en tous lieux, pour mieux assurer l'avenir des missions dans les pays infidèles.

L'activité dévorante de Mgr Laflèche le menait partout où il y avait moyen de s'instruire ou de collaborer de quelque manière utile. Il y avait des congrégations générales fréquentes : il s'y trouvait ; il y avait les réunions des députations chargées d'élaborer les *schemata*, ou de mettre la main à la rédaction des décrets ou des canons à publier, et ils s'informaient avec soin de tout ce qui s'y passait, prenant part aux conférences de ces députations, surtout à celle des postulata où les initiatives se multipliaient au cours de séances presque quotidiennes et qui se prolongeaient soir et matin durant plusieurs heures. On se hâtait, mais lentement. Des laïques, dans les coulisses, s'impatientaient de ne voir rien aboutir du jour au lendemain, comme si, lorsqu'on travaille pour les siècles à venir, on improvisait !

Que se proposaient, en effet, les Pères du Concile ? où devaient aboutir leurs longs et patients labeurs ? Ils poursuivaient un triple but : formuler des doctrines, condamner des erreurs, rendre des décrets disciplinaires. L'œuvre était donc fort délicate et ne consistait nullement à imaginer des dogmes, à inventer des croyances ; mais uniquement à répandre, avec méthode, plus de lumière dans certaines vérités de la Foi. L'œuvre n'était pas seulement délicate ; elle était d'une extrême gravité. En fallait-il davantage pour expliquer la sollicitude et la réserve des Pères de cette immortelle assemblée ?

Mgr Laflèche ne pouvait manquer, notamment, d'être du nombre des 150 évêques missionnaires qui présentèrent au Concile une proposition en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, où ils disaient leur reconnaissance pour l'aide reçue, exposaient leurs besoins et formulaient leurs vœux pour la meilleure diffusion de l'Evangile dans le monde infidèle.

Le 30 avril 1870, Mgr Cooke mourait aux Trois-Rivières et un câblogramme en informait Mgr Laflèche, qui, par une procuration datée de Rome et du 14 mai, chargea M. Ch. Ollivier Caron, Administrateur *pro tempore*, de prendre possession de son siège et de publier ensuite le mandement qu'il adressait aux fidèles du diocèse à cette occasion ; il approuva en même temps et renouvela les pouvoirs écrits accordés par l'évêque décédé au Vicaire général, Ch. O. Caron, à l'exception toutefois de ceux qui étaient expirés avant le décès de Mgr Cooke.

Dans ce mandement, après avoir dit ses nouvelles respon-

sabilités et la crainte qu'elles lui inspirent, après avoir fait l'éloge de son prédécesseur par l'énumération de ses œuvres et l'état, redevenu prospère, du diocèse qu'il lui laisse à gérer à son tour, il dit :

« Une circonstance qui restera toujours comme un fait culminant de notre épiscopat, c'est que le premier acte de notre administration comme évêque des Trois-Rivières s'accomplit dans la Ville Eternelle même, auprès du tombeau des Apôtres ; c'est que nous recevons notre administration avec une bénédiction toute spéciale pour nous et nos diocésains des mains mêmes du successeur de Pierre, du Grand et Saint Pontife Pie IX.... C'est la foi infaillible de Pierre, vivant toujours dans ses successeurs, que nous avons mission de vous enseigner et de vous transmettre pure et intacte, telle qu'elle est affirmée en ce moment, avec plus de solennité que jamais par plus de sept cents évêques... Aujourd'hui même (12 mai) nous avons le bonheur d'être admis en présence de Notre Très Saint Père le Pape pour lui annoncer la mort de notre Vénérable prédécesseur..... ; sur la demande que nous lui en avons faite, il a appelé d'une manière toute spéciale les bénédictions du Ciel sur notre Episcopat et sur le diocèse des Trois-Rivières dont il venait de nous confier l'administration... »

A Rome, Mgr Laflèche se range naturellement parmi les Pères qui désirent la définition de l'Infaillibilité du Pape et il signe les *postulata* qui la demandent.

Le 26 avril, avec le cérémonial usité, eut lieu la troisième session publique pour la promulgation de la constitution dogmatique *Dei filius*.

La quatrième session publique arrive le 18 juillet 1870 : elle comportait la confirmation par le Saint-Père et la promulgation de la première constitution *de Ecclesia Christi*, concernant le Pontife romain. La mauvaise humeur des gouvernements se trahit en cette occasion par le vide de la tribune diplomatique : les ambassadeurs de France et d'Autriche, les ministres de Prusse et de Bavière n'y figurent pas.

Après les prières et cérémonies réglementaires, il est demandé aux Pères de déclarer si cette Constitution leur plaît ou non.

Il y a 535 votants : 533 répondent *Placet*, et 2 *non Placet*. 53 évêques, par une lettre collective, avaient annoncé qu'ils s'abstiendraient de paraître à cette séance ; et, en effet, ils n'y parurent point.

L'adoption de la Constitution avec ses Décrets et Canons ayant été déclarée *approuvée* par l'auguste Assemblée, une

immense acclamation retentit au sein du Concile et se répandit formidable sous les voûtes de la basilique.

Sa Sainteté prit la parole et prononça cette allocution :

« L'autorité du Souverain Pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient et très souvent elle défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi que, il y a peu d'années, ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi donc ? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point ? A Dieu ne plaise ! Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leur esprit et leurs cœurs, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire du Souverain Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Fasse, oh ! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec Augustin : « Mon Dieu, vous nous avez donné « votre admirable lumière, et voici que je vois. Ah ! oui, que tous « voient ! Que Dieu répande sur vous ses bénédictions ».

Et les acclamations se répétèrent.

L'Infaillibilité du Souverain Pontife, dès ce jour, devenait un article irrécusable de la Foi catholique.

Dans son mandement aux fidèles du diocèse des Trois-Rivières, de septembre 1870, Mgr Laflèche, après avoir exposé le caractère et les travaux du Concile, conclut en disant à propos de l'Infaillibilité Pontificale :

« Telle est la définition dogmatique que le concile du Vatican a proclamée avec tant de solennité le 18 de juillet dernier, et que l'univers catholique attendait avec tant d'empressement.

« La proclamation du dogme de l'Infaillibilité Pontificale demeurera sans aucun doute le grand événement des temps modernes. Comme toutes les définitions dogmatiques antérieures, elle fera époque dans les Annales de l'Eglise et mettra un terme aux discussions ardentes qui ont divisé les esprits et jeté l'inquiétude dans un grand nombre de consciences. De l'unité dans la foi sur toutes les questions de doctrine si vivement agitées de notre temps, naîtra nécessairement le calme dans les esprits, la charité et l'union dans les cœurs. Cette définition, en assurant le triomphe de la vérité sur l'erreur, va inaugurer une nouvelle ère de liberté, de paix et de bonheur pour l'Eglise, et pour l'humanité toute entière. Car la vérité donne la liberté : *et veritas liberabit vos.* (Joa. 8-32) et la justice donne la paix — *justitia et pax osculatæ sunt.* (Ps. 84-11.) La liberté et la paix dans la vérité et la justice

élèvent les nations et les conduisent sûrement dans les voies de la prospérité et du véritable bonheur. Ces biens si précieux, nous devons les attendre avec une grande confiance ; ils ne sont que la conséquence naturelle du dogme de l'infaillibilité du Souverain Pontife, divinement chargé de paître, de régir et de gouverner les peuples chrétiens dans la justice et la vérité.

« *Pour nous le dix-huit juillet mil huit cent soixante-dix demeurera toujours dans Notre souvenir comme l'un des plus beaux jours de Notre vie, puisque la divine Providence a bien voulu Nous accorder l'insigne faveur de siéger en ce jour solennel parmi les Pères du Concile qui ont défini ce dogme fondamental de l'Eglise Catholique. Le vote affirmatif que Nous avons donné en cette circonstance sera un sujet de consolation pour toute Notre vie. Nous nous le rappelerons avec bonheur à Notre dernière heure. Il Nous sera un puissant motif de confiance pour aller paraître devant le tribunal du Souverain Juge qui a constitué le Pontife Romain son Vicaire et Représentant ici-bas.* »

A partir de ce jour, les événements politiques prenant un caractère menaçant, les Pères se dispersèrent peu à peu. Le Concile fut prorogé pour se poursuivre en des temps meilleurs.

Mgr Laflèche revint aux Trois-Rivières le 7 août 1870. La bonne ville lui fit le plus chaleureux accueil : le canon grondait, toutes les cloches carillonnaient, toutes les fanfares étaient mobilisées ; ce n'étaient partout qu'arcs de triomphe, qu'oriflammes, guirlandes de verdure, des gerbes de fleurs et des lampions innombrables : tous les monuments publics, toutes les demeures privées disparaissaient sous des tentures chatoyantes. La foule avait envahi les rues ; là, elle se répandait en acclamations. Les notables, en habits de fête, haranguaient l'évêque ; celui-ci trouvait dans l'émotion de son cœur, dans la joie de son âme, des accents sublimes qui transportaient le peuple d'enthousiasme. Ce fut à tous égards une journée inoubliable où l'union du pasteur et de son troupeau se scella sans retour.

CHAPITRE XIV

Mgr Laflèche prend en mains l'administration de son diocèse. — Comment il prélude à la fondation de son Grand Séminaire. — Lettre pastorale sur les élections en conformité des Décrets du IVe Concile de Québec. — Mort de Mme Lanouette, sœur aînée de Mgr Laflèche. — L'Université Laval, ses prétentions, ses errements, son enseignement désavoué. — Le *Programme Catholique*. — Comment il parut et divisa l'épiscopat canadien. — Approbation pontificale. — Consultation de la S. C. de la Propagande. — L'archevêque désavoué. — Incidents des Noces d'Or de Mgr I. Bourget.

Mgr des Trois-Rivières informa ses diocésains de l'œuvre mémorable accompli par le Concile du Vatican, dont il publia les Constitutions et les Canons, accompagnés d'un mandement explicatif : nous en avons donné déjà des extraits.

La mort de Mgr Cooke lui laissait le diocèse dans un état que lui-même avait considérablement amélioré ; cependant cette situation était encore embarrassée. Par exemple, il n'avait pas de demeure convenable où il pût se loger avec les membres de son administration. Il avait été curé des Trois-Rivières de 1860 à 1862 et procureur de l'évêché jusqu'à 1867 ; bien que déchargé du ministère paroissial, il avait continué à résider au presbytère. Evêque titulaire, il n'avait pas plus le moyen de s'installer ailleurs. Néanmoins, il songeait à faire construire un palais épiscopal adapté aux besoins de l'administration diocésaine. Il fit part de ce projet au public par sa lettre pastorale du 1er novembre 1871.

Dans cette lettre, il donne à ses administrés un aperçu de la situation améliorée de la Corporation épiscopale. Par la construction de sa cathédrale, Mgr Cooke avait été entraîné dans des frais imprévus et c'est à la tête de 600.000 francs de dettes qu'il se trouva inopinément, avec 38.000 francs d'arrérages annuels à payer. Les épaules du vieillard plièrent sous le fardeau et il appela, nous l'avons vu, le Vicaire général Laflèche à son aide. Or, grâce aux sacrifices des Trifluviens et à l'habile administration de Mgr Laflèche, la dette

épiscopale, en 1871, était réduite de 600.000 à 178.000 francs ; et les intérêts à servir, au lieu de 38.000, se bornaient à 8.250 francs.

C'était un mieux être appréciable qui dépassait les meilleures espérances ; il ne restait pas moins vrai que Mgr Laflèche, subordonnant toutes choses désirables au sauvetage indispensable du crédit de la Corporation diocésaine, n'avait pas un lieu convenable pour se loger et ne pouvait non plus songer à fonder dans Trois-Rivières le Séminaire, conseillé par le Pape lui-même. Il cherchait cependant une solution. On lui conseilla une loterie et les Trifluviens lui fournirent 4.000 lots divers d'une valeur globale de 158.000 francs.

Les projets de l'évêque, se précisant, étaient accueillis avec faveur du public qui venait si généreusement à son secours. Tous, en effet, se rendaient compte de la convenance de ces projets. Comme la question du Grand Séminaire à fonder dans Trois-Rivières se trouvait posée, il y eut à ce sujet un grand trouble au Séminaire de Nicolet, inversement une grande joie au collège existant à Trois-Rivières.

Nous savons déjà ce qu'était le Séminaire de Nicolet et le grand intérêt que Mgr Laflèche ne cessait de lui porter. Mgr Cooke, de son vivant, déjà voulait son Grand Séminaire auprès de lui ; seulement ses moyens de création n'atteignaient pas le niveau élevé de ses pieux désirs. Force lui fut donc, en attendant mieux, d'envoyer ses élèves ecclésiastiques à Nicolet. Ce n'était là, dans la pensée même du prédécesseur de Mgr Laflèche, qu'une solution provisoire, à laquelle il fallait porter remède au plus tôt.

La divine Providence, en inspirant les hommes selon ses vues adorables, leur vient en aide. Mgr Cooke avait vu avec une grande sympathie la fondation du collège des Trois-Rivières et, bien que l'état de ses finances ne lui permît pas de subventionner cette entreprise, il nourrissait dans son cœur le doux espoir que de cette fondation sortirait la solution du problème de son Grand Séminaire. A son tour Mgr Laflèche crut de son devoir strict de continuer au collège des Trois-Rivières l'encouragement et l'appui accordés par son prédécesseur, cet établissement étant appelé manifestement à rendre « d'immenses services au diocèse ». Ce collège faisait alors de si sensibles progrès que ses Directeurs et les membres de sa Corporation crurent les temps venus de lui donner l'organisation définitive qui fut au fond de la pensée de ses pieux fondateurs. Après des échanges de vues qui s'échelonnèrent sur trois années, l'administration du Collège, en novembre 1873, soumit à Mgr Laflèche une re-

quête tendant à ce que leur établissement, fondé pour être placé sous la dépendance ecclésiastique comme les institutions similaires du pays et assuré désormais par sa vogue même et par ses importantes acquisitions de terrains d'un avenir durable, fût enfin érigé en Séminaire et mis définitivement et complètement sous le contrôle de l'autorité diocésaine. Cette administration prenait sur elle le soin de toutes les démarches à faire, de tous les frais à subir pour les transformations que nécessiterait sa charte en cette occurrence.

Mgr Laflèche se rendit aux raisons données. Il combla finalement les vœux de la Corporation en érigeant en Séminaire diocésain le collège des Trois-Rivières par son mandement du 19 mars 1874. Ce fut le pire des griefs que le Séminaire de Nicolet entretiendra pour contrarier Mgr Laflèche dans la paisible administration de son diocèse : Nicolet ne voudra pas abdiquer totalement, ni même partiellement en faveur des Trois-Rivières.

Entre temps, Mgr Laflèche avait eu à s'occuper encore des élections politiques de son pays.

Déjà, dans ses *Quelques considérations sur la Société Civile,* il avait traité des devoirs du citoyen et montré dans quel esprit, dans quelle mesure honnête et chrétienne ces devoirs devaient être remplis : choix loyal et prudent des candidats ; exercice décent du devoir électoral. Sa netteté, sa franchise lui avaient valu l'adhésion des bons citoyens, mais déchaînèrent contre lui la fureur des *rouges* altérés par un inquiétant désir de domination.

Le IVe Concile de Québec avait fait valoir ses avis sur cette matière. Le décret de ce Concile, approuvé par le Saint-Siège, les résume en ces termes :

« Tout le monde sait par une trop déplorable expérience que les élections des Députés de l'Assemblée législative et des Conseillers municipaux sont devenues pour notre peuple, sinon la cause, au moins l'occasion certaine et très redoutable de corruptions, de désordres et de péchés innombrables de toutes sortes, de mensonges, de calomnies, de fourberies, d'ivrogneries, de querelles, de blasphèmes, de parjures, etc., etc., et les choses en sont déjà même arrivées à un tel point que les électeurs et leurs partisans semblent livrés à un esprit de vertige et d'erreur. Hélas ! dans ces jours d'iniquité, combien n'y en a-t-il pas qui ne craignent point de fermer l'oreille à la voix de leur conscience, de mettre en oubli la crainte de Dieu, et Dieu lui-même, comme si tout alors leur était permis ; ou comme si « Dieu ne les voyait point, » ou bien qu'il « ne dût point s'en souvenir, » et « les juger. » (Ps. 10).

« Que les prêtres, ministres du Seigneur, élèvent donc leur voix contre un tel renversement de tous les principes de la religion et des mœurs, qu'ils s'élèvent avec force contre un mal aussi grave et aussi funeste, que les pasteurs des âmes fassent entendre leur voix : « et qu'ils annoncent à leur peuple les péchés dont ils sont coupables et aux enfants de l'Eglise leurs crimes. » (Isaie, 58.1). Qu'ils ne se lassent point, et qu'ils ne craignent point les clameurs des impies et des hommes pervers.

« Que ces mêmes pasteurs en outre ne négligent rien pour prémunir les fidèles confiés à leurs soins contre les séductions, les scandales et tous les dangers de ces jours mauvais, que longtemps avant l'époque de ces élections, mais surtout qu'au temps même où elles doivent avoir lieu, ils leur rappellent avec soin que Dieu est le maître des dominateurs, et le souverain Seigneur des élections ; que c'est lui-même qui jugera un jour et les électeurs, et les candidats et les élus, et qu'il rendra à chacun selon ses œuvres. (Rom. 2-6.) et qu'il n'épargnera pas plus celui qui aura péché dans les élections que celui qui aura péché hors des élections.

« Qu'ils les instruisent avec soin de leurs devoirs relatifs à ces élections, leur inculquant fortement que la même loi qui confère aux citoyens le droit de suffrage, leur impose en même temps la grave obligation de le donner quand il le faut, et cela toujours suivant leur conscience et devant Dieu, tant pour le plus grand bien de la religion que pour celui de l'Etat et de leur Patrie ; qu'en conséquence ils sont toujours obligés devant Dieu, et en conscience, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent avec prudence être réellement honnête, et capable de remplir la charge si importante qui lui est confiée, savoir, de veiller au bien de la Religion et de l'Etat, et de travailler fidèlement à le promouvoir et à le conserver. D'où il suit évidemment que tous ceux qui vendent leur suffrage, ou qui le donnent pour quelque cause que ce soit à un candidat qu'ils savent être indigne, pèchent non seulement devant les hommes, mais aussi devant Dieu.

« Que les pasteurs enseignent fidèlement ces choses à leur peuple, comme de fidèles ministres de Jésus-Christ ; qu'ils insistent sur ces choses et s'en tiennent là en toute charité et patience, sans aller au-delà dans les circonstances ordinaires. Et s'il arrive quelques circonstances particulières ou extraordinaires, qu'ils se gardent bien de rien faire sans avoir consulté leur Evêque. »

Dans sa Lettre pastorale du 10 mars 1871, Mgr Laflèche rappelle et commente ce décret. Les ennemis de l'Eglise, ceux qui au Canada, comme en France, ne se restaurent bien qu'en mangeant une tranche de curé, vociférèrent en chœur : On nous demande ce qu'est l'*Influence indue* du clergé, la voilà !

Le 13 mars 1871, avant même d'avoir reçu le texte du décret de la S. C. des Rites, l'évêque des Trois-Rivières annonce aux fidèles que saint Joseph a été proclamé le Patron de l'Eglise catholique ; il les porte à honorer l'Epoux de la Mère de Dieu d'une particulière dévotion.

Son mandement, du 5 mai de la même année, rappelle que la principale charge de son ministère consiste dans les visites pastorales, au cours desquelles l'évêque met en pratique les enseignements du Sauveur des hommes, suivant les exemples qu'il a donnés à tous les pasteurs et marchant sur le chemin qu'il leur a tracé. Il annonce donc sa première visite en qualité d'évêque diocésain, en donne l'itinéraire espacé entre le 5 juin et le 11 juillet : il devait rester dans chaque localité désignée de trois à quatre jours qui seraient consacrés aux exercices pieux d'usage et à l'administration du sacrement de Confirmation. Avant de se mettre en route pour cette visite, à laquelle il attachait une particulière importance, il envoie encore, le 4 juin 1871, un autre mandement pour la célébration du 25e anniversaire du glorieux pontificat de S. S. Pie IX : c'est, en dix-huit cents ans d'existence, le second jubilé de cette nature qu'il était donné à un Souverain Pontife de connaître. Le fait est donc aussi extraordinaire que ce pontificat lui-même apparaissait glorieux et douloureux : Mgr Laflèche énumère les titres de Pie IX à l'admiration commune des fidèles ; il les commente éloquemment avec la plus filiale dévotion.

Entre temps, le digne évêque se trouvait atteint dans ses affections de famille les plus chères.

Sa sœur aînée, Eléonore, avait épousé M. U. Lanouette. Elle était mère de douze enfants, dont deux filles, entrées chez les Sœurs Grises d'Ottawa, y étaient connues sous les noms de Sœurs Lanouette et Marie du Précieux Sang. Nous avons reproduit des lettres échangées entre Mgr Laflèche et ces deux nièces à l'occasion de son élévation à l'épiscopat. Ces bonnes Sœurs, très alarmées alors de l'état de leur mère, s'informaient auprès de Mgr des Trois-Rivières qui leur écrivait déjà le 2 janvier 1871 :

Mes chères Nièces. — Aujourd'hui même, j'ai écrit à votre chère mère pour la consoler et l'encourager.

Votre petite sœur Clarence m'a écrit qu'elle était bien faible ; mais cependant bien résignée à la volonté de Dieu, et consolant la famille tout affligée de son état alarmant.

Je lui ai annoncé que j'irais la voir la semaine prochaine. Je ne manquerai pas d'unir mes prières aux vôtres pour lui obtenir la grâce

qui lui sera la plus avantageuse : le rétablissement de sa santé et encore quelques années de vie, si c'est sa sainte volonté, et la grâce de supporter courageusement toutes les douleurs, les ennuis et les craintes de la maladie et par-dessus tout la grâce d'une bonne et sainte mort, quand le bon Dieu le jugera à propos »...

Et, le 9 mai 1871, il écrivait aux mêmes, de Champlain où il se trouvait :

Mes chères Nièces. — Vers la fin du carême, je suis allé faire une visite à votre bonne mère. Je l'ai trouvée bien souffrante, sous l'action de la terrible maladie qu'elle endure depuis dix-huit mois.

J'y suis retourné la semaine dernière. Le mal avait fait un progrès alarmant et l'avait réduite à l'extrémité. Elle avait reçu les derniers sacrements et se trouvait dans une grande faiblesse. Elle avait cependant sa connaissance et elle était bien résignée à la sainte volonté de Dieu. En lui donnant ma bénédiction, au moment du départ, je prévoyais bien que je lui faisais le dernier adieu.

C'était mercredi. Sa faiblesse augmentant toujours, vendredi soir, sur les neuf heures, elle a rendu doucement son âme à Dieu, après de bien grandes souffrances supportées avec une résignation consolante.

Dans la douleur que ne peut manquer de vous causer cette triste nouvelle, c'est certainement une grande consolation pour vous comme pour nous que la confiance si bien fondée que nous devons avoir que Dieu l'a reçue dans sa grande miséricorde. La longueur et les grandes souffrances de sa maladie, supportées avec tant de patience, ont sans doute contribué beaucoup à purifier son âme, et à l'acquitter des dettes dont elle aurait pu être redevable envers la justice divine. Consolez-vous en pensant, avec confiance, que votre chère mère a laissé cette terre d'exil pour passer à une meilleure vie. Espérons que nous irons la rejoindre au terme de notre voyage.

Ce matin, je suis allé lui rendre les derniers devoirs en présence d'un peuple nombreux qui est venu prier pour elle à son service. J'ai chanté son *Libera* et présidé à sa sépulture.

Elle est le premier membre de la famille auquel il m'a été donné de rendre ce devoir. Son corps repose dans l'église, à six ou sept pieds de la première colonne, en entrant, du côté de l'évangile, en gagnant l'allée du milieu.

Vous ne manquerez pas de rendre à cette bonne mère tous les devoirs que réclame la piété filiale.

J'ai consolé la famille dans son chagrin. Clorinthe a assisté aux derniers moments de votre mère.

Encore une fois, consolez-vous par la pensée que la mort du juste est précieuse aux yeux du Seigneur et que saint Jean dit, dans l'Apocalypse : « Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur. »

Continuons à prier avec ferveur, afin que tout à fait purifiée du reste des misères humaines, elle arrive au plus tôt à la pleine et entière jouissance du bonheur éternel.

Mgr des Trois-Rivières avait cependant d'autres soucis, plus pressants et même plus pénibles. Pour rappeler l'expression de Mgr Taché, il avait pris sa mission fort à cœur et faisait son *métier* d'évêque avec la plus consciencieuse vigilance. Allez, avait dit le divin Maître à ses disciples ; allez et enseignez tous les peuples. Les successeurs des Apôtres, les évêques, n'avaient pas à remplir une autre tâche ni une meilleure, et elle était, pour Mgr Laflèche, le souci de chacun de ses jours. Non seulement il voulait lui-même et toujours, et partout enseigner à son troupeau les vérités qui devaient guider leurs âmes dans les voies du salut, mais encore il veillait à ce que l'erreur ne pût arriver à elles par surprise ou par fraude ; à ce que des enseignements, des exemples dangereux n'altérassent, jusque sous ses yeux la pureté de leur foi.

Et, néanmoins, ces enseignements pernicieux, ces malheureux exemples leur venaient alors de haut avec tout l'apparat d'une autorité légitime bien fait pour troubler la conscience du peuple.

Il faut, par la pensée, se reporter à ces jours critiques où les sectaires conjurés sapaient par leurs fondements séculaires les sociétés civile et religieuse, prétendaient sous les ruines mêmes de la Papauté ensevelir les institutions chrétiennes les plus vénérables ; où les biens d'Eglise étaient pillés, le sacerdoce bafoué, les ministres de Dieu suspectés, entravés jusque dans l'exercice respectable de leur ministère saint ; où une ingérence impie prétendait restreindre la nature comme l'administration des sacrements, et répandait les pires calomnies afin d'en détourner les fidèles, pour se faire une juste idée des alarmes que devaient ressentir des pasteurs avertis comme l'était Mgr Laflèche.

L'un des foyers les plus redoutables de scandales inouïs ; l'une des causes les plus imprévues de ces alarmes poignantes, peut-on l'avouer et n'en point gémir ! c'était l'Université Laval elle-même ; c'était le Séminaire de Québec qui en était la personnification collective, intellectuelle et morale ; c'était son corps de doctrine, ses professeurs, son recteur Elzéar Taschereau ; c'était enfin Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, faible et flottant, dont la bonne foi était ordinairement surprise et l'autorité déviée jusqu'à couvrir les inavouables intrigues d'une coterie embusquée,

qu'un nonce apostolique, pourtant faible aussi et complaisant par tempérament, Mgr Conroy, n'hésitera pas un jour à qualifier *de bas étage!*

Ah! quel crève-cœur ne fut-elle pas alors, cette Université Laval, soi-disant catholique, pour ses vénérables fondateurs, avec ses manuels gallicans, ses tendances jansénistes, ses erreurs libérales; avec ses professeurs libres-penseurs, francs-maçons et même protestants, sous une tolérante et aveugle administration ecclésiastique, plus soucieuse de prospérer que de progresser dans la saine formation des consciences, dans la vigilante culture des intelligences confiées à sa sollicitude défaillante!

Mgr Bourget ne voulut bientôt plus reconnaître, dans cet avatar, l'enfant prodigue qu'il avait mis au monde; les autres évêques suffragants de Québec ne furent pas plus flattés que lui de leur aventure paternelle; et tous n'ayant plus ni le contrôle qui leur revenait de droit, ni l'autorité efficace qui leur fut reconnue d'abord et puis sournoisement reprise, ne savaient comment réparer le préjudice que leur initiative, si mal secondée, causait déjà de façon irréparable.

Allant au plus pressé, les évêques déconseillèrent aux familles d'envoyer encore leurs fils à Laval.

Outre tous ces griefs, si graves et si fondés, les évêques intéressés, reprochaient à Laval ses velléités tyranniques : Non contente de ne pas être l'Université catholique voulue, Laval mettait à l'affiliation des Séminaires, des collèges et des autres institutions d'enseignement secondaire, des conditions inacceptables, humiliantes et onéreuses; Laval prétendait imposer à ces établissements ses auteurs pour chaque classe, et ses programmes pour toutes les études; tout devait être calqué sur ses méthodes en Droit comme en Médecine, aussi bien qu'en tout le reste; et hors de là point de salut sous forme de diplômes!

Pour toutes ces raisons et quelques autres encore, que la décence et la pitié nous fait passer sous silence, Mgr Bourget demanda à Rome plus instamment que jamais l'autorisation de fonder une meilleure Université dans Montréal. Mgr Laflèche comme les autres évêques, dès qu'ils furent invité et en état de le faire, l'appuyèrent de leurs avis fortement motivés. Mais le Séminaire de Québec, *aliàs* l'Université Laval, était opulent et prodigue; il entretenait à grands frais de puissantes intelligences en Cour de Rome et aux abords du Vatican, et, aussitôt la démarche de Mgr Bourget ébruitée, ce fut tout un monde d'objections et de difficultés qui surgirent: Montréal n'avait pas droit à une université

d'abord ; et puis, si un pareil établissement lui était consenti, ce serait la ruine imméritée de Laval qui s'était endettée, ruinée, pour s'établir à la demande des évêques eux-mêmes, devenus adversaires irrecevables de sa juste cause ! Une seule Université suffisait bien, et celle qui avait été fondée et qui ne durait que grâce à un travail méritoire, à des sacrifices incessants ferait face longtemps encore aux besoins de la Province de Québec. On accusait donc Mgr de Montréal d'incohérence autant que d'injustice : il ne trouvait plus expédient, ce jour, ce qu'il avait loué la veille et sollicité avec insistance. Et si, somme toute, la jeunesse de Montréal ne bénéficiait pas de l'enseignement universitaire que Laval dispensait si généreusement, c'était tant pis pour elle et parce qu'elle n'en voulait pas, ou parce qu'on ne prenait pas la peine de la diriger sur Québec !

Ainsi éclairée à travers les verres fumés de Laval, Rome perplexe ne savait que répondre à Mgr de Montréal et ne lui répondait rien (1).

Cependant, toutes les futiles raisons, données par Laval, étaient discutables ou mal fondées. D'abord, jamais Mgr Bourget, ni Mgr Laflèche, ni leurs collègues dans l'épiscopat n'avaient rêvé, encore moins demandé une Université telle que le Séminaire de Québec l'avait arbitrairement réalisée. Si donc, ces Messieurs avaient tant dépensé en musées, bibliothèques, constructions grandioses, chaires diverses mal occupées et laboratoires mal fréquentés, ils le firent de leur plein gré, sans y être poussés et sans avoir consulté personne ; donc à leurs risques et périls comme à leur avantage exclusif. Et quel tort, d'ailleurs, une autre Université, distante et mieux inspirée, aurait-elle bien pu lui causer puisqu'elle devait accueillir une jeunesse qui ne voulait rien devoir à Laval, comme Laval le reconnaissait assez naïvement elle-même. D'ailleurs, par ses propres *Annuaires*, Laval proclamait qu'elle pouvait subsister et prospérer avec les seuls élèves de Québec et de ses environs. Elle se payait donc ainsi, outre tous les autres, le luxe de la contradiction.

Laval se plaignait amèrement, c'est vrai, de l'abstention de la jeunesse de Montréal. Est-ce que, par hasard, Laval ne voyait pas dans cet aveu sa propre condamnation? La jeunesse fait ce que veulent les familles dont elle est l'espérance et l'ornement. Si les familles cessaient d'avoir confiance en

(1) Pour tous documents utiles voir les tomes IV et V des *Voix Canadiennes,* consacrés à la question Laval.

Laval, est-ce qu'en autocrate Laval allait décréter la confiance en elle comme la foi en Dieu ! Et si Laval n'avait pas cette prétention outrecuidante, quel mal pouvait-elle trouver, raisonnablement, en ce que les familles cherchassent à leurs frais leur bien où elles le voyaient, le demandant à qui de droit, c'est-à-dire, en cette occurrence, à Mgr Bourget. Ce fut le cas.

Mais Rome, abusée par mille intrigues et fausses imputations, ne répondait toujours pas, aimant mieux sans doute ne rien faire hâtivement que de mal faire... encore. « A parler vrai, disait l'abbé Alexis Pelletier qui fut professeur à Laval, quelle est la concurrence destructive de leur œuvre qu'ils (les dirigeants du Séminaire de Québec) redoutent ? Nulle autre que la concurrence des idées vraiment catholiques, qui ne sont pas les leurs. Ce sont les idées, à eux, qu'ils veulent faire dominer partout, et ces idées sont les idées libérales qu'ils essaient de faire prévaloir, en s'appuyant même sur l'autorité du Saint-Siège. »

Certains professeurs de Laval n'inspiraient aucune confiance pour les raisons indiquées, et, du reste, notoires. Comme c'était le Séminaire qui les avait choisis, il y tenait de tout son amour propre, s'imaginant que son autorité eût été irréparablement perdue, s'il avait reconnu ses torts en les congédiant, même sur les instantes prières de pieux laïques, de prêtres éminents et des évêques contrôleurs de l'établissement ! Laval n'avait rien à se reprocher et ne se trompait jamais ! Les Messieurs du Séminaire ne voulaient pas accorder le nécessaire à l'opinion, et n'entendaient pas surtout qu'on les fasse céder, même dans l'intérêt supérieur des saines doctrines et de la morale chrétienne. Et on écrivait à Rome qu'on ne pouvait vraiment pas, d'impossibilité morale, obtempérer à ce qu'on exigeait d'eux ; pour le démontrer, on montrait la situation vraie sous un faux jour : Rome était trompée !

Ce qui prouvait que Laval pouvait parfaitement se défaire de ce qui la gênait, même de professeurs libéraux, protestants et francs-maçons qui la déparaient, c'est que, le plus aisément du monde et très lestement, elle se débarrassait de ses professeurs, réputés *ultramontains*, tels que Stremler, Désiré Vezina « ce savant entre les savants », au dire du Recteur Elzéar Taschereau lui-même ; mais, *malheureusement* assez catholique romain pour n'avoir qu'une médiocre estime pour Dupanloup !

La vie fut également rendue impossible dans Laval à Alexis Pelletier, à bien d'autres prêtres distingués, parce que, *gau-*

mistes, c'est-à-dire partisans de *Mgr Gaume*, et *traditionalistes* : ils étaient contraires à l'enseignement libéral et gallican de l'Université Laval. Etait-il vrai que ce qui se faisait si facilement contre des hommes intègres, pleins de zèle pour la cause de Dieu, devenait subitement impraticable envers d'autres ? Mais alors pourquoi cette impuissance systématique vis-à-vis des frères étoilés, confesseurs seulement de la philanthropie ramenée à un idéal purement terrestre ?

Mgr I. Bourget, pas plus que Mgr Laflèche, ne comprenait pas ce phénomène et, d'accord, ils résolurent d'en référer encore à Rome mieux informée. Ils s'en occupèrent même durant le Concile du Vatican.

Mgr Baillargeon mourut en octobre 1870. Trois candidats épiscopables pouvaient lui succéder : le *très digne* (dignissimus) mourut ; le *plus digne* (dignior) refusa la succession et, celui qui paraissait tolérable faute de *mieux* (dignus), le recteur de Laval, Elzéar Taschereau, monta sur le siège de Québec au grand désespoir d'un grand nombre, en 1871.

Il y avait donc, dès l'abord, un réel conflit doctrinal et politique entre les évêques I. Bourget et L.-F. Laflèche, ultramontains avérés d'une part, et, d'autre part, l'ancien recteur de Laval, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, le nouvel archevêque de Québec, libéral-gallican émérite.

Ce conflit s'accentua et s'envenima tout de suite, avant même l'élévation du recteur Taschereau à l'épiscopat ; on peut dire : dès la publication de la Lettre pastorale de Mgr Laflèche du 10 mars 1871, relative aux élections législatives. Cette Lettre donna lieu, en effet, au fameux *Programme Catholique* paru dans le *Journal des Trois-Rivières* en avril de cette même année ; programme ainsi libellé :

Les prochaines élections. — « Notre pays, soumis au régime constitutionnel, aura dans peu de temps à choisir ses représentants. Ce simple fait soulève nécessairement une question que notre devoir de journalistes catholiques nous oblige de résoudre, et cette question doit se poser comme suit :

« Quelle doit être l'action des électeurs catholiques dans la lutte qui se prépare et quelle doit être leur ligne de conduite dans le choix des candidats qui solliciteront leurs suffrages ?

« Nous croyons pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante en donnant quelque développement aux idées exprimées *par S. G. Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières* dans sa dernière Lettre Pastorale : « Voici les lignes que nous y trouvons :

« *Les hommes que vous envoyez vous représenter dans la Législature*
« *sont chargés de protéger et de défendre vos intérêts religieux selon*

« *l'esprit de l'Eglise, autant que de promouvoir et sauvegarder vos in-*
« *térêts temporels. Car les lois civiles sont nécessairement en rapport,*
« *sur un grand nombre de points avec la religion. C'est ce que les Pères*
« *du Concile disent clairement dans leur décret :*

« *Vous devez donc vous assurer prudemment que le candidat à qui*
« *vous donnez vos suffrages est dûment qualifié sous ce double rapport*
« *et qu'il offre, moralement parlant, toutes les garanties convenables*
« *pour la protection de ces graves intérêts.*

« *Nous devons sans doute rendre grâce à Dieu de la pleine et entière*
« *liberté que la constitution de notre pays accorde, en droit, au culte*
« *catholique de se régir et de se gouverner conformément aux règles de*
« *l'Eglise. C'est par un choix judicieux de vos législateurs que vous*
« *pourrez vous assurer la conservation et la jouissance de cette liberté*
« *la plus précieuse de toutes, et qui donne à vos premiers pasteurs*
« *l'immense avantage de pouvoir gouverner l'Eglise du Canada, selon*
« *les prescriptions et directions immédiates du Saint-Siège et de l'Eglise*
« *romaine, la mère et la maîtresse de toutes les Eglises.* »

« Ces conseils, dictés par la sagesse, seront compris, nous l'espérons, par tous les électeurs catholiques de la province de Québec. Il est impossible de le nier, la politique se relie étroitement à la religion et la séparation de l'Eglise et de l'Etat est une doctrine absurde et impie. Cela est particulièrement vrai du régime constitutionnel qui, attribuant au parlement tout pouvoir de législation, met aux mains de ceux qui le composent une arme à double tranchant qui pourrait être terrible.

« C'est pourquoi il est nécessaire que ceux qui exercent ce pouvoir législatif soient en parfait accord avec les enseignements de l'Eglise. C'est pourquoi il est du devoir des électeurs catholiques de choisir, pour leurs représentants, des hommes dont les principes soient parfaitement sains et sûrs.

« L'adhésion pleine et entière aux doctrines catholiques romaines en religion, en politique et en économie sociale, doit être la première et la principale qualification que les électeurs catholiques devront exiger du candidat catholique. C'est le critérium le plus sûr qui devra leur servir à juger les hommes et les choses.

« On comprend qu'il ne peut être ici question des protestants auxquels nous laissons la même liberté que nous réclamons pour nous-mêmes.

« Ces prémisses posées, il est facile d'en déduire des conséquences qui serviront de guide aux électeurs. Mais pour établir des règles pratiques, dont l'application soit facile, il faut tenir compte des circonstances particulières où notre pays est placé, des partis politiques qui s'y sont formés et de leurs antécédents.

« Nous appartenons en principe au parti conservateur, c'est-à-dire celui qui s'est constitué le défenseur de l'autorité sociale. C'est assez

dire que, par le *parti conservateur*, nous n'entendons pas toute réunion d'hommes n'ayant d'autre lieu que celui de l'intérêt et de l'ambition personnelle, mais un groupe d'hommes professant sincèrement les mêmes principes de religion et de nationalité, conservant dans leur intégrité les traditions du vieux parti conservateur qui se résument dans un attachement inviolable aux doctrines catholiques et dans un dévouement absolu aux intérêts nationaux du Bas-Canada.

« Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regardons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête.

« Mais ce loyal appui doit être subordonné aux intérêts religieux que nous ne devons jamais perdre de vue. Si donc il existe dans nos lois des lacunes, des ambiguïtés ou des dispositions qui mettent en péril les intérêts des catholiques, nous devons exiger de nos candidats un engagement formel de travailler à faire disparaître ces défauts de notre législation.

« Ainsi la presse religieuse se plaint avec raison que nos lois sur le mariage, sur l'éducation, sur l'érection des paroisses et sur les registres de l'état-civil, sont défectueuses en ce qu'elles blessent les droits de l'Eglise, gênent sa liberté, entravent son administration ou peuvent prêter à des interprétations hostiles. Cet état de choses impose aux députés catholiques le devoir de les changer et modifier selon que Nos Seigneurs les Evêques de la Province pourraient le demander afin de les mettre en harmonie avec les doctrines de l'Eglise catholique romaine. Or, pour que les députés s'acquittent plus diligemment de ce devoir, les électeurs doivent en faire une condition de leur appui. C'est le devoir des électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à ceux qui veulent se conformer entièrement aux enseignements de l'Eglise relativement à ces matières.

« Concluons donc en adoptant les règles générales suivantes dans certains cas donnés.

« 1° Si la lutte se fait entre deux conservateurs, il va sans dire que nous appuierons celui qui acceptera le programme que nous venons de tracer.

« 2° Si, au contraire, elle se trouve engagée entre un conservateur d'une nuance quelconque et un adepte de l'école libérale, nos sympathies actives seront pour le premier.

« 3° Si les seuls candidats qui s'offrent à nos suffrages dans un Comité sont tous libéraux ou oppositionnistes, nous devons choisir celui qui souscrira à nos conditions.

« 4° Enfin, dans le cas où la contestation serait engagée entre un conservateur rejetant notre programme et un oppositionniste quand même l'acceptant, la position serait plus délicate.

« Voter pour le premier serait nous mettre en contradiction avec la doctrine que nous venons d'exposer. Voter pour le second serait mettre en péril ce parti conservateur que nous voudrions voir puissant. Quel parti prendre entre ces deux dangers ? Nous conseillerions alors l'abstention des électeurs catholiques.

« On comprend néanmoins que ces règles posées laissent encore aux électeurs une certaine liberté d'action qui dépendra des circonstances particulières de chaque comté et des antécédents de chaque candidat. Au reste, nous avons tenu à mettre surtout en évidence les convictions et les qualifications religieuses que les électeurs doivent exiger de ceux qui sollicitent leurs suffrages. Il est utile d'ajouter que, pour faire prévaloir leurs convictions religieuses, il faut, chez les députés, l'intelligence et l'instruction. Après s'être assuré des principes religieux des candidats, il faudra donc, en second lieu, s'efforcer de faire parvenir en Chambre la plus grande somme possible d'intelligence et d'instruction.

« Nous réprouverions donc toute action ministérielle qui tendrait à éliminer de l'arène parlementaire des hommes capables de rendre service à la cause catholique et nationale, sous le prétexte qu'ils gêneraient quelques ambitions. Composer la représentation de nullités dociles et impuissantes serait certainement un grand mal qu'il faut éviter.

« En deux mots, nous voulons sauvegarder à la fois l'honneur de la Patrie et la liberté de l'Eglise, et tout notre programme peut se résumer dans ces mots : *Religion et Patrie* ».

Le journal *La Minerve* et, naturellement, le *Journal de Québec* jugèrent ce *programme* hostile au parti conservateur et à ses chefs. Blâmant amèrement ses inspirateurs, ils les accusaient de vouloir, dans un intérêt purement personnel, bien qu'inavoué, former un nouveau parti dont ils seraient les guides. Pour réfuter ces insinuations tendancieuses des libéraux et de certains conservateurs ombrageux, l'hon. P. X. A. Trudel, l'un des auteurs du *Programme*, fit parvenir à *La Minerve* les déclarations qui suivent.

« Monsieur. — Malgré les injures qne vous proférez, tout gratuitement à l'adresse de ceux que vous supposez avoir pris part à la rédaction du *Programme Catholique*, je n'hésite pas à déclarer, non seulement que j'y adhère complètement, mais de plus que j'ai antérieurement adhéré avec quelques amis, *conservateurs comme moi*, aux principes qui ont servi de base à sa rédaction et que j'ai même *concouru* avec eux à l'adoption de ces principes.

« Depuis quelques mois, les vérités les plus importantes ont été attaquées dans les Cours et dans les journaux ; et l'on a pris l'habitude cuser, à tout propos, ceux qui considéraient comme de leur [illegible]

de défendre, dans la presse et ailleurs, ces vérités qu'ils croyaient et croient encore se relier étroitement aux principes fondamentaux du catholicisme et du parti conservateur, de vouloir combattre ce parti ou ses chefs. Quelques-uns d'eux s'étant rencontrés dernièrement à Montréal, ont cru, pour ôter à l'avenir tout prétexte à la malveillance et à l'espionnage de mal interpréter leurs intentions, devoir bien préciser et arrêter entre eux les principes qui devaient leur servir de guides, sans vouloir, comme vous le savez bien, se donner pour l'Eglise et presser son intervention directe. Ces principes sont ceux-ci :

« 1° Adhésion entière à l'enseignement de l'Eglise catholique, lequel doit être en tout, pour un catholique, le *criterium* de la vérité.

« 2° Pour les protestants, liberté entière de leur culte, et contrôle absolu de leurs affaires religieuses, tels que nous les réclamons pour les catholiques.

« 3° Attachement dévoué et persévérant au parti conservateur que nous reconnaissons comme le seul dont les principes et les traditions puissent nous assurer la plénitude de nos droits religieux et nationaux.

« 4° Appui loyal donné aux chefs actuels de ce parti, que nous reconnaissons comme ceux de tous les hommes politiques du jour, qui nous offrent le plus de garanties pour la défense des intérêts ci-dessus mentionnés. »

« Il fut bien entendu et formellement exprimé que nous devions travailler à éviter toute division dans le parti conservateur, et repousser non seulement tout ce qui pourrait amener cette division, mais même tout ce qui pourrait donner quelque prétexte de croire que les partis, à cette entente, voulaient former un parti politique ou travailler à servir quelques ambitions personnelles.

« Si ces principes étaient justes, il ne pouvait y avoir d'objection à ce que des journalistes en fissent la base de leur *programme*. Les chefs conservateurs ne pouvaient que se réjouir de cette adhésion à leur politique et de cette promesse d'appui, surtout si elle venait de la part de journaux dont ils avaient jusqu'alors redouté l'hostilité.

« On a trouvé mauvais qu'il n'ait rien été dit dans ce *programme* des questions politiques. La chose s'explique pourtant parfaitement, par la déclaration d'adhésion au parti conservateur et d'appui loyal à donner à ses chefs. C'était assez dire que nous adoptions leur programme politique, que nous repoussions tous les projets échevelés qu'ils répudient, tel que celui de l'annexion, par exemple.

« D'un autre côté, en prenant l'enseignement de l'Eglise comme *criterium* de vérité, et en prenant d'avance l'engagement de seconder et d'appuyer toute mesure venant de l'épiscopat, les auteurs de ce *Programme* étaient loin de croire qu'ils réveilleraient des susceptibilités de la nature de celles exprimées dans votre numéro d'hier.

« Dans l'opinion de plusieurs des amis les plus dévoués du parti

conservateur, c'était pourtant là un excellent moyen d'amener une entente parfaite.

« Vous paraissez vouloir expulser à coups de bâton, du sein du parti conservateur, tous ceux qui ont eu quelque chose à faire avec le *Programme*. Vous exprimez vos dédains pour les quelques travaux entrepris pour élucider les questions qui font le sujet des discussions religieuses. Ce sont des *illuminés* et leurs écrits ne sont qu'un jeu d'enfant, que des sucres d'orge, etc., qui passent comme une épidémie, etc.

« Par là, vous travaillez, à votre insu, j'aime encore à le croire, à créer une division et à rendre impossible toute cordiale entente à la veille de la lutte.

« Si le *Programme* en question est mauvais, signalez ce qu'il contient de mauvais ; s'il est bon, pourquoi outragez-vous, sans aucune provocation, ceux qui en font la base de leur conduite ?

« J'ai cru devoir vous donner ces explications, afin de vous ôter tout prétexte de croire qu'un parti est à se former parmi ceux qui ont eu quelque chose à faire avec le programme en question. Votre assertion, à ce sujet, est absolument fausse.

« Quelques avanies que nous subissions, cela ne nous empêchera pas de demeurer inébranlablement attachés à nos principes religieux et politiques, et à rester, malgré vous, pour le moins aussi bons conservateurs que vous.

« Bien que je ne parle ici qu'en mon nom et sous ma seule responsabilité, je crois que les sentiments que j'exprime sont partagés par tous ceux qui ont donné leur adhésion aux principes sur lesquels repose le *Programme* en question, 28 avril 1871 ».

D'accord, Mgr L.-F. Laflèche et Mgr Ignace Bourget recommandaient les principes du *Programme catholique* à leurs diocésains respectifs. Quelques hommes politiques avaient cependant nié que leurs Mandements comportassent une approbation de ce *Programme*. Les deux évêques s'en expliquèrent dans des lettres explicites, voulant couper court ainsi aux contestations. C'est d'abord Mgr Laflèche, qui écrivit à M. A. Trudel, 7 juin 1871 :

« Mon cher Monsieur. — Vous me demandez si ma dernière Lettre circulaire renferme une approbation du *Programme catholique*. Comme j'ai parlé pour être compris, je crois que l'on ne s'y est pas mépris et que l'on y a vu cette approbation.

« Je l'ai approuvé parce que j'y ai trouvé le but légitime et bon et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honnêtes. »

De son côté, Mgr I. Bourget, le 6 juin 1871, dit en termes excellents la même chose à M. Trudel :

« MONSIEUR. — La présente est pour certifier à qui voudra l'entendre que j'approuve en tout point le *Programme catholique* et qu'il n'y a rien dans ce *Programme* qui soit dans mon opinion digne de blâme, même au point de vue de l'opportunité.

« J'ajoute que je considère ce *Programme* comme la plus forte protection du vrai parti conservateur et le plus ferme appui des bons principes qui doivent gouverner une société chrétienne.

« Je m'attache à ce principe parce que j'y vois le salut de ma chère patrie, qui ne sera véritablement libre qu'en autant que la libérté de l'Eglise y sera respectée avec tous les droits qui seront assurés et garantis ».

Ces témoignages sympathiques de dignitaires de l'Eglise, dont la science, le zèle et la haute vertu étaient universellement connus, appréciés ou redoutés, pouvaient bien ne pas suffire à des gens qui, à Québec alors, comme en France dès longtemps, étaient férus de la suprématie du laïque en matières politiques, religieuses et quelques autres encore. Aussi les intéressés prirent la peine de consigner par écrit la preuve assermentée des circonstances qui accompagnèrent la fixation de ce *Programme* et des motifs qui déterminèrent son adoption (1).

Et du tout il résultait que, si une Lettre Pastorale de Mgr L.-F. Laflèche avait fait naître la pensée du soi-disant *Programme Catholique*, ni l'évêque des Trois-Rivières, ni Mgr de Montréal, qui, d'ailleurs, l'approuvèrent sans réticence, n'en prirent l'initiative qu'en certains milieux malveillants on leur reprocha comme une provocation.

Le rôle de Mgr Laflèche et de Mgr Bourget, en cette circonstance, se réduisit à une attitude très simple et fort naturelle.

Un groupe de publicistes catholiques des mieux intentionnés avaient lu la Lettre Pastorale de Mgr des Trois-Rivières avec une grande sympathie et chercha le moyen de mettre de sages conseils en pratique. Ils se concertèrent entre eux à cet effet. Quand ils eurent mis en ordre des idées communes, ils songèrent à les mettre par écrit afin de les soumettre à l'appréciation du public. Mais, préalablement à toute action qui aurait pu paraître une exploitation de l'autorité épiscopale, ces excellents chrétiens se mirent en peine de connaître l'avis de leurs évêques avec l'intention bien arrêtée de s'y conformer.

---

(1) Voir ces témoignages et autres documents relatifs à cette matière. *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome III, p. 117 et suiv.

Ainsi, dans une entrevue à Montréal, MM. Routhier, McLeod et Beausoleil soumirent leurs idées à Mgr Bourget, lui faisant part de leur projet et le consultant respectueusement sur son opportunité.

Mgr Bourget approuva ces idées, il bénit ce généreux projet, estimant néanmoins qu'il fallait aussi l'avis favorable de Mgr Laflèche, puisqu'on tirait parti de sa Lettre Pastorale.

M. Routhier se chargea de condenser les idées émises et de les développer en un article de journal, à seule fin d'expliquer l'attitude que le groupe se proposait d'adopter dans les consultations du corps électoral.

Mis en forme, l'article de M. Routhier fut examiné par le groupe qui l'approuva. Il parut dans le *Journal des Trois-Rivières* sous le titre suggestif de *Programme Catholique*, titre choisi par le Directeur du journal, habile à faire valoir une copie avantageuse. Bien entendu, préalablement consulté à son tour, Mgr Laflèche autorisa cette publication, sans qu'il eût, du reste, la moindre velléité de donner à cet écrit un caractère particulier. Les auteurs, de leur côté, ne visaient autre chose, par cette lumineuse manifestation de leurs principes, que l'indication aux vrais catholiques de la base sur laquelle il serait possible de rétablir l'union.

En résumé, l'article dit *Programme Catholique* parut avec l'approbation confirmée de deux évêques et il fut reproduit par divers journaux.

Cédant à un esprit de contradiction regrettable et, sans doute, aussi à des sollicitations hostiles, le nouvel archevêque de Québec, naturellement, les évêques de Saint-Hyacinthe et de Rimouski par condescendance, désavouèrent le *Programme* comme ayant été élaboré « en dehors de toute participation de l'épiscopat ». Assertion téméraire pour le moins, puisque l'épiscopat débordait leur petit nombre et qu'ils affirmaient avant une enquête qui les aurait préservés de cette fausseté.

Voici, du reste, comment Mgr L.-F. Laflèche, dans son lumineux *Mémoire* à la S. G. de la Propagande, de février 1882, fut amené à s'expliquer lui-même par ce fameux *Programme* (1) :

C'est, dit-il, de l'article publié par le *Journal des Trois-Rivières* en avril 1871 sous le titre de *Programme Catholique*, et désavoué par

---

(1) Voir, *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme,* tome II, de la page 147 à 309 et particulièrement 249 et 250.

Mgr l'archevêque Taschereau, que je vais maintenant parler. Cet article aurait certainement passé sans plus d'éclat que les articles ordinaires de journaux, sans ce désaveu inattendu et impossible à prévoir, et qui cependant a provoqué l'une des luttes les plus ardentes que l'on ait vues dans la presse canadienne, et qui a mis en lumière, *pour la première fois*, une *divergence* d'opinion entre les évêques sur la question politique.

« Voici en quelles circonstances et pour quels motifs cet article, ou *Progamme catholique*, fut rédigé et publié dans le *Journal des Trois-Rivières.*

La promulgation du décret conciliaire de Québec de 1868 sur les élections politiques ayant fait connaître aux fidèles avec plus de précision les devoirs que la loi de Dieu leur impose comme électeurs, un certain nombre de catholiques des plus instruits et des mieux disposés crurent qu'il pourrait être utile de formuler certaines règles pratiques basées sur l'enseignement de ce décret que les évêques venaient d'exposer dans leurs Mandements. En conséquence, ils dressèrent, en vue des élections qui approchaient, un assez court programme qui pouvait se résumer à dire que les électeurs devaient donner leurs votes aux candidats qui s'engageraient à respecter les droits et les lois de l'Eglise, lorsqu'ils agiraient comme députés dans le Parlement, et à faire réformer celles de nos lois existantes qui sont en désaccord avec les lois divines et canoniques en autant que les Evêques le demanderaient.

Comme cet article *Programme* paraissait très important aux yeux de ceux qui l'avaient formulé, il fut soumis privément à l'Evêque des Trois-Rivières dans le diocèse duquel il devait être publié, et à Monseigneur l'Evêque de Montréal dans le diocèse duquel on voulait immédiatement le reproduire.

Les deux prélats le trouvant parfaitement orthodoxe dans ses principes, légitime dans son but et ses moyens, ne blessant les droits de personne, l'approuvèrent sans difficulté.

« Il fut donc publié dans le *Journal des Trois-Rivières* comme article éditorial le 20 avril 1871, et fut immédiatement reproduit, avec pleine et entière adhésion par les six journaux suivants : le *Nouveau-Monde,* le *Franc-Parleur*, l'*Ordre*, le *Courrier du Canada*, l'*Union des Cantons de l'Est, et le Pionnier de Sherbrooke.* Les députés de l'Assemblée législative commençaient aussi à envoyer leur adhésion à ce programme, lorsque le 26 du même mois parut dans le *Journal de Québec* la lettre suivante, datée du 24 avril, de Mgr l'Archevêque de Québec.

« Monsieur. — A propos des élections prochaines, le *Journal des* « *Trois-Rivières* et le *Nouveau-Monde* ont publié un programme *poli-* « *tique* à l'usage des catholiques de la province de Québec.

« Je crois devoir vous informer que ce programme ne *m'a* été connu « que par les journaux, et que par conséquent il a le grave inconvé-

« nient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'*épis-*
« *copat*. Je déclare donc qu'il ne saurait autoriser aucun membre du
« clergé de l'archidiocèse à dépasser les limites tracées par le qua-
« trième concile de Québec et que je vous ai rapportées dans ma cir-
« culaire du 3 courant ».

Le même jour Mgr l'Archevêque écrivait à l'un de ses *suffragants* : « ... J'ai envoyé ce matin à l'imprimeur une petite circulaire au Clergé où je *proteste* indirectement contre cet écrit. Vous en recevrez copie ces jours-ci, j'espère que vous en serez *content*. Elle sera aussi publiée dans nos journaux de Québec, afin que personne n'en prétexte ignorance. Une couple encore de protestations indirectes de ce genre, et toute cette *grande machine montée à grands frais dans une assemblée tenue au bureau de... se détraquera d'elle-même*. »

Le même suffragant, en communiquant à son clergé son adhésion à la protestation *indirecte* de l'Archevêque, disait : « Des informations des plus positives me permettent de vous dire que cette circulaire doit s'interpréter dans le sens d'un désaveu du *programme* politique dont il est question, et c'est en lui attribuant ce sens que je vous en donne communication officielle »...

Voici maintenant quelques observations que je soumets humblement à l'appréciation de Vos Eminences sur cette protestation inattendue et impossible à prévoir de la part de Mgr l'Archevêque.

1° Sur sept journaux qui avaient publié le programme en y donnant leur pleine adhésion, pourquoi le Métropolitain ne désigne-t-il que le *Journal des Trois Rivières* et le *Nouveau-Monde* qui, seuls, avaient soumis cet écrit à leur Ordinaire avant de le publier ?

2° Pourquoi aussi Sa Grandeur censurait-Elle *nommément* ces deux journaux que la règle disciplinaire des Pères du 2e Concile de Québec de 1854 mettait sous la surveillance *immédiate* de leurs évêques diocésains ?

Si l'Archevêque eût observé cette règle et porté sa plainte aux deux évêques chargés de la surveillance de ces journaux, au lieu d'en saisir l'opinion publique, il aurait d'abord évité la grave erreur de fait dans laquelle il est tombé en disant que cet écrit avait *le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat* ; ce qui était matériellement *faux*, puisqu'il avait reçu *l'approbation* de l'Evêque respectif de chacun de ces journaux. Il aurait évité, en second lieu, une grave *injustice* envers ces deux journaux catholiques qui étaient certainement en règle avec l'autorité religieuse pour cet écrit, comme il vient d'être dit, et surtout le Métropolitain aurait évité de faire éclater un *désaccord* aussi regrettable dans l'épiscopat de la Province.

3° Mgr l'Archevêque est tombé dans une autre erreur de fait en disant que ce programme *politique* était une : *grande machine montée à*

grands frais dans une assemblée tenue au bureau de... C'est-à-dire, que c'était le programme d'un nouveau parti politique que les auteurs de cet écrit avaient l'intention de former.

La vérité est qu'il n'en était rien, comme l'ont déclaré solennellement, sous la foi du serment, les auteurs mêmes de ce programme, affirmant qu'ils n'ont point eu l'intention de former un nouveau parti politique, mais tout au contraire de rendre plus uni un parti conservateur qu'ils reconnaissaient comme le seul dont les principes et les traditions pouvaient nous assurer la plénitude de nos droits religieux et nationaux ; et qu'il était également *faux* que le programme catholique eût été une *grande machine montée à grands frais*, *dans une assemblée tenue au bureau...* Rien de semblable n'a eu lieu, et ces prétendus faits n'ont jamais existé.

En agissant avec moins de précipitation, et en prenant le temps de se renseigner avec exactitude sur ces faits, Mgr l'Archevêque se serait facilement convaincu, comme les évêques de Montréal et des Trois-Rivières, que ce programme n'avait ni l'importance ni la portée que des hommes politiques intéressés s'efforçaient à tort de lui imputer ; Sa Grandeur ne se serait pas exposée à avancer dans un document officiel des assertions *fausses* qui ont eu les conséquences les plus déplorables et même fort injustes pour les auteurs de ce programme, hommes de la plus haute respectabilité.

A la suite de ce désaveu de Mgr l'Archevêque et de ses deux suffragants, les journaux libéraux attaquèrent avec violence les auteurs du programme et leurs amis qu'ils désignèrent sous le nom de *Programmistes*, émettant en même temps les doctrines les plus opposées aux droits de l'Eglise.

Deux journaux conservateurs seulement firent écho à la presse libérale dans cette levée de boucliers, l'un de Montréal, déjà compromis par son opposition à l'autorité diocésaine dans l'affaire de la division de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et le *Journal de Québec* (organe en faveur à l'Archevêché) qui passa peu de temps après dans le camp libéral. Ce dernier surtout fut d'une violence extrême, non seulement à l'égard des auteurs du programme, mais aussi à l'égard des évêques de Montréal et des Trois-Rivières, qui avaient dû en justice rendre publique l'approbation privée qu'ils avaient donnée à ce programme, afin d'en protéger les auteurs contre les attaques aussi violentes qu'injustes de leurs adversaires. Ce journal alla jusqu'à accuser ces deux prélats de conduire l'Eglise du Canada au *schisme*, et à leur lancer la malédiction du prophète : « *Væ pastoribus qui dispergunt gregrem !* »

Et le Métropolitain, si sévère à l'égard du *Journal des Trois-Rivières* et du *Nouveau-Monde* qui ne relevaient point de sa juridiction, n'eut pas un mot de blâme pour défendre ses collègues contre de telles injures qui s'imprimaient à la porte de son palais dans un journal entièrement sous sa surveillance.

Cependant qu'y avait-il de répréhensible dans ce programme? Nous le disons sans crainte. Rien. Les principes en étaient inattaquables, le but légitime, les moyens justes et honnêtes, ne blessant les droits de personne. Voilà comment il a été jugé par les théologiens les plus distingués à l'examen desquels il a été soumis.

Enfin l'affaire ayant été déférée au Saint-Siège par Monseigneur l'Archevêque lui-même, voici comment les Eminentissimes Pères, inquisiteurs généraux et le Cardinal Patrizi ont jugé la *condamnation* du programme catholique faite dans les journaux par Sa Grandeur : « ... Et les mêmes Eminentissimes Pères n'ont pas cru devoir approuver votre conduite, *sans doute trop précipitée,* en condamnant dans les journaux le programme concernant les élections politiques : *conduite qui a été la source de tant de divisions.* »

Ainsi donc la responsabilité des divisions qui ont éclaté entre les évêques au sujet du *Programme catholique* retombe sur Monseigneur l'Archevêque et non sur les évêques de Montréal et des Trois-Rivières qui l'ont approuvé privément, sans pouvoir soupçonner l'attitude si regrettable que prendrait leur Métropolitain sur ce document. De plus, continue Son Eminence, ils ont pensé devoir imposer silence à chacun de vous sur le programme catholique en question et sur tout ce qui peut s'y rattacher. Mais que tous les évêques, afin de procurer parmi les fidèles l'accord des esprits au sujet des élections politiques se conduisent d'après ce qui a été sagement et prudemment réglé et ordonné dans les conciles provinciaux. »

Le *Programme* ne fut donc pas condamné. Ce n'était pas pour embarrasser Mgr Taschereau ni pour l'empêcher de dire à son Clergé en retraite, à la réception de la lettre de désapprobation du cardinal Patrizi (4 août 1874) « Que le *Programme catholique avait été coiffé à Rome du bonnet des condamnés* ».

Ces documents ne paraîtront pas dénués d'intérêt.

Les auteurs du *Programme catholique*, que les évêques Bourget et Laflèche durent protéger, furent rendus odieux par la calomnie, poursuivis avec une haine tenace et jusqu'au bout inapaisée. L'hostilité contre ces hommes de bien, faut-il le dire, venait surtout des tenants de l'Université Laval et de ceux qui prenaient des mots d'ordre à l'Archevêché.

Les « programmistes », comme on les appelait avec un dédain qui voulait être outrageant pour les évêques Laflèche et Bourget eux-mêmes, malgré leur dévouement constant et à toute épreuve; malgré leurs efforts incessants, avant comme après ces déclarations opportunes cependant; malgré leurs luttes chevaleresques pour l'honneur du drapeau, furent tenus opiniâtrément à l'écart, bafoués et persécutés

sans trêve ni merci, comme si leur immolation impitoyable importait au salut du parti conservateur, dont ils eussent fait cependant la force et, sans doute, assuré la durée. Or, les documents assermentés, indiqués, et les *mémoires* de Mgr Laflèche démontrent que les préventions conservatrices étaient pures injustices et que, dans toute l'affaire, il n'y avait de fondé que la bêtise de pharisiens calomniateurs.

Oui, d'un seul mot, Mgr Taschereau qui inspirait le *Journal de Québec* aurait pu mettre un terme à des polémiques fâcheuses, à une quarantaine injuste. Pourquoi ne le proféra-t-il jamais? Parce qu'il haïssait le *Programme* et ses partisans et se proposait d'en demander à Rome la condamnation ! !

Néanmoins, Mgr Laflèche ayant soumis l'incident à la haute appréciation de S. S. Pie IX lui-même, reçut du Souverain Pontife une lettre approbative des plus flatteuses qu'il publia. D'autre part, durant son séjour à Rome en 1873, pour plus d'apaisement ayant encore soumis le cas, sous forme de consultation à la S. C. de la Propagande, l'évêque des Trois-Rivières en obtint de suite cette réponse catégorique :

Quoique le document appelé *Programme catholique* n'ait pas été fait par l'autorité ecclésiastique ni expressément reconnu par elle, cependant, vu que ce Programme n'est autre chose qu'une répétition du IXe Décret du IVe Concile Provincial de Québec, comme l'a fait voir l'Illustrissime et Révérendissime Evêque des Trois-Rivières, dans sa Lettre Pastorale du 10 mars 1871, et attendu de plus que le dit Programme est très apte à procurer le bien de la religion catholique et de la société civile en Canada, nous sommes d'avis qu'il faut y tenir et que tout électeur catholique doit l'avoir sous les yeux quand il se décide à voter. (Suivent les signatures).

Cette déclaration de l'autorité supérieure ne pouvait laisser l'archevêque de Québec, ni l'Université Laval indifférents ou résignés. Ils estimèrent qu'on ne pouvait plus habilement riposter à Trois-Rivières qu'en faisant condamner le *Programme* malencontreux.

Mgr Taschereau fit faire des démarches pressantes pour obtenir cette satisfaction des autorités romaines ; mais, au lieu de la censure qu'il escomptait, Rome lui fit écrire par le cardinal Patrizzi, la lettre que Mgr Laflèche rappelait et que voici :

« D'après ce que nous a exposé V. G. au sujet du *Programme* dit *Catholique* qui a pour but de diriger les élections politiques dans votre

Province, les Eminentissimes Pères, Inquisiteurs Généraux avec moi, ont vu avec étonnement et douleur que des contestations et des divisions, rendues publiques par les journaux, ont existé et existent encore entre vous et les autres Evêques.

Vous comprendrez facilement tout l'étonnement et le préjudice qu'une telle conduite est de nature à produire parmi les fidèles, puisque les Evêques devraient, au contraire, par la conformité de leur doctrine et de leurs actes, guider, pour le bien de la religion et de la société, les fidèles eux-mêmes dans une œuvre de si grande importance. Et les mêmes Eminentissimes Pères n'ont pas cru devoir approuver votre conduite sans doute trop précipitée en condamnant dans les journaux le Programme concernant les élections politiques : conduite qui a été la source de tant de divisions.

Mais pour empêcher ce grand mal et pour éloigner toute occasion et tout motif de désordre, les mêmes Eminentissimes Pères, en vertu de leur autorité, et au nom du Saint-Siège, défendent strictement à Votre Grandeur et aux autres Evêques de la Province de ne rien publier qui laisse soupçonner une division ou une divergence d'opinion entre vous.

De plus, ils ont pensé devoir imposer silence à chacun de vous sur le *Programme catholique* en question et sur tout ce qui peut s'y rattacher...

Ce silence était imposé aux Evêques sur le *Programme catholique*, non parce qu'il n'était pas excellent et opportun, mais uniquement pour mettre un terme au scandale occasionné par l'opposition intempestive de l'Archevêque !

La confusion des militants québecois fut extrême ; aussi leurs gémissements, en échos furieux et troublants, se répercutaient sans cesse dans l'âme des protecteurs de Laval.

Pour comble de misère, encore en 1872, il arrivait une autre aventure à Montréal, trahissant cruellement les divergences d'opinions qui éloignaient Mgr Taschereau des plus illustres de ses suffragants :

On célébrait cette année les noces d'or de Mgr I. Bourget (1). L'admiration des habitants de Montréal pour leur vieil et saint évêque se manifesta avec un extraordinaire éclat. Les meilleurs orateurs furent invités à faire l'éloge de cet éminent serviteur de l'Eglise et de la Patrie canadienne. Le choix se porta naturellement sur le célèbre Père Jésuite Braum et sur le brillant évêque des Trois-Rivières. Nul ne songea à l'archevêque E. Taschereau qui eut cependant la

---

(1) Voir détails dans *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, tome IX, *Vie de Mgr Bourget*, chap. XVI (chez Savaète, éditeur à Paris).

malencontreuse idée d'imposer à l'improviste sa présence. On ne pouvait raisonnablement accuser personne de mauvais desseins et ce qui survint de fâcheux à cette occasion devait être imputé à des rencontres fortuites.

Mgr L.-F. Laflèche, bien qu'attendu, ne put prendre part à la fête, loin d'y pouvoir prendre la parole. Il fallut le remplacer au dernier moment par M. Alexis Pelletier qui eut avec Mgr Taschereau les démêlés retentissants. Le P. Braum n'avait pas été moins maltraité que M. Pelletier par l'archevêque qui fit expier à cet illustre orateur ses réfutations des doctrines libérales de Laval, surtout en la matière du mariage chrétien. Les Conférences du P. Braum sont restées célèbres en Canada. M. A. Pelletier et le P. Braum étaient des *Ultramontains* passés en état de cauchemar pour le Séminaire et l'Université de Québec. Il était fort malaisé de faire la louange de Mgr Bourget sans remonter aux sources des contrariétés qui firent ses principaux mérites ; mais les malheurs des temps faisaient que Laval, ses Recteurs et ses défenseurs, en furent les causes. Si l'archevêque de Québec s'était abstenu, comme il semblait en avoir eu l'intention, on aurait dit tout ce qu'il y avait à dire sans incident ; mais celui-ci étant survenu au dernier moment, à l'insu des orateurs, ceux-ci se trouvèrent en chaire avec leurs discours sur les lèvres en face d'un adversaire notoire qui n'avait pas les mérites désirables, les dispositions voulues, ni les grâces nécessaires pour les entendre : l'audition fut donc cruelle pour l'archevêque qui accusa, bien à tort, Montréal de l'avoir attiré dans un guet-apens !

Tandis que le P. Braum, Alexis Pelletier, les Evêques Bourget, Laflèche et bien d'autres hommes de cœur démasquaient alors le libéralisme avec ses tendances pernicieuses, M. Benjamin Pâquet, à l'Université Laval, invitait la société québecoise à des conférences qu'il faisait sur le même thème, mais avec l'intention manifeste de dégager le libéralisme catholique du libéralisme doctrinaire, et de le soustraire aux anathèmes qui affligeaient ce dernier. La tactique était habile plutôt qu'honnête, parce que M. B. Pâquet prétendait démontrer que le libéralisme vrai n'était autre chose que l'indifférentisme, le seul condamné par l'Eglise ! Il professait qu'il fallait vivre en paix avec les ennemis de l'Eglise, à l'exemple de Jésus-Christ et de ses Apôtres qui usèrent de bonté et de bienveillance envers leurs ennemis pour se les concilier, loin de tourmenter *ceux qui persévéraient obstinément dans leurs erreurs.*

Pour que cet enseignement ne fut pas perdu, Mgr Tasche-

reau fit paraître en volume les Conférences émollientes de M. B. Pâquet ; d'autres libéraux jouirent de la même faveur de la part de l'archevêque qui prenait, en même temps, parti contre Mgr I. Bourget dans la question du lotissement de Montréal en paroisses canoniques, ce qui nécessitait le démembrement de l'unique et hypertrophique paroisse de Notre-Dame. Une seule paroisse ne pouvait satisfaire une immense agglomération : une sage administration devait chercher le bien dans la décentralisation voulue par extension de la ville (1).

Tant de différends, joints à des plaintes mal fondées de Mgr Taschereau rendaient des explications en Cour de Rome indispensables. Mgr L.-F. Laflèche fut choisi par les Evêques suffragants de Québec pour aller dans la Ville Eternelle plaider leur cause commune.

Mgr des Trois-Rivières fit ainsi son deuxième voyage d'Europe, partant du Canada le 16 décembre 1872 pour y rentrer le 24 avril 1873. Il était alors accompagné du P. Braum et de M. Joseph-Napoléon Maréchal, curé de Notre-Dame des Grâces.

Mgr Taschereau, de son côté, se rendait à Rome pour contredire ses suffragants.

---

(1) Voir la question des paroisses de Montréal au tome IX, des *Voix Canadiennes*.

CHAPITRE XV

Polémiques. — Ve Concile provincial de Québec. — Visite de Mgr Bourget aux Trois-Rivières. — Erection canonique du Séminaire diocésain. — Visite de Mgr Taché à Mgr Laflèche. — Mandement relatif au Ve Concile de Québec.

Lorsque Mgr Laflèche se rendit à Rome pour soutenir contre Québec les droits que Montréal entendait faire valoir, de violentes polémiques s'élevèrent entre les journaux de deux cités rivales : la presse montréalaise aisément manquait de mesure, mais les organes qui soutenaient les prétentions de Québec multipliaient leurs grossièretés. Un apaisement était désirable pour tous et Mgr Laflèche avait mission de l'assurer en obtenant justice pour les familles et la ville de Montréal.

Sans entrer dans des explications publiques, qui n'eussent fait que raviver et qu'envenimer des querelles qu'il s'agissait, au contraire, de réduire, Monseigneur des Trois-Rivières se contenta d'être fort satisfait du résultat de son voyage, tandis que le P. Braum en était visiblement heureux. Par contre, Mgr Taschereau eut soin de sauver, au moins, les apparences dans son dépit manifeste : car, dès le lendemain de sa rentrée à Québec, avril 1873, il adressait déjà à son clergé une circulaire pour l'informer « contre toute justice » qu'à Rome on n'avait blâmé que les journaux de Montréal. Il s'appuyait, pour le dire, sur un document de la S. C. de la Propagande, où on traçait simplement aux évêques la ligne de conduite à tenir à l'égard de la presse, en général ; et cela concernait la presse de Québec aussi bien que tout autre.

Les Trifluviens, du reste, ne s'y trompèrent pas. Ils connaissaient trop bien leur évêque pour se méprendre sur le sens de ses paroles, toujours sincères, ou sur l'expression de sa physionomie qui respirait la franchise. Il s'était déclaré *très satisfait* de l'accueil reçu et du résultat de ses démarches

à Rome. Il n'en fallut pas davantage pour enthousiasmer une population fort éprise de son vaillant pasteur. De nouveau, par le canon, par les fanfares, par des adresses vibrantes, tous manifestèrent leur exubérante joie, d'abord de revoir leur évêque parmi eux, et puis de ce que la Providence l'avait choisi pour travailler efficacement au bien général de l'Eglise et à l'apaisement des esprits au mieux être des Franco-Canadiens.

En effet, grâce aux rapports de Mgr Laflèche, à ses instances ici et là, entre autres l'affaire de la paroisse de Notre-Dame et la question de l'Université de Montréal étaient remises à l'étude dans les conseils de la S. C. de la Propagande, et le Parlement de Québec se montrait tout disposé à combler les vœux de Mgr I. Bourget en reconnaissant par un Bill déclaratoire les imprescriptibles droits qu'avait l'Eglise catholique en Canada de s'organiser à son gré, surtout par l'érection de nouvelles paroisses. Mais on eut alors ce navrant spectacle : des prêtres de l'archevêché de Québec, soutenus par l'archevêque lui-même, contestèrent les droits de l'Eglise en cet ordre d'idées, des droits acquis par les Traités, les Capitulations et la Constitution ; droits que l'Etat et même les ennemis naturels de l'Eglise n'avaient pas le courage de mettre en doute, loin de les combattre (1). N'importe, les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, très zélés du reste, mais routiniers, tenaient à leur paroisse unique, au prestige, aux avantages divers qu'elle leur assurait. D'ailleurs, ayant pris l'habitude d'être d'un avis contraire à celui de Mgr I. Bourget en tout ce qu'il entreprenait, cela les eût mis encore mal à l'aise de changer d'attitude. Cette persistance dans des torts évidents pour tous donna même lieu au pamphlet de *La Comédie Infernale*, œuvre d'un certain abbé Villeneuve qui fit rire et pleurer, et motiva l'intervention finale d'un délégué apostolique, Mgr Conroy (2).

Les évêques de la Province de Québec tinrent leur Ve Concile régional quelques jours à peine après le retour de Mgr Laflèche: en mai 1873. Mgr Taschereau se montrait alors soucieux. Il était sollicité de toutes parts. La lutte se poursuivait acharnée entre conservateurs et libéraux ; ceux-ci, voulant

---

(1) Voir *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, tomes I, III et IX, tous documents concernant cette triste affaire.

(2) Voir *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome III, page 108, et le tome IX, chap. XVII.

arriver au pouvoir, ne ménageaient plus ni leurs promesses, ni leurs prières. Ils faisaient en règle le siège de l'archevêché et de Laval qu'ils entendaient à tout prix se rendre plus favorables encore, jusqu'à l'aveuglement complet et la défaillance irréparable.

Le champ de bataille n'était autre que le Parlement fédéral, où la majorité, dite conservatrice, était en grande partie protestante. Il s'agissait de déplacer cette majorité, et de s'emparer du pouvoir. L'entreprise eût été manifestement au-dessus des forces des libéraux s'ils avaient été bien connus de tous, réduits à leurs seules forces et traités par les autorités religieuses selon leurs véritables mérites. Précisément, c'était sur ces mérites qu'on s'efforçait de donner le change en recherchant le patronage de l'archevêque de Québec, qui avait une trop naturelle tendance à tout céder aux libéraux courtisans. Pour comble de malheur, parce que les conservateurs voulaient alors se rapprocher de leurs adversaires pour solutionner les questions du Manitoba et celle des Écoles confessionnelles du Nouveau Brunswick, affaires qui montraient les majorités protestantes de ces deux provinces oppressives des minorités catholiques, les journaux locaux critiquaient et blâmaient les conservateurs qui allaient perdre ainsi une partie de leur clientèle ordinaire. Se sentant menacés ici, les conservateurs tâchaient de se fortifier là et c'est par d'opportunes concessions qu'ils songeaient à rallier quelques libéraux à leur cause.

La situation était fort embarrassante pour Mgr Taschereau ; elle l'était même pour les autres et n'en devait inspirer que plus de réserve, plus de prudence. Il eut certainement suffi, vu l'embarras de tous, que les députés conservateurs catholiques se montrassent fermes sur les principes et constants dans leurs actes pour imposer à la majorité protestante le respect du droit des minorités ; mais ils faiblirent et songèrent à des accords qui ne firent que leur aliéner des électeurs et leur faire perdre le pouvoir. C'est que les libéraux eurent l'astuce de s'engager à réparer les torts des conservateurs sans se soucier de tenir cette promesse !

Les évêques Laflèche et Bourget avaient, cependant, l'esprit trop éveillé pour se laisser séduire par de vaines protestations ou par des promesses fallacieuses. Eux, du moins, voulaient une situation nette, des attitudes loyales, estimant que le peuple ne suivrait ses guides qu'autant qu'il recevrait d'eux une direction ferme et raisonnable. Ils exigèrent donc que les libéraux doctrinaires, les seuls en cause

et soumis à la critique, fussent bien qualifiés et entièrement démasqués ; qu'on en détournât les électeurs résolûment.

C'était la planche du salut ; et c'était précisément l'épave vers laquelle Mgr Taschereau, en plein naufrage, n'entendait pas tendre la main. Il endoctrina si bien ses suffragants qu'en ce Ve Concile de Québec Mgr Bourget et Mgr Laflèche furent seuls à demander les moyens de salut la veille d'un naufrage.

Tout ce que les Pères admirent contre l'évidence, c'est qu'il y avait en Canada *quelques adeptes* du libéralisme ; ce qui permit à toute la masse des libéraux qui encombraient la scène de dire : qu'eux, du moins et sûrement, ne comptaient point dans ce petit nombre, d'ailleurs inexistant ! Nombre d'écrits, prouvant le contraire, virent alors le jour et alimentèrent des polémiques ardentes.

A vrai dire, les Pères de ce Concile n'étaient pas encore bien fixés sur la nature du libéralisme catholique dont ils subissaient, en somme, l'influence. Ce qui le prouve, dit M. Alexis Pelletier : « c'est que Mgr Taschereau, après avoir commenté dans un Mandement les décrets de ce Ve Concile, confondit le libéralisme catholique avec le libéralisme impie ou l'indifférentisme ». Cette méprise ou cette défaillance entraîna la défaite des conservateurs et l'avènement au pouvoir de ces *quelques adeptes* du libéralisme qui n'existaient plus quand il leur fallut tenir des promesses. En effet, dès la première session du nouveau Parlement, dont ils étaient le principal ornement, on les éprouva en ramenant sur le bureau les questions du Manitoba et des Ecoles du Nouveau-Brunswick. Ces *quelques adeptes*, plus attachés à leurs principes qu'à leurs engagements, trahirent aussitôt la cause catholique, sacrifiant ses intérêts sacrés !

L'aventure était assez cruelle pour que les amis de Mgr Laflèche pussent décemment glorifier la clairvoyance de l'évêque des Trois-Rivières : combien sincèrement lui-même aurait voulu s'être trompé !

En quittant le Concile, Mgr Bourget accompagna Mgr Laflèche aux Trois-Rivières. Cette visite fit époque dans les annales des Trifluviens à cause des démonstrations extraordinaires auxquelles elle donna lieu. Le peuple, sensible et reconnaissant, avait appris la tendre amitié qui liait ce noble vieillard, durement éprouvé au service de son peuple, et cet athlète impavide, dont la vaillance, après de rudes travaux, osait encore affronter des tempêtes pour Dieu, pour Trois-Rivières et le Canada. Les fidèles les confondaient dans

leur affection enthousiaste et de tout cœur, en ce jour, ils les fêteront ensemble.

Les deux évêques débarquèrent donc aux Trois-Rivières le 27 mai au milieu d'une grande foule qui les conduisit triomphalement à l'évêché, où Mgr Bourget remercia les citoyens de leur cordiale réception.

Le lendemain, Mgr Laflèche mena son hôte illustre, alors doyen de l'épiscopat canadien, à son collège des Trois-Rivières, tout à la joie en cette circonstance.

Sur ces entrefaites la Corporation de ce collège avait examiné plus sérieusement que jamais les chances d'avenir de son établissement : les élèves affluaient, les succès se multipliaient, la faveur des citoyens se montrait fidèle et les travaux du nouveau collège se poursuivaient, mais coûtaient chers...

La Corporation en voyant maîtres et élèves à l'étroit, alors qu'elle était enfin rassurée sur les intentions de l'Evêque à son égard, avait décidé de bâtir un nouveau collège dont le site fut choisi avec discernement, mais pas sans les contrariétés ni les tracasseries réservées aux œuvres utiles. Toutefois les anciens élèves s'employèrent avec une si généreuse ardeur que les obstacles s'aplanirent.

Le 1er juin 1873, le jour de la Pentecôte, alors que les travaux étaient sortis de terre, Mgr Laflèche put bénir enfin la *pierre angulaire*.

Au cours de la cérémonie, l'évêque prononça un remarquable discours déclarant notamment qu'il était heureux et fier de voir la population trifluvienne unie de cœur pour la réalisation d'une œuvre méritoire qui vaudrait au diocèse tout entier d'inépuisables bénédictions. Il ajouta :

« ... La maison d'éducation qui a pris naissance en votre ville et qui aujourd'hui s'élève superbement de terre, malgré *les innombrables difficultés* qu'elle a éprouvées, est un gage de votre avenir. Non seulement les générations qui grandissent, en puisant ici une bonne éducation, seront chrétiennes, mais elles feront votre force. Qu'est-ce qui a donné à nos compatriotes le moyen de défendre dans les assemblées de la nation notre religion, nos institutions et notre société, si ce n'est la bonne formation que notre jeunesse avait reçue dans nos maisons d'éducation. Il en sera de même pour vous ; c'est en posant les assises d'une maison de haute éducation que vous formerez des chrétiens et des citoyens, qui seront en état de faire valoir avantageusement vos intérêts religieux et sociaux.

« Le collège que vous travaillez à fonder me paraît avoir un grand avenir devant lui, tant à cause des difficultés qu'il a rencontrées, que

par la nécessité de son existence. Vous le savez ; c'est le désir de l'Eglise que la ville épiscopale possède une semblable institution et, en secondant les vues de l'Eglise, vous attirez sur vous les bénédictions les plus abondantes »...

Mgr Laflèche avait dit aussi que l'Eglise désirait qu'il y eût un Séminaire dans sa Ville épiscopale. Il avait tout essayé pour amener celui de Nicolet auprès de lui ; n'y ayant pas réussi, il pensait déjà à convertir ce nouveau collège en Séminaire diocésain.

Il y fut porté par Mgr Taché, qui, en septembre de cette année, vint lui rendre visite aux Trois-Rivières et fut fêté au collège comme le fut Mgr Bourget.

Cependant la bienveillance de plus en plus marquée que l'évêque témoignait au collège décida la Corporation à considérer plus sérieusement encore les chances d'avenir de son établissement.

Les membres de cette Corporation s'étant réunis le 7 novembre 1873, M. Baillargeon leur soumit son rapport sur les travaux en cours. Selon lui, il fallait veiller à ce que la maison fût prête à recevoir les élèves à l'ouverture prochaine des classes ; mais.... « il fallait aussi aviser aux moyens de continuer l'entreprise et travailler à en assurer le succès. Or, il ne savait plus où aller frapper pour se procurer l'argent nécessaire.... Après avoir rappelé les intentions des fondateurs du collège, qui voulaient en faire une institution entièrement ecclésiastique..., contrôlée par l'évêque, il émettait l'avis que le temps favorable pour réaliser ces intentions était arrivé.... »

Une requête fut rédigée pour demander à l'évêque la conversion du Collège en Séminaire diocésain.

Mgr Laflèche y avait songé pour faire cesser l'anomalie qui maintenait ce Collège partiellement sous le contrôle laïque. Il fut donc heureux de ce qu'une démarche aussi spontanée de la Corporation intéressée lui proposât la réforme désirée et le priât elle-même de fonder son Séminaire en prenant l'établissement et tous ses biens.

Son Conseil consulté et sur un avis unanimement favorable, Mgr Laflèche fit droit immédiatement à la requête et résolut la transformation du collège. Il notifia sa décision le 2 décembre 1873.

La Corporation ayant rempli, selon ses offres antérieures, toutes les formalités légales que nécessitait le nouvel état des choses à créer, il restait à l'évêque à réaliser la partie du programme qui lui incombait.

C'est le 19 mars 1874, jour de la fête de saint Joseph, patron de l'établissement, que devait avoir lieu l'érection canonique du Séminaire. Une magnifique cérémonie réunissait le peuple des Trois-Rivières à la cathédrale. A l'évangile Mgr Laflèche monta en chaire et, après des éloges bien mérités à l'*Union de Saint-Joseph*, il continua en ces termes :

« ... C'est de ce jour que j'ai daté le décret qui érige canoniquement le Collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. Cette fête de saint Joseph voit donc s'accomplir l'un des actes les plus importants que j'aurais, sans doute, à remplir dans le cours de mon administration. A l'exemple de mon vénéré prédécesseur, j'ai placé avec une grande confiance le Séminaire des Trois-Rivières sous la protection de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle. J'espère beaucoup de l'avenir de cet établissement. »

Ce décret d'érection fut porté à la connaissance des fidèles par une lettre pastorale lue dans toutes les églises du diocèse le 22 mars suivant. Elle se trouvait donc magnifiquement terminée l'œuvre entreprise par Mgr Cooke, à laquelle s'était si cordialement rallié son digne continuateur.

En voyant la joie qui transportait tous les cœurs et faisait affluer par mille canaux les louanges comme les dons au moyen desquels étaient exalté et favorisé ses œuvres en général, l'édification de son Séminaire en particulier, le saint évêque bénissait Dieu du fond de son cœur, tandis que ses enfants l'acclamaient, le disant leur Providence.

Comme si Dieu avait voulu serrer encore plus les liens qui unissaient déjà Mgr Laflèche à son nouveau Séminaire, dont les hautes murailles s'étaient élevées comme par enchantement et dont le dôme majestueux dominait, dès lors, toute la ville, il fit que, privé lui-même d'une demeure convenable, le bon évêque n'eût mieux à faire qu'à s'installer dans ce Séminaire, au milieu de l'essaim bourdonnant et joyeux d'une jeunesse studieuse. Il y vécut sept années, toujours souriant bien qu'à l'étroit et dans la gêne ; et ce furent, pour l'établissement, sept années de bénédictions.

En effet, cette cohabitation amena entre l'évêque, le personnel dirigeant et enseignant, et les élèves, une conformité de vues, une unité d'action, un attachement et une confiance réciproques, une émulation ardente de tous les instants qui aidèrent puissamment à créer un esprit excellent et des traditions qui firent l'honneur et la prospérité de cette œuvre diocésaine.

Mgr Laflèche croyait se retrouver à Nicolet. Le plus natu-

rellement et le plus utilement du monde, il devint l'âme de la maison. Sa longue expérience acquise par l'enseignement, dans la direction des études et le maintien de la discipline au sein d'un établissement similaire, fut une grâce exceptionnelle dont maîtres et élèves tirèrent le meilleur parti. Ses conseils, sages et paternels, allaient à tous indistinctement : il savait guider et encourager, et on le trouvait inimitable quand il descendait au milieu des élèves dont il embellissait la vie en stimulant leur courage.

Nous nous sommes étendus, plus que de raison peut-être, sur la fondation du Séminaire des Trois-Rivières. Il le fallait, parce que, si cette fondation était nécessaire et providentielle, elle porta néanmoins ombrage au Séminaire de Nicolet, et causa du préjudice à Mgr Laflèche personnellement.

Nicolet, hélas ! ne put se faire à l'idée d'une concurrence fût-elle bienfaisante pour les âmes, indispensable à la diffusion de la foi ; Nicolet aurait voulu rester, seul, séminaire diocésain et, avec cette prétention déjà exorbitante, vu la situation faite à l'évêque, elle en émettait une autre qui ne l'était pas moins : celle de subordonner les autorités diocésaines et l'Eglise même à ses seules convenances.

Ah ! Mgr Laflèche voulait s'affranchir de Nicolet, l'amoindrir, se passer de lui ! On allait voir.

Et ce qu'on vit tout de suite, c'est que Nicolet prétendait, de son côté, s'affranchir de Mgr Laflèche, l'amoindrir à son tour et se passer de lui.

Mgr des Trois-Rivières créait un séminaire pour ses besoins évidents ; Nicolet allait créer un diocèse pour affirmer ses droits méconnus, sa force et son indépendance.

Mais comment procéder pour arriver à cette fin ? Nicolet n'était pas embarrassé. Nicolet connaissait les divergences de vues qui existaient entre Mgr Laflèche et Mgr Taschereau au sujet du libéralisme et de l'Université et d'autres causes. Nicolet dépendant de Mgr Laflèche, suffragant, allait en appeler à Mgr Taschereau, métropolitain omnipotent ; Nicolet allait épouser toutes les méchantes querelles qui pouvaient soutenir sa mauvaise cause ; Nicolet allait hurler avec les loups et se jeter aux trousses de son pasteur ; Nicolet enfin se révoltera et versera dans la cabale.

Et l'homme admirable que Nicolet allait attaquer et trahir était le même que nous avons vu dans le Nord-Ouest canadien, à Nicolet même et dont Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, disait lors des noces d'argent du Séminaire des Trois-Rivières, le 25 juin 1885 :

« ... Je suis Trifluvien moi-même par mes ancêtres qui ont habité longtemps l'enceinte de cette ville. De plus, une ancienne amitié et de vieilles relations de missionnaires ont établi entre le digne évêque des Trois-Rivières et moi un lien durable qui me rappelle encore constamment dans votre cité. Il y a plus : le Séminaire des Trois-Rivières lui-même a acquis des droits à mon estime et à mes sympathies en me procurant plusieurs sujets utiles pour le séminaire naissant de Saint-Boniface »...

Mgr Taché rappela, par la même occasion et à grands traits, qu'il fut, en ses débuts de missionnaire, l'élève de chant de Mgr Laflèche, mais qu'il n'avait jamais pu faire honneur à l'habileté de son professeur ; qu'il avait appris avec lui les premiers rudiments des langues sauvages et que, sous ce rapport encore, il n'osait se flatter d'avoir été un émule bien redoutable ;.. mais il avait reçu de lui les plus beaux exemples de dévouement et de sacrifice. Il avait vu à l'œuvre cet admirable ouvrier évangélique qui ne reculait devant aucune presse, qui n'épargnait aucun labeur pour procurer au troupeau, qui lui était confié, les grands bienfaits de la religion et de la civilisation. Il avait suivi de loin, disait-il, ce modèle des missionnaires catholiques et les exemples qu'il en avait reçus servaient encore à le guider dans les travaux de chaque jour. Son illustre maître avait mené une vie d'abnégation et de sacrifices qui se poursuivait encore à ce jour au milieu des plus poignantes épreuves. Mais il trouvait l'explication de ces peines et de ces épreuves dans le texte qui couronnait le portrait de Mgr Laflèche en cette circonstance : « *Quia acceptus eras Deo necesse fuit ut tentatio probaret te.* » La ville des Trois-Rivières était bien heureuse d'avoir un tel pasteur et si elle jouissait alors d'un si précieux avantage, elle le devait à une circonstance providentielle pour elle, qui avait arraché aux Missions du Nord-Ouest, celui qui devait en être le premier Pasteur.

« ... Mgr Laflèche, en effet, continuait Mgr Taché, appelé par le Saint-Siège à porter le bâton pastoral sur le terrain de ses premiers travaux apostoliques, trouva moyen dans sa grande humilité d'échapper à cet honneur en donnant pour raison qu'une infirmité, contractée durant ses longues courses dans les contrées sauvages, lui avait enlevé presque entièrement l'usage d'un pied et le mettait dans l'impossibilité de continuer sa vie de missionnaire. Le Saint-Siège agréa son excuse et il revint au pays portant cette glorieuse cicatrice devant laquelle vous devez vous incliner avec respect et surtout avec reconnaissance, puisque vous lui devez la faveur d'avoir maintenant pour premier pasteur ce digne évêque qui vous gouverne.

« Pour moi j'eus à regretter doublement la cause qui enlevait Mgr Laflèche aux missions du Nord-Ouest. J'allais être privé à la fois de ses sages conseils et des exemples de vertus et de sacrifices qu'il n'avait cessé de me donner, et en même temps le fardeau de l'épiscopat qu'il n'avait voulu accepter, allait retomber sur mes faibles épaules. Mais alors j'étais plus fort, plus vigoureux que mon ami et je ne dus qu'à cette considération de devenir évêque de Saint-Boniface.

« Pour lui, de retour au milieu de vous, malgré la légère infirmité dont il souffrait encore, comme chez lui la tête n'avait jamais subi la même épreuve que la jambe, il ne put échapper à un nouvel appel du Saint-Siège...

« Je suis heureux de trouver une circonstance aussi favorable pour rendre hommage au mérite, au zèle infatigable et aux vertus éminentes de celui que j'ai considéré comme mon maître et comme mon père dans les travaux que j'ai entrepris à ses côtés. C'est un honneur pour moi de m'associer aujourd'hui à la joie générale des élèves du Séminaire et des citoyens des Trois-Rivières, parce qu'étant unis si fortement par le cœur à leur digne évêque je le suis également avec eux ».

Nous allons voir bientôt quelques-unes des dures épreuves que Mgr Taché déplorait avec tant de cordialité et que Mgr Laflèche endurait avec une dignité, une résignation admirables. Dans la Prairie, témoin muet de tant d'abnégation, de fatigues, de sacrifices et de douleurs, le vaillant évêque s'était endurci à toutes les tortures du corps ; mais les tortures du cœur n'avaient pu l'atteindre parmi les sauvages ; elles l'assaillirent dans des milieux raffinés, ayant des sources et des causes déplorables. Ah ! oui, la Providence voulait passer son serviteur au creuset de la souffrance morale ; elle le fit avec un soin, avec une patience qui eussent arraché à une moindre vertu des gémissements. Seulement, Mgr Laflèche était de ceux qui reçurent mission de fonder des églises : ce sont là des apôtres qui ont toujours les yeux sur le Christ, leur modèle inimitable sans doute, mais toujours fortifiant et consolant.

Nous ne dirons certainement pas toutes les peines intimes, les rudes combats qu'eut à endurer ou à livrer le vaillant évêque, durant son long et glorieux épiscopat : on les devinera trop aisément à la lumière des documents nombreux produits dans les *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme* et de ceux qu'il nous faudra présenter dans la suite. Nous craindrions, du reste, par des exposés émouvants, d'être entraînés bien au-delà des limites que nous nous sommes imposés et dans des appréciations qui nous répugnent.

Ah ! les peines du *métier* d'évêque que le saint apôtre de

l'Ouest connaissait si bien ; Mgr Laflèche ne devait plus tarder à les expérimenter plus que lui, heureusement avec un égal courage.

Les Décrets du Ve Concile de Québec ayant été soumis à la ratification du Saint-Siège et la publication en ayant été autorisée, Mgr Laflèche les porte à la connaissance de ses diocésains par un Mandement daté du 6 octobre 1874, où nous lisons :

« ... Aussi un des premiers actes de ce Concile a-t-il été la reconnaissance solennelle du Concile Œcuménique du Vatican et son adhésion pleine et entière à toutes ses définitions et décrets, et spécialement au décret de l'infaillibilité du Souverain Pontife. Ce Saint et Œcuménique Concile du Vatican est comme un phare lumineux que l'Eglise vient d'élever pour dissiper les ténèbres que les erreurs nombreuses de notre temps avaient répandues sur la plupart des vérités fondamentales du Christianisme. Or, parmi ces erreurs qui menacent le plus votre foi, nos très chers frères, les Pères du Ve Concile de Québec ont jugé qu'il était nécessaire de vous signaler celle du *Libéralisme Catholique*, parce qu'elle est une des plus séduisantes, et par là même des plus funestes à la Religion. Elle se glisse dans les âmes comme le serpent sous l'herbe, sans se laisser apercevoir. Le Saint-Père l'a déjà condamnée à plusieurs reprises en déclarant que cette erreur est une peste qui a déjà fait plus de mal à l'Eglise que la Commune elle-même.

« Un autre danger pour la foi, nos très chers frères, est celui des seules *écoles mixtes* ou *non catholiques*, auxquelles plusieurs parents imprudents envoient leurs enfants et les exposent ainsi à prendre le germe de cet *indifférentisme religieux* qui engourdit aujourd'hui tant d'âmes catholiques. Les Pères ont en conséquence renouvelé la défense déjà faite aux parents par le Ier Concile de Québec d'envoyer leurs enfants dans de telles écoles, et ils ont enjoint aux Pasteurs et aux confesseurs de refuser l'absolution à ceux qui ne se conformeront pas à cè décret.

« Le mariage des enfants de l'Eglise a été élevé par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de Sacrement, pour sanctifier l'union des époux chrétiens. Cependant il arrive quelquefois que des catholiques, indignes de ce beau nom, inaugurent un aussi saint état par un crime énorme, en allant demander à un ministre hérétique une bénédiction réprouvée par l'Eglise de Jésus-Christ. Aussi les Pères du Concile ont-ils averti solennellement les pasteurs et leur ont-ils enjoint de renouveler deux fois par année le même avertissement que les catholiques qui vont contracter mariage devant un ministre hérétique commettent par là un péché très grave, donnent à leurs frères un grand scandale et renient virtuellement leur foi en communiquant ainsi avec les hérétiques dans les choses divines. Enfin, nos très chers Frères, nous

croyons devoir encore attirer votre attention sur les décrets relatifs aux élections politiques et administratives, au serment, à la liberté de l'Eglise, au luxe et à la tempérance. Ces décrets contiennent des avis salutaires et des règles très sages sur la conduite que les fidèles doivent tenir relativement à ces sujets importants.

« Nous profitons de cette circonstance pour vous informer d'une ordonnance de l'autorité ecclésiastique relative au Cérémonial Romain. L'Eglise a toujours attaché la plus grande importance aux cérémonies qui accompagnent la célébration de ses augustes mystères. Les Souverains Pontifes se sont réservé à eux-mêmes de les déterminer presque dans les plus petits détails, afin d'en assurer l'intégrité et l'uniformité. Pour arriver autant que possible à cette uniformité si désirable, l'autorité ecclésiastique de cette Province a prescrit une plus exacte observation du Cérémonial préparé par l'ordre du Ier Concile de Québec, et dont elle a fait rédiger un abrégé à l'usage des enfants de chœur. Nous avons prescrit de suivre fidèlement l'un et l'autre dans tout le diocèse.

« Telles sont, nos très chers Frères, lesobservations que nous avons jugé utile de vous faire en publiant les actes et décrets du Ve Concile Provincial. Nous nous bornons à vous indiquer brièvement les dangers que les Evêques de la Province y ont signalés à votre attention et les salutaires enseignements qui vous y sont donnés, pour vous conduire sûrement dans l'éternelle félicité.... »

On remarquera que Mgr Laflèche signale à la particulière aversion des fidèles le libéralisme qu'à Québec on était toujours tenté de passer sous silence.

376a



L'Abbé L.-F. LAFLÈCHE

âgé de 28 ans



ARMES

de Mgr L.-F. LAFLÈCHE.

CHAPITRE XVI

Un conflit troublant. — Plainte des évêques à Rome. — Mgr Laflèche expose à la S. C. de la Propagande nombre de griefs. — Lettre Pastorale collective des évêques du 22 septembre 1875 contre le libéralisme. — L'archevêque de Québec regrette son courage et voudrait se le faire pardonner. — Mgr Laflèche défend la Lettre collective, œuvre personnelle de l'archevêque, mais ratifiée et signée par ses suffragants ; il refuse d'y apporter les modifications voulues par les libéraux menaçants. — L'archevêque, par mandement privé, annule les bienfaisants effets de la Lettre Pastorale collective. — Les évêques délèguent Mgr Laflèche auprès du Saint-Siège pour présenter leurs observations et plaider leur Cause. — Lettre de Mgr Laflèche à Pie IX relative aux difficultés politiques et religieuses au Canada. — Le Pape approuve les évêques par un bref élogieux qu'ils publient avec des Mandements explicatifs. — Confusions des libéraux.

Le lecteur a saisi la gravité du conflit survenu d'abord entre l'archevêque de Québec et l'unanimité de ses suffragants au sujet du libéralisme, en général, et d'une prétendue *influence indue* du clergé canadien dans les élections, en particulier. Il était incontestable que ce clergé, zélé et soucieux de garder en honneur parmi les fidèles les saines doctrines et les bonnes mœurs, tendait ouvertement et très courageusement à faire obstacle aux principes pervers, dits principes de 89, qui se faisaient jour de toutes parts au détriment de l'Eglise catholique sous l'inspiration des loges maçonniques, foyers d'influences étrangères.

Ce conflit, transpirant dans les milieux profanes, devenait singulièrement désagréable au Saint-Siège qui, éclairé par Mgr Laflèche, désapprouva Mgr Taschereau par l'organe du cardinal Patrizzi.

Il eût été désirable que les choses s'arrangeassent dès lors et que le clergé, unanime à préserver les fidèles des influences délétères, fît face avec ensemble au danger pressant.

D'abord, bien que les sollicitations suspectes qui le pro-

voquèrent ne fissent aucun doute, les origines lointaines de ce désastreux conflit demeuraient obscures. Il paraissait imprévu. Rien, en tout cas, ne l'annonçait lorsque, après de mûres réflexions et de longues délibérations, Mgr Taschereau, d'accord avec ses suffragants, et signant à leur tête, publia sa fameuse Lettre Pastorale *collective* du 22 septembre 1875.

Nous ne donnerons pas cette lettre *in extenso* (1). C'est un document public, facile à consulter. Sa lecture est édifiante, nécessaire à l'intelligence des débats qui vont suivre.

Nous n'en citons que les passages ayant trait au conflit qui nous occupe, conflit qui causa tant de soucis à des pasteurs zélés, frappés de suspicion et menacés de poursuites, tout en exerçant d'incalculables ravages dans les âmes désemparées. Ce n'est, d'ailleurs, rien aventurer que d'affirmer que c'est grâce à des dissentiments déplorablement entretenus par Québec et grâce au flottement qui s'ensuivit dans les rangs catholiques, que les libéraux, profitant d'une équivoque créée à propos et de *complaisances indues*, escamotèrent le pouvoir.

C'est encore dans *son Mémoire* à la S. C. de la Propagande de février 1882 (2) que Mgr L.-F. Laflèche nous informera de la genèse de cette *Lettre Pastorale* collective des évêques de la Province de Québec qui fit autant de bruit que le *Programme Catholique* de 1872.

Le second fait, dit-il, qui a causé une nouvelle divergence d'opinion entre les évêques a été le Mandement que Mgr Taschereau a publié le 25 mai 1876, pour donner une nouvelle direction au clergé et aux fidèles de son diocèse dans les élections.

La violence avec laquelle les libéraux attaquèrent le clergé après les élections de 1875 et les menaces de poursuite qu'ils faisaient entendre contre les prêtres sous le prétexte d'une prétendue *influence spirituelle indue,* firent comprendre aux évêques la nécessité d'une entente commune sur la question politique, et de donner au clergé et aux fidèles de toute la province une direction *uniforme* sur la conduite à tenir dans les élections politiques. C'est ce qu'ils firent dans la Pastorale du 22 septembre 1875 et dans la Circulaire au clergé qui l'accompagnait. Ces deux documents produisirent les heureux résultats qu'en attendaient les Prélats.

Cependant les libéraux qui étaient demeurés convaincus depuis l'in-

(1) Voir ce texte intégral, *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, tome III.

(2) Voir *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, tome II, page 256 et suite.

cident du *Programme Catholique* que l'Archevêque leur était favorable, virent avec chagrin que le Métropolitain s'était rallié courageusement à ses suffragants dans la Pastorale du 22 septembre *qu'il avait lui-même rédigée* et signée avec eux et qui était, de fait, en harmonie parfaite avec les principes de ce *Programme* si violemment combattu... L'union des Evêques... était une force que les libéraux auraient essayé en vain de combattre ouvertement et directement.

Ils reprirent donc leur tactique ténébreuse et hypocrite, ils attaquèrent dans l'ombre cette Pastorale en soulevant des doutes sur ces principes et des objections sur sa mise en pratique : en les faisant parvenir habilement aux oreilles de l'Archevêque. Ils firent si bien qu'au mois de février suivant, S. G. était déjà ébranlée, et croyait qu'il serait bon, pour apaiser ces esprits inquiets, de donner collectivement des explications sur ce document. Les suffragants savaient que c'était inutile, parce que les libéraux ne comprenaient que trop bien cette Pastorale qui condamnait avec tant de clarté et de précision leurs principes pervers et leurs tendances dangereuses, et qu'ils ne pouvaient échapper à l'application qu'en feraient les fidèles. Voilà pourquoi ils auraient voulu arracher à la bonne foi des évêques quelques explications qui leur auraient permis de la commenter de manière à lui faire dire ce qu'ils désiraient, c'est-à-dire, le contraire de ce que ces Prélats y avaient clairement enseigné. C'est ce que ces derniers comprirent : aussi se gardèrent-ils de donner dans le piège, et sans s'être consultés, ils répondirent à leur Métropolitain qu'il n'en fallait rien faire.

Ce que les libéraux désiraient surtout, c'était que les évêques missent en quelque manière les deux partis politiques, au point de vue des principes, sur un pied d'égalité devant les fidèles. Or une telle déclaration de la part des évêques n'était ni prudente, ni conforme à la vérité, ni juste ; et ces Prélats trouvèrent plus sage de suivre la conduite du Saint-Siège en se tenant dans la région des principes, sans descendre sur le terrain des personnes ou des partis politiques, et que par conséquent il fallait se contenter dans les circonstances présentes de faire connaître aux fidèles les doctrines dangereuses, et les principes mauvais et condamnés, afin de les prémunir contre les dangers de la séduction des erreurs courantes ; mais leur laisser le soin d'en faire eux-mêmes l'application aux hommes ou aux partis politiques. C'est dans ce sens que je répondis à Monseigneur l'Archevêque, le 24 mars 1876...

Mais donnons ici, et d'abord, les extraits de cette Pastorale.

Mgr Taschereau rappelait en des termes excellents, qui valurent aux signataires de ce document une flatteuse approbation pontificale, au clergé régulier et séculier comme aux fidèles les principes immuables d'où découlent les pouvoirs de l'Eglise, les bases de la Constitution divine de

cette Eglise, et il arrive au libéralisme catholique, disant :

... Le libéralisme catholique, dit Pie IX, est l'ennemi le plus acharné et le plus dangereux de la divine Constitution de l'Eglise. Semblable au serpent qui se glissa dans le paradis terrestre pour tenter et faire déchoir la race humaine, il présente aux enfants d'Adam l'appât trompeur d'une certaine liberté, d'une certaine science du bien et du mal ; liberté et science qui aboutissent à la mort. Il tente de se glisser imperceptiblement dans les lieux les plus saints : il fascine les yeux les plus clairvoyants ; il empoisonne les cœurs les plus simples, pour peu que l'on chancelle dans la foi à l'autorité du Souverain Pontife.

Les partisans de cette erreur subtile concentrent toutes leurs forces pour briser les liens qui unissent les peuples aux Evêques et les Evêques au Vicaire de Jésus-Christ. Ils applaudissent à l'autorité civile chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire ; ils cherchent par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer, sinon à approuver, des lois iniques. Ennemis d'autant plus dangereux que souvent, sans même en avoir la conscience, ils favorisent les doctrines les plus perverses, que Pie IX a si bien caractérisées en les appelant *une conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur.*

Le libéral catholique se rassure parce qu'il a encore certains principes catholiques, certaines pratiques de piété, un certain fond de foi et d'attachement à l'Eglise, mais il ferme soigneusement les yeux sur l'abîme creusé dans son cœur par l'erreur qui le dévore en silence. Il vante encore à tout venant ses convictions religieuses et se fâche quand on l'avertit qu'il a des principes dangereux : il est peut-être sincère dans son aveuglement, Dieu seul le sait ! Mais à côté de toutes ces belles apparences, il y a un grand fond d'orgueil qui lui laisse croire qu'il a plus de prudence et de sagesse que ceux à qui le Saint-Esprit donne mission et grâce pour enseigner et gouverner le peuple fidèle : on le verra censurer sans scrupule les actes et les documents de l'autorité religieuse la plus élevée. Sous prétexte d'enlever la cause des dissensions et de concilier avec l'Evangile les progrès de la société actuelle, il se met au service de César et de ceux qui inventent de prétendus droits en faveur d'une fausse liberté : comme si les ténèbres pouvaient coexister avec la lumière et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité dès qu'on lui fait violence, en la détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de cette immutabilité inhérente à sa nature !

En présence de cinq brefs apostoliques qui dénoncent *le libéralisme catholique* comme absolument incompatible avec la doctrine de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas encore formellement condamné comme hérétique, il ne peut plus être permis en conscience d'être *un libéral catholique....*

Ces déclarations *collectives* ne laissaient rien à désirer ni pour la précision de la forme, ni pour la solidité du fond : qu'on veuille bien les retenir et puis méditer ce que la même Lettre Pastorale ajoute relativement à la politique canadienne :

Un des plus puissants génies qui aient paru sur la terre, saint Thomas d'Aquin, a défini *la loi* en général : *Un règlement dicté par la raison pour le bien commun, et promulgué par celui qui a le soin de la société.* L'Eglise catholique reconnaît dans cette courte définition tous les traits d'une politique chrétienne.

Le bien commun en est la fin unique et suprême.

La raison doit être la source de la loi. La raison, c'est-à-dire, la conformité des moyens à employer, non seulement avec la fin à atteindre, mais aussi avec la justice et la morale ; la raison, et non pas l'esprit de parti, non pas l'intention de se maintenir au pouvoir, non pas la volonté de nuire au parti opposé.

L'autorité qui impose la loi est ici admirablement définie. Le Saint-Esprit nous la représente souvent comme portant le glaive et prête à frapper quiconque refuse de lui rendre honneur, crainte et tribut ; c'est ainsi qu'elle doit apparaître aux peuples, *comme ministre des vengeances de Dieu contre ceux qui font le mal.* Mais notre saint Docteur, considérant l'autorité dans la personne qui en est revêtue, lui trace ses devoirs en même temps qu'il définit ses droits : « A vous, ô princes, ô législateurs, a été confié le soin de la société » ; ce n'est pas pour contenter votre ambition, votre soif des honneurs et des richesses, que l'autorité a été donnée : c'est une charge, une obligation, un devoir qui vous est imposé. »

Politique vraiment divine ! Oh ! qu'elle laisse bien loin derrière elle cette fausse et souverainement déraisonnable politique, qui fait des plus graves intérêts d'un peuple comme un jouet d'enfant avec lequel des partisans aveugles cherchent à s'amuser, à s'enrichir, à se supplanter mutuellement !

Loin de nous la pensée de méconnaître les avantages du régime constitutionnel considéré en lui-même, et par conséquent, l'utilité de ces distinctions de partis, qui se tiennent les uns les autres en échec pour signaler et arrêter les écarts du pouvoir. Ce que nous déplorons, ce que nous condamnons, c'est l'abus que l'on en fait ; c'est la prétention que la politique réduite aux mesquines et ridicules proportions d'intérêts de parti devienne *la règle suprême* de toute administration publique, que *tout soit pour le parti* et rien pour *le bien commun ;* rien pour *cette société dont on a le soin.* Ce que nous condamnons encore, c'est que l'on se permette de dire et d'oser tout ce qui peut servir au triomphe d'un parti. « *Prêtez l'oreille à mes paroles*, dit le Saint-Esprit, (Sagesse VI) ; *vous qui gouvernez la multitude, considérez que vous*

avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable pour vous juger avec extrême rigueur. »

Une politique animée de cet esprit et tendant manifestement au bien public et privé laisse-t-elle un rôle à jouer au clergé jouissant de ses droits civiques, ayant charge d'âmes ? L'ingérence du clergé dans cette politique est-elle indue, ou seulement naturelle et légitime ? La même Lettre Pastorale répond :

Des hommes qui veulent vous tromper vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique ; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'église et à la sacristie et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale.

Erreurs monstrueuses, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! En excluant le clergé, on exclut l'Eglise ; et en mettant de côté l'Eglise, on se prive de tout ce qu'elle renferme de salutaire et d'immuable : Dieu, la morale, la justice, la vérité, et quand on a fait ainsi main basse sur tout le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force !

Tout homme qui a son salut à cœur doit régler ses actes selon la loi divine dont la religion est l'expression et la gardienne. Qui ne comprendra quelle justice et quelle rectitude régneraient partout, si les gouvernants et les peuples avaient toujours devant les yeux cette loi divine qui est l'équité même, et ce jugement formidable qu'ils auront à subir un jour devant celui au regard et au bras de qui personne ne saurait échapper ? Les plus grands ennemis du peuple sont donc ceux qui veulent bannir la religion de la politique ; car, sous prétexte d'affranchir le peuple de ce qu'ils appellent la *tyrannie du prêtre*, *l'influence indue du prêtre*, ils préparent à ce même peuple les chaînes les plus pesantes et les plus difficiles à secouer : ils mettent la force au-dessus du droit et ôtent à la puissance civile le seul frein moral qui puisse l'empêcher de dégénérer en despotisme et en tyrannie !

On veut reléguer le prêtre dans la sacristie !

Pourquoi ? Est-ce parce qu'il a puisé dans ses études des notions saines et certaines sur les droits et les devoirs de chacun des fidèles confiés à ses soins ? Est-ce parce qu'il sacrifie ses ressources, son temps, sa santé, sa vie même pour le bien de ses semblables ?

N'est-il pas citoyen au même titre que les autres ? Eh quoi ! le premier venu peut écrire, parler et agir ; on voit quelquefois affluer vers un comté, ou une paroisse, des étrangers qui viennent pour y faire prévaloir leurs opinions politiques : seul le prêtre ne pourra parler et

écrire ! Il sera permis à quiconque le veut de venir dans une paroisse débiter toutes sortes de principes, et le prêtre qui est au milieu de ses enfants n'aura aucun droit de parler, aucun droit de protester contre les énormités qu'on leur apporte !

Tel qui aujourd'hui crie très fort le prêtre n'a rien à voir dans la politique, trouvait naguère cette influence salutaire ; tel qui nie aujourd'hui la compétence du clergé dans ces questions exaltait jadis la sûreté de principes que donne à un homme l'étude de la morale chrétienne ! D'où vient ce changement, sinon de ce que l'on sent agir contre soi cette influence que l'on a la conscience de ne plus mériter.

Sans doute, l'exercice de tous les droits de citoyen par un prêtre n'est pas toujours opportun, il peut même avoir ses inconvénients et ses dangers ; mais il ne faut pas oublier que c'est à l'Eglise seule qu'il appartient de donner à ses ministres les instructions qu'elle juge convenables, et à reprendre ceux qui s'en écartent, et les évêques de cette Province n'ont pas manqué à leur devoir sur ce point.

Jusqu'ici nous avons considéré le prêtre comme citoyen en parlant politique en son propre et privé nom, comme tout autre membre de la société civile. Y a-t-il des questions où l'Evêque et le prêtre puissent, et même, quelquefois, doivent intervenir au nom de la religion ?

Nous répondons sans hésitation : Oui, il y a des questions politiques où le clergé peut et même doit intervenir au nom de la religion. La règle de ce droit et de ce devoir se trouve dans la distinction même que nous avons déjà signalée entre l'Eglise et l'Etat.

Il y a, en effet, des questions politiques qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce qu'elles ont rapport à la foi ou à la morale, soit parce qu'elles peuvent affecter la liberté, l'indépendance ou l'existence de l'Eglise, même sous le rapport temporel.

Il peut se présenter un candidat dont le programme soit hostile à l'Eglise, ou bien dont les antécédents soient tels que sa candidature devienne une menace pour ces mêmes intérêts.

De même un parti politique peut être jugé dangereux, non seulement par son programme et par ses antécédents, mais encore par les programmes et les antécédents particuliers de ses chefs, de ses principaux membres et de sa presse, si ce parti ne les désavoue point et ne se sépare pas définitivement d'eux dans le cas où ils persistent dans leur erreur après en avoir été avertis.

Dans ces cas, un catholique peut-il, sans renier sa foi, sans se montrer hostile à l'Eglise dont il est membre, un catholique peut-il, disons-nous, refuser à l'Eglise le droit de se défendre, ou plutôt de défendre les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées ! Mais l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise.

Alors le prêtre et l'Evêque peuvent en toute justice et doivent en toute conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer avec autorité

que voter en tel sens est un péché, que faire tel acte expose aux censures de l'Eglise. Ils peuvent et doivent parler non seulement aux électeurs et aux candidats, mais même aux autorités constituées, car le devoir de tout homme qui veut sauver son âme est tracé par la loi divine ; et l'Eglise, comme une bonne mère, doit à tous ses enfants, de quelque rang qu'ils soient, l'amour et, par conséquent, la vigilance spirituelle. Ce n'est donc point convertir la chaire en tribune politique que d'éclairer la conscience des fidèles sur toutes ces questions où le salut se trouve intéressé.

Sans doute, de semblables questions ne se présentent pas tous les jours ; mais le droit n'en est pas moins certain.

Il est évident, par la nature même de la question, qu'à l'Eglise seule doit appartenir l'appréciation des circonstances où il faut élever la voix en faveur de la foi et de la morale chrétienne.

L'on objectera peut-être que le prêtre est exposé comme tout homme à dépasser la limite qui lui est assignée et qu'alors c'est à l'Etat à le faire rentrer dans le devoir.

A cela nous répondrons d'abord que c'est faire gratuitement injure à l'Eglise entière que de supposer qu'il n'y a pas dans sa hiérarchie un remède à l'injustice ou à l'erreur d'un de ses ministres. En effet, l'Eglise a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du Prêtre. Voilà pourquoi Pie IX, dans sa bulle *Apostolicæ Sœdis*, octobre 1869, déclare frappés d'une excommunication majeure ceux qui obligent directement les juges laïques à citer devant leur tribunal les personnes ecclésiastiques, contre les dispositions du droit canonique.

En second lieu, quand l'Etat envahira les droits de l'Eglise, foulera aux pieds ses privilèges les plus sacrés, comme cela arrive aujourd'hui en Italie, en Allemagne et en Suisse, ne serait-ce pas le comble de la dérision que de donner à ce même Etat le droit de bâillonner sa victime ?

En troisième lieu, si l'on pose en principe qu'un pouvoir n'existe pas, parce qu'il peut arriver que quelqu'un en abuse, il faudra nier tous les pouvoirs civils, car tous ceux qui en sont revêtus sont faillibles...

Cette Lettre expose encore les devoirs de la Presse et dit ce qu'il faut penser du serment des fonctionnaires. Elle ajoute à propos de la sépulture ecclésiastique qui, refusée à Guibord comme indigne et pourtant revendiquée, donna lieu à un procès retentissant dont l'issue fut douloureuse pour l'Eglise :

La *sépulture ecclésiastique* n'a pas, sans doute, le même degré de sainteté que les sacrements, mais elle n'en appartient pas moins tout

entière et uniquement au jugement de l'Eglise. Nous voulons parler de la *sépulture ecclésiastique*, telle que définie et réglée par les lois canoniques, c'est-à-dire, non seulement les prières et les rites religieux qui accompagnent les funérailles, mais aussi le lieu sanctifié et consacré spécialement par des prières et des bénédictions, pour la sépulture de ceux qui meurent dans la paix de l'Eglise catholique.

Nulle puissance temporelle ne peut prescrire de venir prier sur la tombe d'un mort qu'elle a jugé indigne de ses prières ; c'est un attentat sacrilège que de violer par la force la sainteté de la terre consacrée par les prières et les bénédictions de l'Eglise.

On dira peut-être que la privation des honneurs de la sépulture ecclésiastique emporte une dégradation et une infamie, et qu'ainsi considérée elle est du ressort de l'autorité civile chargée de protéger l'honneur des citoyens.

Nous répondons que le déshonneur et l'infamie sont plutôt dans la révolte d'un enfant contre sa mère et que rien ne peut laver la tache d'une désobéissance grave qui persévère jusqu'à la mort. Tous les procès, tous les appels, toutes les sentences du monde ne feront que donner un plus grand retentissement à la faute et rendre la dégradation et l'infamie plus notoires et plus déplorables aux yeux des vrais catholiques...

Or, nous devons le dire avec douleur, une affaire tristement célèbre nous prouve que l'Eglise catholique du Canada est menacée dans sa liberté et ses droits les plus précieux. Et ce qui met le comble à notre affliction, c'est que l'Eglise peut dire comme le prophète : *J'ai nourri des enfants, je les ai comblés de bienfaits et ils m'ont méprisé* (Isaïe I, 2) ! Les premiers auteurs de cet attentat ont été élevés sur les genoux d'une mère catholique, ils se sont assis dans leur enfance à la table sainte, ils ont reçu le caractère ineffaçable de la Confirmation, et encore aujourd'hui, malgré leur révolte, ils se disent catholiques pour avoir le droit de faire ouvrir par la force l'entrée d'un cimetière consacré par les prières de l'Eglise et destiné par elle à la sépulture de ses enfants fidèles.

Pour déguiser cette usurpation criminelle on a invoqué les prétendues *libertés gallicanes*, comme si l'unité catholique, fondée par Jésus-Christ sur l'autorité suprême de Pierre et ses successeurs, n'était qu'un vain nom ! Qu'est-ce en effet qu'une autorité contre laquelle il serait permis au sujet de se pourvoir en invoquant *ses libertés !* Quel prince, quelle république voudrait reconnaître un pareil principe invoqué par une province, malgré les déclarations cent fois répétées de la constitution et des tribunaux suprêmes de l'État ?

Que ceux qui sont en dehors de l'Eglise trouvent de pareils principes bons et admirables, nous ne pouvons nous en étonner ; car ils ne croient pas à cette autorité qui fait le fondement de l'Eglise catholique. Mais que des hommes qui osent encore se dire enfants de l'Eglise en méconnaissant jusqu'à ce point l'enseignement et la hiérarchie, c'est une inconcevable erreur.

Ceux qui ont commencé, soutenu, ou encouragé par leurs souscriptions, cet inqualifiable attentat contre les droits les plus certains de l'Eglise, nous les tenons pour coupables d'une révolte ouverte contre l'Eglise et d'une grave injustice dont ils ne peuvent recevoir le pardon, s'ils ne s'efforcent de la réparer par tous les moyens en leur pouvoir....

Et voici les conclusions :

Tels sont les avis importants que nous croyons devoir vous donner dans les circonstances actuelles : Défiez-vous surtout de ce *libéralisme* qui veut se décorer du beau nom de *catholique* pour accomplir plus sûrement son œuvre criminelle. Vous le connaîtrez facilement à la peinture qu'en a faite souvent le Souverain Pontife : 1° Efforts pour asservir l'Eglise à l'Etat ; 2° Tentatives incessantes pour briser les liens qui unissent les Enfants de l'Eglise entre eux et avec le clergé ; 3° Alliance monstrueuse de la vérité avec l'erreur, sous prétexte de concilier toutes choses et d'éviter des conflits ; 4° Enfin, illusion et quelquefois hypocrisie, qui, sous des dehors religieux et de belles protestations de soumission à l'Eglise, cache un orgueil sans mesure.

Souvenez-vous que la véritable politique chrétienne n'a qu'un but qui est le *bien public*, qu'un seul *moyen* qui est la conformité parfaite des lois avec la vérité et la justice....

Cette Lettre Pastorale *collective* était accompagnée d'une circulaire au clergé, circulaire portant même date et mêmes signatures. Elle disait notamment, après un chaleureux appel à *l'union* et à la *subordination* respectueuse et filiale des inférieurs envers les supérieurs ecclésiastiques :

... N'avons-nous pas même plus de motifs de leur (aux prêtres) dire : Défiez-vous des candidats et des partis qui, par leurs chefs, leurs amis, soutiennent des principes et des doctrines condamnés par l'Eglise, et dangereux à la société ? Ce sont souvent des ennemis cachés : ils déguisent leurs tendances aussi longtemps que leur intérêt l'exige ; ils se démasquent dès qu'ils croient pouvoir le faire impunément.

Ces adversaires de la Religion, qui, cependant, prétendent au titre de catholiques, sont les mêmes partout : ils flattent ceux de ces ministres qu'ils espèrent gagner à leur cause ; ils injurient, ils outragent les prêtres qui dénoncent ou qui combattent leurs desseins pervers. Ils les accusent d'exercer une influence indue, de convertir la chaire de vérité en tribune politique ; ils osent quelquefois les traîner devant les tribunaux civils pour rendre compte de certaines fonctions de leur ministère ; ils chercheront même peut-être à les forcer d'accorder la sépulture chrétienne en dépit de l'autorité ecclésiastique.

En présence de semblables menaces, plusieurs d'entre vous, Mes-

sieurs, nous ont demandé de leur tracer une ligne de conduite. Elle est clairement indiquée par les règles canoniques.

1° Un prêtre, accusé d'avoir exercé une *influence indue* dans une élection, pour avoir rempli quelque fonction ou donné des avis ou des conseils, comme prédicateur, confesseur ou pasteur, et cité pour cela en justice, devrait récuser respectueusement, mais fermement, la compétence du tribunal civil, et invoquer le recours au tribunal ecclésiastique.

2° Un prêtre qui, ayant suivi exactement les décrets des Conciles Provinciaux et les Ordonnances de son Evêque, serait néanmoins condamné pour *influence indue* par le tribunal civil, devrait souffrir patiemment cette persécution, par amour pour la sainte Eglise.

Avant de terminer cette circulaire, nous pensons à propos de vous répéter, Messieurs, les sages prescriptions du IX° décret du Quatrième Concile de Québec. Dans les circonstances ordinaires, bornez-vous à développer à votre peuple les règles qui doivent le guider dans les élections : « *nec ultra procedant in circumstantiis consuetis.* S'il se présente quelques circonstances particulières ou extraordinaires, ayez bien soin de ne rien dire, de ne rien faire, sans avoir consulté *nec quidquam moliantur inconsulto Episcopo*, votre Evêque.

Dans notre pastorale nous insistons fortement sur les droits du Clergé comme citoyen, parce que ses ennemis veulent le lui dénier pour lui fermer la bouche en tout temps ; mais l'exercice de ces droits, comme de beaucoup d'autres, se trouve nécessairement restreint par les règles que vous imposent vos supérieurs ecclésiastiques, à qui seuls il appartient de juger jusqu'à quel point il est opportun d'en user. Le décret du Quatrième Concile de Québec est bien clair et bien formel sur ce sujet.

Notre pastorale expose également en quel cas le prêtre peut et doit élever la voix, non seulement comme citoyen, mais aussi comme ministre de la religion : nous croyons utile de vous faire remarquer que, même dans ces circonstances, vous devez avant tout prendre l'avis et l'ordre de votre Evêque, car ces questions sont toujours de la plus grande importance et elles tombent *a fortiori* sous la restriction imposée par notre Quatrième Concile...

S'il est nécessaire de mettre les fidèles en garde contre les mauvaises doctrines sociales et religieuses, et de les instruire des vrais principes aussi bien que des devoirs imposés à leur conscience, pour le choix d'un candidat et le vote qu'ils ont à donner ; d'un autre côté, il est aisé de comprendre qu'il faut s'abstenir de traiter en chaire des questions purement temporelles et profanes, et d'y adresser des injures ou des personnalités à qui que ce soit, comme le dit notre Premier Concile dans les avis qu'il donne aux prédicateurs. (Décret XV, N° 8).

Ordinairement même il convient à un prêtre de ne pas se mêler acti-

vement aux luttes de partis : sa considération et son caractère seraient exposés à n'y rien gagner. Bien plus, quand, à raison des principes, des antécédents ou des alliances compromettantes de quelque candidat, il sera obligé de se prononcer dans l'intérêt de la religion et de la patrie, sa parole aura beaucoup plus de poids et d'autorité, s'il ne l'a pas prodiguée inutilement...

Ainsi donc, cette Lettre Pastorale et la circulaire au Clergé qui l'accompagnait exprimaient le réconfortant accord existant alors entre le métropolitain et ses suffragants, relativement aux difficultés religieuses au Canada, auxquelles s'adaptaient les instructions données et les recommandations faites, le tout aussi sage qu'opportun.

Il faudrait cependant ne rien connaître du tempérament des Français-Canadiens, n'avoir qu'une faible idée de la vivacité de leur foi, de la force de leur attachement à des pasteurs généralement populaires à cause de leur zèle éclairé, de leur dévouement sans bornes, pour se figurer que ces avis des évêques ne firent pas, parmi eux, une sensation profonde. Dans le camp libéral, le désarroi fut complet et la confiance en leur avenir très ébranlée.

Que tentèrent alors les ennemis de l'Eglise, les courtisans du pouvoir, pour retenir la fortune hésitante et pour rétablir leurs affaires ? Quelles menaces proféra-t-on en certains milieux et quelles promesses y furent faites ? Mgr Laflèche nous l'a fait déjà entrevoir.

Qu'il nous suffise d'affirmer avec lui que Mgr Taschereau fut assailli de réclamations, importuné, pressé et qu'on usa auprès de lui d'arguments divers qui troublèrent son esprit indécis, porté à la conciliation par compromis.

Il en résulta que l'Archevêque, regrettant bientôt la publication de sa Lettre Pastorale collective, qui lui valait tous ces tracas, songea sérieusement, vu les instances et les menaces, à la commenter pour en adoucir les sages prescriptions.

Seulement, le document qu'il s'agissait d'affaiblir ou d'annuler était *collectif* et, pour la forme, elle était son œuvre ! Il fallait, pour y porter la main, l'agrément des suffragants qui l'avaient discuté, approuvé et publié d'accord avec lui.

L'embarras d'un esprit flottant, en pareille occurrence, devait être lamentable. Il fallait consulter, au besoin négocier. Des correspondances furent, en effet, échangées. Mgr Laflèche fut invité par ses collègues à résister au métropolitain perplexe.

Il le fit très respectueusement par une lettre datée du Séminaire des Trois-Rivières, 13 février 1876, ainsi conçue :

Monseigneur. — Notre lettre du 22 septembre est un exposé clair et précis de la doctrine catholique sur la question si difficile des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Elle est de plus une affirmation des droits de l'Eglise en cet ordre de choses, et une revendication courageuse de ses droits contre les empiétements et aussi contre les lâchetés du libéralisme catholique. Or la doctrine et les droits affirmés dans ce document sont tellement clairs et précis, que les adversaires ont été comme étourdis et éblouis, et qu'aucun n'a osé les attaquer de front. Ils ont cru qu'une attaque indirecte aurait plus de chance, et ils ont tourné leurs regards vers le protestantisme, soufflant de ce côté le feu de la discorde et attisant le fanatisme. Mais tout ce tapage n'aboutira pas à grand'chose ; car le document est là, il parle par lui-même et prouve à qui veut le consulter loyalement que nous n'avons blessé les droits de personne ; mais que nous en sommes tenus strictement aux droits de la défense en affirmant la doctrine catholique et en revendiquant ses droits là où ils étaient attaqués, et en traçant aux fidèles confiés à nos soins des règles de conduite sur ces questions, pour la sûreté de leur conscience et l'acquit de leurs devoirs envers la sainte Eglise.

Et nous nous en sommes tenus là. Nous avons cru qu'il était mieux de ne pas descendre sur le terrain des faits et des personnes pour y faire l'application de ces principes ; nous avons cru qu'il fallait mieux en laisser le soin à la conscience des fidèles sous la direction de leurs Pasteurs respectifs conformément aux règles que nous leur avions déjà données.

Depuis, les adversaires ont cru trouver une bonne fortune dans la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Toronto qu'ils ont interprétée dans un sens favorable au gouvernement de M. McKenzie, et de là les efforts qu'ils ont faits pour jeter du trouble et de l'hésitation dans les esprits. Mais en réalité cette lettre ne fait qu'exposer la même doctrine que la nôtre et constater le fait regrettable que des Pasteurs auraient été trop loin dans leurs instructions, puisqu'il a fallu les avertir de ne pas changer la chaire sacrée en tribune politique. Tel n'est point le cas ici, et quelques écarts qui ont pu se produire ont pu être facilement corrigés par quelques avis particuliers.

Après avoir mûrement réfléchi et prié je suis d'avis :

1° Qu'il faut s'en tenir à ce que nous avons dit dans notre lettre ; elle est suffisamment claire et explicite pour tout homme de bonne volonté, et les quelques difficultés qu'elle pourrait présenter à certains esprits peuvent facilement se lever par une explication verbale et privée ;

2° Que tout commentaire collectif que nous donnerions publiquement ne pourra manquer de soulever des interprétations qui ne feront qu'augmenter le trouble, et par là même atténuer et même paralyser le bien que cette lettre a déjà fait, qu'elle continue encore à faire ;

3° Que le temps n'est pas encore venu d'en faire nous-mêmes l'ap-

plication directe aux partis, et qu'il en résulterait beaucoup plus de mal que de bien ;

4° Qu'il faut, par conséquent, suspendre notre jugement public et officiel sur le parti au pouvoir fédéral, ni le condamner ni l'absoudre, mais laisser ce soin à chaque fidèle en particulier, à l'aide de la direction que nous lui avons donnée ;

5° Qu'il ne faut point non plus déclarer que nous n'avons pas eu l'intention de ne condamner qui que ce soit, homme ou parti, mais seulement de proclamer la doctrine et les droits de l'Eglise : la lettre le dit assez par elle-même.

En résumé donc, je suis d'opinion que le silence est le meilleur parti pour le présent.

A ces remarques des suffragants dont Mgr des Trois-Rivières était le porte-parole, Mgr Taschereau fait une réponse dilatoire, et Mgr Laflèche doit riposter par une seconde lettre datée encore du Séminaire des Trois-Rivières, 26 mars 1876 :

Monseigneur. — V. G. nous ayant parlé des accusations portées contre quelques prêtres du comté de Charlevoix, je crois répondre à son désir en lui faisant connaître mon opinion sur cette difficile affaire.

1° Ces prêtres sont accusés d'avoir exercé une influence indue sur leurs paroissiens en disant en chaire que les Evêques de la province de Québec avaient condamné le parti libéral dans leur lettre du 22 septembre dernier.

2° Il me paraît évident que M. Tremblay, l'accusateur, doit d'abord faire la preuve de ses allégués de manière à lever et à dissiper tout doute. Or, on me dit que ses avancés et ses témoins sont contredits et même niés formellement par les accusés qui ont des témoins à leur appui. De ces accusations contredites et de ces preuves contradictoires, il ressort un doute sérieux. Le parti le plus prudent à prendre en ce cas, est de suspendre le jugement jusqu'à ce que les doutes soient dissipés par une enquête convenable faite sur les lieux, afin de bien établir les faits.

3° Supposé que, l'enquête faite, l'accusation se trouve dûment prouvée, vient alors la question de droit. Ces curés en disant en chaire à leurs paroissiens que les Evêques de la Province avaient condamné dans leur lettre pastorale le parti libéral, ont-ils réellement exercé une influence indue sur ces fidèles ?

4° Examinons d'abord la portée de cette lettre pastorale sur ce point, et voyons en quel sens et comment la condamnation qu'elle portait pouvait atteindre un *individu* ou un *parti politique*.

Ce document contient la condamnation formelle et précise des doctrines *libérales et catholico-libérales ;* par conséquent un individu ou

un parti politique, imbu de ces doctrines condamnées, qui les suit dans la pratique, qui s'efforce de les faire prévaloir, tombe certainement sous le coup de cette condamnation ; mais comment ? De quelle manière ? Il y tombe indirectement et par voie d'interprétation.

5° Les Evêques n'ont pas jugé prudent ni praticable de faire eux-mêmes l'application directe et explicite de cette condamnation aux individus et aux partis politiques qui pouvaient se trouver en défaut et imbus de ces doctrines funestes et de ces erreurs ; mais ils ont laissé ce soin à la conscience de chacun en leur traçant cependant des règles sûres pour les conduire dans l'accomplissement de ce devoir qui a une grande analogie avec le verdict des jurés.

6° Maintenant ces curés en lisant la Lettre Pastorale à leurs paroissiens et en la leur expliquant au meilleur de leur capacité, remplissaient une fonction qui a aussi de l'analogie avec celle du juge qui fait sa *charge* aux jurés afin de les aider à bien remplir leur devoir. Or la loi civile laisse ici une grande latitude aux juges dans ces sortes d'adresse, parce qu'ils sont les guides naturels des jurés qui ont tant besoin d'être éclairés en ces moments solennels où ils ont à décider du sort de leurs semblables, et surtout la loi leur accorde sa haute protection. Nul doute que l'Eglise n'accorde à ses pasteurs une latitude et une protection convenables dans les instructions et directions qu'ils ont à donner aux fidèles qui leur sont confiés, pour reconnaître l'erreur où elle se trouve et la repousser dans la mesure de leurs forces.

7° Ces curés ont-ils donc été trop loin, et ont-ils commis un acte criminel en disant en chaire que la Lettre Pastorale condamnait le parti libéral ?

Je réponds : ils ont été trop loin, mais ils n'ont pas commis un acte criminel, ni exercé une influence indue.

8° Et d'abord ils ont été trop loin, parce qu'un règlement disciplinaire de nos Conciles leur défendait d'aller plus loin que l'exposé des principes, sans consulter l'Ordinaire (*inconsulto Episcopo*), et ils ont manqué à ce règlement en faisant ainsi une application des principes à un parti politique sans avoir consulté leur Archevêque.

9° En second lieu, ils n'ont point fait un acte criminel, ni exercé une influence indue. Les fidèles venaient d'entendre la lecture de cette Lettre ; ils pouvaient la relire sur les journaux, et ils étaient certains qu'elle ne contenait point la condamnation directe et explicite d'un individu ou d'un parti politique quelconque. Il leur restait donc à conclure qu'il ne pouvait s'agir que d'une condamnation indirecte et interprétative, qui dans l'opinion et au jugement de leur curé s'appliquait au parti libéral en question ; et que, par conséquent, cette opinion, toute respectable qu'elle fût, n'était pour eux qu'un conseil qui ne leur ôtait point la liberté de porter un autre jugement, s'ils croyaient que le parti libéral n'est pas imbu des erreurs condamnées par la Lettre

Pastorale. L'opinion de ces curés ainsi manifestée en chaire n'est pas plus une *influence indue*, que ne l'est l'opinion des juges manifestée dans leur *charge* aux jurés.

10° Pour qu'il y eût une *influence indue*, il faudrait que ces curés eussent dit à leurs paroissiens que les Evêques avaient condamné formellement et explicitement le parti libéral, et qu'en conséquence ils avaient défendu aux fidèles *sous peine de péché* de le supporter ou quelque chose d'équivalent, qui ôtât aux électeurs la liberté de leur vote et le droit de constater par eux-mêmes si ce parti est réellement imbu des doctrines condamnées. Telle est, Monseigneur, mon humble opinion sur cette question.

11° Je pense qu'il faut se garder de dire dans le jugement que la lettre n'a pas condamné le parti libéral, ce qui ne serait pas strictement vrai. Car ce document condamne indirectement tout individu ou tout parti politique imbu des erreurs libérales, et par conséquent cette condamnation atteint le parti libéral en autant qu'il est imbu de ces erreurs.

Je prie le Seigneur de vous envoyer son Esprit de lumière et de sagesse pour le règlement de cette affaire difficile. »

« Telle est, continue Mgr Laflèche dans son *Mémoire* à la Sacrée Congrégation de la Propagande, la ligne de conduite que je me suis toujours efforcé de suivre dans mon diocèse et que je n'ai point cessé de recommander à mon Clergé. Aussi nous avons eu toujours dans notre diocèse la paix sous ce rapport jusqu'à présent... »

Comment donc contester la sagesse de ces appréciations et la prudence de cette conduite ? L'Archevêque est-il convaincu ? Non ! Il avait ses raisons pour complaire et il n'arrivait pas à entraîner ses suffragants à une condescendance jugée périlleuse, téméraire, injuste.

S'obstinant, n'étant pas en mesure de rapporter ni de modifier la Lettre Pastorale collective qu'il avait rédigée et publiée avec le concours de ses collègues, Mgr Taschereau tourna la difficulté en publiant, le 25 mai 1876, un Mandement particulier qui affaiblissait la *Lettre Pastorale* et en détruisait les meilleurs effets (1).

En ce Mandement il parle aux électeurs de leurs responsabilités, disant :

« Dieu jugera les candidats ; il jugera les électeurs ; il jugera tous ceux qui prennent part aux élections, il vous

---

(1) Voir texte intégral de ce Mandement au tome III, page 62 et suiv. des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme.*

demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles, de vos actes, dans l'*exercice* de ce droit important de vote... »

Il parle de sobriété, de justice, de charité, de vérité, de prudence et de l'heure de la mort.

Mais surtout de charité ; il montre la laideur du vice ; la gravité du péché ; de la noblesse du vote qu'il ne faut pas avilir.

Quant aux moyens à prendre pour ne pas se tromper dans son choix, il ne dit pas à l'électeur de voter pour tel parti ou tel candidat, plutôt que pour tel autre. Quand des circonstances exceptionnelles exigeront qu'il élève la voix pour signaler un danger (il n'en est plus sûr, mais), il espère que Dieu lui fera la grâce de ne pas manquer à son devoir de pasteur, et il a la confiance qu'il sera écouté. Son unique but, dans cette pastorale, est d'exposer les *règles générales* de prudence chrétienne.

Il faut craindre, dit-il, des lois sévères ; être prudents, polis, charitables et ce serait salutaire de faire chanter une messe en union d'intentions honnêtes.

Mais du libéralisme il n'est plus question ; de la condamnation des libéraux francs-maçons, pas davantage. Mgr Taschereau demande une messe solennelle aux électeurs, sans doute aussi aux candidats qui, à l'exemple du bon roi Henri IV, trouveront toujours qu'aussi bien que Paris, un mandat législatif vaut cette démarche inoffensive ou ce léger sacrifice !

C'était vraiment faire trop bon marché de la *Lettre Pastorale collective* ; c'était en réduire, délibérément et après coup, l'importance à celle du Mandement personnel du seul archevêque de Québec, qui ne s'expliquait cependant pas sur les motifs nébuleux de son étrange revirement et de son acte contradictoire.

La situation faite aux évêques suffragants devenait intolérable ; les accusations dont, eux et leur clergé, étaient l'objet leur conseillaient d'en référer à Rome.

L'apparition de ce Mandement, dit encore Mgr Laflèche dans le même *Mémoire* à la S. C. de la Propagande, produisit un sentiment pénible dans le clergé et surtout dans le clergé du diocèse de Québec, qui se sentait humilié et compromis par le silence forcé qu'on lui imposait, et cela dans le temps précisément où plusieurs de ses membres étaient traînés devant les tribunaux civils sous prétexte d'*influence spirituelle indue* ; ce qui pouvait être interprété par le tribunal comme une reconnaissance de culpabilité de la part de leur Ordinaire. Tous les bons ca-

tholiques qui avaient été si heureux l'année précédente de voir la concorde rétablie entre les évêques par la Pastorale du 22 septembre, furent aussi grandement affligés de voir l'Archevêque se séparer de nouveau des autres évêques et donner à son clergé une autre direction à suivre au sujet des élections, et différente de celle donnée unanimement par l'épiscopat l'année précédente. Il en fut de même à plus forte raison des suffragants. Dans une assemblée qui eut lieu quelques jours après la publication de ce Mandement auquel aucun d'eux ne s'était attendu, ils lui exprimèrent tous d'une voix la surprise qu'ils en avaient éprouvée, et le chagrin avec lequel ils voyaient leur Métropolitain se séparer d'eux sur une question où l'accord et l'unanimité des évêques étaient indispensables au maintien de leur autorité, et à l'efficacité de la direction qu'ils avaient donnée aux fidèles sur ce grave sujet.

Par contre, ce Mandement porta la jubilation dans le camp des libéraux, et quelques-uns annoncèrent même d'avance que leur parti allait enfin être réhabilité par la plus haute autorité religieuse du pays. A l'apparition du Mandement le *Journal de Québec* emboucha le premier la trompette et annonça que ce document, émanant du chef de la hiérarchie ecclésiastique, devait seul désormais faire autorité, qu'il *remplaçait* la Pastorale du 22 septembre, qui devait à l'avenir être regardée comme non avenue.

Ce fut au point que le Métropolitain se sentit obligé de protester contre les assertions hardies de cette feuille libérale, et de lui adresser, le 8 juillet, une lettre dans laquelle on lit entre autres choses ce qui suit : Dans votre numéro du 21 de juin... vous affirmez que mon Mandement du 25 mai dernier *remplace* le Mandement du 22 septembre 1875. Je crois devoir protester contre cette expression qui insinue que j'ai regretté et révoqué la dite Pastorale collective. Les *principes* qui y sont contenus sont, à mes yeux, trop vrais et trop certains pour que je songe jamais à regretter de l'avoir signée, et à la *remplacer* par un autre.

Ce fut en vain que S. G. protesta contre les assertions de la presse libérale ; tout le monde voyait et comprenait que, si les *principes* étaient les mêmes dans les deux documents, la direction donnée était fort différente. Le silence gardé sur les erreurs libérales, et imposé au clergé sur les explications à donner aux fidèles sur ce sujet, faisait du Mandement de l'Archevêque un document contraire à la Pastorale collective de l'épiscopat de la Province. Voilà ce que tout le monde comprenait, ce qui contristait le clergé et les fidèles les plus éclairés, et qui réjouissait grandement les libéraux et tous les ennemis de l'Eglise. L'Archevêque en désaccord avec tous les suffragants, et le clergé de l'Archidiocèse bâillonné, était pour eux une trop belle aubaine pour n'en point profiter. Aussi vit-on leur hardiesse redoubler dans les poursuites scandaleuses contre le clergé sous le prétexte d'*influence spirituelle indue*.

Je suis convaincu que, si le Métropolitain s'en était fermement tenu, comme ses suffragants, à la Pastorale du 22 septembre, et eût retenu

à son tribunal les plaintes qui y avaient été portées contre quelques prêtres, au lieu de les laisser aller au tribunal civil sans aucune réclamation, l'on n'aurait pas eu le triste spectacle des procès scandaleux de l'*influence spirituelle indue.*

De plus en se séparant ainsi des autres Evêques sur une question aussi grave, Monseigneur l'Archevêque a agi contrairement à la défense du Saint-Office ainsi exprimée dans la lettre de Son Eminence le Cardinal Patrizzi, citée à l'occasion du *Programme catholique :* « Mais afin de prévenir le retour de ces maux et d'éloigner toute occasion et sujet de discorde, les mêmes Pères Eminentissimes, en vertu de leur autorité et au nom du Saint-Siège défendent strictement à Votre Grandeur, et aux autres évêques de la province de ne rien publier à l'avenir qui paraisse indiquer un dissentiment ou une divergence d'opinion. »

Voilà, Eminentissimes Seigneurs, les deux seuls faits qui aient pu servir de base à ce qui est dit dans les instructions du Saint-Office données au Délégué apostolique en 1876 :

« Que la cause de si graves inconvénients se trouve dans la division de ces Evêques entre eux, tant au sujet de la question politique qu'au sujet d'autres questions qui s'agitent en ce moment au Canada. »

Permettez-moi de le dire, là n'est point la première cause de nos difficultés ; la véritable cause se trouve dans les influences diverses que subit à son insu, je pense bien, Monseigneur l'Archevêque, et qui l'inclinent tantôt à marcher avec ses suffragants, et tantôt à favoriser les libéraux. Voilà ce que tout le monde remarque et que beaucoup ne se gênent pas de dire. Les protestants eux-mêmes le remarquent, comme le prouve l'extrait suivant d'un journal anglais de Montréal :

« Pour Mgr Taschereau qui paraît toujours prêt à favoriser les *libébéraux*, ou à sacrifier à la fois ses convictions et ses amis aux *bigots* ; proclamant à un moment des ordres éclairés, et s'humiliant ensuite devant les évêques Laflèche et Langevin, c'est un rude coup. »

On se rappelle aussi les paroles du chef libéral M. W. Laurier : « Mgr l'Archevêque nous rend certainement service en inclinant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre ; mais il n'est pas l'homme qu'il nous faut pour un triomphe complet, il est trop girouette ! »

La supplique faite au Saint-Père par les évêques, déléguant Mgr Laflèche (1), est datée du 13 juillet 1876, elle dit :

Très Saint Père. — Les soussignés se regardent comme profondément humiliés d'avoir à répondre à des accusations si dénuées de tous sentiments des plus simples convenances et présentées sous des formes

---

(1) Voir texte intégral. *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, tome III, page 69 et suiv.

odieuses et compromettantes pour le caractère sacré dont ils sont revêtus.

Permettez-leur de remarquer que les Evêques n'ont jamais *ordonné* à l'Université d'empêcher ses Professeurs de se mêler de politique, mais *recommandé ;* et cela à la demande formelle de quelques-uns des Professeurs Prêtres de l'Université-Laval.

Rien ne leur sera plus facile de prouver à Votre Sainteté qu'en *recommandant* ainsi aux Professeurs de la dite Université-Laval de ne point s'immiscer activement dans les élections, ils n'ont eu intention que de prévenir un très grand scandale, celui de laisser marcher à la tête des libéraux, qui foulaient aux pieds leurs Mandements et leurs Lettres Pastorales traçant aux Fidèles les règles qu'ils avaient à suivre pour faire de bonnes élections, des hommes dont l'iufluence pouvait être d'autant plus funeste qu'elle paraissait soutenue de l'autorité de la dite Université.

En attendant, ils croient devoir faire observer à Votre Sainteté qu'après le premier désir exprimé au Séminaire, sur qui seul repose toute la responsabilité des faits et gestes de l'Université-Laval, de veiller à ce que ses Professeurs ne se compromissent plus dans les élections, comme ils avaient fait précédemment, il s'écoula un an entier sans qu'aucune réponse ait été donnée aux soussignés.

Une seule recommandation, donnée en des termes plus explicites, comme de juste, demeura encore un an sans réponse. Cette réponse fut évasive et n'était au fond qu'un refus de se conformer au désir des soussignés dont on est allé se plaindre à Rome. Les principaux motifs allégués dans cette réponse du Recteur, pour justifier ce refus, sont au fond ceux qui ont été formulés devant la S. Congrégation comme sujet de plaintes contre les soussignés.

Rien de plus futile et de plus faux que ces allégués. Car, à entendre ces accusateurs, l'Université-Laval serait exposée à tomber si on en éloignait ces professeurs. Or il n'en est rien du tout ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette institution jouirait davantage de la confiance des familles si tous ses professeurs avaient la confiance des Evêques. Malheureusement, ce n'est pas le cas ; les soussignés ont la douleur d'admettre ce fait regrettable. Pour ce qui les regarde, il ont fini par déclarer qu'ils ne voulaient plus rien avoir à démêler avec cette Université.

3° Dans sa dite lettre du 18 mai dernier, Son Eminence s'adresse à S. G. M[gr] l'Arch. de Québec, *pour avoir des informations exactes*, concernant les prétendus troubles occasionnés par l'intervention du Clergé de la Province dans les élections politiques, *et pour apprendre de lui quels moyens de prudence sa sagesse suggère pour éloigner les difficultés qui se sont présentées.*

Ce n'est pas dans une simple supplique comme celle-ci, que les soussignés peuvent faire un exposé complet de cette malheureuse affaire, pour que Votre Sainteté puisse l'apprécier à sa juste valeur. Mais ils le

feront dans un Mémoire particulier, et forts de la justice de leurs réclamations, ils ont la pleine confiance de pouvoir lui présenter cette question, qui est si fort embrouillée, sous un jour si lumineux, que ce Mémoire devra paraître aux yeux des gens sans préjugés, vraiment inattaquable.

Ils croient devoir, en attendant, présenter ici à Votre Sainteté quelques observations générales qui lui donneront toute la clef de cette sérieuse difficulté.

Vers la fin de l'année dernière, nos libéraux se montrant plus excités, quelques Evêques proposèrent à S. G. Mgr l'Archevêque de s'entendre avec ses suffragants, pour donner une lettre collective, qui serait publiée dans toute la Province, afin de fermer la bouche à ceux qui, pour s'autoriser dans leurs fausses opinions, trouvent toujours des prétextes de se soustraire à l'enseignement de leur Evêque, en invoquant l'autorité de quelques autres Evêques dont malheureusement ils abussent pour tromper le bon peuple.

L'Archevêque acquiesça volontiers à cette proposition, et il voulut bien, à la prière de ses suffragants, *rédiger lui-même cette Lettre Pastorale* qui fut ensuite souscrite de grand *cœur par tous ses suffragants* et publiée le 22 septembre 1875.

Mais pendant que la masse du Clergé et des bons catholiques dans toute la Province applaudissaient à cet important document, les libéraux, qui y voyaient la condamnation de leurs principes et la ruine de leur parti se portèrent dans leurs écrits à des excès inouïs. Comme ce moyen ne leur réussissait pas, ils employèrent toutes sortes d'intrigues et d'autres moyens condamnables pour faire revenir les Evêques sur leurs pas.

L'Archevêque, à ce qu'il paraît, fut ébranlé par toutes les menées secrètes qui se tramaient autour de lui pour le détourner de la voie dans laquelle il était entré si généreusement avec ses suffragants.

Il prêta l'oreille aux propositions qui lui furent faites de modifier la dite Lettre Pastorale, ou plutôt de la regarder comme non avenue.

Mais comme il ne pouvait modifier seul une lettre qui était entrée dans le domaine public revêtue des signatures de tout l'épiscopat de la Province, il comprit qu'il devait avant tout travailler à avoir le concours de ses suffragants. Il leur proposa donc son projet. Mais tous, d'une voix unanime, lui répondirent que la position qu'ils avaient prise dans leur lettre collective, qui n'est que le résumé des documents du Saint-Siège et des Décrets de nos Conciles provinciaux, leur paraissait si juste et si honorable pour l'Eglise, qu'ils n'entendaient nullement la quitter, et qu'ils voulaient à tout prix s'y fixer.

Là-dessus, l'Archevêque jugea que le seul moyen possible de se tirer de l'embarras que lui suscitaient ses amis était d'adresser au Clergé et au peuple de son Archidiocèse un Mandement dans lequel il omit tout ce qui avait rapport au libéralisme catholique, et il en formula l'exécution de manière à imposer silence au Clergé, ou à ne lui permettre

que des choses qui n'embarrasseraient nullement les libéraux, qui, par là, demeuraient maîtres du champ de bataille.

Tel est le point de la difficulté qu'a prétendu trancher S. Em. le Cardinal Préfet, en chargeant l'Archevêque seul, à l'exclusion de ses suffragants, de faire les suggestions que, dans sa sagesse, il trouverait convenables et propres à faire cesser ces difficultés. Il est facile de s'apercevoir que l'Archevêque est appelé ici à juger sa propre cause.

Quoi qu'il en soit, Votre Sainteté conclut facilement que l'Archevêque, au lieu de soutenir et de protéger ses suffragants, dans la cause qu'ils s'étaient engagés, d'un commun accord, à défendre, les abandonna à la fureur des libéraux. Aussi se sont-ils portés à toutes sortes d'excès dans des écrits furibonds publiés sur ce sujet, dans leurs journaux.

Il s'est montré également faible, quand il a fallu venger ses mêmes suffragants, quand il a vu l'Université-Laval les traiter avec un mépris affecté : après s'être uni à eux pour demander que le Séminaire de Québec ne permît pas aux Professeurs de Laval de se mêler activement des élections, il a fini par les abandonner et par approuver les démarches de l'Université contre les vues des Evêques.

Toutes ces observations sont, comme de raison, abandonnées aux appréciations de la suprême sagesse de Votre Sainteté.

Tout ce que les soussignés attendent aujourd'hui de Votre Sainteté, c'est que Vous daigniez recevoir avec bonté paternelle Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières, qui veut bien consentir à faire le voyage de la Ville Sainte, pour Lui donner toutes les explications qui Lui sont nécessaires pour qu'Elle puisse leur rendre la justice qu'ils croient mériter du Saint-Siège qu'ils vénèrent et honorent d'un culte vraiment filial.

Ils croient devoir déclarer en même temps qu'ils reposent toute confiance dans la prudence, l'impartialité et les intentions droites de ce digne Evêque. Ils supplient en conséquence Votre Sainteté de vouloir bien croire qu'il est autorisé par eux à Lui exprimer leurs vrais sentiments sur les questions qu'il est chargé d'exposer au Saint-Siège pour le plus grand bien des Eglises confiées à leurs soins...

Mgr Laflèche, ainsi accrédité et délégué à Rome par ses collègues, appuya cette Supplique par une admirable adresse, où nous lisons :

Très Saint-Père (1). — L'Evêque des Trois-Rivières, soussigné, député vers le Saint-Siège par ses Vénérables Frères et Collègues de la Province de Québec pour donner certaines informations demandées par Son Em. le Cardinal A. Franchi, Préf. de la Propagande dans une lettre du 18 mai dernier...

---

(1) Voir texte intégral au tome II des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, page 76 et suiv.

... Ce n'est pas, Très Saint-Père, que le souffle de la *grande erreur contemporaine* ne se soit pas fait sentir dans la vallée de notre grand fleuve et que la *voix enchanteresse* des sirènes *libérales* n'ait fait entendre ses échos sur les bords du Saint-Laurent, et n'ait même pénétré jusque dans la profondeur de nos forêts ! Mais grâce à la vigilance des premiers Pasteurs, grâce au zèle éclairé de leurs dignes coopérateurs dans le saint ministère, le nombre des victimes de cette subtile et séduisante erreur est encore assez restreint, et la masse de notre peuple est demeurée profondément attachée à notre Mère la sainte Eglise catholique et fidèlement soumise à tous les enseignements du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est depuis 25 ans environ que les erreurs contemporaines ont commencé à faire sentir leurs funestes effets dans les élections populaires, et à leur donner un caractère bien prononcé d'hostilité contre l'Eglise de la part de certains catholiques influents de la Province. Ils formèrent un parti et fondèrent des journaux qui se donnèrent la mission de faire prévaloir en Canada les idées subversives de la France, de battre en brèche les doctrines de l'Eglise sur les rapports des deux puissances, et d'attaquer ouvertement le Clergé.

Les Evêques justement alarmés de cette tentative, hardie et inouïe jusque-là, au milieu de nos religieuses populations jetèrent un cri d'alarme, et ils ne cessèrent depuis de surveiller les allures et les menées de ces dangereux ennemis de la foi de leur peuple, afin de déjouer leurs plans et de faire échouer leurs tentatives hypocrites pour tromper la bonne foi et accaparer la confiance de notre bon peuple. Dans leurs Lettres Pastorales, dans leurs Mandements, dans leurs Décrets de leurs Conciles provinciaux, il est facile de voir avec quel zèle et quelle assiduité ils veillaient à la garde de leurs troupeaux.

Votre Sainteté peut en avoir un aperçu dans les extraits suivants de leur dernière Lettre Pastorale collective, qu'ils jugèrent nécessaire d'adresser à tous les catholiques de la Province au mois de septembre dernier, pour les prémunir contre de nouveaux dangers. Ce document important résume avec clarté et précision les enseignements et les directions données jusque-là. Il commence par rappeler la constitution divine de l'Eglise, son autorité, sa mission dans le monde...

Suivent des extraits de la Lettre Pastorale du 22 septembre 1875, et Mgr Laflèche termine ainsi :

... Le soussigné comprend qu'il doit demander pardon à Votre Paternité pour ces longues citations. Il espère néanmoins que le désir de bien faire connaître à Votre Sainteté les sentiments de dévouement de l'Épiscopat, du Clergé et du peuple canadien à la Chaire Apostolique, ainsi que leur fidélité à suivre ses enseignements, lui servira d'excuse.

« En effet, Très Saint-Père, si votre cœur est souvent contristé par

l'indocilité d'un nombre, hélas ! bien trop grand de vos enfants, les témoignages de l'amour et de la docilité, même des plus petits et de plus éloignés, ne peuvent manquer d'apporter quelque consolation à votre cœur dans ses grandes tribulations... »

La réponse de Pie IX ne laissa pas d'être satisfaisante et consolante pour les évêques appelants. Elle est renfermée dans le bref du Pape à l'Evêque des Trois-Rivières, dont voici la traduction :

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. Ce que vous avez attesté par écrit et de vive voix, en votre propre nom et en celui des autres Prélats Canadiens, de votre commune soumission et affection envers ce Siège Apostolique, Nous a été très agréable, Vénérable Frère, surtout en ces temps où l'accord et l'union des esprits et des cœurs est si nécessaire pour arrêter le torrent des maux qui nous envahissent et pour en détourner de plus grands encore. Nous nous sommes principalement réjoui du soin que vous prenez d'inculquer au peuple la saine doctrine et de lui expliquer ce qui regarde la nature, la constitution, l'autorité, les droits de l'Eglise, dont on a coutume de pervertir très subtilement la notion pour tromper les Fidèles ; et Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcés de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du *libéralisme* dit *catholique*, d'autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes, et que, les portant à s'éloigner de la saine doctrine, nommément dans les questions qui, à première vue, semblent concerner plutôt le pouvoir civil que l'ecclésiastique, elles affaiblissent la foi, rompent l'unité, divisent les forces catholiques, et fournissent une aide très efficace aux ennemis de l'Eglise, qui enseignent les mêmes erreurs, quoique avec plus de développements et d'impudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers. Nous vous félicitons donc, Nous souhaitons que vous travailliez toujours à dévoiler leurs pièges et à instruire le peuple avec une semblable ardeur, un pareil discernement et avec une concorde qui montre à tous votre charité mutuelle, et prouve que chacun de vous ne pense, ne dit et n'enseigne qu'une seule et même chose. Or, ceci arrivera de soi-même, si vous vous appliquez à nourrir soigneusement en vous ce dévouement à cette Chaire de Pierre, maîtresse de la vérité, que vous professez en termes si forts et si affectueux. Nous vous le souhaitons à tous, en même temps que, comme augure des faveurs divines et comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérable Frère et à chacun des Evêques Canadiens ainsi qu'à leurs diocèses.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 28 septembre 1876, de notre Pontificat la trente-et-unième année.

Tous les Evêques publièrent ce bref pontifical avec les commentaires de circonstances (1). Mgr Laflèche le publia dans sa Lettre Pastorale du 1er novembre 1876, où il disait :

Nos très chers Frères. — Nous nous faisons un devoir aujourd'hui de porter à votre connaissance le Bref apostolique que N. T. S. P. le Pape a daigné Nous adresser pendant Notre séjour dans la Ville-Eternelle. Pour bien vous faire comprendre le véritable sens de ce vénérable document, et l'importance que nous devons y attacher, il est nécessaire de vous exposer les circonstances dans lesquelles il Nous a été adressé.

Vous vous rappelez, sans doute, Nos très chers Frères, les clameurs qui se sont élevées contre le Clergé, à la suite des élections pour la Province de Québec en 1875 et les menaces de poursuites judiciaires contre les prêtres pour influence indue, qui se faisaient entendre de côté et d'autres. Les Evêques, alarmés de cette recrudescence de haine, comprirent qu'il était nécessaire d'éclairer les fidèles sur la gravité des questions soulevées, qui ne touchaient à rien moins qu'à la constitution de l'Eglise, à ses droits imprescriptibles, à sa mission divine ; car, c'était la liberté de la prédication évangélique que l'on menaçait, et que l'on voulait soumettre au jugement des tribunaux civils, contrairement à toutes les défenses et censures de l'Eglise. En conséquence, ils adressèrent, le 22 septembre 1875, une Lettre Pastorale collective aux catholiques de toute la Province de Québec, contenant un exposé clair et précis de la constitution divine de l'Eglise, de ses droits et de sa mission divine dans le monde, et une revendication courageuse de ces mêmes droits.

L'apparition de ce document important fit une sensation profonde, apaisa les clameurs, et fit taire, pour le moment, les menaces de poursuite contre les prêtres. Mais un travail se commença alors contre cette Lettre Pastorale, que les adversaires n'osaient point attaquer ouvertement. Ils s'appliquèrent à miner son autorité, et à paralyser le bien qu'elle opérait, en jetant habilement, dans l'ombre, des doutes sur sa parfaite orthodoxie, et en s'efforçant de la faire regarder comme une intervention indue dans le domaine politique.

On faisait même courir le bruit que le Saint-Siège pourrait bien la censurer et allait donner un *Monitum* sévère aux Evêques de la Province. Bien que toutes ces rumeurs fussent sans fondement, il s'ensuivit néanmoins un malaise dans un grand nombre d'esprits, et un certain doute sur la sûreté de la doctrine de ce grave document.

En même temps on faisait auprès du Saint-Siège des rapports gran-

---

(1) V. les textes de ces commentaires, tome III des *Voix Canadiennes, Vers l'Abime,* page 69 et suiv.

dement exagérés, et même entièrement faux, contre le Clergé de toute la Province. On le représentait comme intervenant d'une manière tout à fait inconvenante dans les élections politiques, et comme agissant avec tant d'imprudence qu'il compromettait l'avenir de la religion en ce pays.

Ce fut au point que S. E. le C[al] A. Franchi, Préf. de la S. C. de la Propagande, crut devoir en écrire à M[gr] l'Archevêque de Québec, et demander des renseignements précis à ce sujet.

Cette information officielle du Saint-Siège fit comprendre aux Evêques de la province qu'il y avait quelque chose de réel dans les rumeurs malveillantes que certains personnages inconnus faisaient circuler contre eux et leur Clergé, et que leur devoir était d'éclairer au plus tôt le Saint-Siège sur toutes ces menées d'adversaires qui avaient le soin de se cacher dans l'ombre. Ils décidèrent que le meilleur moyen à cet effet était de députer l'un de leurs Collègues auprès de la Chaire Apostolique, avec mission de répondre à toutes les plaintes et accusations portées contre eux-mêmes et contre le Clergé de la Province, et de faire connaître le véritable état des esprits et des choses dans la Province ecclésiastique de Québec.

Le choix de ce député tomba sur Nous. Malgré la conviction où Nous étions de Notre incapacité pour mener à bonne fin une mission aussi épineuse, Nous dûmes Nous y résigner, et faire ce sacrifice pour le bien de l'Eglise du Canada.

Tel a été, N. T. C. F., le motif véritable, et le but de Notre voyage (1) à la Ville Sainte ; et Nous devons repousser ici les insinuations malveillantes, par lesquelles on attribuait un tout autre motif à ce voyage.

A Notre grand étonnement, personne ne se présenta pour soutenir les plaintes et accusations portées devant la S. C. de la Propagande.

Cependant, Nous avons compris que Notre devoir était de présenter à cet auguste tribunal une justification complète des Evêques et du Clergé de la Province. C'est ce que Nous avons fait dans un Mémoire où Nous avons exposé d'après les documents officiels : Règlements disciplinaires, Lettres Pastorales, Mandements et Conciles Provinciaux, les enseignements donnés aux Fidèles par les Evêques depuis plus de vingt ans, sur les devoirs que la religion leur prescrit, comme citoyens, dans l'ordre civil et politique, ainsi que les règles de conduites tracées au Clergé dans cet ordre de devoirs.

S. E. le Préfet de la S. C. de la Propagande, après avoir pris connaissance de ce Mémoire, n'a pas hésité à Nous déclarer que ces enseignements étaient parfaitement conformes à ceux du Saint-Siège, dont ils n'étaient que l'écho fidèle et souvent textuel, et que les règles de conduite données au Clergé sur la manière d'instruire et de diriger les

---

(1) Ce fut son troisième voyage à Rome.

fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs politiques, étaient aussi très sages, et que les uns et les autres avaient même reçu l'approbation directe du Saint-Siège dans les décrets des Conciles provinciaux.

Nous avons aussi exposé avec quel soin les Evêques se sont appliqués à combattre les doctrines libérales, que l'on cherchait à répandre au milieu des populations confiées à leurs soins, et comment leur vigilance à surveiller les menées de ces adversaires de la vérité a presque toujours réussi à déjouer leurs plans, et empêcher l'expansion de ces doctrines séduisantes.

Dans un autre Mémoire (1), Nous avons démontré combien étaient nécessaires ces mesures prises par les Evêques contre le libéralisme, en faisant l'histoire des doctrines libérales depuis 1848, d'après leurs journaux, leurs orateurs, et les actes de leurs chefs : et comment cette erreur, qui s'était d'abord présentée dans le pays avec toute l'impudence du libéralisme radical de la vieille France, se vit forcée de battre en retraite devant l'attitude ferme de l'Episcopat et du Clergé, et comment elle fut forcée d'en venir peu à peu aux allures adoucies du libéralisme catholique, afin de tromper plus facilement les âmes droites, mais trop confiantes, de nos bons fidèles, encore trop religieux généralement pour accepter sciemment cette funeste erreur.

Nous avons ensuite démontré par le V[e] Concile de Québec, et la Lettre collective du 22 septembre 1875, qui dénoncent et condamnent solennellement le libéralisme catholique, que cette erreur est aujourd'hui, au jugement des Evêques, le grand danger pour l'Eglise du Canada, et que la presque totalité du Clergé et des catholiques les plus éclairés de la Province en jugent de même.

Après cette justification de la conduite des Evêques et du Clergé de la Province, jugée pleinement suffisante par l'Éminentissime Préfet de la S. C. de la Propagande, Nous lui avons fait connaître la guerre sourde faite à la Pastorale du 22 septembre, le malaise qui en était résulté chez plusieurs, et les avantages que les libéraux catholiques, qu'elle avait atterrés, s'efforçaient d'en tirer pour paralyser tout le bien qu'elle opérait.

Son Eminence Nous répondit qu'Elle connaissait ce document important, que non seulement la doctrine en était parfaitement sûre et conforme aux enseignements du Saint-Siège, mais que la rédaction en était fort remarquable par la clarté et la précision. Elle m'engagea à présenter une adresse au Saint-Père pour lui exposer brièvement la situation de l'Église au Canada, et la conduite tenue par les Evêques dans les circonstances difficiles où ils se trouvent, et donner occasion à Sa Sainteté d'approuver cette Lettre.

---

(1) Voir ces *Mémoires* avec leurs pièces justificatives *in extenso* au tome III des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme.*

Mgr Agnozzi, Pro-Secrétaire de la S. C. de la Propagande, à qui Nous avons exposé longuement tout ce qui se passait dans la Province, et notamment les circonstances relatives à cette Lettre Pastorale, Nous exprima non seulement sa pleine et entière approbation de ce document, comme avait fait l'Eminentissime Préfet, mais encore qu'il la trouvait un magnifique exposé de la Constitution divine de l'Eglise, de ses droits, de sa mission dans le monde, et de sa doctrine contre les erreurs libérales. Son excellence Nous engagea aussi à présenter une adresse au Saint-Père pour lui fournir une occasion d'en faire l'éloge dans la réponse que Sa Sainteté daignerait Nous faire.

Nous avions déjà exposé à Sa Sainteté ces choses de vive voix dans l'audience privée qu'elle avait daigné nous accorder ; mais Nous avons compris qu'il était tout à fait convenable de le faire par écrit, et un peu plus au long, conformément aux sages conseils de Son Eminentissime le Préfet, et de Mgr le Pro-Secrétaire de la S. C. de la Propagande.

C'est cette adresse à Notre Très Saint-Père le Pape, et le Bref Apostolique qu'il a daigné Nous adresser en réponse, que Nous avons la consolation de vous communiquer aujourd'hui. Nous vous exhortons à en écouter attentivement la lecture. Vous y verrez que le Chef infaillible de l'Eglise approuve pleinement le zèle de vos premiers Pasteurs à vous enseigner la sainte doctrine, dont l'exposé lui est fait par la citation même textuelle de leur Lettre Pastorale du 22 septembre 1875, et que Sa Sainteté loue hautement leur zèle à combattre les erreurs libérales, et qu'Elle y renouvelle la condamnation formelle du libéralisme catholique, en le désignant par les caractères les plus propres à nous le faire reconnaître ici. Elle termine en exhortant les Evêques à continuer de même, dans la concorde et l'union, à travailler au salut des peuples confiés à leurs soins, en les préservant de ces erreurs dangereuses, et leur donne, ainsi qu'à leurs ouaillles, la Bénédiction Apostolique.

Après une aussi haute approbation des mesures prises par vos Evêques pour vous diriger sûrement dans les sentiers de la vérité et du devoir, en ces temps mauvais que nous traversons, il ne nous reste plus, nos très chers Frères, qu'à vous exhorter instamment à suivre avec une grande fidélité ces enseignements et ces règles de conduite que Nous vous avons donnés collectivement avec Nos Vénérables Collègues, dans nos Mandements, dans nos Conciles provinciaux et notamment en dernier lieu dans notre Lettre Pastorale de septembre 1875...

CHAPITRE XVII

Complexités des affaires canadiennes. — Mgr Laflèche traite la question de l'Influence spirituelle indue dans le *Journal des Trois-Rivières* et fait paraître ses articles en une brochure anonyme qui réunit les suffrages de l'épiscopat canadien. — L'action libérale de certains professeurs de Laval et scandales que cette action provoque. — Mgr Taché doit s'inquiéter de ses écoles et des Métis menacés d'une rigoureuse répression. — L'Université de Manitoba. — Mgr Bourget démissionne et Mgr Fabre lui succède sur le siège de Montréal. — Mgr Laflèche demande l'introduction de la cause de Mère Marie de l'Incarnation. — Cinquantième anniversaire épiscopal de Pie IX ; mort de Pie IX et son éloge par Mgr Laflèche. — Avènement de Léon XIII. — Mandement au sujet des élections. — Documents Pontificaux indûment divulgués par la presse. — Réclamations des évêques lésés qui délèguent de nouveau Mgr Laflèche auprès du Saint-Siège.

Afin de ne point égarer le lecteur dans un ensemble de faits compliqués, nous isolerons des questions agitées simultanément au milieu d'une confusion qui n'est qu'apparente.

Depuis 1867, il y avait scission dans l'épiscopat canadien. L'élévation de Mgr Taschereau sur le siège de Québec (1871) parut un encouragement pour les libéraux dont la citadelle doctrinale était l'Université Laval elle-même ; ce fut en même temps une sorte de menace pour leurs adversaires, pourtant défenseurs zélés du Saint-Siège. De là une mésintelligence qu'on s'efforçait de tenir secrète. Le *Programme Catholique,* approuvé par les uns, désavoué par les autres, envenima le conflit. La *Lettre Pastorale* collective de 1875 fut cependant un généreux effort vers une entente cordiale, que vint troubler aussitôt l'acte arbitraire de Québec, annulant en pratique les effets salutaires de cette lettre commune. Dès lors, aux yeux du public lui-même, les évêques se classaient en *ultramontains* et en *libéraux* : ceux-ci se ralliaient autour de la bannière de Mgr Taschereau ; ceux-là autour du drapeau de Mgr I. Bourget. Le peuple se divisa de même façon pour le malheur de l'Eglise du Canada.

Les Ultramontains, nous l'avons vu, en appelèrent à Rome loyalement et leurs raisons, excellentes, touchaient à la politique et à la religion. Mais les Libéraux avaient établi un camp retranché dans Rome. De là, ils surveillaient le Vatican ; ils manœuvraient les Congrégations romaines d'autant plus sûrement que, d'abord, ils se trouvaient dans la place et qu'ensuite ils avaient les mains bien pourvues d'arguments trébuchants et sonnants ; d'autant plus habilement enfin qu'ils ne s'embarrassaient guère de scrupules.

Quand donc ils virent monter la tempête à l'horizon ; quand ils se sentirent menacés par la lassitude de l'adversaire outragé, loin d'attendre l'attaque, ils prirent une offensive vigoureuse, multipliant les causes de nouveaux conflits, de plus en plus troublants. Ils osent, en le flattant, appeler le public à la rescousse : la presse se mêle de l'affaire, le peuple prend part à la discussion. Les adversaires se font face : ici, les partisans des saines doctrines honnêtement déployés sur les brèches, qu'ils persistent à couvrir de leurs corps tout en refoulant l'agresseur ; là, les champions des soi-disant immortels principes et de leurs dérivés, ceux-ci sournoisement embusqués, l'escopette au poing pour de traîtres coups. Rome s'inquiète au bruit de la bataille ; elle veut intervenir, tout concilier ; mais, trompée odieusement, elle exerce une action appréciable seulement par ses bonnes intentions, car elle fut déplorable par ses résultats. Rome n'atteint ni son but, ni l'ennemi commun, qu'elle fait, au contraire, triompher ; Rome, enfin, frappe en plein cœur ses meilleurs défenseurs qui tombent sans laisser entendre un murmure, et meurent en bénissant dans leur malheur immérité la main paternelle *qui ne sait pas*, et les fait pourtant disparaître..., mais dans l'éblouissante apothéose du sacrifice vaillamment accepté, dans cette apothéose immortelle qui rend radieuses pour les victimes du devoir les avenues infinies d'outre-tombe.

Nous ne cherchons plus à accabler des malfaiteurs avérés, que nous avons déjà confondus. Il faut croire que la postérité, enfin renseignée, ne tressera des couronnes que pour les seuls héros dignes de sa reconnaissance, parce qu'ils ont, de leur vivant, souffert afin de mieux assurer la gloire et mériter le bonheur de leur Canada, tant aimé.

Nous poursuivrons donc notre chemin dans une sorte de labyrinthe de faits entremêlés, comme à plaisir, car nous voilà rendus au fort de la mêlée, où les combattants déployent ceux-ci toute leur vaillance, ceux-là toute leur fourberie. L'ennemi donne, en effet, sur tout le front de bataille ; il

presse les flancs, tourne les positions et tombe encore dans le dos de l'adversaire loyal qu'il frappe, sans pitié ; et tous les moyens lui plaisent, et les cadavres ennemis pour lui sentent la rose ; il méconnaît la loi, méprise la morale, la religion ne l'intéresse qu'autant qu'il peut en abuser. Il ne croit pas à l'honneur de la parole donnée et c'est pourquoi il la profane, ni à la sainteté du serment et voilà pourquoi il le prodigue ; il ne voit en toutes choses que son intérêt d'abord, et il choisit, selon leur seule efficacité, les moyens de le faire valoir ; il affirme ce qui lui convient et pour faire accepter ses assertions, les plus aventurées comme les autres, il supprime les garanties ordinaires dues à la vérité comme à la justice ; il jurera l'authenticité de faits mensongers, qu'il rendra vraisemblable en multipliant les faux et les témoignages complaisants, qui sont les véhicules des erreurs qu'on impose et des dénis de justice dont on profite ; il simulera enfin une grande compassion pour le malheur de son adversaire terrassé, quand il aura le front tout rayonnant de la joie que lui cause la détresse dont il fut l'artisan ; et c'est alors qu'on pourrait le voir, en quelque sorte, élevant vers les justes cieux, pour les prendre à témoin de son innocence, ses mains encore souillées de la poussière de ses méfaits !

Or, cher lecteur, c'est bien cette effronterie du mal ; c'est le trouble systématique que les fauteurs du mensonge et de la calomnie répandent aux sources mêmes de la vérité historique, qui cause l'embarras et fait, sans doute, le mérite de ceux qui classent les faits acquis, les remettent dans leur ordre et cadre naturel, pour les présenter à la postérité dépouillés enfin de tous les artifices qui les ont rendus inintelligibles aux contemporains.

Nous pouvons maintenant aborder, indifféremment, l'une ou l'autre des questions brûlantes, alors agitées, qui furent l'*influence spirituelle indue du Clergé*, la *succursale* de l'*Université Laval* à Montréal et les *irrégularités* de sa fondation, enfin la *division du diocèse des Trois-Rivières*, en nous confinant ainsi dans les affaires canadiennes troublantes, où Mgr Laflèche fut directement mêlé. Elles se développèrent simultanément entre les mêmes facteurs, pour des causes dépendantes les unes des autres. Les traiter ensemble, comme elles se déroulèrent, dans un ordre chronologique rigoureux, ce serait en rendre la compréhension pénible et les conclusions embarrassées. Nous préférons donc les exposer successivement, tout en ayant soin de renvoyer *Aux Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, pour la lecture intégrale de nombreux documents étendus, que nous ne pourrions repro-

duire ni même analyser ici sans nous étendre démesurément.

Mgr Laflèche ne s'occupait déjà de *l'influence indue* que dans ses *Quelques considérations sur la société civile*, ce qui prouve d'abord que la question était ancienne. Dès son retour du Concile du Vatican, l'évêque des Trois-Rivières rappelait et commentait les Décrets du IVe Concile de Québec, ce qui nous montre encore que la question restait agitée ; le *Programme Catholique* la précisa, la Lettre Pastorale collective du 22 septembre 1875 voulait la résoudre, elle allait même y aboutir quand le virage calamiteux de Mgr Taschereau renversa toute la position et fit gagner la bataille aux libéraux affolés et déjà en pleine déroute.

Nonobstant ce désastre imprévu, la principale préoccupation de Mgr Laflèche continua d'être la répression nécessaire du libéralisme doctrinal et la défense sans répit de la légitime autorité du prêtre catholique dans son action sacerdotale. Bien entendu, il n'en fallait pas davantage pour faire de sa personne le point de mire vers lequel convergeront les ardentes inimitiés et les coups impitoyables. Il s'y attendait, sans en éprouver autre chose qu'un zèle redoublé.

Ce à quoi le brave évêque s'attendait moins, c'était d'être réduit à se garer plus derrière que devant ; d'être traîtreusement frappé, plus cruellement par certains de ses soldats et de ses compagnons d'armes, par quelques chefs de file craintifs ou perfides, que par l'ennemi. Et c'est malheureusement le côté le plus pénible de ses épreuves subies au service d'un Dieu équitable et bon, qui l'a reçu dans sa gloire, nous l'espérons ; au service de l'Eglise impérissable qui lui doit encore de la gratitude et... des réparations.

Dans sa *Déclaration* du 26 mars 1878, en union avec ses suffragants, Mgr Taschereau disait sa profonde douleur et celle que les vrais catholiques canadiens ne manqueraient pas d'éprouver à la suite des incidents de l'élection de Charlevoix,... où l'action soi-disant politique du Clergé, légitime et naturelle, était contestée et flétrie, finalement condamnée le 28 février 1878 par la Cour Suprême, composée de trois membres dont le propre frère de l'archevêque plaintif! Cette condamnation inacceptable, effet de la situation intolérable faite au Clergé, fit désirer et rechercher par Mgr Laflèche, soutenu par ses collègues, l'amendement de lois, bien intentionnées, qui rendaient cependant possible une iniquité aussi flagrante.

Le vaillant évêque n'était pas homme à se reposer après un premier effort, ni à se contenter d'une *Déclaration*. Le 26 février 1878, il écrivait à Mgr Conroy, Délégué Aposto-

lique au Canada, lui disant en substance que le plus dangereux ennemi des catholiques canadiens était le libéralisme, plus redoutable que le protestantisme; qu'il serait à désirer que les législateurs, notoirement honnêtes, fissent savoir ce qui, dans la loi, les mettait hors d'état de rendre meilleure justice, en vue des amendements à y introduire : « il me semble, continuait-il, que la loi pourrait être modifiée... Les violations de la loi électorale, qui ont eu lieu et qui ne manqueront sans doute pas de se reproduire aux prochaines élections, donneront probablement occasion à des amendements ; ça sera le temps favorable pour faire disparaître cette ambiguïté, qui a donné lieu à cette interprétation dont nous avons eu à nous plaindre. »

Le 22 mars, même année, il écrit encore à Mgr Conroy lui confiant combien il est étrange, en pleine effervescence électorale, de voir les *Libéraux* invoquer en leur faveur l'autorité du Délégué Apostolique. Il songe à réitérer, pour ce qui le concerne, les principales recommandations de la *Lettre Pastorale* collective de 1875 ; il s'informe cependant de l'avis du Délégué Apostolique à cet égard (1).

Il résulte jusqu'à l'évidence des documents publiés au tome II des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, que Mgr Conroy, induit en erreur, par les renseignements tendancieux qu'on lui prodiguait à Québec, se faisait la plus malheureuse illusion sur le degré de contamination libérale dont souffrait réellement le peuple canadien : il croyait sincèrement que la grande erreur n'avait pas encore franchi l'Océan ; que ce qu'on prenait pour des *Libéraux*, qu'ils fussent *Rouges, Réformistes*, ou autrement déguisés, étaient des êtres bien chimériques, ou des réalités inconsistantes, aussi inoffensives que les mythes inventés pour effrayer ; que la franc-maçonnerie canadienne était fort différente des autres et se résumait en des rêveries philanthropiques. Il ne les donnait pas précisément comme des modèles à imiter ; il était loin, cependant, de les regarder comme des ennemis ; et c'est ce qui lui faisait déplorer naïvement toute cette *hostilité fâcheuse* qu'évêques mal avisés et catholiques intransigeants témoignaient à ces braves gens en toutes circonstances !

Le danger que faisait courir à l'Eglise du Canada un tel aveuglement remit dans la main de l'athlète des *Trois-Rivières* sa lourde massue : par articles suivis, comme pour ces

---

(1) Voir ces lettres : *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome III, pp. 268-269.

Quelques considérations sur la Société civile, il donne encore au *Journal des Trois-Rivières* sa belle étude intitulée : *L'Influence spirituelle indue.*

Après avoir rappelé ce que sont les rapports multuels de l'Eglise et de l'Etat, il traite du droit d'immunité ecclésiastique, qui n'est pas, en soi, plus extraordinaire que le droit d'immunité parlementaire, par exemple, judiciaire ou militaire. Est-ce que la personne des Souverains n'est pas, dans son irresponsabilité, regardée comme intangible, sinon infaillible ! N'y aurait-il donc que l'immunité sacerdotale, la plus sacrée de toutes, et la plus nécessaire, qui ne trouverait pas grâce devant le rouleau révolutionnaire ? Et il affirme que l'Eglise a droit à ses *Immunités* autant et plus que l'Etat. Il donne les excellentes raisons du droit d'immunité ecclésiastique. Le clergé est la milice sainte de Jésus-Christ, dont le chef est le Souverain Pontife. L'Eglise choisit ses serviteurs avec le même souci et la même autorité que l'Etat apporte dans le choix de ses propres fonctionnaires ; c'est affaire de sage administration et de durée paisible.

« La raison comme la Révélation, dit Mgr Laflèche, démontrent que l'immunité ecclésiastique a sa raison d'être dans la nature même de la société religieuse qui ne pourrait durer sans elle.

« Cette immunité, sans doute, n'élève pas les Clercs au-dessus des lois civiles ; ils sont tenus à les observer en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire aux saints Canons et à la sainteté de l'état sacerdotal. »

L'auteur fait remarquer aux protestants que l'immunité qu'ils réclament en faveur de leur Clergé revient au sacerdoce catholique, avec la seule différence du moins au plus, dans le droit de chacun respectivement. Mais au Canada, les catholiques ont sur les protestants l'incontestable avantage « que la liberté du Culte catholique y est garanti par les Traités de cession du pays à l'Angleterre ». D'ailleurs, si une contestation s'expliquait dans la pensée des hérétiques, est-elle admissible chez des catholiques en présence de la doctrine constante et si bien motivée de l'Eglise, en présence de la condamnation solennelle des opinions contraires !

M. Laflèche déplore ici que les jurisconsultes, en général, et même les mieux intentionnés, aient si peu approfondi les principes sur lesquels repose ce droit d'immunité, si important pour la liberté de l'Eglise. Il ne voit d'autre atténuation aux fautes commises que dans l'esprit gallican et janséniste

qui anime les auteurs auxquels ils doivent leur formation professionnelle. Il rappelle, cependant, que l'Eglise a ses Officialités, ou tribunaux, pour rendre justice à ses enfants en toutes matières qui se rattachent à la religion ; que les intéressés peuvent et doivent y recourir. Néanmoins, et malgré les réclamations de l'Eglise, lésée par ces empiétements, peu à peu on s'est habitué à se passer des Tribunaux ecclésiastiques pour avoir recours, en cas d'abus, à la juridiction civile. C'est un pareil oubli des convenances et du droit ecclésiastique qui a conduit, en France, à la Constitution civile du Clergé, comme au martyre de ce Clergé durant la tourmente révolutionnaire.

« En général l'appel comme d'abus est un recours à l'autorité civile sous prétexte d'abus commis par l'autorité ecclésiastique dans l'exercice du saint ministère. L'autorité civile prétend avoir le droit de les recevoir et de les juger en premier ressort. »

Mgr Laflèche cite le P. Liberatore qui démontre l'absurdité de ces appels. Il rappelle aussi l'opinion du juriste Moulard disant que : « ces appels n'auraient jamais dû trouver place dans la législation d'un pays catholique... » « C'est un dogme fondamental du catholicisme qu'en matière de doctrine, de discipline et de jugements canoniques, le pouvoir ecclésiastique est indépendant du pouvoir civil... » Aussi les députés catholiques qui auraient voté la loi de l'*Influence indue* avec l'intention de l'étendre au domaine spirituel, aux actes du prêtre dans l'exercice du saint ministère, auraient encouru l'excommunication majeure réservée au Pape et il le prouve.

L'auteur dit encore que l'immunité s'étend à la personne, aux biens du Clergé, mais il ne s'occupe que du droit d'immunité de ses actes, puisque la loi de l'*Influence Spirituelle indue* ne s'attaque qu'aux actes du prêtre dans l'exercice de son ministère. Il distingue entre les actes du prêtre qui sont d'ordre temporel ou spirituel. Les changements survenus dans l'état des sociétés a pu amener des tolérances quant aux actes temporels des prêtres qui sont des citoyens;... mais il en va tout autrement, dès qu'il s'agit des fonctions sacerdotales et des actes spirituels du clergé. Ces *Actes*, par leur nature même, échappent à la juridiction civile, dont l'autorité est limitée au domaine temporel. Il serait donc absurde et contraire à la loi divine et à la loi naturelle de soumettre ces actes spirituels aux jugements des tribunaux civils. Et l'évêque applique ces principes aux jugements rendus dans les contestations des élections de Charlevoix et de

Berthier pour cause d'*Influence indue.* Dans ces affaires, les juges firent fausse route pour n'avoir pas tenu un compte suffisant des principes du droit ecclésiastique, basé sur le droit divin ; eux-mêmes, par mégarde, se sont faits théologiens et canonistes ! et se sont mis ainsi en posture pitoyable.

Théologiens d'occasion, ils ont voulu connaître de la moralité des votes des électeurs et ont décidé qu'il ne pouvait y avoir *péché grave* à voter en faveur d'un candidat, si dangereux fût-il pour la société et l'Eglise.

Canonistes improvisés, ils ont tracé les limites du ministère saint, décidé ce que le prêtre peut et ne peut pas dire en chaire, et ailleurs, aux fidèles dont il a charge d'âme ; surtout, ils interdisent au Clergé de défendre l'Eglise même contre ses pires ennemis !

Si grave parut aux évêques de la Province de Québec cet empiétement sur le domaine de la conscience et sur les droits de l'Eglise, qu'ils protestèrent solennellement contre cette sentence qui portait, en effet, une atteinte profonde à la liberté même de l'Eglise catholique. Mgr Laflèche prouve ensuite que la subordination de l'Eglise à l'Etat est la première erreur fondamentale de ces jugements, en ce qu'ils confondent des choses essentiellement distinctes ; il souligne l'incertitude du juge et relève d'autres conséquences du faux principe de la subordination de l'Eglise à l'Etat, il indique aussi les limites de la loi humaine dont l'omnipotence serait absurde.

Outre les deux erreurs fondamentales dans lesquelles a versé l'esprit juridique des Hon. Juges que Mgr Laflèche redresse, à savoir : 1° L'absolutisme de la loi humaine qui ne serait pas plus limitée par la loi naturelle que par la loi divine ; et 2°, l'absolutisme de la légalité qui obligerait le juge, en vertu de son serment d'office, à appliquer cette loi humaine, sans s'inquiéter de sa conformité ou de son opposition à la loi divine, Mgr Laflèche fait ressortir encore sur d'autres points des illusions et des erreurs graves.

Selon les juges : 1° Les ministres sacrés n'ont pas le droit d'intimider les électeurs par la menace de peines spirituelles : refus d'absolution, des sacrements, crainte d'excommunication, des jugements de Dieu et des peines de l'autre monde, parce que « le voleur » disent les Hun. Juges, peut voter comme il veut et qu'il doit être laissé libre, attendu que la loi civile défend toute influence spirituelle indue ; 2° les mêmes Juges ont erré en confondant les actes sacerdotaux et les actes civils des prêtres. Ils admettent sans difficulté

que le prêtre est, à la fois, ministre de l'Eglise et citoyen de l'Etat ; mais ils ne peuvent comprendre que les actes propres du ministère sacré échappent complètement à la juridiction civile comme sa personne, et ne relèvent que de l'autorité religieuse ; et, parce que les actes du prêtre comme citoyen peuvent, avec les conditions voulues, relever de l'autorité civile, ils prétendent qu'il en est de même des autres. Aussi se sont-ils faits théologiens pour apprécier ! Ces juges n'ont pas cependant trouvé la différence qu'il y avait entre l'acte d'un prêtre qui dirait, par exemple, à un électeur : Tiens, Louis, voici 50 piastres et tu voteras pour Laurier ; et celui par lequel le même prêtre aurait dit simplement à ce Louis docile : Si tu votes contre Laurier, je te refuse l'absolution ! Il est pourtant probable que, si le juge avait tenu la place de Louis, il aurait su, sans rien confondre, encaisser les piastres et se passer d'absolution. Son indépendance, à le faire, eut été la démonstration pratique que la loi morale peut être violée à côté de la loi civile demeurant sans atteinte apparente. Dans le premier cas, le prêtre aurait fait un acte civil dont le juge pourrait connaître, au besoin ; dans l'autre, il se serait contenté d'un acte sacerdotal qui ne regarde le juge civil d'aucune manière. Du reste, les pratiques journalières prouvent suffisamment, et trop malheureusement, que les peines spirituelles n'embarrassent pas l'électeur ; au contraire, elles le protègent plus efficacement que les peines temporelles.

Là, Mgr Laflèche arrive au devoir de l'électeur et constate que les vices et les désordres que combat et condamne l'Eglise ne sont pas différents de ceux que réprouvent la loi civile ; seulement, où les prescriptions de l'Eglise s'inspirent d'un idéal supérieur immuable, la loi humaine succombe parfois aux pressions des intérêts privés ou des partis. Mgr Laflèche relève enfin de regrettables paroles du Président de la Cour Suprême. Il n'admet pas qu'on aille confondre le prêtre avec l'agent électoral et retient que, si on peut juger les arbres d'après les fruits qu'ils portent, il faut bien aussi juger les principes d'après leurs conséquences. Et l'éminent polémiste conclut : avoir clairement et solidement établi que la loi de l'*influence spirituelle indue*, telle qu'interprétée par les tribunaux civils de la Province de Québec, a produit un conflit regrettable entre l'Eglise et l'Etat, porté une atteinte grave à la liberté religieuse et civile de tous les citoyens, à quelque parti politique, à quelque croyance religieuse qu'ils appartiennent, sans aucun avantage pour personne.

« En conséquence (c'est le mot de la fin), nous engageons tous les amis sincères de la véritable liberté, à user de toute leur influence pour faire abroger une loi qui comporte d'aussi funestes conséquences, ou à la faire amender de manière qu'elle ne puisse jamais être appliquée aux choses du domaine religieux et spirituel... »

Cette étude, faite à l'occasion de causes restées célèbres dans tout le Canada, fut mise en brochure et communiquée aux évêques qui l'approuvèrent. Mgr Taschereau la reçut comme les autres, mais garda le silence. L'amendement de cette néfaste loi, écrit Mgr Langevin, évêque de Rimouski, à Mgr Laflèche, « désiré et demandé par tout l'épiscopat de la Province, éprouve l'opposition des libéraux : j'en conclus que leur libéralisme n'est pas seulement *politique* mais beaucoup plus dangereux (1)... »

Il est bien vrai que Mgr Taschereau, en peine d'amender la Lettre Pastorale collective du 22 septembre 1875, avait entretenu Mgr Laflèche des accusations portées contre quelques prêtres du Comté de Charlevoix. Mais nous avons vu avec quelle franchise et logique lui répondit l'évêque des Trois-Rivières, disant tout ce qu'il pensait *de cette affaire* : il n'admettait pas la culpabilité des prêtres incriminés.

Pour l'intelligence de ce qui précède comme de ce qui va suivre, il faut s'arrêter à ces procès tendancieux.

« Par mille et une intrigues, dit l'abbé Alexis Pelletier; par mille et une malhonnêtetés, on était enfin parvenu à se débarrasser de l'importune Lettre Pastorale du 22 septembre 1875, qui avait porté un si rude coup aux partisans du libéralisme.

« Les libéraux purent alors mettre facilement à exécution les funestes théories qu'ils avaient développées antérieurement dans leurs journaux, savoir qu'il était dans l'ordre de faire annuler une élection politique, si l'on prouve que des électeurs ont été influencés par les paroles du prêtre en chaire, ou parlant ailleurs comme directeur de conscience. » C'était là l'*influence indue* du Clergé, toujours *illégitime* et *condamnable* aux yeux des libéraux canadiens, qui pouvaient tout dire et tout faire contre les évêque et l'Eglise, alors que les prêtres devaient tout entendre, subir et, de plus, rester cois et se taire.

Sans doute, dans l'arsenal de la justice, le Parlement

---

(1) Voir la brochure et les lettres d'approbation des évêques : *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme,* tome II.

avait introduit une loi contre les menées corruptrices en matière d'élections politiques ; ces menées blâmables étaient qualifiées dans la loi *influence indue*! qualification vague que les libéraux appliquèrent à l'action moralisatrice du Clergé, et cela devint tout-à-coup l'*influence spirituelle indue du Clergé.*

Et il arriva, notez-le bien, qu'un des principaux professeurs de la catholique Université Laval, contrôlée par Mgr Taschereau, le professeur Charles-François-Stanislas Langelier, *très pieux*, mais encore plus imbu des *immortels principes* de 89, entreprit de faire décréter cette étrange extension de l'esprit de la loi, *qu'il fallait entendre aussi par influence indue l'action du prêtre en chaire* contre les principes pervers dont il était un si chaud partisan. Ce Professeur, étrangement devoué à des intérêts qu'il séparait manifestement de son culte, se mit en campagne contre les enseignements donnés par quelques prêtres du comté de Charlevoix. Il suggéra de s'appuyer, pour contester cette élection, sur le chef de l'influence, soi-disant, indue, exercée par quelques prêtres du comté. Lui-même, cet excellent catholique, se fit l'avocat passionné des appelants suscités par lui. Mgr Taschereau, comme Grand Maître de l'Université, et l'Université elle-même, auraient pu intervenir, rappeler Langelier au sentiment des convenances, au besoin le priver d'une chaire qu'il déshonorait, puisqu'il contestait des doctrines nécessaires. Ils n'y pensèrent pas, mais le laissèrent agir et l'approuvèrent, trouvant que ce don Quichotte d'une cause mal interprétée ne faisait que combattre des exagérations, qui ressemblaient aux fameux moulins, plus immortels que certains principes troublants.

Et Langelier, pour faire éclater la sainteté de son entreprise, raccola des témoins extraordinaires : des gens illettrés, qui furent cités à six mois d'intervalles pour répéter les sermons incriminés dont ils n'auraient pu rendre décemment compte le jour même de l'audition. Toutes les naïvetés, toutes les sottises qu'on put suggérer et faire répéter, furent collationnées, commentées avec la plus extrême mauvaise foi, pour être mises à la charge des prêtres inculpés par ce champion émérite de la catholique Université Laval ! Le sacerdoce fut ainsi cruellement bafoué et, comme par les siens, tourné en dérision en face de tout le peuple scandalisé. Jamais spectacle plus navrant n'avait été donné par le protestantisme, même en ses plus beaux jours de domination agressive. Les *Messieurs* du Séminaire de Québec, en constante communion d'idées avec leur Archevêque, ne

voyaient en toutes ces insanités que le plein exercice du droit de leur Professeur génial. Thomas Hamel, Supérieur du Séminaire, Recteur de l'Université et, de plus, vicaire général de Mgr Taschereau, se plaisait alors à dire publiquement : « Langelier n'attaque ni le Clergé, ni la Religion, ni les droits de l'Eglise en menant l'enquête de Charlevoix, mais les seules extravagances commises en chaire par quelques individus. » Et ce même Hamel répétait complaisamment, en parlant de lui-même et de ses confrères du Séminaire de Québec : « Nous sommes libéraux d'esprit et de cœur, et nous demeurerons libéraux. Nous avons déjà fait faire un grand pas au libéralisme dans la province de Québec et nous espérons même le faire triompher à Rome. Nous avons assez de théologie pour savoir qu'on peut être catholique libéral et rester catholique. » Et dire, justes cieux ! que Pie IX était loin d'être libéral, qu'il fulminait même contre le libéralisme ! Evidemment ce Pape illustre, contemporain du pauvre Thomas Hamel, n'avait pas assez de théologie pour rester catholique de la nuance équivoque des tenants d'une Université, dont Mgr Laflèche ne cessait pas de dénoncer les errements et de flétrir la conduite. Après ces confidences de M. Hamel,on se rend bien compte que la dévotion de M. Langelier le portait surtout à prendre des ordres à Laval, en lui exposant des vœux plus ou moins innocents.

L'immense scandale de l'enquête de Charlevoix dura trois mois sans que Mgr Taschereau, tout absorbé par le soin qu'il apportait à juguler la presse catholique, plaçât un seul mot, fit le moindre geste pour y mettre fin (1).

Le procès fut soutenu devant le juge Routhier, qui ne voulut pas retenir les griefs invoqués contre la prédication chrétienne ; mais, par les considérants mêmes de son jugement, il le vouait à la revision par la Cour Suprême.

Un autre professeur de l'Université Laval, M. Flinn, gagné par l'exemple de son collègue Langelier, pour des raisons semblables et par les mêmes procédés, contesta l'élection du comté de Bonaventure. Là, il trouve pour l'écouter le juge Casault, autre professeur libéral de la même Université. Dans son jugement, ce juge Casault émit des principes en opposition flagrante avec la doctrine catholique : selon lui, le prêtre n'avait pas le droit de dire en chaire que tels ou tels actes répréhensibles sont des péchés graves devant Dieu,

---

(1) Voir, pour plus de détails et commentaires, et documents, le tome III des *Voix Canadiennes*, page 121 et suiv. et les tomes IV et V.

vu qu'en parlant de la sorte à propos de politique, il détournait les fidèles de poser de pareils actes, gênait en conséquence leur liberté, et se rendait, en définitive, coupable du délit que la loi désigne sous le nom d'*Influence indue ;* refuser l'absolution peut être aussi, selon ce juge, un acte d'*Influence indue* ; et il déclarait encore que les Parlements sont omnipotents, que la liberté des cultes est d'une obligation rigoureuse, absolue, *reconnaissant aux Tribunaux le droit de prédication et d'administration des Sacrements !!!*

Mgr de Rimouski, dans le diocèse duquel le juge Casault opérait de la sorte, protesta contre des principes aussi subversifs de toute saine doctine ; mais les libéraux de Laval et leurs confrères couvrirent de ridicule ce malheureux prélat : De quoi donc osait-il se mêler sur les brisées d'une Université, lumière du monde et maîtresse en Canada ! Et pour que personne ne pût se méprendre à l'avenir sur la considération que, nonobstant cela, le juge Casault continuait de jouir en son Ecole, Mgr Taschereau lui-même fit dire par la presse à sa dévotion : Que Rome n'avait point ordonné de mettre le juge Casault à la porte de l'Université et qu'elle n'avait pas, non plus, stimagtisé la *sentence motivée* qu'il avait rendue dans l'affaire de Bonaventure... Comment donc ! mais pour la bonne raison que Rome n'avait pas encore était saisie de l'incident ou n'avait pas eu jusque-là le loisir de l'étudier !!

Les appelants de Charlevoix, éconduits par le juge Routhier, arrivaient sur ces entrefaites devant la Cour Suprême qui revisa le jugement de première instance, donnant gain de cause aux libéraux. C'est, nous l'avons dit, Jean-Thomas Taschereau, frère de l'Archevêque de Québec, l'un des juges de cette Cour Suprême, qui prit en cette occasion la parole au nom de ses collègues ; et c'est lui-même qui émit les propositions fausses et impies que Mgr Laflèche relève avec une juste indignation dans son étude sur l'*Influence spirituelle indue.*

Le travail libéral au Canada, quoi qu'on en ait dit de contraire, se poursuivait donc avec une singulière désinvolture sous un étrange patronat. Les défenseurs de l'Eglise romaine, sans les évêques de Montréal, des Trois-Rivières et de Saint-Boniface, eussent été réduits à un nombre bien faible et à une influence moindre encore ; mais chacun de ces évêques valait une armée et les troupes qu'ils menaient à la bataille, par la confiance que ces chefs inspiraient, égalaient des Machabées sous les armes.

Durant cette période si agitée, et vu les communications que la vapeur avait rendues plus rapides sur les fleuves et

les lacs, comme sur terre, Mgr Taché faisait quelques apparitions au Bas-Canada, non seulement pour raison de santé ; ou pour rappeler aux évêques que la dignité archiépiscopale dont ils l'avaient affligé n'avait en rien réduit les besoins de ses missions, mais encore pour se concerter avec Montréal et Trois-Rivières sur les mesures défensives qu'il y avait lieu de préconiser dans un intérêt supérieur et commun ; accessoirement Mgr Taché s'occupait d'amnistie en faveur des Métis.

Il s'agissait aussi d'apporter à Mgr I. Bourget, qui lui fût si secourable, une aide morale au milieu de ses tribulations et contrariétés douloureuses ; il s'agissait encore plus tard d'organiser l'Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest sur le modèle de l'Œuvre des Ecoles d'Orient ; il fallait recruter, en outre, des missionnaires, prêtres et religieux, et aussi des colons catholiques... toujours. C'est que les Ontariens inondaient la vallée de la Rivière-Rouge de leurs flots qui montaient sans cesse, et que la majorité était devenue protestante dans ce pays heureux jusque-là moralement, mais, dès lors menacé par le fanatisme presbytérien dans ses intérêts matériels comme dans ses intérêts moraux, résumés dans ses libertés confessionnelles. Les catholiques de la Rivière-Rouge avaient donc lieu d'être fort inquiets ; d'autre part, il n'était que trop manifeste que Métis et Sauvages ne cessaient de devenir de plus en plus mécontents. Mgr Taché craignait des excès divers, même une révolution qui aurait pu, vu le tempérament du peuple soulevé et son état d'esprit, amener des catastrophes sanglantes, irréparables.

Mgr Laflèche vivant toujours de cœur à la Rivière-Rouge, les sujets d'entretiens ne faisaient, certes, point défaut à ces vaillants évêques, lorsque les circonstances leur permettaient de se concerter ; et, nous l'avons dit, ce fut aussi fréquemment que l'amitié d'accord avec le devoir le leur rendait possible.

Qu'ils passaient alors de douces heures ensemble et que, courageux athlètes en guerre contre le libéralisme doctrinal, ils s'occupaient de bon cœur « à chauffer le même feu », selon l'expression plaisante de Mgr Taché lui-même.

Quand, en 1875, il fallut célébrer avec une solennité digne d'une prospérité croissante, le *Bicentenaire* de Québec, Mgr Taché reparut en Bas-Canada pour « chauffer encore le même feu », et parce que ses besoins restaient les mêmes, étant encore réduit, notamment, à demander l'intervention collective des évêques en faveur de l'aministie due aux Métis, amnisties que lui-même leur avait promise au nom du gouvernement, alors défaillant !

Mgr Laflèche avait déjà fait une ardente campagne en faveur de ses chers Métis, coupables de révolte assurément ; dignes cependant d'excuse, vu leur bonne volonté et leur état misérable, conséquence de l'invasion ontarienne, mais aussi de l'imprévoyance, sinon de l'incurie du gouvernement. Le Parlement de Québec, sur l'appel de l'hon. Chapleau, par un vote unanime, réclamait l'amnistie de Lépine, et 252 pétitions de Canadiens-Français tendaient à la même mesure.

De leur côté, les évêques de la Province de Québec adressèrent une requête au Gouverneur général, lord Dufferin, en faveur de cette amnistie. Ils déclaraient :

« Qu'ils ont appris avec chagrin l'état de trouble où se trouve maintenant la Province de Manitoba et qu'ils craignent que cet état ne s'aggrave si l'on n'y apporte un prompt remède ; que ce remède ne peut être qu'une amnistie pleine et entière... » Ils rappelaient « que cette amnistie a été promise de la manière la plus formelle par le gouvernement en 1870, lorsqu'il députa Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, auprès de son peuple, pour l'engager à se soumettre au nouvel ordre de choses réglé par le gouvernement impérial ; qu'il est certain que ce digne prélat, que l'on avait prié instamment de revenir pour cela de Rome, eût refusé de se charger d'une pareille mission, s'il eût pu prévoir qu'on mettrait en doute la validité des promesses qu'on l'avait chargé de faire ;... que les soussignés ressentent vivement la situation compromettante où se trouve leur digne collègue par suite de l'inexécution des promesses que le gouvernement lui avait faites, et que, si on ne s'empresse de la faire cesser, il serait difficile de conserver, entre le gouvernement et les chefs de l'Eglise catholique en Canada, cette confiance mutuelle qui a contribué efficacement jusqu'à ce jour à faire régner la paix et l'harmonie dans la Puissance ; que la dite amnistie ayant été promise sans limites doit être accordée comme telle, pour mettre fin à l'irritation causée par le résultat du procès Lépine... » Ils concluaient en priant le Gouvernement « de vouloir bien prendre leur requête en considération et d'user de la juste influence dont il jouit auprès du gouvernement impérial, pour obtenir que l'amnistie promise soit proclamée aussitôt, et qu'il soit mis fin à l'agitation et à l'inquiétude qui règnent à ce sujet parmi les loyaux sujets de Sa Majesté dans la Puissance du Canada. »

On a prétendu à tort pour refuser de faire droit à ce vote unanime, à ces pétitions, à cette requête, que Mgr Taché avait, en promettant l'amnistie, outrepassé les pouvoirs reçus. Ce désaveu maladroit et malhonnête vaudra au Manitoba une émeute qui faillit causer sa perte.

Cependant, chargé d'années et d'infirmités, abreuvé d'ou-

trages et de contrariétés en ses œuvres les plus louables, en même temps desservi à Rome jusqu'à y subir une sorte de désaveu à propos des paroisses canoniques érigées à Montréal, et de quelqu'intérêt secondaire les concernant, Mgr I. Bourget prend les contradictions subies comme la manifestation même de la volonté de Dieu, et, en sa grande humilité, il offre sa démission qu'on désirait en certains milieux et que Rome accepte, privant ainsi l'Eglise du Canada d'un de ses plus insignes serviteurs et Mgr Laflèche du meilleur de ses compagnons d'armes au milieu de difficultés plus nombreuses.

Ce que les libéraux appelaient leur exécution de Bourget, ils songeaient déjà à le répéter contre l'évêque des Trois-Rivières, dont ils demandaient aussi le désaveu, l'humiliation, l'amoindrissement, la déposition même.

Pour le moment, on travaillait à le confondre par le morcellement de son diocèse.

Un prêtre, peu recommandable, remuant et mal à l'aise parce qu'il était singulièrement ambitieux, prêta l'oreille à ceux qui se trouvaient aussi mécontents que lui-même de leur sort ; de plus, pour arriver à ses fins, il se mit à la recherche de ceux qui pourraient les seconder pour autres causes ; au besoin, il saura mettre en ligne, pour en faire état, des mécontents imaginaires et il produira de ces fantômes les témoignages et les signatures ! Nous venons d'indiquer l'abbé Marquis, de définir son œuvre : le lecteur qualifiera bientôt ses mobiles et ses procédés.

C'est donc en 1875, en pleine bataille, que se produisit la première des quatre tentatives du démembrement du diocèse des Trois-Rivières ; c'est aussi cette année que Mgr Fabre succéda à Mgr Bourget, et c'est le 1er février 1876 que l'Université Laval de Québec obtiendra le Décret pontifical relatif à la fondation de sa Succursale de Montréal.

Ces dates et ces faits ne sont pas si rapprochés sans motifs : Mgr Bourget et Mgr Laflèche étaient aussi irréductiblement opposés l'un que l'autre aux manœuvres des libéraux et aux agissements de Laval ; la disparition ou la confusion de l'un et de l'autre importait donc également au développement paisible des ambitions de Laval, aux progrès des libéraux. Ceux-ci arriveront d'abord à faire dire dans Montréal par l'infortuné délégué apostolique Mgr Conroy, désireux de complaire : que les évêques par une lettre collective, (qu'il leur avait imposée lui-même, lettre datée du 11 octobre 1876), visaient à faire disparaître deux erreurs qui tuaient le Canada : « l'erreur de ceux qui ne veulent pas suivre la doctrine enseignée par les évêques, *et l'erreur de ceux qui, par trop de zèle reli-*

gieux, veulent faire peser sur les hommes et les partis des condamnations que l'Eglise n'a jamais prononcées ». Le Délégué, simple écho de Laval, faisait ainsi lui-même, aux yeux de ses auditeurs, un excès de zèle qu'ils désapprouvèrent par un silence mortifiant, en attendant qu'ils pussent manifester plus efficacement une vérité contrefaite ou dénaturée.

En 1876, Mgr Laflèche appuya à Rome la cause de la béatification de la Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, par cette belle lettre adressée à Pie IX :

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, le soussigné, évêque des Trois-Rivières, La supplie instamment de vouloir bien ordonner l'introduction de la cause de la béatification de la M. Marie de l'Incarnation, première supérieure et fondatrice du Monastère des Ursulines du Canada.

Deux siècles ont passé sur sa tombe ; et cette longue suite d'années, témoin partout de tant de ruines, loin d'éteindre dans l'esprit des populations canadiennes le souvenir et le respect de cette grande servante de Dieu, n'a fait qu'en confirmer la valeur et l'enraciner plus profondément dans les cœurs. Il n'est pas rare de trouver des fidèles qui l'invoquent en particulier avec confiance et affirment avoir été les uns consolés, les autres soulagés ou guéris.

Le souvenir de ses vertus est la cause de cette confiance. Elle a partagé, avec les premiers missionnaires de la colonie, les travaux de l'apostolat parmi les personnes de son sexe ; elle a fondé cette pépinière de zélées maîtresses de la Doctrine chrétienne qui perpétuent son œuvre dans les monastères et pensionnats des Ursulines. Une constante tradition, les monuments de l'histoire ont appris les vertus héroïques qui ont brillé dans la Mère de l'Incarnation, et la parfaite observance des vœux monastiques ont fait d'elle un modèle accompli de la parfaite religieuse. Dieu, toujours admirable dans ses saints, s'est plu aussi à manifester par des effets admirables la puissance d'intercession de sa servante. L'introduction de sa cause de béatification est un événement qu'appellent nos vœux et ceux de notre peuple. Le pays soupire après le moment où il lui sera permis d'invoquer publiquement celle qu'il vénère déjà dans son cœur.

Déjà à la demande des Pères du IVe Concile de Québec, 1868, Votre Sainteté a daigné accorder la faveur de faire ouvrir, avant le temps voulu par les décrets apostoliques, les procès authentiques faits par l'autorité de l'Ordinaire de l'Archidiocèse de Québec ; aujourd'hui, encouragé par la bienveillance de votre Paternité, l'Évêque des Trois-Rivières ose solliciter une nouvelle faveur qui contribuera grandement à la gloire de Dieu et à l'édification des enfants de l'Eglise et du Canada en particulier, en proposant à tous un nouveau modèle à imiter et une nouvelle protectrice à invoquer.

Ce nouveau bienfait, ajouté à tant d'autres dont il doit se reconnaître redevable à Votre Sainteté, ajoutera encore à sa reconnaissance et à son amour ; en retour, il se fera un devoir de redoubler de ferveur dans les prières qu'il adresse chaque jour au Ciel pour le triomphe de la sainte Eglise et pour le bonheur de V. S. de qui, il aime à se souscrire...

Le 20 septembre 1877 eut lieu la solennelle introduction de cette cause qui lui était si chère, à divers titres, et particulièrement parce qu'il voulait fortifier les dames Ursulines qui se dépensaient si généreusement aux Trois-Rivières.

Sur ces entrefaites Mgr Taché revenait au Bas-Canada, le but principal de son voyage étant, cette fois, la question de l'éducation. Car, écrivait-il, « ici comme ailleurs, il nous faut lutter sur cette question vitale. Les ennemis de l'Eglise nous harcèlent de toutes parts. Jusqu'ici la loi nous a été favorable ; mais je dois travailler à ce qu'elle ne puisse pas nous devenir défavorable ». Il n'eut pas mieux fait s'il avait prévu combien des lois hostiles allaient lui causer bientôt de calamités et de douleurs. En attendant, il cherchait, sans résultats appréciables, des professeurs compétents, et il consultait encore son ami des Trois-Rivières concernant un projet d'Université pour le Manitoba.

Mgr Laflèche ne put que lui exposer ses propres soucis en la matière et le mettre en garde contre les aventures pénibles courus par les évêques de la Province de Québec avec leur Université Laval. L'apôtre de l'Ouest, réconforté, mais dont la santé restait précaire et les peines variées, reprenait la route de Saint-Boniface vers mi-décembre 1876. Sur les conditions nouvelles d'un pareil voyage, après 20 ans écoulés depuis le départ définitif de Mgr Laflèche de la colonie du Manitoba, rapportons-nous à Mgr Taché, qui écrivait dès le 17 juillet 1872 au P. Aubert : « Les malles et même les passagers nous arrivent de Montréal en sept jours, une fois même en six jours. L'an prochain vous gagnerez encore un jour. J'espère que cela vous donnera envie de venir nous voir. De Paris ici en quinze jours l'année prochaine... Vous voyez que nous allons bientôt cesser d'être sauvages, ce qui ne veut pas dire que nous serons très civilisés... » La tentation d'aller voir lui-même prendra Mgr Laflèche à diverses reprises ; nous avons déjà signalé sa première excursion de 1880.

Mgr Taché fut assez civilisé, Dieu merci ! pour suivre les conseils de Mgr Laflèche et ne pas succomber à la tentation des protestants manitobains, comme les bonnes gens de Québec et autres lieux, à celle de Laval.

En ce moment, en effet, contrairement à l'esprit et à la lettre des Décrets Pontificaux réglant la matière et prescrivant le rôle des évêques, Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada pour diverses causes et notamment pour finir l'affaire de la Succursale de Laval à Montréal, organisait cette Université sans bruit ni concours, mais selon les vœux de l'archevêque de Québec et de son Séminaire, avec la seule assistance passive de Mgr Fabre, évêque de Montréal. Après que toute la besogne avait été cuisinée à huis clos, à l'insu, du moins sans l'aide prescrite, et pourtant nécessaire, des évêques suffragants de Québec, Mgr Conroy daigna inviter ces suffragants, négligés jusque-là, à la naissance d'un enfant qui leur était déjà suspect, et, sans doute, à seule fin de féliciter de son œuvre un père inapte et étranger! Par cette Succursale, aussi mal venue que sa mère, le malentendu Laval ne faisait que s'envenimer en s'aggravant.

C'est ce que Mgr Laflèche avait fait toucher du doigt à Mgr Taché qu'il mettait en garde contre de semblables déconvenues. Si bien que, lorsqu'en 1877, il fallut fonder l'université du Manitoba, son ami était pourvu d'arguments.

Donc, Mgr de Saint-Boniface et l'évêque anglican de ce lieu, d'une part; divers membres du clergé catholique et du clergé protestant, d'autre part et plusieurs laïques des deux confessions arrivèrent cette année à discuter ensemble l'organisation de cette Université provinciale.

Les protestants voulaient une Université enseignante. Comme en matière d'éducation et d'enseignement, pas plus que Mgr Laflèche, l'archevêque de Saint-Boniface ne voyait pas la latitude qui permet les compromis, il refusa cette destination à la fondation projetée: il émit l'opinion, avec l'intention de la faire prévaloir, que l'Université manitobaine devait se contenter d'examiner les candidats et de conférer les grades ou diplômes. On insistait pourtant, parmi les protestants, pour que l'Université eut ses chaires avec un personnel enseignant; mais Mgr Taché refusa catégoriquement, trouvant que des chaires disparates n'avaient pas fait des preuves concluantes jusque-là au Canada. Il tenait pour indiscutable que l'enseignement est inséparable de la religion et que l'instruction religieuse ne peut être donné par un corps formé d'éléments de confessions différentes.

Ses vues furent finalement partagées. En conséquence, les trois collèges alors existant au Manitoba: le collège de Saint-Boniface, catholique; le collège Saint-John, anglican; et le collège de Manitoba, presbytérien, composèrent l'Université de la Province, chaque établissement donnant son

enseignement en dehors de l'Université elle-même, dont le rôle était réduit à l'examen des candidats et à la collation des grades. C'était, en d'autres termes, une fédération de collèges, ayant pour but d'encourager les études. Ce n'était pas, sans doute, la réalisation d'un idéal préféré, mais, en ce temps et en cet ordre d'idées, la meilleure création qu'il était possible de réaliser ou d'obtenir.

Mgr des Trois-Rivières était certainement l'un des évêques du monde qui se faisait le plus remarquer par sa grande dévotion envers la personne de Pie IX, de sainte mémoire. Il avait souffert toutes les douleurs de ce Père vénéré, répandu ses enseignements avec un empressement, un zèle si remarquables qu'il eut la peine comme le mérite d'endurer de la part des ennemis de l'Eglise les contrariétés qui affligèrent, sans réduire plus que lui-même, ce Pontife immortel.

Aussi, avec quel bonheur il va célébrer, en 1877, le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale du Saint-Père. Quels accents sympathiques trouvera sa dévotion envers le Saint-Siège, afin de porter les Trifluviens à rendre au royal Prisonnier du Vatican les hommages et les consolations spirituelles qui lui sont dus, pour les services rendus au peuple de Dieu dans une vallée de larmes qu'il vit baignée de sang et qu'il arrosa tant de fois de ses larmes !

Il disait à ce sujet, dans sa Pastorale du 25 avril 1877 : que les fidèles devaient bénir la Providence pour la protection visible dont elle entourait son Vicaire ici-bas... La fête du 21 mai devait être un jour de consolation et de triomphe pour l'illustre Prisonnier : « car, pendant que les rois dégénérés de ce siècle se réjouissent de voir disparaître de son front cette couronne temporelle dont ils ne peuvent plus soutenir l'éclat sans tache, pendant que ses ennemis, les fils ingrats de l'Eglise, se flattent d'avoir brisé son joug et comprimé sa souveraineté entre les quatre murs du Vatican, de tous les pays du monde les fidèles sujets du roi pacifique se lèveront et viendront déposer à ses pieds l'hommage de leur amour et de leur fidélité, et montreront ainsi que les limites de la terre seules marquent les bornes de son empire... » Et il fait un exposé court, mais lumineux des actes du long et glorieux pontificat de Pie IX, au cours duquel le saint Pontife eut à subir les plus furieuses tempêtes qui assaillirent jamais la barque de Pierre sur laquelle il parut un pilote Infaillible.

Mgr Laflèche rappelle, avec un bref commentaire, l'exil et la miséricorde du Pape-Roi, la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, les causes, la matière et les effets du

Syllabus, l'attaque et l'usurpation de ses droits et biens temporels, le Concile du Vatican, le terrible coup qui dispersa les Pères de ce Concile le lendemain de la définition du dogme de l'Infaillibilité pontificale, sa captivité et l'acharnement de l'ennemi qui, après avoir pris les dépouilles de son auguste victime, poursuit son œuvre en détruisant le patrimoine de Pierre, l'Eglise même du Christ. Les motifs de la persécution actuelle du Pape sont les mêmes qui furent invoqués contre Jésus-Christ : de vouloir être roi indépendant de tout pouvoir terrestre et de troubler la paix publique par sa doctrine. C'est pourquoi, après l'avoir dépouillé de ce pouvoir temporel qui assurait son indépendance, on veut maintenant lui fermer la bouche, en soumettant ses paroles et ses enseignements aux tribunaux civils. C'est le désir du Saint Père que les fidèles comprennent bien la triste situation qui lui est faite et « qu'ils ne se laissent point tromper par les artifices perfides de ceux qui s'efforcent de dénaturer et défigurer le véritable état des choses dans lequel il se trouve »...

Nous avons vu que Pie IX avait décrété la fondation de la Succursale de l'Université Laval à Montréal, le 1er février 1876 ; le 15 mai de la même année, il avait érigé canoniquement l'Université Laval de Québec elle-même. Mgr Laflèche, comme les autres suffragants de la Province, publia les Lettres Apostoliques concernant cet événement par une courte Pastorale datée du 25 août 1877 ; puis, par un Mandement vibrant de joie et de reconnaissance envers le Sacré-Cœur, qui avait fait refleurir la piété des fidèles de son diocèse, il établit régulièrement et canoniquement la dévotion des *Quarante-Heures* dans toutes les paroisses avec les indulgences et privilèges qui y sont attachés.

L'année 1878 débute pour lui par un sanglot. Un coup de tonnerre a retenti dans Rome ; les échos d'un deuil immense se sont répandus sur la terre : les vallées et les monts, les océans et les continents répètent avec recueillement : « Pie IX est mort ! » On eut dit que la montagne sainte s'était effrondrée.

Mgr Laflèche porte la douloureuse nouvelle à la connaissance des Trifluviens par un Mandement daté du 13 février, où il dit : « Chacun des grands actes du règne de cet admirable Pontife eut suffi pour illustrer le Pape qui l'aurait accompli. Aussi n'hésitons pas à vous dire que la durée de ce Pontificat, la grandeur des événements qui l'ont rempli, et le développement extraordinaire de l'Eglise catholique dans l'univers entier pendant ce temps, ont fait du Pontificat de Pie IX le plus long, le plus fructueux, et le plus grand des Pontificats que l'Eglise ait eu à enregistrer dans ses glo-

rieuses annales depuis les temps apostoliques. » Et avec piété, avec une filiale affection, il énumère encore les titres que l'illustre défunt a conquis, dans la douleur comme dans la gloire, à la reconnaissance des peuples chrétiens.

Par un autre Mandement daté du 4 mars suivant, il annonce l'élévation de Léon XIII au suprême Pontificat. Cette « prompte et heureuse élection, dit-il, est une nouvelle et éclatante preuve de la protection que Dieu ne manque jamais d'accorder à son Eglise, selon les circonstances ».

Le 26 mars de cette année une Pastorale rappelle aux Trifluviens leurs devoirs d'électeurs chrétiens : « Le temps d'élections est toujours un temps d'inquiétude pour vos pasteurs à cause de la séduction terrible à laquelle vous êtes alors exposés, et trop souvent aussi un temps de profonde affliction à la vue des scandales et des désordres sans nom qu'entraîne la corruption électorale. L'autorité civile comme l'autorité religieuse s'en est alarmée, elle a pris des mesures pour réprimer ce mal et protéger la liberté des électeurs. Hélas ! une triste expérience a démontré l'inefficacité de ces mesures... Il est bien à craindre que la gravité des circonstances sous lesquelles se présentent les élections ne rende la lutte plus ardente que jamais et, par conséquent, la corruption électorale plus effrénée et aussi plus redoutable ! » Et il remet sous les yeux des fidèles les prescriptions du IV[e] Concile de Québec en la matière, rappelle ses précédentes Pastorales en de pareilles occasions, et, dit-il : « Ne l'oubliez pas, des bonnes ou des mauvaises élections dépend le sort des peuples : la paix, la prospérité, le bonheur ; ou le trouble, les discordes et la décadence !... »

Vers le même temps où M[gr] des Trois-Rivières prévenait ainsi les siens contre les tentations et les séductions du libéralisme, M[gr] de Saint-Boniface, le 8 mai, publiait une Lettre Pastorale fameuse relative aussi aux devoirs des électeurs, de laquelle dom Benoît, dans sa *Vie* de M[gr] Taché, dit : « Au XIX[e] siècle, bien des prélats ont traité ce sujet dans des lettres remarquables ; nous ne savons pas s'il en est une qui se recommande autant à l'attention que celle de l'Archevêque de Saint-Boniface : elle mérite d'être répandue comme un *Manuel de l'électeur chrétien.* » Ce qu'en pareille matière disait Saint-Boniface, on l'attribuait généralement aux Trois-Rivières et inversement, d'où en cette occasion un nouveau débordement de fureurs contre les deux champions tenaces de l'ultramontanisme canadien.

L'arrivée de M[gr] Taché au Canada, où il séjourna du 20 mai au 28 juillet, n'était pas faite pour apaiser les colères, ni

pour réconforter les transfuges. Cependant, le charitable apôtre, qui, en bonne compagnie, « chauffait le feu » dont il était animé lui-même, ne s'attardait guère à souffler sur des tisons éteints. Pour le moment, il s'occupait surtout de ses écoles et demandait des professeurs pour son cher collège. « Une Université vient de se fonder au Manitoba, écrivait-il le 11 avril au R. P. Soullier. La loi sauvegarde notre position, à nous de la faire bonne et honorable, et c'est là ma grande préoccupation, car de là dépend l'avenir religieux de ce pays-ci. » Mgr Grandin, de son côté, travaillait alors à l'Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest et à cette Œuvre, nous l'avons vu, Mgr Taché s'intéressait vivement. Il en parlait à Mgr Laflèche comme d'un moyen de salut. « C'est là une grande œuvre, lui disait-il, maintenant que les sauvages ont des réserves : on peut les atteindre facilement, et ils seront atteints par les protestants. »

Cette année eut lieu le VIe Concile provincial de Québec, le troisième auquel Mgr Laflèche prit part et dont les Actes importent peu à notre récit.

En 1879 Mgr Taché vient encore passer trois mois au Bas-Canada, la plus grande partie de son séjour se passe à l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal : « Imaginez-vous, écrivait-il au P. Aubert, de cette villégiature qu'il n'avait pas recherchée malgré le dévouement éprouvé des Sœurs hospitalières ; imaginez-vous que le Dr Trudel s'est mis dans la tête d'affirmer que je n'ai pas le *cœur en ordre*. Je croyais dans ma naïveté que cet organe était intact, et voilà *que le désordre* est là comme ailleurs. Ce dont je suis bien certain, mon cher Père, c'est que toutes les déclarations des médecins sur l'état ou le fonctionnement de mon cœur n'influenceront en rien l'amitié qui nous unit depuis 34 ans que j'ai l'avantage de vous connaître. » Et ces déclarations ne devaient pas davantage altérer la sérénité des sentiments affectueux du grand évêque pour ces autres amis, ni surtout pour Mgr Laflèche qu'il avait hâte de revoir.

Sur ces entrefaites, il n'y avait pas que l'équilibre du cœur de Mgr Taché qui se trahissait instable : les besoins croissants de son peuple lui avaient communiqué la maladie de la pierre dont souffrait toute cette contrée neuve en pleine transformation. Son collège devenait insuffisant et une nombreuse jeunesse s'y trouvait décidément trop à l'étroit. Il fallait rebâtir, agrandir et il cherchait des fonds jusqu'en France par l'entremise de Mgr Grandin qui fut, pour cet objet, un intermédiaire improductif. Mgr Taché, ayant des garanties à fournir, fut plus heureux au Canada,

où il trouva les fonds nécessaires aux premiers travaux de son nouveau collège et il écrivait à Mgr Laflèche :

Je crois que, comme les pauvres gens de notre jeune temps vous aimez « faire le gros et qu'il vous en coûte ». Moi aussi je veux le gros, mais il va coûter aux autres. C'est un collège que je bâtis avec de l'argent qui ne m'appartient pas, mais que j'emprunte. Fasse le ciel que ce ne soit pas le soupir de l'agonisant ! Je commence à m'endetter au moment où notre population voit diminuer son influence dans notre province. » Deux mois après il écrit au P. Aubert : « Je suis engagé dans la construction d'un collège qui va me coûter 30 mille piastres, somme qu'il me faut emprunter. Nous avons actuellement une centaine d'élèves dans notre collège, en comptant ceux du cours élémentaire... J'ai un bon personnel enseignant, 4 prêtres et 6 ecclésiastiques ».

C'est alors que le P. Lacombe négocia à Montréal un emprunt de 100.000 fr. ; ce qui fut suffisant pour couvrir les dépenses de l'année et peu après il y trouva le reste.

Mgr Grandin travaillait aussi sans se lasser à l'Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest en faveur des enfants sauvages. Pendant son voyage à Rome, en 1883, il obtint pour elle de Léon XIII des bénédictions spéciales et des indulgences. Fort de cet appui, à son retour au Canada, il présenta son projet à l'archevêque de Québec et à ses suffragants et leur parla de la nécessité de travailler à l'évangélisation des sauvages par les écoles. Malgré ses instances, il ne put obtenir l'établissement d'une *Œuvre des Ecoles du Nord-Ouest* sur le modèle de l'*Œuvre des Ecoles d'Orient*. Mais, grâce à l'appui de Mgr Laflèche et de son ami Mgr Duhamel, l'archevêque de Québec et tous les évêques du Canada firent leur Mandement collectif de 1883 pour ordonner des quêtes dans toutes les paroisses en faveur de cette Œuvre.

Qui nous dira maintenant les secrètes pensées, les desseins ténébreux d'un collègue dans l'épiscopat, métropolitain en cette occasion, qui, oublieux de ses devoirs et même des simples convenances sociales, affligea les pasteurs et scandalisa les fidèles par l'insertion abusive dans les journaux de documents destinés à l'épiscopat exclusivement !

Les libéraux avait fait un grand tapage en Canada et jeté de grands cris jusque dans Rome contre les Ultramontains, accusés de contrecarrer leurs manœuvres et de mettre en péril leur fortune, faite de la détresse des catholiques.

La S. C. de la Propagande, émue par des informations fausses ou mal fondées, faisait écrire à Mgr Taschereau par le cardinal Siméoni une lettre, manifestement confiden-

tielle, disant qu' « il était venu à la connaissance de la S. C. que certains membres du clergé (canadien) et du corps séculier continuaient à s'ingérer trop dans les élections politiques en se servant de la chaire..., que *certain suffragant* (qui ne pouvait être que Mgr Laflèche) cherchait à recourir au Parlement pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence *dite* indue, ajoutant qu'il devait rappeler aux évêques la gravité de ces faits, le tort qui pouvait en résulter ; que la cause de si graves inconvénients se trouvait dans la division qui existait entre les évêques de la province. Il conseillait de se référer et de s'en tenir aux décrets du IVe Concile de Québec en matière d'élections et à ses précédentes instructions pour le reste.

Mgr Taschereau publia cette lettre qui n'avait pas le seul, et pourtant très grave inconvénient, de blâmer sévèrement des torts inexistants (1).

En ce qui concernait la Succursale de Laval à Montréal, le cardinal Siméoni disait, d'autre part, que le Saint-Père avait ordonné « que c'est sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876 et continuer à y donner exécution ».

L'Archevêque devait communiquer cet ordre du Pape à ses suffragants ; mais il n'avait pas à se servir de la presse pour faire cette communication confidentielle par destination !

On devine ce que dût être la surprise et la tristesse des évêques en face d'une pareille indiscrétion, et la stupéfaction des fidèles en voyant leurs premiers pasteurs réprimandés pour un excès de zèle, pour une ingérance dont on les savait incapables et dont ils ne s'étaient rendus coupables que dans l'imagination de leurs contempteurs.

Des laïques bien placés et très autorisés protestèrent. L'un d'eux qui avait de bonnes raisons pour ne pas se faire connaître, mais dont l'honorabilité était attestée par M. J.-D. Brousseau, maire de Québec, écrivait au Préfet de la Propagande que sa bonne foi avait été surprise par la franc-maçonnerie ; que l'indiscrétion commise par l'Archevêque avait porté un coup terrible à l'influence de l'épiscopat et de tout le clergé,... que tous les faits et raisons invoqués étaient, à la connaissance de l'Archevêque lui-même, tendancieux, calomnieux, faux,... que tout était calme en Canada et que le document de la Propagande, divulgué sans motif honnête, tomba comme un coup de foudre d'un ciel sans nuages,... que ja-

(1) Voir texte, au tome II, des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, p. 136.

mais aucune plainte (d'influence indue) n'avait été formulée contre les prêtres du diocèse des Trois-Rivières,... bien que les catholiques libéraux accusent Mgr Laflèche d'être la cause de toutes les difficultés et de susciter des embarras à l'Eglise par ses exagérations... Tout le monde a reconnu Mgr Laflèche dans le *certain suffragant*, cependant le plus savant, le plus zélé des évêques, parce que ce digne prélat est reconnu comme le plus grand défenseur des droits de l'Eglise. Mais il est connu aussi de tous les membres de la Législature que Mgr Laflèche n'a fait aucune démarche déplacée, ni même publique pour obtenir l'amendement de la loi électorale, et qu'il s'est désisté des efforts qu'il faisait privément, avec l'appui de la majorité de ses collègues pour régler cette difficulté, du moment qu'il avait constaté que l'Archevêque s'y opposait pour des raisons *inexplicables*. En effet, sans l'opposition étrange de l'Archevêque, cette question aurait été réglée à la dernière cession de la Législature... Aucun protestant sincère et honnête n'était inquiet de l'action du clergé, et ne s'était plaint de lui. Il poursuit :

Nous aurions pu nous gouverner toujours, dans la province de Québec, en harmonie complète avec les enseignements de l'Eglise, et nous l'aurions fait sans les *intrigues de certains prêtres libéraux du Séminaire de Québec et de l'Université-Laval qui exercent sur Monseigneur l'Archevêque une funeste influence, et qui ont réussi à séparer Sa Grandeur de ses suffragants sur les questions politico-religieuses*... C'est ma ferme conviction, et cette conviction est partagée par un très grand nombre de catholiques *que nous n'aurons point de paix ici, que nous ne verrons point la fin de nos difficultés religieuses, tant que Mgr Taschereau sera archevêque de Québec, ou du moins tant qu'il n'aura pas un Chapitre qui puisse neutraliser l'influence des Messieurs du Séminaire qui sont ses seuls conseillers*...

La publication du document émané de la S. C. de la Propagande, concernant la conduite du clergé, a non seulement profondément affligé tous les vrais catholiques, mais a aussi grandement réjoui les catholiques libéraux que l'on trouve dans les deux partis politiques, les francs-maçons, dont le nombre, l'influence et l'audace augmentent rapidement, et enfin les protestants, qui sont très étonnés de voir la grande influence qu'ils semblent exercer à Rome. Votre Eminence peut être persuadée d'une chose, c'est que les protestants, qui n'étaient pas « irrités », sont déjà devenus fort insolents et agressifs, comme Votre Eminence peut le voir par (certain article ci-joint) du *Witness* (1).

(1) Voir le texte intégral dans les *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, tome II, pages 140 et suiv. Et l'auteur est un membre des plus distingués du Parlement.

Néanmoins, les évêques, ainsi maltraités et devenus l'objet de la risée des ennemis de l'Eglise, tenaient à renseigner plus exactement la S. C. de la Propagande et c'est encore Mgr Laflèche qu'ils délèguent à Rome à cet effet.

L'évêque des Trois-Rivières, dûment autorisé par le Saint-Père dès son arrivée dans la Ville-Eternelle, présente la défense commune de ses collègues et du Clergé canadien dans un *Mémoire* magistral que nous avons donné intégralement dans le tome II des *Voix Canadiennes*, page 149 et suite. Il y examine les questions de politique générale, de l'influence spirituelle indue et de l'Université Laval, touchées par les documents divulgués à tort.

Ce *Mémoire* et ses pièces justificatives sont à lire en entier et le lecteur voudra bien s'y rapporter.

Disons cependant que Mgr Laflèche, avec une indiscutable autorité, rappelle, tant par les consultations juridiques qu'il produit à l'appui de sa thèse que par son argumentation serrée, les droits des catholiques canadiens respectés par les hérétiques, restreints et mis en danger par les libéraux doctrinaires en général, et l'Université Laval en particulier.

Et, d'abord, d'une consultation juridique du plus haut intérêt, Mgr Laflèche déduit ces remarques préliminaires :

« Eminentissimes Seigneurs : Ce document constate deux faits bien graves : 1° Le changement considérable que le Code civil du Bas-Canada, adopté par la législature en 1866, a fait dans l'ancienne législation française en vigueur jusque-là, changement qui a altéré profondément les rapports de l'Eglise et de l'Etat, en subordonnant virtuellement la première au second, par les empiétements qu'il y consacre sur les choses les plus importantes, telles que le *mariage*, le *droit de propriété*, les *immunités*, etc., etc.

« Ces changements doivent surtout être attribués aux principes erronés des anciens auteurs gallicans que les codificateurs avaient étudiés et aux codes modernes dont ils voulaient se rapprocher, plutôt qu'à une disposition hostile à l'Eglise. Car ces hommes étaient véritablement pieux et animés de bons sentiments, et s'ils eussent été mieux éclairés sur les véritables principes des rapports des deux puissances, ils se seraient conformés à la direction qui leur aurait été donnée. Au moins telle est notre conviction.

« 2° L'autorité religieuse, qui se personnifiait surtout dans l'*Archevêque de Québec et son entourage*, ne s'est point opposée à ces changements si préjudiciables à l'Eglise, et n'a point réclamé le maintien de l'ancienne législation que les codificateurs n'avaient pas mission de changer.

« Nous croyons qu'avec un peu plus de vigilance et surtout plus de fermeté vis-à-vis de certains hommes d'Etat imbus des idées libérales, il eût été facile de prévenir ce mal et même de le réparer, au moins en partie, pour ce qui regarde le mariage, en mettant à exécution le décret XIII du IVe concile de Québec qui enjoint aux évêques de demander au gouvernement la correction des articles du Code sur le mariage qui sont contraires à la doctrine catholique. Nous avons demandé nous-même à l'Archevêque, il y a quelques années, de mettre à exécution ce décret, mais S. G. y a toujours vu trop d'inconvénients.

« La même question de principe sur le mariage s'est encore présentée au parlement d'Ottawa, à propos du projet de loi pour légaliser le mariage entre beau-frère et belle-sœur sans aucune mention de l'empêchement canonique.

« L'Archevêque étant d'avis que les députés catholiques pouvaient voter en conscience pour une telle loi, nous avons consulté le Saint-Siège à ce sujet. La réponse a été *qu'aucun député catholique ne pouvait en conscience appuyer de son vote une telle loi.* Tous les députés catholiques, comme un seul homme, se sont soumis à cette décision, aussitôt qu'elle leur a été connue, et le projet de loi a été retiré.

« Si dans le parlement d'Ottawa, où les catholiques sont en grande minorité, on a ainsi respecté le droit de l'Eglise, que ne pourrait-on pas obtenir au parlement de Québec où plus des sept huitièmes de la représentation sont catholiques ?

« Et c'est ce parlement qui a le droit de corriger le code, et qui peut, quand il le voudra, le mettre en accord avec tous les droits et privilèges de l'Eglise.

« Nous croyons donc que *Mgr l'Archevêque de Québec est trop timide dans la revendication et le maintien des droits de l'Eglise.* C'est aussi l'opinion de plusieurs de ses suffragants, de la masse du Clergé, et des fidèles les plus éclairés. *C'est aussi ce qui lui vaut l'approbation et les sympathies des libéraux.* « *Nous croyons également que l'influence des prêtres libéraux de l'Archevêché et de l'Université Laval contribue beaucoup à entretenir Mgr l'Archevêque dans cette timidité et cette condescendance si préjudiciable à l'Eglise* »...

CHAPITRE XVIII

Mémoire de Mgr L.-F. Laflèche sur les difficultés politiques et religieuses au Canada et les suites de ce Mémoire. — Correspondance intime de Mgr Laflèche à ce sujet.

Dans la première partie de son *Mémoire* Mgr Laflèche, s'adressant aux Eminentissimes Pères de la S. C. de la Propagande, leur expose combien furent déplorables les conséquences des indiscrètes publications faites par l'Archevêque de Québec. Ce fut un immense scandale jetant dans la consternation tous les enfants et les amis dévoués de l'Eglise; mais, dans une jubilation narquoise, tous les ennemis de la Papauté et de la communauté catholique du Canada. Les instructions pour les écoles, si malheureusement divulguées et propagées, portent en eux-mêmes la marque de fabrique des auteurs responsables des faux renseignements qui déterminèrent ces instructions inopportunes, sans cause ni objets, et dont l'effort, perdu dans le vide, couvre le Saint Office de ridicule, tout en laissant les victimes calomniées et lésées, dans la plus pénible gêne ou désolation. Le principal coupable est l'Archevêque, égaré par les conseils intéressés du personnel enseignant de l'Université Laval; de ce personnel en partie compromis par son libéralisme doctrinal, et par ses manœuvres *anticléricales*, notamment dans les contestations électorales de Charlevoix, de Bonaventure et de Berthier, et dans la chute du ministère Boucherville. Au sujet de l'enseignement de Laval, les Documents formant l'appendice du *Mémoire* disent et prouvent, l'un que la Faculté de Droit de Laval n'enseigne pas le Droit avec un esprit chrétien et ne forme pas des avocats catholiques dans l'interprétation, le maintien et la défense de leurs droits; qu'elle ne rend aucun service n'étant pas catholique, mais *indifférente ou neutre en matière de religion;* elle ne met pas ses élèves en garde contre les erreurs et les fausses théories du Droit qu'elle laisse subsister et elle en enseigne quelques autres.

Un autre document, aussi probant que le précédent qui

porte cinq signatures fort honorables, nous montre « combien loin en arrière de toutes les autres Universités catholiques » se traîne l'Université Laval de Québec!... qui n'est jalouse ni d'être, ni même de paraître catholique : elle se contente, et elle y tient d'être *libérale.* Elle veut contenter tout le monde, catholiques et protestants, et ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre, pour accroître sa clientèle et,.. son influence politique. Elle donne d'ailleurs tous les gages qu'on veut : elle a des professeurs catholiques sans doute, mais très coulants encore, s'ils ne sont pas libéraux sans ménagements ; elle a des professeurs protestants et francs-maçons : les convictions des maîtres importàient peu, pourvu qu'il y eût sous le bonnet une forte influence. Ainsi sur 26 professeurs de Droit et de Médecine qu'il y eut jusque-là à Laval, on compta 4 hérétiques ; la Faculté de Médecine sur 8 professeurs avait à elle seule 2 protestants et 4 libéraux avérés. La Faculté de Théologie, de son côté, avait cinq chaires organisées ; des cinq professeurs qui les occupaient *trois* (prêtres) sont les coryphées du libéralisme en Canada.

Mais le professeur de cette étonnante Université catholique qui méritait une mention toute spéciale était bien le trop fameux Langelier, l'avocat de l'*Influence indue cléricale.* C'est le premier qui s'aventura à contester des élections en se basant sur les motifs anticatholiques qu'on vit invoquer et exploiter à Charlevoix, Bonaventure et Berthier.

Un quatrième document rapporte qu'il était toléré à Laval qu'un professeur de médecine enseignât à ses élèves, que les extases de sainte Thérèse étaient des crises d'hystérie!

Et cette Université osait s'étonner et se plaindre de ce que Mgr Laflèche et ses collègues dans l'épiscopat l'accusassent de ces faits et prissent quelques mesures pour sauvegarder la Foi menacée de la jeunesse !

C'est cette Université, mise en légitime suspicion, et c'est son recteur Hamel et son puissant protecteur, Mgr Taschereau, qui entreprirent de mettre en défaut la prudence et la sagesse du Saint-Siège à seule fin d'accabler la vérité et l'innocence, aussi..., pour se justifier malgré tout.

Il y avait dans cette affaire, comme dans celle de Jeanne d'Arc à Rouen, un libéral Cauchon, tout à fait inévitable, bien qu'Honorable ministre du Cabinet fédéral d'Ottawa, mais chef des libéraux de la Province de Québec, confident de l'archevêque Taschereau. Cet honorable Cauchon fut le premier à parler d'Influence indue du Clergé dans son *Journal de Québec*, qui se chargeait des basses œuvres libérales des uns et des autres, sans désintéressement.

C'était Benjamin Pâquet, qui, à Rome, faisait les affaires des libéraux et, avec le concours du monsignor Zitelli, pratiquait des fuites dans les dossiers en faveur de Laval.

En ce moment-là l'archevêché de Québec travaillait ferme à la division du diocèse de Mgr Laflèche pour en tirer le diocèse de Nicolet. Ce gêneur d'abord méritait les châtiments exemplaires que réservait le libéralisme à ses contradicteurs ; et puis, vu les services spéciaux et signalés que B. Pâquet rendait dans son poste avancé de Rome, Wilfrid Laurier, le Grand Maître des libéraux canadiens, pouvait bien baser sur lui de vastes espérances et ne rien aventurer en écrivant à un sien confident : « Les évêques (Mgr L. F. Laflèche évidemment) font un grand tort à notre cause ; si nous pouvions avoir un évêque libéral, notre triomphe serait assuré. On assure que M. Benjamin Pâquet *doit revenir de Rome évêque du nouveau diocèse de Nicolet*, alors notre succès sera certain. Mgr l'Archevêque (Taschereau) nous rend certainement service en inclinant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; mais il n'est pas l'homme qu'il nous faut pour un triomphe complet ; il est trop girouette ».

Et là se trouvait, pourtant, la source libérale des faux renseignements dont Rome était saturée.

Mgr Laflèche poursuit son Mémoire en allant aux origines du mouvement libéral en Canada, en remontant le long cours tourmenté de ses débordements qui sapent aussi bien les fondements de l'autorité pontificale que ceux des autres institutions chrétiennes dont on prépare la ruine irrémédiable. Il donne de tout ce qu'il affirme des preuves nombreuses et solides. Il suit la grande erreur dans son évolution, en montre les transformations successives, imaginées pour mettre en défaut la vigilance des adversaires ; et il arrive ainsi aux polémiques qu'ont soulevées les événements récents dont le Saint-Siège est, en ce moment, saisi par les Evêques, pressés eux-mêmes par l'opinion désorientée.

Mgr Laflèche expose ces événements et les incidents qui s'y rattachent ; les remous de l'opinion, l'action des évêques, les hésitations et les résolutions diverses et contradictoires de l'Archevêque, et le trouble qui en est résulté. Il explique la discorde qui règne dans l'épiscopat, en montre l'origine, les lamentables causes et effets, et il tire de la première partie de son exposé cette conclusion :

Tels sont les faits et les observations que je prends la liberté de soumettre à l'attention de Vos Eminences sur les renseignements donnés au Saint-Siège en 1876 et 1881, et qui ont servi de base aux instructions

du Saint-Office données au Délégué apostolique du Canada et aux Décrets de la S. C. de la Propagande du 13 septembre dernier. Il en ressort évidemment que ces renseignements sont en bien des points exagérés, erronés, et même faux ; c'est ce que prouvent les documents officiels que j'ai cités. J'ai aussi exposé dans sa triste réalité l'invasion formidable dans notre heureuse patrie des erreurs modernes qui désolent l'Europe, et les efforts lamentables que les hommes dévoyés font depuis des années pour les y implanter au cœur même de notre bon peuple.

Tant que les rangs du clergé ont été bien unis, il a été assez facile d'en arrêter les progrès ; mais aujourd'hui il est impossible de se le cacher, ses subtiles erreurs ont pénétré jusque dans les rangs du Sanctuaire, comme le serpent dans le jardin d'Eden : c'est ce que dirent les Pères du Ve Concile. Voyant ce qui se passe, tant dans le clergé que parmi les laïcs, tous sont effrayés et s'accordent à dire, qu'à moins d'un secours providentiel qui nous permette d'enrayer ce fatal mouvement, nous avançons rapidement dans les voies révolutionnaires de la France et de la Belgique, et que nous tomberons plus tôt qu'on ne le pense dans le même abîme.

Pour quiconque sait observer la marche des faits et saisir le fil conducteur qui les dirige, il est visible que l'influence maçonnique est la grande force qui rallie les ennemis de l'Eglise au Canada comme ailleurs, et leur indique les points qu'il faut battre en brèche.

Et tout le monde sait que la grande force du catholicisme dans le Canada a été l'influence prépondérante du clergé, c'est un fait patent de notre histoire. Eh bien, c'est à cette influence salutaire que s'attaque l'ennemi depuis une dizaine d'années, et c'est dans ce but qu'il a fait tant d'efforts pour induire le Saint-Siège en erreur sur le véritable état des choses en notre pays, et l'amener, s'il était possible, à quelque mesure qui pût lui être favorable, et surtout à fermer la bouche du prêtre.

Un extrait de la *Patrie* de Montréal du 12 décembre 1881 laisse apercevoir ce plan bien clairement. Dans un article intitulé « La dernière lutte » il dit : « Nous croyons, comme la plupart de nos amis, que les récentes décisions de l'autorité romaine n'ont pas eu tout l'effet qu'on en espérait. Croire que, dans l'espace de quelques semaines, on va dissiper des préjugés enracinés par vingt-cinq années de lutte, rassurer les consciences, rétablir la paix et la concorde, c'était une illusion qui n'a germé dans la tête de personne. L'honorable M. Wilfrid Laurier avait raison de dire, dernièrement, à une séance du « *Club national* » que les derniers décrets pontificaux n'auraient pas un effet immédiat. On ne peut pas exiger du clergé qu'il prêche la cause du libéralisme. Nous avons obtenu justice à Rome, et nous devons nous en tenir là pour le moment. »

Voilà comment le rédacteur franc-maçon de la *Patrie* et un des chefs libéraux interprètent les décrets du 13 septembre sur les élections ; c'est la réhabilitation du parti libéral. D'après eux, les évêques

et le clergé qui n'ont cessé depuis 25 ans de combattre les tendances dangereuses et les mauvais principes de ce parti anti-religieux ont eu tort, ont fourvoyé le peuple, et il faudra du temps aux décrets même de Rome pour le ramener à des idées de paix et de conciliation...

Dans la seconde partie de son *Mémoire*, Mgr Laflèche arrive à la question de l'*Influence indue* et examine les scandales voulus des élections contestées dont nous avons déjà parlé : élections de Charlevoix, etc. Il dit la faiblesse de l'Archevêque, l'indignation des évêques et leurs protestations contre les agissements de certains catholiques et professeurs de Laval, les motifs de son étude sur l'*Influence spirituelle indue* qui, sauf celle de Mgr Taschereau, rallia l'opinion favorable de tous les évêques canadiens dont il produit, aux pièces justificatives, les adhésions flatteuses. Mais c'est pour avoir « rempli ce devoir que j'ai été dénoncé faussement à la S. C. de la Propagande, et censuré à la face du pays comme ayant manqué aux règles de la prudence et commis un acte répréhensible et digne de blâme. »

Mgr Laflèche arrive ensuite aux faux renseignements fournis à la S. C. sur cette question de l'*Influence indue*.

L'expression du Cardinal Préfet de la Propagande dans sa lettre à l'Archevêque de Québec (13 septembre 1881) disant : « Il est également connu par la susdite Congrégation que *certain suffragant* de Votre Seigneurie cherche *actuellement* à recourir au Parlement pour faire modifier la loi des élections relativement à l'*Influence indue* » ; cette expression ne peut indiquer que l'évêque des Trois-Rivières, car il est le seul qui ait écrit en ce sens au premier ministre du gouvernement et à quelques députés, en leur adressant un exemplaire de sa brochure anonyme sur l'*Influence indue*. Ces lettres n'avaient rien d'*officiel* ni de public ; c'était une affaire *privée* et de nature *confidentielle* ; alors que la *déclaration* des évêques, réclamant cette modification de la loi des élections, était collective, publique, signée par tout l'épiscopat et, en tête, par l'Archevêque lui-même ! Cependant, dès que Mgr Laflèche avait appris que Mgr Taschereau avait viré une fois de plus et se rétractait de nouveau pour des causes encore une fois inexplicables, le 6 mai, il avait retiré sa demande et ne l'avait plus renouvelée sous aucune forme dans aucun milieu. C'est donc à faux qu'on revenait l'accuser à la Propagande, et à tort que celle-ci le blâmait en septembre de chercher *actuellement* à recourir au Parlement pour faire modifier cette loi.

« Vous comprendrez facilement, Eminentissimes Sei-

gneurs, que la publicité regrettable donnée à cette accusation, a fait peser sur lui une censure imméritée à la face du pays tout entier et a causé un préjudice réel et dommageable à son autorité épiscopale. C'est donc avec raison qu'il vient aujourd'hui s'en plaindre devant votre auguste tribunal et réclamer la protection à laquelle il croit avoir droit. »

Ce qui faisait hésiter l'Archevêque à demander l'amendement de cette inique loi, c'était la crainte mal fondée du mécontentement des protestants, qui devaient bénéficier de cette réforme au même titre et dans la même mesure que les catholiques eux-mêmes !

« Cette crainte chimérique est une tactique déloyale des libéraux qui, de fait, ont cherché souvent à soulever le fanatisme protestant contre leurs frères catholiques quand ceux-ci combattaient leurs tendances libérales et leurs projets hostiles à la liberté de l'Eglise et de ses ministres. Alors ils jetaient hypocritement le cri d'alarme, et ils disaien aux protestants que les *Ultramontains* en voulaient à leur liberté religieuse. Or la vérité était que ces *Ultramontains*, qui n'étaient que les catholiques non infatués des fausses idées modernes, c'est-à-dire, des erreurs *libérales* et *gallicanes*, n'en voulaient nullement à la liberté religieuse des protestants ; mais qu'ils ne faisaient que réclamer pour l'Eglise catholique la liberté de se régir et de se gouverner d'après ses propres lois, et conformément aux rites de l'Eglise de Rome, selon le droit et la garantie que leur en donnaient les traités... »

Et Mgr Laflèche l'ayant prouvé textes en mains poursuit :

« ... Il est donc hors de doute que les traités et la Constitution de notre pays accordent et garantissent à l'Eglise catholique la pleine et entière liberté de son culte, et qu'il ne tient véritablement qu'aux catholiques de la province de Québec, qui forment l'immense majorité de la population, de conserver ce précieux trésor des libertés de l'Eglise que nous ont léguées nos Pères et d'en faire disparaître les quelques entraves qu'y ont fait pénétrer les erreurs gallicanes.

« En fait, nous avons toujours joui de ces libertés à peu d'exceptions près, et les tentatives des protestants pour y porter atteinte dans les premiers temps de la colonie, ont toujours été repoussées victorieusement et efficacement ; depuis longtemps ils ont renoncé à ces idées d'opprimer les catholiques, et nous vivons avec eux paisiblement et dans les meilleurs termes. D'ailleurs que pourraient-ils faire dans une population où ils ne comptent que pour un dixième, et dans une législature où ils ne peuvent envoyer que 8 ou 9 députés sur 65 ? Il est donc évident qu'en *fait* comme en *droit* l'Eglise catholique, dans la province de Québec, n'a rien à craindre des protestants. Toutes les craintes que

les libéraux cherchent à soulever de ce côté, n'ont rien de réel : ce n'est qu'une tactique déloyale de leur part, à laquelle ils ont recours pour grossir leurs rangs, en trompant nos compatriotes de croyance différente. Ainsi, le véritable danger pour nous ne vient nullement de la part des protestants ; mais il vient réellement de la part des libéraux qui ont jeté la division dans les rangs catholiques, en cherchant à répandre parmi eux des doctrines opposées à l'enseignement de l'Eglise et à sa liberté... »

La troisième partie du *Mémoire* est consacrée à la question Universitaire que nous aborderons au chapitre suivant.

Nous le répétons : le *Mémoire* est à lire en entier. C'est un historique clair et concis de la situation politique et religieuse en Canada, avec les développements que comportent les positions successives occupées par le libéralisme agressif d'une part, et l'épiscopat attentif aux instructions pontificales de l'autre. Des documents produits et des preuves fournies en abondance ressortent les complaisances et les compromissions de certaines autorités religieuses de Québec, de l'hostilité du corps enseignant de l'Université Laval, qui se conformait à leur inspiration ou profitait de leur tolérance. Aucune difficulté rencontrée, aucun danger couru n'est passé sous silence, et d'un ensemble harmonieux de preuves irréfutables découle que les évêques suffragants de la Province de Québec avaient toujours servi avec zèle et clairvoyance, aussi avec sagesse et modération les intérêts supérieurs et les droits imprescriptibles de l'Eglise, mis en danger, souvent irréparablement compromis par leur Métropolitain et son entourage.

Ce *Mémoire* comportait la considération due à toute cause soumise à la plus haute juridiction compétente, et la discrétion voulue pour la sauvegarde d'intérêts essentiels.

Les évêques appelants avaient témoigné à Mgr Laflèche leur confiance en l'envoyant plaider leur cause commune, et voici ce que pensait de son *Mémoire* l'archevêque de Martianopols, Mgr I. Bourget, alors retiré au Sault-au-Récollet :

« J'ai lu votre *Mémoire sur les difficultés religieuses au Canada*, qui m'a vivement intéressé. Ayant été à même de suivre de près les événements qui y sont consignés, et ayant même pris part à ces événements, ce *Mémoire* me présente une histoire fidèle de ces *Difficultés*, qui nous ont si fort préoccupés.

« Je dis avec raison une *histoire fidèle*, car tout y porte le cachet de l'authenticité ; tout y est marqué au coin de la vérité ; tout y représente l'empreinte de la charité et de la modération. Les détails néces-

saires pour pouvoir apprécier à leur juste valeur les faits qu'il s'agissait de constater, y apparaissent sous leur vrai jour ; et l'on n'y trouve pas ceux qui n'auraient pu qu'aigrir certains esprits mal disposés ou préjugés. Il ne s'y trouve assurément rien d'incertain ou d'exagéré.

« Déchargé depuis plusieurs années du fardeau de la charge pastorale, et jouissant en paix du repos de la solitude, je puis, ce me semble, porter sans préoccupation un regard sur les temps orageux que j'ai traversés ; et je puis en conséquence mieux apprécier vos sages et charitables ménagements.

« En lisant cet excellent Mémoire, j'ai pu me convaincre de plus en plus que, *si le Saint-Siège a été mis en contradiction avec lui-même, on ne peut l'attribuer qu'aux renseignements erronés qui lui ont été donnés.* Or c'est là ce qui m'a affligé davantage. Car le respect dû à ce Siège vénérable tient essentiellement au bien de la religion ; et tout est perdu quand on n'a plus cette profonde vénération qui doit caractériser les vrais enfants de l'Eglise pour le Souverain-Pontife... »

Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, disait de son côté :

Bien cher Seigneur et Ami. — « Comme je m'y attendais, ce document est très fort et très concluant. Il ne peut certainement pas être taxé d'exagération. J'ai la confiance qu'il produira le résultat *que nous en attendons*, et éclairera la Congrégation sur l'état véritable de l'Eglise au Canada, et sur les dispositions de ceux qui ont été représentés à Rome sous de si fausses couleurs...

« Après avoir étudié ce précieux document, je le trouve très fort, tout à fait concluant et de nature à faire la meilleure impression. Je vous félicite d'avoir eu jusqu'à ce point le courage de *vos justes convictions*. Le *Mémoire* est digne de vous et de la noble cause, que vous défendez si courageusement. *Vos convictions sont les miennes*, et je pense comme vous, quoi que je ne puisse pas le dire aussi bien que vous... »

Mgr Laflèche, autorisé par le Saint-Père, avait rédigé son *Mémoire* à Rome même ; et ce rapport destiné aux membres éminents de la S. C. de la Propagande devait rester à leur disposition : les indiscrétions paraissaient impossibles. Mgr Laflèche rentra au Canada, et par voie détournée son *Mémoire* y arrivait avant lui, à l'adresse de Mgr Taschereau justement mis en cause ! L'équipe d'intrigants, installés jusque dans le palais du Vatican, tenait l'Archevêque et Laval au courant des démarches de l'évêque des Trois-Rivières. Ces gens se trouvaient en mesure de livrer des pièces confidentielles, distraites d'un dossier qui réclamait de la discrétion : c'est-à-dire le *Mémoire* et ses pièces justificatives !

Et tout de suite une extraordinaire correspondance s'en-

gagea entre le Métropolitain courroucé et son suffragant des Trois-Rivières de nouveau trahi (1).

L'Archevêque émettait en son nom et au nom de l'Université la prétention exorbitante de se rendre justice lui-même. Il prévenait Mgr des Trois-Rivières qu'il le citerait à comparaître devant lui et le conseil de Laval pour se justifier des articulations de son *Mémoire*, soumis au jugement de la S. C. de la Propagande ! En attendant, il cherchait à le déconsidérer et à l'amoindrir.

Tant de soucis, d'ennuis, de contrariétés, de travaux et de voyages n'allaient pas sans grandes fatigues dont nous trouvons les traces dans la correspondance intime de Mgr des Trois-Rivières, qui écrivait à sa nièce, la sœur Marie du Précieux Sang, à Ottawa, 10 août 1878 :

Ma chère Nièce. — Je dois te dire que je commence à sentir le poids des années et que je m'aperçois que les forces s'en vont. Les infirmités aussi se multiplient et m'annoncent qu'il faudra partir dans un avenir, qui peut être encore dans le lointain, mais qui s'avance rapidement.

De tout cela, cependant, je bénis le bon Dieu, et je comprends mieux que jamais, ce me semble, la vanité des choses de ce monde, comme je le lisais tout à l'heure dans mon office : « Vanité des vanités ! Tout n'est que vanité, si ce n'est d'aimer Dieu et de le servir Lui seul. »

Rien de mieux, ma chère nièce, pour faire quelques progrès dans la vertu que l'intelligence de la brièveté de la vie et de la vanité de toutes les choses d'ici-bas qu'elle peut nous offrir.

Je prie le bon Dieu de te donner l'intelligence de ces grandes vérités pendant ta retraite. Sois assurée que tu en retiras un grand fruit pour ton avancement dans la vertu.

Oh ! c'est alors que l'on comprend le bonheur de notre vocation et les avantages que l'on trouve à y correspondre fidèlement.

Je compte déjà soixante ans et il me semble que je suis encore au jeune âge. Quand je jette un coup d'œil sur le passé, je m'aperçois que je me fais étranger sur cette terre et que toutes les personnes, qui m'ont été le plus cher, sont déjà dans l'autre monde, qui est la véritable terre des vivants...

Et, à la même, le 4 février 1880.

Ma chère Nièce. — Si je parle de fatigues, ce n'est pas que je sois plus faible qu'à l'ordinaire. Au contraire, je suis mieux, et l'érésipèle

---

(1) Voir cette correspondance au tome II des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, à la suite du *Mémoire* lui-même.

dont je souffre depuis deux ans et demi semble vouloir m'abandonner, Ce qui ne me fera pas grand'peine, attendu l'incommodité d'un tel hôte. J'en profite pour voyager.

J'ai assisté au Jubilé sacerdotal de Mgr Casean, à Québec (1). Hier, je suis allé bénir, en grande cérémonie, la cloche du collège des Frères, à Saint-Grégoire, et cette après-midi, je pars pour la solennité des noces d'or de M. Aubry, curé de Saint-Léon.

Ainsi, tu vois qu'il ne me reste pas grand temps à donner à l'ennui. Le travail qui suit comme l'eau dans la rivière est le plus sûr moyen de faire trouver le temps court et de rendre la vie agréable, en la rendant utile. Aussi est-ce la première loi du royaume de Dieu ici-bas ..

Et encore à la même, le 27 août 1880.

Mon voyage à la Rivière-Rouge a été très agréable et m'a fait du bien, sous le rapport de la santé.

J'ai été heureux de revoir deux des fondatrices du couvent de Saint-Boniface, qui sont montées là, en 1844, la même année que moi : la Sœur Lafrance et la Sœur Saint-Joseph. Les deux autres : la Sœur Valade, supérieure, et la Sœur de Lagrave, assistante, sont passées à une meilleure vie, Cette communauté s'est grandement développée depuis la fondation, il y a trente-six ans.

Il y a plus de trente Sœurs, aujourd'hui, à Saint-Boniface, et des missions très prospères, dans diverses paroisses, et jusque dans le haut de la Saskatchewan, au pied des montagnes de Roches, et au lac des Esclaves, dans la froide vallée du fleuve Mackenzie.

Ce pays n'est plus reconnaissable, depuis que les chemins de fer l'ont ouvert à la colonisation. Les émigrants y arrivent chaque année par milliers, et ses ressources se développent merveilleusement.

Malheureusement, les protestants y arrivent en plus grand nombre que les catholiques. Cependant, les institutions catholiques y sont sur un très bon pied et y assurent l'avenir de la religion, j'espère.

Ces lettres à sa nièce se multiplient avec les soucis. Il se délasse en consolant sa filleule. Il lui dit le 6 octobre 1880 :

Ma chère Nièce. — Rien de mieux qu'un retour au point de départ, après une période de plusieurs années, pour nous faire sentir vivement l'instabilité des choses de la vie, la brièveté du temps et la nécessité de s'attacher de plus en plus aux choses de l'éternité. C'est ce que j'ai éprouvé au retour de mes missions, il y a vingt-quatre ans, et ce que tu as éprouvé toi-même en revoyant ta famille et ta paroisse natale, après dix-sept ans.

---

(1) Voir son sermon dans les *Œuvres Oratoires*.

C'est donc une vérité que la vie de l'homme est courte, bien courte, sur la terre, et qu'elle est remplie de beaucoup de misères.

Heureux ceux qui ont compris cela de bonne heure ! Et encore plus heureux ceux qui, éclairés de la lumière d'en haut, en le comprenant, ont entendu la voix de Dieu les appeler à sortir du monde, dès leur bas âge, et à s'attacher à Lui pour toujours, dans la pratique des conseils évangéliques. Tu le vois plus clairement aujourd'hui que jamais, et tu comprends mieux le grand bienfait et le bonheur de ta vocation, à l'état religieux. Je t'en félicite bien sincèrement. Continue à suivre fidèlement la voie dans laquelle le Seigneur t'a fait la grâce d'entrer ; et à mesure que tu y avanceras, tu seras plus heureuse.

Ne prends point souci, ni chagrin pour ton vieux père, ni tes frères et sœurs. Prie bien pour eux. Ecris-leur de temps à autre pour les consoler et les encourager et sois assurée que la Providence, qui nourrit les petits oiseaux, ne les abandonnera point.

Applique-toi à garder toujours ton âme dans la paix, en prenant toujours les choses comme venant de la main de Dieu, soit qu'elles nous consolent, soit qu'elles crucifient la nature.

C'est ce que pratiquait le saint homme Job, quand il disait dans ses terribles épreuves. « Si nous avons reçu les biens de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous point les épreuves...

Et de Rome, où le retenait l'impérieuse nécessité d'éclairer le Saint-Siège sur les difficultés politiques et religieuses qui troublaient le Canada et alarmaient si vivement tout l'épiscopat, il rassure sa filleule en lui écrivant le 28 janvier 1882.

Ma chère Nièce. — ... L'année, qui vient de finir, a été pour moi l'une des plus rudes que j'ai rencontrées. Cependant, avec la grâce de Dieu, j'ai tâché de suivre la voie du devoir et de ne pas reculer devant les difficultés qui ont pourtant été grandes et pénibles à la nature.

Le voyage a été heureux et mon séjour à Rome m'est favorable.

Il m'a fallu travailler beaucoup et je me trouve encore en face de sérieuses difficultés. Mais, avec la grâce de Dieu, il résultera un bien de mon voyage. Du moins, je l'espère.

Mgr d'Ottawa m'a dit que tu étais fort inquiète des bruits qui courent sur mon compte, allant à dire que j'allais être démis de l'évêché des Trois-Rivières. Sois tranquille sur ce chapitre — les tentatives de quelques têtes chaudes, dans ce sens, seront faciles à déjouer. Ils font plus de bruit que de besogne.

J'ai rempli mon devoir au meilleur de ma connaissance et je ne crains pas les accusations que des hommes mal intentionnés ou trompés eux-mêmes peuvent porter contre moi.

Ainsi, sois sans crainte et continue à prier le bon Dieu d'aplanir les

difficultés que je rencontre, afin que je puisse bientôt retourner au Canada en parfaite santé.

Ce qui aura lieu, j'espère dans le cours du mois de mars.....

Toutes ces tribulations sont, sans doute, bien pénibles à la nature ; mais elles font mieux sentir le besoin que nous avons du secours d'en haut et contribuent à détacher des choses de la terre.

« La vie de l'homme est courte, sur la terre et remplie de beaucoup de misères », disait le saint homme Job, il y a trois mille ans.

Rien de plus vrai que cette parole, et à mesure que j'avance dans la vie, j'en comprends mieux la réalité ; mais aussi c'est dans l'épreuve et la tribulation que la vertu se fortifie et se perfectionne.

Il faut donc prendre courage et persévérer jusqu'à la fin, car celui qui aura légitimement combattu sera couronné.....

De retour aux Trois-Rivières le 2 juin 1882, il écrit à Sœur Marie du Précieux Sang qui sollicitait de ses nouvelles :

Ma chère Nièce. — Me voici de retour aux Trois-Rivières, et encore *évêque des Trois-Rivières*. A quoi t'ont servi les inquiétudes auxquelles tu t'es laissée aller, à l'occasion des cancans débités par des journaux et des langues malveillantes ? Si ce n'est à te faire souffrir.

En parlant ainsi, je n'entends pas te faire un reproche ni t'affliger ; mais te rappeler une vérité très utile pour la paix et la tranquillité du cœur : c'est que l'avenir appartient à Dieu et qu'il en dispose toujours pour le plus grand bien, soit qu'il nous éprouve, soit qu'il nous console.

Il faut donc toujours user du présent qu'il nous donne, de la manière que l'on croit lui être le plus agréable et attendre avec une grande confiance ce qu'il nous réserve pour l'avenir.

Le souvenir pratique de cette importante vérité m'a épargné bien des soucis et des chagrins, dans le passé, et me procure une grande confiance pour l'avenir.

Merci des bons souhaits que tu me fais, à l'occasion de mon retour, des prières que tu n'as cessé de faire pour l'heureux succès de mon voyage. Le Seigneur les a exaucées, je suis revenu en parfaite santé, et j'ai la confiance qu'il résultera du bien de ce voyage.

Je ne manquerai pas d'aller faire une visite à ton vieux père, à mon premier voyage à Sainte-Anne, de lui donner tout l'encouragement possible dans l'état de souffrance où il est, et dans les préparatifs si importants qu'il faut faire pour le grand voyage de l'éternité...

CHAPITRE XIX

L'épiscopat canadien, Mgr Taschereau et l'Université Laval. — Enseignement de Laval et conditions faites aux Jésuites pour leur confier une Faculté, raisons de leur refus. — Irrégularités de la fondation de la Succursale de Laval et inexécution du Décret Pontifical la concernant d'après Mgr Laflèche, les évêques et le peuple canadien, également déçus. — Remèdes proposés par Mgr Laflèche. — Etrange attitude de Mgr Conroy, délégué apostolique, ses complaisances, ses exigences et son échec après avoir bâclé la fondation de la Succursale-Laval à Montréal. — Nouveau recours des Evêques à Rome. — Lettre explicative au Cardinal N. N. dans laquelle, à l'intention des consulteurs de la S. C. de la Propagande, Mgr Laflèche expose avec une entière franchise les difficultés du Canada, les errements de Laval et l'intrigue infâme qui stérilise tous les efforts de l'épiscopat canadien pour assurer le règne du libéralisme au Canada. — Mgr Laflèche demande une enquête apostolique efficace et des sanctions.

L'Archevêque de Québec et l'Université Laval savaient bien ce que clergé et fidèles reprochaient aux libéraux ; mais des plaintes et griefs des uns et des autres ils tenaient peu compte, et quant aux observations des évêques suffragants, le Métropolitain se contentait d'en être fort surpris, de perdre patience si l'on osait insister malgré son déplaisir.

Placé à son point de vue si particulier, se considérant comme une puissance majeure, temporelle autant que spirituelle, qui pouvait, avec de la complaisance habile, traiter sur le pied d'une égalité relative avec les pouvoirs publics, Mgr Taschereau entendait tout faire à son gré et n'admettait d'espoir de succès que par ses lumières et dans sa barque qu'il lancera toujours à sa manière et à son heure sur les flots. Toute action latérale lui semblait inopportune ; toute opinion indépendante, une offense, sinon déjà une rébellion : un recours à Rome, *à priori*, était à ses yeux un acte d'hostilité intolérable; car, étant lui-même le Droit Canon incarné, un pèlerinage vers Rome ne valait guère s'il menait les cœurs pieux ou meurtris au-delà de Québec !

Les évêques suffragants connaissaient bien cet extraordinaire état d'âme de leur métropolitain ; mais, ayant généralement mieux à faire dans leurs diocèses, de création récente et dépourvus de tout, que de revendiquer des droits ou des égards, ils s'adonnaient aux tâches plus urgentes et, pour le surplus désirable, vu leur impuissance, ils se remettaient à la grâce de Dieu.

Il fallut les questions vitales agitées à Montréal de 1825 à 1875 sous le règne de l'admirable Bourget d'abord, et puis les extraordinaires manœuvres des libéraux du temps de Mgr Laflèche, et ces adorables dispositions de la Providence qui ménage partout les meilleurs remèdes à côté des pires calamités, pour avoir fait surgir ces héros intrépides et prodigieux que furent les immortels évêques de Montréal, de Saint-Boniface et des Trois-Rivières, confondus aujourd'hui dans la même vénération d'un peuple reconnaissant.

Donc, à peine fut-il rentré aux Trois-Rivières, revenant de Rome, que Mgr Laflèche fut assailli par le Vicaire général de Mgr Taschereau : au nom de l'Université Laval on lui demandait compte de ses opinions émises sur l'enseignement de l'Université dans un *Mémoire* à la S. C. de la Propagande que, régulièrement, on aurait dû encore ignorer à Québec. Le procédé, consistant en ce qu'un inférieur cite un supérieur à sa barre, était déjà exceptionnel. Mgr des Trois-Rivières n'était, certes, pas homme à encourager des initiatives en des voies aussi illégales ; mais aussitôt l'Archevêque fit cause commune avec *son* Université ; et il cita lui-même son suffragant à comparaître devant lui. L'accusé se faisait ainsi juge dans sa propre cause et prétendait devancer les jugements de Rome.

Mgr Laflèche, avec les meilleures raisons du monde, prouva à Mgr Taschereau que, régulièrement, les choses se passent autrement.

En somme, la nervosité de Laval était explicable ; l'action de Mgr Taschereau en faveur de Laval, en cette circonstance, ne l'était pas.

Dans les documents qu'il avait divulgués d'une façon qu'on trouva déplorable, Mgr Taschereau apprenait au public que la S. C. de la Propagande lui commandait de signifier à ses suffragants que le Saint-Père avait ordonné « que c'était sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876 (relatif à la Succursale-Laval) et continuer à y donner exécution ». Or, Laval en bâclant sa Succursale avait prévu peu de choses et s'était encore résolûment affranchie des obligations que

lui imposait le Décret de février, tant envers l'Ecole de Médecine et de Chirurgie qui se plaignait, qu'en ce qui concernait l'aide et le contrôle requis des évêques. Informé de diverses sources des irrégularités graves commises, le Saint-Siège, par une lettre du 27 avril 1882, ordonnait aux évêques d'examiner les conditions de l'exécution du décret de 1876, telle que prescrite par la lettre du 9 mars 1876 du cardinal Franchi, Préfet de la S. C. de la Propagande et de lui faire rapport.

Les torts de Laval étaient de notoriété publique ; mais on avait espéré pouvoir étouffer les gémissements de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, pouvoir aussi expliquer l'abstention ou l'exclusion des Jésuites, auxquels semblaient revenir les Facultés de Droit et des Beaux-Arts ; on espérait enfin, à l'égard des évêques et de leur contrôle indésiré, répéter le coup de Québec. Et voilà qu'au grand désappointement de Laval la voix claironnante de Mgr Laflèche retentissait dans Rome et l'accusait ; voilà même que cette voix éloquente et indignée était le *concert* des évêques accusateurs !

Que proclamait donc si hardiment l'évêque des Trois-Rivières ?

C'est ici que le lecteur, qui voudra se documenter pleinement et connaître par d'irrécusables faits le bien fondé des réserves et des objections de Mgr Laflèche et ses collègues, voudra bien parcourir le *Mémoire* magistral de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal à la S. C. de la Propagande et les plaidoyers qui en furent les conséquences. Nous les avons donnés au tome IV des *Voix Canadiennes*, et dans le procès du sénateur Landry qui figure au tome V.

Voyons les raisons des Pères Jésuites pour s'abstenir dans l'organisation des Facultés de la Succursale-Laval à Montréal, comme de prendre part à son enseignement.

L'Université Laval s'était ménagé le droit de fixer le programme des études classiques dans les collèges affiliés ; du moins, fallait-il se conformer à son programme si on voulait quelque succès dans les examens pour l'obtention des diplômes nécessaires au couronnement des études en ces collèges. Sans doute, les établissements intéressés pouvaient proposer des programmes à leur convenance ; mais Laval pouvait les prendre en considération et aussi les rejeter, non seulement contre l'avis d'une de ces maisons, mais contre l'avis unanime de toutes ! Et le moyen de ne pas s'affilier ? Donc point de garanties et pas plus de liberté.

Que pouvait devenir un collège érigé en Faculté par Laval ? le Collège Sainte-Marie des PP. Jésuites, par exemple,

dont il fut question? et que faut-il penser de l'accusation portée contre les Jésuites, représentés comme ayant fait opposition à Laval, de l'avoir boudée?

Laval offrit effectivement la Faculté des Arts aux Pères Jésuites : Mgr Fabre l'annonça même par lettre aux habitants de Montréal, mais avant d'avoir reçu l'adhésion de la Compagnie de Jésus. Or, cette adhésion fut, délibérément, rendue impossible par les prétentions inacceptables de Laval. C'est le Général de la Compagnie qui, après mûr examen, trouva les conditions *inadmissibles* et c'est M. Collin, sulpicien, doyen de la Faculté de Théologie de Montréal et supérieur du Séminaire, qui déclara lui-même que jamais Saint-Sulpice n'eut accepté une Faculté dans de pareilles conditions. De plus, M. Hamel, Recteur de l'Université Laval, à Québec, avoua au Recteur du Collège Sainte-Marie, à Montréal, *que Laval préférait n'avoir pas de Faculté établie chez les Jésuites*. C'est pour ne pas l'y mettre que Laval posa des conditions qui devaient être rejetées.

Les Jésuites étaient seuls en mesure et en droit de révéler ces conditions. Ils ne s'y résignèrent que depuis le jour où, pour jeter l'odieux d'un refus, resté nébuleux, sur la Compagnie de Jésus, Laval inséra dans son annuaire de 1878-1879, page 92, ces lignes : « Conformément à la décision de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876.... une Succursale de l'Université Laval a été établie à Montréal dans le courant de la présente année. Cette décision ne regarde que les Facultés de Droit et de Médecine ; cependant des démarches ont été faites pour organiser en même temps, à Montréal, le personnel de deux autres Facultés. *Les Arts offerts aux Pères Jésuites du Collège Sainte-Marie n'ont pu être acceptés dans ces conditions. La Faculté de Théologie a été agréée par les Messieurs de Saint-Sulpice et établie au Grand Séminaire.* Les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine sont ainsi organisées à Montréal, comme à Québec. D'après la Charte royale, confirmée par la décision romaine, il ne peut y avoir qu'une seule Faculté de chaque dénomination. Les professeurs d'une même faculté, à Québec et à Montréal, sont donc absolument sur le même pied, soumis aux mêmes règlements et jouissant des mêmes privilèges. »

D'où il faudrait naturellement conclure que les conditions faites aux Pères Jésuites, par Laval, étaient absolument les mêmes que celles faites aux Sulpiciens.

La vérité était cependant qu'il n'en fut rien. On mentait pour laisser croire que les Jésuites boycottaient Laval ! alors

qu'en réalité c'était Laval qui prit ses mesures afin d'exclure les Jésuites pour des causes voulues d'incompatibilité.

M. Collin, nous venons de le dire, reconnut le traitement différentiel proposé aux Jésuites et aux Sulpiciens, disant que Saint-Sulpice n'eut pas accepté les conditions faites au Collège Sainte-Marie.

Voici donc ce que Laval proposa aux Jésuites, dont elle ne désirait pas le concours, tout en se ménageant le bénéfice moral de l'avoir recherché loyalement.

« 1° Tous les Pères professeurs à la Faculté seront nommés par le Conseil universitaire de Laval !

« 2° Le même Conseil universitaire nommera, si besoin est, des *laïques* pour compléter le personnel enseignant de la Faculté ! !

« 3° Le R. P. Recteur du Collège, devant agir comme doyen de la Faculté, *sera soumis, lui aussi*, à l'approbation de Laval ! ! !

« 4° Il n'y a qu'*une seule Université-Laval* qui doit rester telle qu'elle est, avec ses droits et privilèges : aussi, un seul corps dirigeant, le Conseil universitaire. Les professeurs de Montréal sont soumis aux *mêmes règlements*, AUX MÊMES PROGRAMMES D'ÉTUDES que les professeurs de Québec ! ! ! !

Encore : Laval déclare toujours, *quand il s'agit des Jésuites*, qu'elle ne peut s'écarter en rien de la charte Royale. Or, la charte Royale accorde que *le Conseil de l'Université ait plein pouvoir et pleine autorité de rédiger et faire des lois, règles et ordonnances touchant et concernant le bon gouvernement de la dite Université, les études, les leçons, les exercices, les degrés dans les Arts, et autres facultés, et toutes les matières qui regardent ces choses, etc.*

« Supposez ces conditions admises : les Pères Jésuites perdaient le plein contrôle non-seulement des professeurs, par conséquent de la doctrine enseignée, mais encore de la discipline scolaire et religieuse, et de la direction des études ? Ces Pères devaient donc mettre de côté ce célèbre code des solides études qui est partie intégrante de leurs constitutions, ce *Ratio studiorum*, dont la sagesse et la merveilleuse efficacité ont été attestées par une expérience trois fois séculaire, ce *Ratio* qui a formé tant et de si grands hommes ! Et dire que Laval remplacerait tout cela par un programme d'études *dans le goût moderne !*

« Ce n'était pas tout : les conditions ci-dessus admises, on eut pu voir chez ces bons Pères ce qui ne s'est guère vu chez eux : un professeur catholique libéral, peut être affilié

à des sociétés condamnées par l'Eglise ! (comme à Laval). Toujours en vertu de ces fameuses conditions, Laval aurait eu le droit, si au jugement du Conseil universitaire les Pères manquaient de sujets *capables*, de nommer à une chaire d'histoire, par exemple, un homme comme M. Langelier, qui irait aujourd'hui nier les droits de l'Eglise dans quelque division électorale, et viendrait demain s'asseoir à côté d'un Père Jésuite pour nous donner une leçon de choses ; ou bien un avocat éminent comme M. Jetté, qui pourrait saisir l'occasion de faire apprécier aux élèves des Jésuites « les conquêtes de la Constituante et les immortels principes de 89 », sans pour cela perdre son titre de « Grand-Vicaire » ; ou encore un savant comme M. Chauveau, le « Cher Premier », qui, après avoir passé une longue vie à arrondir des phrases, à faire dans les *idées durnystiques* et à rêver l'inspection des couvents par les agents du gouvernement, viendrait, en plein Collège Sainte-Marie, *poser* comme il sait le faire et nous annoncer, la tristesse dans l'âme, qu'en 1870 « avec Sainte-Beuve et Alexandre Dumas se ferme presque la marche des grands écrivains de la première moitié de notre siècle », et que Thiers, Guizot et Victor Hugo restent seuls comme de grands chênes au milieu d'une forêt dévastée » ?

« Le tour de M. David tout naturellement viendrait aussi. Laval ne saurait laisser un tel dévouement sans récompense. M. David nous démontrerait sans doute comment la *Tribune* du 28 mai 1881 avait raison en disant que, « si les libéraux étaient aussi bien vus à Montréal qu'à Québec, ils n'auraient pas beaucoup à se plaindre à l'avenir ! »

« Enfin, pour pousser l'enseignement historique jusqu'au dernier degré de perfection chez les Jésuites, Laval, toujours en vertu des *conditions désormais si célèbres* et destinées à passer à la postérité, n'aurait plus qu'à députer M. Doutre pour développer dans une série de conférences au Collège Sainte-Marie, les trois pensées *patriotiques* que voici :

1° « Honneur soit rendu aux sauvages de ce continent qui avaient commencé à supprimer du sol canadien la première semence de la sainte Société de Jésus ! »

2° « Honneur soit rendu au ministre anglais qui les en fit disparaître ! »

3° « Honneur à l'Archevêque de Québec qui a entouré son diocèse d'un cordon sanitaire contre cette peste ! »

« Tout le monde comprend que ce serait *le comble !*

« Et les Pères Jésuites auraient grand tort sans doute de n'être pas satisfaits ; car enfin, outre que « *les conditions* »

deviendraient ainsi quelque chose de « pratique », le pays, avouons-le, par un tel enseignement se trouverait bientôt vigoureusement lancé dans « la voie glorieuse du progrès moderne ». Et Laval aurait déjà par là même pleinement atteint le but de la mission qu'elle semble s'être donnée dans la Province de Québec !...... *Le Monde*, du 4 juin 1881. »

D'où il résulte déjà jusqu'à l'évidence que tout n'alla pas pour le mieux dans l'organisation de la Succursale de Montréal ; que les évêques n'avaient pas à se réjouir d'en avoir été écarté ; que le Saint-Siège justement alarmé avait raison de demander un rapport à ces évêques sur les conditions d'exécution de ses décisions. Ce qui amena Mgr Laflèche à adresser, outre le rapport collectif demandé, un *Mémoire* explicatif imposé par les circonstances. En voici des extraits (1).

Eminentissimes Seigneurs. — Le Saint-Siège, par une lettre du 27 avril 1882, a ordonné aux Evêques de la Province de Québec d'examiner l'exécution du Décret du 1er février 1876, concernant la Succursale de l'Université Laval à Montréal, telle que prescrite par la lettre du 9 mars du Cardinal Franchi, Préfet de la S. C. de la Propagande et de lui faire rapport.

Un rapport très abrégé de l'assemblée des Evêques, tenue le 27 septembre dernier (1882) sur cette question, vous a probablement été transmis par Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Mais il me paraît nécessaire de vous donner par écrit, en les complétant, les observations que j'ai faites verbalement dans cette assemblée. Car je considère qu'autrement le Saint-Siège ne serait pas renseigné comme il convient et selon son désir, sur une si grave question ; et je croirais manquer moi-même gravement à mon devoir.

J'en suis d'autant plus convaincu que dans une lettre que je reçois à l'instant même, de la part de Son Em. le Cardinal Siméoni, le Préfet de la S. Congrégation de la Propagande *demande à tous les Evêques d'examiner tout ce qui regarde la question préjudicielle de l'inexécution du Décret de 1876, de proposer les remèdes convenables, d'éloigner les abus, et d'informer la S. Congrégation.....*

Il est vrai que dans la même lettre, Son Eminence enjoint à chacun des évêques de faire ses observations *à l'assemblée*, pour que les remarques arrivent à la S. Congrégation par cet intermédiaire. Il est visible que cette lettre était écrite pour servir de direction dans l'assemblée des Evêques ; mais elle est arrivée trop tard, l'assemblée s'étant tenue il y a déjà quinze jours.

---

(1) Voir le texte complet au tome III des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, pages 140, en note, et suiv.

Si j'eusse connu plus tôt cette dernière prescription de Son Em. le Préfet, j'aurais certainement demandé *à l'assemblée* des Evêques que mes présentes observations fussent annexées au rapport de l'assemblée, pour être ainsi communiquées au Saint-Siège.

Comme la chose est devenue impossible maintenant, l'assemblée étant faite et le rapport sans doute expédié, je crois me conformer à l'esprit de la lettre de Son Em. le Préfet, et remplir l'obligation qui m'est imposée comme à tous les autres Evêques, *de renseigner la S. C.* en adressant les présentes observations à la S. C. elle-même. Car le but premier de cette lettre n'est pas autant le mode d'obtenir des renseignements pour le Saint-Siège, que les renseignements eux-mêmes.

Je constate donc que l'exécution du Décret du 1er février 1876 pèche en trois points fondamentaux :

1° Quant *aux personnes* qui l'ont accomplie ;

2° Quant *à la manière* dont elles ont entrepris de la faire, c'est-à-dire aux bases sur lesquelles elles ont procédé, au but et à la fin où elles tendaient ;

3° Enfin, quant *aux circonstances* dans lesquelles cette exécution s'est effectuée, c'est-à-dire contrairement aux engagements formels et à l'honneur du Saint-Siège.

I. Quant aux personnes. — Le décret n'a pas été exécuté par *les personnes* que le Saint-Siège en avait chargées. En effet, le décret porte : « Que dans l'exécution du projet de l'établissement à Montréal d'une Succursale de l'Université Laval, les Evêques (de Province), en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes », bases spécifiées en dix paragraphes.

Par là, il est réglé que ce sont *tous les Evêques* de la Province qui seront les *exécuteurs* du décret, avec Laval, et non pas seulement *un* ou *quelques-uns* d'entre eux.

Il est dit aussi, un peu plus haut, dans le même décret, que : « Cette Université devant servir d'une manière particulière pour *tous les Dio-* « *cèses* de la Province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses *suffragants* y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux et un avantage pour l'Université elle-même. »

C'est un principe de droit incontestable que l'acte, qui est fait par celui qui n'a pas la capacité ou l'autorité de le faire, est absolument nul. Or, les Evêques ont-ils procédé en quoi que ce soit, à l'exécution du Décret et à l'organisation de la Succursale Laval ? Il est constant que non. Les Evêques n'ont jamais été appelés à établir la Succursale Montréalaise. Son organisation s'est opérée sans aucune participation de leur part, à l'exception de celle de Mgr de Montréal. Chacun des Evêques suffragants peut et doit en rendre le témoignage solennel, pour faire connaître au Saint-Siège la vérité, obéir à ses ordres, dégager sa propre responsabilité et rendre justice.

Comment donc s'est établie *l'organisation irrégulière* que l'on appelle aujourd'hui la Succursale Laval de Montréal ?

Elle ne s'est formée que par la seule et simple entente du Recteur de l'Université, le G.-V. Thomas Hamel et de Mgr de Montréal, sous les auspice du Délégué Apostolique ; et on pourrait presque dire, par l'action du seul Recteur. Voilà ce que le Saint-Siège doit avant tout connaître.

Or, il est possible de lui donner une relation même officielle de l'exécution du Décret. La Divine Providence a voulu ménager cette facilité, en mettant dans mes mains les lettres les plus précieuses sur ce sujet.

Son Exc. le Délégué Apostolique, feu Mgr Conroy, m'écrivait donc le 19 novembre 1877, ce qui suit : « L'Université Laval à Montréal prend *une forme*. Il y a tant d'intérêts en conflit à réconcilier qu'il n'est pas possible d'y mettre de la célérité. Cependant tout a bonne mine pour l'avenir de l'Institution. Les Sulpiciens se chargent de la Faculté de Théologie, et je suis heureux de dire que ce sera une magnifique Faculté... Je pense que les Jésuites prendront l'Ecole de Droit. Mais les passions politiques sont en effervescence chez les légistes.

« P.-S. — J'ouvre ma lettre pour dire à Votre Grandeur que, ce jour même, *la question* de la Succursale Montréalaise *a été réglée* à des conditions satisfaisantes pour Montréal. Il y aura l'Université Laval de Montréal, comme il y a l'Université Laval de Québec. Les *bases sont posées*, et l'an prochain verra les cours ouverts... »

Dix jours plus tard, le 29 novembre, Son Excellence m'écrivait le progrès qu'avait fait la Succursale, et me traçait le tableau complet de son organisation. Le Délégué Apostolique avait arrangé toute l'affaire ; ou, ce qui est plus exact, l'avait laissé arranger par M. le Recteur de l'Université et Mgr de Montréal *seuls :* « Je suis heureux de dire à Votre Grandeur que le Recteur de l'Université Laval et Mgr de Montréal en sont venus *à une entente complète*, au sujet de la Succursale. *L'Université* LAISSE l'Evêque de Montréal complètement *libre* de placer la *Faculté de droit* chez les Pères Jésuites. Ces Pères auront aussi la *Faculté des Arts* comprenant la *Philosophie* et la *Loi naturelle*. Les Sulpiciens auront la *Faculté de Théologie*. Les *Professeurs de Droit seront choisis parmi les hommes modérés des divers partis*, mais le grand nombre sera choisi parmi les Conservateurs. Tout ce qu'il a été possible de faire a été fait pour ôter à la nouvelle institution toute couleur politique. Sans doute quelques-uns seront désappointés, mais dans la vie il est impossible de plaire à tout le monde ».

C'est là le récit authentique de la formation de la Succursale à Montréal et de l'exécution du Décret de 1876.

Le Délégué Apostolique relate ce qui s'est passé depuis l'instant où la Surccursale commence à prendre *une forme*, jusqu'à celui où elle s'est définitivement organisée par l'*entente complète*.

Nous n'aurions pas besoin d'autres documents sur ce chapitre, puisque ceux que nous venons de produire sont le témoignage du Délégué Apostolique qui présidait à l'organisation même de la Succursale.

Cependant à ce témoignage vient se joindre celui de l'école de Médecine et de Chirurgie de Montréal, dans son *Mémoire* de février 1880 aux Révérendissimes Cardinaux de la Propagande, et qui corrobore entièrement le récit de Son Excellence Mgr Conroy (1)...

Ainsi dès l'origine, la prétendue Succursale de Montréal s'est établie *uniquement* par l'entente du Recteur de l'Université avec les chefs des diverses Ecole de Montréal, sous la protection bienveillante du Délégué Apostolique. Mais ce n'était pas là du tout le *dispositif* du Décret.

Le Saint-Siège chargeait les Evêques de la Province et les Evêques *seuls* de procéder, en union avec Laval, à l'exécution du Décret; il les chargeait préalablement à Laval, et il leur en faisait même un véritable *devoir*, une *obligation*. « Les Evêques devront procéder, dit-il, en union avec Laval, à l'exécution du Décret. »

Pour que la Succursale de Montréal, toute chose observée, eût été régulièrement et légitimement établie, *quant aux personnes* chargées de l'ériger, il eût donc fallu que les Evêques de la Province de Québec, en union avec les autorités universitaires, s'entendissent avec les Ecoles diverses de Montréal, et réglassent avec elles *leurs conditions d'entrée* et *d'existence* dans l'Université; et c'est malheureusement ce qui n'a pas été fait, et ce qui a permis à Laval de tout conduire à son gré par la suite.

Les Evêques de la Province ne sont jamais entrés en rapport, pour l'organisation de la Succursale, ni avec les diverses Ecoles, ni même avec le Délégué Apostolique, et n'ont pas seulement été invités à le faire...

Les intérêts, que le Saint-Siège voulait protéger, se sont trouvés pour ainsi dire abandonnés à la merci de l'Université...

Si on s'en fût tenu au dispositif du Décret, relativement au concours des Evêques, comme c'était prescrit, plus de précautions eussent été prises dans l'établissement de la Succursale, une véritable impartialité eût régné dans les arrangements avec les l'Ecoles, *tous les droits et les intérêts* eussent été sauvegardés, et bien des injustices eussent été évitées...

L'exécution du Décret est donc *défectueuse* quant *aux personnes* qui s'en sont chargées, et elle a été faite en dehors de l'ordre formel du Saint-Siège. De là découlent nécessairement plusieurs conséquences très graves...

1° Que le décret de 1876 a été violé, à sa base même, par ceux qui se sont chargés de l'exécuter sans autorisation spéciale;

---

(1) Voir le *Mémoire* de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie dans le tome IV, *des Voix Canadiennes. Vers l'Abîme.*

2° Que le Saint-Siège a été mal renseigné sur la question de fait, quand il a été informé que l'exécution en était valide.

3° Que ceux qui se plaignaient de son exécution ont été injustement accusés de révolte contre le Saint-Siège, et péniblement écartés du tribunal par le *fait* des faux informateurs ;

4° Que les graves dommages que les plaignants en ont éprouvés doivent retomber à la charge de ceux qui les ont causés, par leur rapports injustes ou erronés...

Il est vrai que son Exc., feu Mgr Conroy, convoqua les Evêques à Montréal ostensiblement pour l'inauguration de la Succursale. Mais, d'après ses lettres d'invitation, c'était uniquement pour leur communiquer *ses propres instructions de la part du Saint-Office...*

Dans cette invitation, le Délégué Apostolique ne parlait pas de Succursale. On voyait seulement qu'il tenait beaucoup à voir tous les Evêques autour de lui, au jour marqué. Mais pourquoi ? On ne se fût jamais imaginé qu'il s'agissait de prendre sur soi, en ce moment-là et publiquement, la responsabilité considérable de l'exécution d'un Décret du Saint-Siège.

Dans la réunion mentionnée, il ne fut, non plus, nullement question de l'organisation de la Succursale par les Evêques : cette organisation était déjà toute faite, et elle s'inaugurait *alors même*, de par la volonté du Délégué Apostolique.

Les Evêques n'avaient donc à s'immiscer dans une affaire où le Délégué présent, avec des instructions toutes récentes et inconnues, ne les appelait pas...

Maintenant, pourquoi a-t-on cherché tant à éloigner les Evêques de la participation à l'établissement de la Succursale, en dépit de la prescription du Décret ?...

Il y a là une raison que le Saint-Siège peut toucher du doigt, et dont il y a lieu d'être inquiet. Rien n'est plus facile que d'avoir le concours des Evêques. Si l'Université ne l'a pas requis, selon son devoir, c'est uniquement qu'elle préférait ne pas le rencontrer *afin de régler toute chose à son gré et à son avantage...*

L'Université aimait évidemment à mener seule cette affaire de Succursale. Mais un tel monopole d'une institution même catholique, en conflit avec les intérêts d'une grande ville et de corps puissants, ne pouvait manquer d'avoir de funestes conséquences.

On peut aussi se demander quels motifs pouvait avoir cette institution catholique, déjà enrichie de tant de privilèges, de se soustraire à l'intervention *prescrite* de l'Episcopat dans une matière aussi grave.

Nous retrouvons en cela quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé dès les commencements de l'Université : les Evêques menés de l'avant pour obtenir des faveurs, et éloignés ensuite quand on voulait échapper à leur contrôle. Mais il y a davantage.

C'est un prompt recours au crédit et à l'autorité des Evêques, le lendemain de leur exclusion de l'affaire de la Succursale. En effet, aussitôt que les Evêques eurent été écartés de son organisation, contrairement au Décret, ils ont été appelés à *figurer en public* au jour de l'inauguration, comme s'ils eussent été les vrais exécuteurs du Décret ; on leur a demandé de remercier le Saint-Siège de ce qui avait été réglé en dehors de leur participation ; et l'Université n'a pas craint de donner cet acte de présence et ces remerciements comme une preuve du concours réel et de l'*approbation* des Evêques dans l'organisation de la Succursale.

Cette mise en scène et cette explication ont eu leur effet dans le public, et c'est ce qu'il fallait à l'Université. On a cru généralement que les Evêques approuvaient l'établissement de la Succursale à Montréal telle qu'elle était, et qu'ils en avaient assumé la responsabilité...

Mais cependant, rien n'était moins exact...

Ce qu'il y a de vrai en tout cela, c'est que le rôle *d'approbateurs inconscients* que l'on a voulu mettre à la charge des Evêques ne sied pas à des mandataires du Saint-Siège, et enfin que les Facultés et le public ont été trompés sur ce point...

II. Quant a la manière et a la fin. — Le Décret n'a pas été exécuté sur les bases prescrites, ni conformément à sa fin.

C'est encore là une autre cause de nullité et même de plusieurs graves injustices, Il est dit au Décret : « Les Evêques devront procéder, en union avec Laval, à l'exécution du projet (de la Succursale) sur les bases suivantes :

« 1° Que toutes les dépenses nécessaires pour la Succursale *devront être à la charge du Diocèse de Montréal.* »

Ainsi, il est posé, dès le principe, toute la partie matérielle, c'est-à-dire la partie *première*, indispensable et sans laquelle on ne peut rien faire, sera à la charge du Diocèse de Montréal. Il suit de là qu'il était strictement nécessaire pour les exécuteurs du Décret, de se mettre tout d'abord en rapport, non seulement avec l'Evêque, mais avec le Chapitre et avec les représentants du Clergé et des fidèles du Diocèse de Montréal.

Car les représentants de ce Diocèse ont un véritable droit d'intervenir dans des arrangements financiers dont ils seront obligés de solder les stipulations, afin 1° qu'on ne leur impose pas des fardeaux au-dessus de leurs forces ; 2° qu'on n'emploie pas inconsidérément et en sacrifices inutiles les deniers qu'ils fourniront, le Saint-Siège n'ayant pas d'autre intention, en cette affaire, que d'agir avec équité et justice.

Or, le Diocèse de Montréal n'est nullement intervenu par son chapitre et ses représentants, dans l'organisation de la Succursale.

Le Délégué Apostolique et l'Université semblent n'avoir tenu aucun compte de ce point fondamental. Ils ne devaient pourtant pas ignorer qu'un Evêque ne peut engager *seul* la mense épiscopale et un Diocèse

tout entier. L'administration financière des dépenses comme des impôts doit être soumise à des règles, et non pas laissée à l'arbitraire.

Les dépenses qui ont été faites jusqu'à présent pour donner une existence matérielle à la Succursale soit par l'Université, soit par d'autres, indépendamment du concours des Evêques de la Province et des représentants du Diocèse de Montréal, sont donc irrégulières ; et celles que l'on parle de faire prochainement sur une vaste échelle, en achetant des terrains coûteux et en construisant de très grands édifices, sont également sans contrôle et sans justification.

Aussi le Clergé du Diocèse de Montréal s'est-il levé, l'an dernier, pour protester contre ces procédés, et a-t-il envoyé un député à Rome pour demander protection. On peut s'attendre qu'il réitérera avec plus de force à l'avenir ses réclamations, parce qu'elles sont légitimes...

Mgr Laflèche, après avoir montré les conséquences fâcheuses et les possibilités pitoyables de la situation faite à Montréal et à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie qui se plaignait d'avoir été trompée et dépouillée, arrive aux circonstances.

III. Quant aux circonstances. — Le Décret a été exécuté dans des *circonstances* contraires aux engagements formels et à l'honneur du Saint-Siège.

Puisque le Saint-Siège réfère aux Evêques de la Province l'examen de l'exécution du Décret de 1876, et exige que chacun d'eux fasse ses observations afin que la S. C. de la Propagande en prenne connaissance, il me paraît strict devoir de lui faire connaître ce qui regarde essentiellement la *possibilité* ou *l'impossibilité* de cette exécution dans les circonstances actuelles.

Lorsque la S. C. de la Propagande demande aux Evêques de *proposer des remèdes à cette exécution*, *de repousser les abus*, *et de la mettre au fait de tout*, elle indique évidemment la gravité de cette obligation.

Je dirai donc à cette S. C. très sincèrement et entièrement tout ce qui regarde *cette exécution*. Je tâcherai de le dire d'autant plus clairement que le Saint-Siège ne me paraît pas connaître suffisamment ce qui s'est fait ici, et désire être renseigné parfaitement...

Qu'il soit possible au Saint-Siège de faire exécuter dans la Province de Québec un Décret, au point de vue religieux et canonique, il n'y a pas le moindre doute, puisque le Saint-Siège est l'autorité suprême, et que le clergé et les fidèles de la Province sont ses enfants les plus soumis. Ce n'est pas non plus de ce point qu'il est question.

C'est le point de la convenance et des *engagements antérieurs* que je veux faire considérer.

Je veux dire qu'il est nécessaire d'examiner si le Saint-Siège lui-même *ne s'est pas lié précédemment* sur ce point ; et si, en faisant exécuter le

Décret tel qu'il est *dans les circonstances actuelles,* on n'agirait pas contre *ses propres engagements solennels.*

Supposé que les Evêques de la Province fussent dès demain appelés par le Saint-Siège à procéder eux-mêmes à l'exécution du Décret pour opérer une sanction et remédier aux abus, ils se trouveraient dans l'obligation d'exposer au Saint-Siège la grave difficulté qu'il y aurait d'agir sans compromettre son *auguste dignité.*

C'est pourquoi il est mieux de lui présenter dès aujourd'hui cette grave considération, quelque étonné qu'il puisse être d'une telle information.

Je considère donc le Saint-Siège *actullement lié* contre l'exécution du Décret tel que formulé par la Bulle subséquente d'érection de l'Université Laval.

Le Décret de la Succursale de Montréal est du 1er février 1876. La Bulle d'érection de l'Université a été émanée du 15 mai de la même année. Or, nous lisons dans la Bulle ces remarquables paroles : « Mais comme la Souveraine de la Grande Bretagne, la Reine Victoria, a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une charte renfermant les plus amples privilèges *et à laquelle nous ne voulons déroger en rien ;* et comme Sa Majesté a laissé à la même institution l'entière liberté de se gouverner par elle-même, Nous sommes heureux, d'après l'avis de nos Vénérables Frères, de combler d'éloges mérités, pour les raisons données ci-dessus, Sa Majesté la Reine, le gouvernement fédéral et celui de la Province de Québec ».

Ce langage de justes félicitations à Sa Majesté, la Reine Victoria, constate parfaitement l'entière satisfaction du Souverain Pontife à l'égard du Gouvernement Britannique, et spécialement l'engagement solennel qu'il prend, de son côté, *de ne rien statuer lui-même* et de ne rien *laisser régler par ses subordonnés* qui soit *contraire à la charte* de Sa Majesté.

Par ces paroles de la Bulle *à laquelle* (Charte) *nous ne voulons déroger en rien*, il devient indubitable que la volonté du Souverain *est* que le Décret antérieur de février *demeure restreint* aux termes de la Charte Royale, si par hasard il s'en écartait.

Car le Saint-Père ne peut déclarer que l'on *s'en tienne absolument* à la Charte, et permettre en même temps *qu'on y déroge.*

Mais si l'on considère attentivement les lois de prérogatives royales d'Angleterre sur les Universités et les lois civiles de ce pays, on se convainc aisément et sûrement que le Décret de février dans son exécution est une *dérogation* à la Charte Royale.

Ces lois, ainsi que les termes de la Charte, autorisent des *affiliations* d'Ecoles légalement établies à la Corporation Universitaire, et non des *Succursales* que le Gouvernement Britannique ne reconnaît pas...

Mgr Laflèche prouve ce qu'il avance par d'irrécusables preuves et témoignages. Il conclut et propose :

Conclusions et Remèdes. — Maintenant pour résumer, en quelques mots, toutes mes observations, je rappellerai :

1° Que le Décret de 1876 n'a pas été exécuté par *les personnes* chargées de le faire ;

2° Qu'il l'a été en *dehors de ses bases*, avec une organisation financière irrégulière et impraticable, en opposition directe aux Ecoles de Montréal et absolument contre sa propre fin ;

3° Que cette exécution s'est effectuée dans des *circonstances* contraires à l'honneur et aux engagements du Saint-Siège ;

4° Que le Décret, la Charte et la Bulle n'ont pas été fidèlement observés ;

5° Que les Evêques ayant été chargés d'agir ont été laissés à l'écart, ensuite invités à l'inauguration, puis enfin récusés lors de la plainte de l'Ecole, au détriment de leur dignité et malgré leur qualité de mandataire du Saint-Siège ;

6° Que les Ecoles ont été maltraitées, le Diocèse et la Ville de Montréal vraiment peu respectés.

Je dois, en terminant, indiquer les remèdes à cette situation critique, pour répondre au désir du Saint-Siège qui invite les Evêques à les proposer. Les voici :

Si le Saint-Siège veut pourvoir de nouveau à la légitime exécution de ce Décret il doit, pour arriver sûrement et convenablement à son but :

1° Faire exécuter le Décret, par *les Evêques de la Province*, comme il avait été ordonné ;

2° Exiger que cette exécution soit faite sur les bases prescrites, conformément au but et à la fin du Décret, en rendant justice aux intérêts légitimes des Ecoles, de la Ville et du Diocèse de Montréal ;

3° Faire décider par l'autorité compétente l'étendue des privilèges de la Charte Royale.

Ces trois points sont assurément de la plus grande importance ; parce que d'un côté la question des privilèges de la Charte civile pourrait devenir, au milieu de nous, l'occasion et le principe d'un pénible conflit entre l'autorité ecclésiastique du Souverain Pontife, notre Saint-Père, et l'autorité royale de notre Souveraine ; et que de l'autre la partialité qui a régné dans l'exécution du Décret ne saurait avoir d'autre effet que d'entretenir une lutte incessante et funeste entre les deux grandes Villes et leurs Ecoles.

La compétence, la sincérité, la vaillance de Mgr des Trois-Rivières éclatent dans ce rapport substantiel qu'aucune argutie ne pouvait contredire, ni affaiblir. On comprend, sans l'excuser, l'attitude de Laval ; on comprend moins et on ne peut excuser la protection aveugle accordée à l'Université

Laval, peu scrupuleuse dans ses intentions, téméraire dans ses actes, par l'archevêque Taschereau. Quelles excuses pouvait bien invoquer le délégué apostolique, Mgr Conroy, pour justifier ses agissements, lui dont la délégation fit naître dans tous les cœurs oppressés de si grandes espérances, rapidement déçues !

Un délégué zélé et débrouillard, si compliquées qu'elles parussent de prime abord, aurait pu tout régler à la satisfaction commune des parties et au mieux des intérêts de l'Eglise. Mais il se laissa traiter royalement par des caisses prodigues, circonvenir par les intrigants qui tenaient les cordons de bourses entrebâillées.

Il lui eut suffi, certainement, de rappeler, avec l'autorité qui y était attachée, les enseignements de Pie IX sur le libéralisme, de flétrir avec une énergie bien naturelle tout ce qui, au Canada, avait été dit, écrit, réalisé en flagrante opposition avec des instructions précises, maintes fois réintégrées sans avoir besoin de s'arrêter à des personnalités, chacun étant en mesure d'en prendre sa part selon son grade et son mérite, pour qu'il assurât le triomphe de la vérité et le succès des bonnes causes. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait et pour quelles obscures raisons prit-il le contre-pied de la mission qu'il lui avait été confiée ; pourquoi enfin versa-t-il dans le sens des intérêts, des ambitions qu'il avait indubitablement charge de réduire ou de réfréner !

Il manqua de prudence autant que de clairvoyance ; et sa mission, en somme, n'aboutit qu'à exaspérer les difficultés.

Il arriva ainsi à faire répudier des actes épiscopaux d'une extrême importance, qui avaient eu, cependant, le bénéfice de la haute approbation du Pape, telle que nous parut, par exemple, le Bref de Pie IX adressé en 1876 à Mgr Laflèche.

On eût dit même que Mgr Conroy s'appliquait à amoindrir, sinon à détruire au Canada, toute l'œuvre de l'immortel auteur du *Syllabus* ; tout ce que Pie IX avait dit et décrété contre le libéralisme en général, et le libéralisme catholique en particulier !

Arrivé au Canada dans le radieux épanouissement d'une saison pleine de fleurs et des parfums qui s'en dégage, il parut tout disposé à passer fort agréablement un temps que des dieux, puissants en ses lieux, lui rendaient favorable. Mai et juin se passèrent donc en excursions plus enchanteresses qu'utiles aux causes qui sollicitaient ses soins ; mais pas une enquête pouvant l'éclairer sur les graves problèmes l'amenant si loin et qui pesaient d'un poids écrasant sur une

situation religieuse bien compromise ! On lui remettait force documents probants, tout ce qu'il pouvait désirer ; et on eût dit qu'il avait les mains vides, du moins qu'il se dispensait de lire ce qui avait coûté tant de soins à établir, et dont le dépôt confiant entre ses mains entretenait tant d'espoirs. Sa préoccupation dominante était, évidemment, la conciliation ; son idée fixe ne semblait pas dépasser un désir de paix boiteuse, immédiate.

Mais, ce faisant, il innocentait surtout les libéraux, leurs doctrines, leurs actes ; en un mot, il travaillait à convertir au libéralisme les Ultramontains qui lui faisaient encore obstacle au Canada. Peut-être n'avait-il, en désespoir de cause, que le désir de paraître *avoir réussi* : ce fut l'avis hautement affirmé d'un grand nombre.

En abordant le sol canadien, immédiatement, Mgr Conroy se montra indiscret et prévenu : à Halifax déjà, où il venait à peine de débarquer, il s'attaquait à des écrivains catholiques qu'il ne connaissait que de nom ; et ceux qui avaient agi et écrit en faveur des doctrines romaines furent aussitôt désavoués sans ménagement. Puis, à Québec et à Montréal, il se plaisait à dire que, si certain écrivain catholique venait à lui, il refuserait de lui tendre la main, ne se souciant nullement de la convenance qu'il y avait pour lui de l'entendre, ne fut-ce qu'en qualité d'homme de bonne foi qu'on pouvait avoir calomnié ; lequel, en tout cas, pour défendre son évêque et le Saint-Siège, s'était complètement ruiné : nous venons de désigner ainsi l'abbé Villeneuve, auteur de la *Comédie Infernale.*

Mgr Conroy, tout Délégué apostolique qu'il était et chargé de mener prudemment des enquêtes délicates, étalait ses dispositions hostiles sans gêne ; M. l'abbé Pelletier ajoutait : avec ostentation. Ce fut une cause de tristesse pour les amis du bien, parmi lesquels Mgr Laflèche figurait au premier rang en compagnie d'autres évêques : car, il n'y avait vraiment chez Mgr Conroy ni prudence, ni discrétion, ni charité, ni impartialité. Ces pauvretés, apparentes dès les premiers jours, devaient rendre la mission du Délégué d'un intérêt médiocre et d'un effet pratique moindre encore.

De la mission de Mgr Conroy, vu tout ce qu'il en a été dit au tome II, III, IV et IX, des *Voix Canadiennes*, *Vers l'Abîme*, nous ne retiendrons ici que ce qui touche Mgr Laflèche.

Comme le Délégué Apostolique finit par remarquer qu'il y avait au Canada des Ultramontains aussi bien que des libéraux, et qu'il ne convenait pas de les ignorer tout-à-fait, il réunit enfin les suffragants de la province de Québec à Saint-Hyacinthe pour entendre leurs griefs contre Mgr Tas-

chereau et l'Université Laval : il leur fit concevoir des espérances sans lendemain. Mgr Laflèche, appuyé par ses collègues, lui avait demandé comme satisfaction nécessaire l'expulsion de Laval des professeurs Langelier, Casault et Flynn qui causèrent tous les scandales de Charlevoix, Bonaventure et Berthier. Il le promit, mais les professeurs gardèrent leurs chaires, leurs émoluments, leur clientèle et toute la considération distinguée de Mgr Taschereau.

Cependant, en octobre de la même année, Mgr Conroy réunit de nouveau les évêques de la Province de Québec. Les libéraux s'étaient plaints, à lui, amèrement, du fond et de la forme de la Lettre Pastorale collective du 22 septembre 1875 et ils en voulaient l'amendement. Dans cette seconde réunion, le Délégué s'efforça donc de faire comprendre aux évêques que, « pour rétablir l'ordre et la paix dans la Province de Québec et leur assurer une impérissable existence, il fallait écrire une nouvelle Lettre Pastorale, qu'ils signeraient tous ». Il n'accepta pas cependant la rédaction proposée par les évêques intéressés et se chargea lui-même de ce texte qu'il présenta aux évêques comme l'équivalent de la Lettre Pastorale du 22 septembre, assurant que c'était la volonté du Pape que tous les évêques la signassent, malgré leurs observations motivées et leurs hésitations légitimes. Mgr Laflèche, pour sa part, ne céda qu'à regret, par obéissance ; mais plus tard, avec plusieurs de ses collègues, voyant les effets déplorables des concessions faites aux libéraux, il déclara qu'en ce moment il aurait d'excellents motifs pour refuser sa signature,... notamment parce que Mgr Conroy avait éliminé les explications essentielles qui plaçaient la doctrine catholique dans son vrai jour, coupant court aux sophismes des libéraux. Ceux-ci en avaient profité naturellement pour surprendre la bonne foi du peuple et augmenter encore la confusion des affaires politiques et autres.

L'un des principaux motifs du déplacement de Mgr Conroy, et qui justifiait sa présence au Canada, était, nous venons de le voir, l'exécution du Décret pontifical du 1er février 1876 relatif à la Succursale de l'Université Laval à Montréal.

Et Mgr Laflèche nous a dit aussi que, sans tenir aucun compte ni de l'esprit, ni de la lettre de ce Décret, d'accord seulement avec le Recteur de Laval et, vaille que vaille, avec le nouvel évêque de Montréal qui ne prenait que des ordres à Québec, Mgr Conroy organisa en un tour de main, en dehors de la participation, prescrite pourtant, des évêques de la province, la trop fameuse Succursale.

Comme rien, ou presque rien, n'avait été préparé pour ce

nouvel établissement, que tout avait été conçu et bâclé avec une précipitation suspecte, on fut immédiatement d'accord dans le pays pour trouver que cette organisation improvisée n'offrait aucune garantie et ne pouvait engendrer que des contestations, que de nouvelles difficultés.

Et, en effet, peu de jours après l'inauguration de son œuvre, à laquelle le Délégué daigna seulement inviter les évêques, sans doute pour leur faire oublier le sans gêne avec lequel on s'était passé de leur concours, des récriminations se firent entendre, des démêlés surgirent déjà de toutes parts. L'Ecole de Médecine et de Chirurgie, dont le corps enseignant était des plus honorables, se trouvait bernée et sacrifiée en dépit de la parole donnée, des droits acquis et des intentions bienveillantes du Siège apostolique. Il y eut, de ce chef, recours à la justice ecclésiastique d'abord, à la justice civile ensuite faute de réparations équitables, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie s'étant montrée disposée à toutes choses honorables, sauf au suicide par persuasion.

Là, comme à Québec, les libéraux envahirent les chaires de la Faculté de Droit; la faculté de Théologie se réduisait aux directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice qui n'apporta aucune modification dans son enseignement, et les autres Facultés se contentèrent d'une existence chimérique.

C'est au milieu de l'agitation que causaient tant de faits regrettables dans un pays énervé et las, que l'Université Laval et ses protecteurs, pour sauver leur face, s'attaquèrent à leur principal contradicteur et tentèrent de le réduire par leurs propres moyens, qui manquaient surtout d'honnêteté.

L'Université Laval ne voulait pas souffrir qu'on jetât la suspicion sur son enseignement et elle reprochait à Mgr Laflèche de l'avoir cruellement mis en cause dans son *Mémoire* récent à la S. C. de la Propagande.

Qu'avait dit exactement l'évêque des Trois-Rivières dans le *Mémoire* incriminé ?

Nous lisons en tête de la troisième partie de ce document :

Je dois dire que la décision de Sa Sainteté, maintenant le Décret du 1er février 1876, au sujet de la Succursale de Montréal, a été reçue avec respect et soumission comme il convient à tout document émané du Saint-Siège, et même que l'on s'attendait généralement à cette décision. On comprenait qu'il était difficile de changer le *statu quo* sur cette grave question avant la solution des difficultés légales et constitutionnelles relatives à la charte royale et à la loi de Québec. Je remarquerai seulement que ce décret du 1er février 1876 n'a pas été exécuté comme il est prescrit, et que c'est là la cause principale des difficultés

qui ont surgi ensuite entre l'Ecole de Médecine et l'Université Laval.

1° L'Université Laval a été saluée avec bonheur à l'époque de sa fondation par les évêques, le clergé et les catholiques de la province de Québec. Le besoin d'une institution catholique de ce genre se faisait sentir depuis longtemps ; tous avaient la confiance que cette université fondée par le plus ancien séminaire, qui avait si bien mérité du pays, donnerait à la jeunesse qui en suivrait les cours cette éducation professionnelle forte et catholique qui lui permettrait de gagner honorablement sa vie dans les différentes positions sociales où l'appellerait la Providence, et fournirait à la classe dirigeante de la société les hommes les mieux qualifiés pour la protection et la défense de nos intérêts religieux et nationaux.

2° Après plus de 25 ans d'existence peut-on dire qu'elle a pleinement répondu à cette juste attente et qu'elle a réalisé d'aussi belles espérances ?

Tout en reconnaissant les grands et généreux sacrifices qu'elle a faits et le bien qu'elle a réalisé, la vérité nous force à dire qu'il y a eu déception sous quelques rapports très importants ; qu'il s'en est suivi un malaise fort regrettable, et que la confiance et les sympathies qu'on lui avait d'abord données, sont allées, en diminuant peu à peu. Des plaintes s'en sont suivies et ont même été portées jusqu'au Saint-Siège.

3° Enfin l'opposition que cette institution a rencontrée l'année dernière, à la demande qu'elle a faite au parlement canadien d'une loi l'autorisant à multiplier ses chaires dans les limites de la Province de Québec, a mis en évidence deux faits bien graves : c'est que la grande majorité du clergé lui avait retiré ses sympathies et sa confiance, et lui était opposée, ainsi qu'un très grand nombre de nos catholiques les plus respectables. Au contraire, les libéraux l'ont appuyée presque unanimement de leurs plus chaudes sympathies, et le parti libéral a en quelque sorte identifié sa propre cause avec celle de l'Université. Les protestants eux-mêmes et les francs-maçons dont le nombre, hélas ! est déjà bien trop grand parmi nos catholiques, lui ont été favorables et sympathiques ! Voilà certes deux faits bien graves et qui demandent explication. Comment se fait-il que la première institution catholique du pays ait perdu les sympathies et la confiance de la grande majorité du clergé de la province tout entière, tandis que les ennemis de l'Eglise lui sont devenus visiblement favorables et sympathiques ? Voici dans mon opinion les principales causes de cè changement étrange.

I. *Composition du personnel et enseignement.* — Tout le monde s'attendait que l'Université Laval serait organisée conformément aux règles de l'Eglise et que par conséquent l'enseignement y serait confié dans toutes les chaires à des professeurs *catholiques* dont la sûreté de doctrine ne laisserait rien à désirer. Or tel n'a pas été le cas. Tout le monde sait que des chaires de droit et de médecine ont été confiées à des pro-

fesseurs protestants et même francs-maçons... L'expérience a démontré que des élèves ont été sollicités par certain professeur d'entrer dans la franc-maçonnerie, que d'autres ont entendu leurs professeurs protestants tourner en ridicule certaines pratiques de l'Eglise catholique, dire, par exemple, que les extases de sainte Thérèse et autres étaient des cas d'hystérie.

Parmi les professeurs catholiques, il s'en est trouvé qui étaient entachés d'erreurs gallicanes et qui ont enseigné purement et simplement la doctrine du légiste Pothier sur le mariage. D'autres étaient notoirement connus pour leurs principes libéraux et ont compté parmi les chefs du parti.

Malgré les réclamations des évêques et les promesses de Mgr le Délégué de faire renvoyer ces Professeurs *compromettants* pour l'honneur de l'Université, on n'en a rien fait, ils sont encore aujourd'hui à leur poste.

Ces tendances libérales ont même pénétré jusque dans les rangs des prêtres de l'Université, et c'est là sans contredit ce qui a le plus contribué au malaise profond qui règne aujourd'hui dans le clergé de toute la Province à cause du prestige et de l'influence de ces prêtres, non seulement sur les élèves du sanctuaire et sur les laïcs instruits, mais sur Mgr l'Archevêque lui-même, qui repose en eux une grande confiance. On croit généralement que c'est par suite de cette influence que Mgr l'Archevêque s'est séparé plusieurs fois de ses suffragants sur des questions très importantes.

Le clergé de la Province s'est donc alarmé avec raison en voyant l'enseignement universitaire ainsi confié à des professeurs de toute croyance religieuse, et de tout principe politique religieux. Les évêques eux-mêmes ont plusieurs fois exprimé leur manque de confiance en quelques-uns de ces professeurs dont ils ont demandé en vain le renvoi.

II. *Le clergé accusé d'ignorance.* — Un autre fait qui n'a pas peu contribué à faire perdre à l'Université les sympathies du clergé, ç'a été la conduite de quelques-uns de ses directeurs à son égard. Le clergé avait le droit d'attendre de cette institution appui et protection dans les difficultés qu'il rencontrait dans l'exercice de son saint ministère, et surtout dans les luttes qu'il avait à soutenir pour préserver les fidèles confiés à ses soins, des erreurs séduisantes des ennemis plus ou moins avoués de l'Eglise. Or, loin de l'aider dans ces combats qu'il soutenait autant que possible conformément aux directions données par les évêques, ces prêtres de l'Université ne se gênaient pas de les contrecarrer et d'accuser les curés, en général, d'être des ignorants. Vos Eminences comprendront facilement combien de telles accusations étaient déplacées et propres à discréditer ce clergé et à le ruiner dans la confiance des populations. Elles étaient d'ailleurs injustes, car le clergé canadien est certainement aussi instruit que le clergé des autres pays catholiques.

Mais le fait le plus grave a été celui des professeurs laïques de l'Université qui ont été les premiers à *poursuivre les curés* devant les tribunaux civils sous le prétexte d'*influence spirituelle indue* exercée sur leurs ouailles, au sujet du vote électoral. C'est assurément l'un des plus grands scandales donnés à nos religieuses populations...

Ces faits sont plus que suffisants pour expliquer comment l'Université Laval a perdu la confiance et les sympathies de la grande majorité, pour ne pas dire de la presque totalité du clergé de la province, et d'un grand nombre de nos meilleurs catholiques.

Ils expliquent en même temps pourquoi les protestants et les francs-maçons leur sont devenus favorables. Car que pouvaient-ils espérer de plus d'une institution catholique que d'avoir quelques-uns des leurs assis dans ses chaires et d'y donner un enseignement pour le moins rationaliste?...

Ce sont ces faits qui subsistent depuis des années, et contre lesquels les évêques ont en vain réclamé, qui ont contribué plus que tout le reste à rendre l'Université impopulaire, et à produire le malaise profond qui règne parmi les catholiques de la province, et qui ont aussi grandement contribué à produire les difficultés qui ont surgi au sujet de la Succursale à Montréal. Je suis intimement convaincu que, si l'Université Laval eût pleinement répondu aux espérances que l'on avait reposées en elle, et donné complète satisfaction au sentiment catholique de la province, nous n'aurions point eu les difficultés si regrettables qui ont si souvent agité les esprits depuis une quinzaine d'années, et que cette institution en aurait grandement bénéficié...

Après tout ce qui s'était fait et dit au Canada sur cette affaire ; après les réclamations, les revendications émises de tous côtés et les procès retentissants soutenus devant toutes les juridictions canadiennes et romaines, il fallait de l'audace pour justifier la démarche de l'Archevêque et de Laval; il aurait fallu une insigne mauvaise foi pour trouver et dire qu'en ce qui précède M[gr] Laflèche avait outrepassé les mesures de la modération, de la charité. C'est pourquoi, en présence des agissements comminatoires de Québec, M[gr] Laflèche adressa le 8 septembre 1882, au Cardinal N. N. pour être communiquée à tous les cardinaux consulteurs de la S. C. de la Propagande la magistrale lettre explicative que nous avons insérée *in extenso* dans le tome I[er] des *Voix Canadiennes*, 2[e] édition, page 89 et suiv. Cette lettre mettait enfin les difficultés politico-religieuses de l'époque dans leur jour le plus lumineux et elle concluait fermement à une enquête apostolique sur les faits exposés avec une respectueuse franchise et une confiante liberté.

Rappelons sommairement que M[gr] Laflèche affirmait avoir

consciencieusement renseigné le Saint-Siège par son *Mémoire* et qu'il y était resté charitablement bien en deçà de la triste vérité des choses, estimant cependant dans sa naïveté que la cause, « étant portée à Rome, devait en justice se traiter à Rome ».

Mais à son retour au Canada, il trouve déjà son *Mémoire* entre toutes les mains hostiles ! D'ailleurs il ne s'arrête pas autrement à cet incident étrange, sinon pour signaler que jamais il n'avait été favorisé de même façon en ce qui concernait les documents qui lui étaient opposés, et dont la communication due lui était, au contraire, refusée si catégoriquement, qu'on le laissait, lui et la majorité du peuple canadien, sans défense en face « d'accusateurs inconnus et trompeurs ». Pourquoi cette inégalité dans le traitement réservé aux fidèles au foyer même de la justice ?

Il pose la question et il va la résoudre ; mais il expose d'abord les nouvelles difficultés que Québec soulève au sujet de son *Mémoire* et consigne aux pièces justificatives l'étrange correspondance échangée à cette occasion ; il prie son Eminentissime correspondant de considérer le « genre de procédure qu'on emploie à Québec, après celle dont on se sert à Rome contre nous ». Il souligne, outre la singularité de ces faits, le grave préjudice qui en résulte pour le Canada. Il montre aussi l'origine du trouble moral de ce pays, effet de l'arbitraire de Québec. C'est alors qu'il dévoile l'*intrigue infâme*, l'*agence interlope de renseignements* intéressés et accuse nommément les hommes tarés, embusqués dans le Vatican même pour trafiquer de l'honneur sacré de l'Eglise et opérer les fuites des dossiers.

Il démasque ces horreurs et, si triste que l'aventure lui paraisse, il reconnaît encore que la vérité le soulage ; car, le mal apparaît comme étant la forfaiture de subalternes méprisables qu'il suffit de connaître pour s'en délivrer. Néanmoins, jusque-là, et en des causes d'une extrême gravité, par la trituration audacieuse des dossiers et la déformation des choses ; par l'imposture, les intérêts comme l'honneur des meilleurs en Canada furent le jouet de l'ambition et de la vénalité. Il cite les noms, il énumère les faits et suit les trames ; il qualifie aussi, comme elle le mérite, mais avec dignité et modération, l'œuvre basse des Zitelli et des Benjamin Paquet, dont le tort le plus grave était bien de faire leurs affaires criminelles par la main de leurs maîtres, confiants en leur honnêteté :

Toujours, dit-il, il est certain que le résultat de la direction donnée

par l'Archevêque, sous l'influence de Mgr Paquet et de ses amis, a été, d'un côté, l'écrasement des forces catholiques qui étaient ici toutes puissantes ; de l'autre, l'expansion et le débordement des forces anti-religieuses et maçonniques, résultat qui devient de jour en jour plus alarmant.

Les catholiques, qui forment la presque totalité des habitants de cette province, qui ne demandaient que de protéger l'Eglise, de faire et de maintenir les lois désirables en sa faveur, dans un Parlement dont ils sont les maîtres, sont actuellement comme sous le pressoir, tenus en échec avec humiliation, et menacés dans leurs droits les plus chers par une infime minorité d'hommes à mauvais principes que la conduite de l'Archevêque favorise.

L'administration archiépiscopale actuelle a eu quatre effets désastreux, qu'il suffit d'énoncer pour éclairer la question :

1° L'action des citoyens les plus dévoués à l'Eglise a été paralysée, leur juste initiative politique étouffée ;

2° La presse catholique maltraitée, ruinée et presque anéantie ;

3° Le clergé effrayé, menacé et bâillonné sur la défense des droits de l'Église ;

4° Les évêques eux-mêmes divisés et réduits au silence.

C'est-à-dire que toute l'armée de Dieu a été désorganisée, paralysée dans ses plus grandes forces, et mise dans l'impossibilité de faire le combat ; le Saint-Siège semblant souvent de connivence avec l'Archevêque, par l'étrange direction particulière qu'il communiquait sous l'action des Seigneurs Paquet et Zitelli.

Pendant ce temps-là, des hommes irréligieux et ennemis de l'Eglise ont joui manifestement de toutes les libertés les plus étendues, des faveurs les plus grandes, et même des honneurs de la Cour romaine.

Les journaux libéraux, hérétiques et francs-maçons, ont chanté victoire devant la population : ils triomphent et jubilent encore, pendant que les amis de l'Eglise prient et baissent la tête...

Mgr Laflèche continue et dénonce la conspiration du silence qui a fait qu'à Rome les catholiques canadiens n'ont pu se faire entendre sur les questions religieuses et sociales qui les intéressent au plus haut degré, leur voix ayant toujours été étouffée par l'influence de Québec. Pour ce motif, Rome ignorait la situation vraie du Canada. C'est pourquoi il fait un précis historique de cette situation. Il dit entre autres choses :

En 1877 et 1878, nous avions une occasion en apparence bien favorable, le passage d'un Délégué Apostolique. Or il fut impossible soit aux laïques, soit aux prêtres, soit aux Evêques d'attirer l'attention de

Mgr Conroy sur une seule page de notre passé. Il répétait sans cesse qu'il n'était venu que pour régler le présent et l'avenir.

Plus tard, j'écrivais moi-même à plusieurs reprises à Son Eminence, le Préfet de la Propagande, sur nos difficultés religieuses ; d'autres le firent également, et ce fut sans résultat. Plusieurs personnes ont même soupçonné que nos lettres étaient interceptées dans les bureaux ecclésiastiques.

L'été dernier, le clergé du diocèse de Montréal, animé certainement de bonnes intentions, essaya également de faire des représentations. Il eut un sort encore pire. On se hâta de le faire condamner avant qu'il pût ouvrir la bouche pour être entendu.

Le vieil et saint Archevêque Bourget, exposant sa vie, entreprit d'aller personnellement informer le Saint-Siège. Il trouva la Propagande comme fermée ; et il put à peine entr'ouvrir son cœur au Saint-Père, tant il y avait de préjugés contre lui.

J'entreprends enfin le voyage de Rome dans le même but, et je suis injurié au seuil de la Propagande par un Secrétaire qui ne m'avait jamais vu. Je mets par écrit une partie de nos griefs, selon le désir du Pape ; voilà que j'apprends par un *minutante* (Mgr Zitelli) qui dit faire les fonctions *de factotum* à la Propagande, que mon *Mémoire* est mis *au panier*.

Pendant que j'étais à Rome, on m'affirmait que j'aurais beau écrire des volumes sur les affaires du Canada, jamais je ne parviendrais à me faire entendre, tant que Mgr Zitelli et le P. Brichet seraient à la Propagande. Je ne pouvais le croire ; je le vois aujourd'hui.

Quand je travaillais mon *Mémoire* près le Saint-Siège, les adversaires firent un si grand bruit au pays pour me décrier auprès de la population, qu'ils espéraient m'effrayer et m'amener à abandonner mon recours au Saint-Siège et même mon siège épiscopal ; dans ce même temps les lettres de Son Em. le Préfet, et surtout celles de Mgr l'Archevêque, arrivaient pour empêcher dans la province toute manifestation, toute expression, toute action soit du clergé, soit des fidèles en faveur de ma cause, qui n'était autre que la leur propre et celle du bien général.

Dans le moment actuel, c'est l'éducation chrétienne de la jeunesse que les libéraux canadiens, poussés évidemment par les francs-maçons. entreprennent de renverser. Le peuple étant paralysé, le clergé bâillonné, la presse étouffée, les Evêques divisés, c'est le temps favorable de s'emparer des générations nouvelles. Eh bien ! actuellement, il se fait à Québec des efforts incroyables et dans l'ombre, auxquels l'Archevêché et l'Université ne sont pas étrangers, pour faire éloigner du pays, le Provincial des Ecoles Chrétiennes. Pourquoi ? Parce que cet homme prudent et habile, qui a l'expérience des agissements libéraux et maçonniques d'Europe, dévoile et déjoue à tout instant les projets déguisés et anti-catholiques des employés du département de l'Instruction

Publique canadien, contre l'enseignement des congrégations religieuses.

Que signifie tout cela? — Sinon que l'on veut absolument et à tout prix couvrir de l'obscurité et du silence, ici et à Rome, tout ce qui se fait parmi nous contre les intérêts de l'Eglise. Il y a évidemment une ligue dans l'un et l'autre lieu, sous l'inspiration de quelques chefs. On ne peut autrement s'expliquer une telle difficulté de se faire entendre, surtout du tribunal le plus bienveillant, le mieux organisé de toute la terre et où le petit et le grand doivent avoir un égal accès...

Le Saint-Père avait ordonné aux évêques canadiens d'examiner si le décret de la Succursale Universitaire de Montréal avait été exécuté. Mgr Zitelli trouve le champ de la discussion trop large et le circonscrit de sa propre autorité. Il se donne une peine infinie pour se mettre à la place de Son Em. le Préfet, afin d'armer l'Archevêque de défenses et de me fermer la bouche à ce sujet, si j'ose parler à l'assemblée des Evêques pour la justice et la vérité.

La question de ce décret est complexe. L'inexécution du décret entraîne la nullité de la Succursale et l'injustice de la loi provinciale dont j'ai parlé antérieurement : loi enlevée subrepticement et contre laquelle ont protesté à bon droit le clergé et la masse des catholiques, loi qui a été elle-même l'occasion des pénibles décrets de 1881. Pourquoi les Seigneurs Zitelli et Paquet s'entendent-ils à demander instamment le silence, à l'imposer même autour de cette question, comme si un examen complet allait amener la ruine du Canada? C'est que, si les raisons et conséquences de l'inexécution du décret sont considérées attentivement, les fourberies de leurs intrigues sont à moitié découvertes, et qu'elles peuvent arriver à une manifestation complète, qui entraînerait nécessairement la fin de leur crédit à la Propagande et le triomphe de la partie adverse. Il deviendrait alors visible qu'il y a autre chose dans la conduite de l'Université que l'amour de la justice ; que le clergé et les citoyens n'avaient pas tort de s'opposer au monopole universitaire ; que les décrets sur l'influence indue du clergé et l'action de l'Episcopat n'étaient pas appuyés sur de vraies raisons, mais sur des prétextes : que, dans la réalité, ils n'étaient pas un remède pour obtenir la tranquillité du pays, mais bien des moyens pour arriver à un autre but, celui d'amener le triomphe du libéralisme et peut-être quelque chose de pis, par l'enchaînement définitif de la milice ecclésiastique.

Pour que ce rayon de lumière ne luise pas et qu'un simulacre d'enquête lui ferme à jamais le passage, le seigneur Zitelli écrit au seigneur Paquet la nouvelle et le contenu de sa lettre à l'Archevêque réputée contenir la volonté du Saint-Siège, et le met en état de surveiller et d'assurer l'accomplissement de cette prétendue volonté.

Voilà, Eminence, comment la justice, la vérité et la dignité épiscopale sont traitées par ces intrigants.

Si la promesse formelle du Saint-Père, faite à moi-même, de faire

examiner mon *Mémoire*, est demeurée sans résultat jusqu'à présent, par l'effet de l'intrigue, et n'a servi qu'à m'entretenir dans une fausse sécurité ; que doit-on penser des suites d'un simple examen épiscopal que l'on prend soin de faire avorter d'avance ?

Que peut-on espérer pour les causes qui en dépendent ?

Eminence, je dois vous le dire, ce défaut patent d'examen, ce silence imposé d'autorité à la partie accusée, ces condamnations publiques et réitérées de la part du Saint-Siège, et reposant sur de fausses allégations ont profondément affligé le peuple canadien. Cette malheureuse suite de roueries libérales jusqu'au sein de la Congrégation a paru exorbitante à des libéraux eux-mêmes ; elle a ébranlé la foi et la confiance de beaucoup d'âmes faibles, et fait gémir amèrement un grand nombre d'excellents chrétiens. Et il est impossible de jeter maintenant le voile de l'obscurité ou de l'excuse, aux yeux de la population, sur ces faits qui sont devenus éclatants comme le soleil. L'honneur du Saint-Siège est, en vérité, très gravement compromis, et demande à être relevé parmi nous par une enquête toute spéciale...

Et pour les motifs ci-après Mgr Laflèche conclut à la nécessité d'une enquête faite par un délégué resté en dehors de l'action des parties en causes :

En résumé, voici les principales raisons qui me semblent nécessiter une enquête toute particulière :

La première, c'est que les périls qui nous environnent ne seront pas conjurés autrement. La chose est claire maintenant, puisque le témoignage des Evêques et du Clergé a été ruiné à la Propagande, et que mon *Mémoire* est resté jusqu'à présent sans résultat.

La seconde, que plusieurs questions importantes ne peuvent être examinées que sur place, vu qu'un grand nombre de témoins nécessaires ne peuvent se transporter à Rome.

La troisième, qu'un grand nombre de preuves ne peuvent être données que sous la protection absolue de la suprême autorité ecclésiastique...

La quatrième, c'est que le désir d'un examen loyal et complet de nos difficultés est déjà, auprès du Saint-Siège, une preuve anticipée de notre sincérité et de la justice de notre cause.

En effet, Eminence, si vous considérez attentivement nos affaires, vous verrez que nos adversaires ont toujours procédé par voie d'autorité, soit ici, soit à Rome, cherchant à se couvrir d'ombre et de silence, et se mettant à l'abri de juges tout gagnés à leur cause.

Pour nous, nous ne craignons ni l'investigation ni la lumière. Le clergé, de concert avec les communautés religieuses et la masse du peuple, ne demande pas autre chose si ce n'est qu'elle se fasse tout entière ; bien convaincu qu'il est que le Saint-Siège verra clairement

qu'il a été mal informé, et que par suite il donnera une direction plus conforme à la justice.

Un autre motif qui me porte à désirer un Délégué du Saint-Siège, c'est que l'Université Laval et Mgr l'Archevêque, contrairement au droit commun, insistent pour ramener devant leur tribunal propre, les plaintes portées contre les professeurs universitaires devant la S. C. de la Propagande. Je trouverai aussi là un moyen de faire produire au grand jour, ou de faire regarder comme calomniatrices, les accusations portées du Canada à Rome contre la conduite politique du clergé et des Evêques, et dont ni le Cardinal Franchi, ni Son Eminence le Préfet actuel n'ont voulu donner les formules. En présence des personnes et des choses, et devant un Délégué impartial, il n'y aura plus lieu à l'intrigue, ni moyen de tromper.

Eminence, qu'il vous plaise donc de vous pénétrer de ces raisons, et de venir en aide à l'Eglise canadienne ..

La situation de l'Eglise au Canada, comme il résulte clairement de cette lettre si remarquable, qu'on voudra lire en entier, était donc troublée et on souhaitait, non seulement une enquête étendue, mais des sanctions ayant caractère de remèdes énergiques.

Cette nécessité étant établie par Mgr Laflèche ; cette enquête instamment réclamée par lui, il est évident que les intrigants, que les défaillants, fauteurs de tant de désordres, cause de tous ces maux, n'eurent plus rien d'aussi pressé que de déplacer les responsabilités. Rien n'était plus aussi pur que leurs intentions, rien de plus noble que leurs sentiments ; ils étaient méconnus, calomniés et ils demandaient justice plus haut, plus fort que leurs victimes elles-mêmes qu'ils accusaient toujours avec violence.

Mais quand on est à bout de souffle et d'arguments, et qu'il faut encore impressionner, se défendre, donner le change à l'opinion indignée et déjà vengeresse, il arrive au Canada ce qui se passe ailleurs : on cherche une tête de turc, un bouc émissaire ; on jette un cri de détresse qui est encore une infamie : on dit, par exemple, c'est la faute des Jésuites.

En effet, à Montréal comme à Québec, les libéraux et les protestants, les tenants de l'Université Laval, accusèrent la Compagnie de Jésus de la réaction salutaire dont ils redoutaient les conséquences ; et c'était si peu la faute des fils de Loyola, qu'ils ne daignaient même pas révéler les conditions grotesques qu'on avait osé poser pour tolérer leur présence dans la Succursale de Montréal !

CHAPITRE XX

Intrigues et vengeances. — Un intrigant de bas étage. — Diverses tentatives de division du diocèse de Mgr Laflèche et prétextes de cette division. — Enquête consciencieuse de Mgr H. Smeulders, délégué apostolique — Etrange revirement à Rome. — Intervention de l'Archevêque Taschereau. — Vrais motifs de la division.

On ne saurait contester, après tout ce qui précède, que l'attitude énergique et la solide position de Mgr Laflèche, son intégrité, son intransigeance, ne durent mettre fort mal à l'aise libéraux et gallicans, particulièrement l'Université Laval et l'Archevêque de Québec. Mais, vu l'importance des intérêts en cause et la puissance des personnages engagés dans le conflit, malgré l'honneur, la loyauté et la justice, d'un côté, irrécusables ; il y avait en réalité une lutte poignante entre un vase du cristal le plus pur et un gros chaudron sonore aussi, mais plus résistant.

De tout ressort donc la tension extrême des rapports qui existait alors entre Québec et Trois-Rivières. Mgr Laflèche faisait loyalement, vaillamment tout son devoir d'évêque vigilant dans la mesure et dans les formes voulues ; il se débattait avec courage au milieu des trames ténébreuses d'ennemis qui cherchaient dans son humiliation, dans sa perte même l'impunité de leurs méfaits, comme aussi le couronnement de leur œuvre néfaste.

La cabale qui veillait à Rome ne fut pas démontée par la vigoureuse défense présentée à la S. C. de la Propagande. Elle en fut, au contraire, exaspérée jusqu'à devenir féroce dans la riposte.

Elle n'avait pas abouti, il est vrai, à faire condamner le *Programme Catholique*, mais elle était arrivée à faire annuler dans ses effets salutaires la Lettre Pastorale collective du 22 septembre 1875, à laquelle fut substituée l'avatar de Mgr Conroy qui donnait aux libéraux le bénéfice d'une victoire qu'ils exploitèrent audacieusement au détriment de l'Eglise.

Ce n'était pas assez pour assouvir les rancunes, ni pour rassurer les complices démasqués : rien moins que l'immolation de l'athlète, moralement vainqueur, ne pouvait alors satisfaire ses ennemis. Ils ne pouvaient atteindre dans Mgr Laflèche son talent supérieur qui les confondait, ni sa vertu qui lui valait l'amour et la confiance de tout un peuple reconnaissant ; mais ils espéraient encore réduire son prestige en lui faisant infliger un désaveu public sous la forme d'une disgrâce retentissante : il était évêque et il fallait le frapper dans cette dignité. Le but visé serait atteint si l'on parvenait à faire croire qu'il était incapable de remplir sa haute charge et si l'on arrivait surtout, en démembrant son diocèse, à démontrer au peuple que Rome s'était rendu compte qu'il fallait ramener au moindre péril pour les âmes les entreprises aventurées d'un homme bien doué, assurément, mais visiblement déséquilibré !

Déjà, en 1883, le diocèse des Trois-Rivières avait été remanié trois fois ; d'abord on lui avait emprunté ce qu'il fallait pour constituer l'évêché de Sherbrooke ; ensuite, on agrandit à ses dépens l'évêché de Saint-Hyacinthe, finalement on lui prit de quoi aider à la création du vicariat apostolique de Pontiac. On pouvait donc croire que l'ère des démembrements était close pour lui, d'autant plus qu'il devenait par ces réductions successives l'un des moindres diocèses du Canada, aussi l'un des plus dénués de ressources ; les dettes même ne lui manquaient pas. Il renfermait encore en 1883 : 75 paroisses avec 135.000 âmes, comptait 134 prêtres, avait un Grand Séminaire et deux collèges ou Petits Séminaires.

Les paroisses étaient généralement pauvres, de formation récente ; la population se composait en majorité de colons qui vivaient péniblement sur des terres à peine défrichées.

Dans son ensemble, le diocèse des Trois-Rivières était divisé, par le Saint-Laurent, en deux parties fort différentes : celle au nord du fleuve, où se trouve la ville des Trois-Rivières, inhabitée, presque inhabitable, couverte de montagnes, de rochers, de lacs, de marais ; l'autre, plus fortunée, au sud du Saint-Laurent avec Nicolet, village de 1.800 âmes. La colonisation se développait sur l'une et l'autre rive du fleuve, mais peu en profondeur.

Une seule ville du diocèse comptait, c'était Trois-Rivières ; encore n'avait-elle que 10.000 âmes. Cette ville était le point vers lequel convergeaient toutes les routes, et le centre de l'activité du pays. Les communications, été comme hiver,

étaient suffisantes sinon faciles, et le respect dont tous les habitants entouraient leur admirable évêque maintenait les cœurs élevés et le pays en paix.

Soudain, en 1875, une cabale se manifesta, provoquée on ne sut d'abord comment, ni dans quel intérêt. Des intrigants prétendaient que le diocèse, partagé en deux par le fleuve, comportait deux administrations distinctes, indépendantes, comme si les diocèses de Québec et de Montréal, également et plus largement coupés par le même fleuve et autrement étendus, souffraient moins, si tant est qu'ils souffrissent de cette division topographique. Peu importait, des prêtres, surtout des professeurs de Nicolet demandaient à Rome, à l'insu de l'Ordinaire, le démembrement du diocèse des Trois-Rivières, son partage en deux évêchés : le village de Nicolet et la partie fertile située au sud du Saint-Laurent formerait, selon eux, un nouveau diocèse au détriment de Mgr Laflèche qui resterait confiné dans Trois-Rivière et la partie désertique du Nord ; cela devait lui apprendre *quelque chose !*

Quel intérêt y avait-il à ce remaniement?

Aucun. Il y avait seulement que Nicolet, sans utilité apparente et n'ayant pas voulu d'un meilleur sort, possédait un séminaire qui prenait ombrage du Grand Séminaire des Trois-Rivières, de fondation récente, nous l'avons vu. Par amour-propre, sinon par dépit, ces abbés s'insurgeaient contre leur évêque, cherchant dans l'Université Laval et à l'archevêché de Québec des encouragements.

Mgr Laflèche sut convaincre les autorités majeures de l'Eglise, non seulement de l'inopportunité d'une nouvelle division de son évêché, mais de la grande injustice qu'elle constituerait envers des diocésains qui avaient consenti généreusement de lourds sacrifices pour organiser les services publics du culte, pour édifier cathédrale, séminaire, évêché et autres fondations pieuses, encore loin d'être terminées, plus loin encore d'être acquitées, vu qu'il subsistait une dette de 250.000 francs, outre une contribution de 500.000 francs assumées par le clergé et les fidèles pour la construction des seuls édifices épiscopaux.

Pareils sacrifices ne pouvaient être incessamment renouvelés par une population réduite, en grande partie dépourvue de ressources et qui espérait, avec juste raison, pouvoir respirer enfin après de semblables efforts en faveur de son culte. Elle y comptait d'autant plus fermement que, d'une façon formelle et de très bonne foi, Mgr Cooke d'abord, et Mgr Laflèche ensuite, l'avaient positivement promis et à diverses reprises.

Aussi quand, à l'instigation de l'abbé Marquis en 1875, il fut question pour la première fois de diviser le diocèse, de véhémentes protestations s'élevèrent. Mgr Laflèche dut se rendre à Rome pour défendre les intérêts menacés de son peuple. Il suffit qu'il pût certifier à son retour d'Europe que la division n'aurait pas lieu pour que, du Nord comme du Sud, des marques non équivoques d'une grande satisfaction affluèrent : dans ses visites pastorales et partout l'évêque reçut alors des félicitations enthousiastes.

Mais cette première alerte se reproduisit en 1877, sous la même inspiration et par la même cabale. Elle jeta de nouveau le diocèse dans un malaise profond. Il en résulta des embarras divers, surtout financiers, qui mirent la corporation de l'évêché à deux doigts de la banqueroute.

Les maisons d'éducation entre autres se trouvaient menacées jusque dans leur existence.

Or, et dès cette époque, la cabale qui manœuvrait contre Mgr Laflèche se faisait remarquer par un manque absolu de moralité.

Ainsi, par exemple, l'abbé Marquis, l'homme qui, précédemment, avait trouvé le diocèse des Trois-Rivières trop pauvre, trop étroit pour constituer une circonscription diocésaine acceptable, s'était fait soudain le bout-en-train de la cabale qui visait à la division de cette même circonscription, selon lui maintenant trop étendue. Pour arriver à ses fins, il avait recueilli les signatures de huit professeurs du Séminaire de Nicolet et de dix-huit prêtres de la partie sud diocèse.

Il disait avoir obtenu ces signatures. Mais s'il s'était contenté de fabriquer le plus grand nombre et probablement d'extorquer le reste par ruse et mensonge, que vaudraient donc le procédé et les signatures dont il se prévalait, et comment surtout faudrait-il qualifier la manœuvre, leur auteur et ses inspirateurs (1) ? Or, pour nous borner ici à une seule protestation, voici la première pièce justificative annexée à l'un des *Mémoires* de Mgr Laflèche adressés à la S. C. de la Propagande. Elle émane de M. Alexis Desaulniers, curé de Saint-Bonaventure ; elle est datée de ce village du 12 décembre 1876. Elle nous apprend, comme elle confiait à l'évêque des Trois-Rivières, ce qui suit :

---

(1) Nous avons donné dans le tome IV des *Voix Canadiennes* la liste des faux, en détail toutes les protestations et les *Mémoires* de Mgr Laflèche, avec leurs pièces significatives et les procédés devant Mgr H. Smeulders, délégué apostolique. Le lecteur voudra bien s'y reporter.

Monseigneur. Je suis extrêmement étonné d'apprendre que mon nom est à Rome, sur la liste des prêtres qui demandent un évêque à Nicolet. Devant une vingtaine de confrères à la Baie, parmi lesquels MM. le Grand Vicaire T. Garon (supérieur du grand séminaire de Nicolet), Marquis, etc., j'ai nettement refusé de signer une requête, de donner une approbation quelconque à ce mouvement que j'ai toujours regardé comme très inopportun dans les circonstances présentes. Je proteste donc aussi énergiquement que possible contre l'étrange liberté dont on a usé envers moi.

Cette liberté était l'un des cent *faux* que nous avons donnés en détail au tome VI des *Voix Canadiennes*, car le soussigné n'avait pas signé, ni voulu signer ! il le refusa en public, devant témoins et quand même on signa pour lui ! qui ? Et presque toute la liste valait cette signature-là ! La cabale suppléait aux abstentions motivées en signant ou en faisant signer par des faussaires une requête présentée à la S. C. de la Propagande avec l'intention de la tromper, de nuire à l'Ordinaire du lieu, tenu dans l'ignorance de ces faits criminels !

Le Délégué apostolique, Mgr Conroy, amené à enquêter sur cette cause, constatant ou soupçonnant les agissements coupables, dont le juste devait être la victime choisie, n'hésita pas à qualifier l'abbé Marquis, promoteur du mouvement séparatiste : *un intrigant de bas étage.*

Qu'avait bien pu apprendre Mgr Conroy, qui se trouvait sur les lieux et se renseigna minutieusement ? Sans doute ce que des prêtres honnêtes et en grand nombre avoueront à Mgr Laflèche lui-même en des termes lapidaires, que nous avons trouvés au dossier.

Puisque nous avons produit toutes ces preuves irrécusables au tome VI des *Voix Canadiennes*, nous ne donnerons ici qu'un résumé de l'exposé de l'affaire, qui fut rédigé par le procureur de Mgr Laflèche à l'intention de la S. C. de la Propagande.

Après un court préambule qui répète ce que nous venons d'exposer brièvement, venant aux tentatives de division du diocèse des Trois-Rivières, il nous confie ce qui suit :

1re Tentative. Dans la 1re tentative de 1875, la pétition de démembrement fut dressée soigneusement à l'insu de l'Evêque diocésain et de l'épiscopat provincial, puis adressée directement au Saint-Siège. Cette pétition fut renvoyée de Rome aux Evêques de la province qui la rejetèrent presqu'à l'unanimité, *sauf l'Archevêque de Québec actuel (Mgr Tasche-*

reau) qui parut prendre le projet et son auteur sous sa protection. La requête contenait 26 noms dont plusieurs avaient été inscrits *frauduleusement.*

Alors même, *d'autres faux* se produisirent auprès de la S. C. de la Propagande. Son Em. le C[al] Franchi, Préfet, émit *par écrit* sur la décision des Evêques des assertions absolument *contraires* au *procès-verbal même* de leur assemblée...

M[gr] Laflèche ayant démontré la *fausseté* et la *futilité* des renseignements fournis au Saint-Siège, la question en resta là.

2[e] *Tentative.* En 1877, lorsque M[gr] Conroy fut envoyé au Canada comme Délégué apostolique, les *prétendus* mêmes *pétitionnaires* renouvelèrent la demande du démembrement, sous l'action du *même prêtre* (Marquis).

Le Délégué apostolique, voyant les choses de ses yeux, eut des doutes. Il demanda une expression régulière de l'opinion des prêtres du Sud, que cette division concernait spécialement. Le nombre des pétionnaires de 26 tomba à 16, dont *moitié du Séminaire de Nicolet*, sur un clergé diocésain de 123 membres.

Le Délégué apostolique, indigné, qualifia le prêtre promoteur du mouvement *d'intrigant de bas étage* et trouva d'ailleurs le démembrement impraticable.

Alors, Son Em. le Préfet actuel de la S. C. de la Propagande, renseigné officiellement, 1° par le rapport des Evêques, 2° par celui du Délégué apostolique, 3° par celui de l'Evêque diocésain, répondit le 6 avril 1878 que le diocèse des Trois-Rivières demeurerait intact...

3[e] *Tentative.* En 1883, il se produisit une troisième tentative organisée avec plus de fourberie et d'audace, et cette fois comme sous le couvert de l'autorité pontificale.

A la fin de l'année 1882 (l'abbé Marquis) que M[gr] Laflèche avait été obligé de retirer de sa cure pour des raisons légitimes, sollicita avec la bénédiction de l'Evêque la permission de faire le voyage de Rome.

Dans le même temps, l'évêque de Chicoutimi, M[gr] D. Racine, dont le diocèse est à cent lieues de celui des Trois-Rivières qu'il n'a jamais visité, vint à Rome.

L'abbé Marquis entra en relations intimes avec la S. G., demanda son excorporation du diocèse des Trois-Rivières et son agrégation à celui de Chicoutimi ; puis obtint de son nouvel évêque la faculté de demeurer à Rome, où depuis deux ans il est occupé à poursuivre la division du diocèse dont il s'était séparé...

Or, ce prêtre, en disgrâce dans le diocèse qu'il habitait,

y est regardé comme un intrigant renforcé, fort peu scrupuleux sur les moyens, et connu publiquement pour un homme qui a jeté partout le trouble sur son passage.

Quelque temps après son arrivée à Rome, Mgr de Chicoutimi remit à Son Em. le Préfet de la S. C. de la Propagande, les documents demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, au nom des *anciens pétitionnaires*. Qui lui avait confié ces documents ? (Ce ne pouvait être que Marquis)...

Ce prêtre étant alors le seul à Rome venu du diocèse des Trois-Rivières et la seule personne qui eût en tête le démembrement, beaucoup ont cru naturellement que c'était encore lui qui, excorporé du diocèse pour avoir plus de liberté, travaillait à amener une division, se proposant de revenir avec l'Evêque de la nouvelle création, revêtu lui-même d'une dignité pontificale.

Quoi qu'il en soit, tout était, au diocèse des Trois-Rivières, dans le calme le plus profond, quand *en avril 1883, l'Archevêque de Québec fit publier dans les journaux une lettre annonçant que la division du diocèse était une affaire réglée par le Souverain Pontife.*

Tel n'était point le cas ; mais le Préfet de la S. C. de la Propagande, croyant sans doute véridiques les documents dont il vient d'être parlé, avait écrit que le Saint-Père regardait comme opportune la division projetée.

L'Archevêque de Québec chercha aussitôt de faire croire à Mgr Laflèche que ce projet de démembrement était un *proprio motu* de Sa Sainteté, que la décison était *finale*, et l'invitait à *procéder lui-même à la division de son diocèse* avec ses collègues, à la réunion du 22 mai suivant.

Le diocèse des Trois-Rivières tout entier, Evêque, prêtres et fidèles, fut dans la stupéfaction.

Mgr Laflèche qui avait reçu du Saint-Siège son diocèse *sede plena*, et qui avait rempli son devoir dans la sincérité de son âme, savait bien que le Saint-Père n'avait pas dû agir de la sorte, et que la S. C. n'avait pas procédé sans informations.

Persuadé que ce projet de division était le résultat de nouvelles menées auprès du Saint-Siège et que la S. C. de la Propagande avait été mal renseignée, Mgr des Trois-Rivières prit sans délai des informations précises, 1° auprès des Evêques de la Province, 2° auprès de son clergé. C'était le seul moyen d'arriver à connaître la vérité, de déjouer les intrigues.

Il apprit par des témoignages écrits que ni les Evêques, ni les prêtres, ni les fidèles de son diocèse n'avaient eu connaissance d'une nouvelle pétition de démembrement, que,

par conséquent, ils étaient étrangers à une telle démarche.

Il eut alors la preuve formelle que *seul* Mgr Taschereau connaissait cette demande de division du diocèse des Trois-Rivières, que c'était l'Evêque de Chicoutimi qui l'avait mise devant le Saint-Siège, *à l'insu de l'Evêque diocésain*, sur la foi de personnes étrangères tenues dans l'ombre, *plus probablement d'après des noms falsifiés* (1).

Cette pétition de démembrement de la part du clergé du diocèse, ou des *anciens pétitionnaires*, était donc certainement encore UN FAUX, mis en avant pour tromper le Saint-Siège, *puisqu'elle était absolument contraire au propre témoignage du clergé tout entier*, et des *anciens pétitionnaires* eux-mêmes.

Si quelques rares adhésions ont eu lieu depuis, ce n'a été que comme un voile apporté pour couvrir l'indignité de l'intrigue. Les calculs avaient été faits par les organisateurs, tant pour *surprendre* la S. C. d'un côté, que pour *jeter* de l'autre l'Evêque des Trois-Rivières dans un guet-apens.

Si cet Evêque n'eût pas soupçonné une exposition *frauduleuse* à la S. C., eût cru aux affirmations de l'Archevêque, entraîné lui-même, eût cédé à ses invitations, et se fût rendu à Québec pour participer à l'assemblée du 22 mai 1883, son petit diocèse, déjà sauvé avec peine de tant de périls, n'offrirait plus aujourd'hui que le spectacle de deux ruines...

Mais, muni de précieux témoignages recueillis, Mgr Laflèche, malgré son âge et ses infirmités, prit de nouveau le chemin de Rome en mai 1883.

S. S. Léon XIII accueillit le digne Evêque avec une grande bienveillance, lui dit d'exposer *entièrement* et *avec soin* tout ce qui regardait l'affaire de son diocèse. C'est ce que Mgr des Trois-Rivières fit dans un important *Mémoire* déposé à la S. C. de la Propagande, et où se trouvent des preuves surabondante de tout ce qui vient d'être dit et de ce qui va suivre (2).

I. PRÉTEXTES A LA DIVISION. — Des *raisons* en faveur d'un démembrement du diocèse des Trois-Rivières, il ne s'en trouve pas; *pas une* seule, dira judicieusement M. Ross, le premier Ministre de la Province de Québec en sa lettre

---

(1) Voir au tome VI des *Voix Canadiennes* la liste des *faux* et les protestations des personnages du nom desquelles on avait abusé.

(2) Voir ce *Mémoire* et les pièces justificatives qui l'accompagnent au tome VI des *Voix Canadiennes, vers l'Abîme.*

citée plus loin, ce que reconnaissent au pays tous les gens sensés, éclairés et désintéressés.

Il n'y a que des *prétextes*. C'est pourquoi l'intrigue, qui menait toute l'affaire, a toujours marché dans l'ombre ; elle ne voulait absolument rien faire connaître, ni noms, ni documents ; et pour cause, on le verra.

La Providence permit cependant que quelques pièces arrivassent à être connues : la pétition de 1875, et la récente pétition remise à la Propagande par Mgr de Chicoutimi. Les principaux prétextes étalés dans ces documents sont : 1° l'étendue du territoire et les communications ; 2° le chiffre de la population ; 3° les ressources du diocèse ; 4° l'existence du séminaire de Nicolet ; 5° une prétendue division dans le clergé.

Le reste, dont est surtout remplie la dernière pétition, est une *suite de hors-d'œuvre*, assez déguisés pour avoir quelque apparence de sens aux yeux de personnes très éloignées, mais qui ne sont rien moins que ridicules pour les gens du pays, et, ce qui est beaucoup plus grave, un amas d'injures, de mensonges et de calomnies à l'adresse de l'Evêque et de son clergé.

D'abord, il faut constater que les pétitionnaires de 1875 n'ont osé formuler aucune plainte contre l'administration diocésaine. Ils reconnaissent l'état prospère du diocèse et le développement régulier de ses institutions ; ils se plaisent même à faire l'éloge du zèle de l'Evêque et de son activité : le diocèse des Trois-Rivières est un de ceux de la province où les mœurs se sont le mieux conservées, que les mauvaises doctrines ont le moins entamés, où notre sainte religion a le plus d'empire. En présence de cet heureux état de choses, les personnes qui n'auraient pas été excitées par la cabale, n'auraient rien trouvé de mieux à faire que de laisser le diocèse suivre sa marche progressive et consolante.

II. 1er ET 2e PRÉTEXTES. — *Territoire et population.* — Pour ce qui regarde ces deux premiers prétextes, la réponse se trouve à peu près toute faite dans l'exposé ci-dessus de l'état du diocèse.

On y voit que le territoire habitable est très restreint, que les communications y sont des plus faciles, que la population totale n'est que de 135,000 âmes.

Que la population s'accroisse régulièrement, que l'on érige çà et là quelques établissements aux Frères de la Doctrine Chrétienne et quelques couvents, ou mieux quelques écoles, aux religieuses enseignantes pour l'éducation de la jeunesse,

il n'y a là rien d'étonnant et qui puisse motiver la division d'un diocèse.

Mais ce qui fait voir la *mauvaise foi* dont sont empreintes ces pétitions, ce sont les chiffres qu'elles donnent pour la superficie des deux diocèses projetés.

Le diocèse des Trois-Rivières aurait une étendue de 22,284 milles carrés au Nord ; le prétendu nouveau diocèse seulement 2.356 milles carrés au Sud ; c'est-à-dire que le premier, après la division, aurait encore plus de neuf fois l'étendue du second.

Or tout le monde au Canada connaît que la partie Nord *habité et habitable,* que l'on voudrait laisser à l'Evêque des Trois-Rivières pour son diocèse, est loin de valoir seulement la moitié de la partie habitable au Sud. Le reste est un immense pays impraticable à la colonisation, réservé au bois et aux bêtes sauvages. Le gouvernement provincial vient de le constituer en RÉSERVE FORESTIÈRE... Présenter à la S. C. de la Propagande de semblables calculs pour base de délibérations, c'est donc tromper *indignement* le Saint-Siège.

III. 3e PRÉTEXTE. — *Les revenus du diocèse.* — Les pétitionnaires sont tombés dans des exagérations extravagantes au sujet des *propriétés* et des *revenus* du diocèse.

Sur le coût des constructions et des sommes fournies, ils ont erré de 147,000 piastres en face des chiffres officiels ; c'est-à-dire que sous la suggestion du prêtre qui les inspirait, ils ont consigné une somme de *pure fantaisie*... Ils ont aussi augmenté les revenus annuels du diocèse, en y joignant ceux de la cure des Trois-Rivières, de la Propagation de la Foi, et d'autres ressources étrangères, employées ailleurs ou supprimées.

La vérité est, d'après les comptes, que les revenus propres de l'Evêché des Trois-Rivières sont insuffisants pour les besoins, et qu'il faudra encore de temps à autre faire appel à la charité des diocésains.

Ni la Cathédrale, ni l'Evêché, ni le Séminaire des Trois-Rivières, maintenant construits, ne sont achevés.

La dette, cependant, s'élève encore à deux cent mille francs ; et les créanciers s'opposeraient légitimement à ce qu'on mît leurs intérêts en danger une seconde fois.

Les diocésains ont certainement, depuis 30 ans, fait de très grands sacrifices pour créer les établissements épiscopaux nécessaires. Mais ils n'en ont qu'un plus juste droit d'en recueillir *les fruits* pour eux et leurs enfants. Et il est très raisonnable de les laisser présentement en repos. La

population du Sud, spécialement, se regarderait comme traitée avec une grande injustice si elle était forcée d'abandonner ces fruits, en se retirant des Trois-Rivières, pour recommencer un nouvel établissement épiscopal à Nicolet, où, d'ailleurs, ses autres intérêts ne l'appellent point.

IV. 4e Prétexte. — *L'existence du Séminaire de Nicolet.* — Il y a dans le diocèse deux petits séminaires ou collèges : celui de Nicolet, et celui des Trois-Rivières auquel s'adjoint le grand Séminaire. Le Séminaire de Nicolet feint de se croire en danger, sans un évêché à son côté.

C'est, néanmoins, sous l'administration des Evêques des Trois-Rivières que cette institution a le plus prospéré : les statistiques en font foi. Ce collège a une moyenne de 300 élèves par an ; il compte 11 prêtres pour directeurs et professeurs ; ses affaires temporelles sont prospères.

Le Séminaire des Trois-Rivières se trouve dans des conditions inférieures, mais florissantes aussi ; il réunit 250 élèves.

La vraie raison qui a entraîné les prêtres du collège de Nicolet et quelques-uns de leurs amis à désirer l'érection d'un évêché à Nicolet est l'ombrage que leur porte la prospérité du nouveau Séminaire des Trois-Rivières. C'est en mettant un tel ressort en mouvement que l'intrigue a eu quelque succès auprès d'eux. Mais les deux maisons peuvent également prospérer, comme l'expérience l'a prouvé depuis 1875.

L'Evêque actuel, pas plus que son prédécesseur, n'a rien fait pour nuire à ce collège. Au contraire, il l'a traité avec un soin particulier. Il lui a offert dans son propre intérêt, il y a une quinzaine d'années, avec l'aide du gouvernement, l'avantage d'un transfert aux Trois-Rivières qu'il n'a pas accepté.

Il fut obligé, une fois, de s'opposer à certaines prétentions des prêtres de ce séminaire ; mais parce que ces prêtres voulaient se constituer en dehors des règles des Conciles, et contrairement aux droits de l'Ordinaire. Ce privilège leur eut été plus nuisible qu'utile.

En tout cas, le Séminaire diocésain des Trois-Rivières a sa place marquée par le Concile de Trente dans la ville épiscopale, et ne peut être détruit pour plaire au collège de Nicolet. Au surplus, il ne serait pas équitable de surcharger les populations d'impôts pour l'avantage particulier d'un collège. Ce n'est pas le diocèse qui est fait pour le collège ou séminaire, mais le séminaire pour le diocèse.

Ce qui pourrait réellement faire tort à cette maison, ce serait sa persistance à vouloir diviser le diocèse contre l'intérêt commun et général de la population.

V. 5e Prétexte. — *La division dans le clergé.* — Cet allégué est une *pure calomnie.*

Tous les prêtres du diocèse en masse le repoussent, et maintiennent qu'il n'y a pas de clergé plus unis dans toute la province. Leurs lettres conservées à l'évêché et leurs rapports constants en font foi. L'Ordinaire corrobore leur témoignage. Cent autres preuves peuvent en être données. Huit prêtres du Séminaire de Nicolet et deux de leurs amis sont les *seuls* à croire qu'une division existe ; mais leur opinion ne peut la faire *exister* en dépit du corps ecclésiastique tout entier.

Quant à la question de démembrement, sur un clergé de 134 prêtres, 17 seulement sont favorables à une telle mesure, sans l'avoir néanmoins demandée dans la récente pétition : 10 du Séminaire de Nicolet et 7 de leurs amis. Telle est sur ce sujet l'expression fidèle des sentiments du clergé.

Lorsque cette question de démembrement aura été renvoyée par le Saint-Siège, le prêtre qui la soulevait sans cesse étant sorti du diocèse, on peut compter qu'on y jouira d'une paix profonde.

Ce sont les *seuls* et *vrais* prétextes à une division du diocèse des Trois-Rivières.

VI. Futilités. — Il serait peut-être utile de dire quelques mots des *futilités* dont est chargée la dernière pétition. Rien ne démontre mieux l'absence totale de motifs sérieux dans une pièce qui devrait être si grave de sa nature.

1° On y parle de la construction de chemins de fer ; on en fait l'évaluation et l'éloge sans fin, comme si ces entreprises industrielles devaient soutenir des évêchés, et nécessiter des divisions de diocèse ! Les voies ferrées, qui sont assurément de grands moyens de communications, ne créent pas plus de pareils besoins sur les rives du Saint-Laurent que dans les plaines de l'Italie ; et la valeur de ces chemins n'affecte pas plus les finances des églises canadiennes, que celles des diocèses étrangers.

Que fait, par exemple, à l'Evêque d'Albano le coût ou les revenus du chemin de fer de Naples à Rome ? Si ces voies ferrées ouvraient des terres au défrichement, l'argument aurait quelque valeur, non pour aujourd'hui, mais dans un avenir éloigné. Or il est démontré que le territoire du nord, auquel touche un seul de ces chemins, est *inhabitable.*

Mais il y a plus : c'est que ces voies ferrées au nord du Saint-Laurent, qu'on a représentées comme une source de

richesse pour les populations, sont devenues pour elles une ruine. Elles avaient été construites aux frais de la province, et avaient coûté environ 80 millions de francs. Des intrigants, de l'espèce de ceux qui ont fabriqué la dernière pétition, ont vendu ces voies à nos adversaires nationaux, des Anglais protestants, la plupart francs-maçons, pour la moitié de leur valeur, c'est-à-dire avec une perte de 40 millions.

Le contre-coup d'un tel désastre a failli entraîner la ruine de la province elle-même; on ne sait trop encore comment elle en sortira. Naturellement, la pétition ne dit rien de cet événement qui enlève à l'argument son dernier trait d'honnête apparence.

Mais il y a une chose à remarquer à ce sujet, c'est que cette pétition, qui n'est qu'un *faux* dans son entier, en est *un autre* par sa propre *date*. Elle est daté d'août 1881, et elle n'a été présentée à la Propagande qu'en 1883. Or c'est au printemps de 1882 qu'a eu lieu le désastre relatif aux voies ferrées. Donc, soit que la date de 1881 ait été mise sur la pétition avant le désastre, soit qu'elle ait été mise après pour offrir ce simulacre d'argument, il est très certain qu'en prétendant, en 1883, que ces voies *allaient* opérer une heureuse révolution dans la prospérité publique, on débitait à la S. C. de la Propagande, *avec conscience*, une insigne *fausseté*, puisque la ruine était déjà *consommée*. Ainsi, se trouve la fourberie jusque dans les futilités.

2° On donne, comme motifs de démembrement, l'établissement d'une école de religieuses enseignantes, dites de l'Assomption, dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et encore le projet chez l'Evêque d'établir le noviciat de ces religieuses en sa ville épiscopale ! Cette prétention est à peine croyable.

La raison donnée est que ces filles, préparées à l'enseignement pour l'intelligente population de nos campagnes, ne sont pas aptes à enseigner aux classes pauvres et moyennes des villes ! ! Cette institution, créée par l'Evêque des Trois-Rivières, compte environ une quinzaine de maisons dans le diocèse. Quoi de plus rationnel que l'Evêque, qui a fait de ces religieuses comme autant d'apôtres pour l'instruction de l'enfance de son diocèse, trouve à propos de surveiller leur formation d'une manière spéciale, en plaçant près de lui, si possible, le noviciat qui se trouve éloigné d'une douzaine de milles.

Si cette institution a été visitée quelquefois par la maladie, cela est dû à des causes qui ne dépendaient nullement de

l'Evêque. S'il fallait qu'un local particulier en fût l'occasion, la maison où la maladie s'est fait remarquer davantage est précisément *celle* qui a été préparée par le prêtre intrigant, auteur de cette pétition.

3° On a présenté à la S. C. les revenus des divers associations du diocèse, la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, la Saint-François de Sales, comme autant d'exactions sur la population du Sud, parce qu'ils étaient dirigés à l'Evêché des Trois-Rivières, pour être ensuite appliqués selon les besoins.

Mais qui ne sait que l'Evêché d'un diocèse est le centre où convergent nécessairement les œuvres diocésaines? Aussi personne a-t-il jamais songé à formuler des plaintes sur un pareil sujet, non plus au diocèse des Trois-Rivières qu'ailleurs. Autant vaudrait s'opposer à ce que, dans l'organisme humain, le sang de chaque membre remontât au cœur, et ordonner l'amputation comme remède à ce prétendu vice d'organisation.

D'autres futilités sont encore plus pitoyables.

Mgr des Trois-Rivières est odieusement accusé, comme preuve de la richesse de l'Evêché, de faire un commerce de banque; et c'est parce que ce digne Evêque, comme tout débiteur obéré, emprunte à plus bas intérêt pour rembourser des capitaux d'intérêts plus élevés.

Plus loin, par contradiction, il est représenté avec une hardiesse inconcevable comme un péril pour les finances diocésaines, lui qui en est le sauveur public et admiré en dépit des entreprises ruineuses des partisans de la division.

Mais un prêtre qui a été dans le commerce, et en un commerce malheureux, pendant une grande partie de sa carrière sacerdotale, c'est exactement l'auteur des tentatives de démembrement susdites, fait publiquement connu au diocèse, et pour lequel le dit prêtre a été en partie obligé d'abandonner sa cure.

Il est quelque part question de requêtes. Si le clergé et les fidèles du pays se sont fortement opposés, par des requêtes, *au projet de loi civile demandé par Laval, c'est parce que ce projet blessait leurs droits légitimes;* et cela ne regarde nullement la question du diocèse.

On remarque que la récente pétition compte sans cesse sur l'avenir pour opérer la *division*; c'est aussi pourquoi tous les diocésains trouvent à propos de demander à la S. C. de *la* renvoyer à *l'avenir*, et de laisser au temps le soin d'en démontrer la nécessité.

La pétition emploie généralement les mots « diocèse de

Nicolet », et raisonne comme si la division était opérée ; c'est évidemment trop prendre le pas sur l'autorité du Saint-Siège et montrer un absolutisme fort significatif.

Quant aux autres injures et accusations, il en sera question plus loin.

La délégation. — I. *Demande d'enquête juridique.* — En venant défendre à Rome l'existence de son diocèse contre ces attaques et ces pétitions, Mgr Laflèche se trouvait en présence d'adversaires inconnus, étrangers à son troupeau. Comme S. G. avait les preuves d'une intrigue montée contre lui et contre son diocèse, elle demanda *à bon droit* la copie des documents présentés au Saint-Siège et les noms des signataires, afin d'en démontrer, soit la fausseté, soit la falsification. Car rien n'était plus *vexatoire* que ces attaques injustes et ténébreuses.

Sur ces entrefaites, un Commissaire Apostolique, Mgr D. H. Smuelders, fut envoyé au Canada pour examiner les difficultés religieuses du pays, en particulier celles du diocèse des Trois-Rivières. S. S. Léon XIII eut la bonté d'en donner, Elle-même, l'assurance à Mgr des Trois-Rivières.

Son Em. le Préfet de la S. C. de la Propagande recommanda à Mgr des Trois-Rivières de retourner avec le Commissaire apostolique pour être présent à l'examen de sa cause.

Mgr Laflèche, se rendant à ce désir, reprit le chemin de son diocèse. Rendu au pays, l'Evêque des Trois-Rivières demanda de nouveau au Commissaire apostolique la communication des documents de ses adversaires, et une *enquête juridique* sur leur contenu.

Il demanda la *procédure juridique,* et à plusieurs reprises, parce qu'elle était la seule qui offrît de *sûres garanties* d'arriver à la vérité, au milieu de tant d'intrigues. D'ailleurs c'était son droit, et une protection même pour l'honneur de la Propagande. Le Commissaire, on ne sait pourquoi, fut longtemps sans répondre. A la fin, il refusa les documents demandés et différa l'enquête.

Jusqu'alors, Mgr Laflèche ne connaissait la fausseté des pétitions et des motifs invoqués que par la requête de 1875 et par les lettres des Evêques et du clergé ; mais il ne pouvait se défendre qu'à tâtons contre la pétition et les autres documents de 1883, ce qui le mettait dans des conditions inégales et pour ainsi dire impossibles, lui le Pasteur du diocèse, vis-à-vis d'adversaires étrangers et cachés.

La divine Providence vint à son aide en permettant qu'il connût *un* des documents préparés par l'intrigue, la pétition

de 1881 présentée en 1883 par l'Evêque de Chicoutimi, comme il a été dit ci-dessus. Cette pétition exhibée au Commissaire Apostolique fut déclarée par lui conforme à celle qu'il tenait de la S. C.

II. *Le faux ou la subreption.* — Or cette pétition, base des informations fournies à la S. C. de la Propagande, se trouve être, en effet, un *vrai faux* ou une *subreption*, un acte bien plus *frauduleux* encore que Mgr des Trois-Rivières ne l'avait pensé. Elle est datée du 6 août 1881, signée de M. L. S. Malo, curé de Bécancourt, qui y parle comme au nom des *anciens pétitionnaires* de 1875, et elle est remplie, ainsi qu'il a été dit, de faussetés de toutes sortes.

Aussitôt que M. L. S. Malo apprit cette nouvelle, il nia avoir jamais mis son nom au bas d'un pareil document, ni avoir jamais autorisé personne à le faire. Il affirma que c'était *un faux*. Voici sa lettre :

« *Bécancourt, 15 décembre 1883.* — Je, soussigné, apprenant qu'une Supplique, signée de mon nom, a été adressée à la Congrégation de la Propagande demandant la division du diocèse des Troix-Rivières, à la date du 6 août 1881, déclare n'avoir jamais mis mon nom au bas d'une semblable demande, et n'avoir jamais autorisé personne à le faire. C'est un *faux*. Mon opinion est et a été que la division du diocèse des Troix-Rivières est inopportune, et j'autorise l'évêque des Trois-Rivières à faire de cette déclaration l'usage qu'il jugera à propos.

Cette lettre est corroborée par le témoignage qu'il avait rendu huit mois auparavant, alors qu'il ignorait absolument l'existence de cette pétition présentée en son nom au Saint-Siège. M. Malo est un vieillard octogénaire. Comme les vieillards, il a moins vive la mémoire des choses récentes que des choses passées depuis longtemps ; mais c'est un homme très sensé et qui a le plein usage de ses facultés, ainsi qu'il a été constaté par nombre de personnes. On lui fit remarquer que la signature apposée ressemblant à la sienne, il aurait peut-être signé et oublié cet acte. Alors il renouvela sa précédente déclaration devant deux témoins qui furent assermentés, retirant sa signature si elle lui avait été enlevée subrepticement. Et de crainte que ces affirmations ne fussent pas suffisantes, il fit le 1er février 1884, aussi devant témoins, la dernière déclaration encore plus explicite que voici :

« *Bécancourt, ce 1er février 1884.* — Je, prêtre soussigné, ai pris connaissance de la Supplique ci-dessus du 6 août 1881, en présence

des témoins soussignés ; j'ai écouté attentivement la lecture qui m'en a été faite, et par respect pour la vérité et la justice, ma conscience m'oblige à déclarer ce qui suit :

« 1° Je n'ai jamais eu connaissance de ce document ni de sa teneur avant que Monseigneur me l'eût envoyé il y a quelques semaines ; par conséquent, je n'ai pu le signer avec connaissance de cause ;

« 2° Je répète que les accusations portées contre Mgr Laflèche dans la dite Supplique sont injurieuses et calomnieuses ; tout sent l'exagération et le désir de nuire ;

« 3° L'examen attentif de ma signature au bas de la dite Supplique, si c'est ma signature, prouvera une de ces deux choses : ou qu'elle a été forgée, ou qu'elle a été obtenue par tromperie ou abus de confiance, car je n'ai jamais lu cette Supplique avant ces dernières semaines.

« Enfin, je ne voudrais pas emporter dans la tombe et devant mon souverain Juge le poids d'un acte que je considère comme criminel : un bon prêtre ne signe pas des abominations contre ses supérieurs en connaissance de cause ».

On a vu précédemment que le clergé tout entier avait affirmé n'avoir eu aucune connaissance de pétitions à Rome, depuis 1875, demandant la division du diocèse. Lors qu'il connut, comme le Rév. M. Malo, que cette pétition de 1881, pleine de faussetés et d'injures, avait été mise comme à sa charge à Rome et avait amené cette nouvelle perturbation, *il protesta énergiquement par un long document signé de 111 prêtres* et adressée au Commissionnaire apostolique, Mgr Smeulders (1).

Dans cette protestation le clergé, résumant les mensonges et calomnies répandues dans la pétition contre l'Evêque, repousse avec force toutes ces accusations, les déclare *fausses*, dénuées *de tout fondement*, injurieuses au *suprême degré*, le résultat d'une *persécution*, et il fait un juste éloge de l'Evêque, apprenant de plus au Commissaire apostolique que son sentiment sur la division est tel qu'il l'a exprimé dans ses réponses antérieures à l'Ordinaire.

Il devenait manifeste, indéniable, et par les déclarations de M. Malo et par le témoignage du clergé, que cette dernière tentative de démembrement était, plus que toutes les autres, une abominable machination, une œuvre de faussaire.

L'Evêque des Trois-Rivières revint à la charge et dans un important document, trop long à citer, redemanda au Commissaire apostolique une *enquête juridique* pour démontrer

(1) Toutes ces pièces sont à consulter dans le tome VI des *Voix Canadiennes*.

au Saint-Siège, une bonne fois, de la manière la plus authentique, l'iniquité des trames ourdies contre lui et contre son troupeau, et en démasquer les auteurs. *Il ne fut pas plus heureux que la première fois : l'enquête ne fut pas accordée.*

III. *Nouvelle décision.* — Mais quelque temps après, sur des informations venues de Rome, le Commissaire apostolique écrivit à l'Evêque des Trois-Rivières que la question de son diocèse était *résolue ;* qu'eu égard au changement des circonstances la division projetée ne paraissait *ni nécessaire, ni utile.* Voici le texte de la lettre qui porte la date du 19 avril 1884 :

« Annuntio Tibi questionem motam de divisione Diœcesis Trifluvianæ esse resolutam. Proposita divisio, habita ratione circumstantiarum interim mutatarum, neque necessaria videtur, neque saluti animarum utilis. »

Le changement de circonstances mentionné venait vraisemblablement de ce que l'immense territoire *inhabitable* au Nord des Trois-Rivières et qui, au dire de la pétition de 1881, devait être un avenir de prospérité pour le diocèse, même après la division, avait été constitué en *réserve forestière* par un récent décret du gouvernement provincial.

L'Evêque des Trois-Rivières répondit au Commissaire apostolique que, tout en prenant acte de ce jugement sur le *fond de la question*, il continuait cependant encore de demander l'enquête dans cette cause pour les raisons suivantes :

1° Parce que Sa Sainteté, en envoyant un Commissaire au Canada, l'avait chargé, d'après sa propre déclaration, de s'enquérir non pas tant des choses futures que de la valeur même de la pétition, et qu'après cette *décision* les allégués de la pétition n'en seraient pas moins *sensés subsister dans leur entier ;*

2° Parce qu'il était nécessaire, en effet, d'établir si la S. C. de la Propagande avait été renseignée avec *vérité et justice*, ou avait été *indignement* trompée ;

3° Parce que, s'il était démontré que cette troisième attaque contre le diocèse avait été *uniquement vexatoire*, il était juste que les auteurs fussent réprimés et contraints à en payer les énormes frais ;

4° Pour que les graves accusations portées contre l'Evêque et le clergé fussent juridiquement prouvées ou authentiquement renversées, tant pour le bien de l'Eglise que pour l'honneur des intéressés.

Cette légitime réclamation, il est pénible de le dire, ne fut pas mieux écoutée. Pourquoi ? C'est ce que personne ne put comprendre, le Commissaire ayant pourtant été délégué dans un but d'investigation.

Néanmoins, l'Evêque, sur la recommandation et avec l'approbation du Commissaire apostolique, publia dans son diocèse la *décision susdite* qui allait mettre fin à l'anxiété, aux plus grandes inquiétudes des diocésains. Il le fit en prescrivant des actions de grâces publiques, dans une circulaire qui fut lue au prône de toutes les paroisses le 1er juin.

C'était à la veille de sa visite pastorale, qui devait avoir lieu cette année précisément dans la partie de son diocèse située au Sud du fleuve Saint-Laurent.

IV. *Manifestations.* — Les populations furent si heureuses de cette nouvelle, qu'elles ne surent comment témoigner leur allégresse. Des manifestations éclatantes furent faites partout sur le passage de l'Evêque en visite pastorale. Des adresses de félicitations lui furent partout présentées pour l'heureuse décision qu'il venait de recevoir, avec des remerciements pour les démarches et les sacrifices qu'il s'était imposés dans la défense de son troupeau.

Dans ces documents, les diocésains exprimèrent unanimement la vénération qu'ils avaient pour leur Pasteur, une indignation à peine contenue contre les injustes procédés, les mensonges des intrigants, et leur intime satisfaction de voir éloigné un danger menaçant à la fois leurs intérêts temporels et spirituels. Cette visite fut une ovation continuelle, un véritable concert de bénédictions...

Comme Mgr des Trois-Rivières, qui n'a vécu que de dévouement pendant sa carrière sacerdotale et épiscopale, a cependant été méchamment accusé dans la pétition de maltraiter les colons, la plupart des adresses reçues sont celles des paroisses les plus nouvelles. On y voit le témoignagne même des défricheurs.

Entre ces documents on remarque les adresses présentées par les deux Juges du District, au nom des diocésains et des paroissiens des Trois-Rivières, qui résument à peu près le contenu de toutes les autres, et qui sont la véritable expression des pensées et des sentiments de la population diocésaine en général.

Il a été dit à Rome, pour dénaturer le caractère de ces démonstrations, qu'elles avaient été ordonnées dans un but de pression vis-à-vis le Saint-Siège. Rien n'est plus faux. Une telle assertion ne pourrait être soutenue en face des

diocésains. Elles ont été l'élan d'un peuple se réjouissant d'une juste décision de la Cour de Rome en sa faveur et en faveur d'un vénérable Pasteur persécuté. Quoi de plus naturel et de plus légitime que, dans un moment pareil, le peuple chrétien élève la voix ! N'est-il pas le plus intéressé? C'est un bonheur pour le Canada que ce sentiment délicat de la justice et de l'affection filiale ait encore chez ses enfants cette puissance.

Intervention de l'archevêque. — I. *Le télégramme et le rappel de la cause.* — C'était au commencement de ces réjouissances que l'archevêque de Québec, présent à Rome, demanda et obtint que la *décision* ci-dessus citée fut considérée comme non avenue, et que la cause fut aussitôt rappelée à la S. C. de la Propagande. Son Em. le Préfet télégraphia le 31 mai 1884 au Commissaire apostolique : *Instante Archiepiscopo, questionem divisionis diœcesis Trifluvianæ deferri ad Congregationem. Episcopus, si habet alia exponenda, exponat.*

Ce télégramme fut communiqué à Mgr Laflèche au cours de sa visite pastorale, trois jours après la publication de la *décision* dans toutes les églises du diocèse.

L'Evêque fit de graves observations au Commissaire apostolique sur ce retour contre une décision déjà rendue publique. Il fit aussi observer qu'il ne lui avait encore rien communiqué *officiellement* sur cette question ; qu'il n'avait cessé de demander à cette fin une *enquête juridique* et que l'événement présent devait lui prouver combien il avait raison. Le Commissaire apostolique, comprenant cette fois la gravité de la situation et la nécessité d'une enquête, fit la réponse suivante, 9 juin 1884 :

Monseigneur. — « J'ai communiqué à V. G. sans délai le télégramme reçu le 31 mai dernier ; cependant il est arrivé trop tard à votre connaissance pour arrêter la publication de la circulaire que j'avais trouvée correcte. *Nous ne sommes donc pas en faute ni l'un ni l'autre quant à cette publication, qui a provoqué la joie de vos diocésains, ranimé les bons catholiques des autres diocèses, et m'a fait entendre les félicitations des hommes les plus remarquables du pays. Eh bien, Monseigneur, laissez donc la circulaire qui est publiée dans la circulation, et le télégramme, qui est venu trop tard, dans le silence.*

« Nous savons maintenant que c'est « *Instante Archiepiscopo* » que la vilaine question est pour retourner sur le tapis. Peut-être nous avons à faire à un mal qui n'est pas arrivé pour nuire. Aussi j'ai écrit à Rome de différer la *position*, et de vous accorder le temps de préparer

votre réponse, et surtout de m'autoriser à faire l'enquête que vous demandez. Quand j'aurai reçu une réponse, je vous la ferai savoir, et nous nous entendrons sur ce qu'il y aura à faire. »

Il est à noter très spécialement que le Commissaire apostolique déclare ici, après sept mois de séjour au Canada, qu'il va demander à Rome *l'autorisation de faire l'enquête*, comme s'il n'en avait pas eu le pouvoir. Cependant, le Commissaire envoyé au pays par le Souverain-Pontife pour examiner la question du diocèse des Trois-Rivières, ainsi que Sa Sainteté l'a déclaré à l'Evêque, devait avoir *ex officio* le pouvoir de s'enquérir de la vérité avec des garanties de sûreté et selon les règles de l'Eglise.

Il faut donc qu'il ait été gêné dans l'exercice de ce pouvoir inhérent à sa charge par quelque cause cachée. Il serait très important de rechercher cette cause. Car, encore qu'elle se soit manifestée par l'entremise des supérieurs, elle a pu et dû procéder de *fausses impressions* ou *informations* données pour *arrêter* le cours de la justice.

Le 22 juillet 1884, le Commissaire apostolique avertissait l'Evêque des Trois-Rivières qu'il n'avait pas encore reçu l'autorisation demandée.

Il est en même temps établi, par une lettre de Mgr Laflèche, du 16 avril 1884, que pendant que le Commissaire manquait de l'autorisation de procéder à *l'examen juridique des faux* dans la grave affaire du diocèse en dépit des demandes réitérées de l'Ordinaire, il recevait le pouvoir de *procéder juridiquement* contre l'Evêque de ce diocèse, sur une *plainte* (de l'abbé Marquis, l'intrigant de bas étage).

La S. C. aura par là l'occasion de s'enquérir de la *cause et de la signification de l'inégalité* de ces procédés devant la même autorité.

C'est donc après ces péripéties que la cause du diocèse des Trois-Rivières, envoyée au Canada pour examen, en est revenue *sans enquête* sur les *instances* de l'Archevêque, pour être *jugée* de nouveau après avoir été déjà *décidée* et la sentence régulièrement *promulguée*.

II. *Irrégularité de l'intervention du Métropolitain.* — Il est manifeste qu'*un* ou *plusieurs intrigants* laissés à eux-mêmes n'eussent jamais pu troubler un diocèse comme l'a été celui des Trois-Rivières depuis neuf ans, s'ils n'eussent été aidés de quelque *puissante influence : Cette influence a été particulièrement celle de Mgr l'Archevêque de Québec.*

Bien que, selon le droit, la question de la division d'un

diocèse revienne en premier lieu à l'Ordinaire qui a reçu son Siège *sede plena*, c'était une coutume suivie au Canada que les Evêques de la Province, réunis en conseil, s'occupassent au besoin de ces questions. Abandonnant ce fraternel usage, l'Archevêque *conseilla*, à l'insu de l'Evêque, aux *pétitionnaires de 1875 de s'adresser directement à Rome*, alors qu'il croyait l'Ordinaire opposé à cette division, et *qu'il savait que les Evêques rejetteraient cette pétition*, comme une semblable l'avait déjà été et comme celle-là le fut plus tard.

Ensuite, quand la pétition de 1881 fut présentée, encore à l'insu de l'Ordinaire et des autres Evêques, Mgr Taschereau était aussi dans la confidence, comme il le déclare lui-même par ces paroles : « J'ai eu connaissance de la demande qui a été faite, ou plutôt renouvelée, de diviser le diocèse des Trois-Rivières. »

En 1883, ce Métropolitain, qui aurait dû avoir au moins les égards les plus ordinaires pour son digne suffragant, et le défendre contre la persécution, *se hâta au contraire de publier* dans les journaux de Québec l'annonce de la division du diocèse des Trois-Rivières et de la signaler comme une affaire *finalement réglée*, quand il devait savoir que cette nouvelle inopinée causerait au titulaire la plus vive affliction, parce que cette division se faisait à son insu et contre son gré, surtout parce qu'elle ne pouvait être considérée que comme une condamnation véritable rejaillissant injustement sur son administration. Dans l'assemblée des Evêques du 22 mai 1883, il procéda rigoureusement à faire déterminer les limites du diocèse nouveau en l'absence de l'Ordinaire, et sans faire entendre les légitimes réclamations du Grand-Vicaire de celui-ci qui s'était rendu à Québec pour les produire.

Tels sont les actes par lesquels l'Archevêque prépara la ruine d'un diocèse qu'il aurait dû protéger ; tels sont les moyens qu'il a pris ou laissé prendre sciemment pour empêcher les Evêques, ses collègues dans l'épiscopat, de renseigner le Saint-Siège sur ce projet.

Il ne s'en est pas tenu là. Tournant le dos au Commissaire apostolique, à la stupéfaction des catholiques du pays, il est venu à Rome faire retirer la solution favorable déjà donnée à la question du diocèse, s'opposer pratiquement à l'investigation ordonnée par le Saint-Père, et il est allé jusqu'à presser Son Em., le Préfet, de faire juger définitivement l'affaire avant même que l'Evêque diocésain eût produit toute sa défense.

Mais de quel droit Mgr Taschereau vient-il s'immiscer

ainsi dans les affaires intérieures d'un diocèse étranger? On n'en voit aucun. Les S. Canons n'admettent pas cette ingérence. Que dirait-il si ses voisins en faisaient autant dans son vaste diocèse? Cette conduite irrégulière et blessante à tous les points de vue, pour l'Evêque et les diocésains, est de nature à jeter le plus grand trouble dans les églises particulières.

Il y a plus: elle discrédite énormément l'autorité épiscopale, et cause un immense scandale auprès de la population naïve et confiante de notre pays.

Mgr l'Archevêque ne pouvait ignorer que ces tentatives de division étaient le fruit de l'intrigue, *puisqu'elles se sont passées sous ses yeux*; il connaissait surtout que la dernière reposait sur des actes *absolument frauduleux*, puisque le fait était public dans la province.

En intervenant donc auprès de la Congrégation pour prévenir et empêcher l'enquête du Commissaire apostolique, qui devait établir au pays la fourberie et l'injustice (et sans doute le confondre lui-même) non seulement Sa Grandeur a montré une partialité incompatible avec son état, mais elle a pris *ouvertement* sous sa protection une œuvre *d'intrigants* et *de faussaires* au détriment des intérêts les plus sacrés.

DES VRAIS MOTIFS DU PROJET DE DIVISION. — *Humiliation de l'Evêque des Trois-Rivières et condamnation indirecte des doctrines romaines.* — Il n'est pas difficile de s'apercevoir que l'emploi de tant d'efforts et de si hautes influences, pendant un temps si long et pour diviser un si petit diocèse, ne procède pas d'une cause commune et ordinaire. Il faut qu'il y ait au fond quelque grand intérêt. En effet, il s'y rencontre une question religieuse et sociale de premier ordre.

Ce n'est pas du tout le simple désir de partager en deux, malgré tout le monde, le diocèse des Trois-Rivières qui anime les meneurs occultes de cette trame, dont les agents extérieurs ne sont que les instruments. A quoi cela leur servira-t-il? C'est *d'humilier* l'Evêque des Trois-Rivières et de porter un coup décisif à la *véritable doctrine romaine* dans le catholique Canada; voilà le vrai but. Et il leur serait aussi utile qu'agréable de le voir porté par le Saint-Siège lui-même. La proposition, tout étrange qu'elle puisse paraître à Rome, n'en est pas moins l'exacte vérité.

Sans diminuer en rien le mérite des autres Evêques, l'Evêque des Trois-Rivières est regardé au Canada comme celui en qui se personnifie spécialement aujourd'hui la cause catholique. Homme d'une rare intelligence, d'une grande éru-

dition, orateur des plus distingués, évêque remarquable par ses vertus et son zèle, plus remarquable encore par la pureté et la force de sa doctrine, après avoir consacré une grande partie de sa vie à évangéliser les infidèles, on l'a vu au premier rang défendre dans sa patrie les intérêts et les droits de l'Eglise méconnus et attaqués. C'est le témoignage que lui rendent universellement le clergé et la population catholique du pays, quoiqu'on soit venu dire à Rome le contraire.

Cet évêque est devenu redoutable aux ennemis de l'Eglise, et par là le point de mire de leurs attaques. Sa défense du *Syllabus* et des Encycliques Pontificales lui a attiré l'animadversion des libéraux et l'opposition des francs-maçons qui se sont ligués contre lui. C'est à ce point qu'assez récemment un journal hérétique et hanté par des francs-maçons disait à ses lecteurs : « Quand vous voyez l'Evêque Laflèche d'un côté, c'est de l'autre qu'il faut vous mettre. » Car, au Canada, il y a des francs-maçons et des libéraux en grand nombre, non pas seulement de nom, mais de principes et d'action. Ceux-ci servent d'avant-garde aux autres.

Leur chiffre s'est prodigieusement accru ces dernières années, depuis que la direction donnée par les anciens Evêques a été quasi abandonnée, depuis que les nouveaux Evêques ont été divisés, le clergé réduit au silence, la presse catholique écrasée, les cercles catholiques discrédités et l'initiative des bons citoyens paralysée sous l'administration de Mgr Taschereau. Chez nous, comme en beaucoup d'autres pays, la doctrine du mariage chrétien, le droit de propriété, les immunités de l'Eglise, le droit des parents dans l'éducation des enfants ont déjà été fortement attaqués. Nous sommes actuellement dans un état moins avancé, mais analogue à celui de la Belgique, avec cette différence que nous perdons de jour en jour ce que celle-ci travaille à reconquérir si vigoureusement. Le mal avance sans éclat, mais rapidement.

Cela est si vrai, qu'un *cataclysme* est imminent, au dire de tous les esprits vraiment observateurs, si nous continuons encore quelque temps à marcher dans la même voie, et surtout si Rome frappe ses plus zélés défenseurs, comme le dit avec tant de justesse le Premier Ministre de la province lui-même dans la lettre (que nous reproduirons).

La guerre faite à Mgr Laflèche et contre son diocèse vient au fond de cet état de choses ; et l'étrange pression qui s'observe pour arracher à Rome une division de diocèse et pour s'opposer aux enquêtes qui découvraient les trames, en est la suite.

Au pays, cela se voit par un grand nombre de faits, se sent

en une foule d'occasions qu'il est impossible d'énumérer ici, et est d'ailleurs universellement reconnu; c'est pourquoi le bon peuple en est si fort scandalisé. Pour n'en dire que quelques mots, les journaux à mauvais principes n'ont cessé, depuis quinze ans, d'injurier le vénérable Evêque et de le discréditer à propos de tout, mais particulièrement à cause de ses doctrines.

Un prêtre libéral canadien, que Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, peut faire connaître, et qui paraît être dans les secrets des complots, annonçait, il y a déjà six ans, que le diocèse des Trois-Rivières serait *plus tard partagé* et son évêque *réduit à la misère*, parce qu'il avait obtenu contre le libéralisme canadien un Bref de Pie IX.

Chaque fois que dans cette lutte faite sournoisement et depuis si longtemps à Rome contre lui, le digne Evêque des Trois-Rivières calomnié en éprouvait quelque désavantage ou quelqu'affliction, conséquence presqu'inévitable, aussitôt la presse libérale et maçonnique le publiait à son de trompe, souvent en l'augmentant, quelquefois en le dénaturant. Dernièrement encore, les journaux maçonniques publiaient triomphalemeut le *succès* de Mgr Taschereau dans l'affaire de la division du diocèse des Trois-Rivières, et faisaient connaître, à son arrivée même au Canada, le contenu du télégramme de Son Em. le Préfet rappelant la décision favorable à l'Evêque.

Dans ces conditions, la division du diocèse serait un désastre moral pour le pays, infiniment plus grand que la ruine matérielle de cette jeune église. Une telle division serait infailliblement interprétée comme la condamnation de la doctrine de l'Evêque des Trois-Rivières, et par conséquent de la mise en pratique des enseignements romains, d'autant plus que les raisons manquent absolument à une autre interprétation.

Elle relâcherait les derniers liens qui retiennent encore les enfants de l'Eglise canadienne loin des pâturages empoisonnés, découragerait les meilleurs défenseurs du Saint-Siège, et l'ennemi entrerait triomphant au cœur de la nation. La S. C. de la Propagande en verrait avant longtemps de ses propres yeux la conséquence.

Déjà, lors de la première nouvelle, publiée par l'Archevêque, de cette *prétendue division* de diocèse, un Evêque canadien allait lui-même jusqu'à l'interpréter comme un châtiment de la pure doctrine du titulaire. Alors on pouvait croire la S. C. surprise, comme c'était le cas, *par les mensonges de quelques faussaires* ; mais maintenant que les

explications sont données, on ne pourrait plus en dire autant. Le Commissaire apostolique n'a-t-il pas fait comprendre, par sa lettre du 9 juin citée plus haut, en quel sens absolument différent, c'est-à-dire favorable à l'Eglise, avait été vue la *récente* décision de la S. C., et quelles *félicitations* elles lui avaient attirées des hommes les plus *remarquables* du pays ? Ce serait bien autre chose, si le Commissaire apostolique procédait à une *enquête juridique*. Là, il verrait bien plus clairement la preuve de tout ce qui vient d'être dit, et combien la cause de l'Evêque des Trois-Rivières s'identifie avec celle de l'Eglise. C'est aussi pourquoi cette enquête n'est pas vue d'un bon œil en certains lieux.

La S. C. de la Propagande en ruinant au pays, par une division de son diocèse, le crédit de l'Evêque des Trois-Rivières, ruinerait donc en même temps le *crédit* et surtout la *mise en pratique* des doctrines du Saint-Siège aux yeux des populations. Telle est la vérité. Mais c'est aussi exactement le but que veulent atteindre les organisateurs cachés de la lutte faite à Mgr Laflèche et ils ne s'y trompent pas.

Nécessité de l'enquête juridique. — En présence de cette triste situation et de tous ces faits, il semble que l'on ne peut méconnaître la nécessité d'une *enquête juridique*.

Elle est nécessaire pour bien des raisons :

1° Pour établir indubitablement les *faits matériels* qui sont la base de cette cause de démembrement.

Voilà neuf ans que le diocèse est sans cesse attaqué et que les choses sont représentées en sens inverse par des personnes qui prétendent les connaître. Les décisions succèdent aux décisions, et c'est toujours à recommencer avec de grands frais et une grande affliction pour tant de monde. On ne croit plus apparemment à l'Ordinaire ni à son clergé, même sur cette question qu'on pourrait appeler *domestique*. Mais pourquoi dans des affaires matérielles et palpables conserve-t-on toujours de telles inquiétudes, qui deviennent compromettantes? C'est évidemment à cause de l'*intrigue*. Si après tant de rapports on ne peut parvenir au vrai, par quel moyen reste-t-il ? Il n'y a plus qu'à constater le véritable *état* des choses *juridiquement*.

2° Pour constater la malice et la malhonnêteté des perturbateurs, des *faussaires*, et la réfréner.

Que des personnes intéressées, bien intentionnées, demandent régulièrement et respectueusement un démembrement d'accord à leur Pasteur, ensuite aux autorités supé-

rieures, cela se comprend et ne peut blesser personne. Mais que les quelques ennemis acharnés d'un diocèse, pour amener sa ruine et ne pas répondre de leurs actes, se cachent derrière l'autorité supérieure et entassent, pendant des années, faussetés sur faussetés, appuyant leur réquisition de *pièces frauduleuses*, cela devient *vexatoire et intolérable.*

N'est-il pas juste et temps que l'autorité s'enquière des motifs et de la mauvaise foi de ces intrigants, les mette dans la nécessité de justifier leurs assertions, et protège enfin leurs nombreuses victimes par une convenable répression de tels actes ?

3º Pour défendre l'honneur d'un évêque et de son clergé,

Tout homme a un juste droit à son honneur et à sa réputation, mais plus que tous les autres ceux qui dans l'Eglise sont préposés à la conduite du troupeau.

Depuis plusieurs années l'Evêque des Trois-Rivières est odieusement calomnié auprès de la S. C. de la Propagande, et représenté pour tout autre qu'il n'est, ainsi que son clergé ; il en est de même de ses doctrines et de son administration.

A part les *mensonges injurieux* contenus dans la pétition de 1881, on l'a fait voir comme un homme à *idées fixes et extravagantes*, à *théories impraticables*, répandant la *division* et le *désordre* tout au tour de lui, surtout comme un prélat *très indocile* au Saint-Siège ! Et pourquoi tout cela ? Parce que ce digne Evêque a opposé avec force les doctrines de Rome aux *erreurs* modernes, qui envahissaient le pays, défendant à la fois l'Eglise et la société, à l'admiration du clergé et du peuple, et parce qu'il n'a pas voulu mettre les mains dans des *iniquités* qui se commettaient sous le nom de Saint-Siège.

L'opinion a été solidement faite à Rome contre lui et contre ses actes, qu'on peut à peine être écouté quand on veut le justifier. Cette opinion est répandue çà et là au pays par les ennemis de l'Eglise, et même commence à être soufflée aux oreilles de ses ouailles. Si on répond à ces accusations, à Rome d'où partent les ordres et la direction, par les faits et les arguments les plus forts, on objecte que des témoignages importants sont contraires, et qu'à une telle distance du Canada il est difficile de connaître la vérité en ces matières. On comprend quel tort de si injustes et mauvaises impressions peuvent faire au ministère d'un Evêque soit à l'égard de son Auguste Chef, soit à l'égard de son propre troupeau.

Mais n'est-il pas évident qu'une *enquête juridique*, où les intrigues et les mensonges n'ont pas de place, pourra *seule* éclaircir les points que l'on a obscurcis avec tant de persis-

tance et faire jaillir la lumière. Devant un juge d'instruction il sera établi *authentiquement* où se trouve la vérité, et où sont les *erreurs* et les *injustices.*

L'Evêque, dont les œuvres ne craignent pas l'examen, la réclame à grand cris. Il ne l'a pas demandée moins de *six fois* au Com. apostolique depuis un an, et c'est encore sa dernière réponse à la S. C. Son clergé et son peuple la demandent avec lui. La dignité épiscopale, comme l'honneur personnel et encore davantage, exige une éclatante satisfaction.

4° Pour la juste rétribution des frais.

S'il est établi dans l'enquête, comme il le sera et comme il est déjà évident, que les pétitions et les tentatives de démembrement sont uniquement *vexatoires,* il est souverainement juste que ceux qui ont occasionné ces dépenses les paient.

Depuis neuf ans voilà une somme d'argent considérable que l'Evêché des Trois-Rivières est obligé de débourser pour résister à ces injustifiables attaques. Cet Evêché vient pourtant d'échapper à la banqueroute par les efforts communs et prolongés du clergé et de tous les diocésains. Ce sont eux tous qui auront encore à payer, par leurs contributions, ces nouveaux frais si considérables.

Serait-il permis de surcharger de la sorte *à loisir* cette communauté chrétienne ? Elle demande énergiquement, par la bouche de son Evêque et par ses adresses, qu'une fin soit mise à ces persécutions, et d'être déchargée de ses lourdes et intolérables dépenses. Il est donc indispensable que l'autorité supérieure intervienne pour faire rendre justice.

5° Dans l'intérêt de l'Eglise canadienne.

Comme on l'a vu, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est intimement liée aux difficultés religieuses du Canada. C'est principalement contre l'Evêque de ce diocèse, comme le chef le plus redoutable de la phalange catholique, que les adversaires dirigent leurs coups ; il s'en suit clairement que c'est en étudiant attentivement et dans le détail la lutte qui lui est faite, qu'on arrivera à connaître le caractère et les forces de l'ennemi. Mais à cause des intrigues, de l'intimidation, etc., cela ne peut se faire à fond sans la forme juridique.

Les principales questions agitées au Canada sont des questions de doctrines et qui touchent à la foi. Les inquiétudes, les agitations du pays sont un signe non équivoque de son ardent amour pour l'Eglise. Mais c'est aussi parce que le

peuple canadien est profondément attaché à sa foi qu'il n'aura de repos que quand le Saint-Siège, juridiquement éclairé, aura décidé toutes choses selon la vérité.

Bien davantage, le salut de la nation canadienne, petite à la vérité, mais qui cependant a fait rayonner la foi sur presque toute l'Amérique du Nord, tient essentiellement à ces solutions.

Une chose doit frapper singulièrement la S. C. de la Propagande, c'est la crainte que nos adversaires ont des enquêtes, et surtout des *enquêtes juridiques*.

Lorsque le Com. apostolique est arrivé au Canada, on les a vus s'applaudir extérieurement et solennellement des précautions que prenait le Saint-Siège pour connaître la vérité. Mais quand il a été question d'en venir aux *enquêtes juridiques*, alors la presse libérale s'est déchaînée contre ce genre de procédure que ses amis ne pouvaient supporter, prétendant que c'était *insulter* le Saint-Siège que de la demander. Aujourd'hui on se rabat sur le Com. apostolique, que l'on représente comme *impropre* à cette étude. Tout cela est encore pour éviter les enquêtes.

6° Pour l'honneur du Saint-Siège.

Il ne faudrait pas croire que la question du diocèse des Trois-Rivières est peu connue et de peu d'importance *au pays*, comme on l'a représentée à Rome. Au contraire, elle est patente comme le soleil, et elle a tout le retentissement d'un événement. Aussi tous les yeux sont-ils présentement tournés vers le Saint-Siège.

Dans ce moment solennel l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes exigent impérieusement qu'on parle avec la plus grande franchise, sans crainte de déplaire.

La S. C. de la Propagande est donc grandement et manifestement *engagée* au pays : il est nécessaire qu'elle arrive aux yeux des fidèles à une solution conforme à son haut caractère et à sa dignité ; et ce ne serait point assurément par le moyen des réticences et de l'obscurité. La S. Congrégation, d'ailleurs, n'opère pas dans les ténèbres.

7° Parce que l'Evêque la demande instamment.

L'Evêque des Trois-Rivières doit bénéficier comme tous les autres de la loi commune.

Lorsqu'un Evêque est attaqué injustement dans la possession de son diocèse, dans sa réputation et son honneur, dans son clergé et ses ouailles, ou dans leurs intérêts, il doit avoir le droit rigoureux d'exiger que les agresseurs fassent devant l'autorité supérieure la preuve de leurs affir-

mations, et d'en démontrer lui-même juridiquement la fausseté et la malice, s'il y a lieu. C'est exactement ce que réclame l'Evêque des Trois-Rivières.

Il ne le fait pas par caprice et par passion, mais par devoir, dans l'intérêt de l'Eglise et de son troupeau, et dans celui du Saint-Siège même.

Il connaît mieux que personne les besoins et les souffrances du diocèse dont il est chargé, et plus que beaucoup d'autres ceux de son pays. Maintenant un grand nombre de choses sur ces divers sujets sont encore inconnues à la S. Congrégation ; mais lorsque l'exposition aura été *entière* dans l'enquête demandée, les Eminentissimes Cardinaux seront les premiers à reconnaître que non seulement Sa Grandeur était justifiable de prendre cette attitude, mais qu'elle ne pouvait en prendre une autre, sans manquer gravement au devoir de sa charge.

Récapitulation et conclusions. — D'après ce qui a été dit en abrégé dans cet « exposé, » et d'après les documents contenus au dossier de cette cause (1), il est évident :

1° Que la *division projetée* n'a pas sa raison d'être ;

2° Qu'elle serait la ruine du diocèse des Trois-Rivières ;

3° Une injustice et une sorte de punition imméritée pour son vénérable titulaire ;

4° Une charge écrasante imposée sans cause à une population généreuse contre la foi des engagements de ses Evêques.

5° Un danger pour les intérêts des créanciers de l'évêché ;

6° Un spectacle affligeant présentant uue église mutilée entre deux diocèses magnifiques ;

7° Une condamnation indirecte mais effective des doctrine romaines ;

8° Un malheur pour l'Eglise entière du Canada ;

9° Et un discrédit pour la S. C. elle-même.

Il est en outre démontré :

1° Que ce projet est une œuvre odieuse d'intrigues et de persécutions à peine croyables ;

2° Une entreprise de *misérables faussaires*, soutenue par des *personnages* qui par devoir devaient la combattre ;

3° Un vrai guet-apens contre un généreux défenseur des droits de la religion ;

---

(1) Voir tome VI des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme.*

4° Enfin un triomphe pour les ennemis de l'Eglise.

Le diocèse des Trois-Rivières est petit, nouveau, peu populeux, facile à desservir. Ni l'Evêque, ni le clergé, ni les fidèles ne veulent de séparation.

Trois fois des intrigants ont voulu le démembrer. Trois fois les Evêques et la S. C. les ont repoussés. Cette dernière tentative est le fait de quelques étrangers.

Une *récente* décision vient d'être régulièrement promulguée au nom du Saint-Siège contre ce projet funeste, et elle a soulevé une allégresse et un enthousiasme universels.

On ne peut alléguer pour ce démembrement *aucune* bonne raison quelconque, mais de simples et mensongers *prétextes*, des futilités pitoyables.

Toujours les adversaires du diocèse ont marché dans l'ombre, et se sont opposés aux légitimes investigations; toujours ils ont réussi à faire porter aux autres, depuis des années, le fardeau d'une continuelle et coûteuse défense.

Jamais on n'a pu avoir raison ni de leurs documents, ni de leurs actes; une incompréhensible protection les a mis à l'abri des *recours à la justice ecclésiastique*, sans que ni les ordres du Saint-Père, ni la présence d'un Commissaire apostolique aient pu arriver à les atteindre; mais le digne Evêque leur victime a été aussitôt cité juridiquement *sur demande*. Tel est jusqu'ici le tableau de cette *triste affaire*, selon l'expression du Commissaire apostolique.

Mais la preuve absolue de fausses informations données déjà à la S. C. de la Propagande par les intrigants et par leurs appuis, et surtout les graves motifs exposés ci-dessus de la nécessité d'une enquête juridique détermineront, il faut l'espérer, la S. C. à prendre, pour le salut des âmes et l'honneur de l'Eglise, des moyens énergiques de connaître à fond *le mystère de cette persécution*. Ainsi la question du diocèse pourra arriver à une solution équitable et consolante.

*
* *

Voilà ce que pouvaient espérer des cœurs honnêtes; on verra ce que purent obtenir les *faussaires* grâce à leur puissant protecteur de Québec.

Il n'en est pas moins vrai que la décision finale du Saint-Siège divisant le diocèse des Trois-Rivières fut malicieusement présentée et fort bruyamment exploitée par les irréductibles contempteurs de Mgr L. F. Laflèche. Ils disaient que c'était le désaveu des théories soi-disant outrancières du vaillant évêque, et leur condamnation par l'autorité

suprême : Laval connut alors une grande joie et l'*Orient étoilé* une retentissante jubilation ; les catholiques éclairés et sincères souffraient d'une profonde désolation.

Il semblait bien que toutes les brûlantes questions qui absorbèrent jusqu'alors la dévorante activité de l'évêque des Trois-Rivières étaient brutalement vidées par les impénétrables combinaisons de Rome à la grande confusion de l'inlassable défenseur de l'Eglise du Canada ! On espérait ici et là que le calme peu à peu rentrerait dans les esprits et que la paix refleurirait dans les âmes.

Finis, clamaient pourtant francs-maçons et libéraux ; finis avec la chute de leur fauteur brouillon, le *Programme Catholique* et ses prétentions scélérates, l'*Influence spirituelle indue* du Clergé oppresseur, la *question scolaire* et le cléricalisme qui la patronne ! vengée *Laval !* Vive *Nicolet* et *Québec* vainqueurs des Trois-Rivières !

Finis, peut-être quelques-uns des cauchemars de Mgr Laflèche, Rome ayant parlé et ce digne évêque disant dans toute la ferveur de son âme soumise : le Pape le veut, Dieu le veut ! Mais l'histoire a retenu les dossiers et c'est à l'historien de conclure, plutôt qu'aux parties, l'une d'elles fût-elle au Capitole.

Or, l'historien impartial devra ramasser tous ces documents suggestifs bien qu'épars ; il les pèsera en les comparant et il rapprochera les unes des autres avec curiosité des dates suggestives qu'il méditera longuement. Il remarquera dans les questions de *Laval* et de la *Division* de l'évêché de Mgr Laflèche, par exemple, que les faits saillants, décisifs, se produisent entre 1875 et 1885. En 1876 paraît le décret relatif à la Succursale-Laval de Montréal. Québec en triomphe et note son succès comme un échec des Trois-Rivières qu'on avait cherché à décourager par l'humiliation. C'est à cette époque en effet que se produisait la première tentative de la division du diocèse des Trois-Rivières. Il y a là relation de cause à effet.

Dès lors, on peut rapprocher les uns des autres, dates et documents, et on constatera qu'on semblait, à chaque étape, procéder par attaques et ripostes : Mgr Laflèche lutte inlassablement pour le bon droit et le respect des bonnes mœurs et des saines doctrines, pour la vérité et la justice, pour l'infaillible et souveraine autorité de l'Eglise qu'il servait avec autant d'amour que de dévouement ; du côté de Laval, au contraire, on attaque sans grand souci de l'intérêt supérieur de la société civile ou religieuse pour la conservation de certains droits mal acquis, et de privilèges mal fondés ou abusifs, en vue d'étendre une influence néfaste ou

d'augmenter des biens matériels au détriment des autres.

Les mobiles qui animent les adversaires, égoïstes et mesquins ici, et là désintéressés et généreux, caractérisent les manœuvres et dirigent les coups. Mgr Laflèche marche au grand jour, le cœur meurtri mais vaillant, le front haut, l'âme au ciel; tandis qu'à Laval, selon les circonstances, humble ou superbe, on rampe pour aborder par les sentiers obscurs et tortueux. Laval intrigue, manœuvre son rival dans les coulisses; il l'observe et ses fauteurs l'espionnent: tous les artifices sont bons; toutes les ruses, mises à profit; point de cœur dans l'action, encore moins de scrupules dans les procédés et, dans l'assaut final, c'est l'élan sauvage du fauve inassouvi qui se démasque à son heure, étrangle à son gré une proie longuement épiée et surprise dans son repos.

L'âme bien née, à ce spectacle écœurant, vole d'instinct à la victime innocente et, ne pouvant l'écraser, du moins, elle maudit le félin féroce.

L'observateur bien informé, de son côté, s'arrête et songe. Son jugement est troublé; son cœur, ému! Comment? Rome peut ainsi laisser surprendre sa foi! et son équité, en cette occasion, a été mise à ce point en défaut que ses coups, mal dirigés, accablent son serviteur le plus fidèle, le plus confiant; et que des faveurs, détournées de leur cours, drapent de pourpre le protecteur de faussaires!

Oh! Nous savons qu'à Rome même, il y a des considérations qui se passent parfois de raisons et qu'alors elles sont la source de combinaisons déconcertantes, peut-être nécessaires. Mais Dieu, en qui le chrétien, le héros, le martyr, comme Mgr Taché qualifie Mgr Laflèche dans sa lettre à Mgr Taschereau, avait mis sa foi inébranlable et sa confiance suprême; Dieu, que fit-il donc en sa faveur?

Le Maître de Rome comme de Québec consola ineffablement l'âme blessée de son serviteur résigné; il bénit par lui tout son peuple et tout ce qui lui restait d'un diocèse à réorganiser; il fit régner la paix dans cette belle âme, la joie dans ce noble cœur; il le combla enfin d'une plénitude de jours féconds en mérites éclatants et l'attira finalement à Lui avec les signes manifestes de prédestination qu'il ne prodigue qu'à ses élus.

A l'exemple de tous les caractères fortement accusés, Mgr Laflèche, qui n'était indifférent à personne, eut des amis admirables, des adversaires acharnés. Nous n'osons pas ajouter, après tout ce qu'on a pu lire ici et dans les *Voix Canadiennes*, qu'il n'y eût point d'âmes assez déformées pour agir contre lui en ennemis sans scrupules.

Pour mieux faire connaître ce digne évêque et faire valoir d'autant ses idées, ses œuvres et durer sa mémoire, nous aurons à le montrer dès après sa pire épreuve, dans sa vie intime d'abord, et le présenter ensuite dans sa vie publique : apôtre zélé, patriote ardent et adversaire irréconciliable de tous les principes pervers qui déformaient l'idéal chrétien et perdaient l'avenir politique et social de la race française au Canada.

Nous le verrons finalement mourir plein d'années, chargé de mérites, accompagné des regrets les plus vifs de tous ses enfants, de tous les Canadiens et même, amendement tardif, de la plupart de ses anciens détracteurs !

CHAPITRE XXI

Divers témoignages et protestations : du Premier ministre de la Province de Québec, des Juges J.-B. Bourgeois et Polette. — Adresse des paroisses de Louiseville et de Saint-Antoine. — Lettre de Mgr Taché à Son Exc. H. Smeulders, Dél. apost. — Etat d'âme de Mgr Laflèche au milieu de ces épreuves, d'après sa correspondance intime. — Attrait de Mgr Laflèche pour les sciences naturelles et surtout pour l'astronomie.

Ce résumé, digne et sobre, qui vaut par sa destination autant que par son auteur, de la douloureuse question de la division du diocèse des Trois-Rivières, montre qu'elle fut l'œuvre d'un intrigant disqualifié et d'une collection de faussaires cédant à des mobiles égoïstes ou plus misérables encore sous l'œil bienveillant d'un métropolitain, qui osa prendre un mauvais jeu en main pour la réussite et agir avec une extraordinaire insistance, lorsqu'il s'aperçut que la justice allait triompher de la fourberie et du mensonge systématique. De cette attititude de l'Archevêque, les uns furent comme stupéfaits ; les autres, sensibles au scandale qui allait bouléverser les âmes, se montrèrent profondément affligés.

Nous devons encore renvoyer le lecteur au tome VI des *Voix Canadiennes*, s'il désire parcourir les *Mémoires* et *Suppliques* émouvants du digne Evêque des Trois-Rivières, admirable dans la défense des intérêts de son diocèse, qui était, de l'avis du Pape, son devoir rigoureux. Il s'adressait à la S. C. de la Propagande au Délégué apostolique qui n'avait, lui, aucun doute sur son bon droit, mais, soit par ordre supérieur, soit faute d'instruction, il évitait cependant l'enquête juridique que Mgr Laflèche ne cessait de solliciter pour la confusion de ses calomniateurs et des faussaires. Hélas ! il n'aboutissait pas. Néanmoins, chaque fois que le sympathique et si honnête Délégué, Mgr H. Smeulders, avait une bonne nouvelle, rassurante pour le bon droit sacrifié, il se hâtait de la transmettre à Mgr Laflèche, autant, certes, pour le réconforter que pour soulager son propre cœur du poids d'une évidente injustice qui l'oppressait.

Mgr Taschereau osa donc se découvrir, paraître ostensiblement à la barre la plus digne pour y soutenir l'iniquité, pour demander, on ne sait ou on n'ose pas dire à quelle fin, le sacrifice lamentable de l'innocence reconnue. Il l'osait! Mais que d'autres, le cœur brisé, la foi presque défaillante à cette vue, se dressèrent contre lui pour protéger l'honneur du Canada dans son fils le plus vaillant et le plus glorieux!

Il faut, nécessairement, borner ici nos citations. Comment écarter pourtant les témoignages, qui sont autant d'hommages et des condamnations, du premier Ministre de la Province de Québec, le Dr J. Ross; des Honorables Juges Bourgeois et Polette, enfin de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, de cet apôtre des apôtres du Nord-Ouest Canadien, de l'homme zélé, dévoué et fidèle qui disait naguère avec une si cordiale sincérité : « qu'il aimait Mgr Laflèche comme tout le monde, et réclamait cependant l'honneur de l'aimer plus que tous les autres ». Il était toujours, comme Laflèche lui-même, au poste qu'occupe l'honneur encadré du devoir et de l'amitié : Taché accourait au son de l'épreuve ou du malheur.

Et comment ne pas rechercher aussi dans sa correspondance privée, l'état d'âme de la plus noble des victimes d'un devoir héroïquement accompli devant des hommes provocateurs et sous les yeux de Dieu dans lequel, comme le saint homme Job, il mettait toute sa confiance?

Quand Mgr Taschereau, le 9 avril 1883, informa Mgr Laflèche par la voie du *Journal de Québec* que son diocèse allait être démembré, Mgr Taché écrivit à l'Archevêque pour être remise aux évêques, réunis autour de lui, une lettre éloquente que Mgr Taschereau, archevêque, refusa brutalement de communiquer. Il s'attira ainsi une réplique mémorable et vengeresse. Cette correspondance se trouve au tome VI des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme*, pages 283-295. Le lecteur y verra pour quels motifs le saint archevêque de Saint-Boniface considérait Mgr Laflèche comme le martyr d'une cause sacrée, et comment l'archevêque de Québec se reconnut aussitôt comme le tortionnaire, conviction qu'une magistrale réplique de Mgr Taché ne tendait nullement à affaiblir en lui.

Ce qu'il nous importe d'établir ici par des témoignages nouveaux, mais *profanes* bien qu'également recevables, c'est que la joie fut grande, lorsque d'après l'avis même du Délégué apostolique et sur la foi de la Lettre Pastorale qui le portait à la connaissance des intéressés, les Trifluviens crurent enfin la question de la *Division* liquidée en faveur des Trois-Rivières.

Cent adresses chaleureuses affluèrent, prêtres et fidèles rivalisaient pour remercier et féliciter leur évêque d'avoir préservé son église de nouvelles épreuves, et tous protestaient de leur filial attachement.

M. J. J. Ross, premier Ministre de la Province de Québec, avait expliqué en ces termes au Délégué apostolique lui-même l'inopportunité et même l'inconvenance du projet de division du diocèse de Mgr Laflèche :

« Excellence. — Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire à la date du 19 juin dernier, j'ai appris que la décision que vous aviez rendue, en votre qualité de Commissaire apostolique et de Représentant de S. S. Léon XIII, au sujet du diocèse des Trois-Rivières, devait être considérée comme nulle et non avenue, et que la question du morcellement de ce diocèse allait être discutée à Rome même, à la demande de ceux qui s'acharnent à troubler la paix aux Trois-Rivières comme ils l'ont troublée ailleurs.

« Votre Excellence, qui a été témoin pour ainsi dire oculaire des démonstrations d'allégresse avec lesquelles sa décision, que l'on croyait finale, a été reçue par le public, pourra facilement s'imaginer le chagrin que cette nouvelle va créer dans toute la province. *Car aucune raison avouable ne saurait être donnée pour justifier le morcellement en question*, et pardonnez-moi, Excellence, si je vous dis ces choses, l'idée que le Saint-Siège lui-même pourrait mettre de côté votre décision et *permettre la consommation d'une semblable injustice*, est de nature à affliger profondément tout cœur catholique.

« On m'informe que quelqu'un a représenté à certains fonctionnaires de la Propagande que le territoire du Saint-Maurice était éminemment propre à la colonisation, et que la réserve forestière décrétée par mon prédécesseur l'honorable M. Mousseau indiquerait, non pas la stérilité du terrain de ces hautes régions, mais au contraire sa grande valeur pour la colonisation. D'où l'on concluait qu'il importait de diviser maintenant le diocèse des Trois-Rivières à cause de l'augmentation possible de sa population dans l'avenir, dans cinquante ou dans cent ans, je suppose.

« Laissez-moi, Excellence, vous exprimer mon étonnement de ce que l'on se permette de tromper ainsi la Cour de Rome. Comme question de fait, le territoire non-habité du Saint-Maurice ne vaut à peu près rien pour la colonisation ; mais valût-il quelque chose, aucune raison ne peut porter à penser que l'accroissement de la population se concentrera sur ce point. L'immigration européenne ne se porte pas dans notre province, et la colonisation se fait graduellement, un peu partout, mais surtout sur les bonnes terres. Pourquoi ne diviserait-on pas immédiatement tous les diocèses de la province, en vue de l'accroissement éventuel de la population d'ici à un demi-siècle ? Pourquoi cet

acharnement à persécuter le grand et pieux Evêque des Trois-Rivières, et à jeter le trouble dans son diocèse ?

« Je puis vous affirmer, Excellence, que pour un homme impartial et non préjugé, il n'existe pas une seule bonne raison, pas une seule ! pour justifier le morcellement du diocèse des Trois-Rivières. Tout au contraire, la simple équité, le respect dû à la propriété, à la foi des contrats, disons plus, les convenances les plus élémentaires commandent impérieusement son intégrité. Plus des trois quarts du clergé de cette province entretient les sentiments de la plus vive sympathie et de la plus grande admiration pour Mgr Laflèche et partage complètement ses convictions, et c'est la plus profonde estime que j'ai moi-même pour mon vénéré Evêque diocésain et la certitude où je suis de la justice de sa cause qui me font parler.

« Votre séjour dans ce pays a été assez long, Excellence, pour que vous ayez pu vous convaincre vous-même que la division du diocèse des Trois-Rivières ne pourrait raisonnablement s'expliquer ; qu'elle serait considérée comme un coup fatal porté aux véritables intérêts de ce diocèse, en même temps qu'elle infligerait une peine aussi amère que non méritée à celui qui en est le digne et vénéré Pasteur.

« Vous avez dû également vous convaincre que le *libéralisme*, si bien patronné et acclimaté dans ce pays, et contre lequel Mgr Laflèche a constamment lutté, est le même que le libéralisme européen, et que si son action dissolvante et néfaste n'est pas aussi apparente ici qu'elle l'est en Europe, c'est qu'elle n'a pas encore eu le temps de se produire dans toute sa malice. Du reste, les choses vont très vite depuis quelque temps, et si Rome elle-même frappe ses plus zélés défenseurs, on peut s'attendre à des *cataclysmes*, Dieu veuille que les hommes qui persécutent aujourd'hui Mgr Laflèche ne soient pas les premières victimes de leur aveuglement.

« Pardonnez, Excellence, la franchise de cette lettre. Puisque vous avez été envoyé par le Souverain Pontife pour connaître la vérité, j'ai cru qu'il m'était permis de vous dire en toute sincérité que le morcellement du diocèse des Trois-Rivières (qui n'aurait pas sa raison d'être même dans vingt ans) serait considéré dans les circonstances présentes comme le triomphe d'une cause non avouable, et comme une persécution injustifiable contre le plus méritant et le plus courageux défenseur du Saint-Siège et des vraies doctrines catholiques parmi nous. »

De son côté, lorsque le projet de la *division* fut écarté momentanément, au nom des Trifluviens, et dans la cathédrale des Trois-Rivières, M. J. B. Bourgeois, juge à la Cour Supérieure, présenta cette adresse à Mgr Laflèche :

MONSEIGNEUR. — « La joie vive et la profonde satisfaction que les citoyens des Trois-Rivières éprouvent toujours en voyant Votre Gran-

deur reparaître au milieu d'eux, s'accroissent aujourd'hui d'un motif aussi puissant que bien fondé. Depuis votre départ, on nous a fait connaître officiellement, par la lecture d'une circulaire de Votre Grandeur, que la question de la division de votre diocèse avait été écartée à Rome, et que cette affaire, au moins dans ce qu'elle a de principal, était définitivement réglée.

« Permettez, Monseigneur, que nous venions à ce sujet féliciter Votre Grandeur de ce succès important qu'Elle a obtenu dans ses efforts pour la défense de la vérité et le maintien de la justice ; et en même temps lui exprimer notre profonde reconnaissance pour ce service signalé qu'Elle vient de rendre à la religion, à l'Eglise des Trois-Rivières et à nous en particulier.

« Depuis longtemps déjà, Monseigneur, vos éminentes qualités, vos grandes vertus et vos travaux apostoliques font notre admiration comme celle du pays entier. La religion et la patrie n'ont qu'une voix pour proclamer et le haut intérêt que vous avez toujours porté à toutes les causes qui leur sont chères, et les nombreux titres de gloire que vous assure à leurs yeux votre carrière déjà longue et si parfaitement remplie. Il semble vraiment qu'en face de mérites si distingués, d'une abnégation et d'un dévouement si constants, l'opposition n'eût dû trouver sa place ni l'épreuve se rencontrer. Mais, Monseigneur, Votre Grandeur le sait mieux que nous, on ne fait pas le bien sans avoir à lutter contre de nombreux obstacles et sans soutenir parfois des combats glorieux. La mesure du bien que l'on fait, se trouve même généralement dans la mesure des contrariétés et des oppositions que l'on a à surmonter. Votre Grandeur s'est fait le défenseur intrépide des saines doctrines et l'adversaire déclaré de tous les ennemis du bien. Elle a soutenu avec un zèle infatigable les vrais intérêts de la société, comme ceux des âmes ; Elle a pris en main la grande cause de l'éducation de la jeunesse, l'a favorisée de ses soins les plus vigilants et a ainsi préparé à la patrie et à l'Eglise de nombreux sujets, qui font aujourd'hui leur force et leur ornement. En fallait-il plus, Monseigneur, pour assurer à Votre Grandeur le caractère distinctif des vrais serviteurs de Dieu, celui de l'épreuve ?

« Mais, aujourd'hui que le succès vient couronner vos efforts et récompenser votre zèle, quel sujet de consolation pour vous et quel motif de joie pour tant de cœurs, qui vous entourent de leur vénération et de leur sincère attachement ! De tous côtés, on bénit Dieu de votre triomphe, on partage votre légitime satisfaction et on regarde avec plus de confiance que jamais le drapeau que vous portez si noblement et si courageusement. Vos diocésains en particulier ne peuvent cacher le bonheur qu'ils éprouvent à rester placés sous votre houlette chérie, et les brillantes ovations dont votre visite pastorale est partout accompagnée, font voir quel sacrifice c'eût été pour vos ouailles d'être séparées de leur Pasteur bien-aimé.

« Vos diocésains de la rive Sud comme ceux de la rive Nord. comprenaient quel tort, dans les circonstances actuelles, aurait fait à la religion la division de votre diocèse si petit, si profondément uni et encore exposé à beaucoup de difficultés sinon de dangers. Ils étaient indignés des accusations injurieuses qu'on avait osé formuler contre Votre Grandeur. Voilà pourquoi, lorsqu'ils ont le bonheur de vous revoir au milieu d'eux, ils vous acclament avec enthousiasme, et vous renouvellent avec empressement l'expression de leur vénération, de leur piété filiale et de leur inébranlable attachement. Nous nous unissons une fois de plus, Monseigneur, à ce concert de louanges et de vives sympathies, qui de toutes parts s'élèvent aujourd'hui autour de votre personne vénérée. Nous déposons en même temps aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de notre plus sincère gratitude, car nous reconnaissons que vous avez une seconde fois sauvé le diocèse d'une ruine imminente, et que vous avez en même temps sauvegardé l'honneur de la religion et du Saint-Siège. »

Et, à la même occasion, M. Polette, juge *de la Cour Supérieure*, remit à Mgr des Trois-Rivières cette adresse des paroissiens de la ville épiscopale (20 juillet 1884).

Monseigneur. — « Déjà les fidèles qui assistent à l'office divin à votre cathédrale ont eu l'occasion de présenter une adresse de félicitations à Votre Grandeur, au sujet de l'heureux événement annoncé par votre dernière circulaire. Aujourd'hui nous réclamons notre tour : nous tenons, nous aussi, à vous témoigner la joie que nous avons tous éprouvée en apprenant que le diocèse des Trois-Rivières ne sera point divisé et que la plus grande partie de votre troupeau ne sera pas soustraite, malgré elle, à votre sollicitude pastorale.

« Au risque de blesser votre humilité, Monseigneur, nous tenons à le proclamer bien haut, à le proclamer à la face de ce diocèse, du pays tout entier, en présence des Princes de la Cour céleste, gardiens de cet antique sanctuaire : Nul Pontife dans l'Eglise de Dieu ne saurait être de la part des fidèles confiés à ses soins, l'objet d'une confiance plus entière, d'une affection plus vive, d'une vénération plus profonde. Oui, Monseigneur, nous pouvons l'affirmer sans craindre d'être contredits, vous possédez tous les cœurs et votre voix n'a qu'à se faire entendre pour être obéie.

« Et comment pourrait-il en être autrement ? Qui ne reconnaît et n'admire en vous le bon Pasteur, le Guide toujours charitable, sûr et éclairé, le Père tendre, l'Apôtre animé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? En vous brille l'éclat du talent, mais du talent rehaussé de l'éclat bien autrement resplendissant de l'autorité, du dévouement et de toutes les vertus. Impossible d'oublier jamais ni vos travaux apostoliques dans de lointaines missions en pays infidèles ; ni

le zèle infatigable que vous déployez depuis nombre d'années au milieu de nous, soit pour développer les œuvres diocésaines, soit pour assurer par votre éloquente et lumineuse parole le triomphe des principes catholiques sur les erreurs de notre époque : impossible d'oublier tant d'autres services signalés que vous avez rendus à ce diocèse, avant tout celui de l'avoir sauvé d'une banqueroute désastreuse. Nous n'en finirons pas, Monseigneur, si nous voulions seulement énumérer ici tous les mérites qui vous rendent cher à vos diocésains et même à tous les vrais catholiques de ce pays.

« Et si ce que nous disons ici de l'attachement inviolable de tous à votre personne sacrée avait besoin d'une preuve, nous n'aurions qu'à rappeler les acclamations qui viennent d'éclater partout sur votre passage et de faire de votre visite pastorale comme une ovation prolongée.

« Ils cherchaient donc à tromper, Monseigneur, ces quelques voix isolées qui osaient représenter le peuple et le clergé de la rive sud comme désireux de se séparer de Votre Grandeur ! Ce qui se passait tout récemment dans les paroisses du sud est bien le plus éclatant démenti donné à l'intrigue et au mensonge. Tous, en effet, affirment solennellement qu'ils vous sont tous plus étroitement unis que jamais ; que ce qui afflige votre cœur les afflige ; que votre joie est leur joie, votre triomphe leur triomphe. Heureux de marcher sous votre houlette, ils n'aspirent qu'à suivre la voie que vous leur montrez et à jouir en paix de ces œuvres diocésaines auxquelles ils ont contribué pour une si large part et dont on aurait voulu les frustrer, juste au moment où s'annonce pour elle un avenir plus prospère.

« Vos diocésains sont donc bien véritablement unanimes, Monseigneur, à féliciter Votre Grandeur du résultat obtenu, et à la remercier de n'avoir reculé devant aucune fatigue, aucune contradiction, aucun obstacle pour l'obtenir.

« La question fondamentale est définitivement réglée, nous avez-vous dit, Monseigneur. Le représentant du Saint-Siège, en effet, une fois sur les lieux, ne pouvait tarder à reconnaître la futilité des prétextes invoqués en faveur d'une mesure si funeste à tous les intérêts du diocèse et par conséquent de la religion elle-même. Il semble même de prime abord qu'un examen minutieux n'était pas ici nécessaire. Il suffisait de constater un fait patent, indéniable, la joie des ennemis de l'Eglise d'une part, de l'autre la consternation des catholique à la pensée de la division du diocèse, pour comprendre combien une telle division eût été regrettable. Et, à vrai dire, la division projetée n'était rien autre chose, aux yeux de tout le pays, qu'un moyen aussi sûr que perfide de porter un coup mortel aux doctrines romaines et aux droits de la Sainte Eglise en frappant leur plus illustre, leur plus intrépide défenseur. Mais, si la question principale est réglée, restent les questions secondaires. Nous espérons bien, Monseigneur, qu'elles aussi recevront bientôt une heureuse solution.

« Devant nos tribunaux civils, un citoyen ne demande pas seulement la protection de ses biens matériels : il revendique encore son honneur outragé et il obtient une sentence qui est à la fois une réhabilitation pour le passé et une garantie sérieuse pour l'avenir. Or, nous savons qu'il en est de même devant les tribunaux ecclésiastiques, le Saint-Siège ayant toujours été considéré avec raison comme le plus sûr boulevard de la Justice et du Droit ici-bas.

« C'est pourqui nous nous joignons à Votre Grandeur, ou plutôt nous la pressons de se joindre à nous, à tout le Clergé et à tous les fidèles de ce diocèse, pour réclamer justice, et justice complète. Oui, Monseigneur, nous demandons respectueusement, et énergiquement, justice et protection. C'est là notre droit, droit sacré et parfaitement conforme à l'esprit de l'Eglise, puisqu'il est formellement reconnu par ses lois et que maintes fois il a été solennellement affirmé par ses Pontifes. C'est plus qu'un droit : c'est, nous en avons la conviction intime, un impérieux devoir. Des motifs d'un ordre supérieur nous forcent aujourd'hui d'insister.

« C'est quelque chose sans doute que cette étrange demande de division, faite par nous ne savons quels pétitionnaires inconnus, ait été écartée par le Saint-Siège. Mais les dépenses occasionnées par une aussi injuste demande, mais ces milliers de francs, est-ce bien là, Monseigneur, un fardeau qui doive retomber sur nous et peser sur une caisse diocésaine dont les revenus sont déjà si modiques ? Et les coupables échapperont-ils de nouveau ? Les verra-t-on pour la 3e et la 4e fois impunis et déchargés de la responsabilité de leurs actes, s'abriter derrière leurs masques, puis épier la prochaine occasion favorable pour renouer leurs intrigues, comploter dans l'ombre contre le bien général, paralyser indéfiniment les œuvres diocésaines, perpétuer un scandale qui a déjà duré trop longtemps ? L'ordre ne sera-t-il pas rétabli, l'injustice réparée, le mensonge et la calomnie juridiquement confondus ? Des mesures vraiment efficaces ne seront-elles pas prises enfin pour venger l'honneur de vos diocésains, surtout pour venger l'honneur épiscopal, si indignement, si malicieusement attaqué ? Autrement, que deviendrait la plus vénérable autorité épiscopale audacieusement, systématiquement, ouvertement insultée jusque sous les yeux des fidèles, dans les feuilles publiques ? Que deviendraient la soumission, le respect, la vénération qui lui sont dus, toutes ces saintes choses qui constituent un bien infiniment plus précieux que l'or et l'argent, un bien que nous devons tous tenir à léguer intact à nos enfants comme la meilleure part de leur héritage ?

« Non, Monseigneur, il ne faut pas qu'il y ait la plus légère concession, le moindre compromis sur des matières de cette gravité ? Qu'à tout prix la lumière se fasse ; qu'à tout prix justice complète soit rendue ; que l'ordre et la paix soient, cette fois enfin, rétablis sur un fondement solide, inébranlable ! Voilà ce que nous demandons, ce que

nous demanderons jusqu'à la fin avec toute l'énergie dont une âme chrétienne est capable, quand on veut la frapper dans des choses qui se rattachent si étroitement à ses intérêts spirituels.

« L'Eglise, c'est notre ferme conviction, ne saurait blâmer des enfants humbles et soumis qui recourent au tribunal compétent pour solliciter la réhabilitation d'un Père outragé et défendre ce qu'ils ont de plus cher en ce monde. Non, l'Eglise ne nous blâmera pas, au contraire !

« Pardon, Monseigneur, si nous exprimons aujourd'hui publiquement des sentiments dont Votre Grandeur n'a pas voulu permettre la manifestation il y a à peine quelques mois ; et cela, pour des motifs très louables sans doute, mais dans lesquels la mansuétude naturelle de votre caractère et surtout votre profonde humilité avaient, nous le craignons, une trop large part. Les sentiments que nous venons d'exprimer sont légitimes et ne veulent plus rester comprimés au fond de nos cœurs. En vous remerciant encore une fois, Monseigneur, pour les luttes passées uniquement soutenues par Votre Grandeur dans les intérêts de Dieu et des âmes ; et vous offrant, avec le tribut de nos profonds hommages et de notre vive admiration, le secours de nos plus ferventes prières pour les luttes que les mêmes intérêts pourraient vous imposer encore comme un devoir à l'avenir, nous sollicitons humblement a faveur d'une nouvelle bénédiction de votre main. »

A l'exemple de la plupart des paroisses du diocèse, celles de Louiseville et de Saint-Antoine envoyèrent à leur évêque cette adresse commune :

« Monseigneur. — Il y a à peine quelques mois que les paroissiens de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup et les citoyens de la ville de Louiseville ont exprimé à Votre Grandeur quels sentiments profonds de piété filiale, de respectueuse soumission, de dévouement et d'admiration ils professent pour elle : cependant ils se font un devoir de saisir la présente occasion pour vous féliciter de l'heureuse solution donnée depuis par le Saint-Siège, touchant ce diocèse, et pour vous prier de vouloir bien insister, sur l'obtention d'une enquête juridique, comme le seul moyen capable, à en juger par l'expérience du passé, de protéger efficacement les vrais intérêts matériels et spirituels de vos diocésains en rendant le règlement actuel stable et permanent.

« Pour tout dire ici en peu de mots, qu'il nous suffise, Monseigneur, de déclarer à Votre Grandeur que nous partageons complètement les sentiments et les vues que vient d'exprimer en termes si dignes et si justes l'honorable juge Polette, au nom des citoyens des Trois-Rivières.

« En effet, il n'y a pas besoin de raisonner longuement afin de montrer l'opportunité, pour tous les fidèles du diocèse, de solliciter l'investigation canonique dont nous parlons, car tous doivent comprendre que chacun de nous est souverainement intéressé à prévenir le retour

des mêmes difficultés ; que les procédés non juridiques ont été impuissants jusqu'ici à ramener au sein de nos populations une paix durable et une parfaite sécurité.

« Aujourd'hui même personne n'ignore les bruits sinistres que l'on fait circuler, pour créer de nouveau le malaise et l'anxiété parmi nous. Si donc une enquête juridique et minutieuse n'a pas été nécessaire jusqu'à ce jour, elle semble bien l'être à présent : c'est pourquoi nous la sollicitons instamment. Cette enquête, nous la demandons et nous ne cesserons de la demander humblement :

« 1° *Dans votre intérêt*, Monseigneur. Il faut qu'il soit constaté d'une manière authentique, d'une manière qui rende impossible tout doute et toute contradiction, c'est-à-dire *juridiquement*, qu'on n'a pas hésité de recourir au mensonge et à la calomnie, ni même de s'appuyer sur la connivence de personnes tout-à-fait étrangères à ce diocèse pour agiter la question du morcellement du diocèse des Trois-Rivières, en s'efforçant de semer la discorde au milieu du troupeau et de miner l'autorité épiscopale.

« 2° Nous la demandons *dans notre propre intérêt :*

« Il est juste que le fardeau des dépenses causées par l'intrigue pèse sur les intrigants. Les œuvres diocésaines qui intéressent au plus haut degré nos intérêts spirituels et ceux de nos familles ont été compromises et menacent de l'être de nouveau.

« 3° Cette enquête, nous la demandons, Monseigneur, *dans l'intérêt du pays tout entier*. Il est devenu évident pour tout observateur attentif des événements, que, si Votre Grandeur rencontre tant d'obstacles et de contradictions, c'est parce qu'elle est regardée comme l'adversaire le plus redoutable de tous ces semeurs de fausses doctrines, de tous ces partisans des erreurs modernes qui font actuellement de suprêmes efforts pour lancer notre catholique Canada dans la voie de la Révolution. Que la lumière se fasse complètement sur notre situation, et l'on se convaincra que la lutte qui se poursuit avec tant de persistance, par des moyens si odieux et depuis si longtemps, contre Votre Grandeur au sujet de ce diocèse, n'est qu'un incident particulier d'un démêlé où il s'agit de notre avenir national, de notre existence même comme peuple, sur ce continent d'Amérique.

« 4° Enfin cette enquête nous la demandons *dans l'intérêt du Saint-Siège*. « Rien de plus important, en effet, que de voir un point surtout bien constaté et mis en pleine lumière : c'est que, si des injustices ont été commises et nos bonnes populations scandalisées par des étranges procédés, la responsabilité n'en saurait retomber sur le Saint-Siège lui-même, qui ne peut vouloir que la justice et la vérité, le bien des âmes et la gloire de Dieu.

« Laissez-nous vous dire encore une fois, Monseigneur, combien nous sommes heureux de recevoir la visite de Votre Grandeur : bon-

heur que nous partageons avec toute cette belle partie de votre diocèse que vous avez eu le plaisir de visiter tout récemment et qui a si noblement protesté contre les calomnies portées contre Votre personne.

Notre voix s'unit aujourd'hui à celle de tous vos enfants dévoués, pour vous répéter encore que nous protestons de nouveau, et le plus énergiquement possible, contre l'odieuse conduite de vos détracteurs ».

Son Ex. Dom. Henri Smeulders, délégué apostolique, prenait à cœur de se renseigner aux meilleurs sources. Sachant que Mgr Taché était originaire du diocèse des Trois-Rivières, qu'il y séjournait fréquemment, en connaissait l'esprit, les besoins et n'ignorait rien des sentiments de Mgr Laflèche, il lui demanda des informations sur l'affaire qui l'occupait.

Mgr de Saint-Boniface lui répondit en janvier 1884 :

Monseigneur. — Vous avez bien voulu me demander de mettre par écrit ma manière de voir au sujet de la division du diocèse des Trois-Rivières. C'est pourquoi je prends la respectueuse liberté de soumettre à Votre Excellence les réflexions suivantes :

Dans mon humble opinion, la division du diocèse des Trois-Rivières ; 1° n'est pas nécessaire ; 2° je la regardais comme un malheur véritable ; 3° cette division serait un sujet de scandale pour un très grand nombre.

Cette division ne me paraît pas nécessaire pour les raisons suivantes :

1° L'étendue du diocèse milite contre sa division. Lors même que toute la partie habitable de son territoire serait peuplée, le diocèse ne serait pas trop grand et suffirait à peine pour supporter les œuvres diocésaines et les charges imposées par leur création. En indiquant la superficie des terres incultes de ce diocèse on peut tromper ceux qui n'en connaissent pas le peu de valeur, mais il est évident pour tous ceux qui connaissent le pays que toute la région des Laurentides est à peu près inhabitable et par conséquent la population n'y atteindra jamais un chiffre élevé.

La ville épiscopale est elle-même bien petite et c'est le seul endroit dans tout le diocèse qui mérite le nom de ville.

Tous les points habités ou habitables du diocèse ont un accès facile à la ville épiscopale. Le clergé et les fidèles peuvent communiquer facilement avec leur Evêque, en sorte que l'étendue n'est nullement une raison de diviser le diocèse des Trois-Rivières, et cette raison alléguée paraît d'autant moins fondée que les diocèses voisins ont une étendue bien plus considérable.

2° Le chiffre de la population ne me paraît pas assez élevé pour justifier ou nécessiter la division. Trois-Rivières n'a que 135.000 âmes, tandis que Québec en a 380.000 et Montréal 412.000.

Le nombre des prêtres dans les Trois-Rivières suit à peu près la même proportion, 134 à Trois-Rivières, 311 à Québec, 450 à Montréal.

C'est pour moi un mystère que l'on fasse tant d'efforts pour diviser les Trois-Rivières sans avoir préalablement divisé les vastes et populeux diocèses voisins.

3° L'harmonie entre l'évêque et son clergé.

Depuis plusieurs années j'ai eu souvent l'occasion de voyager dans différents diocèses de la Province de Québec et je n'ai aucune hésitation à dire que nulle part l'entente cordiale entre l'évêque et le clergé ne m'a parue plus entière et plus complète qu'à Trois-Rivières. Dans ce dernier diocèse il y a sans doute quelques mécontents, mais je les crois moins nombreux qu'ailleurs et je suis persuadé que tous les prêtres y respectent leur évêque et que, s'ils étaient consultés, la presque totalité se prononcerait contre la division du diocèse.

4° Zèle pour les âmes. — Si les âmes étaient en souffrance dans le diocèse des Trois-Rivières ce serait sans doute une raison de le diviser. Heureusement c'est tout le contraire qui a lieu. L'évêque visite régulièrement son diocèse : tous ses prêtres l'approchent avec liberté et confiance ; les fidèles jouissent d'une facilité semblable.

Il ne faut pas étudier bien longtemps la situation du diocèse des Trois-Rivières pour se convaincre qu'il a l'avantage d'être gouverné par un pasteur dévoué et éclairé.

345 écoles y donnent l'instruction élémentaire, 7 écoles de Frères et 26 écoles tenues par les Religieuses y développent ces premiers éléments. Deux petits Séminaires en pleine prospérité reçoivent 500 étudiants et 50 élèves du sanctuaire suivent leurs cours de théologie. Bien aveugle qui ne verrait pas en tout cela la preuve du zèle et l'intelligence du prélat qui cultive cette partie de la vigne du Seigneur. Je me suis souvent demandé : Mais pourquoi veut-on faire diviser le diocèse des Trois-Rivières ? Je me réponds à moi-même par les paroles que Mgr de Conroy a bien voulu m'adresser : « On a voulu faire diviser le diocèse des Trois-Rivières, mais il n'y a pas de raison pour cela et la division n'aura pas lieu. »

II. — La division du diocèse des Trois-Rivières serait un malheur.

1° Un diocèse peut compter comme éléments de prospérité : une étendue suffisante de terres habitables et une population assez forte pour soutenir l'Evêque et les œuvres diocésaines. Le diocèse des Trois-Rivières possède ces avantages aujourd'hui, mais n'a rien de trop. Les sources de prospérité seraient tellement réduites par la division qu'il serait permis de regarder cette division comme un malheur si elle avait lieu. Des efforts considérables ont été faits pour assurer les résultats obtenus, la division les affaiblirait considérablement.

2° Non seulement on affaiblirait le diocèse des Trois-Rivières en le divisant, mais il me semble qu'on travaillerait à sa ruine. Le diocèse actuel a des dettes que l'Ordinaire parviendrait à éteindre, j'en suis

persuadé, si on le laisse dans les conditions présentes, mais qui deviendraient des charges insupportables si elles devaient se solder par une partie seule du diocèse. La division serait donc un malheur véritable puisqu'elle laisserait le diocèse, ainsi diminué, dans la pénible nécessité de languir pendant des années et des années, sans pouvoir jamais peut-être rencontrer ses obligations.

3° La Corporation Episcopale des Trois-Rivières s'est déjà trouvée une fois dans de grands embarras financiers et à la veille de la banqueroute sans l'habile direction de Mgr Laflèche (et il n'avait été pour rien dans ces difficultés pécuniaires). Le clergé et les fidèles du diocèse ont fait d'énormes sacrifices pour sauver la Corporation Episcopale. Si on ne tient aucun compte de ces sacrifices, si on impose de nouvelles charges, en divisant le diocèse, il ne faudra pas s'étonner que les populations, malgré leur grand esprit de foi, soient dans le malaise.

C'est un malheur véritable de mettre les populations sous l'impression que leurs Supérieurs ecclésiastiques ne tiennent aucun compte des fardeaux qu'ils leur imposent et qu'ils ne savent pas s'arrêter dans la voie des dépenses que le peuple doit payer.

4° Une création nouvelle nécessite des dépenses nouvelles. Le diocèse des Trois-Rivières, après plus de trente ans d'existence, n'est pas encore libéré des charges de sa création, et pourtant ces charges ont pesé sur tout le diocèse qui a témoigné une grande générosité. Comment espérer un plus grand succès après la division des ressources déjà mises à contribution et insuffisantes ? Comment espérer que les diocésains ne se plaindront pas, et avec raison, si on leur demande de faire les frais d'un second établissement épiscopal, lorsqu'ils n'ont pas encore fini de remplir leurs obligations au sujet du premier établissement de ce genre ? Les populations du diocèse des Trois-Rivières ne sont pas riches, l'Etat ne les aide en rien. Tous les frais qui tiennent à l'ordre religieux sont à leur charge et il y a d'immenses inconvénients à trop demander à ces populations, surtout pour donner cours à des projets qui ne rencontrent ni leur assentiment, ni leurs sympathies... L'obligation de payer la dîme aux curés a amené *plusieurs apostasies* dans la Province de Québec. Quel malheur si, pour opérer une division qui n'est pas nécessaire, on allait provoquer d'aussi regrettables conséquences !

III. — La division du diocèse des Trois-Rivières serait même un scandale pour un grand nombre.

Cette troisième assertion découle comme naturellement des deux précédentes. Dans des matières aussi importantes, tous ceux qui s'en occupent ne peuvent être inspirés que par des motifs du plus haut intérêt, v. g. pour la sanctification des âmes ; pour rencontrer des besoins réels ou pour éviter des inconvénients aussi réels. Il m'est excessivement pénible de croire que ces motifs ne sont pas ceux qui ont ani-

mé quelques-uns des agents les plus actifs de la division du diocèse des Trois-Rivières.

Il y a douze Evêques Canadiens-Français dans tout le Canada. De ce nombre *sept* ne croient pas à l'avantage de la division, *trois* se sont ralliés à l'Archevêque de Québec à ce sujet et ce, tout dernièrement, je ne connais pas l'opinion du *douzième*.

Parmi les évêques qui regrettent la division se trouvent *tous* les *anciens* Evêques du pays. Partout en voyageant en Canada, on entend des fidèles pieux et éclairés exprimer leur regret et leur surprise au sujet de cette décision. Il est possible qu'il y ait des raisons qui entraîneraient l'assentiment refusé si elles étaient connues, mais en dehors des secrets ignorés de la majorité des fidèles, du clergé et de l'Episcopat, on ne voit pas de motifs avouables de cette division du diocèse.

Puisque Votre Excellence pousse la condescendance jusqu'à désirer que je lui communique mon impression personnelle, je me permettrai de faire l'examen de quelques prétextes sur lesquels on appuie la division du diocèse.

1° Il y a deux ans, pendant une visite à Québec, un prêtre de l'archevêché de cette ville vint me trouver d'un air mystérieux et m'avoua très gravement la nouvelle suivante : « Mgr Laflèche *est fou*. Plusieurs de ses parents sont morts fous, et il ne pourra pas gouverner son diocèse. » J'ai des raisons de croire que cette absurde affirmation a été faite à Rome et j'ai été profondément humilié quand je me suis convaincu que c'est une des raisons sur lesquelles on a appuyé la demande de diviser le diocèse de Mgr Laflèche. Ce ridicule prétexte peut ne pas se trouver dans les documents officiels, mais il a été mis en jeu dans le plan d'attaque contre l'Evêque des Trois-Rivières.

Jusqu'à présent en Canada, les divisions de diocèses se sont faites à la demande de l'Episcopat avec le concours de l'Evêque ou des Evêques intéressés. Cette fois c'est tout autre chose. Quelques prêtres mécontents (et il y en a partout), annoncent qu'ils se vengeront de Mgr Laflèche, et puisqu'il est inattaquable dans sa doctrine et ses mœurs, pour s'en débarrasser *on le réduira à la famine*, en lui faisant un diocèse tellement petit et pauvre qu'il ne pourra qu'y végéter dans la souffrance et dans l'oubli.

Voilà le triste spectacle auquel nous assistons. On veut punir Mgr Laflèche, et pour lui rendre le châtiment plus pénible et plus humiliant, on veut le faire punir par Rome parce qu'on connaît son amour pour le Saint-Siège et son dévouement à l'Église.

Des menées secrètes ont eu lieu, on a eu recours à des procédés bien regrettables, on a mis en jeu ce que la haine et l'audace peuvent inspirer, aussi à mesure que ce drame pénible se déroule, le scandale éclate et notre pays, si plein de foi, est à se demander : « Où allons-nous? » Je ne cacherai pas à Votre Excellence que moi pour un, je suis plus que peiné, je suis scandalisé. Au mois d'avril dernier je me

suis permis d'écrire aux Evêques de la Province de Québec (1). L'Archevêque Mgr Taschereau, n'a pas voulu montrer ma lettre à ses suffragants *auxquels elle était adressée comme à lui-même* et m'a accusé de regarder le Souverain-Pontife comme *bourreau*.

Evidemment, le digne Archevêque est dans un état d'irritation qui ne lui permet pas de voir les choses avec le calme requis. La violence de son langage m'a convaincu que la division du diocèse des Trois-Rivières n'est à ses yeux et aux yeux de ses partisans qu'un moyen de punir et d'humilier Mgr Laflèche.

2° Un autre prétexte assigné à la division du diocèse des Trois-Rivières c'est le désir de soustraire une bonne partie des ouailles et du clergé au courant d'idées de Mgr Laflèche.

Toujours la question personnelle ! et on va jusqu'à affirmer que c'est le motif qui a déterminé la décision du Souverain-Pontife.

Etrange manie que celle d'attribuer au Vicaire de Jésus-Christ les sentiments dont on est animé soi-même. L'abus que l'on a fait du nom du Pape depuis quelques années en Canada est incroyable et de nature à diminuer la vénération dont les cœurs canadiens sont pénétrés pour sa personne sacrée.

Le fait est que Mgr Laflèche jouit d'un grand respect et d'une grande considération dans tout le Canada. Doué d'une intelligence et d'une instruction plus qu'ordinaire, homme à idées larges et au cœur noble, la carrière de Mgr Laflèche est toute marquée au coin des vertus sacerdotales et épiscopales. Missionnaire dévoué, il a donné à ses confrères, et j'ai l'avantage d'être de ce nombre, l'exemple le plus complet du courage, de l'abnégation, du sacrifice. Je connais intimement Mgr Laflèche depuis près *de quarante ans*, je l'ai toujours admiré et aimé. Sans ambition, sans recherche de lui-même, ses fortes convictions sont toutes pour Dieu et pour l'Eglise. Le cœur fait mal à la pensée que c'est un pareil prélat que l'on poursuit. Aucun ennemi de l'Eglise n'est pour Mgr Laflèche. Il a, en ce moment, l'honneur insigne d'être l'objectif des haines de tous ceux qui, de loin ou de près, portent atteinte à la religion. Tout le monde sait cela, et nos ennemis qui ont le flair des choses qui leur sont favorables, suivent avec un vif intérêt la question qui nous occupe.

Les protestants, les radicaux, les francs-maçons se réjouissent de la division du diocèse des Trois-Rivières, tout comme un trop grand nombre d'excellents catholiques s'en affligent et en éprouvent une bien pénible impression.

Un prétexte plus plausible et plus avouable pour demander la division du diocèse des Trois-Rivières, c'est, dit-on, le besoin de sauver le *Séminaire de Nicolet*.

(1) Voir cette lettre et la correspondance avec Mgr Taschereau qui en résulte au tome VI des *Voix Canadiennes*.

Tout homme désintéressé qui voudra étudier la question pourra très facilement se convaincre que le Séminaire de Nicolet n'est nullement en danger. Les rapports officiels de cet établissement constatent qu'il n'a jamais été plus prospère. Le nombre de prêtres et de professeurs ecclésiastiques qui sont dans la maison dit bien haut que, sous l'administration de Mgr Laflèche, cet établissement de haute éducation a pris des développements qu'il n'avait pas auparavant et que par conséquent ni l'Evêque, ni le Séminaire des Trois-Rivières ne menacent l'existence ou la prospérité de Nicolet.

Deux Séminaires ne sont pas de trop dans ce diocèse, la preuve c'est que chacun de ces Séminaires compte respectivement 250 élèves.

Le grand Séminaire étant à Trois-Rivières près de son Evêque, il y a là un avantage que ne possède pas Nicolet, mais aussi auquel il n'a aucun droit. Nicolet n'a point été fondé pour faire un grand Séminaire. Les Archevêques de Québec qui ont tant patronisé cette maison jusqu'au moment où ils l'ont confiée aux soins de l'Evêque des Trois-Rivières n'en ont jamais fait leur grand Séminaire ; Nicolet a, sans doute, bien mérité du pays et de l'Eglise, aussi l'Evêque des Trois-Rivères ne manque pas de lui porter le plus vif intérêt et, loin de vouloir l'amoindrissement de cette belle institution, il la favorise autant qu'il est en son pouvoir.

Mgr Laflèche est élève de Nicolet, il y a été professeur, il en a été supérieur. Il m'a trop parlé de son affection à la fois filiale et paternelle pour son *Alma Mater*, pour qu'il me soit possible à moi de croire que Nicolet ait à souffrir d'un Evêque qui lui est si affectueusement dévoué.

Ce serait assez curieux si chaque Séminaire ou Collège classique du Canada allait demander et obtenir de devenir centre d'un diocèse ! Pour ma part, il m'est impossible de considérer la situation du Séminaire de Nicolet comme une raison qui justifierait la division du diocèse des Trois-Rivières et atténuerait la fâcheuse impression contre laquelle il m'est impossible de me garder, quand je pense à tout ce qui se fait pour obtenir la création d'un diocèse à Nicolet.

Voilà Excellence, les impressions que je me permets de soumettre à Votre bienveillance. Je dis en toute franchise et sincérité ce que je crois, mais je n'ai nullement la prétention de croire à l'infaillibilité de mon jugement. Votre Excellence a tous les moyens d'approfondir la question. Une enquête canonique sur ce qui a été dit, écrit et fait au sujet de la division du diocèse des Trois-Rivières satisferait les plus anxieux et la sagesse de la décision de Votre Excellence, après cette enquête, ne laisserait de doute dans l'esprit de personne.

Je prie Dieu de garder Votre Excellence, et je le remercie de la faveur qu'il a accordée à ma chère patrie en inspirant au Souverain Pontife de vous envoyer ici comme Commissaire apostolique...

Nous n'avons pas oublié les deux nièces de Mgr Laflèche, religieuses à Ottawa : l'une d'elles, la sœur Lanouette, est morte dans la fleur de son âge ; l'autre, sa filleule, sœur Marie du Précieux Sang, continue, tout en se perfectionnant au service de Dieu, à s'intéresser aux affaires du diocèse des Trois-Rivières. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, la renseignait de temps à autre. Une correspondance édifiante s'échangeait entre l'oncle, très affairé, et la nièce souvent anxieuse. Il arriva fréquemment que Mgr Laflèche, pourtant très exact dans sa correspondance, dût s'excuser d'un retard.

De cette correspondance, nous pouvons extraire des passages qui, tout en éclairant d'un jour particulier les affaires que nous traitons, nous ferons lire au fond de l'âme, humble et mortifiée, de ce saint Evêque, et l'édification du lecteur nous dispensera de commentaires.

Le 30 août 1883, c'est Mgr des Trois-Rivières qui écrivait de Rome à sœur Marie du Précieux Sang :

Ma chère Mère. — ... Comme nous touchons à la fin des chaleurs de l'été, j'ai la confiance que tout ira bien jusqu'à la fin (sa santé était excellente) et que je retournerai, en parfaite santé au pays. Mais quand ?

C'est encore un peu le secret du bon Dieu. Cependant, je commence à entrevoir la possibilité de me mettre en route, au commencement d'octobre, pour arriver aux Trois-Rivières vers la fin de ce mois.

Le Saint-Siège doit envoyer un Commissaire apostolique au Canada même (Mgr H. Smeulders), pour faciliter le règlement de toutes les difficultés qui lui sont soumises, y compris celle de la *division de mon diocèse*. Cette mesure est assurément ce que je pouvais désirer de mieux, pour arrêter cette tentative de division du diocèse des Trois-Rivières, qui n'a aucune raison valable à son appui.

J'ai donc la confiance que je réussirai à faire connaître la vérité, et à sauver encore une fois le diocèse qui m'a été confié.

Continue cependant, à prier pour que le bon Dieu conduise, à bonne fin, cette affaire qui est si importante pour l'avenir de nos institutions diocésaines.

Cet orage passé, j'ai la confiance que le Seigneur me donnera des jours plus calmes et que je pourrai achever ma carrière en paix.

La lutte cependant est l'état normal de l'homme ici-bas. Le saint homme Job le proclamait, il y a plus de trois mille ans, et les choses n'ont pas changé depuis.

Ce qui se passe en Europe et surtout en France pourrait fort bien se produire au Canada : car les mêmes arbres reproduisent toujours les mêmes fruits, et les mêmes principes renferment nécessairement les mêmes conséquences.

Vous en avez déjà la preuve, dans la guerre sourde et hypocrite qui

se fait depuis quelques années, contre les communautés enseignantes.

Et, c'est parce que j'ai combattu ce mal, depuis plus de vingt ans, que je souffre aujourd'hui la persécution. Mais que Dieu en soit béni, je suis bien décidé à la soutenir jusqu'au bout, et sois assurée que je n'en suis pas plus malheureux.

J'espère, avec la grâce de Dieu, que j'aurai une petite part à la récompense promise à ceux qui soutiennent le bon combat.

De retour aux Trois-Rivières, il écrit à la même le 29 décembre 1883 :

Ma chère Nièce. — Le Sacré-Cœur de Jésus n'exaucera peut-être pas comme tu l'entends les vœux que tu formes pour moi, en me faisant jouir d'une paix profonde, le reste de mes jours et en me donnant, en quelque sorte, une espèce de paradis terrestre ici-bas !

Non, mon enfant, ce n'est pas ce qu'il faut attendre dans cette vallée de larmes, et je dirai même qu'il y a du danger à habiter un paradis terrestre, témoin la chute de nos premiers parents.

La vérité est donc que la vie de l'homme ici-bas est une lutte incessante, que cette vie est courte et qu'elle est remplie de beaucoup de misères.

C'est la vérité. Et plus j'avance dans la vie, et mieux je la comprends.

Lis la Vie de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge, des Apôtres, des Martyrs et en général de tous les Saints, et tu verras que c'est la voie par laquelle il leur a fallu marcher pour arriver au terme du voyage, au bonheur du ciel.

Ainsi donc, tes prières seront exaucées, j'en ai la confiance, en m'obtenant, du bon Maître, le courage et la force de continuer le bon combat jusqu'au dernier jour de ma vie. Et ne crois pas que j'en sois plus malheureux.

Tout au contraire. Je ne voudrais pas changer mon sort pour celui de ceux qui me font des misères sans aucune raison.

Souviens-toi bien de ce grand principe de la vie chrétienne : « Faire « la volonté de Dieu, en tout et partout, et dans la mesure de nos « forces, et être ensuite content du résultat quel qu'il soit. Voilà le se- « cret le plus sûr pour vivre content et sans inquiétude »...

Le 2 avril 1884 :

Ma chère Nièce. — Merci de ta belle lettre du 20 mars, elle me prouve une fois de plus tout l'intérêt que tu me portes, et les secours en ton pouvoir que tu me donnes par la prière.

Je suis heureux de pouvoir te rassurer et te recommander de regarder l'avenir avec une entière confiance.

Les nuages qu'il y avait au ciel se dissipent de plus en plus, et les

rayons bienfaisants du soleil de vérité et de justice nous redonneront bientôt les jours calmes et sereins des années passées.

Continue à prier cependant, à prier toujours avec ferveur et confiance, jusqu'à ce que l'orage ait enfin entièrement disparu...

La demande de la division du diocèse est rejetée. Mgr Laflèche écrit à sa nièce le 31 mai 1884 :

Ma chère Nièce. — ... La question du diocèse est en effet réglée, et la demande de division, qui avait été faite, a été rejetée, parce qu'une telle division n'était ni nécessaire ni utile.

Il n'y a pas à craindre que les promoteurs de cette mesure y reviennent, parce que tout est trop bien connu aujourd'hui.

Mgr l'Archevêque aura tout autre chose à traiter à Rome, et je ne pense pas qu'il s'occupe de cette affaire à laquelle il ne réussira pas à rien changer de ce qui a été réglé, d'après le rapport du Commissaire apostolique...

Il se trompait ! Il y avait encore à Rome la fameuse cabale et le besoin de triompher qu'éprouvaient les personnages, dont la justice victorieuse eut été la condamnation. Il s'exerçait à Rome des influences et des moyens plus forts que le rapport favorable d'un enquêteur apostolique, honnête, renseigné et compétent. L'Archevêque, empêtré dans l'affaire de l'Université Laval, avait fait de cette malencontreuse *division* de diocèse une affaire personnelle et il mettait son honneur et sa justification à la conduire à bonne fin.

Sur ces entrefaites, sœur Marie du Précieux Sang perd encore sa jeune sœur Clorinthe, et Mgr Laflèche pour la consoler lui écrit le 4 septembre 1884 :

Ma chère Nièce. — La mort inattendue de ta chère sœur Clorinthe m'a surpris comme tous les autres membres de la famille. Il semble en effet que ces épreuves, qui frappent le cœur dans ses plus chères affections, sont plus pénibles et plus amères que celles que l'on a pu prévoir, auxquelles on a pu d'avance se préparer.

Le bon Dieu cependant lui a donné le temps de se préparer au grand voyage de l'éternité ; elle a pu se confesser et recevoir en pleine connaissance les derniers sacrements. D'ailleurs, l'ensemble de sa vie a été celui d'une bonne chrétienne, et, si sa mort a été soudaine, elle n'a pas été imprévue pour elle.

Nous pouvons donc espérer avec confiance que le bon Dieu l'a reçue dans sa grande miséricorde et qu'elle est passée de cette vallée de larmes à une vie meilleure, en la terre des vivants.

En y arrivant, elle ne s'y est point trouvée étrangère, j'en ai le doux espoir ; elle y a retrouvé votre bonne mère, ma chère sœur Eléonore,

et un bon nombre de ses proches parents qu'elle avait bien connus ici-bas. Elle ne fait que nous y précéder de quelque temps. Bientôt, il nous faudra, nous aussi, franchir le redoutable passage du temps à l'éternité ; bientôt, nous irons la rejoindre avec tous ceux que nous avons si bien connus et tant aimés.

Voilà, ma chère nièce, les pensées dont il faut s'entretenir dans ces moments de suprême douleur et qui seules peuvent nous offrir un véritable et solide sujet de consolation...

Alors de mauvaises rumeurs se répandent à Ottawa : Mgr Duhamel, évêque de ce diocèse, renseigne sœur Marie du Précieux Sang, qui fort alarmée, écrit à son oncle qui la rassure le 31 décembre 1884, disant :

Ma chère Nièce. — Quant à la question de mon diocèse, sois sans inquiétude. En te disant le printemps dernier, que c'était une affaire réglée, je t'ai dit la vérité. On a voulu la ramener sur le tapis ; mais je puis te dire, avec de solides raisons, que cette nouvelle tentative n'aura pas plus de succès que la première et nous donnera, je l'espère, une solution plus complète.

Mais le danger est réel. L'Archevêque de Québec s'occupe de la division du diocèse des Trois-Rivières ; il tient à réussir coûte que coûte. Sœur Marie du Précieux Sang ne l'ignore plus et ses alarmes se répètent. Mgr Laflèche lui écrit le 21 avril 1885 :

Ma chère Nièce. — C'est vrai qu'une nouvelle tentative a été faite pour diviser le diocèse ; mais il ne faut pas en être étonné, et surtout, s'en affliger plus qu'il ne faut.

Pour moi, j'en ai facilement pris mon parti, bien assuré d'abord qu'il n'arrivera que ce que le bon Dieu voudra, et que ce qu'il voudra sera certainement pour le mieux. Aussi, je puis t'assurer que je n'en suis pas affecté, comme tu en as l'air de le croire !

Bien loin d'en souffrir ma santé est meilleure.

Quant à ces tracasseries, elles ont leur bon côté et nous sont probablement plus utiles qu'une paix et une prospérité constantes. L'archange Raphaël ne disait-il pas à Tobie : « Parce que tu étais agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation t'éprouvât. »

Le saint homme Job en a eu bien d'autres !

Ainsi, ne l'oublions pas, la vie de l'homme est une lutte incessante, accompagnée de beaucoup de misères. C'est ce que je comprends mieux que jamais et dont je ne m'afflige pas trop. D'ailleurs, on lutte pour arriver à la victoire ; et avec la grâce de Dieu, j'ai toujours la confiance que cette victoire sur le point actuellement attaqué de nouveau, la division de mon diocèse, cette victoire arrivera avant longtemps, et qu'une

période de paix me sera accordée, pour terminer tranquillement ma laborieuse carrière.

Ce que je demande à Dieu, c'est de pouvoir dire, avec confiance, à la fin de mes jours, avec l'apôtre Saint Paul : « J'ai combattu le bon combat, j'ai conservé la foi et j'attends avec confiance la couronne de justice que le juste juge m'accordera. »

Sois donc sans inquiétude, prie avec confiance jusqu'à la fin, et attendons tranquillement ce qu'il plaira au Seigneur de nous envoyer...

Cependant cette malheureuse affaire de la division, qui avait été réglée au mois d'avril 1884 et reprise sur les instances de Mgr Taschereau, était prise en considération à la réunion générale de la S. C. de la Propagande. Le sentiment des Eminentissimes Pères fut communiqué au Pape le 5 octobre, et celui-ci décrétait :

« Le principe de la division du diocèse est maintenu ; mais cette division ne devra pas se faire avant qu'un nouveau Commissaire apostolique ne soit envoyé dans la province du Canada. »

Cette décision fut envoyée de Rome au Canada le 5 de novembre suivant.

Son Exc., Dom Henri Smeulders, ayant terminé son enquête, retourna à Rome et voulut rendre compte de sa mission au Saint-Siège. « Vous n'ignorez pas, annonçait Mgr Laflèche à ses diocésains, avec quel soin minutieux et quelle stricte impartialité cet homme éminent, dont la grande vertu et les hautes qualités font aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître intimement, a étudié la question sur les lieux pendant les *quatorze mois* qu'il a passés au milieu de nous. Et vous voyez, d'après ses lettres, comment il a jugé cette question, qu'il appelle « la vilaine question », faisant allusion par là aux moyens indignes qui ont été employés dans cette affaire par ceux à qui il a plu de se constituer les ennemis du diocèse. Vous voyez qu'il a été jugé au mois d'avril dernier, à peu près comme il l'avait été, en 1878, par Mgr Conroy et par Son Eminence le Cardinal Siméoni, que la division n'est ni nécessaire ni utile au salut des âmes. N'y a-t-il pas là, N. T. C. F., de quoi vous rassurer pleinement ? N'est-il pas de la plus grande probabilité que Mgr Smeulders, en qui le Saint-Père repose une entière confiance, réussira par ses sages représentations et par ses preuves péremptoires, à démontrer enfin au Saint-Siège ce qui se trouve vraiment au fond de cette question. et qu'alors un dernier mot de S. S., Léon XIII sauvegardera définitivement et vos droits acquis et vos intérêts les plus

légitimes ? Conservez donc la paix au milieu de ces difficultés, et ne soyez pas étonnés de ces combats, qui constituent la vie normale de l'Eglise ici-bas, et qui en prouvent à la fois la divinité et la vitalité. »

Mais les libéraux veillaient et manœuvraient à Rome, Mgr Taschereau y devenait plus pressant. Une odieuse campagne fut menée contre Mgr Smeulders aussi bien que contre Mgr Laflèche, auquel il rendait pleine justice. Ce malheureux Délégué fut accusé d'incapacité, de partialité ; il fut calomnié, bafoué et desservi dans Rome où un accueil glacial l'attendait, où son rapport, d'avance discrédité, ne fut même pas examiné, loin d'être pris en considération. Il regagna son couvent accablé, et le diocèse des Trois-Rivières fut démembré malgré tout !

La vertu ne prend pas sa force parmi les hommes ; elle ne repose pas sur les succès de ce monde, ni dans les biens de la terre ; elle s'inspire de la pensée de Dieu dont elle émane, et des vérités consolantes qui éclairent un monde meilleur, dont les biens éternels sont l'envers des épreuves acceptées ici-bas.

Quand donc la décision romaine fut définitive ; quand elle fut notifiée au saint vieillard qu'en certains milieux cruels on croyait du coup réduit à jamais, il se trouva qu'une paix profonde était descendue dans ce cœur vaillant, à qui la voix du Maître semblait dire : ton sacrifice m'est agréable, tes heures douloureuses auront des lendemains joyeux.

Mgr Laflèche avait souffert tout ce qu'un homme pouvait endurer en faisant l'effort voulu pour remplir tout son devoir d'évêque. Sa conscience était donc tranquille et son âme en paix dans sa soumission pleine d'abandon à la volonté de Dieu. Il dit avec une parfaite sincérité et une pleine confiance en la justice éternelle : Ce que le Pape veut, Dieu le veut !

Le 10 juillet 1885, Léon XIII, de l'avis de la S. C. de la Propagande, pour des motifs qui échappent à notre appréciation profane, décida donc que le diocèse des Trois-Rivières sera divisé en deux, de façon à former de la partie Sud du Saint-Laurent le petit diocèse de Nicolet, la partie Nord demeurant le diocèse des Trois-Rivières laissé à son titulaire.

Dès ce moment, Mgr Laflèche n'eut plus d'autre préoccupation que de faire passer dans l'âme des Trifluviens, cruellement déçus dans leurs espérances, et si manifestement lésés dans leurs intérêts matériels, le calme et la résignation dans lesquelles l'épreuve le trouva lui-même. Le 26 août de cette année il adresse aux fidèles, encore soumis à son autorité, un Mandement pour leur annoncer la décision pontificale. Il leur dit :

Vous avez été témoins des efforts constants et des sacrifices nombreux que nous avons faits, depuis deux ans surtout, pour empêcher ce projet de division d'être mis à exécution. Si nous avons agi ainsi, c'est que nous avons cru, dans toute la sincérité de notre âme, qu'il était de notre devoir de le faire, et cela en vue de vos intérêts et des intérêts de notre sainte religion. Aussi, ce n'a pas été une légère consolation et un faible encouragement pour nous, lorsque, à notre dernier voyage à Rome, en 1883, étant en audience auprès de Notre Très-Saint Père le Pape, nous avons entendu S. S. nous dire : « ce n'est pas seulement votre droit, c'est aussi votre devoir de protéger avec sollicitude votre diocèse. » Au reste, cette approbation de notre conduite nous a été donnée d'une manière plus expresse encore lorsque, le 9 juillet dernier, Son Em. le C[al] Siméoni, nous écrivant pour nous faire savoir que le Saint-Père avait ordonné de mettre à exécution la division de notre diocèse, nous adressait les paroles suivantes : « Dans cette circonstance, Sa Sainteté m'a enjoint d'assurer Votre Seigneurie qu'Elle est bien satisfaite du zèle efficace que Votre Seigneurie a constamment montré soit dans sa carrière de missionnaire des Sauvages, soit dans l'exercice du ministère pastoral dans le diocèse des Trois-Rivières, et que les services signalés rendus par Votre Seigneurie à ce même Diocèse et les diverses institutions établies par Elle seront toujours aux yeux du Saint-Siège une preuve de la sollicitude avec laquelle Votre Seigneurie a correspondu et correspond encore aux devoirs de la charge dont Elle est revêtue.

« Par tout cela, Votre Seigneurie verra combien est étrangère à l'esprit de l'Auguste Pontife l'idée que des gens mal intentionnés voudraient faire admettre relativement à la division susdite, à savoir que cette division a été provoquée par le manque de satisfaction que le Saint-Siège aurait de Votre Seigneurie... »

Mais aujourd'hui, Nos très chers Frères, que l'Autorité Suprême prononce dans un sens contraire à nos vues, et qu'Elle nous exonère ainsi de toute responsabilité en ce qui regarde cette division de notre diocèse, nous avons pour devoir d'obéir et de respecter la décision qui a été rendue, et nous accomplissons ce devoir comme il convient à notre charge de pasteur. Nous nous conformons avec une entière soumission aux volontés du Saint-Siège comme nous avons la conscience de l'avoir toujours fait, et nous espérons que Dieu nous accordera tout le mérite de cette obéissance pleine et entière, comme il veut bien nous laisser la satisfaction du devoir accompli.

Nous ne doutons pas, Nos très chers Frères, que vous ne soyez de même pleinement soumis et obéissants en tout point à la décision pontificale ; et c'est là notre ardent désir et notre volonté formelle. Puisez donc dans vos sentiments de foi chrétienne et dans votre dévouement connu à l'Eglise Catholique, tout le respect et toute la vénération qu'il convient de donner toujours aux volontés suprêmes du Vicaire de Jésus-

Christ, en qui reposent le premier soin des âmes et la plus haute sollicitude des intérêts spirituels de tous...

Quant à vous, Nos très chers Frères, au milieu desquels nous devons continuer nos travaux apostoliques, soyez bénis de votre zèle pour le bien, et des consolations que vous nous donnez ! Que jamais votre esprit chrétien et catholique ne se démente ! Soyez toujours remplis de ce respect et de cette soumission à l'autorité, qui sont la garantie de l'ordre, le gage de la paix et le bonheur des familles et de la société... »

Le sacrifice était donc consommé ! Sœur Marie du Précieux Sang envoie à son parrain une belle croix couverte de fleurs. Il la remercie, le 25 août 1885, en ces termes :

Ma chère Nièce. — Tu m'envoies une croix chargée de fleurs. Elle me portera bonheur. Vois-tu, la croix sert à crucifier et après le crucifiement vient la résurrection ! Toute épreuve est une croix, et doit par conséquent être suivie de sa récompense. C'est pour cela que dans les douleurs de l'épreuve, il faut regarder en avant et attendre avec confiance la récompense qui suivra. C'est ce qui me soutient et me console, en ce moment.

La division de mon diocèse me cause une douleur analogue à celle d'un père qui voit sa famille se séparer ; mais le bon Dieu ne manquera pas de me donner une compensation qui me dédommagera avantageusement de ce sacrifice.

Il faut donc ne pas s'en affliger plus qu'il n'est nécessaire, et se réconforter par une plus grande fidélité et confiance en Dieu, qui ne permet point que l'homme ne soit tenté au-delà de ses forces et qu sait toujours lui faire trouver avantage de l'épreuve.

J'ai déjà une compensation, dans l'amélioration considérable de ma santé ; ce qui me donne le moyen de supporter bien plus facilement les misères du moment.

Puis, ma chère nièce, il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier dans les temps de tribulation ; ce sont des nuages qui passent, le vent les emporte plus ou moins vite ; mais il y a toujours le *vieux ciel, le beau ciel bleu* que les nuages rendent plus pur et plus beau et qui demeure toujours.

La tempête, qui passe présentement, aura donc bientôt — plus tôt qu'on ne pense — son terme ; et le *vieux ciel* reparaîtra plus charmant que jamais ! Qui sait, c'est peut-être ce beau ciel bleu que le bon Dieu réserve aux derniers jours de ma vieillesse ? Soyons donc sans inquiétudes, continuons à prier avec ferveur, et attendons avec confiance ce que nous réserve la divine Providence.

Et maintenant que le sacrifice imposé se trouve accepté et consommé, si, pour l'effet des contrastes ou des ressemblances, il était permis à un profane de rapprocher ce fait

navrant de l'Histoire Canadienne, de la Divine Tragédie qui domine toute l'Humanité, nous serions grandement tenté de ramener en un cadre restreint, sur un même plan suggestif et accessible, le Sacrifice des Trois-Rivières et le Drame immortel du Golgotha.

Sauf, bien entendu, la mesure respective des personnages et la distance infinie qui les sépare, l'une des victimes étant d'ailleurs l'inimitable Modèle de l'autre, nous les trouvons tous les deux extraordinairement doués, humbles, doux, pleins de bonne volonté, et tout parés des plus aimables vertus. Ils sont, de plus, puissants par la parole, redoutables au mal par l'esprit de leurs œuvres. Cependant leurs exemples éclatants ont le tort de confondre les flambeaux éteints qui veillent dans l'obscurité sur les Tabernacles.

C'en était trop ! La jalousie s'éveille, l'envie souffle la colère, et la crainte de comparaisons fâcheuses entretient la haine dans des cœurs insensibles.

L'ennemi se contente d'abord de tourner en dérision le Messie comme l'apôtre qu'il estime des censeurs trop sévères ; il ne veut pas les écouter, encore moins les suivre ; il préfère les accuser et, avec de sauvages clameurs, les traîner au Prétoire !

Ici une vile populace abusée par les princes de ses prêtres exige la vie sauve d'un assassin contre la tête de son Roi, qui a déçu de grandes illusions par son apparente médiocrité. Le juge s'étonne de l'aveuglement de la foule, de l'acharnement des accusateurs ; mais, après tout, s'estimant hors de cause et ne discernant d'ailleurs rien du plan divin, il accorde à regret le bandit à ses protecteurs, abandonnant sans enthousiasme à ses bourreaux le Juste méconnu, qui se trouve être le Maître et le Sauveur du monde.

Là, au contraire, un peuple reconnaissant, serré autour d'un clergé fidèle, implore pour son premier Pasteur, protection et justice. Face à cette défense sympathique se tiennent des accusateurs voilés et étrangers. Honteux de leurs moyens, implacables dans leurs fins, ils s'adressent au juge toutes rancœurs rentrées, toutes promesses et menaces étalées.

Le juge intègre dédaigne les promesses comme les menaces, mais il a foi dans les opportunes combinaisons ; et il est en présence de deux malheurs entre lesquels on le réduit à choisir. Il lève les yeux au ciel et sachant que le Maître reconnaît partout les siens, il bénit tendrement et croit devoir abandonner l'innocent à la grâce de Dieu.

Et voilà pourquoi, comment les Trifluviens désolés virent un jour surgir au pied du Golgotha une nouvelle croix dont

le pur éclat était un radieux reflet de la grande croix du Calvaire : de ces deux croix solidaires se répandirent dès lors sur eux une douce lumière et de grandes consolations.

Mgr des Trois-Rivières perdit en ce moment la dernière sœur qui lui restait et sœur Marie du Précieux Sang s'était empressée de le consoler. L'oncle et parrain affectueux lui répond le 18 octobre 1885 :

Ma chère Nièce. — En effet, le bon Dieu a rappelé à lui le dernier membre de la famille qui me restait dans le monde, ma très chère sœur Marie-Anne, ta bonne et tendre marraine.

Depuis une couple d'années, je remarquais qu'elle s'affaiblissait et perdait de son embonpoint. Cependant, elle jouissait d'une bonne santé et ce n'est que depuis peu qu'elle a éprouvé des dérangements d'estomac qui l'ont réduite à une extrême faiblesse et ont fini par ne plus lui permettre de prendre aucune nourriture. Elle s'est éteinte comme une lampe qui a consumé toute son huile.

J'ai eu la consolation de lui faire visite pendant cette maladie et de la trouver en parfaite connaissance. Elle avait déjà reçu les derniers sacrements et s'en rappelait très bien. Elle a vu venir la mort sans crainte et aussi sans douleur. Elle a rendu le dernier soupir sans effort et sans agonie, comme une personne qui s'endort.

J'ai la confiance qu'elle s'est endormie du sommeil des justes et que le Seigneur l'a reçue dans sa grande miséricorde. La bonté de son cœur, sa douceur, sa piété, les souffrances qu'elle a endurées, pendant si longtemps, sont des motifs bien fondés pour nous donner l'espoir qu'en laissant cette vallée de larmes, elle est entrée dans un monde meilleur.

Ton vieux père que j'ai vu, lors de mon avant-dernier voyage à Sainte-Anne, a perdu complètement la vue. Cependant, Elzéar m'a dit qu'il est bien d'ailleurs. Je n'ai pu aller lui faire visite cette fois, parce que le train des Trois-Rivières devait arriver trop tôt.

Pour moi, ma santé se soutient très bien.

Je m'aperçois cependant que les années m'appesantissent. Mais, c'est dans l'ordre, et il faut suivre le cours ordinaire de la nature. Bientôt, il me faudra aussi entrer dans la voie de mes pères, aller les rejoindre dans la terre des vivants, avec la grâce du Seigneur...

Et voici la fin d'une année douloureuse entre toutes ; Mgr Laflèche ne l'oublie pas en écrivant à sa filleule le 29 décembre 1885 :

Ma chère Nièce. — Je reçois avec plaisir et reconnaissance les bons souhaits et les belles étrennes que tu m'envoies. Merci des paroles sympathiques que tu m'adresses, au sujet des épreuves par lesquelles il a plu à la divine Providence de me faire passer dans le cours de l'année 1885. En effet, 1885 est bien l'une des plus rudes années que j'ai eu à

traverser. Mais il faut se consoler. A quelque chose malheur est bon. Et, si nous avons reçu avec bonheur les biens de la main de Seigneur, pourquoi n'en supporterions-nous pas les épreuves ?

Voilà ce que disait le saint homme Job, il y a trois mille ans. J'ai donc en effet supporté, sans trop de peine, cette rude épreuve et ma santé, bien loin d'en souffrir, n'en est devenue que plus florissante.

Rien de mieux non plus pour nous faire comprendre la vanité des choses de la terre et la vérité de ces paroles de l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités ! tout n'est que vanité, si ce n'est d'aimer Dieu et de le servir lui seul ! »

C'est là l'un des plus précieux avantages de l'épreuve : détacher le cœur des choses d'ici-bas et l'accoutumer à placer son bonheur dans la jouissance de biens que personne ne peut nous ravir malgré nous. Mais, même ici-bas, ces épreuves ne sont pas sans compensation. Ce sont des nuages qui passent, et le *vieux ciel bleu* reparaît plus pur et plus serein. Je regarde donc, avec confiance, l'avenir ; et j'attends des jours meilleurs, quand l'heure de la Providence aura sonné.

Sois sans inquiétude et continue à prier le divin Cœur de Jésus qui sait si bien compatir à toutes nos misères...

Sœur Marie du Précieux Sang se laisse aller aux lamentations et son parrain l'en réprimande le 25 août 1886 :

Ma chère Nièce. — Je te dirai que tu es un peu trop sensible aux épreuves qu'il plaît à la divine Providence de m'envoyer. Que sont ces épreuves en comparaison de ce que tant de saints évêques ont eu à souffrir ? Que sont-elles en comparaison des persécutions atroces auxquelles sont en butte tant de courageux missionnaires de la Chine, du Tonkin, de l'Annam ?

Et notre Saint-Père le Pape lui-même, que n'a-t-il pas à souffrir depuis son avènement au souverain Pontificat ?

Ce que j'ai à souffrir n'est qu'une bagatelle en présence de ces grandes tribulations.

Il faut donc dire avec le saint homme Job : « *Dominus dedit; Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum.* Le Seigneur me l'avait donné, le Seigneur me l'a ôté ; que son saint nom soit béni ! »

Et les apôtres, eux, se réjouissaient de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir la contumélie pour le nom de Jésus !

En vérité, ma chère Nièce, je te dirai que c'est une nouvelle école où j'ai appris à mieux comprendre les exemples du divin Sauveur et les enseignements qu'il nous donne dans son saint Evangile ! Puis, avec la grâce de Dieu ces choses deviennent faciles à supporter.

Ainsi, ne t'en afflige point davantage et continue à bien prier. Remercie aussi la Révérende Sr Robby du bon souvenir qu'elle veut bien me conserver devant le Sacré-Cœur de Jésus et dis à votre très honorée

Mère Supérieure qu'en retour de ses bons souhaits et ceux de sa communauté, je prie le Seigneur de vous avoir toutes en sa sainte garde...

Combien naturellement et fréquemment dans ses peines et ses douleurs imméritées, Mgr des Trois-Rivières se rapprochait ainsi du saint homme Job, dont il méditait le complet dénuement et vénérait la confiance parfaite en Dieu. Il s'efforçait de suivre cet exemple précieux dans ses propres tribulations, adorant lui-même dans la plus profonde humilité de son cœur meurtri les desseins secrets, mais toujours adorables de la Providence, soit qu'elle comble l'homme de sensibles bienfaits, soit qu'elle se contente de l'abreuver d'amertume et de tristesses. Sans doute, sa tête blanchie sous les rudes frimas de l'adversité opiniâtre s'inclinait parfois sous les rafales des contrariétés, de même que la frondaison des bois semble s'affaisser sous les foulées de la tempête déchaînée ; et ce n'était là, cependant, chez lui, qu'une sorte d'hommage rendu, non pas à la brutalité du mal, mais à la sagesse, à la puissance de son divin Maître qu'il voyait à la source des causes pour en régler les effets selon ses vues souveraines.

Quand donc, après des coups que la malice d'hommes pervers avait voulu décisifs, mortels, on le croyait enfin accablé et sans recours, il demeurait, à la stupéfaction de tous, inébranlable sur la brèche, tel le chêne séculaire au milieu de la forêt inaccessible qui le préserve des tourmentes balayant les montagnes ; il restait là debout, ferme, presque souriant en pleine tempête et disant : Seigneur, non la mienne, mais votre volonté sainte, toujours !

C'était, en effet, pour lui une raison de résignation sereine quand, à bout de forces, il regardait son modèle, le pauvre sublime, le saint homme Job, sur le trône de ses misères inénarrables. Il l'y rejoignait dévotement par une pensée compatissante, fraternelle ; près de lui, sans trouble ni colère, il attendait à son tour amis dédaigneux, ennemis féroces et l'implacable tentateur.

Et tandis que les plus élevés de ses persécuteurs verront, à la fin de leurs jours, leur esprit superbe sombrer dans la folie, Dieu lui donnera, comme au saint homme Job, une longue vie, gardera sa noble pensée épanouie comme son grand cœur, et lui accordera un retour de bonheur. Son peuple fêtera dans une allégresse surabondante les grâces du ciel qui feront visiblement l'auréole de son front radieux. Il en bénira lui-même Dieu avec effusion et, dans sa joie inespérée, il écrira à sa filleule bien-aimée, le 23 décembre 1892 :

Ma chère Nièce. — Les fêtes de mon jubilé épiscopal ont été pour moi, une véritable jouissance ; cependant comme toutes les belles choses de ce bas monde, ça passé vite ; ç'a été comme une trouée dans un ciel nuageux ; mais qui m'a néanmoins laissé entrevoir quelque chose du beau ciel bleu, image si douce, ancienne et toujours nouvelle du véritable ciel où règne le bon Dieu avec ses anges et ses saints.

Ma plus grande consolation dans les épreuves de cette pauvre vie, et mon véritable bonheur, depuis quelques années surtout, c'est d'étudier avec soin ce que la foi nous apprend de ce séjour de l'éternelle béatitude.

J'ai toujours aimé l'étude des sciences naturelles et surtout celle de l'astronomie qui nous parle si éloquemment de la puissance, de la sagesse et de la bonté du Créateur. Le prophète royal le proclame solennellement dans le 18e psaume : « *Cœli enarrant gloriam Dei et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* Les cieux racontent la gloire de Dieu et le firmament proclame l'ouvrage de ses mains ! » Quels n'auraient pas été la vivacité et la profondeur de ses sentiments, s'il avait pu contempler ce beau ciel avec les instruments dont disposent les astronomes modernes !

Eh bien, ma chère nièce, ce que sont les merveilleux télescopes pour les astronomes modernes, la foi l'est pour les âmes chrétiennes ; elle leur permet de sonder la profondeur et les merveilles du ciel des anges et des saints, comme les astronomes sondent les merveilles du ciel qui abrite les hommes et tout ce qui a vie ici-bas. En contemplant ces beautés toujours nouvelles, nous aimons à nous rappeler ces paroles de saint Paul qui en avait contemplé les beautés et goûté les douceurs, dans son ravissement jusqu'au troisième ciel. « L'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, et son cœur, goûté la beauté, la douceur et la grandeur des biens que Dieu réserve à ceux qui l'aiment et servent fidèlement ! »

Quel motif plus puissant et quelle consolation plus solide que celle-là, pour nous soutenir dans les courtes épreuves de cette vie passagère...

Cette inclination vers les sciences naturelles, l'astronomie en particulier, Mgr Laflèche la ressentit, en effet, toute sa vie. Quand il organisait, à Nicolet, tout un système planétaire, il ne faisait que mettre en évidence et placer sous les yeux de la jeunesse l'objet de ses constantes méditations : la majesté de Dieu démontrée par la splendeur de ses œuvres visibles. Ce goût, s'il n'y avait pas pris naissance, s'était, du moins, singulièrement développé en lui durant nombre de belles nuits étoilées, au cours de ses longs voyages dans le désert à la poursuite des âmes sauvages. Ces nuits, passées en plein air, étaient aussi bien sans fraîcheur l'été que glaciales l'hiver sous la tente ! Mais quels ciels prodigieux ! Que le dôme cé-

leste lui apparaissait sublime ruisselant de tous les mondes semés dans les espaces silencieux ! Il rêvait alors en fouillant les mystères de l'infini. Plus tard davantage encore, au milieu de ses angoisses, cet attrait naturel l'emportait dans la même immensité, au milieu des mêmes mondes roulant du même mouvement dans les mêmes espaces lumineux ! Quand tout passait et changeait dans le cadre restreint où s'agitait l'homme mortel, sous ses yeux, l'ensemble de la création, dans son ordre constant et merveilleux, continuait l'hymne enchanteur de l'amour des mondes envers Dieu Tout Puissant, créateur de toutes ces merveilles.

Aimant donc les espaces sans bornes et les mondes qui les peuplent, à chaque peine, à chaque malheur, du fond de sa détresse comme de son bonheur, la belle âme de Mgr des Trois-Rivières s'élançait vers ces cieux qui ne cessaient d'être étoilés. Et plus son âme s'élevait ainsi au-dessus des êtres petits et malfaisants, au-dessus des choses vaines de la terre, plus tout ce qu'il fuyait se réduisait pour lui, s'atténuait, s'effaçait enfin dans la confusion de choses disparues ! Et ce serait de ces vanités des vanités, de ces imperceptibles riens qu'il souffrirait jusqu'à l'accablement !

Il secouait plutôt sa peine et, pénétré de l'infinie Majesté de son Dieu qu'il servait avec toute la générosité de son cœur, il reprenait toujours sa tâche, résolu à la parfaire jusqu'à son dernier soupir, dans l'ordre et la mesure voulus par la Providence elle-même.

CHAPITRE XXII

Mgr Laflèche réorganise son diocèse diminué et encourage Mgr Grandin dans la protection des Métis et des Sauvages, menacés par la pénétration ontarienne. — Les Ecoles du Nord-Ouest. — Fermeture de l'hôpital des Ursulines des Trois-Rivières. — Nouveau voyage à la Rivière-Rouge pour la consécration de la cathédrale de Saint-Boniface. — Requêtes en faveur des Ecoles et de la langue française au Manitoba. — Encore quelques lettres intimes.

L'ennemi reprochait à Mgr Laflèche son attitude rigide dans une opposition, toujours irréductible, à leurs projets subversifs de l'ordre moral chrétien ; aussi ses enseignements si fermes donnés lors des élections et surtout à l'occasion de l'Encyclique *Humanum genus.*

En effet, alors que Mgr Taschereau, dans un Mandement reproduit dans les *Voix Canadiennes* et resté célèbre sur les bords du Saint-Laurent, s'aventurait à proclamer qu'il ne fallait voir dans la franc-maçonnerie canadienne qu'une association inoffensive d'hommes épris de liberté et de philanthropie ; Mgr des Trois-Rivières, dans un Mandement non moins fameux, démasquait cette secte hypocrite et dénonçait ses méfaits répétés, ses tendances pernicieuses. Il faisait mieux : il prenait texte de cette Encyclique pour donner dans sa cathédrale une série de 15 conférences. M. l'abbé N. Caron, professeur au Séminaire des Trois-Rivières, sachant que son évêque ne se souciait pas d'écrire ses discours pour la postérité, suivit ces conférences plus en sténographe avisé qu'en auditeur résigné à d'éphémères jouissances de l'esprit. Il eut ainsi le bonheur de conserver ces discours que nous avons reproduits dans les Œuvres Oratoires de Mgr Laflèche et dont nos lecteurs y pourront cueillir les fruits et goûter les charmes. Ils y trouveront aussi l'Encyclique de Léon XIII et le Mandement fort remarquable de Mgr des Trois-Rivières qui la promulguait en la commentant.

Dans ses 15 Conférences, l'orateur expose l'autorité des

documents pontificaux; signale les deux camps qui divisent l'humanité; dit la nécessité de la religion pour l'individu, pour la société domestique et pour la société civile. Il considère ensuite la religion au point de vue historique; traite de la Providence, de la Résurrection, de la Révélation, et arrive à la question brûlante des doctrines fondamentales de la Franc-maçonnerie comparées à celles de l'Eglise catholique, ce qui le conduit tout naturellement à étudier le fondement de la société domestique, les sources de l'autorité de la société civile. Il aborde la question de l'éducation qui passionnait alors l'opinion à la suite des entreprises de la secte condamnée. Il parle aussi en termes inspirés de la vocation des hommes, enfin du droit de propriété et conclut la série de ses instructions par l'examen critique de l'organisation de l'Eglise à laquelle s'oppose l'organisation secrète de la Franc-maçonnerie.

A ces 15 Conférences, il faut joindre trois autres faites également à la cathédrale, où l'évêque prenait la parole presque chaque dimanche qu'il passait dans sa ville épiscopale. Elles traitent des biens temporels de l'Eglise qu'il examine dans l'origine et la fondation de l'Eglise catholique, et il établit l'immunité de ces biens. Le tout forme une véritable somme contre l'esprit, les tendances et les entreprises des ennemis de l'Eglise, et contre les cœurs défaillants qui contribuaient alors par leurs concessions intolérables à des réalisations inadmissibles.

A cette époque, et c'était l'actualité même de ces manifestations oratoires, les sectaires conjurés préparaient des attentats contre les écoles confessionnelles dans le domaine de l'enseignement qu'ils voulaient neutre en matière de religion, indifférent en morale; les mêmes ennemis de l'Eglise s'efforçaient aussi de disposer des *Biens des Jésuites* pour une destination contraire à leur origine comme aux intentions des donateurs.

Enfin son sacrifice étant consommé et son diocèse divisé au gré de ses contempteurs, Mgr Laflèche se remit résolûment à l'ouvrage. Il parcourait le champ qui lui restait à cultiver; il en étudiait les ressources et les besoins nouveaux, s'appliquait à améliorer le sort des paroisses en plein exercice ou à convertir en nouvelles paroisses les missions qui, en se peuplant, lui donnaient des espérances; il multipliait les couvents, ou plutôt les écoles confiées à des religieuses, les classes qui pouvaient favoriser le zèle des Frères des Ecoles chrétiennes, et toutes les œuvres capables d'assurer le bien matériel et moral d'un peuple dans son ensemble bien

intentionné et croyant. Avant la division de son diocèse, il avait créé une quinzaine de paroisses aujourd'hui florissantes; après cette division, il en créera encore autant qui ne le deviendront pas moins, et ce fut une partie seulement de la bénédiction des cieux qui fécondait ses derniers labeurs.

Mais ses soucis d'avant son épreuve la plus douloureuse, comme ceux qui lui resteront fidèles après, ne l'empêchèrent jamais de jeter les yeux au-delà du sillon qu'il fertilisait de ses sueurs. Sa pensée, par exemple, était constamment attachée aux pas des missionnaires, ses anciens compagnons, ou de ceux de leurs aides comme de leurs successeurs.

Le progrès qui causa la révolte des Métis et des Sauvages entamait la Prairie ; il la pénétrait : les rails se déroulaient rapidement en rubans continus jusqu'à Saint-Boniface, ils s'allongeaient déjà bien au-delà, ramifiaient de-ci de-là, et de divers côtés menaçaient les solitudes des Montagnes Rocheuses, avec l'intention de gagner en hâte le Pacifique lui-même.

Fallait-il se réjouir d'une pénétration si rapide, de cette prise de possession définitive qui déversait dans les déserts de la veille les avant-gardes des foules du lendemain, avec des fièvres de tous genres, et des passions de toutes natures!

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, à vrai dire, tremblait de toute la sollicitude de son âme pour les pauvres Sauvages et les Métis, un jour révoltés, l'autre jour accablés et dont les héros furent ou seront pendus sans pitié pour résistance illégale aux entreprises de la civilisation.

Mgr Taché, aidé de Mgr Laflèche, avait fait pour Lépine d'abord et fera pour Riel ensuite de louables, mais inefficaces efforts et, hanté par des visions de désordres qui pouvaient se répéter et provoquer, après la démoralisation, des répressions plus funestes encore, il gémissait sur les épreuves que réservait peut-être à son Eglise naissante un avenir incertain. Il avait donc de noirs pressentiments, éprouvait décidément de secrètes terreurs. Ces stamboats qui sifflaient sur les rivières ; ces locomotives qui allaient assombrir l'horizon ; tous ces engins nouveaux, dont le fracas se rapprochait, il en avait peur. En vain lui disait-on que les distances s'effaceraient, que l'apostolat en deviendrait plus facile ; il ne voulait pas être rassuré. Pour lui, la civilisation violente, c'était la mort du Sauvage, mort temporelle et mort spirituelle. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur lui apparaissaient comme les véhicules du vice, des mauvais journaux et des fausses doctrines, surtout de l'eau de feu, poison pour les corps, ivresse pour les âmes. Les

Sauvages disparaîtraient, les familles après les individus, et les tribus après les familles !

Le bon évêque communiquait ses alarmes à Mgr Laflèche qui lui répondait déjà en 1882 et le lui répétera dans la suite :

J'ai toujours eu comme un pressentiment que l'avenir des missions sauvages du Nord-Ouest était très important, non pas à cause de ces sauvages eux-mêmes, qui semblent condamnés à disparaître partout ; mais à cause de ceux qui viendraient après eux et que je croyais devoir être la race métisse qui leur est certainement supérieure. Mais voici que l'on voit, plus clairement, les plans de la Providence : c'est à la race blanche qu'elle livre, aujourd'hui, ces vastes territoires et les missionnaires qu'elle a envoyés d'avance sont là prêts à jeter les semences de la divine parole au milieu de ces populations qui arrivent de tout côté. Je ne crains pas de le dire, l'organisation de l'Eglise catholique en ces contrées est un fait tout providentiel, préparé pour le salut d'un nombre d'âmes, et pour l'avenir religieux de ce pays. Courage, cher Seigneur, vous verrez de vos yeux cette transformation et vous serez le *Joseph* chargé de distribuer le froment de vie éternelle à ces nombreuses populations. Ce sera un bonheur pour moi, j'espère, de pouvoir y contribuer en vous envoyant du secours. »

« Je crois bien, comme vous, que les Sauvages doivent disparaître, répondait Mgr Grandin, mais je voudrais les envoyer au Paradis ».

Mgr Grandin mourut en 1902, après avoir vu la réalisation de la prophétie de Mgr Laflèche ; et s'il n'a pu envoyer tous les sauvages au paradis, il y a rejoint, sans doute, un grand nombre.

Mais à la suite du peuple nouveau accouru dans le Nord-Ouest, jusque-là abandonné à l'apostolat périlleux des missionnaires, arrivaient les pasteurs protestants de l'Ontario. Ils ne craignaient plus d'être scalpés ou traités d'autre façon aussi mal commode. Ils s'établissaient donc dans les missions fondées par les admirables pionniers de la foi catholique que nous avons vus à l'œuvre, surtout sur les *réserves*, véritables enclos, accordées aux rois déchus de la Prairie qui achevaient ainsi de mourir dans une séquestration, pour eux, intolérable. Les accapareurs du sol étaient aussi, pour la plupart, des Ontariens. Ces sectaires fanatiques conservaient leurs préjugés, leurs haines ; ils n'étaient que trop tentés d'étendre en ces pays neufs la guerre de religion qui rendit si orageux le mariage mal assorti qu'une métropole soucieuse de l'avenir avait un moment imposé entre le Haut et Bas-Canada. Toutes les vexations et les misères que Mgr Guignes et Mgr Duhamel eurent à subir dans l'Ontario,

Mgr Taché et Mgr Grandin commençaient à les expérimenter dans le Manitoba et les futures provinces de l'Alberta et du Saskatchewan. Ici comme là, la lutte s'engageait particulièrement sur le terrain de l'éducation de l'enfance métisse et sauvage. L'or, les présents, la morale facile faisaient les adeptes du protestantisme. Le sectarisme se manifestait d'ailleurs contre les catholiques de toutes manières, sous toutes les formes : il était, du reste, au pouvoir et il en profitait pour asservir les consciences.

Nous sommes là à l'origine de la troublante question des Ecoles du Nord-Ouest canadien qui fit écrire à Mgr Taché tant de pages éloquentes, pousser à Mgr Grandin tant de gémissements et faire à Mgr Laflèche tant d'appels vigoureux pour émouvoir la charité, pour assurer le respect des Traités. A cette question vitale, nous avons consacré les tomes VII et VIII des *Voix Canadiennes*, auxquels nous renvoyons le lecteur pour tous documents et commentaires.

Nous insistons ici, seulement, sur le parti-pris des Ontariens-presbytériens, qui, voulant par la conquête politique et morale du Nord-Ouest, asseoir définitivement leur prédominance dans toute la Confédération canadienne, cherchaient aussi par tous les moyens à entraver l'évangélisation catholique des Métis et des Sauvages. A cette fin ils établirent, au mépris des Actes et des Traités, le régime scolaire de 1882. La Constitution et les Traités reconnaissaient naguère les écoles confessionnelles, publiques ou séparées. L'école publique était du culte de la majorité de la population, dont la minorité avait droit à son école séparée selon les convenances de son propre culte. Les écoles indistinctement avaient droit à des subventions proportionnelles à leur population scolaire.

Les Ontariens changèrent, dans la pratique, l'esprit et même la lettre des Traités. Ils s'arrangèrent de telle façon, en effet, que les écoles catholiques, bondées d'enfants sauvages, étaient privées de tous subsides à côté d'écoles protestantes vides qui absorbaient la totalité des crédits scolaires ! La partialité allait même jusqu'à la persécution inhumaine. Sur leurs *réserves* de terres, les sauvages recevaient des secours en nature, surtout de la viande de bœuf. Or, c'était non pas ce morceau de pain, mais cette tranche de viande qui était en jeu, c'est-à-dire l'unique moyen de subsister pour des malheureux qui ne demandaient pas à la terre l'indépendance de leur vie misérable. De par la volonté des protestants, les sauvages catholiques enverraient leurs enfants au pasteur, sinon point de bœuf pour eux ! On leur enlevait leurs outils,

leurs bêtes ; en d'autres termes on leur disait brutalement : *crois* ou *crève*. Beaucoup mouraient, en effet, de privations lentement, douloureusement, attendant de la main secourable, mais dépourvue, du missionnaire le temps de prendre la direction du paradis.

Les Sauvages étaient étroitement cantonnés, sans droit de sortie à moins d'autorisation ; des fonctionnaires trop zélés allaient jusqu'à prétendre parquer les missionnaires eux-mêmes pour limiter leur action à certaines *réserves* et confier les autres aux ministres de divers cultes, tant était en faveur la liberté de la race déchue ! éclairée l'intelligence des intérêts moraux de ces fantômes fuyants qui disparaissaient comme leur Prairie elle-même.

« On aurait dit, écrivait Mgr Grandin, qu'une injustice, commise par un membre du gouvernement, devenait justice », et fatigué du feu continuel de cette guérilla, l'évêque de Saint-Albert s'en plaignit au commissaire des Sauvages, disant : « Depuis trente ans, nous évangélisons les Sauvages au prix de bien des souffrances, et au milieu des dangers. Nous sommes habitués aux épreuves. Les tracassèries et les injures dont nous sommes victimes se changeraient-elles en persécution ouverte, que nous ne reculerions jamais d'un pas. » L'agent répondit simplement qu'il fallait observer les clauses du traité; mais précisément, cet Evêque, comme Mgr Taché, se plaignait de ce qu'on l'observait si peu.

Mgr Grandin, qui ne péchait pas par défaut de franchise, s'adressa alors au ministre de l'Intérieur, en ces termes :

« Je n'aime pas à constater le mal : c'est seulement lorsque je ne puis plus reculer devant l'évidence que je retire ma confiance. Eh bien ! Monsieur le Ministre, vous me forcez à croire que j'ai eu tort d'avoir confiance en vous, parce que vous pouvez corriger les griefs dont je me plains, et vous les augmentez. Il ne m'est plus possible de faire supporter la responsabilité aux commissaires, agents et autres officiers. Evidemment, ils reçoivent un mot d'ordre, et ce mot d'ordre, d'où peut-il venir ? Cette persistance à ne tenir que des employés protestants auprès des réserves n'est évidemment pas sans arrière-pensée. Il faut bien me rendre à l'évidence. Je constate, par une foule de preuves, dont j'espère vous donner les détails, que c'est un parti-pris chez le Département Indien de nous maltraiter, je pourrais dire de nous persécuter ; et ce Département se personnifie en vous, parce que vous en êtes la tête.

« Constatant ce parti-pris de nous maltraiter, nous devons, de notre côté, prendre le parti de nous défendre. Je ne vois le moyen de le faire qu'en publiant les mille taquineries et injustices dont nous sommes les

victimes. Je devrai, dans ce cas, faire connaître l'abus déloyal que vous avez fait d'une de mes lettres en ne la publiant pas en entier et, par là même, en lui donnant un sens tout autre que celui qu'elle avait en réalité. Il me sera pénible d'en venir là, mais je crois, en conscience, que c'est un devoir de ma charge et je reculerai d'autant moins devant ce pénible devoir que ma carrière est plus proche de sa fin. Bientôt, sans doute, je devrai aller rendre compte à Dieu, le seul que je craigne en réalité, de mon administration, et je tremblerais de paraître devant Lui en administrateur infidèle. C'est donc mon plan bien arrêté et je n'y renoncerais que si on me rend justice. »

Il prépara un mémoire détaillé, bien nourri de faits, au sujet des tracasseries du Département Indien, et le soumit à Mgr Laflèche, et aux autres évêques.

Mgr des Trois-Rivières lui répond :

« Les faits nombreux que vous citez prouvent à l'évidence qu'il y a eu deux poids et deux mesures pour les missions protestantes et les missions catholiques. Tandis que l'on favorisait visiblement les premières, on a refusé bien des fois, aux secondes, l'aide et le secours auxquels elles avaient droit.

« Les choses ont été poussées quelquefois jusqu'à une véritable persécution contre vos pauvres sauvages catholiques. C'est là une violation flagrante de la Constitution de notre pays, qui garantit, à tous ses sujets, la liberté religieuse. L'ensemble des faits et leur enchaînement font voir qu'il y a un véritable plan habilement suivi pour opprimer, peu à peu, et ruiner les missions que vous avez fondées avec l'aide de vos dignes et zélés coopérateurs depuis plus de quarante ans, au prix de tant de dures privations et de tant de dangers, au milieu de ces nations barbares. Vous avez largement contribué à adoucir les mœurs cruelles de ceux mêmes qui sont demeurés infidèles jusqu'à ce jour.

« Vous êtes, naturellement, le père et le protecteur de ces pauvres enfants du désert qui ont embrassé la foi catholique, et je comprends combien cette conduite, de la part d'hommes, à qui, avec vos missionnaires, vous avec rendu de si grands services pour l'administration gouvernementale de ces vastes régions, a dû affliger votre cœur d'évêque et d'apôtre ! Vous avez donc rempli un devoir sacré devant Dieu et devant les hommes en prenant avec tant de courage et de constance, la défense des droits religieux de ces infortunés sauvages, en réclamant devant les autorités fédérales l'observation fidèle des engagements contractés solennellement envers eux par des traités et par des lettres officielles. »

Lorsqu'en 1883, les évêques du Bas-Canada se réunirent à Québec, Mgr Grandin sollicita la faveur de se faire entendre par l'assemblée et il plaida devant elle la cause de ses pauvres

sauvages. Mgr Laflèche et Mgr Duhamel d'Ottawa, toujours unis pour soutenir fermement les meilleures causes, l'approuvèrent chaleureusement. Ils l'appuyèrent avec tant de fermeté et d'éloquence que l'archevêque de Québec se décida à envoyer une lettre collective à toute la Province pour recommander les Ecoles du Nord-Ouest à la générosité du peuple chrétien. Mieux encore, les évêques réunis, dans une lettre commune, recommandèrent le vaillant évêque de Saint-Albert et ses œuvres au gouvernement fédéral.

Néanmoins, la persécution dans le Nord-Ouest comme dans le Manitoba ne faisait sans cesse que gagner en étendue et en violence ; les droits les mieux établis étaient méconnus, les libertés les plus chères, menacées : « L'histoire fidèle et complète du travail lent et sourd de tout un monde acharné à la destruction de nos écoles, écrivait alors l'hon. M. Forget, plus tard lieutenant-gouverneur des Territoires, serait curieuse à faire et nombre d'âmes candides seraient, certes, plus qu'étonnées si l'on faisait à chacun sa part de responsabilités. »

En attendant cette satisfaction, qui paraissait lointaine, Mgr Grandin exahala ses plaintes dans une lettre publique aux archevêques et évêques du Canada :

« Le parti catholique français, disait-il, a des droits qu'on ne peut lui ravir sans injustice ; il a même des droits à la reconnaissance de ce parti fort et puissant qui tient à l'opprimer. Ne sont-ce pas, en effet, les Canadiens-Français et les Métis qui ont rendu possible la colonisation du Nord-Ouest, qui ont facilité les rapports des blancs avec les sauvages, qui sont encore aujourd'hui le vrai trait d'union entre les uns et les autres ? Mais la reconnaissance, le souvenir même d'une obligation n'est pas, paraît-il, la vertu des puissants ; il faut, nous, minorité, nous résigner à ne plus compter dans la société, trop heureux si on nous permet de vivre comme des parias et des vaincus. Malgré une certaine dose d'humilité que je m'efforce de cultiver en moi, il m'en coûte, cependant, pour moi et pour les miens, de me résigner de vivre à ces conditions. »

A la lecture de cette lettre Mgr Laflèche, qui s'entendait en vaillance, s'écria : « Oh ! le brave cœur ! » Et il envoya toutes ses félicitations à l'évêque de Saint-Albert :

« Courage, cher seigneur, disait-il, ne vous laissez pas abattre par les difficultés sans cesse renaissantes sur vos pas. Est-il étonnant que le démon mette tout en œuvre, pour paralyser vos efforts, quand on considère l'importance de la cause à laquelle vous travaillez ? Il

s'agit de l'avenir religieux de cette immense contrée qui sera habitée par des millions d'hommes avant cinquante ans. »

« Nous ne sommes point des hommes politiques, lui écrivait-il un autre jour, mais nous avons un intérêt sacré à protéger, à défendre, auprès des gouvernements, et avec la grâce de Dieu nous n'y manquerons pas ; nous userons de tous les moyens légitimes que nous donne la Constitution de notre pays, pour atteindre efficacement cette fin sacrée.

« Le maintien de la langue française, comme langue officielle, sur le même pied que la langue anglaise, la protection des missions catholiques contre toutes les tentations du fanatisme sectaire, à l'ombre de l'autorité gouvernementale, sont des choses garanties par la Constitution du pays et tellement essentielles pour nous Canadiens-Français qu'elles rallieront tous les députés de notre nationalité, sans distinction de partis, comme un seul homme, quand il s'agira de les défendre contre d'injustes agresseurs. Courage donc, et regardons l'avenir avec confiance quel que soit le nombre de nos adversaires. »

Cette attitude virile était familière à Mgr des Trois-Rivières; il l'eut vis-à-vis de tous les contempteurs des droits acquis et légitimes ; envers ceux qui bouleversaient l'opinion et les intérêts catholiques au Manitoba ; envers ceux qui détruisaient l'œuvre de civilisation des missionnaires dans les Territoires non organisés, comme en face des protestants d'Ontarive, en collaboration étroite avec Mgr Duhamel ; contre les libéraux du Bas-Canada, en dépit de l'hostilité de leurs protecteurs inattendus. Cette attitude tenait du caractère même de l'évêque des Trois-Rivières, attitude naturelle, constante qui fit la parfaite unité de sa vie remarquable à tant de titres divers. Elle explique l'acharnement d'un grand nombre contre sa personne et ses œuvres. On l'attaquait parce qu'il était un drapeau et une doctrine, et il avait nécessairement pour ennemis jurés tous ceux qui répudiaient ses couleurs et ses enseignements, conformes aux instructions de l'Eglise.

Mgr Laflèche portait à ses communautés religieuses un particulier intérêt. Il cultivait avec amour celles qu'il trouva établies ; il s'évertuait à les développer, à leur amener des concours utiles ou nécessaires. Sous son administration apparurent ou se multiplièrent les établissements des Frères des Ecoles chrétiennes, de l'Instruction chrétienne, des Frères du Sacré-Cœur et des Frères de Saint-Gabriel ; ceux des Sœurs de la Providence, du Précieux Sang, du Bon Pasteur, des Ursulines, des Sœurs de l'Assomption et des Sœurs Grises d'Ottawa. Nous avons vu ailleurs ce qu'il fit du Collège et du Séminaire des Trois-Rivières.

On lui reprocha, cependant, la fermeture de l'Hôpital desservi par les Ursulines des Trois-Rivières, nécessité qu'il dut subir.

Les Ursulines sont cloîtrées; les soins qu'elles prodiguaient aux malades étaient intelligents et maternels; mais, faute de subventions suffisantes, cette fondation devenait de plus en plus onéreuse pour leur communauté qui n'y pouvaient plus suffire, d'autant moins que l'opinion publique marquait sa préférence pour les sœurs hospitalières de la Providence installées aux Trois-Rivières. Les Sœurs de la Providence sont l'équivalent des Filles de Charité de France: elles soignaient dans leur hôpital qui était fréquenté; elles soignaient à domicile et distribuaient elles-mêmes leurs consolations et leurs secours. La subvention accordée par l'Etat, et qui devait se répartir proportionnellement entre les deux hôpitaux de la ville, ne pouvait suffire ni à l'un ni à l'autre, et l'hospitalisation chez les Ursulines, vu le petit nombre de leurs malades, était d'un prix trois fois supérieur à celle des Sœurs de la Providence. Loin de pouvoir attendre une subvention plus forte, il fallait prévoir une réduction de celle allouée jusque-là, et les Sœurs Ursulines réclamaient pourtant, mais en vain, le remboursement d'environ 40.000 fr. d'avances consenties par elles, et une subvention plus appréciable à l'avenir.

Dans cette situation qui devenait critique, Mgr Laflèche prescrivit une enquête et se fit faire un rapport détaillé sur les comptes de l'hôpital des Ursulines; puis, sur l'avis unanime de son Conseil et sous la menace d'une fermeture d'office, l'évêque dispensa les Sœurs de subir plus longtemps le fardeau d'une œuvre onéreuse et sans avenir. Il leur abandonna, cependant, à titre de compensation les biens de l'hôpital que les Ursulines fermèrent d'elles-mêmes.

Elles ne pouvaient pas ignorer ce que le Dr Ross, premier ministre, avait dit à M. Sévère Dumoulin, protecteur des Sœurs de la Providence, à savoir: « Si Mgr des Trois-Rivières ne veut pas prendre sur lui la responsabilité de fermer l'hôpital, le gouvernement la prendra, lui. »

C'est le résumé de cette histoire qu'on voulut convertir en une affaire: et c'est une histoire de 1866!

Ce que Mgr Laflèche savait faire en toutes circonstances, c'était prendre selon besoin des initiatives généreuses, hardies ou énergiques: il avait le courage de tenir le langage, de faire le geste que comportaient les situations connues, et de prendre ensuite toute la responsabilité de ses paroles comme de ses actes. Il le faisait d'autant plus aisé-

ment qu'il ne visait que la vérité et la justice, que la volonté de Dieu et le salut des hommes, auxquels il apportait la lumière avec charité.

En faisant ainsi tout son devoir avec des intentions pures et des considérations d'un ordre élevé, il lui arrivait, néanmoins et même nécessairement, de secouer des torpeurs, de redresser des torts, de réprimer des errements, de contrarier des appétits, de décevoir des ambitions. Il avait alors le mérite de ne mettre en ligne de compte ni les récriminations, ni les lamentations, ni les entremises complaisantes, ni les pressions qui se donnaient des airs protecteurs. Il avait ses buts déterminés par son devoir, et il ne tendait qu'à les atteindre par des voies droites et des moyens avouables. Son intégrité était l'heureuse contre-partie de son esprit de pauvreté et de son réel désintéressement.

Tout comme Mgr Bourget, en maintes choses son maître et son modèle, il apportait le plus grand soin à la formation de son clergé, à l'étude de son troupeau. S'il connaissait admirablement le caractère, les mérites de chacun des membres de son clergé, au cours de ses visites pastorales il s'efforçait d'acquérir une connaissance parfaite de l'esprit et des besoins de chaque paroisse. Et c'était ensuite pour lui un souci, dont il ne se déchargeait sur personne, de savoir quel pasteur convenait au troupeau à conduire ; et ses choix, faits avec le désir de procurer le bien des âmes et la gloire de Dieu, étaient acceptés avec confiance et se trouvaient généralement être heureux.

Illustrons ce trait du caractère de Mgr Laflèche par le choix qu'il fit de M. Bochet, curé de Sainte-Anne de la Pérade, paroisse natale de l'évêque comme du prêtre que celui-ci lui destinait.

M. Bochet fit ses études au Séminaire de Québec et les termina en 1858. Ses succès furent tels et la confiance qu'il inspirait si grande, que ses supérieurs lui confièrent la classe de cinquième avec 55 élèves, plus la charge de salle et la surveillance du dortoir. Ce faisant, le séminariste suivait les cours de théologie morale. Ce fut le labeur d'une année, suivie d'études reposées dans la solitude du Grand Séminaire.

Mgr Cooke ramena ce sujet d'élite dans le diocèse des Trois-Rivières et l'ordonna prêtre en 1861. Il fut vicaire à Saint-André d'Acton. Là, conjointement avec son curé, il desservait les paroisses de Saint-Théodore d'Acton et de Saint-Fulgence de Durham. L'année suivante il était transféré et desservait Saint-Hippolyte, Sainte-Catherine de Wotton et Saint-George de Windsor. En 1864, une trombe détruit à

Warwick église, presbytère et trente-quatre foyers ; la désolation était grande, on envoya aux sinistrés pour les réconforter M. Bochet, connu par ses talents divers, par son énergie et sa bonté. Il réussit à merveille, mais au prix de grands sacrifices et de durs labeurs. Quand tous les plâtres sont secs et les paroissiens heureux, M. Bochet est nommé curé à Tingwick pour recommencer un travail ingrat avec une parfaite bonne volonté. Il se croit rivé enfin ! et uni indissolublement à sa paroisse, où il était déjà depuis quinze ans. Il ne demande rien, ne cherche pas un autre sort ; mais son évêque connaissait sa vertu, son œuvre.

Sainte-Anne de la Perade était une des plus belles paroisses des Trois-Rivières ; elle était enviable et devint vacante. Il fallait pourvoir à son service. Mgr Laflèche examine les titres des titulaires possibles avec la seule préoccupation de donner à des âmes affligées un guide sûr, et il appelle M. Bochet pour lui offrir cette cure, lui laissant, après mûre réflexion, la liberté d'accepter ou de refuser ce poste. M. Bochet justifie la confiance de son évêque en mettant dans sa conduite le même esprit que l'évêque dans sa direction : Décidez vous-même, Monseigneur, dit-il, votre ordre sera pour moi la volonté de Dieu. — Allez donc, répond l'évêque, c'est Dieu qui vous a choisi.

Et, en effet dans tous ces choix et décisions, Mgr Laflèche apporta un tel esprit chrétien, qu'il pouvait répéter : Allez, mon enfant, c'est Dieu qui vous l'ordonne.

En 1885, Mgr Taché revenait à Ottawa plaider la cause de l'infortuné Louis Riel, condamné à mort, et Mgr Laflèche l'aidait à obtenir, faute de la grâce voulue, au moins maintes mesures réparatrices en faveur des Métis.

Mgr I. Bourget mourut en ce moment à la résidence Saint-Janvier au Sault au Récollet. Mgr Taché prononça son oraison funèbre à la cathédrale de Montréal et les deux amis, qui lui survivaient, versèrent ensemble sur cette tombe fleurie par les plus belles vertus leurs pleurs et leurs prières.

L'année suivante, l'archevêque de Saint-Boniface revenait encore au Canada. Il annonçait ce nouveau voyage à Mgr Laflèche en ces termes, le 6 février 1886 : « Entre nous, ne soyez pas trop surpris si vous apprenez que je suis à Montréal au commencement de mars. Je ne suis point encore décidé. J'ai bien des raison de faire le voyage dans l'intérêt de mon diocèse et peut-être que ma présence dans votre province ou la capitale pourra être de quelque utilité à d'autres. »

Il faisait certainement allusion, entre autres choses utiles à d'autres, à la très active campagne défensive qu'il menait

ardemment en faveur de Mgr Laflèche lui-même, pour lui épargner l'humiliation, surtout la profonde tristesse de la division de son diocèse. Nous avons produit quelques documents attestant cette intervention amicale, mais il en existe encore d'autres et de meilleurs qu'il nous importe, par pitié pour quelques-uns, de passer sous silence.

Il venait aussi pour suivre de près, à Ottawa, les suites de la fameuse motion Landry : « Que cette Chambre (les Communes) croit de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort, prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, eut été mise à exécution. »

Mgr Taché avait lui-même témoigné et laissé témoigner à Riel vivant, et à Riel exécuté, toutes les sympathies et toute l'aide désirables ; mais après les faits accomplis, il redoutait pour ces chers Métis eux-mêmes que leur attachement ne fût exploité et ne servît ainsi de prétexte ou de moyen pour entraîner le pays en des révolutions qui, « au lieu de défendre leurs intérêts, les compromettraient ».

Il savait quel intérêt Mgr Laflèche portait, par continuation, aux Métis ; combien il avait combattu lui-même pour le respect de leurs libertés, de leurs biens. Il pensa devoir expliquer à son ami les raisons de son attitude nouvelle dont l'avenir soulignera l'opportunité et la sagesse. Il écrivit donc à Mgr des Trois-Rivières une longue lettre intime, destinée à la justification éventuelle de ceux qui croiraient devoir suivre l'archevêque de Saint-Boniface jusqu'à repousser cette inopportune motion Landry. De cette lettre nous ne citons qu'un passage dont les termes supposent la solidarité des intentions actuelles, la communauté des souvenirs, des deux vieux missionnaires du Nord-Ouest. La lettre est du 3 mars 1886 et Mgr Taché y disait à son ami :

... Quarante années de dévouement à la cause des Sauvages et des Métis ; toute une existence usée dans leurs intérêts me donnent la certitude que je suis incapable de sacrifier ces mêmes intérêts ou de faire quoi que ce soit qui, dans mes convictions les plus intimes, n'est pas à leur avantage. Que ceux qui ne pensent pas comme nous fassent quelque chose de ce que nous avons fait, et alors, mais alors seulement, ils auront le droit de s'étonner de l'attitude que je viens de vous indiquer...

La lettre se termine par ces paroles émues :

« Qui aurait dit, *il y a quarante ans*, quand, à pareille époque, nous faisions nos préparatifs de départ pour l'Ile-à-la-Crosse, qui aurait dit que nous verrions ce que nous avons vu depuis, que nous éprouverions ce qui nous a si cruellement éprouvés ? Acceptons de la divine Provi-

dence tout ce qu'elle nous ménage ; pardonnons aux hommes toutes les peines qu'ils nous infligent. Etroitement unis dans l'affliction comme dans la prospérité, prions l'un pour l'autre, afin de nous préparer aux joies qui ne connaissent pas de mélange. »

Cette belle lettre montrait fermement la voie à suivre au milieu de l'agitation des partis politiques qui cherchaient à profiter des circonstances douloureuses pour leur intérêt particulier. Mgr Taché recommandait aux catholiques du Parlement de mettre la cause métisse au-dessus des intérêts des partis, et d'appuyer ceux qui pouvaient et voulaient rendre justice aux métis, en leur accordant de légitimes réparations ; et il en obtint de fort appréciables.

L'agitation révolutionnaire, qui avait fortement menacé l'ordre public et l'avenir des missions du Nord-Ouest, faisait désirer alors une réaction bienfaisante, capable d'atténuer les rancœurs laissées par la malheureuse aventure de Riel. Mgr Taché pensa que la consécration de sa nouvelle cathédrale en pourraît fournir l'occasion. Chose étonnante, vu les ressources limitées de la province, la cathédrale de Saint-Boniface réunissait enfin les conditions requises pour sa consécration solennelle ; elle était en pierre et achevée ; de plus, elle se trouvait libre de tout créancier ; deux autres églises du pays offraient les mêmes conditions : celles de Sainte-Marie de Winnipeg, et de Saint-Norbert.

Mgr de Saint-Boniface voulait faire consacrer ces trois sanctuaires. Il invita Mgr Fabre, évêque de Montréal, pour ces cérémonies ; d'abord, parce que sa santé lui interdisait d'y procéder lui-même vu la longueur de l'office, ensuite parce que le diocèse de Montréal avait procuré au Nord-Ouest le plus grand nombre de ses prêtres et missionnaires.

Les cérémonies prévues furent fixées aux 18, 22 et 25 septembre 1887.

On n'était plus au temps de Mgr Laflèche, débutant à Saint-Boniface et à l'Ile-à-la-Crosse, ni à celui de Mgr Demers se rendant à Vancouver, et où il fallait soixante jours ici, quatre ou six mois là, enfin un an pour se rendre dans la Colombie britannique. Une voie ferrée allait maintenant de Montréal à Victoria en peu de jours et son matériel était confortable. Un wagon spécial fut mis gracieusement à la disposition des invités de Mgr Taché par le *Canadian Pacifique Railway* et ce fut M. Boivin, curé de Bedford, qui organisa l'excursion vers l'Ouest pour les personnes qui devaient accompagner Mgr Laflèche à Saint-Boniface, où il était naturellement l'invité le plus sympathique.

Le convoi de M. Boivin comprenait Mgr Laflèche, qui tenait à partager les joies de son ancien compagnon de l'Ile-à-la-Crosse à la consécration des trois premières églises de la Rivière-Rouge, le P. Augier, provincial des Oblats, et treize prêtres du diocèse de Québec. Il arriva à Saint-Boniface le 15 septembre, deux jours avant le retour de Mgr Taché qui avait conduit Mgr Fabre dans l'Ouest jusqu'à Vancouver. La ville de Saint-Boniface fit une splendide réception à ces visiteurs, particulièrement à Mgr Laflèche, dont le souvenir, après quarante ans, restait vivant sur tout l'ancien théâtre de son héroïque apostolat.

« Les vieux voyageurs qui furent les compagnons du vénérable Evêque sont presque tous disparus, lui dit M. T.-A. Bernier ; effacés aussi sont les vieux sentiers de la prairie qui l'ont peut-être vu trébucher sous le poids de la croix, à l'instar du divin Maître. La plupart d'entre nous, nous ne sommes ici que d'hier. Cependant nous avons trouvé dans toute sa force le souvenir de Mgr Laflèche. C'est comme si quelqu'un en avait imprégné la nature, l'onde de nos rivières, l'herbe de nos prairies. Le *Manitou* du Grand Coteau, le confesseur de la foi vivent toujours parmi nous, par la force des bonnes œuvres, la gratitude des populations, et la fidèle affection de l'Archevêque de Saint-Boniface ».

Le 16, Mgr Laflèche et ses compagnons « allèrent jusqu'au Portage de la Prairie pour y recevoir et y saluer les deux archevêques revenant de leur lointain voyage ».

La consécration de la cathédrale eut lieu, selon le programme, le dimanche 18 septembre. « Commencée à huit heures du matin, elle finit à une heure de l'après-midi. La population toute entière de Saint-Boniface, grossie de bon nombre de catholiques et de protestants de Winnipeg et des environs, était là, suivant des yeux les mouvements multiples de l'Evêque consécrateur, ses encensements, ses aspersions, les onctions qu'il répandit sur les murailles, et les rites nombreux et symboliques par lesquels il entrait en possession de l'édifice. » « La cérémonie de la consécration fut suivie de la messe chantée par M. Duprat, à laquelle Mgr Taché assistait paré au trône. Mgr Fabre et Mgr Laflèche assistaient au chœur avec une trentaine de prêtres. Après l'Evangile, le P. Augier monta en chaire et décrivit avec magnificence « la maison de Dieu, ce qu'elle est, les beautés surnaturelles qui la parent, les gloires et les grandeurs qui la couronnent et les grandes œuvres que Dieu et l'Eglise y accomplissent pour la sanctification des âmes et la civilisation des peuples.

Dans la soirée, le gouverneur de la province, le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les autres grands personnages du pays se rendirent dans les salons du palais archiépiscopal et vinrent présenter leurs hommages aux évêques et aux prêtres : « c'était un hommage apporté à notre religion par le protestantisme lui-même. »

Le 20 septembre, Mgr Laflèche se rendit à Saint-François-Xavier, dont il avait été plusieurs années le missionnaire. Il y administre le sacrement de Confirmation à 40 personnes. La population lui fit une réception enthousiaste.

Mgr Fabre consacra l'église de Saint-Norbert le jeudi, 22 septembre, en présence de Mgr Laflèche, d'une vingtaine de prêtres et d'un immense concours d'habitants de Saint-Norbert et de Saint-Boniface. Après la cérémonie, des adresses furent présentées à Mgr de Montréal, à Mgr des Trois-Rivières :

« L'arrivée d'un prince de l'Eglise dans une paroisse, disait M. Brisebois à Mgr Laflèche, est toujours un événement qui remplit de joie tout cœur chrétien. Mais lorsque cet Evêque a été le premier missionnaire qui ouvrit cette paroisse, et qui revient après plus de trente ans assister à la consécration d'une église, bâtie là même où il a jeté les premières semences de l'enseignement religieux, cet événement inspire des sentiments plus profonds de bonheur et de reconnaissance. Le grain de sénevé que vous avez jeté en terre, a été béni et a produit un arbre dont vous pouvez aujourd'hui admirer les bienfaisants rameaux. Le temple qui vient d'être consacré est le couronnement de l'œuvre que vous avez commencée. »

La consécration de l'église de Sainte-Marie eut lieu le dimanche suivant, 25 septembre, avec le même cérémonial, au milieu du même enthousiasme. Et le lundi, Mgr D'Herbomez et ses six compagnons, nouveaux venus, partaient pour la Colombie, tandis que Mgr Fabre, Mgr Laflèche, le P. Augier et leurs compagnons retournaient aux Bas-Canada, « emportant dans leurs âmes le meilleur et le plus doux souvenir de tout et de tous ».

Les épreuves, loin d'affaiblir Mgr Laflèche, semblaient avoir retrempé son corps mortifié. Sans doute, et sa correspondance privée avec sœur Marie du Précieux Sang l'atteste, il ressentait bien de temps à autre de légers malaises qui exigeaient un court repos et quelques soins ; mais aussitôt qu'il se remettait à la peine ou en voyage, il se portait bien et sa vieillesse progressait sans à coups dans un labeur fécond qui lui rapportait des jouissances célestes dont il bénissait Dieu avec une sainte effusion.

Il avait passé la 71e année de sa vie militante, quand le 15 février 1889 le Saint-Siège, sur la demande de Mgr Duhamel, son ami fidèle des bons et des mauvais jours, érigea le Chapitre et l'Université d'Ottawa, dont nous avons longuement parlé à propos de *religion* et de *races*. On avait élevé une statue à Mgr Guignes, premier évêque d'Ottawa et au P. Tabaret, fondateur de l'Université de ce lieu, et le 9 octobre suivant on allait dévoiler ces monuments, dus à la reconnaissance du peuple. Mgr Taché voulait assister à la Fête, c'est dire que Mgr Laflèche devait y paraître.

Sur ces entrefaites la question des Ecoles du Manitoba et des Territoires se compliquait et s'aggravait ; l'usage de la langue française était de plus en plus mis indûment en cause. Une violente tempête était prévue par l'acharnement même des partis, conservateur et libéral, en présence. Wilfrid Laurier, leader des libéraux, attaquait en tous lieux les conservateurs et il mettait leur fortune politique en péril sérieux par son obstruction et ses surenchères fallacieuses. En 1888, les libéraux Manitobains avaient remplacé pour la première fois les conservateurs au pouvoir, avec Thomas Greenway, comme chef, grâce à leur promesse de laisser intact le régime des écoles *séparées* et de respecter l'usage officiel de la langue française malgré la prédominance de l'élément protestant en cette province. Les promesses solennelles faites à Mgr Taché furent reniées pour gagner la faveur des ennemis du catholicisme, et le régime odieux que nous avons exposé dans les tomes VII et VIII des *Voix Canadiennes* fut imposé aux écoles, et la langue française fut proscrite. C'était une sombre tragédie qui suivait une comédie non moins repoussante : finie la liberté religieuse dans l'école et l'équité dans la distribution des subsides ; finie la libre diffusion de la Foi et le respect dû aux institutions de l'Eglise ; plusieurs fêtes particulièrement chères aux catholiques, fêtes légales d'après la Constitution dans la province du Manitoba, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Toussaint et l'Immaculée-Conception sont abolies. La douleur de Mgr Taché était navrante. Il multiplia ses recours et ses requêtes, fit appel à ses amis dont il réclamait l'assistance dans sa détresse.

Mgr Laflèche ne pouvait rester étranger à cette douleur, pas plus que son ami n'était resté indifférent à ses propres peines. Il était l'ami du secrétaire d'Etat pour les provinces ; il lui adressa donc une requête instante pour l'intéresser au sort de la minorité catholique du Manitoba. De plus, il fit valoir qu'en cette circonstance il importait que l'épiscopat fît bloc

et se levât en corps pour demander justice, attendu que l'Eglise souffrante du Manitoba était l'enfant glorieux de la province de Québec.

Sur cet avis, Mgr Taché rédigea une pétition ; Mgr Taschereau la signa avec le plus louable empressement, après lui sept autres archevêques et vingt évêques. « Ces voix émues, s'élevant d'Halifax à Vancouver, frappèrent ensemble à la porte du Gouverneur général, à celle du Conseil exécutif, et aux portes du Parlement canadien pour demander d'apporter un remède à une législation pernicieuse et cela de la manière la plus efficace et la plus juste. »

Dom Benoît retient, dans sa *Vie de Mgr Taché*, que, de quatre requêtes en dehors de celle qui était particulière à Mgr Laflèche, trois furent rédigées par Mgr Taché, et la quatrième, la plus éloquente, la plus imposante, avait été faite, sur sa demande, par son ami des Trois-Rivières.

Nous avons sous les yeux les six volumes des Mandements, Lettres Pastorales et Circulaires à son Clergé de Mgr Laflèche. Cette œuvre considérable est un monument qui donne la plus haute idée de la science comme du caractère de cet illustre prélat. Impossible de donner dans notre étude, forcément limitée, un aperçu d'ensemble de ce corps de doctrines irréprochables ; de cette action épiscopale énergique, vigilante, empreinte de la bonté, de la générosité d'une âme apostolique.

Nous nous sommes arrêtés, cependant, à quelques-uns de ces documents qui retenaient notre attention pour une cause ou pour une autre, et nous ne pouvons pas encore laisser de signaler son Mandement de 1890 par lequel il promulgue, en la commentant avec son ordinaire compétence, l'Encyclique de Léon XIII relative aux principaux devoirs des chrétiens.

Là, il dit aux fidèles le respect et l'obéissance qu'ils doivent à cette Encyclique dont il expose le sujet et dit la haute autorité. Il montre la cause des maux dont souffrent les sociétés modernes : la recherche erronée du bonheur dans les biens de la terre qui, par leur attachement, font mépriser les biens du ciel, d'où mépris de la religion qui entraîne la ruine de la société. Il dit que l'homme appartient à trois sociétés voulues par Dieu : société religieuse et civile, société domestique, dont il rappelle avec le Saint-Père l'origine et la fin. Il insiste sur le fait que l'Eglise est militante et que ses fidèles sont des soldats qui doivent défendre leur Eglise contre ses ennemis en agissant conformément à leur foi, avec obéissance et soumission à la direction du

Pape et des évêques, en s'opposant fermement aux institutions et aux hommes hostiles à la religion. Il traite des rapports entre l'Eglise et l'Etat, expose les devoirs des parents dans l'éducation des enfants ; le tout coule dans un style clair, persuasif, entraînant qui, venant d'un pasteur aussi vénéré, ne pouvait manquer de produire les meilleurs fruits de salut.

Et si nous jetons encore un regard dans sa correspondance privée de cette époque, nous trouvons qu'à une lettre de sœur Marie du Précieux Sang, le remerciant des soins qu'il a prodigués à son vieux père mourant, il répond cordialement le 7 janvier 1891 :

MA CHÈRE NIÈCE. — Je te remercie de l'appréciation que tu fais des soins que j'ai pu donner à ta famille, à l'occasion de la maladie et de la mort de ton vieux et cher père. Je n'ai fait en cela que mon devoir : car saint Paul dit que *celui qui n'a pas soin des siens a renié la foi et est pire qu'un infidèle*.

Le regretté a vu approcher, avec calme et confiance, ses derniers moments. Il a reçu en pleine connaissance tous les secours et consolations de la religion.

C'est là, pour toute la famille, le plus puissant motif de se consoler en pensant qu'il est arrivé dans un monde meilleur que celui où s'écoulent les tristes jours de la vie présente.

Le 47e anniversaire de mon ordination sacerdotale, que j'ai célébré hier, m'amène naturellement, à la pensée, la brièveté et les misères de cette vie.

En effet, en repassant, dans ma mémoire, la route parcourue depuis cette époque, les stations où je me suis arrêté, tout cela me paraît comme un rêve.

Et je comprends mieux ces paroles du saint homme Job : « L'homme vivant peu de temps est rempli de beaucoup de misères. »

Si je regarde en avant et à mes côtés, je vois que le vide s'est fait partout. Ceux qui ont pris soin de mes premières années et m'ont procuré le bienfait inestimable de l'éducation — et ce sont ceux qui m'ont été les plus chers — sont morts.

A mes côtés, je vois que mes frères et sœurs, confrères de soutane et collègues dans l'épiscopat dont je suis le doyen depuis plusieurs années, ont également disparu. Et tout cela me semble un rêve de la nuit dernière. Voilà pour la brièveté de la vie.

Voici pour ses misères.

Le long de la route, séparations pénibles, souvent douloureuses et quelquefois déchirantes ; misères physiques et morales ; égoïsme dégoûtant chez le plus grand nombre des hommes ; *ingratitudes* gratuites chez un grand nombre, abandon fréquent de la part de ceux dont on

devait naturellement attendre aide et support ; ajoute à cela les sollicitudes des responsabilités qui pèsent sur nos épaules, et tu auras la preuve que cette pauvre vie est en effet remplie de beaucoup de misères ! Oh ! qu'il est consolant en face de toutes ces misères de se rappeler que le juste Juge ne manquera point d'accorder son salaire à l'ouvrier fidèle, et au soldat, qui aura combattu légitimement, la couronne de la glorieuse immortalité.

A la même, le 12 mars 1891, il dit encore :

Sois sans inquiétude. L'indisposition que j'ai éprouvée, en décembre dernier, a disparu complètement et je suis bien, ayant bon appétit, bon sommeil et bon travail.

Il faut que les vieux donnent autant que possible bon exemple aux jeunes.

Peu après, il rappelle à sa nièce sa visite à Sainte-Anne de la Pérade. Au lieu de causer des futilités du pays natal à une personne qui pouvait encore s'y intéresser, il lui résume ses instructions et en profite pour en faire une excellemment pratique pour une bonne religieuse.

... Ma santé est excellente. Nous avons fait hier et avant hier un magnifique pèlerinage à la grande Sainte-Anne-de-Beaupré, au cours duquel j'ai pu donner deux instructions, avec la facilité et la vigueur du jeune âge, sur le pèlerinage de cette vie, qui n'est qu'un voyage de la terre au ciel. Je ne puis t'en donner ni analyse ni résumé, ce serait trop long. Qu'il me suffise de te dire que je leur ai exposé que le chemin qui conduit au ciel est celui des commandements de Dieu, qui est figuré par les chemins ordinaires, où l'on voyage en voiture découverte, exposé à toutes les incommodités de la route et intempéries, etc. Mais qu'il y a un chemin plus direct, plus rapide et beaucoup plus sûr, c'est celui de la pratique des conseils évangéliques, figuré par les chemins de fer, où l'on voyage à bien meilleur marché, dans des voitures perfectionnées, bien chauffées et qui nous mettent à l'abri de toutes les intempéries des saisons ; mais qu'il n'est pas donné à tout le monde d'y avoir accès, seulement à ceux et à celles que Dieu y appelle. D'où j'ai conclu que dans la vie commune, où l'on s'engage, par le baptême, à observer les commandements de Dieu, on s'en va au ciel en *petite charrette*, tandis que ceux que Dieu appelle à la pratique des conseils évangéliques par les vœux de religion, s'en vont au ciel en *char palais*.

Ainsi, ma chère nièce, remercie le bon Dieu de t'avoir donné une si *belle passe* pour le ciel, et prends bien garde de ne point descendre de ton char avant d'y être arrivée.

Les années s'écoulent. Chaque anniversaire nouveau amène les félicitations et les vœux de sœur Marie du Précieux Sang. Voilà la 48e année du sacerdoce de Mgr Laflèche qui sonne ; et, selon son habitude, il fait un retour sur le passé et communique ses impressions à sa nièce, lui disant :

Il y a aujourd'hui quarante-huit ans que j'ai été fait prêtre, et j'ai certes bien des actions de grâces à rendre à Dieu pour l'assistance constante dont il m'a toujours entouré.

J'ai eu à parcourir un chemin long, bien difficile par temps. Pendant cette période, j'ai parcouru toute l'échelle sociale de l'humanité, depuis la sauvagerie barbare et sanguinaire des tribus du Nord-Ouest et de l'Ouest jusqu'au sommet de la civilisation chrétienne et catholique, dans sa plus solennelle et grandiose manifestation, au Concile du Vatican.

Entre les deux, j'ai rencontré la *prétendue civilisation* moderne, qui a pris pour *base* le *sable* mouvant des *opinions humaines*, en laissant de côté le roc inébranlable de la parole de Dieu dont la vérité demeure inébranlable éternellement.

A mon grand étonnement, j'ai constaté que la pire de toutes les barbaries est celle de cette *prétendue civilisation moderne,* qui a la modeste prétention de se passer de Dieu, en faisant la guerre à l'Eglise, à ses orphelinats, à ses écoles religieuses, à ses asiles, à ses hôpitaux etc., toutes choses que les pauvres sauvages apprécient autant que les véritables enfants de l'Eglise. Voilà pourquoi j'ai toujours combattu, mais surtout depuis mon retour des missions, ces erreurs si funestes qui ruineraient l'ordre chrétien, s'il n'était soutenu de la force même, de Dieu.

Je remercie le Seigneur de m'avoir soutenu dans cette lutte, et je lui demande pardon des faux pas que j'ai pu y faire.

Vous pouvez et devez prendre part à cette lutte dans laquelle il ne peut y avoir d'indifférents. C'est surtout par la fidélité inébranlable à votre saint état qui, comme votre costume, est une prédication muette, mais à la foi très éloquente et persuasive.

Que de bien, que de conversions s'opèrent par le ministère de charitables et saintes religieuses dans les hôpitaux et autres institutions de charité.

Voilà ce que j'aperçois du haut de la montagne où je suis arrivé.

CHAPITRE XXIII

Heureuse vieillesse. — Fêtes Jubilaires.

Les jours de Mgr Laflèche se multipliaient sans alourdir ses pas, sans ralentir le cours majestueux de sa pensée féconde, au milieu d'une riche floraison d'œuvres utiles dont la fraîcheur et les grâces printanières semblaient être le rayonnement de sa vieillesse heureuse. Les Trifluviens ne se lassaient pas alors de l'entendre dans sa cathédrale, de le contempler comme en extase dans la prière, ou de le voir toujours pressé portant un secours, une consolation dans un foyer chrétien ; et ils se sentaient fiers de cette persistante vigueur, de cette gloire que son générateur était seul à ignorer, tel un phare qui reste enveloppé d'une ombre discrète tandis que ses faisceaux lumineux répandent l'espérance sur les flots, jusqu'au milieu de la tempête. Ils n'étaient pas moins heureux que fiers. Ces jours prolongés qu'ils admiraient, ils les comptaient aussi pour qu'au nombre voulu ils justifiassent la manifestation de leur attachement filial et de leur bonheur.

Les Trifluviens attendaient ainsi 1892, pour fêter les noces d'argent épiscopales de leur évêque, qui fut si vaillamment, si douloureusement aussi, leur défenseur.

Mais, tandis que ses ouailles formaient de doux projets, une délicate pensée hantait Mgr Laflèche. Il avait près de lui et depuis si longtemps son grand Vicaire tout dévoué, Ch. O. Caron, qui fut ordonné prêtre deux ans avant lui, et fut sa vie durant de fait ou de cœur le compagnon de sa propre existence ; il partagea à Nicolet comme aux Trois-Rivières ses joies, ses labeurs et ses douleurs, et lors de ses voyages lointains il l'avait remplacé avec prudence et honneur. Or, en 1892 aussi Ch. O. Caron verrait le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Bien que cette date-ci vint quelques mois après celle-là, Mgr Laflèche estimait que l'amitié pouvait bien faire violence au temps jusqu'à rapprocher ces dates bénies pour tous les deux, afin de les confondre dans les joies d'un même anniversaire. Mieux encore, il ferait marcher l'avenir avant le passé pour que Ch. O. Caron eût les prémisses de manifes-

tations sympathiques dont son propre jubilé ne serait que le prolongement : il lui semblait que son cœur serait ainsi plus à l'aise! Pour le moins sa modestie trouverait son compte dans cet arrangement.

Afin de joindre l'honneur au plaisir, Mgr des Trois-Rivières demanda au Préfet de la Propagande, le Cal Siméoni, la dignité de Protonotaire Apostolique A. I. P. en faveur de M. C. O. Caron pour le jour de ses noces d'or.

Enfin, le 23 novembre 1891, le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières adressait au Clergé une circulaire annonçant pour le 25 février 1892 la célébration du 25e anniversaire de la consécration épiscopale de son évêque, ajoutant :

« ... Lors même que ce ne serait déjà une coutume très autorisée de célébrer avec pompe les *noces d'argent* de ceux dont la paternité spirituelle est si féconde en bienfaits, notre piété filiale nous aurait interdit de laisser passer cette circonstance remarquable, sans témogner avec éclat à celui qui est si justement notre Père en Dieu les sentiments de notre très vive reconnaissance, de notre vénération profonde et de notre inébranlable attachement. Chacun de nous sait, en effet, de quel lustre a été orné le front de l'Eglise trifluvienne pendant ces vingt-cinq années d'épiscopat de Mgr Louis-François Laflèche. Pour ne mentionner que les grandes lignes du travail accompli, chacun se rappelle qu'à l'ouverture de la carrière du distingué Prélat, le siège épiscopal lui-même était menacé de ruine par suite de circonstances très malheureuses. Ce siège a été raffermi sur sa base, et autour de lui, sous une impulsion pleine de vigueur et de justesse, les institutions diocésaines se sont accrues avec une rapidité étonnante, et sont parvenues aujourd'hui à un développement aussi complet qu'inattendu. De la chaire épiscopale ce mouvement de vie et de progrès s'est communiqué à toute les parties du diocèse. De nouvelles paroisses en nombre considérable ont été érigées et ont reçu une organisation stable et définitive, les églises des anciennes paroisses ont été pour la plupart renouvelées dans les conditions les plus avantageuses, des couvents, des écoles de Frères, des hospices ont été établis partout où le besoin s'en faisait sentir, et, n'eût été la *cruelle épreuve* des dernières années, tout ce grand travail d'organisation et d'accroissement se serait effectué sans rencontrer nulle part le moindre échec financier.

« Ce qui cependant est encore plus digne de remarque que cette prospérité matérielle, c'est ce progrès moral et intellectuel opéré par la diffusion constante des plus saines doctrines, par cette brillante floraison d'œuvres de piété, de charité et d'éducation qui ont couvert le sol diocésain, et par la défense énergique de toutes les causes chères à l'Eglise et à la religion, dont les résultats n'ont pas même été le privilège exclusif du diocèse, mais se sont étendus au pays entier.

« Aujourd'hui que nous recueillons en paix les fruits d'un tel dévouement, ne pensez-vous pas, cher et vénéré confrère, que nous devions saisir avec empressement l'occasion présente, pour témoigner à la face de tout le pays de notre inviolable attachement et de notre profonde gratitude, envers celui qui a été ainsi pour nous le plus dévoué des Pasteurs ? Aussi, venons-nous avec confiance vous demander l'appui de votre bienveillant concours et de votre générosité pour l'exécution de notre programme. »

A cette fête préparée pour honorer ensemble Mgr Laflèche et son distingué Vicaire général, C. O. Caron, les évêques canadiens étaient naturellement les premiers invités. En acceptant de s'y rendre ou en s'excusant de n'y pouvoir participer, ces prélats, avec un ensemble touchant, se répandirent en éloges flatteurs, en félicitations attendries, dont le vieil évêque se serait trouvé flatté, s'il ne s'en était déclaré parfaitement indigne, sentiment d'autant plus méritoire en lui qu'il était d'une grande sincérité.

En cette circonstance le cardinal E. A. Taschereau devait être embarrassé.

Certes, la magnanimité envers un suffragant, le *certain* suffragant d'antan, envers un collègue chargé d'années comme lui-même, mais plus que nul autre pourvu de mérites et entouré de considération ; la magnanimité, disons-nous, envers un homme aussi distingué, aussi vénérable, devait lui être chose facile et douce, d'autant plus qu'il avait des torts à réparer. Il faut le noter à notre grand regret, le cardinal Taschereau fut au-dessous de son rôle ; il remplit mal sa tâche en écrivant à Mgr des Trois-Rivières, le 21 janvier 1892 :

« Monseigneur, — Je suis très reconnaissant de l'invitation que vous m'avez envoyée d'assister à vos noces d'argent épiscopales et aux noces sacerdotales de Mgr Caron. Si rien ne survient qui m'empêche, je me ferai un devoir de m'y rendre à temps. »

C'était le premier mouvement : il ira à la fête à moins de distraction ou de revirement. Voici le second mouvement : quelques jours plus tard, Son Eminence se découvre un malaise qui lui permet d'écrire :

« ... Mon médecin m'a recommandé de ne pas sortir avant d'être *parfaitement guéri* d'une troisième attaque de grippe dont je souffre, et comme je ne me sens pas bien proche de cette guérison, je n'ose pas vous promettre de voyager la semaine prochaine... Si je ne puis être présent de corps à vos fêtes, j'y serai au moins d'esprit et de cœur. »

Et enfin ce troisième et dernier mouvement du 23 février :

« Monseigneur, j'aurais été très content de pouvoir assister à votre fête et à celle de Mgr Caron, votre V. G., mais la grippe ne me donne pas congé de faire le voyage. Une petite statue de Notre-Seigneur, que je vous prie d'accepter, me représentera d'esprit et surtout de cœur, avec le souhait le plus sincère pour vous et pour votre V. G., *ad multos annos.* »

Grippe opportune ! aimable messagère que cette statuette, compensation de tant d'injustices infligées et dont personne, aux Trois-Rivières, ne voulait alors se ressouvenir. Mais Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface va résumer, en quelque sorte, au lieu et place du cardinal, les justes hommages de l'épiscopat canadien dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire les nombreuses lettres de circonstances, touchantes et flatteuses, qui adoucissent la sécheresse de Québec. Mgr Taché écrivait donc le 19 février 1892 :

« Vénéré et bien cher Seigneur, — Le diocèse des Trois-Rivières est dans l'allégresse ! Les vénérables Chanoines de sa cathédrale, son clergé si zélé, ses dévouées communautés, ses pieux fidèles, tous éprouvent un bonheur particulier ; ils célèbrent le jubilé de leur Père, de leur bien-aimé Pasteur.

« Comme il me serait doux et consolant d'être au milieu d'eux tous pour dire à celui qu'ils vénèrent mon respect affectueux et mon reconnaissant dévouement.

« Privé de cette consolation, j'ai celle de pouvoir me faire remplacer par le Rév. Père Lacombe, notre ami commun, et comme nous missionnaire des Sauvages du Nord-Ouest.

« Ces fêtes me reportent à une époque bien éloignée, tout en laissant à mon cœur le charme de l'amitié qui nous unit depuis quarante-six ans.

« Oui, Bien-Aimé Seigneur, je retourne souvent par le cœur et la pensée à cette Ile à la Crosse que nous avons tant aimée ensemble et où nous avons tant travaillé. Je vous y vois, au milieu de nos nombreuses privations, retenu par la maladie et dominant le tout par l'énergie de votre volonté, et égayant notre position par l'amabilité toute spéciale qui caractérise vos relations avec ceux qui ont l'avantage de vivre près de vous.

« Dieu, qui vous gardait pour les grandes choses que vous avez accomplies, vous a rendu la santé, et notre bien-aimée patrie et l'Eglise du Canada bénéficient des dons si excellents qui vous ont été prodigués. Vivez, cher Seigneur, encore de nombreuses années. Je vous souhaite des jours heureux, d'autant plus volontiers que votre bonheur est le mien, et que vos joies comme vos peines nous sont communes.

Privé du bonheur de dire la sainte messe déjà depuis plus de quatre

semaines, j'espère que j'aurai cette consolation la semaine prochaine ; si je puis monter au saint autel le jour de votre jubilé, c'est pour vous que je le ferai, pour demander à Dieu qu'il vous garde, qu'il éloigne de votre âme généreuse les épreuves qui ne l'ont déjà que trop visitée, qu'il vous récompense dès ici-bas de ce que vous avez souffert pour lui et qu'il couronne votre vie par le bonheur du Ciel. »

Oh ! non, dans l'allégresse de jours heureux pour tous les hommes aimant le bien et ses consolations, fussent-elles tardives, nul ne pensait à faire des reproches à celui qui avait fait tant souffrir ce vaillant héros arrivé aux abords de la tombe ? Mais cet homme prudent avait gardé le souvenir du P. Braum et des noces d'or de Mgr I. Bourget ! Plutôt que de courir une nouvelle aventure, il bénissait la grippe qui le dispensait d'honorer publiquement sa victime, triomphante malgré tout, malgré lui, par le plein d'années que la Providence lui accordait, par de sensibles faveurs et les bénédictions de l'Eglise.

Si l'épiscopat américain fut unanime à exalter Mgr Laflèche, en cette circonstance, le clergé canadien de son côté se montra littéralement enthousiaste. Nous avons lu nombre de lettres émues qui parvinrent aux Trois-Rivières de tout le Dominion et de diverses parties des Etats-Unis où s'étaient réfugiés les émigrants franco-canadiens. Les citer, les résumer même est impossible. D'une d'entre elles on aura une idée des autres ! C'est Bernard O'Reilly qui écrivait de New-York, 1051, Park Avenue, le 9 février 1892 :

Monseigneur, — Ce serait bien pour moi la plus joyeuse des fêtes que celle de votre 25e d'épiscopat, d'autant plus que vous avez eu l'heureuse idée de célébrer en même temps les noces d'or de notre ami et compagnon, Mgr Caron. Jugez donc du profond regret que j'éprouve de me voir dans l'impossibilité d'accepter votre aimable invitation ! Monseigneur, je ne vous ai jamais vu depuis le jour mémorable où vous célébriez votre première messe à Saint-Roch de Québec, et où je vous adressais mes adieux du haut de la chaire.

Quant à notre cher Olivier, je ne me souviens point de l'avoir jamais rencontré depuis le jour où lui et M. Thomas Caron recevaient la prêtrise et où je recevais à leurs côtés le diaconat.

Il y aura bientôt 50 ans de cela. Quel bonheur s'il nous était donné de célébrer ensemble cet anniversaire de notre prêtrise, aux lieux mêmes où se passèrent nos années de studieuse préparation !

Ce golfe immense de cinquante ans de travaux et d'épreuves, qui sépare l'entrée de notre carrière sacerdotale de sa fin nécessairement prochaine, n'a pu effacer de mon âme la vive et chère image de mes

bien-aimés compagnons, ni affaiblir l'amour que je porte à votre Canada, — à Québec et à son Séminaire, la mère nourricière de mon âme, à Nicolet et à Saint-Grégoire où je reçus le don divin du caractère sacerdotal, et aux Trois-Rivières où j'exerçai durant quinze jours le ministère sacré pour la première fois. Car, le jour même où je dis ma première messe, il me fallut remplacer M. le grand Vicaire Cooke, allé à Québec faire sa retraite annuelle.

Lieux à jamais chers à mon cœur, peuple canadien que j'aime toujours d'un amour de prédilection, que ne m'est-il donné de vous revoir après une si longue séparation !

Vous, Monseigneur, j'ai suivi avec un intérêt d'ami et de frère votre carrière d'apôtre et d'évêque. C'est à Rome, en 1885-86, pendant que j'écrivais la vie de notre glorieux Léon XIII, que j'apprenais au Vatican, de la bouche de Mgr Boccali et d'autres, les détails de vos héroïques travaux et souffrances chez les féroces Sioux. Ce sont des hommes comme vous dont la parole et surtout les exemples ont transformé ces loups dévorants en vrais chrétiens. Et combien, de retour au sol natal, de miracles de zèle, de patience, de dévouement n'avez-vous pas faits au milieu de ce bon peuple confié à votre ministère pastoral ! Que j'aimerais de le voir, au milieu de ces fêtes prochaines, prodiguer les témoignages de son amour, de sa vénération, de sa filiale reconnaissance, à Votre Grandeur et à cet ami fidèle, qui a si longtemps porté la partie principale de votre fardeau !

Jouissez, Monseigneur, jouissez avec votre digne collaborateur de l'hommage si précieux, si profond, si sincère que ces cœurs dévoués de votre peuple et de votre clergé vont déposer à vos pieds. Est-ce là l'écho prophétique de la voix du Maître divin, *Euge serve bone et fidelis ?*... Ah ! qu'il daigne vous garder bien des années encore pour votre troupeau chéri ! Qu'il vous conserve tous deux l'un à l'autre, amis de jeunesse et compagnons inséparables dans la lutte pour Jésus-Christ et son Eglise !

Cette lettre est pour mon cher Olivier comme pour vous, Monseigneur. Nous voilà réunis d'esprit et de cœur après cinquante ans d'absence. Priez tous deux pour moi, vieux soldat de la vérité catholique, qui n'attend que l'ordre d'en-haut pour déposer ses armes. Et de près et de loin, veuillez me croire toujours...

Citons encore cette lettre du Vicaire Général C. A. Marois, de Québec :

Mon cher Monsieur le Chancelier, — Je voudrais pouvoir assister aux fêtes religieuses qui se célèbreront aux Trois-Rivières à l'occasion du jubilé épiscopal de S. G. Mgr Laflèche et auxquelles vous avez eu la gracieuseté de m'inviter.

De tous ceux qui y prendront part, je serais sans doute un des plus

grands admirateurs du héros de la fête comme aussi je suis un de ceux qui lui porte le plus de vénération et de respectueux attachement. Mais si les devoirs de ma charge m'empêchent d'y assister, je serai au moins d'esprit et de cœur pour partager l'allégresse universelle, la jubilation de tous les assistants, et les élans d'amour, de respect et de vénération qui se manifesteront en cette solennelle circonstance trouveront tous un bien fidèle écho dans mon âme. Avec vous je porterai au pied du trône de Dieu l'hommage de ma reconnaissance pour les bienfaits accordés à ce grand évêque, et je demanderai la prolongation d'une vie qui vous est si chère et si précieuse.

Comment pourrait-il en être autrement ? Comment oublier que Mgr Laflèche, à peine âgé de 26 ans, à la suite d'un cours d'études des plus brillants, avec une intelligence supérieure, des talents variés, une éloquence entraînante, avec toutes les espérances d'une brillante carrière et l'assurance des honneurs que donnent, même dans l'Eglise, la supériorité du talent et le charme de la parole, a fermé les yeux à tous les côtés séduisants de la vie pour les porter vers les sacrifices de la vie de missionnaire dans les régions alors inhospitalières du Nord-Ouest. Partez, jeune lévite, vous emportez avec vous l'admiration de nos cœurs ; laissez-nous baiser vos pieds et vous adresser les paroles de nos saints livres : *Quam speciosi sunt pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !* Pendant douze années, votre vénérable évêque d'aujourd'hui s'est fait alors l'apôtre et le frère des pauvres enfants des bois se soumettant à leurs coutumes, à leur genre de vie et à leur nourriture parfois si repoussante, s'imposant des privations et s'exposant à des misères qui l'ont rendu infirme comme nous le voyons aujourd'hui ; Oh ! que d'enthousiasme j'ai éprouvé en entendant cet apôtre, portant dans ses membres les glorieuses blessures de son apostolat, nous prêcher dans nos chaires l'amour de l'Eglise, le respect de ses saintes lois et nous tracer de main de maître les caractères de la vraie liberté des enfants de Dieu !

Je ne puis rappeler ici tous les faits dignes d'éloges de son laborieux épiscopat ; Mgr Laflèche est pour nous le véritable apôtre dont la voix a retenti jusque dans nos contrées les plus lointaines, un pasteur agréable à Dieu, *sacerdos magnus qui placuit Deo* et voilà pourquoi son nom est en bénédiction, *benedictionem dedit illi.*

Vos fêtes, cher Monsieur, seront grandioses parce qu'il y régnera un grand enthousiasme et une vive sympathie provoqués par tous ces souvenirs que je viens de rappeler. Célébrez avec un légitime orgueil ce Père bien-aimé de vos âmes qui fut tout d'abord un prêtre selon le cœur de Dieu, *sacerdos alter Christus* et un pontife fécond en bonnes œuvres, *virtutum opifex* et qui a été un pasteur irréprochable parmi son peuple, *pastor bone in populo !*

Je fais des vœux, Monsieur le Chancelier, pour que vos fêtes répondent aux désirs de votre cœur, et puisque je ne pourrrai y assister,

veuillez être l'interprète de mes regrets auprès de S. G. et agréez mes sincères remerciements de m'y avoir invité.

C'est une heureuse pensée, dont je vous félicite, d'unir dans la gloire et les réjouissances d'une même fête, le chef et le lieutenant, l'évêque et le grand vicaire ! Puisque celui-ci a partagé les labeurs incessants, le dévouement, les sollicitudes et les épreuves du pasteur du diocèse, il est juste aussi qu'il partage ses joies et ses allégresses !

Mgr Marois ignorait, quand il écrivait cette lettre, que la complaisante grippe de son archevêque lui ménagerait le réel plaisir d'assister à ce jubilé et d'apprendre lui-même au vieil évêque, que le Saint-Siège venait de l'élever à la dignité enviable de *prélat assistant au trône pontifical* et de *comte romain*. Il vient aux Trois-Rivières en compagnie de *Benjamin Paquet*, alors Supérieur du Grand-Séminaire de Québec.

Certes, ces deux témoins du cardinal Taschereau n'eurent qu'à se laisser gagner par l'affectueux et ingénieux enthousiasme de tout le peuple des Trois-Rivières, pour trouver de leur côté des paroles sympathiques ou pour être portés à les renouveler comme Mgr Marois s'y prit très cordialement en des termes chaleureux.

Nous avons donné un aperçu assez documenté de ces fêtes jubilaires dans les *Voix Canadiennes*, tome VI, ch. II, et nous y renvoyons nos lecteurs, les priant de s'arrêter un instant au discours original et cordial du bon P. Lacombe, représentant de Mgr Taché et délégué par Mgr Grandin, tous les deux empêchés à leur grand regret.

Ces fêtes furent, dans leur ensemble harmonieux, ce qu'un peuple généreux et reconnaissant, uni à son clergé, pouvait les imaginer et les réaliser. Pour en augmenter la signification et les splendeurs, en dehors du flot de lettres de louanges qui arrivèrent de tous côtés, disant les regrets sincères d'amis qui ne pouvaient accourir, il y avait grande foule aux Trois-Rivières ; et, à la joie des convives présents, l'Eglise et l'État attentifs, par leurs représentants autorisés, prenaient une large part à ces démonstrations.

Les institutions et les communautés étaient également en fête. Elles s'ingénièrent de toutes façons à faire de ces jours bénis des souvenirs inoubliables. Mais, c'est à la cathédrale que la joie du peuple se manifesta avec le plus d'intensité. La messe pontificale surtout fut impressionnante par sa solennité et son recueillement, par les nobles paroles que le P. Fiévez prononça pour glorifier le sacerdoce dans sa mission, et Mgr Laflèche dans ses œuvres.

En descendant de l'autel crosse en main, mitre en tête, tandis qu'au-dedans éclataient les fanfares et s'élevaient les chants au milieu de l'enthousiasme de la foule, et qu'au-dehors les cloches à toute volée redisaient le bonheur de l'Eglise des Trois-Rivières, Mgr Laflèche gagna majestueusement son trône pour entonner le *Te Deum* et entendre enfin l'adresse de son Chapitre. C'était son cher O. Caron qui devait la lui lire. Cependant le bon vieillard, ébranlé par tant et de si douces, mais si fortes émotions, en est incapable, et c'est le chanoine Cloutier, aujourd'hui évêque et successeur de Mgr Laflèche, qui le remplaça. Il lut d'une voix émue :

Monseigneur. — L'Eglise trifluvienne est aujourd'hui dans la jubilation. Pasteurs et troupeau, réunis autour de votre personne vénérée, comblés d'honneur par la présence d'illustres Archevêques et Evêques, de vénérables dignitaires ecclésiastiques, d'un nombreux clergé, et de personnages éminents venus de toutes les parties du pays et de l'étranger, nous célébrons à l'envi l'heureux événement que la Divine Providence a voulu préparer par une longue suite de miséricordieuses faveurs. Vingt-cinq années d'épiscopat, c'est, en effet, pour le chef d'un diocèse un témoignage d'approbation qu'il reçoit de Dieu, et pour son troupeau la marque d'une prédilection qui a peu d'exemples.

En réveillant les souvenirs de votre jeunesse, Monseigneur, il nous est facile de discerner le soin particulier, avec lequel la Providence vous a préparé à cette glorieuse et bienfaisante carrière dans la plénitude du sacerdoce. Fortes études dans l'une des premières maisons d'éducation du pays, expérience dans l'administration et dans le gouvernement des hommes puisée sous le même toit, haute école de vertu et apprentissage de tous les dévouements et de tous les sacrifices dans de lointaines et pénibles missions, voilà les principaux moyens que le Ciel a pris pour développer en vous les puissantes facultés dont il vous avait doué, et former ainsi l'esprit et le cœur de l'évêque.

La sainte Eglise, délimitant, sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu, son action divine sur les âmes, ramène à trois les fonctions de ceux auxquels elle confie la charge pastorale : enseigner la vérité qui est la lumière des intelligences, communiquer la vie aux âmes par la grâce, gouverner le peuple et le maintenir dans la voie du devoir et de la justice.

Nous sommes tous les irrécusables témoins, Monseigneur, que, pendant les vingt-cinq années de votre carrière épiscopale, vous avez constamment rempli ces sublimes fonctions avec sagesse, avec zèle et avec succès.

Quel est celui d'entre nous qui pourra jamais oublier ces vives et salutaires émotions, que lui a si souvent causées votre parole entraînante? Les fidèles de votre ville épiscopale, plus rapprochés de votre

trône, ont été les premiers et les plus favorisés. Chaque dimanche, réunis en foule sous ces voûtes sacrées, ils attendaient toujours avec impatience le moment où vous alliez gravir les marches de la tribune sainte, pour y tenir pendant des heures entières leurs cœurs suspendus à vos lèvres, et leurs esprits ravis des brillantes clartés de votre enseignement. De même, tous vos autres diocésains ont tour à tour bénéficié de vos éloquentes prédications, et il n'y a pas jusqu'à la plus humble chapelle de votre diocèse, qui n'ait, des centaines de fois peut-être, retenti des échos de votre voix aussi harmonieuse que puissante. Partout et toujours, même clarté d'exposition, qui mettait à la portée des gens simples les questions les plus complexes et les sujets les plus abstraits ; même force d'expressions et d'images, qui plaçait la pensée sous les yeux ; même action pénétrante, qui la rendait tangible ; même chaleur et même mouvement, qui brisaient toute résistance, et emportaient les âmes dans une complète et invincible persuasion. Que dire de cette vaste érudition et de ce coup d'œil philosophique, qui vous ont toujours permis d'aborder tous les sujets, quelque nouveaux et quelque imprévus qu'ils fussent ? Que dire surtout de cette doctrine si pure, toujours si romaine qu'elle a fait de vous l'un des adversaires les plus redoutables des erreurs modernes, et l'un des plus zélés défenseurs des droits et des prérogatives du Saint-Siège ? Nous ne craignons pas de le dire bien haut, Monseigneur, parce que nous en avons été les heureux témoins, l'attachement à la Chaire de Pierre a toujours été pour vous un véritable culte. Aussi, quand aux assises solennelles du Vatican, la grande question de l'Infaillibilité Pontificale a été posée devant les Pères du Concile, cette question n'en était plus une pour vous ; et la chaire de votre cathédrale redira longtemps les paroles pleines de joie et d'espérance que vous laissâtes échapper à ce sujet avant votre départ pour la Ville Eternelle. Soyez mille fois béni, Monseigneur, de ce que, au milieu des nombreuses erreurs qui envahissent notre pays, vous avez toujours su maintenir votre troupeau dans les gras pâturages de la vérité sans mélange ! Le pays entier a pu en maintes circonstances percevoir les fruits de ce remarquable enseignement, et, c'est un bonheur pour nous de le constater, grâce aux écrits que vous laisserez après vous, la postérité elle-même pourra se nourrir de vos pensées, et profiter des salutaires leçons que vous avez prodiguées à votre peuple.

Le zèle du véritable pasteur ne se borne pas cependant à donner à son troupeau l'aliment de la parole sacrée, il doit de plus lui communiquer les réalités de cette vie divine, que nous devons au Christ Sauveur. C'est à Jésus-Christ lui-même que l'Evêque doit incorporer chacun de ceux qui composent son peuple, par le ministère de la prière et des sacrements, et par l'infusion des vertus chrétiennes.

Ici encore, Monseigneur, nous ne saurions taire l'admiration que nous a toujours inspirée votre sollicitude à faire fleurir partout la piété, et à mettre les secours et les consolations de la religion à la portée de

toutes vos ouailles. De là, avec ce progrès constant des centres régulièrement établis, ces nombreuses missions données aux plus délaissés, ces organisations paroissiales poussées avec toute l'activité possible, ces clochers nouveaux qui s'élèvent au milieu de la forêt pour consoler le colon de son isolement et le soutenir au milieu de ses pénibles labeurs. De là surtout ces vocations ecclésiastiques si soigneusement développées, que bientôt, après avoir abondamment pourvu votre diocèse, vous avez pu porter secours aux diocèses voisins, et diriger un nombre considérable d'ouvriers évangéliques vers les missions canadiennes des Etats-Unis. Pénétré de cet oracle de l'Esprit Saint que l'homme est jusque dans la vieillesse ce qu'il a été dans son adolescence, vous avez toujours fait de l'éducation de l'enfance l'objet de vos plus délicates attentions. Cette jeunesse qu'il importe tant de former à la vertu, vous avez cru que ce n'était pas trop de lui donner autant que possible, pour la diriger et l'élever, des mains pures et des cœurs consacrés. Voilà pourquoi tout un bataillon de religieux et de religieuses couvre aujourd'hui le sol de votre diocèse, travaillant avec un dévouement sans bornes à préparer des générations puissantes pour le bien par la valeur de leur instruction et par la force de leur vertu. Que dis-je, Monseigneur, n'avez-vous pas toujours mis vos plus chères délices à descendre vous-même, malgré les grandes sollicitudes de votre charge pastorale, au milieu de ce petit peuple d'étudiants, et jusque dans les plus humbles écoles, pour y donner partout des leçons de travail, de courage et de piété ? C'est ainsi que la vie chrétienne, fortement implantée dans le jeune âge, a pu conserver à votre troupeau ces traditions de foi et de justice, qui seront toujours les plus sûres garanties de l'ordre et de la paix.

De même que Jésus-Christ, souverain prêtre et pasteur, a possédé l'empire sur l'Eglise qu'il s'est acquise au prix de son sang, aussi l'Evêque, participant de son sacerdoce divin et de son action vivifiante, a le droit par la nature même des choses de gouverner le troupeau particulier qui lui est confié, et il en a le devoir. Cette souveraineté cependant ne s'exerce pas à l'instar des pouvoirs civils, qui ont pour premier appui la force; la souveraineté spirituelle est avant tout tutélaire et protectrice.

En votre personne, Monseigneur, cette autorité a toujours revêtu les formes de la plus douce paternité. Oui, vous étiez bien le père au milieu de ses enfants, père non-seulement dans ces relations de chaque jour et dans ces entretiens familiers, où la condescendance des sentiments le disputait sans cesse à l'élévation des pensées et à la dignité des rapports, mais père en toute circonstance et jusque dans les actes les plus sérieux du gouvernement, père dans les avis et les conseils, dans les encouragements et les directions, père en face des faiblesses et des découragements, père surtout dans la tâche pénible des redressements, des réprimandes et des corrections. C'est ce règne constant

sur les cœurs qui, en déterminant le concours de toutes les volontés, vous a permis, Monseigneur, de tout faire pour le développement et le progrès de votre diocèse.

Il n'y a donc plus à s'étonner si ce siège épiscopal, si fortement ébranlé lorsque vous en avez gravi les degrés, s'est en peu d'années raffermi sur sa base; si les institutions diocésaines, brisant les entraves dans lesquelles le malheur les avait placées, ont pu prendre leur essor et grandir sûrement; si l'enfance et la jeunesse ont pu avoir leurs établissements d'éducation et d'instruction, les orphelins et les délaissés leurs asiles, les malades leurs hôpitaux, les anges de la prière et du sacrifice leur humble et pieuse solitude. Que cela vous ait coûté, malgré tout, bien des privations et des sacrifices, nous le savons, Monseigneur. Aussi de tous les grands exemples que vous avez présentés à notre imitation, la simplicité de votre genre de vie, que vous avez su allier avec l'éminente dignité de votre caractère, n'est pas celui qui a provoqué chez nous le moins d'admiration, et n'a pas été le moindre ressort pour déterminer les générosités et les dévouements. C'est pour Dieu et non pour vous que vous vouliez et l'éclat des demeures et la splendeur de la vie : voilà pourquoi il y a aujourd'hui si peu de paroisses dans votre diocèse, qui ne possèdent un temple capable par sa richesse de donner aux fidèles quelques idées de la magnificence du Très-Haut. C'est aussi pour la gloire de Dieu et le bien de la religion, comme pour vous conformer aux désirs du Siège Apostolique, que vous avez voulu entourer votre trône de cette couronne d'auxiliaires, destinée à en relever l'éclat, en même temps qu'à partager les labeurs de votre gouvernement.

Une telle habileté pour les affaires et un dévouement si prononcé pour les intérêts religieux ne pouvaient manquer d'attirer vers vous de bien loin les regards et les cœurs.

Aussi, à plusieurs reprises, s'est-on empressé autour de vous pour vous confier le soin d'intérêts généraux pour la province et pour le pays. Vous n'avez pas reculé devant cette nouvelle tâche, quelque délicate et difficile qu'elle fût; et c'est plus d'une fois que le Saint-Siège vous a vu accourir auprès de lui pour réclamer de sa haute sagesse la solution des difficultés pendantes et le remède aux maux dont on se plaignait.

Au milieu de tant de travaux et de si grands succès, il manquait pourtant une chose à votre gloire : c'était l'auréole du malheur. Vous l'avez eue, Monseigneur, et, comme aux grands cœurs il faut les grandes épreuves, votre part a dû être large. Tous nous avons ressenti bien vivement le coup qui vous a frappé, et nous ne savons vraiment quels échos ont été plus puissants, ou ceux de votre infortune, ou ceux de votre grandeur d'âme et de votre abnégation...

Mgr Laflèche répondit avec son éloquence naturelle, avec l'humilité qui le caractérise. Prenant tour à tour toutes les

œuvres pour lesquelles l'adresse exaltait son mérite, il essaya d'en faire l'honneur de ses collaborateurs. Il dit en effet :

MONSIEUR LE CURÉ. — L'adresse que vous venez de me lire, à la demande de Mgr le G. V., trop fatigué pour le faire lui-même, m'est présentée au nom du vénérable Chapitre de cette cathédrale, du clergé et des fidèles de ce diocèse. C'est donc au diocèse tout entier que doit s'adresser la réponse que je suis heureux d'y faire en ce moment.

Je vous dirai : d'abord que cette bienveillante adresse, à l'occasion du 25e anniversaire de ma consécration épiscopale, m'est très agréable Je la reçois avec plaisir et sincère reconnaissance. Les sentiments de respect, d'amour filial, et de soumission sincère envers le premier pasteur, qui y sont exprimés avec la chaleur et l'entrain d'une véritable éloquence, l'appréciation si bienveillante des divers actes de sa longue administration épiscopale, sont pour lui une précieuse récompense et une véritable consolation. Je vous dirai même que le langage élogieux dans lequel le tout est exprimé, quoiqu'avec une grande délicatesse, n'est pas sans m'inspirer une crainte qui n'est peut-être, hélas ! que trop fondée ; c'est que les auteurs de cet éloquent document aient plutôt écouté les généreux sentiments de leur cœur que consulté le véritable mérite de leur Père en Dieu.

En passant en revue les principaux actes de sa carrière, ils n'avaient pas, sans doute, à faire l'examen de sa conscience, et j'admets volontiers qu'ils ne devaient pas le faire en une telle occurrence. En artistes habiles, ils se sont appliqués à mettre en lumière ce qui convenait le mieux à la présente démonstration, laissant charitablement le reste dans l'ombre.

Voilà pourquoi, M. le Curé, je tiens à déclarer qu'en acceptant avec plaisir cette magnifique adresse, je ne me fais point illusion sur la réalité du mérite que l'on a bien voulu m'y attribuer ; car j'aperçois dans ce beau tableau bien des ombres qui me font redouter avec raison le regard scrutateur de Celui qui sonde les reins et les cœurs, et qui a dit : « Lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous a été commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles. » Aussi, je serais heureux aujourd'hui, si je pouvais me dire devant Dieu avec une entière confiance : « J'ai fait tout ce que j'étais obligé de faire, » et me rendre le témoignage que je suis au moins un serviteur inutile !

Mais, hélas ! je crains bien qu'en réponse aux éloges qui me sont donnés avec tant d'indulgence, le Seigneur ne me dise : « Ne t'y méprends pas, tu n'es pas même un serviteur inutile ! »

En effet, en jetant un regard en arrière sur le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans, j'en aperçois en quelques instants les principales étapes, j'en revois les passages difficiles, les dangers, les diverses péripéties, les joies passagères, les nombreuses épreuves, les tristes acci-

dents, et les cuisantes douleurs. Le tout m'apparaît comme les rêves de la nuit au matin, et je me surprends à dire : Hélas ! si c'était à recommencer, que de lacunes je m'empresserais de combler, que de faux pas j'aurais à éviter et d'écarts à redresser ! Il me faut donc en venir à dire avec le saint homme Job qui en avait fait une si rude expérience : « *Les jours de l'homme ici-bas sont courts et remplis de beaucoup de misères. Le Tout-Puissant compte ses pas, et tous les jours il faut qu'il lui demande le pardon de ses péchés.* »

Ces réflexions si bien fondées devraient naturellement, M. le Curé, jeter une certaine mélancolie sur les fêtes jubilaires qui se font toujours avec une joyeuse solennité. Cependant il n'en est rien. Et pourquoi ? Ah ! c'est qu'à côté et au-dessus de ces misères il y a le souvenir des bienfaits reçus, et la grande miséricorde du bon Dieu qui enveloppe l'homme tout entier et fait dominer dans son âme le sentiment de la confiance et de la reconnaissance, et ce sentiment l'emporte sur celui de la crainte et de la défiance, car « la miséricorde l'emporte sur la justice. » C'est au fond le véritable sens que comporte l'idée de *Jubilé*, dans laquelle domine le caractère religieux. Ce qu'était le jubilé juif dans l'ordre temporel, tel qu'établi par ordre de Dieu lui-même, le jubilé chrétien l'est pour les enfants de l'Eglise dans l'ordre religieux et moral ; et il se résume en ces trois mots : *pardon*, *liberté*, *réhabilitation ;* c'est-à-dire, remise de toutes les dettes, retour à la liberté et rentrée au toit paternel. Quoi de plus propre à réjouir le cœur de l'homme à travers les amertumes de la vie ? Ces avantages si précieux du jubilé religieux se sont étendus peu à peu avec l'assentiment de l'Eglise aux rapports sociaux et civils des familles et des individus. Le caractère qui y domine toujours est celui de l'action de grâces qui a son expression officielle dans le chant du *Te Deum*, et de la confiance qui a son expression dans les félicitations et les bons souhaits présentés aux héros de ces fêtes par leurs administrés et leurs amis. En effet, quoi de plus agréable et de plus touchant après une période de vingt-cinq ou de cinquante ans, que ces points de ralliement où les familles religieuses ou civiles aiment à se réunir autour de leurs chefs et de leurs auteurs avec leurs nombreux amis, pour se rappeler avec reconnaissance les bienfaits et les miséricordes dont le Seigneur les a comblées, et faire les souhaits les plus sincères et les plus chaleureux pour un long et heureux avenir, *ad multos annos*, en attendant les années éternelles.

C'est donc pour moi un devoir bien doux à remplir en ce moment, que d'adresser mes sincères remerciements, non-seulement au chapitre, au clergé et aux fidèles de ce diocèse, mais encore à ces illustres archevêques, évêques, et prélats, ainsi qu'à ces vénérables et dignes prêtres, mes amis, venus en si grand nombre des diocèses du Canada et même des Etats-Unis se joindre à eux pour féliciter le vieil évêque des Trois-Rivières à l'occasion de son jubilé épiscopal, et l'aider à rendre au Seigneur les plus vives actions de grâces pour toutes les fa-

veurs et miséricorde qu'il en a reçues pendant les vingt-cinq années de son laborieux épiscopat ?

Je devrais naturellement m'arrêter ici, M. le curé, mais je craindrais de manquer à la justice si je n'ajoutais quelques mots d'explication sur ce qui a été dit du développement et de la prospérité relative des institutions diocésaines ; car, voyez-vous, ces œuvres sont le résultat d'un travail collectif et de sacrifices communs, et il convient en les rappelant de faire à chacun la part qui lui appartient. C'est l'exemple que nous donne le grand apôtre des nations en parlant des œuvres de son apostolat. « *J'ai planté*, dit-il, *Apollon a arrosé*, *mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement*, » et il ajoute pour nous tenir dans l'humilité : « *Ainsi celui qui plante n'est rien ; celui qui arrose n'est rien*, *mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.* » Je dois donc dire dans le cas présent : c'est mon vénérable prédécesseur, Mgr Thomas Cooke, d'heureuse et sainte mémoire, fondateur et premier évêque de ce diocèse, qui a planté, et ma mission, à moi, a été d'arroser. En effet, la première plante qu'il a fixée en terre dans le champ qui lui était confié a été cette cathédrale dans laquelle nous nous trouvons si heureusement réunis aujourd'hui. A côté de la cathédrale il a planté le séminaire pour y recruter et former les ouvriers dont le sanctuaire a besoin. A côté du séminaire il a planté l'asile de la Providence et l'hôpital pour y recueillir les déshérités de la fortune et y soulager les souffrances de la pauvre humanité. Mais hélas ! avec les faibles ressources dont il pouvait disposer au début de son administration, il a dû laisser toutes ces plantes dans une grande débilité, car elles n'avaient pas eu le temps de jeter de profondes racines dans le sol. Il a dû ainsi léguer à son successeur le soin de les arroser. C'est la tâche qui m'a été forcément imposée à mon arrivée à l'administration. J'ai donc pris l'arrosoir en mains. Mais il me fallait de l'eau dans cet arrosoir. Je suis heureux d'avoir à rendre ici un témoignage bien honorable au clergé et aux fidèles de ce diocèse : c'est qu'en général j'ai toujours trouvé dans leur bonne volonté et leur esprit de charité les sources et les fontaines nécessaires pour entretenir l'eau dans cet arrosoir, même dans les temps des plus grandes sécheresses, en sorte qu'il m'a été possible jusqu'à présent d'entretenir dans le sol l'humidité convenable au développement progressif de ces plantes, et jusqu'à la décoration de cette cathédrale que vous avez en ce moment sous les yeux.

Mais en même temps la rosée du matin et la pluie du soir sont toujours descendues du ciel en temps opportun pour donner à ces plantes le modeste accroissement que nous leur voyons, et qui ne pouvait venir que de la bénédiction divine dans la vocation et le dévouement des personnes chargées du soin de ces institutions. En tout cela, je n'ai guère eu que le mérite de la cheville ouvrière qui a mis en œuvre le travail et les sacrifices des autres.

A l'exemple de saint Paul nous devons donc dire tous ensemble :

« Celui qui plante n'est rien ; celui qui arrose n'est rien, et tout le mérite de l'accroissement n'appartient qu'à Dieu qui seul pouvait le donner. »

On est même allé plus loin dans cette adresse ; l'on a bien voulu rappeler avec éloge le peu qu'il m'a été donné de faire dans ma carrière sacerdotale et épiscopale pour l'extension de la foi dans les missions et pour la défense des enseignements de l'Eglise.

Je dois ici, M. le Curé, rappeler un nom intimement uni à celui de Mgr Cooke et qui m'est également cher, c'est le nom du vaillant apôtre des immenses territoires du Nord-Ouest, Mgr Joseph Norbert Provencher, d'illustre et sainte mémoire, fondateur et premier évêque du diocèse de Saint-Boniface. Ils ont appartenu l'un et l'autre au premier cours classique donné au séminaire de Nicolet, et reçu la consécration épiscopale dans l'église paroissiale des Trois-Rivières avec mission de fonder chacun le siège épiscopal de l'église que la Providence avait confiée à leur sollicitude pastorale. C'est à la demande de ce vénérable Prélat que j'ai été envoyé, il y a quarante-huit ans dans les lointaines missions de la Rivière-Rouge et de l'Ile à la Crosse, et c'est sous la sage direction de ce pieux et dévoué missionnaire que j'ai été initié à l'exercice du ministère sacerdotal. Je ne saurais redire trop haut l'esprit de foi qui animait ces deux hommes de Dieu, la confiance sans bornes qu'ils avaient dans les soins maternels de la divine Providence qui donne à l'herbe des champs sa belle parure et aux petits oiseaux leur nourriture. Non ! je n'oublierai jamais l'impression salutaire que produisaient sur moi les confiantes prières qu'ils adressaient à Dieu, dans les moments difficiles et quelquefois si critiques que ces deux vénérables Prélats ont eu à traverser.

Quant au travail que j'ai pu faire dans le ministère de la parole pour l'instruction de ceux qui m'étaient confiés et pour la défense des enseignements de l'Eglise, je n'ai qu'un mot à dire ; c'est que l'enseignement religieux à tous les degrés est le devoir personnel et culminant du prêtre et à plus forte raison de l'évêque, comme l'est celui de la mère et du père dans la nourriture à donner à leurs enfants puisque « *l'homme ne vit pas seulement de pain, mais encore de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* » C'est ce que saint Pierre déclare positivement, quand, après avoir confié le soin des œuvres de charité aux diacres, il ajoute : « *Pour nous, nous nous appliquerons entièrement au ministère de la prière et de la parole* ». Voici en effet la mission que leur a donnée le Sauveur : « *Prêchez l'Evangile à tout créature. — Enseignez toutes les nations ; apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai* commandées ». J'ai toujours redouté le reproche que le prophète Jérémie fait aux pasteurs négligents : « *Les petits enfants ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour leur en distribuer.* »

Je déclare donc que j'ai toujours aimé la vérité qui éclaire tout homme venant en ce monde, et l'enseignement qui fortifie et soutient

les cœurs dans les luttes incessantes de la vie. Voilà pourquoi je me suis toujours fait un devoir strict à l'exemple du Sauveur et des Apôtres, de prêcher et d'instruire dans la mesure de mes faibles moyens ceux qui m'étaient confiés, et de les prémunir contre les dangers auxquels leur foi pouvait être exposée.

Puissé-je encore ici avoir au moins le mérite du serviteur inutile, et avoir rempli ce ministère si important selon l'étendue de mes obligations ! Puissé-je n'avoir pas à redouter le reproche d'avoir été un chien muet dans la défense de la vérité et le maintien de la morale chrétienne.

Enfin, M. le Curé, on a bien voulu me faire un mérite des épreuves qu'il a plu à la divine Providence de m'envoyer, en me faisant passer par le creuset de la souffrance et du malheur. J'avoue, en effet, qu'il me semble en avoir eu une assez large part, et avoir été soumis à une longue et rude épreuve ; j'avouerai même que j'ai trouvé bien cuisant le feu qui brûlait sous le creuset. J'ai été, en effet, frappé dans mes plus chères affections, et mon cœur en a ressenti une douleur semblable à celle de l'inconsolable Rachel, une douleur qui durera autant que ma vie. Hélas ! si je pouvais me dire avec la confiance de Job, que je ne connais rien de ma part qui ait pu m'attirer un tel malheur ; ou avec l'ange Raphaël à Tobie, que c'était pour achever de purifier et perfectionner le peu de bien que j'avais fait, il serait plus facile de m'en consoler. Les misères auxquelles j'ai fait allusion plus haut en ont sans doute été plus ou moins la cause ou au moins l'occasion.

Quoi qu'il en soit, j'ai demandé à Dieu bien des fois, à l'exemple du Sauveur, d'éloigner ce calice de moi et de ceux qui m'étaient si chers, et si je n'ai pu me rendre favorable sa très sainte volonté sur ce point je dois déclarer avec reconnaissance qu'il m'a fortifié et même consolé par son bon ange, de manière à me faire accepter ces douloureux sacrifices avec une pleine et entière soumission à sa sainte volonté, et si je ne puis me rendre le témoignage que je n'y ai point contribué pour quelque chose, j'ai au moins la confiance que cette rude épreuve me comptera pour beaucoup au jour où il me faudra aller rendre un compte exact de ma longue administration. Nul doute aussi que les bons souhaits et les prières qui accompagnent ces fêtes jubilaires ne contribuent grandement à me faire trouver un jugement plus favorable.

Et comme, ici-bas, il y a toujours un peu de mélange dans les jouissances accessibles, si les lecteurs veulent savoir par un menu suggestif les appétits que les Canadiens savent satisfaire joyeusement à l'occasion, qu'ils sachent donc que l'acte final de ces fêtes mémorables fut un banquet offert aux invités de ce saint vieillard, qui, du haut de la montagne où l'âge le faisait parvenir, voyait avec un parfait détachement les vanités de ce monde. C'était, du reste, les dames des Trois-Rivières qui offraient ce banquet à l'Hôtel-de-Ville

et, pour que les grâces pas plus que les mets n'y fissent défaut, elles voulurent le servir de leurs mains délicates. Ah! mon Dieu, que la tâche fut rude! Qu'on en juge plutôt par le menu :

POISSON

Poisson bouilli. Doré rôti.

ENTRÉES

Dindon en Daube. Pigeon à la Cardinale. Chapon au riz.
Gigot de Mouton à la serviette. Langue en gelée.
Epaule en gelée. Dinde désossée. Perdrix aux choux.
Dinde farcie d'huîtres. Sauce aux huîtres. Poulets en galantine.
Civet de lièvre. Jambon de Mayence. Mayonnaise de Poulet.
Poulet au citron.

ROTIS

Aloyeau de bœuf. Quarré de Veau. Cochon de lait farci
Dindon. Hure de Cochon en sanglier. Poulet.
Perdrix Haricot de Mouton.

PATÉS

Pâté Français. Pâté chaud à la volaille.
Pâté au Pigeon. Petit pâté aux huitres.

LÉGUMES

Pommes de terre à la Française. Purée de pommes de terre glacée.
Pommes de terre au riz.
Salade à l'Italienne. Champignons. Navet au beurre. Choux farcis.
Blé-d'Inde sucré. Dandelion. Tomates escaladées. Laitue.
Pois Français. Huîtres escaladées. Fromage et Céleri.

DESSERT

Charlotte russe. Gelée d'orange. Mousse d'orange. Bananes à la crème.
Gelée de vin. Charlotte aux Oranges. Crème Italienne
Crème aux pommes. Crème Espagnole. Crème fouettée.
Mange au Chocolat. Blanc mange. Gauffres.

Raisin vert. Ananas. Poires. Bananes. Oranges. Pommes
Raisin sec. Amandes. Bonbons Français. Chocolat.
Pain de Noces d'argent Pain de Savoie spongeux de Centre.
Pain de Noces d'Or. Gâteau aux amandes. Feuilletés glacés.
Meringues. Amandes.

VIN. BIÈRE. THÉ. CAFÉ.

Cet assaut à la fourchette fut livré dès une heure de l'après-midi. Le champ de bataille était fleuri, parfumé, décoré comme ailleurs et plus qu'ailleurs, alors qu'une excellente musique entretenait l'ardeur des combattants.

Le P. Lacombe se distingua en cette occasion par l'originalité de ses discours et la délicatesse de ses sentiments.

CHAPITRE XXIV

Voyage au Nord-Ouest et dans la Colombie Britannique. — Voyage à Rome. — Noces d'Or. — Cataclysme de Sainte-Anne. — Lettres intimes. — Mort de Mgr Taché. — Nouveau voyage à Saint-Boniface.

Le 23 mars 1892, Mgr des Trois-Rivières écrivait à Sœur Marie du Précieux Sang :

« Nous devons partir de Montréal (pour le Nord-Ouest) le 16 mai au soir et je ne pense pas que nous arrêtions à Ottawa en allant ou en revenant... » C'est que Mgr Grandin depuis longtemps sollicitait la visite de Mgr Taché qui lui répondait : « Je vous assure qu'il m'est bien difficile de songer à m'absenter, et, comme je n'ai jamais fait un voyage par plaisir, il m'est bien difficile d'entreprendre celui de Saint-Albert. Si pourtant les circonstances devenaient favorables à ce voyage, ce serait pour moi une vraie consolation. »

Ces circonstances favorables se présentaient enfin. Deux voies ferrées conduisaient alors à Prince-Albert et à Edmonton dans le voisinage de Saint-Albert, et on allait poser la première pierre de la cathédrale de Mgr Grandin. Pouvait-on priver l'évêque missionnaire de la présence de ses amis les plus chers ? et il insistait si vivement pour obtenir lui-même cette consolation ! Mgr Taché s'était donc décidé à faire ce voyage, non point par plaisir, mais encore pour procurer de la gloire à Dieu ; et Mgr Laflèche partageait cette intention amicale et chrétienne, malgré son grand âge.

Le P. Lacombe, *factotum* indispensable, organisa encore cette excursion à Saint-Albert et dans l'Ouest canadien pour les évêques et les ecclésiastiques du Canada qui voulaient y prendre part. Il obtint de la Compagnie du Pacifique Canadien un train spécial qui partit de Montréal le lundi 16 mai. Il emportait Mgr Duhamel d'Ottawa, Mgr Laflèche, Mgr Lorrain de Pontiac, Mgr Grouard d'Athabaska-Mac Kensie, revenant d'Europe, M. Hamel, délégué du cardinal Taschereau, M. Maréchal, délégué de l'Archevêque de Montréal, M. Rouleau, délégué de Mgr de Rimouski, et autres person-

nages distingués, y compris le comte des Cases. En cours de route la caravane augmentait en nombre.

Les voyageurs arrivèrent à Winnipeg le jeudi 19 mai, vers midi, et furent reçus par un nombreux clergé et une grande foule. Ils visitèrent les églises et les maisons d'éducation, le collège, le pensionnat, l'académie Sainte-Marie, l'école industrielle et autres établissements. Partout ils reçurent un accueil empressé. Au collège, on rappela à Mgr Laflèche qu'il fit l'école autrefois « à plusieurs des enfants du pays qui vivent encore et conservent de leur dévoué instituteur un souvenir pieux et attendri ».

Les voyageurs repartent le lendemain emmenant Mgr Taché, nommé Président de l'excursion. Le 21 mai ils allèrent de Régina à Prince-Albert où, le dimanche 22, Mgr de Saint-Boniface « bénit solennellement la pierre angulaire de la cathédrale en construction », en présence de Mgr Pascal et des autres prélats.

Le lundi, la caravane retourna de Prince-Albert à Régina et continua le mardi, jour suivant, sa route vers l'Ouest.

Le mercredi, 25 mai, le convoi arrivait à Calgary. Mgr McDonald, évêque d'Alexandria, Ontario, et Mgr Brondel, évêque d'Helena, Etats-Unis, s'étaient joints à lui.

« A 7 heures, rapportent les Annales de Calgary, les archevêques et les évêques ont fait leur apparition. Tous les visiteurs ont reçu un accueil cordial des Pères de la Mission et de la population catholique de Calgary ; mais on éprouvait une joie particulière de revoir au milieu de nous Mgr Taché, le grand évêque dont Dieu s'est servi pour répandre le flambeau de la foi catholique dans ces vastes régions du Nord-Ouest. Notre joie n'était pas moins grande de voir Mgr Laflèche, ancien missionnaire dans le Nord-Ouest, le compagnon de Mgr Taché à l'Ile-à-la-Crosse. Ces deux anciens pionniers de la foi et de la civilisation ont voulu encore une fois, avant de clore leur glorieuse carrière, visiter les contrées dans lesquelles ils ont travaillé à répandre la lumière du saint Evangile. Gloire à ces deux nobles évêques, et que leur mémoire soit à jamais bénie dans ce pays qu'ils ont ouvert à la foi ! »

« Les sept évêques disent leurs messes aux autels de l'église, les prêtres à des autels préparés dans les communautés religieuses. Les visiteurs se rendent dans l'après-midi au couvent des Fidèles Compagnes de Jésus, où les enfants leur lisent des adresses en français et en anglais. Un peu plus tard, le maire et les conseillers municipaux viennent complimenter les visiteurs et leur offrent des voitures pour visiter la ville et ses environs. Le soir, toute la population se presse autour des prélats, dans l'église catholique, pour prendre part aux

exercices du mois de Marie, et entendre un remarquable discours en anglais du P. Gendreau sur la dévotion à la Sainte Vierge. Ensuite un grand dîner est servi par les dames de la ville ; Mgr Taché est empêché par son état maladif d'y assister ; Mgr l'Archevêque d'Ottawa le préside. On y boit à la santé du Pape, au chant du *Dominus conservet eum* exécuté par la musique de l'école industrielle de Dunbow. Mgr Laflèche soulève l'enthousiasme de tous les convives par une allocution « toute frémissante de vie et d'éloquence, » où il retrace en traits rapides « l'historique de la religion dans ces pays du Nord-Ouest, les vues de la Providence dans la découverte de l'Amérique, » et où « plongeant ses regards prophétiques dans l'avenir, il prédit de grandes destinées à ce pays nouveau, centre sur lequel l'Europe va déverser le surplus de sa population, grande voie qui reliera l'Europe au Japon et à la Chine, selon le rêve ardemment poursuivi par les premiers découvreurs. » « Nous étions tous fiers, mais surtout, nous missionnaires, ajoute l'annaliste, d'entendre le vieux missionnaire nous parler avec cette éloquence de l'esprit et du cœur. »

Le lendemain, 26 mai, fête de l'Ascension. Les prélats la passent à Calgary et donnent par leur présence à cette fête un éclat inconnu...

A 11 heures, Mgr Lorrain célèbre la messe pontificale. Mgr Taché assiste au trône ; les autres évêques assistent au chœur, en rochet et en mantelet violet. « Jamais Calgary, remarque l'annaliste, n'avait vu et probablement ne verra de longtemps un office pontifical avec une telle pompe et les cérémonies accomplies avec un tel ordre si majestueux. Quarante-cinq ans auparavant, les deux illustres membres de ce Sénat épiscopal n'entrevoyaient pas, certes, les pompes de cette messe célébrée à Calgary, au déclin de leur vie.

A 3 heures, Mgr Laflèche administre le baptême à quatre adultes sauvages. « On voyait la joie dont débordait son cœur en conférant le sacrement de la régénération à ces quatre pauvres sauvages, enfants perdus de nos grandes prairies. »

Les visiteurs et la population se réunissent une dernière fois à 7 h. du soir pour chanter les vêpres et entendre un remarquable discours de Mgr Blondel sur l'Eglise, « le meilleur sermon que Mgr Laflèche disait avoir entendu sur ce sujet ».

Le vendredi, 27 mai, à 8 heures du matin, les évêques et les prêtres qui les accompagnent prennent le train pour Saint-Albert, où ils arrivent le samedi, 28 mai. A l'évêché, les évêques entourent Mgr Taché et deux notables de la ville lisent des adresses. Mgr Grandin à son tour complimente les illustres visiteurs.

« Avec quelle joie nous vous revoyons, cher et vénéré Père, le premier fondateur de nos missions, dit-il en s'adressant à Mgr Taché. Vous n'avez pas seulement décidé la fondation de celle-ci, vous en avez choisi la place et nommé le titulaire, le saint patron de celui qui, sous votre direction, la devait guider, le saint martyr que Dieu a chargé de protéger les libertés de l'Eglise, après être mort pour les défendre. *Deus qui beatum*, etc. Chaque fois que je récite cette belle prière, je crois comprendre que l'Esprit-Saint lui-même vous a inspiré ce choix; je crois que le vénéré Mgr Bourget était guidé, lui aussi, par le même Esprit, lorsqu'au concile de Québec, en 1868, il fut question de proposer au Souverain Pontife l'érection de ce nouveau diocèse. Je proposai Edmonton, comme siège du futur évêque. Mgr Laflèche, de son côté, parlait du lac La Biche. Mgr Bourget insista pour Saint-Albert et gagna tous les Rmes Pères du Concile à son opinion. On m'a déjà proposé de transférer ailleurs le siège épiscopal ; mes successeurs en prendront la responsabilité, s'ils le veulent. Pour moi, je tiens au titulaire que vous nous avez donné sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Je vois et je sens aussi clairement, dans tout ce qui concerne cette mission, ce diocèse tout entier, l'action bien visible de la divine Providence. Qui aurait cru, Monseigneur, lorsqu'il y a 31 ans vous décidiez cette fondation et en marquiez la place, lorsque trois ans plus tard vous en visitiez les humbles commencements, que lorsque vous y reviendriez, ce serait en qualité de métropolitain, accompagné de six autres archevêques ou évêques ?... Permettez-moi, Monseigneur, de vous rappeler ce que me disait un jour un de vos plus zélés missionnaires : j'étais alors à MacKenzie comme votre coadjuteur : « Je suis heu-« reux de vous voir dans ce district ; mais je voudrais vous y voir « comme titulaire : je croirais le règne de Dieu assuré dans le Nord-« Ouest, si, avec un archevêque à Saint-Boniface, je voyais un évêque « titulaire à MacKenzie et un autre à Edmonton. » Saint-Albert n'existait pas alors. Cette pensée était un effet du zèle ardent du regretté P. Grollier... Nous n'aurions pas supposé alors que de votre vivant nous verrions ces souhaits se réaliser, et au-delà, puisque vous venez de visiter un troisième suffragant à Prince-Albert et que vous allez dans quelques jours en visiter un autre, Mgr l'évêque de New-Westminster. »

Mgr Taché était si faible et si souffrant qu'il pria Mgr d'Ottawa de répondre. Le lendemain, dimanche, malgré son excessive fatigue, il veut assister à la messe célébrée pontificalement au fauteuil par Mgr Laflèche.

Les évêques quittèrent Saint-Albert le lundi matin en route pour l'Ouest, s'arrêtant à Kamloops, où Mgr Durieu et ses missionnaires avaient organisé un grand congrès eucharistique de tous les sauvages catholiques de la Colombie Britannique.

« Des centaines de tentes couvraient la vallée et s'étageaient sur les flancs des collines d'alentour. Les cuivres des fanfares indiennes, régulièrement scandés par la grosse voix du canon se répercutant d'écho en écho, étaient d'un effet saisissant.

« Après les souhaits de bienvenue, présentés en langue chinook par le chef des Séchelles au nom de tous, et auxquels Mgr Brondel répondit dans la même langue, le cortège se dirigea vers la maison des Oblats et le couvent des religieuses de Sainte-Anne perchés au haut de la colline. Il y eut réceptions, discours et banquets. Le clou de la fête fut la représentation de la Passion par les Indiens eux-mêmes, l'*Oberammergau canadien*, comme disait le P. Lacombe. La procession se forma dans la plaine et se dirigea au chant des cantiques vers la colline qui figurait le Golgotha. Toutes les stations de la voie douloureuse furent successivement parcourues et les scènes historiques reproduites au naturel par les Indiens, acteurs convaincus du sombre drame... Quand tout fut consommé, une lugubre clameur monta de toutes parts : le Christ est mort !... Et, par une coïncidence étrange, le soleil se voilant à ce moment d'épais nuages sembla vouloir ajouter au réalisme de la scène.

« Ce fut ensuite la cérémonie purement religieuse présidée par Mgr Durieu, assisté de ses collègues dans l'épiscopat. Cette assemblée de prélats fit une merveilleuse garde d'honneur au Dieu de l'Eucharistie. Le soir venu, le camp s'embrasa de feux multicolores. Spectacle grandiose et pittoresque qui rappelait aux missionnaires les tableaux d'antan où l'incendie allumé par la fureur homicide illuminait de feux sanglants la prairie et ses sombres futaies. Quel contraste !

« Partout où passa ensuite le *char d'Israël*, comme l'appelaient les excursionnistes, à New-Westminster, Seattle, Portland, Vancouver, Victoria, etc., ce furent les mêmes enchantements, les mêmes consolations..! »

La caravane s'en retourna à Calgary où Mgr Taché était resté à bout de forces. Par contre, Mgr Laflèche, qui se remettait de toutes fatigues, rentrait aux Trois-Rivières rayonnant du plaisir qu'il eut de contempler la bonté de Dieu dans les œuvres qu'il aidera à produire.

A peine revenu des bords du Pacifique, Mgr des Trois-Rivières, pour se porter mieux encore, sans doute, reprenait le cours interrompu de ses visites pastorales et puis, comme si rien ne pouvait l'arrêter, il se rendit à Rome ! A son retour le 2 avril 1893, il écrivait à Sœur Marie du Précieux Sang :

Mon voyage a été très heureux. C'est le sixième (à Rome), et c'est le premier où je n'ai pas eu le mal de mer, ni en allant ni en revenant. La traversée de retour surtout a été favorisée d'un temps exceptionnel-

lement beau et s'est effectuée en sept jours et demi, du Havre à New-York.

Pendant mon séjour à Rome, j'ai joui d'une bonne santé, à l'exception d'un érésipèle qui m'a forcé à garder la chambre, à plusieurs reprises et à me mettre sous les soins du médecin ; mais, cependant, qui n'a rien eu de grave. C'est une irritation de la peau au front qui se produit, quand je prends un froid humide.

Aujourd'hui, ça va de mieux en mieux.

J'ai trouvé le Saint-Père vieilli et bien amaigri, jouissant cependant d'une bonne santé et de toutes ses facultés comme il y a dix ans. Ses forces ont sensiblement diminué, et il ne peut parler longuement, sans se sentir épuisé. Il m'a fort bien reconnu et accueilli avec une grande bienveillance, chaque fois que j'ai eu occasion de lui parler.

Rome a bien changé depuis l'époque du Concile. Il y a comme une nouvelle Rome bâtie à la moderne, au nord-est et au nord-ouest de l'ancienne.

On y voit de splendides maisons et palais, mais on dit qu'il leur manque la solidité et des locataires ; que plusieurs de ces édifices menacent ruine ainsi que leurs propriétaires, qui ont fait une fort mauvaise spéculation, en croyant faire fortune.

Trois-Rivières se trouvait encore sous l'enchantement des fêtes jubilaires de 1892 quand, le 4 décembre 1893, Mgr Ch. O. Caron, prévôt du Chapitre, invitait le clergé trifluvien à célébrer encore avec allégresse les Noces d'Or sacerdotales de leur évêque bien-aimé, ordonné prêtre le 7 janvier 1844.

Mais à peine cette invitation avait-elle été lancée, que le vénérable prévôt rendait sa belle âme à Dieu.

Cette mort inattendu de son ami de jeunesse le plus cher, de son intime et dévoué collaborateur, depuis si longtemps et si constamment à la peine à ses côtés, affecta profondément le cœur sensible de Mgr des Trois-Rivières. Il le dira dans une lettre à Sœur Marie du Précieux Sang.

En signe de deuil de la perte cruelle que subissaient l'Évêque et son Chapitre, les fêtes des Noces d'Or furent reportées aux 22 et 23 mai suivant.

Toutefois, le 6 janvier le vieil oncle écrivait à sa nièce.

J'ai dit la messe ce matin au couvent du Précieux-Sang. C'est le cinquantième anniversaire de ma première messe.

Cinquante ans bien comptés ! A venir ça paraît long... Passé, c'est comme le rêve de la nuit au matin ! En dix minutes, j'en parcours les principales étapes. Ce qui me frappe le plus dans cette vue rétrospective, c'est le grand nombre de tombes dont cette route est jonchée.

Dans ma famille nous étions *sept*, et *six* sont morts. Je reste seul pour répondre à l'appel. Dans ma famille *collégiale*, nous avons pris la soutane au nombre de *sept*, et *six* sont morts ! et là encore je reste seul pour répondre *présent !* Tous mes collègues dans l'épiscopat ont disparu, et je reste encore seul, étant le doyen d'un épiscopat entièrement renouvelé.

Je dois donc dire avec plus de probabilité que jamais : « C'est à mon tour maintenant à franchir le redoutable passage du temps à l'éternité ! »

En regardant encore les différentes étapes du chemin parcouru, j'y aperçois, hélas ! bien des gaucheries, des faux pas. Bien des choses que je ne ferais pas, si c'était à recommencer. Cependant j'ai la confiance que le bon Dieu me les pardonnera, et que, dans sa miséricorde, il daignera accepter, en compensation, les épreuves par lesquelles il lui a plu de me faire passer.

D'un autre côté, je reconnais que tout le long de la route, sa paternelle bonté n'a cessé de veiller sur moi, et m'a protégé, en plus d'une circonstance, d'une manière toute spéciale.

Aide-moi à lui demander pardon de tous mes faux pas et à lui rendre grâces de ses immenses bienfaits.

J'ai chanté la messe et les vêpres, hier, comme il y a dix ou quinze ans, sans plus de fatigue.

Néanmoins, le 7 janvier, dans une certaine intimité, avec cette délicate discrétion qu'inspire un deuil bien senti, Mgr Laflèche officiait pontificalement dans sa cathédrale, entouré d'un nombreux Clergé et d'une grande foule recueillie. Simplement, mais éloquemment, M. le chanoine Cloutier reprit la parole et fit un nouvel éloge de la vie sacerdotale de son évêque.

Le 10 janvier Mgr Taché écrivait à son vieil ami :

« Le 6 janvier, j'ai beaucoup pensé à vous et continue de le faire depuis, vénéré Seigneur. *Ad multos annos*... C'est en ce grand jour de sa manifestation que le Seigneur vous rendait participant de son sacerdoce pour que vous puissiez le manifester devant les gentils du Nord-Ouest. Il y a de cela 50 ans, et de ces 50 années, il y en aura bientôt 49 que j'ai l'avantage de vous connaître et par conséquent de vous aimer... Que votre sacerdoce si fécond se prolonge encore longtemps pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'avantage de notre chère patrie, si péniblement éprouvée par la malice des ennemis de Dieu... Je me réjouis immensément de vous savoir si bien. Qui nous aurait dit, il y a 45 ans, que je ne pourrais plus marcher, quand vous-même seriez encore *alerte*. Je passe ma vie assis, sans exercice, sans le moindre mouvement qui ne provoque pas de douleur. Que la sainte volonté de Dieu soit faite ! Ne pouvant pas marcher, je n'ai pu aller à vos noces

d'or. Je vous invite aux miennes si tant est que j'atteigne la cinquantaine... » Hélas !..

Notre récit nous a conduit à diverses reprises à Sainte-Anne de la Pérade. En 1894, le malheur de toute une population en détresse nous y ramène :

Déjà, le 9 février 1893, un violent incendie y avait dévoré plusieurs habitations et leurs dépendances ; le 20 juillet, même année, nouvel incendie, plus dévorant encore : il consume tout sur la surface de quatre arpents, 20 habitations disparaissent ; enfin la veille même des noces d'or de Mgr Laflèche, une calamité effroyable menace Sainte-Anne d'une destruction complète. Ce sinistre s'appelle dans l'Histoire le *Cataclisme de la rivière Sainte-Anne.*

Le géologue distingué, Mgr J. K. Laflamme, dans son rapport au gouvernement provincial, déclare : « L'éboulis de Saint-Alban est un des phénomènes géologiques les plus terribles qui se soient produits dans notre province depuis de longues années. Je ne connais rien, dit-il, qui puisse lui être comparé, soit pour l'étendue de la surface affectée, soit pour le volume de terre déplacée ou charriée par la rivière. En évaluant à 6 milliards de pieds cubes la masse de terre emportée par la rivière, on reste certainement en deçà de la vérité. »

Donc, la nuit du 27 au 28 avril, la rivière Sainte-Anne changeait subitement de cours et bouleversa une étendue de 200 arpents de terre dans les environs de Saint-Alban, en arrière de Saint-Casimir et des Grondines, près de Sainte-Anne. Le lendemain, on constatait que les eaux avaient emporté quatre personnes, submergé huit fermes, englouti le moulin Gorrie et ses dépendances, rasé une sucrerie, enlevé les ponts de Saint-Casimir et de Saint-Alban et deux arches de celui de Sainte-Anne. Après cette nuit de dévastation, la rivière grossie suivait un autre cours.

Le 8 mai 1894, M. Bochet, curé de Sainte-Anne, écrivait : « L'eau de la rivière Sainte-Anne, depuis l'éboulis de Saint-Alban, a transporté tant de terre que le cours de la rivière a changé complètement. L'eau se porte maintenant du côté nord-est de la rivière, au lieu de passer au milieu comme autrefois. Cette eau arrive avec une violence terrible, mine le bas de la falaise, qui est de glaise, et cause des éboulis continuels qui ont entraîné déjà deux maisons, trois autres bâtisses, et en menacent une dizaine d'autres qui vont bientôt disparaître... » Parmi les maisons disparues, M. Bochet cite celles de Louis et de Prosper Laflèche. Il continue : « Si l'é-

boulis ne s'arrête pas à la ligne du chemin de fer, on craint que tout ce qu'il y a de maisons, y compris le couvent, depuis chez Nazaire Tessier jusqu'à l'église, ne soit emporté. Il y a encore sept autres maisons au-dessus de la ligne du chemin de fer qui disparaîtront d'ici demain, si l'éboulis continue à se produire comme il l'a fait depuis deux jours... Je ne sais pas ce qui nous est réservé d'ici à demain : l'eau de la rivière Sainte-Anne, qui est grossie par les pluies de samedi et dimanche et par la fonte des neiges dans les bois du nord, est d'une violence extraordinaire et peut causer des ravages plus terribles que ceux que nous avons eus. »

La population atterrée pria avec ferveur, invoqua sainte Anne, défila processionnellement face au fléau menaçant et parut exaucé, puisque les eaux perdirent de leur fureur jusqu'à permettre la consolidation de la falaise.

Outre Louis et Prosper Laflèche, Napoléon Laflèche et d'autres familles apparentées étaient sinistrés.

Mgr des Trois-Rivières, qui portait aux siens et à sa paroisse natale le plus vif intérêt, se rendit sur les lieux, consola paternellement toutes les victimes et recommanda les plus malheureux à la charité de ses diocésains.

C'est donc un cœur encore endolori, malgré un ajournement apaisant, que Mgr des Trois-Rivière apporte aux fêtes de ses Noces d'Or. Il s'y prête, néanmoins, parce qu'il le faut pour rendre son bon peuple heureux. D'ailleurs, comme il voyait, faisait tout en Dieu et pour sa gloire ; qu'il se donnait à la joie comme il endurait la tristesse, parce que c'était la volonté de son Maître qu'on use avec reconnaissance de ses faveurs et qu'on supporte ses épreuves avec confiance, il y parut le lèvres souriantes et le front radieux.

Ainsi les journées des 22 et 23 mai furent cordiales et brillantes. Les fêtes se succédèrent chez les Sœurs de la Providence, chez les Frères, chez les Ursulines, au Séminaire, et le soir il y eut feux de joie et illumination de la ville. Tous et toutes s'ingéniaient à évoquer les plus doux souvenirs, à causer dans un cœur qu'on savait aimant, sensible, les plaisirs les plus délicats. Les Ursulines se distinguèrent. Le P. Belcourt leur avait appris bien des détails sur la vie sauvage et leur avait confié bien d'innocents secrets sur la vie de Mgr Laflèche chez les sauvages ; elles les rappelèrent sous diverses formes par la voix angélique des plus avisées de leurs élèves, servie par les meilleures plumes du couvent.

Un chœur se présenta après bien d'autres attractions ; c'était une délégation de sauvages et de métisses, que la gui-

tare et la mandoline encourageaient. Elles entonnent le cantique Cris sur le Salut :

Air : *Travaillez à votre salut*

1. Nanagataweyitamouk
Manito ot itasiwewin,
Kiyawaw e ayamihayek
Peyatik wi ijiwebisik.

REFRAIN.

Mizi kekway e mayatak
Naspits iyekatenamouk. (*bis*)

2. Ka wi manitokasoyek,
Naspits ki matchitotenawaw ;
Peyakow-kije-Manito,
Wiya piko omanitomik.
Mizi kekway, *etc.*

3. Ozam e kitimahisout,
Awiyak e kihiskwebeskit,
Wawats e pichigwatisit,
Wawats e nitta kichiwachit.
Mizi kekway, *etc.*

4. Ayiman matchimanito,
Kakike kihtchi witapimit ;
Ekagwataweyitamik,
Kakike ichkoutek e ayak.
Mizi kekway, *etc.*

TRADUCTION

1. Méditez souvent
Dieu sa loi,
Vous qui priez,
Sagement veuillez vous con-
[duire.

REFRAIN.

Toute chose qui est mauvaise,
Fortement éloignez-la.

2. Vous qui faites les Dieux (qui
[jonglez),
Beaucoup vous faites mal ;
Il est *un*, le Parfait Esprit,
Lui seulement, ayez-le pour
Toute chose, *etc.* [Dieu.

3. Trop il se rend misérable
Celui qui est ivrogne,
Et aussi qui est impudique,
Et aussi celui qui se fâche.
Toute chose, *etc.*

4. C'est dur le mauvais esprit
Toujours que l'on soit avec lui ;
Que l'on soit tourmenté,
Toujours que l'on soit dans le
Toute chose, *etc.* [feu.

Mille fois Mgr Laflèche avait entonné ce chant au milieu des sauvages qui le répétaient en chœur ; cent fois depuis, en canot, quand il se rendait de l'une à l'autre paroisse, surtout en visite pastorale, il le chanta pour délasser ses compagnons de voyage. Alors, il se reportait délicieusement par la pensée sur les routes de ses missions fructueuses dans l'Ouest, durant ces années lointaines qu'il regardait encore comme ses plus beaux jours !

Quand cette évocation du passé parut sur la scène, lorsque ces voix perlées prièrent en sauvage comme la clochette là-bas sonnait l'*Angelus* du soir, le bon vieillard sentit le passé monter de son cœur à sa paupière, et il pleura... du bonheur des sauvages sauvés.

Le 23 mai, à la cathédrale, l'évêque officie pontificalement. Le P. Hamon S. J. fait le sermon de circonstance ; s'adressant à Mgr Laflèche, il dit :

Monseigneur, il y a 50 ans, l'Eglise remettait entre vos mains ce dépôt sacré de la vérité et vous donnait mission de la transmettre aux hommes.

La fête de ce jour nous invite à examiner cette longue carrière et à porter un jugement. Je ne veux pas être votre panégyriste, Monseigneur, votre modestie en serait blessée ; mais je vous rendrai justice et je serai le porte-voix de tous ceux qui vous ont connu, en disant que dans votre vie sacerdotale et durant toute votre carrière épiscopale, toujours et partout, vous avez tenu à l'honneur d'être, avant tout, l'homme de la vérité.

Aux pauvres sauvages du Nord-Ouest vous l'avez donnée cette vérité divine avec le zèle d'un apôtre et le courage d'un martyr.

Elevé sur le siège épiscopal des Trois-Rivières, vous avez considéré comme votre premier devoir de lui rendre, en toute occasion, un témoignage éclatant. Par la parole et par la plume, aux citoyens de votre bonne ville et aux habitants des campagnes, vous n'avez cessé de prêcher Jésus, de faire aimer et estimer la vérité de Jésus ; et tout le monde en convient.

Vous avez connu la contradiction. Jésus et les Apôtres en furent-ils exempts ? Vous avez subi l'insulte de ceux qui trouvaient votre parole et trop hardie et trop pressante. C'est votre gloire ! Le monde ne s'attaque qu'aux forts, il ne combat que ceux en qui il reconnaît des ennemis redoutables, capables de déjouer ses plans mauvais et de faire échouer ses entreprises pernicieuses.

Mais, amis et adversaires ont toujours rendu un hommage mérité à votre loyauté aussi bien qu'à la bonté de cœur qui se montrait dans toute votre conduite.

Dans les Saintes Ecritures, la miséricorde et la vérité vont toujours ensemble. Ce sont deux sœurs célestes qui se présentent aux hommes en se donnant la main...

On ne peut pas aimer la vérité d'un amour ardent sans vouloir la communiquer aux hommes ; c'est un feu dévorant qui demande des aliments. Un homme de grande foi sera aussi un homme de grandes œuvres.

Dans sa carrière, Monseigneur a fait de grandes œuvres :

Œuvres d'éducation, écoles et couvents multipliés sur tous les points de votre diocèse, pour donner aux petits enfants le trésor le plus précieux : une éducation catholique.

Œuvres de charité pour soulager les misères et consoler les souffrances.

Œuvre apostolique, surtout pour préparer des prêtres et les former.

Le semeur de vérités est un homme de sacrifices et de dévouement, mais Jésus lui a promis, dès cette vie, une récompense qui le dédommagera amplement de ses travaux et stimulera sans cesse son ardeur....

Tous les historiens en conviennent : « Les évêques ont formé la nation française comme les abeilles forment leur ruche. » Tous ceux qui savent l'histoire de la Nouvelle-France l'avoueront. Les évêques ont sauvé le berceau de la nationalité canadienne et les évêques seuls pourront lui assurer un avenir.

En 1763, la Nouvelle-France changea de destinée politique.

L'on a coutume de remercier la Providence d'avoir soustrait le Canada aux horreurs de la révolution française et cette reconnaissance est légitime, je l'admets. Mais ce péril n'était pas le seul qui menaçait alors l'existence de ce jeune peuple. Il y en avait un autre bien autrement redoutable et qui eût tué fatalement toutes les espérances de ce peuple.

Ce péril était tout intérieur.

Il est bien connu aujourd'hui qu'en 1763 la brillante mais frivole société qui se trouvait à la tête du pays, s'était laissé fortement entamer par l'impiété de Voltaire et de J.-J. Rousseau. Les livres de ces mécréants circulaient dans la colonie, la bourgeoisie des campagnes les lisait. Le poison avait déjà contaminé la tête et le cœur de la nation, il allait bientôt se glisser dans les entrailles mêmes du peuple.

La vérité, la vérité catholique était menacée de périr.

Dieu la sauva par un coup de tonnerre et en même temps il sauva l'avenir de la Nouvelle-France.

Enervés par leurs lectures mauvaises et leurs mœurs trop faciles, les gentilshommes n'eurent pas le courage de regarder le malheur en face comme des hommes, encore moins de le supporter avec résignation comme des chrétiens. Ils repassèrent en France. Le peuple seul resta, mais ce peuple, heureusement, gardait encore intactes sa foi et sa virilité chrétienne. Avec lui on pouvait refaire une nation.

L'Angleterre elle-même y contribua à son aise, en refoulant les Canadiens catholiques dans leurs églises et dans leurs paroisses et en les éloignant ainsi de tout contact avec l'hérésie. Et le travail des catacombes recommença sur le sol de la Nouvelle-France.

A ces multitudes abandonnées, l'Eglise donna des évêques qui furent, à la fois, grâce aux circonstances, des Pères dans l'ordre spirituel, et dans l'ordre politique des conseillers et des guides.

Pour accomplir cette double tâche, ils avaient à leur disposition la grande force qui existe sur terre, la vérité catholique.

Bientôt les paroisses se multiplièrent, les fidèles se groupèrent autour de leurs prêtres, ceux-ci autour de leurs évêques, tous unis dans la même vérité catholique, disant d'un cœur et d'une voix le *Credo* catholique et le *Credo* national. Après 100 ans, la jeune nationalité canadienne avec ses diocèses et ses paroisses fortement organisés, se montre

au monde comme une phalange rangée en bataille, bien résolue à repousser énergiquement toutes les attaques contre sa foi, et à maintenir ses droits de citoyens libres et de chrétiens...

Pour le peuple canadien l'adolescence est passée ; la jeunesse commence, mais avec la jeunesse est venue aussi, à l'intérieur, l'effervescence des passions impatientes du joug que la vérité leur impose ; tandis qu'à l'extérieur, l'ennemi jaloux de la vigueur et de la beauté de ce jeune peuple s'est levé pour lui ravir ses libertés et lui donner des fers.

En face de ce double péril, la grande voix de l'épiscopat canadien s'est élevée, majestueuse et unanime. Elle a dénoncé avec vigueur les menées de l'ennemi : le mauvais livre, la mauvaise presse, le mauvais théâtre qui ne fleurissent que chez les peuples en corruption ou en train de se corrompre.

Avec la dignité mais aussi avec la force qui conviennent à la vérité, elle a proclamé des droits de Dieu et réclamé les libertés les plus chères à des hommes et à des chrétiens : la liberté de donner à leurs enfants une éducation catholique et de leur faire parler la langue de leur mère.

Bien au dessus des sphères inférieures où se meuvent les ambitions personnelles, où s'agitent les intérêts privés, où la prudence humaine, en face des dangers qui menacent les droits de l'homme libre et du chrétien, se demande s'il faut parler ou s'il serait plus avantageux de se taire, la grande voix de l'épiscopat a retenti d'un bout à l'autre de la Puissance, loyale et courageuse comme la vérité qu'elle proclame.

Les Canadiens catholiques l'entendront, ils la graveront dans leur cœur, et quand le temps sera venu, la grande voix du peuple unie à la voix de ses Evêques demandera avec énergie et persévérance justice et liberté.

Jamais encore, l'histoire le proclame, jamais on n'a réussi à désagréger un peuple uni de tête et de cœur à son épiscopat catholique, Voyez l'Irlande, voyez même l'infortunée Pologne, voyez le Canada depuis tantôt 125 ans de lutte.

La victoire de l'avenir est là, dans la force de la vérité catholique proclamée par les Evêques et par les peuples unis à leurs Evêques...

... Eglise des Trois-Rivières, réjouis-toi en ce grand jour ! Tressaille d'allégresse, fais monter vers Dieu tes chants de reconnaissance ! Nous fêtons aujourd'hui l'un des plus intrépides champions des droits de l'Eglise et de la vérité.

La proclamer fut sa mission, la faire pénétrer partout dans les têtes et dans les cœurs a été sa gloire, la voir porter ses fruits de paix et de bénédiction est sa récompense.

Anges des nombreuses paroisses fondées par ce grand semeur de vérités, unissez-vous à l'ange protecteur de ce diocèse pour chanter gloire à Dieu et gloire à son dévoué serviteur, offrez-lui vos actions de grâces, présentez-lui vos prières.

Puissions-nous, durant de longues années encore, entendre cette

voix qui parle si bien de Religion et de Patrie. Puissions-nous, longtemps encore, jouir des bienfaits que répand autour de lui cet infatigable semeur de vérités, cette colonne inébranlable de la foi catholique, ce grand Evêque et ce grand Patriote.

Cependant la question scolaire au Manitoba s'aggravait. Les évêques, en 1890, avaient déjà saisi les autorités supérieures par leur requête collective. On se demandait si l'épiscopat ne devait pas revenir à la charge et se montrer encore plus pressant. Mgr Laflèche et quelques autres prélats de même tempérament conçurent le projet d'une nouvelle intervention et en saisirent leurs collègues qui s'y montrèrent favorables.

Mgr Emard, évêque de Valleyfield, fut délégué auprès de Mgr Taché, de plus en plus souffrant et désolé, par tous les évêques et archevêques pour concerter avec lui leur action commune.

L'évêque de Valleyfield arriva à Saint-Boniface, le jeudi 5 avril ; il eut avec Mgr Taché et Mgr Grandin de longs entretiens et rédigea, sous l'inspiration du premier, en quelque sorte sous sa dictée, le projet d'une pétition qui devait être signée par tous les évêques. La mission de Mgr Emard réconforta l'âme anxieuse du défenseur des écoles catholiques.

La visite de Mgr Emard, écrit-il quelques jours après à son ami des Trois-Rivières, m'a apporté une grande consolation. Merci aux vénérés prélats qui ont pensé à ce moyen de soutenir mes vieux ans et de m'encourager au milieu de la lutte. Mgr Emard vous présentera la pétition à laquelle nous nous sommes arrêtés. J'espère qu'elle sera signée par tous, parce qu'une action partielle n'aurait pas le même résultat. Puis une fois engagés, il faudra poursuivre le but pour l'atteindre : un effort d'un moment, c'est bien bon ; mais il ne peut avoir de résultat. » Il ajoute : « Comment vous remercier assez pour ce que vous faites en faveur de la cause de nos écoles ? Les lettres que vous m'avez adressées, que vous avez écrites à M. Bernier, sont venues comme un baume salutaire adoucir l'amertume de l'épreuve subie. La guerre contre Dieu et son Eglise est bien adroitement organisée, et il est bien regrettable que nos hommes d'Etat n'en voient pas le danger ou n'aient pas le courage d'en enrayer les combinaisons. La politique ne m'a jamais paru renfermer tant de dangers pour des hommes d'ailleurs bons et honnêtes. »

Datée du 10 avril 1894, voilà la dernière lettre de Mgr Taché à son ancien compagnon de mission, demeuré jusqu'à la fin son frère d'armes et ami préféré.

C'est le P. Lacombe qui alla d'évêché en évêché, portant la pétition rédigée à Saint-Boniface ; tous les évêques, au nombre d'une trentaine, la signèrent. Mgr Taché écrit encore le 16 mai 1894 à Mgr Grandin et il n'écrira plus d'autres lettres : « Notre cher ermite (le P. Lacombe) doit partir ce soir de Montréal. Il a certainement bien mérité et a accompli bonne besogne. L'épiscopat canadien, sans une seule exception, a signé notre requête, et ce document ne devra pas manquer de produire de bons résultats. »

Cette unanimité faisait pousser un cri d'espérance à Mgr Laflèche. « Les tempêtes et les cyclones, écrivait-il à Mgr Taché dans la dernière lettre qu'il lui faisait parvenir, peuvent ravager quelques coins de la terre ; mais faire disparaître le beau ciel bleu, jamais ! Courage, cher Seigneur, travaillons à couronner nos cheveux blancs par une lutte qui soit un encouragement à ceux qui viendront après nous. »

Mgr Taché lut et espéra. Mais Dieu vint presqu'aussitôt cueillir son âme sainte : le vendredi 22 juin.

Il n'en est pas moins vrai que personne, pas même les mieux informés, et Mgr Laflèche encore moins que les autres, ne s'attendait à la fin de Mgr de Saint-Boniface. A Trois-Rivières on s'y attendait si peu qu'à l'instante invitation des Sœurs Grises de Saint-Boniface, qui projetaient de fêter le cinquantième anniversaire de leur installation sur la Rivière-Rouge, Mgr Laflèche répondait le 16 juin 1894 :

Mes très honorées sœurs. — Ce serait un véritable bonheur pour moi de pouvoir me rendre à votre bienveillante invitation d'assister aux fêtes du Jubilé de votre arrivée à Saint-Boniface, dans la nuit du 20 au 21 juin 1844. J'étais le conducteur de l'humble et courageuse colonie qui venait planter, sur les bords de la Rivière-Rouge, l'étendard de la vie religieuse et seconder l'œuvre de l'Apôtre de ces vastes régions, Mgr J. N. Provencher, d'heureuse et sainte mémoire, en travaillant à la régénération de ces populations par l'éducation chrétienne des jeunes enfants et surtout des jeunes filles.

Il y aura donc 50 ans, le 20 juin au soir, que ce grain de sénevé a été planté dans cette terre où avaient vécu depuis des siècles des peuplades plongées dans les ténèbres de l'infidélité et assises à l'ombre de la mort.

Vous allez constater avec bonheur la bénédiction et l'accroissement que le Seigneur a donné à ce grain de sénevé qui étend aujourd'hui ses rameaux jusque dans les fertiles et lointaines vallées de la Saskatchewan et les glaciales régions du Mc Kenzie.

Si je ne puis être présent de corps, pour rendre avec vous de justes actions de grâces au Seigneur d'une si merveilleuse protection sur

votre Institut, j'y serai d'esprit et de cœur et je charge votre Vénérable doyenne, la seule survivante de vos fondatrices, la Sœur Saint-Joseph et la Sœur Conolly, qui a été le premier fruit de cette fondation, de vous raconter tous les détails, et de vous redire le vif et sincère intérêt que j'y ai toujours porté. Qui sait si le Seigneur ne me réserve pas la consolation d'assister à deux autres jubilés qui auront lieu l'an prochain, l'arrivée des Pères Oblats, et l'Ordination Sacerdotale de votre Illustre Archevêque et Père, qui n'a cessé depuis cette époque d'être l'un de mes plus sincères et véritables amis de cœur et d'esprit.

La nouvelle de la mort de Mgr Taché surprendra donc le lutteur des Trois-Rivières. Il lui semblait bien que le défenseur des Ecoles du Nord-Ouest ne pouvait disparaître avant d'avoir vu la victoire dans la bataille qu'il avait engagée dès longtemps et qu'il endurait si vaillamment au service de son Dieu. Sa douleur est donc d'autant plus grande qu'elle l'atteint sans être attendue, et, dans sa tristesse, il se demande comment ce héros a péri, nécessairement, les armes à la main. Il vole à Saint-Boniface qui lui donne le spectacle grandiose de sa désolation. On le prie de faire l'éloge funèbre de son compagnon des bons et mauvais jours, de l'ami de toute une vie d'efforts, de souffrances cordialement partagés et il tire de son cœur meurtri l'oraison funèbre, si émouvante, que nous avons donnée dans ses *Œuvres Oratoires*.

Pas plus à l'aller qu'au retour Mgr Laflèche n'a pu encore s'arrêter à Ottawa, et Sœur Marie du Précieux Sang attend la fête patronomyque de son bon et vieil oncle pour lui offrir ses souhaits, tout en s'informant de sa santé.

Mgr Laflèche ne trouve un moment pour lui répondre que le 26 août 1894 et il lui dit :

Ma chère Nièce. — Merci des bons souhaits que tu me fais à l'occasion de la Saint-Louis. C'est la soixante-seizième fois que je la rencontre sur le chemin de la vie, toujours propice et me disant : en avant ! Oui, en avant ! comme le soldat sur le champ de bataille. Il le faut bien, puisque la conquête du royaume de Dieu ne peut se faire qu'à cette condition, et qu'il n'y aura que celui qui aura combattu légitimement et persévéré jusqu'à la fin d'être couronné. Dans le cours de cette dernière étape, la mort a frappé deux coups qui sont tombés bien près de moi : l'un sur mon vénérable grand vicaire, Mgr Charles-Olivier Caron, ami de collège et collaborateur fidèle et assidu dans le champ confié à ma sollicitude ; l'autre sur mon vénérable compagnon d'armes, dans les lointaines missions du Nord-Ouest, Mgr Taché.

Ces deux coups sont un avertissement solennel de me préparer au départ, qui ne peut manquer de sonner bientôt, à l'heure qu'il est.

Aussi, je sens les fils de la vie se détacher l'un après l'autre et se briser en sorte que le départ se fera avec d'autant plus de facilité. Pauvre monde ! quand on le connaît tel que je l'ai vu et expérimenté, on lui dit volontiers adieu et on le laisse sans regret.

Ma santé se soutient à merveille, malgré les pesanteurs et les infirmités de la vieillesse qui ne laisse pas de s'avancer toujours graduellement et de nous dire : « J'aurai finalement le dernier mot et je l'emporterai ! » Oui ! mais pour nous faire arriver plus sûrement à l'éternelle jeunesse qui ne connaît plus le déclin de la vie ni les déceptions du temps.

A mesure que le vide se fait, en arrière et autour de nous, l'avenir grandit et s'enrichit des conquêtes que l'on peut faire, tous les jours, sur les choses du temps et que la rouille et les voleurs ne pourront plus nous enlever.

Mgr Taché eut cependant le bonheur d'avoir pour successeur et continuateur de ses œuvres, l'admirable P. Oblat de Marie Immaculée, Adélard Langevin, recteur de l'Université d'Ottava.

Les Oblats sont les pionniers évangéliques de l'Ouest ; rien de ce qui intéressait ces pays nouveaux ne leur restait étranger ou les laissait indifférents. Le nouvel élu connaissait Mgr Laflèche de vieille date ; tous ses travaux lui étaient familiers. En mettant à son tour les mains aux mancherons de la charrue qui aida ses prédécesseurs à tracer si largement de profonds sillons, sa pensée alla tout naturellement à ceux qui y semèrent le bon grain et d'abord au vétéran des Trois-Rivières, dont il sollicita la bénédiction, les conseils, aussi l'aide qu'il savait généreuse autant qu'inlassable.

CHAPITRE XXV

Lettres intimes, état d'âme. — Œuvres de Mgr Laflèche. — Dernier appel en faveur des Ecoles du Nord-Ouest. — Frappé au champ d'honneur, derniers jours et mort de Mgr Laflèche. — La *Semaine religieuse de Québec* fait son éloge.

L'année de 1895 s'ouvre pour Mgr des Trois-Rivières par un concert plus harmonieux que jamais de témoignages émus d'amour et de vénération. Il devenait un emblème, un symbole, ce noble vieillard qui s'était tant dépensé en de longs voyages, pénibles et périlleux, et avait tant peiné en des labeurs utiles, bien que parfois ingrats et dont la récompense ici-bas fut des croix lourdes à porter pour des épaules qu'on devait croire affaiblies ; ce héros qui avait toute sa vie semé les vérités intégrales qui font la force et l'attrait de notre Foi, semé aussi les raisons divines qui soutiennent au milieu des pires tribulations l'idéal des chrétiens et l'espérance des martyrs ; ce charitable père enfin conduisait encore comme par la main ceux qui lui étaient confiés au paradis où il se rendait lui-même à pas lents. Il demeurait à son poste comme le chêne respecté par la cognée du bûcheron sur une vaste plaine, arrosée et féconde, remplaçant la forêt sauvage qui le vit débuter et grandir, mais l'abandonna aux laboureurs comme un souvenir évocateur d'un monde qu'ils avaient fait disparaître. Ces laboureurs, et les passants qui s'arrêtaient sous cet ombrage isolé sur le bord du chemin, louaient Dieu, le trouvant si touffus, si frais et si vieux ; ils voyaient la bonté et la justice divines épanouies dans cette heureuse vieillesse, dans cet automne splendide et prolongé qui prodiguait des fruits savoureux ayant l'apparence des fleurs d'un perpétuel printemps.

Mais lui-même, en avançant ainsi en âge, ne pensait qu'à la journée qu'il pouvait fournir encore ; il ne semblait redouter que l'heure du repos forcé auquel il ne pensait jamais, ne voyant effectivement la récompense du serviteur fidèle qu'à l'envers de la vie, au ciel.

Sœur Marie du Précieux Sang revient cette année, comme toutes les autres, apporter ses vœux. Son parrain lui répondit le 9 janvier 1896 :

Tu vois que le bon Dieu a pour agréables les vœux que tu lui adresses pour ton vieil oncle, puisqu'il arrive à l'âge des plus forts, selon l'expression même de l'Esprit-Saint, et qu'au 4 septembre prochain, il commencera sa 80e année. Mais au-delà, c'est la période du *labeur* et de la *douleur*. Cependant je la vois arriver sans trop de frayeur. C'est le moyen que la douce Providence prend pour briser l'un après l'autre les liens multiples qui nous rattachent à cette pauvre vie, malgré toutes ses misères, sans de trop grandes douleurs, et de nous rassurer contre les frayeurs de la mort, en nous faisant mieux comprendre la bonté infinie de notre Créateur et Rédempteur, et son immense miséricorde qui veut ainsi nous faire arriver tranquillement au terme du voyage, au bonheur éternel pour lequel il nous a créés, et dont il a gravé le désir irrésistible en caractères ineffaçables, au plus intime du cœur humain.

C'est cette consolante vérité que l'Eglise apprend à ses enfants, dès l'aurore de la vie, en leur faisant dire tous les jours : « Je crois en Dieu le Père tout puissant ;.. la résurrection de la chair, la *vie éternelle* ! »

C'est cette vérité consolante que je comprends de mieux en mieux, à mesure que j'avance dans la vie, et qui répond le mieux aux aspirations de l'âme humaine les plus indestructibles, parce qu'elle est la loi fondamentale de notre nature et le plus solide fondement de notre bonheur, même ici-bas ! »

Il lui écrira encore le 28 août 1897.

« Ma chère Nièce. — Les années s'accumulent sur ma tête ; mais je les porte vaillamment, grâce à Dieu. Je ressens sans doute les apanages de la vieillesse et les ravages du temps.

Les années si généreuses, dans le jeune âge, et qui nous apportent, en abondance tant de choses précieuses pour le voyage de la vie, deviennent avares dans l'âge mûr et rapaces dans la vieillesse, ne nous laissant que quelques conettes de cheveux blanchis, quelques débris de dents qui nous ramènent à la bouillie des petits enfants. Cependant, je dois leur rendre le témoignage qu'elles m'ont traité avec une bienveillance particulière, en me laissant une excellente santé. Je ne dirai pas bons pieds ; mais bon œil et bonnes oreilles et *l'étage d'en haut* en assez bon ordre, autant que j'en puis juger par la mémoire et le fil de mes idées. Ce qui me permet de prêcher encore avec autant de facilité qu'il y a quinze ans.

Dans huit jours, j'arriverai à cet âge dont le Saint-Esprit a dit : « Si les plus forts atteignent quatre-vingts ans, au-delà, c'est le labeur pénible et la douleur qui les attend ».

Cependant, j'entre sur ce terrain, qui est au sommet de la vie, avec courage et, du haut de cette montagne, j'aperçois bien clairement en arrière les futilités et le néant de cette pauvre vie, avec son long cortège de déceptions et de misères.

En *avant*, les consolantes réalités de la vie à venir, avec ses jouissances et son bonheur parfait qui ne connaîtra plus les douloureuses séparations de la mort, et qui n'aura plus de fin.

La réponse aux souhaits de sa filleule ressemble en 1897 aux précédentes, et voici la dernière se reportant aux vœux de 1898 : elle porte la date du 20 janvier.

Ma chère Nièce. — Les souhaits de bonne et heureuse année, avec longue et heureuse vieillesse, à l'occasion de l'arrivée de mes *80 ans*, me sont venus en si grande abondance, que je suis en retard dans mes remerciements.

Cependant, ma reconnaissance n'est pas moins vive ni moins sincère. Rien de plus beau que 80 ans, tant qu'ils ne sont pas arrivés, et grand est le nombre de ceux qui les désirent.

L'Ecrivain sacré nous dit que c'est la faveur réservée aux plus *Forts*. Eh ! bien, j'en suis ! Mais au delà ? Il nous dit que c'est la période du *labeur* et de la *douleur !*

J'ai donc abordé cette redoutable période, le 4 septembre dernier.

En regardant en arrière, je reconnais bientôt que le chemin parcouru est en effet bien long, et même plus long pour moi que pour la plupart des autres hommes ! Car il est bien petit le nombre de ceux qui ont fait un chemin plus long que le mien !

Six ou *sept* fois en voyage au Nord Ouest, à la Rivière-Rouge et même jusqu'à l'Ile-à-la-Crosse et à l'Océan Pacifique ! Autant au Sud-Est, et jusqu'à Rome !

Que de tombes j'aperçois le long de ce parcours ! Au toit paternel, je reste seul ! Au toit collégial, seul encore ! Au premier toit curial, seul encore ! Je me trouve donc aujourd'hui comme un de ces grands arbres que le défricheur a laissé debout, quand il abat sa forêt, et que le premier coup de vent un peu fort renverse facilement !

Heureusement que le côté de l'avenir nous présente un spectacle plus consolant ! C'est la vie, la vraie vie ! ! ! où déjà sont arrivés, j'en ai la confiance, le plus grand nombre et de beaucoup, j'espère, de ceux que j'ai le mieux connus et le plus aimés ! Oh ! que les deux derniers articles du symbole catholique nous offrent de consolations, quand nous le méditons attentivement ! « Je crois la *résurrection de la chair, la vie éternelle !* Voilà le plus puissant soutien dans les luttes de la vie et le point de mire de notre courte existence. »

Telles étaient les pensées intimes, et tels resteront jusqu'à la fin l'idéal élevé et les sentiments délicats de Mgr Laflèche.

Chez lui l'esprit ne se trouble pas et le cœur ne faiblit pas davantage. Il voyage comme en son jeune temps et il prêche comme il y avait vingt-cinq ans ; d'autre part, il écrit avec la même facilité et de manière toujours remarquable ses Mandements qu'on relit encore comme des modèles par leurs formes, et comme des traités pratiques pour le fond sur les questions que les plus courageux de l'époque aimaient mieux éviter que les commenter avec clarté et franchise.

Jusqu'au bout, Mgr Laflèche sera ainsi une torche ardente qui faisait le jour dans les ténèbres qu'entretenaient les erreurs modernes, un phare éblouissant qui, du haut de la montagne, guidait les âmes vers le port de la vérité romaine intégrale.

Le peu d'écrits qu'il nous a laissés suffisent pour démontrer l'unité, la constance de ses enseignements, et leur grande valeur nous fait vivement regretter ce dont un peu plus de soucis de la gloire aurait dû enrichir la littérature de son pays ; mais ce qui est et qu'il a fallu en quelque sorte lui dérober, jette sur un demi-siècle de la vie politique et religieuse du Canada un jour sincère et lumineux dont l'Histoire lui doit le meilleur gré, dont l'église du Canada, demain encore plus qu'hier, devra lui être reconnaissante.

Nous avons déjà signalé ses *Notes* sur la langue Cris terminées en 1849 à l'Ile-à-la-Crosse, et ses *Quelques Considérations* sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille. Ses Mémoires relatifs à la division de son diocèse sont le premier de 1875, le second de 1877. Son traité sur l'influence spirituelle indue devant la liberté religieuse et civile est de 1880 et son *Mémoire* appuyant la demande d'une Ecole normale pour Trois-Rivières parut en 1881. Il dut faire cette même année une réponse à l'abbé Verreau qui fit des objections sur son *Mémoire* relatif à l'Ecole Normale des Trois-Rivières. L'année suivante, 1882, il produit le fameux *Mémoire* sur les difficultés religieuses au Canada : nous l'avons reproduit dans le tome Ier des *Voix Canadiennes* et rappelé au cours de cet ouvrage. En 1883 paraît son troisième et plus remarquable *Mémoire* contre la division de son diocèse. Dès lors son œuvre littéraire se borne aux commentaires des Encycliques de Léon XIII, à ses Mandements, Lettres Pastorales et circulaires au clergé qui forment six volumes. En dehors de ceux de ces derniers documents que nous avons cru devoir signaler pour l'intelligence de notre récit, non moins digne de remarque est sa

belle Lettre Pastorale du 10 septembre 1888 qui publie et commente l'Encyclique relative à la liberté humaine, et son Mandement du 19 mars 1889 promulguant les Décrets du septième et dernier Concile provincial de Québec auquel il prit part.

La parfaite unité de ses vues politiques et religieuses, qui ne varièrent pas durant sa vie, est encore attestée par sa belle Lettre Pastorale du 25 février 1895, concernant les dangers auxquels la foi des catholiques est exposée au Canada. Il y met les fidèles en garde contre les errements qui menacent leur foi, contre les faux pasteurs et les autres ennemis de leur foi, et s'attaque avec son habituelle vigueur à l'erreur libérale dans l'éducation et la conduite des citoyens. Quand il lui faudra rappeler aux électeurs leurs devoirs à la veille d'élections législatives, il le fera toujours jusqu'à la fin avec la même sollicitude, avec la même insistance et courage qu'au temps du *Programme Catholique* et de la Lettre du 22 septembre 1875, qu'il ne désavoua jamais ; dont, au contraire, il reconnaissait l'incessante actualité sous la poussée libérale de Wilfrid Laurier. Il restait donc jeune malgré les ans ; alerte malgré la fatigue et le temps, puisqu'il voyagera comme il combattra jusqu'au bout.

Nous l'avons vu à Saint-Boniface remplir un devoir d'amitié douloureux et il quitta alors la Rivière-Rouge sans espoir de retour ; espoir que la mort de ses amis et sa fin qu'il voyait nécessairement prochaine, lui interdisaient. Et cependant, l'année suivante, il se retrouvait sur la Rivière-Rouge, au sacre du R. P. Langevin, ancien supérieur de l'Université d'Ottawa, ami de Mgr Taché, devenu son successeur sur le siège de Mgr N. Provencher.

Et cette fois encore, revenant de si loin et touchant à peine à Montréal, il reparaît aux Trois-Rivières comme l'étoile qui file sur le ciel silencieux et reprend son cours, c'est-à-dire, ses visites pastorales, pour ce long voyage, un instant interrompues !

Mgr Langevin continuait à Saint-Boniface l'œuvre ardue de Mgr Taché, il subissait aussi les mêmes contrariétés. La guerre à l'enseignement catholique se poursuivait sans merci, et la défense s'imposait sans répit. Le concours de Mgr Laflèche ne faiblit pas malgré le poids des ans et le changement des personnes ; il le devait à lui-même, à la mémoire d'un héros qui l'avait précédé dans la gloire.

Le 11 février 1897 il fait un nouvel appel motivé à son clergé, à ses diocésains en faveur des Ecoles du Nord-Ouest en ces termes :

Bien chers Coopérateurs. — Je viens aujourd'hui faire appel à votre charité en faveur des infortunés catholiques du Manitoba, et vous faire connaître bien clairement et bien nettement le jugement que je porte, et que tout catholique doit porter, sur le prétendu règlement relatif à la question des écoles de Manitoba, passé entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et le gouvernement local de Manitoba.

Je n'hésite pas à vous dire que le règlement n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province, ce n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie à l'insu des intéressés, dans l'ombre et le secret, qu'il est de notre devoir de réprouver entièrement, et contre laquelle nous devons protester énergiquement. « C'est pourquoi l'intrépide archevêque de Saint-Boniface (Mgr Langevin) s'est empressé de protester comme il le devait, contre ce scandale sans pareil dans les annales de notre histoire. Fort de l'appui du Saint-Siège qui ne peut faillir, et de la sanction du plus haut tribunal de l'empire ; il l'a réprouvé au nom du droit civil, ecclésiastique et divin ; il l'a flétri autant qu'il le pouvait, avec la dignité et l'autorité de sa charge de premier pasteur des âmes dans son diocèse. Et pour vous convaincre que cet acte solennel et rigoureux de son ministère sacré n'a été dicté à ce vénérable prélat que par l'extrême gravité de ses responsabilités devant Dieu et devant les hommes, qu'il me suffise d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose en définitive que la criminelle sanction de l'établissement pour les catholiques de cette province, « d'écoles neutres » que la sainte Eglise a toujours répudiées et condamnées...

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a donc accompli un devoir sacré en condamnant, comme il l'a fait, ce prétendu règlement, qui fait de ses écoles catholiques des écoles « neutres, » pour ne pas dire « athées ». Aussi je n'hésite pas un instant, comme mes vénérables Collègues, à la réprouver moi-même absolument, et j'ajoute avec Mgr Bégin... « qu'aucun évêque ne veut et ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine, qui ne repose, en définitive, que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique, » « la position très pénible qui est faite actuellement aux catholiques du Manitoba, les met dans la nécessité d'avoir des écoles à eux, des écoles où les parents puissent envoyer leurs enfants sans danger. Mais comment soutenir ces écoles à leurs frais, lorsqu'ils sont déjà forcés de payer des taxes pour les écoles publiques, que leurs enfants ne peuvent en conscience fréquenter ? La population catholique du Manitoba est pauvre ; le clergé ne peut guère offrir que son inaltérable dévouement à la jeunesse ; quelques prêtres se sont mis à faire eux-mêmes la classe, d'autres vont les imiter. Mais évidemment les ressources pécuniaires et le personnel seront insuffisants pour répondre aux besoins.

« C'est pourquoi, à l'exemple d'autres évêques du Dominion, je demande — en attendant que justice soit rendue ou qu'on organise les secours d'une manière régulière — à chaque curé, 5 piastres ; à chaque pauvre missionnaire, à chaque vicaire et professeur de collège, 2 piastres; à chaque communauté religieuse, 10 piastres. Faisons aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes. Ces braves gens sont nos frères par le sang et par la religion ; ils ont besoin de secours pour avoir des écoles catholiques ; aidons-les pour l'amour du bon Dieu, pour le salut de leurs enfants : ce sacrifice attirera, sans aucun doute, sur les travaux de votre saint ministère les plus précieuses bénédictions du ciel. »

C'est aussi ce que je vous demande moi-même par la présente lettre pour venir en aide à nos frères de Manitoba. En vous engageant ainsi à porter secours à nos frères pauvres et persécutés de cette province, pour un besoin aussi important que celui de l'éducation chrétienne de leurs enfants, je ne fais que suivre l'exemple de l'apôtre saint Paul, qui engageait les fidèles des églises de Corinthe et de Galatie à secourir par leurs aumônes les pauvres de Jérusalem, qui avaient beaucoup souffert de la part des Juifs endurcis et ennemis de Jésus-Christ....

Personne ne doutait alors de la bonne volonté, ni des forces de ce prodigieux vieillard. Une sœur grise de Saint-Boniface, la sœur Connelly, qui avait fait sa profession devant Mgr Laflèche, encore missionnaire à la Rivière-Rouge, allait célébrer ses noces d'or de vie religieuse. Elle espérait connaître cette joie sous les yeux du saint évêque et elle sollicita de lui cette consolation.

Mgr Laflèche était homme à la lui accorder de fort bon cœur et il y songea, mais il dut finalement se contenter de lui écrire, le 24 mars 1898, d'Yamachiche où il se trouvait :

Révérende Sœur Connelly. — Ma bonne sœur, ainsi que je vous l'écrivais, la semaine dernière, j'ai dit la sainte messe ce matin pour vous, messe d'actions de grâces pour toutes les faveurs que le Seigneur vous a accordées depuis cinquante ans, depuis qu'il vous a appelée à servir avec plus de fidélité dans l'état religieux, par la pratique des conseils évangéliques. Par une singulière coïncidence, c'est dans l'église de Sainte-Anne d'Yamachiche que j'ai dit cette messe ce matin, en venant assister aux funérailles de l'un de mes anciens compagnons de collège à Nicolet, mon vieil ami le Dr Elie Lacerte. Vous ne sauriez croire combien de souvenirs de la Rivière-Rouge cette coïncidence a réveillés dans mon cœur. En effet, c'est de cette paroisse, qu'en 1822, Mgr Provencher est parti définitivement, comme évêque de Juliopolis, pour aller à Saint-Boniface consacrer le reste de ses jours à l'œuvre des missions qu'il a étendues jusqu'au Pacifique en 1838, en y envoyant

MM. Blanchet et Demers, devenus plus tard, le premier, archevêque d'Orégon, et le second, évêque de Vancouver ; et en 1846, jusqu'à l'Ile-à-la-Crosse et au lointain Arthabaska, en y envoyant le P. Taché et votre serviteur, devenus plus tard eux aussi, le premier archevêque de Saint-Boniface, et le second, évêque des Trois-Rivières.

C'est aussi à Yamachiche qu'est venu se fixer M. N. S. Dumoulin, compagnon de Mgr Provencher de 1818 à 1822, lors de la fondation de la mission de la Rivière-Rouge, et qu'il a passé la plus grande partie de sa vie et où il est mort en 1853, en juillet, un mois et demi après Mgr Provencher. Et c'est ici que j'ai célébré, ce matin, le premier jubilé religieux d'une enfant de la mission qu'ils ont fondée, il y a quatre-vingts ans, sur les bords de la Rivière-Rouge, et qui a poussé un arbre immense dont les branches s'étendent jusqu'à l'Océan Pacifique, vers l'Ouest, et jusqu'à l'Océan Glacial vers le Nord, et la Baie d'Hudson, vers l'Est.

J'ai donc prié ce matin et remercié le Seigneur pour la bonne sœur Connelly qui a travaillé, pendant cinquante ans, à continuer et à développer la grande œuvre de ces deux illustres fondateurs de cette église de Saint-Boniface. J'ai occupé même, en cette circonstance, la chambre que M. Dumoulin avait préparée pour les vieux jours de Mgr Provencher.

De tout ce que nous avons dit et rappelé en ce récit que nous avons écourté à regret ; des documents nombreux que nous avons reproduits dans les *Voix Canadiennes* et que la crainte de la vérité a voulu jadis et aujourd'hui même dissimuler, nous pouvons conclure ici, sans démenti possible, que toute sa vie et de la même façon honnête, Mgr Laflèche fut l'adversaire résolu, irréconciliable du libéralisme sectaire ; qu'il le combattit sans la moindre défaillance ou compromis dans la presse, dans la chaire, au sein du Concile œcuménique et des quatre Conciles provinciaux, aux travaux desquels il participa brillamment ; et par ses Mandements et par ses Lettres Pastorales si fréquentes, où les circonstances lui faisaient un devoir impérieux d'aborder ce terrain brûlant. Il poursuivait cette lutte honorable dans sa correspondance privée et officielle, dans les assemblées du peuple chrétien et dans ses conversations familières, captivantes et recherchées ; et par les conseils qu'on sollicitait de sa sagesse reconnue et de son expérience consommée. Il aimait la vérité souverainement et la justice avec une singulière ferveur. Sa franchise mettait, pour ainsi dire, l'ennemi à l'aise ; car, si ses coups étaient rudes, ils n'étaient jamais traîtres ou imprévus. Il démasquait l'erreur sous toutes les formes qu'elle affectionnait ou qui lui était nécessaire pour séduire

unpeuple loyal, prêtant volontiers à ses tentateurs les vertus qui l'honoraient lui-même et dont sa confiance aurait pu le rendre la victime pitoyable. Le mensonge prenait-il des sentiers tortueux, il le suivait jusque dans les cavernes où il se réfugiait, et il méritait avec courage et honneur d'implacables inimitiés. Il ne s'étonnait pas des coups dont on l'accablait, n'ayant pas les raisons d'ambition ou d'intérêt qu'invoquaient la prudence des autres pour ménager les siens; et, comme il se trouvait toujours face à l'ennemi, il en recevait les pires atteintes toujours debout et devant, sans broncher et sans plaintes, parce qu'il encaissait au bénéfice des nobles causes qu'il servait.

Et il fit tant qu'après les dernières sévices et les suprêmes outrages, il força l'admiration de ceux-là mêmes dont il ne menaçait que les errements, jusqu'à grouper finalement autour de lui, comme autour d'un drapeau qui ne connaît que la victoire, ceux qui refusèrent de l'écouter loin de le suivre. Tous les cœurs lui faisaient enfin un cortège triomphal et, vu sa vaillance continue et ses états de services éclatants, on le croyait immortel.

Il ne l'était pas en ce monde et Dieu lui réservait une meilleure immortalité! On s'en aperçut soudain avec une grande surprise et une extrême douleur.

« Lorsque, dit M. le chanoine Cloutier, aux Trifluviens en retenant ses sanglots; lorsque Monseigneur, le 30 juin dernier (1898), sortit pour terminer sa visite pastorale, il était en parfaite santé. Nous remarquions même qu'il était plus gai que d'habitude. Il se rendit d'abord à Saint-Jean des Piles, une paroisse qu'il venait récemment d'ériger, ensuite à Saint-Jacques des Piles, puis à Saint-Timothée, autre paroisse nouvellement érigée. Là il commença à se sentir indisposé. Il devait, ce jour même, présider une assemblée qui menaçait d'être longue et assez mouvementée ..

« L'assemblée eut lieu à une heure de l'après-midi, le 3 juillet, par une chaleur torride. Monseigneur en sortit épuisé. C'était trop pour ses forces et son âge. Les médecins sont d'avis cependant que s'il eût interrompu là sa visite pastorale; s'il avait pris un peu de repos, il serait au milieu de nous. Son zèle ne l'admit pas.

« Il se rendit à Saint-Narcisse, paroisse voisine. Là le malaise s'aggrava tellement qu'on voulut empêcher le vieil évêque de prêcher. Mais il avait à commenter l'Encyclique *Affari vos*, encyclique qui, il le déclara face à la mort, fut la grande joie de sa vie. Il parla longuement, mais pour descendre de la chaire, il fallut le soutenir et, le soir, le médecin s'opposa à son voyage à Saint-Maurice. Il y envoya ses prêtres et le surlendemain il les y suivit: il dut se mettre au lit en arrivant.

« Chose extraordinaire, qui témoigne de son énergie héroïque, il quitta son lit de douleur pour aller confirmer cent cinquante personnes et, comme d'habitude, il voulait prêcher après la cérémonie ; il n'y parvint plus et dût s'aliter de nouveau. C'était son dernier champ de bataille et son dernier combat. Il tombait là où avait succombé, quelques mois avant lui, l'un de ses plus vaillants collaborateurs, M. le chanoine Jean Prince. On le ramena en toute hâte aux Trois-Rivières à l'hôpital Saint-Joseph : c'était le jeudi 6 juillet.

« Dès ce moment, Monseigneur pressentait sa mort et il le dit en entrant dans la chambre qui lui était réservée : « C'est dans ce lit que je vais mourir ». Tout fut tenté en vain et la science se reconnut bientôt impuissante.

« Le mardi suivant, Monseigneur prit ses dernières dispositions, régla sa succession temporelle et, autant que cela lui était possible, sa succession spirituelle. Il se sentit alors soulagé. Hélas ! la faiblesse allait augmentant, on l'administra ce jour-là ; et, avec quelle piété, quelle foi, il reçut le viatique du chrétien !

« Le lendemain, mercredi, il eut une syncope et crut mourir. Il fit ses adieux à son Chapitre, à son clergé, à ses diocésains, puis il dit : « J'ai fait tout ce que j'avais à faire, j'ai dit tout ce que j'avais à dire. » Et il entra en oraison.

« Il conserva sa lucidité d'esprit presque jusqu'au dernier moment, répétant fréquemment : « Quel bonheur de croire en face de la mort ! »

Il entra en agonie et sa fin calme ressembla au sommeil de l'homme de bien après une journée bien remplie ; sa mort fut de celles dont l'Esprit-Saint a dit : « La mort du juste est précieuse devant le Seigneur. ».

Pendant qu'il prenait ses dernières dispositions et qu'avec un calme surhumain il songeait encore à toutes choses, jusqu'à travailler selon ses moyens suprêmes à pourvoir son Eglise du plus digne héritier de ses œuvres ; pendant qu'on le pleurait déjà, du fond de sa conscience loyale et paisible montèrent ces fières paroles à ses lèvres blanchies par les premiers baisers du trépas : « Dites à Mgr Bégin qu'en face de la mort l'évêque des Trois-Rivières ne regrette rien de ce qu'il a dit, rien de ce qu'il a fait au sujet de la question des écoles. »

Et sa Foi, aussi vive qu'était grand son contentement du devoir bien rempli, se répandit dès lors dans une prière constante et fervente ; peu à peu son âme s'élevait, se détachait en s'éloignant de la terre et, dans un dernier souffle, faible comme le soupir d'un enfant, elle s'élança enfin vers le Dieu saint qu'il avait tant aimé, dont il avait avec sa belle ardeur chanté si haut les louanges, tout en proclamant les droits souverains du Créateur sur un monde bien borné et pourtant si rebelle !

Il était mort ! Non, il est parti vivant, tout à fait rassuré. Il allait voir enfin comme il l'avait souhaité en pleine bataille et aussi le soir venu sur une détresse passagère ; il allait voir et voyait déjà, si, fai-

sant ce qu'il avait fait, c'est-à-dire tout pour le mieux et tout uniquement pour Dieu, il s'était trompé !

Puisque de Québec vinrent la plupart des contrariétés qui firent l'éminente vertu de ce serviteur de Dieu qui cessait de souffrir, laissons venir aussi de ce lieu, comme une amende honorable attendue, les premières louanges pour une œuvre grandiose qui ne tirait pas son mérite de la disparition de son auteur.

C'est la *Semaine religieuse* de Québec qui disait :

« Le deuxième évêque des Trois-Rivières, Mgr Louis-François-Richer Laflèche est décédé le 14 juillet 1898, dans sa ville épiscopale, dans la 80e année de son âge, la 55e de son sacerdoce et la 32e de son épiscopat. Ce vaillant évêque est tombé les armes à la main, au cours de sa visite pastorale. Frappé mortellement, il lui a fallu rentrer dans sa ville presque immédiatement et quelques jours plus tard il rendait son âme à Dieu en pleine possession de ses facultés mentales.

Le clergé et les fidèles du diocèse des Trois-Rivières perdent en la personne de ce vieillard aux allures patriarcales, non seulement un évêque qui faisait leur orgueil par sa vertu et la variété de ses connaissances, mais un père dont la bonté et la sollicitude à l'égard de ses enfants d'adoption ne sauraient être surpassées.

Il les a aimés, il les a protégés comme la prunelle de ses yeux, il s'est dépensé, sans compter, à promouvoir, dans la mesure du possible, leurs intérêts spirituels et temporels.

Aussi, il laisse un clergé uni et pleinement soumis à l'autorité, des diocésains dont, en général, le sens catholique n'est guère émoussé, un diocèse parfaitement organisé sous tous les rapports. C'est ce que ses œuvres continueront à proclamer, lorsque se sera écoulé le flot de générations qui ont eut l'avantage de vivre sous sa houlette.

L'Eglise du Canada perd aussi en Mgr Laflèche l'un de ses chefs les plus distingués ; un érudit, un orateur, un champion de ses droits, un apôtre et un prophète.

Son érudition, elle, n'avait d'égale que son humilité.

Orateur, il l'était, à un très haut degré. On pourrait même le ranger parmi les princes de l'éloquence.

Champion des droits de l'Eglise en tout ordre de choses, il l'a été jusqu'au dernier jour de son pèlerinage, sans jamais se laisser rebuter par les contretemps. Toute sa vie il n'a cessé de les proclamer et de les revendiquer par la parole et par la plume. Seulement il semblait être sous l'impression — du moins vu à distance — que l'intrépidité suffit pour assurer le triomphe de ses causes, et que la tactique, en pareil cas, n'a qu'une importance secondaire.

Apôtre, il l'a été non seulement dans les plaines du Nord-Ouest, mais dans toute sa carrière sacerdotale et épiscopale. Il a tenu à l'honneur d'être, avant tout et par-dessus tout, missionnaire de la vérité et l'adversaire infatigable de l'erreur.

Toujours et partout, comme on le rappelait lors de ses noces d'or, il a confessé Jésus-Christ, travaillé à faire aimer et estimer la vérité apportée du Ciel.

Aussi, il n'a pas manqué d'être en butte aux contradictions dont le Divin Maître lui-même et les apôtres n'ont pas été exempts. Il a vu se déchaîner contre lui, sans en être troublé, tous ceux dont les erreurs modernes sont le principal *Credo*, que sa parole hardie gênait ou dérangeait dans leurs calculs. Ce sera sa gloire impérissable. Le monde ne s'attaque qu'aux forts, ne combat que ceux dont il redoute la valeur, qu'il sent capable de déjouer ses plans et de faire échouer ses machinations.

Prophète, ce qualificatif peut sembler exagéré, mais il n'est pas moins mérité que les premiers. Plût à Dieu, comme on l'a souvent insinué, qu'il n'eût été qu'un visionnaire et non pas un voyant ! Loin d'en être humilié, il eût été le premier à s'en réjouir, si les événements étaient venus démentir ses prévisions. Malheureusement il n'a pas eu cette suprême consolation. Lorsqu'il est entré dans son éternité, il avait pu constater, dans toute l'amertume de son âme, qu'il n'avait pas guerroyé contre de simples fantômes, mais contre des erreurs dont l'incarnation n'était que trop réelle et trop visible.

De plus, la patrie canadienne perd en Mgr Laflèche un grand patriote, un homme dont le patriotisme se confondait presque avec son amour de l'Eglise. Comme le disait dernièrement l'évêque d'Orléans dans son oraison funèbre de Mgr Affre, « plus on est prêtre, plus on est patriote ». Cette vérité, évidente *a priori*, il est peu de carrières apostoliques qui la mettent plus en lumière que celle de l'illustre défunt.

Tel est, en somme, le jugement que portent sur l'Evêque des Trois-Rivières la plupart de ses contemporains, et tel sera, nous en avons l'intime conviction, le jugement définitif de l'histoire ecclésiastique.

Bien plus, comme l'a si bien dit l'un de ses diocésains qui a eu le privilège de le connaître intimement, sa mémoire ne fera que grandir avec le temps.

A une sommité en vue parmi les contemporains, il faut l'éloignement, la perspective, comme il en faut pour bien juger d'une montagne. Plus tard, quand les courants d'idées qu'il a combattus auront développé toutes les conséquences, on jugera mieux de sa claire vue des hommes et des choses et on mettra sa figure à sa place dans le cadre qui lui convient. Et nous ne doutons pas qu'il ne se présente à la postérité à côté des plus grandes parmi les plus grandes personnalités qui ont illustré l'épiscopat canadien.

Sans doute, pendant une carrière aussi longue, Mgr Laflèche a pu et a dû se méprendre quelquefois. Mais la droiture de ses intentions, sa loyauté et sa franchise ne sauraient jamais être suspectées...

Les funérailles de Mgr Laflèche furent fixées au 19 juillet 1898.

CHAPITRE XXVI

Hommage au défunt. — Les funérailles. — Jugement final sur son caractère, son enseignement et ses œuvres.

Vingt années se sont écoulées depuis la mort de Mgr L.-F. Laflèche, mort pareille à celle du chevalier Bayard dont il égala la vaillance sur un champ de bataille qui eut l'étendue de son existence laborieuse. Ce saint, ce docteur, ce soldat tomba face aux erreurs qu'il refoulait et de l'ennemi dont il fut la constante terreur, ses armes loyales à la main. La poussière de la mêlée qui obscurcissait alors le ciel et cachait la beauté de son attitude, qui fut constamment celle d'un héros, est retombée sur sa tombe vénérée de tous, et la génération qui recueille encore les fruits de ses exploits reconnaît enfin les mérites éclatants de ses hauts faits. Et c'est pourquoi l'histoire lui rend la justice que réclamait jadis l'admiration de la plupart de ses contemporains. Jusqu'à sa fin, il pria et lutta, prêchant de parole et d'exemple, offrant jusque dans ses derniers moments, réalité palpable et saisissante, éloquente comme le plus captivant de ses sermons, l'immortelle vérité des enseignements de toute sa vie. Il n'était plus !

Tous ceux qui l'avaient connu, aimé, admiré ; toutes les légions du Christ, toutes les saintes phalanges de l'Eglise militante dont il était le chef écouté, et pour lesquels il était et resta un symbole, un drapeau, un signe de ralliement, défilèrent une dernière fois devant lui, saluant en lui le général qui avait mené Israël à la victoire, ce Machabée qui livra tant et de si glorieux combats !

Une vive lumière qui brillait sur la montagne s'était éteinte au souffle de la tempête qui balaye sans cesse un monde mortel, une force prodigieuse faisait défaut aux hommes accablés et un vide immense s'était creusé au milieu d'eux.

Laflèche était mort ! mais sa trace profonde restait sur le rivage qu'il quittait, laissant à ceux qui le pleuraient, avec l'exemple de ses vertus les fruits abondants de ses œuvres.

Laflèche fut un caractère fort et on a dit qu'il ne laissa personne indifférent: on se passionnait pour ou contre lui, comme on se passionne pour ou contre l'Eglise.

Peut-on rencontrer dans ses actes, dans ses paroles, dans ses écrits quelque chose qui soit terne, flottant, imprécis? Il est catégorique dans ses affirmations, viril dans ses résolutions, ardent dans sa foi, sans peur, et l'on peut ajouter sans reproche, dans la sincérité de sa conduite. Il avait en égale horreur les ténèbres et les demi-vérités ; il était étranger aux calculs humains faits de défaillances et de compromis. Il fut missionnaire dans la Prairie déserte, missionnaire dans le monde tumultueux; partout missionnaire de la vérité immortelle qui honore et sauve l'homme de bonne volonté.

Si sa vie sacerdotale et épiscopale n'a été qu'un long combat ayant pour objectif la formation, l'éducation chrétienne de la jeunesse, et l'endiguement des erreurs du vieux monde qui débordaient sur sa jeune patrie dont le recul n'était plus une sauvegarde, sa vie intime fut cependant celle d'un homme doux et humble de cœur, pieux et mortifié, qui se donnait tout à tous sans distinction. Sur son lit de mort il reçoit les hommages suprêmes des grands de la terre, et il appelle à son chevet une pauvre sauvagesse qu'il a sauvée dans la prairie et qu'il veut consoler de sa perte prochaine.

Il s'intéressa au sort de ceux que le monde délaisse ou que la fortune trahit ; il fonda pour eux des refuges tel l'hôpital de la Providence où veillent les anges du bon accueil et de l'espérance. C'est donc au milieu des infortunés, dont il assura le soulagement ou la paix, qu'il se retire lui-même pour mourir ; car, ayant aimé la pauvreté, c'est dans le séjour de la détresse humaine qu'il veut trouver avec les suprêmes consolations la récompense dont la foi chrétienne est la source, et l'au-delà lumineux l'aboutissement éternel.

En habits pontificaux, mitre en tête, le signe de la rédemption entre ses mains jointes, il attend son peuple sur un lit de parade, dans un salon converti en chapelle ardente ; et tous ceux qui se sont si longtemps nourris de sa parole sonore, et ceux mêmes qui l'ont combattu, viennent jusque-là chercher ce qu'est la destinée d'une âme, qui laisse sur la figure de son corps l'ineffable trace d'une suprême félicité, et ce que faisait alors, et ce que pensait ce noble vieillard, si sûr de lui-même et de son Dieu, qui s'est endormi dans l'enchantement d'une vision visiblement fortunée !

La foule songe et défile silencieuse, attendrie ; elle dit en passant : c'est un saint ! Sa dévotion fait que déjà elle l'in-

voque et veut en emporter un souvenir : chapelet, scapulaire, tout autre objet posé sur ce corps à la face souriante, sur ces mains qui cessent de bénir dans l'immobile bénédiction que devient le repos des élus. Il faut une garde vigilante autour de ce saint pour que son lit de parade, ses ornements, ses habits ne se dispersent point en reliques convoitées de tous.

Il est mis en bière, presque assis, comme si l'on refusait d'admettre que la faiblesse ait pu coucher tant de vaillance dans le tombeau. Le drapeau pontifical et le drapeau tricolore sont en berne au sommet de l'hôpital. Avant le transfert à l'évêché, dans un char attelé de quatre chevaux, de ce corps mortifié qui n'eut jamais voiture à lui, ni aucun autre luxe voulu, le chanoine Rhéault chante un *Libera*. A l'évêché comme à l'hôpital, c'est encore une foule qui ne peut se rassasier et qui passe et repasse, qui prie et qui pleure devant ce cercueil qui la fascine ; elle aime ce lieu saint tendu de blanc et flamboyant où le cher disparu pria si souvent avec tant de ferveur ; elle aime cet autel recouvert d'un drap violet où il s'offrait si volontiers, uni à son Dieu holocauste, victime d'un amour divin qu'il essayait de partager un peu plus chaque jour.

Le peuple répétait dans son saisissement révélateur : un saint ! Il avait vu ces lèvres, si vibrantes jusque-là, fermées enfin sur le secret de la tombe. Elles dirent et répétèrent jusqu'au bout : « Quel bonheur de croire en face de la mort ! »

Et ce peuple fidèle, qui avait une pleine confiance en son pasteur aimé, s'en allait disant : heureux donc ceux qui croient et se retirent au ciel comme lui !

M. le chanoine Cloutier annonce la veille des funérailles aux Trifluviens accourus dans la cathédrale, qu'on a ouvert le testament du cher défunt qui se distingua, dit-il, par son dévouement absolu pour l'Eglise et le Pape, par son amour de la Patrie et de sa famille spirituelle ; on lit dans ce testament : qu'il bénit le bon Dieu d'avoir été reçu prêtre, honneur suprême dont il se reconnaissait indigne, qu'il le bénit de l'avoir élevé à la dignité épiscopale, qu'il le bénit de lui avoir permis d'assister au Concile du Vatican, où il eut le bonheur de voter l'Infaillibilité Pontificale...

« Ce dévouement à l'Eglise et à son Chef, ajoute M. le chanoine Cloutier, fut rudement mis à l'épreuve en certaines circonstances (division de son diocèse). Supposez-vous situation plus terrible que celle d'un homme de bien qui combattrait de toutes ses forces pour le triomphe

d'un chef et qui finalement serait frappé par ce même chef? Des épreuves pareilles sont réservées par Dieu aux grands cœurs, aux nobles intelligences, aux âmes généreuses.

« Je fis alors avec lui le voyage de Rome. Il hésita bien longtemps avant de l'entreprendre. Il craignait que la chose ne déplût au Pape et il me disait : « Je sens que, si le Pape ne voulait pas me croire, je mourrais là ! »

Mais le Pape lui dit : « Monseigneur, ce n'est pas seulement votre droit, c'est votre devoir de défendre votre diocèse. »

Et Léon XIII aurait pu ajouter : si j'avais l'apparence de ne pas vous croire, en considération d'un intérêt supérieur, secret de l'Eglise, cela ne vous mettrait pas dans le tort, ni une décision contraire à vos désirs, à votre intérêt et à celui de votre église particulière.

Mais ce que le Souverain Pontife lui confia ainsi le consola déjà et mit son cœur tourmenté à l'aise.

L'épreuve décisive n'en parut pas moins dure ; mais l'obéissance de l'évêque égala sa vaillance. Il rédigea une lettre d'acquiscement respirant sa parfaite et cordiale soumission aux volontés du Saint-Siège.

Mgr Laflèche aimait son pays. Cet amour fut le mobile des luttes qui remplirent son existence : « Ah ! s'écrie le chanoine Cloutier dans la même circonstance, prenant la dépouille mortelle du héros en témoignage, je voudrais pouvoir m'adresser à tous ceux qu'il a combattus et leur dire avec l'autorité de nos trente ans de vie commune avec Monseigneur : vous avez bien mal connu cet homme. Jamais il n'a eu la moindre animosité contre vous. S'il a combattu vos doctrines, c'était uniquement parce qu'il le croyait nécessaire dans l'intérêt supérieur de la foi et de son pays. »

L'intérêt qu'il portait à l'éducation de la jeunesse tenait nécessairement une large place dans ses préoccupations. Nous avons vu ce qu'il faisait pour les Ecoles du Nord-Ouest. Il n'était pas moins attentif à la bonne tenue, aux besoins des écoles de sa province et surtout de son diocèse. Tous les ans il visitait toutes les écoles des Trois-Rivières ; il parlait au jeune âge le langage qu'il entend et qui lui plaît. Dans ses visites pastorales, où il apportait tant de cœur et de zèle, il prodiguait ses labeurs, son temps et consacrait toujours le meilleur de sa tendresse à l'enfance ; s'il mourut à la peine, on peut dire que ce fut dans sa grande joie de commenter l'Encyclique *Affari vos* qui était le couronnement de toute sa carrière, la confirmation solennelle de tout son enseignement en matière d'éducation.

Et s'il faut, à la suite de M. le chanoine Cloutier, résumer son œuvre dans le diocèse des Trois-Rivières, disons qu'il sauva tout d'abord la Corporation de l'évêché de la banqueroute en restaurant ses finances et en lui assurant des ressources pour l'avenir ; il acheva sa Cathédrale dont il érigea le Chapitre, construisit l'Evêché, l'Hôpital, le Séminaire, favorisa l'établissement et le développement des écoles de filles et de garçons dans les paroisses, couronnant cette entreprise scolaire par la fondation du monastère du Précieux-Sang qu'il regardait comme le paratonnerre de sa ville épiscopale.

Que d'églises il a bâties ou rebâties, que de sanctuaires il a enrichis, que de paroisses nouvelles il a fondées, une trentaine pour le moins; et que d'autres il avait déjà mises en voie de prochaine naissance. Quel immense travail d'organisation et de formation, et quel cohorte de saints prêtres il gagna au service de Dieu, soit qu'il les mit au sillon sous ses yeux, soit qu'il les envoya au secours de missions ou de diocèses moins favorisés que lui. Et que de servantes de Dieu sa parole conduisit aussi, à l'ombre du sanctuaire, vers la perfection évangélique !

La seconde translation du corps de Mgr Laflèche, de l'évêché à la cathédrale, eut lieu un après-midi. Il fut porté en grande pompe sous la présidence de son ami Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa. Le cortège dut étendre son parcours pour satisfaire la foule énorme que le *Grand Trunk* et le *Canadian Pacific* déversent presque gratuitement dans Trois-Rivières : la ville était décorée comme aux grands jours et les particuliers avaient orné leurs demeures avec empressement, rues et avenues étaient pavoisées et tapissées de verdure, de fleurs : le mort avançait en triomphe vers un repos que son éminente vertu rendait déjà glorieux en ce monde.

Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, prononça la remarquable oraison funèbre que nous avons insérée à la fin du tome VI des *Voix Canadiennes* : il y fit de la personne et de l'œuvre du défunt un éloge magnifique, qui avait le grand mérite d'être parfaitement motivé et sincère ; il le défendit même quand il le fallait avec autant d'énergie que de bonheur.

La presse, qui retentit si longtemps de ses paroles et attacha à tous ses actes une si grande importance, l'accompagne à sa dernière demeure respectueuse et bienveillante :

« Mgr Laflèche, dit *la Défense*, s'est constitué pendant toute sa carrière l'ennemi implacable du libéralisme doctrinal et sectaire : il a dé-

noncé cette erreur pernicieuse dans ses discours, il l'a combattue sous toutes ses formes et s'est fait contre elle le champion intrépide et infatigable de la vérité intégrale. On peut dire qu'il est mort sur la brèche comme un vrai chevalier de Dieu... Doué par la Providence de dons magnifiques, d'une éloquence lumineuse, communicative, entraînante, il était aussi un savant et un penseur profond. La Philosophie, la Théologie, les sciences profanes et sacrées n'avaient pas de secrets pour lui. Aussi avec une grande sûreté de doctrine et de jugement il enseignait... L'histoire rendra justice à ce prélat. Elle dira que sa claire vue des choses à venir fut quelquefois méconnue et taxée d'exagération, mais qu'au soir de sa vie laborieuse il eut la douleur de voir l'événement lui donner raison... »

Le *Monde Canadien* trouvait que Mgr Laflèche avait fait époque :

« Depuis plus de cinquante ans rien de ce qui intéressait le progrès religieux, moral et matériel de notre population ne lui a été étranger. Son influence rayonnait au loin et l'on peut dire en toute vérité que, dans ces dernières années surtout, ses supérieurs hiérarchiques eux-mêmes le reconnaissaient comme leur chef : c'est le général de l'armée sainte, disait en effet, l'un d'eux. »

C'était aussi l'avis du *Progrès de Valleyfield*, qui ajoutait :

« Orateur et écrivain distingué, il a porté de rudes coups à ses adversaires qui, dans l'ardeur de la lutte, ne lui ont pas toujours rendu justice... Quoi qu'on pense de ses idées, on ne peut mettre en doute sa sincérité et son dévouement à la religion de ses pères et à la nationalité franco-canadienne. A une époque où les intérêts matériels abaissent tous les caractères, étouffent toutes les idées généreuses, c'était un beau spectacle de voir ce courageux vieillard combattre pour des idées, pour des principes, contre cette civilisation moderne qu'il haïssait tant. »

Le *Progrès* supposait une haine inexistante contre une civilisation qui demandait seulement à être mieux définie par lui-même pour éviter la confusion, mère de contestations oiseuses, même au Canada aux abords d'une tombe.

C'est un grand évêque et un grand patriote, s'écriait le *Journal de Waterloo*, qui vient de descendre dans la tombe. Sa mort est une perte non seulement pour Trois-Rivières, mais pour toute la province, pour tout le pays et pour tout l'épiscopat canadien. Aussi modeste que savant, aussi inflexible sur les principes que bon et affable dans le com-

merce intime de la vie, il semblait n'avoir que deux désirs dans le cœur : voir son Dieu aimé et adoré, et sa patrie heureuse et prospère. Jamais il n'a reculé devant le devoir, quelque sacrifice qu'il put exiger ; chacun de ses actes était dicté par la plus pure charité et la justice en était toujours le premier mobile... »

Le *Manitoba*, dans une notice empreinte de reconnaissance, rappela les services rendus par le défunt au pays témoin de ses premiers exploits et qu'on désignait naguère sous le nom de *Pays d'en Haut*. Il ajoutait :

« D'un aspect et d'un tempérament ascétiques, Mgr Laflèche était la simplicité même dans ses rapports avec toutes les classes. Très causeur, toujours intéressant et instructif, il ne dédaignait pas de fournir son contingent aux gaietés de la conversation »...

Vient ensuite le rappel de la science, des vertus, surtout du patriotisme agissant et vibrant de Mgr Laflèche que nous retrouvons sous diverses formes également flatteuses, dans vingt autres journaux de l'époque que nous feuilletons.

Il y avait des Trifluviens résidant à Montréal. Ils se réunissent pour adopter des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort du fondateur du Séminaire des Trois-Rivières dont la plupart sont d'anciens élèves. L'échevin Cresse fait un brillant éloge de Mgr Laflèche devant cette assemblée sympathique. Il évoque la belle figure du défunt, résume son œuvre grandiose et demande ce que, Trifluviens reconnaissants, ils vont faire au moment où la tombe réclame la dépouille mortelle « et sainte d'un homme qui durant toute sa vie fut le plus grand, le plus saint, le plus admirable d'entre toutes les grandes figures religieuses et nationales de notre pays... Depuis trente ans il a étonné le pays tout entier par sa science profonde, sa fermeté inébranlable, son attachement aux vrais principes de l'Eglise, son patriotisme éclairé, son amour de toutes les œuvres de charité et de bienfaisance. » Et l'assemblée décide l'envoi d'une délégation aux funérailles.

Le correspondant du *Monde Canadien* dit avoir entendu lui-même Mgr Laflèche causer successivement, avec la même autorité, des questions politiques avec un journaliste, du droit avec un avocat, d'une entreprise commerciale avec un industriel, de l'anatomie et des relations de la médecine et de la foi avec un médecin. Et chacun de ses interlocuteurs, subjugué bientôt par le charme, se plaisait à écouter plutôt qu'à converser, tant il y avait du savoir vrai et d'amabilité

dans les paroles du digne évêque. Nous ne sachions pas qu'un seul Canadien-Français ait atteint plus haut que lui dans le domaine de l'éloquence. Cela tenait à plusieurs causes : aux dons naturels d'abord, puis à ses fortes études, à sa facilité d'assimilation, à la vivacité de ses convictions, au naturel et à l'apparente simplicité de ses paroles, aux mouvements ardents de son éloquence, au style imagé pris en partie chez les sauvages, et qui lui servait à rendre facile à l'intelligence les choses les plus ardues et les plus compliquées. » Ajoutez à cela une connaissance parfaite des Ecritures Saintes, une voix vibrante et sympathique, un patriotisme débordant, et vous avez l'éloquence de Mgr Laflèche.

Son action fut aussi étendue qu'intense. Il recherchait, loin de les fuir, toutes occasions d'entraver l'essort des erreurs qu'il pourchassait, et pour répandre ses enseignements, il se trouvait aux fêtes nationales comme aux fêtes religieuses; les comices agricoles l'attiraient comme les réunions des sociétés de bienfaisance et les distributions de prix ; il ne dédaignait même pas les fêtes de familles auxquelles parfois il prenait part, toujours avec la même préoccupation : arborer un drapeau, semer la bonne parole. Car Mgr des Trois-Rivières était convaincu du rôle civilisateur et chrétien de la race française en Amérique.

La devise de Mgr Laflèche était *Suaviter et fortiter*. C'est, en effet, avec douceur et fermeté, en bon père de famille qu'il conduisait son peuple, au milieu duquel il passait lentement, souriant, bénissant, égrenant son chapelet, hachant le *Pater* ou l'*Ave* pour tapoter la joue d'un bambin familier, ou féliciter la mère heureuse de la rencontre bénie, s'informant près de l'un si la malade pour laquelle il a prié se portait mieux, ou si, plus tempérant, Louis revenait plus correctement au foyer. Discrètement il glissait l'aumône au pauvre qui rougissait d'en avoir besoin.

Sa porte était ouverte largement comme son cœur : courait à l'évêché riches et pauvres, jeunes et vieux, en quête de conseils, de consolations ou de secours. Les requêtes étaient parfois naïves, mais le bon évêque ne riait pas, ce qui rassurait le mieux la confiance.

D'ailleurs, on ne faisait guère antichambre chez lui. Généralement on connaissait les lieux, où on s'y orientait à son aise. On allait tranquillement frapper à la porte de l'évêque qui semblait toujours vous attendre.

Et cet abord, rendu intentionnellement facile, ne dégénérait jamais en l'importune familiarité ; le respect suffisait

pour maintenir l'honnête distance, à la limite de laquelle on n'abordait plus qu'à genoux instinctivement.

Il semblait que ce fut pour Mgr Laflèche un besoin d'édification et de méditation que d'aller chaque jour, si possible, au chevet d'un mourant qu'il aidait à passer dans son éternité avec plus de résignation, ou une meilleure confiance. Telle était aussi sa prévenance pour les siens qu'à 75 ans, un dimanche, après avoir chanté messe et vêpres, prêché longuement, boitant, suant sang et eau sous un ciel torride de juillet, il se hâtait d'une extrémité de la ville à l'autre, fort affairé : c'est qu'un malade avait manifesté le désir d'avoir une religieuse et il la cherchait lui-même !

« Son diocèse a été divisé, diminué, dit la chronique dont se fit l'écho le narrateur des *Fêtes Jubilaires*, mais l'évêque n'en a rien perdu de son prestige et de son influence ; il a grandi dans l'épreuve. Rarement la mitre a brillé d'un éclat aussi pur, d'un rayonnement aussi vif et aussi lointain. »

J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, a dit et fréquemment répété Mgr Laflèche. C'était donc un convaincu, cet amant passionné de la vérité intégrale, dont toutes les énergies et les admirables talents furent voués à la défense de causes bien faites pour enflammer son noble cœur, qu'il fût question des libertés civiques ou de l'usage honnête qu'il fallait faire des droits du citoyen ; qu'il y eût à rappeler les hommes au respect d'eux-mêmes dans l'usage des dons de la nature ou des grâces du ciel. Et quand il avait fait en conscience tout son devoir et qu'il semblait encore loin de l'idéal vers lequel tendait ses efforts, il pouvait dire avec une pleine sérénité : il me tarde bien d'aller connaître dans le sein du Dieu des lumières, vers lequel tendent toutes les puissances de mon âme, si j'ai eu tort ou raison d'aimer et de défendre ainsi ce que j'ai cru être le vrai !

Il croyait et c'était tout le secret de l'irrépressible ardeur de sa conduite et sa manière d'imiter les confesseurs de la foi. Il développait ainsi son enseignement si pur et ses œuvres admirables, sans faiblesse, sans hésitations, sans compter ses efforts, ses peines, ses douleurs ; aucune épreuve ne pouvant réduire son courage, ni diminuer sa confiance en la Providence qui était sa lumière et son espoir. Il fut un héros sans affectation, et la postérité le classera parmi les Pères de l'Eglise contemporaine. Il a défendu le corps des doctrines de l'Eglise et ces traditions immortelles, dont il n'admettait ni l'atténuation, ni l'amoindrissement.

Cette force de conviction, cette générosité, cette grandeur d'âme poussée jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice,

toutes ces belles et hautes qualités qui font les héros et les saints, certaines gens n'ont voulu, de son vivant, ni les admettre ni les apprécier : ces gens, il est vrai, eurent à souffrir de ses attaques impétueuses contre leurs erreurs intéressées, ou leurs faiblesses, parfois mercenaires.

Ces gens, en leur propre folie, osaient le dire moyennâgeux, toqué même, comme si la sublime *Folie* du Sauveur lui-même ne l'avait pas conduit de Gethsémani au Prétoire, et par la complaisance d'un Pilate au sacrifice du Calvaire, mais du haut de la Croix dans la gloire des cieux.

Jules Saint Elme le disait, de son côté, en termes émus aux lecteurs de *La Défense*.

Et plus tard, comme si le sujet restait inexploré ou inépuisable, devant une brillante assemblée de fidèles, attachés à la mémoire Mgr de Laflèche, le P. Lalande S. J. examinait encore, au couvent des Ursulines des Trois-Rivières, les griefs des contradicteurs du saint évêque.

Après avoir dit la sainteté majestueuse et la pénétrante éloquence que lui-même et ses collègues avaient trouvée dans le regard étincelant et si jeune encore de ce beau vieillard, dans cette voix dont l'éclat métallique faisait vibrer, dans des phrases courtes et claires que martelait un geste énergique et qui semblait trancher le vrai du faux comme à grands coups d'épée, il ajoute : « depuis que je l'ai entendu il y a quinze ans, bien d'autres figures ont paru et se sont éteintes dans le monde religieux et dans le monde de la science. La sienne reste parmi les plus grandes. Quand l'Histoire évoque les luttes doctrinales de notre siècle et remet sous les yeux les noms des Gerbet, des Parisis, des Berthaud, des Pie et des Guéranger, il semble que, tout naturellement, il faille, à côté de ces grands noms, inscrire celui de Laflèche. » Et l'orateur renonçant à scruter une vie qui a été scrutée par tant d'autres mieux placés que lui pour en connaître, s'attache surtout aux griefs qu'il suscita chez les hommes qui l'ont méconnu.

On lui reprochait de trop dogmatiser et de traiter trop souvent de ses grands principes.

Les juifs demandèrent aussi à Jésus de faire taire ses disciples et le Seigneur pourtant ne leur imposa point silence. Le Sauveur ne fit pas davantage taire Mgr Laflèche qui savait parler et agir, et il faut croire que les libéraux et les gallicans ne purent jamais invoquer de meilleures raisons que les Juifs éconduits pour faire imposer silence à l'apôtre des Trois-Rivières.

Et c'était l'occasion d'affirmer qu'il y a des louanges qui

valent des flétrissures, comme il y a des griefs et des reproches qui grandissent et sont des éloges. Qui a, du reste, parlé plus que saint Paul qui voulait qu'un évêque parlât à temps et à contre-temps, sans doute parce que le monde n'est pas juge de certaines opportunités et du contraire. Mgr Laflèche, saisi de l'objection, eût répondu sans doute : je ne dogmatise pas, je catéchise et je répète jusqu'à entendement, parce que notre génération en a besoin dans son ignorance religieuse. « On sait tout de nos jours, disait Mgr Laflèche, navré ; tout et fort superficiellement, excepté la religion qu'on semble ignorer. » Et c'est précisément l'incertitude en toutes choses qui donne aux esprits flottants cet art consommé d'équilibristes qui fait aller un peu à droite, autant à gauche, et maintient la stabilité dans l'erreur qui se contente de moitiés en toutes choses et se complaît dans l'obscurité.

« Le plus souple des talents de notre époque, dit l'orateur, c'est le talent de rendre les armes, la courtoisie avec laquelle on dérobe ses principes pour n'avoir pas à les défendre ». Du temps de Lévis, disait Mgr Laflèche avec son goût prononcé pour les actes chevaleresques, on brûlait ses drapeaux plutôt que de les livrer à l'ennemi. » Aujourd'hui, note le Père Lalande, on croit mieux faire en les cachant. Les simples se disent que l'ennemi doit parler vrai puisqu'il crie si fort ; qu'il est en nombre puisqu'il fait tant de bruit ; qu'un tel a raison, étant assez instruit pour se faire imprimer et qu'il l'a dit, et que M. Homais, qui va pourtant à la messe le dimanche, l'a laissé dire aussi.

Mais laisser dire (autre reproche) ne vaut-il pas mieux que de soulever des questions irritantes !

Les questions irritantes ! Il y en eut toujours, disait Mgr Laflèche. Jésus d'abord en a soulevé en grand nombre, et ces questions sont à traiter plutôt qu'à écarter, précisément pour qu'elles cessent d'être irritantes.

Et ce ne furent pas les questions irritantes, en effet, que Mgr Laflèche évitait d'aborder. Il était gardien de vérités ; le mensonge qui les diminuait ou les mettait en doute le trouva toujours éveillé et debout. Selon lui, la vérité intégrale n'avait point de camp, de parti, de caste ou d'école ; c'était la vérité et il l'honorait là où elle se rencontrait ; et si l'erreur se trouvait à côté, il la démasquait, sans regarder qui la représentait, forts ou faibles, grands ou petits, amis ou adversaires.

Et cela coûte cher, même à un évêque, de dire toute la vérité et de la défendre intégralement. Cela demande une

âme généreuse, cela expose à paraître infidèle à ceux qu'on a longtemps dirigés ou suivis, pour demeurer fidèle à la vérité qu'ils abandonnent comme aux moyens de la défendre qu'ils supposent les plus triomphants. On n'a, du moins, jamais pu contester, répétons-le, que Mgr Laflèche n'ait été de bonne foi toujours, et attaché à ce qu'il croyait sincèrement le mieux.

On reprocha aussi à Mgr Laflèche qu'il ne voyait au monde qu'une société et qu'une autorité, société et autorité religieuses. Tout ce qu'il voulait, c'était donner à l'Eglise et à son divin fondateur la place qui leur revenait dans la société. Cela ressort jusqu'à l'évidence de ses sermons, de ses commentaires des Encycliques pontificales, de ses discours patriotiques, même de ses Conférences agricoles comme de tout ce que nous avons de ses autres écrits.

Etait-ce un grief plus sérieux, son désir de voir de saines théories se traduire en une conduite honnête ! Les bonnes idées sans effets pratiques, disait Mgr Laflèche, sont vaines. Il trouvait même que celui qui avait des idées saines, mais dont les œuvres ne l'étaient pas, pouvait pervertir plus de cœurs qu'il ne saurait éclairer des intelligences.

Qu'arrive-t-il, quand les jeunes qui prennent comme guides les hommes qui professent le bien et font le mal, « quand ils voient de près tous ces masques, la fortune aux mains des faiseurs, la trahison broyant des cœurs au nom de l'amitié, les petites influences achetées par de grandes bassesses, et l'argent tenant lieu de conscience ? Ce qui arrive fatalement, c'est que tous ces nouveaux arrivés dans la vie, surpris et ballottés, hésitent et se demandent à quel vent ils ouvriront leur voile ; et il advient qu'ils l'ouvrent au vent de l'orage et de la perdition. »

C'est ce malheur fréquent que Mgr Laflèche déplorait amèrement et contre lequel il faisait tant d'efforts, afin d'en préserver la jeunesse. Etait-ce un tort et le reproche paraît-il recevable ?

Mais, disaient encore les gens soucieux de leur repos, avec un pareil évêque point de paix possible et tout catholique doit être un combattant !

C'est vrai, et ce reproche on peut le retenir comme un hommage dont le prix égale la sincérité.

Les Ecritures Saintes ne nous laisse pas à cet égard, dans l'incertitude : la vie de l'homme est un combat sans fin, et l'homme mangera son pain à la sueur de son front, ce qui est une des formes la plus commune de ce combat utile et glorieux.

Mgr Laflèche a été un homme d'action ; il ne fut jamais le

disciple qui dormait à côté de Judas qui agissait ; il ne se contentait pas de promettre de suivre son Maître et de dormir en attendant l'œuvre et l'arrivée de l'Iscariote !

L'Univers, 12 août 1898, disait :

« ... Mgr Laflèche avait plus d'un trait de ressemblance avec feu le cardinal Manning : au physique il était, comme ce dernier, haut de taille, maigre, ascétique, avec un profil de médaille ; au moral il avait également un caractère énergique, tempéré par une âme sacerdotale et une inépuisable charité ; un courage moral qui ne faiblissait jamais, ni devant les clameurs de la multitude, ni devant les murmures de ses amis quand la conscience lui dictait un devoir à remplir ; un esprit investigateur qui, chaque jour, consacrait de longues heures à l'étude des sciences sacrées et des problèmes sociaux. Enfin, pour compléter le parallèle, il est mort sur la brèche en tournée pastorale dans les paroisses les plus reculées de son diocèse, et ses héritiers ne trouvèrent pas dans sa succession privée 20 dollars à se partager entr'eux » ... Il était selon la formule de Quintillien : « Un homme de bien sachant parler. »

Ordinairement, dans ses homélies, il conservait un ton simple et paternel ; « mais dans les occasions solennelles, comme aux Conciles provinciaux, au 200e anniversaire de l'érection du siège épiscopal de Québec, ou quand un danger sérieux menaçait l'intégrité de la doctrine catholique, alors il s'élevait jusqu'à l'éloquence et, dans son langage simple, châtié, dépouillé d'artifices, on sentait une force de conviction et une élévation d'idées auxquelles personne ne pouvait rester indifférent.

« La parole de Dieu ne s'enchaîne pas », professait Mgr Laflèche d'après saint Paul et personne ne put enchaîner son verbe impétueux.

« Il a parlé quand les libéraux contestait à l'Eglise le droit exclusif de juger les écarts de ses membres ; il a parlé et agi quand il a vu notre enseignement supérieur glisser au libéralisme ; il a parlé quand un gouvernement provincial, au mépris des garanties constitutionnelles et de la parole royale, a supprimé les écoles catholiques et les a remplacées par des écoles protestantes ; il a parlé quand il a constaté que des députés catholiques trafiquaient de notre foi et de notre honneur national dans le but d'obtenir des avantages politiques ; il a parlé quand une partie du Clergé conseillait la prudence et pratiquait l'abstention ; il a parlé quand les démagogues, pour l'intimider, le poursuivaient de leurs calomnies. Jamais il ne s'est tu quand la conscience lui ordonnait d'élever la voix... »

Il avait évangélisé le Nord-Ouest ayant foi en l'avenir de ces pays abandonnés.

Un demi-siècle de labeurs, dont il prit d'abord sa large part et qu'il aida les missionnaires à poursuivre, s'est écoulé : « les tribus sauvages dont il étudia la langue et adoucit les mœurs sont maintenant paisibles dans leurs réserves territoriales ; elles se livrent à l'agriculture, les enfants vont à l'école, les vieillards au lieu d'être immolés comme autrefois sont supportés et respectés jusqu'à leur mort, la répudiation des épouses est maintenant plus rare parmi eux que parmi les chrétiens de Chicago. Enfin, depuis la révolte de Riel, les Sauvages et les Métis n'ont pas donné un instant de trouble au gouvernement canadien » : et c'est en partie son œuvre.

Il gouverna son diocèse en bon père de famille, imposant une discipline efficace bien plus par son exemple que par des admonitions...

Il aimait la France et se montrait loyal sujet de l'Angleterre. Il eut enfin la sensible consolation de voir revenir à lui tous ceux qui le combattirent pour son intransigeance : Rome avait jugé les questions irritantes et, pour le surplus, les événements réalisèrent, malheureusement pour tous, ses prévisions pessimistes.

Arrêtons-nous, aussi bien le sujet est-il inépuisable, et l'espace comme la patience du lecteur le plus sympathique peuvent être limités.

En laissant donc à regret la plume, nous déposons avec une admiration profonde la fleur du souvenir sur une tombe qui doit rester chère aux Canadiens, à l'Eglise et à la France.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices. — 568 18

